BIBL. NAZ.
VITT. EM. III
162
I
15

LITURGICA
162
7
15.
BIB.NAZ.NAPOLI

RITUEL
DU DIOCESE
DE SOISSONS,
IMPRIME' PAR L'AUTORITE'
DE MONSEIGNEUR
FRANÇOIS,
DUC DE FITZ-JAMES,
PAIR DE FRANCE,
ÉVÊQUE DE SOISSONS.
TOME QUATRIEME.
Instructions pour les Dimanches & Fêtes.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE D'ANTOINE BOUDET,
IMPRIMEUR DU ROI.

MDCCLV.
AVEC PRIVILEGE DU ROI.

FORMULE
DU PRONE.

TOus les Dimanches & Fêtes, le Curé, immédiatement après l'Evangile, ayant quitté, s'il célébre pour lors, la chaſuble & le manipule, & revêtu de l'aube & de l'étole; (ou s'il ne célébre pas, revêtu d'un ſurplis & d'une étole convenable à l'Office;) le bonnet à la main, montera en chaire, & s'y tenant debout, il lira l'Epître & l'Evangile du jour en François; pendant la lecture de l'Evangile, on ſe tiendra debout. L'Evangile fini, il fera ſur ſoi le ſigne de la Croix; puis s'étant couvert, il fera une Inſtruction ſur l'Evangile, ou ſur quelqu'une des vérités de la Religion. Si le Curé ſe trouve hors d'état de ſatisfaire à cette obligation, il y ſuppléera en liſant poſément & d'une voix diſtincte & intelligible l'Inſtruction qui ſe trouve marquée ci-après pour chaque Dimanche & Fête de l'année.

L'Inſtruction finie, les Dimanches ſeulement, il lira debout & découvert ce qui ſuit:

NOUS ſommes ici aſſemblés, mes Freres, en ce ſaint jour de Dimanche pour le ſanctifier par des œuvres de piété & de religion, & principale-

ment par le ſacrifice non ſanglant du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt.

Nous l'offrirons pour rendre à la divine Majeſté nos vœux & nos hommages comme à notre ſouverain Seigneur, pour le remercier de tous les biens que nous recevons de ſa bonté infinie, pour lui demander la rémiſſion de nos péchés, & généralement tous les ſecours qui nous ſont néceſſaires pour le ſalut de l'ame & pour la vie du corps.

Pénétrés de reſpect, approchons-nous du grand Pontife Jeſus Fils de Dieu qui eſt monté au plus haut des cieux; allons nous préſenter avec confiance devant le trône de ſa grace, afin d'y recevoir miſéricorde, & d'y trouver grace pour être ſecourus dans nos beſoins. Uniſſons-nous par un eſprit d'amour avec toute l'Egliſe qui eſt occupée dans tout le monde Chrétien & preſque dans ce moment même à rendre à Dieu ſes devoirs.

Venez, mes Freres, préſenter par nos mains cette divine hoſtie; venez vous offrir vous-mêmes avec elle: uniſſez-vous non-ſeulement à tous les Fidéles qui combattent encore ſur la terre, mais auſſi à tous les Saints qui régnent déja dans le ciel: car c'eſt ici le Chriſt entier, c'eſt-à-dire, le chef & les membres, qui offre comme Prêtre & qui eſt offert comme Victime.

Nous offrirons ce ſacrifice à Dieu pour la ſainte Egliſe Catholique notre Mere, afin qu'il lui plaiſe de la conſerver, de lui donner la paix, de la maintenir dans l'union, & de la gouverner par toute la terre.

Nous prierons pour notre ſaint Pere le Pape, pour réverendiſſime Pere en Dieu Monſeigneur notre Evêque, & pour tous les Paſteurs de l'Egliſe : pour la paix & la tranquillité de ce Royaume, pour la ſacrée perſonne du Roi, pour la Reine, pour Monſeigneur le Dauphin, pour Madame la Dauphine, & pour toute la Famille Royale. Nous prierons pour les perſonnes nobles, & ſpécialement pour.... Seigneur (*ou* Dame) de ce lieu ; pour les Magiſtrats, Marchands, Artiſans, Laboureurs, & pour tous les états & conditions, afin que chacun puiſſe remplir ſes devoirs & parvenir au ſalut.

Seigneur, affermiſſez les Fidéles dans la foi ; faites perſévérer les Juſtes ; convertiſſez les pécheurs ; conſolez les affligés ; ſoulagez les malades ; protégez les veuves & les orphelins ; accordez une heureuſe délivrance aux femmes enceintes ; ſecourez les pauvres ; conduiſez les voyageurs ; donnez-nous, Seigneur, un tems favorable pour les fruits de la terre, & répandez ſur eux vos bénédictions ; comblez de vos graces les bienfaiteurs de cette Egliſe, & recevez agréablement l'offrande que vous fait aujourd'hui au nom de cette Paroiſſe celui qui préſente le pain beni.

Pour toutes ces demandes que l'Egliſe forme, nous allons, mes Freres, adreſſer à Dieu la priere que notre Seigneur J. C. nous a preſcrite ; & nous y joindrons celle que l'Egliſe adreſſe à la ſainte Vierge mere de notre Sauveur.

Le Prêtre ſe tournant vers l'Autel, dit l'Oraiſon Dominicale.

NOTRE Pere qui êtes dans les cieux ; que votre nom ſoit ſanctifié ; que votre regne arrive ; que votre volonté ſoit faite ſur la terre comme dans le ciel ; donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour ; pardonnez-nous nos offenſes comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offenſés ; & ne nous abandonnez point à la tentation ; mais délivrez-nous du mal. ℟. Ainſi ſoit-il.

Enſuite il dira la Salutation Angelique :

JE vous ſalue, Marie, pleine de grace ; le Seigneur eſt avec vous : vous êtes bénie entre toutes les femmes ; & Jeſus le fruit de vos entrailles eſt béni. Sainte Marie, mere de Dieu, priez pour nous pécheurs, maintenant & à l'heure de notre mort. ℟. Ainſi ſoit-il.

Et tourné vers le peuple, il dit :

Vous vous ſouviendrez encore de prier pour les morts, ſuivant la tradition des Apôtres & le perpétuel uſage de l'Egliſe univerſelle, en demandant à Dieu qu'il lui plaiſe de donner un lieu de rafraîchiſſement, de lumiere & de paix à tous ceux qui nous ont précédés avec le ſigne de la foi, & particuliérement à ceux qui ont fondé cette Egliſe & à ceux qui lui ont donné de leurs biens, à nos peres, à nos meres, à tous nos parens, (à .... *s'il y a quelques défunts à nommer, le Prêtre les nommera ici ;*) & à tous ceux dont les corps repoſent dans l'Egliſe ou dans le cimetiere de cette Paroiſſe.

Ici le Prêtre tourné vers l'Autel, récite alternativement avec les Aſſiſtans le Pſeaume ſuivant.

DE profundis clamávi ad te, Dómine; * Dómine, exaudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendentes * in vocem deprecatiónis meæ.

Si iniquitátes obſerváveris, Dómine; * Dómine, quis ſuſtinébit ?

Quia apud te propitiátio eſt; * & propter legem tuam ſuſtínui te, Dómine.

Suſtínuit ánima mea in verbo ejus; * ſperávit ánima mea in Dómino.

A cuſtódia matutína uſque ad noctem * ſperet Iſraël in Dómino.

Quia apud Dóminum miſericórdia, * & copióſa apud eum redémptio.

Et ipſe rédimet Iſraël * ex ómnibus iniquitátibus ejus.

℣. Réquiem æternam dona eis, Dómine, ℟. Et lux perpétua lúceat eis.

Orémus.

DEus, véniæ largítor & humánæ ſalútis amátor; quæſumus cleméntiam tuam, ut noſtræ congregatiónis fratres, propinquos & benefactóres, qui ex hoc ſéculo tranſiérunt, beátâ Maríâ ſemper Vírgine intercedente cum ómnibus Sanctis tuis, ad perpétuæ beatitúdinis conſórtium pervenire concédas; Per Chriſtum Dóminum noſtrum. ℟. Amen.

(*Le Pſeaume & l'Oraiſon qui précédent, ne ſe diront*

jamais qu'une fois dans chaque Prône : ſi les Fidéles veulent qu'on les récite particuliérement pour quelques Défunts, les Curés pourront le faire après la Meſſe, & jamais pendant le Prône.)

Le Prêtre tourné vers le peuple, continue :

Nous dénonçons pour excommuniés tous hérétiques, ſimoniaques, confidentiaires, ſorciers, devins & autres qui ſe ſervent de malefices ; tous ceux qui retiennent injuſtement les biens de l'Egliſe, ou qui font quelque violence à ſes Miniſtres ſacrés. Tout Paroiſſien qui manquera d'aſſiſter trois Dimanches conſécutifs à la Meſſe de Paroiſſe, eſt menacé d'excommunication.

Ici le Prêtre fera l'annonce des Fêtes de précepte, des jeûnes & des abſtinences : il publiera enſuite nos Mandemens ou nos Ordonnances, s'il en a reçu avec ordre d'en faire la publication au Prône ; les Bans des Ordinands, ceux des Mariages, & les Monitoires, ſelon les Formules qui ſe trouvent ci-après.

Dans les Campagnes, ſi c'eſt l'uſage du lieu, on pourra ajouter ce qui ſuit :

L'Egliſe ne veut pas ſeulement en ce jour que vous adoriez & remerciiez Dieu de ſes bienfaits, que vous déteſtiez vos péchés, & que vous lui demandiez les graces néceſſaires pour bien vivre ; elle veut encore vous apprendre en peu de mots, ce que vous pouvez demander & ce que vous êtes obligés de croire & de faire.

Tout cela eſt renfermé dans l'Oraiſon Dominicale, dans le Symbole des Apôtres, & dans les Commandemens

mandemens de Dieu & de l'Egliſe, qu'on va vous réciter.

Ici un Enfant dira tout haut & diſtinctement.

Notre Pere, &c.

Je crois en Dieu, &c.

Un ſeul Dieu tu adoreras, &c.

Les Fêtes tu ſanctifieras, &c.

Formule de la publication des Bans de Mariage.

IL y a promeſſe de Mariage entre N. N. *il faut marquer ici le nom, le ſurnom, la qualité ou vacation & la Paroiſſe du domicile de fait du promis*, fils de N. N. & de N. N. *on exprime ici leurs noms, ſurnoms & qualités*, de cette Paroiſſe (*ou* de la Paroiſſe de N.) d'une part; & N. N. *on exprime ici les nom, ſurnom & domicile de fait de la promiſe*, fille de N. N. & de N. N. *déclarant leurs noms, ſurnoms & qualités*, de cette Paroiſſe (*ou* de la Paroiſſe de N.) d'autre part; c'eſt pour la premiere, (*ou* la ſeconde, *ou* la troiſieme) publication. *Si le promis eſt veuf, on l'exprimera en diſant à la ſuite de ſes nom, ſurnom, qualité & domicile*, veuf de défunte N. N. *ſans faire mention de ſes pere & mere.*

Si la promiſe eſt veuve, on l'exprimera pareillement en diſant, veuve de défunt N. N. *exprimant les nom, ſurnom & qualité du défunt : on fera néanmoins mention de ſes pere & mere, ſi elle eſt mineure de vingt-cinq ans.*

Si l'un des promis ou les deux enſemble étant en puiſſance d'autrui à l'effet du Mariage, ont leurs pere, mere, tuteur ou curateur, dans une autre Paroiſſe, on dira, Il y a promeſſe de Mariage entre N. N. *exprimant ſes nom, ſurnom & qualité*, fils de N. N. & de N. N. *exprimant auſſi leurs noms, ſurnoms & qualités*, de fait de cette Paroiſſe (*ou* de la Paroiſſe de N.) & de droit de celle de N. *On diſtinguera pareillement, s'il eſt néceſſaire, les deux domiciles de la promiſe.*

Formule de la publication des Bans pour le Soudiaconat.

Vous êtes avertis que Maître N. N. fils de N. N. & de N. N. ſon épouſe, doit être préſenté à Monſeigneur l'Evêque de Soiſſons pour être ordonné Soudiacre : ſi l'on a connoiſſance qu'il ſoit obligé par promeſſe de Mariage, qu'il ſoit chargé de grandes dettes, qu'il ſoit engagé à rendre compte de grands maniemens, ou qu'il y ait quelque défaut conſidérable dans ſa vie & dans ſes mœurs qui ne convienne pas à la ſainteté de l'état Eccléſiaſtique, qu'on ait à nous le faire ſçavoir, & qu'on prenne garde de ne point agir en cela par prévention, par haine ou par quelque autre paſſion, mais par le ſeul amour de Dieu & pour l'honneur de l'Egliſe : c'eſt le premier, (*ou* ſecond *ou* troiſieme) Ban.

Si celui qui ſe préſente étoit bâtard, on omet ces mots, ſon épouſe, *& on ne publiera ſes Bans qu'après qu'il aura obtenu la diſpenſe néceſſaire.*

S'il doit être ordonné ſous titre de patrimoine qu'on doive publier à la porte de l'Egliſe, on ajoutera ce qui ſuit :

On doit préſenter pour ſon titre une donation à lui faite, (*ou* un Acte de partage de ſes biens patrimoniaux, *ou* un Contrat de conſtitution de rente, *ou* une acquiſition,) & ledit Acte ſera ſelon la coutume clamé & publié à la porte de l'Egliſe à l'iſſue de la grand'Meſſe.

Je vous avertis que s'il y a quelqu'un qui ait connoiſſance que les donations (*ou* rente, *ou* héritage, *ou* acquiſition) ne ſoient point à lui ou à ceux qui lui en ont fait la donation, ou que ces donations, (acquiſition, héritage *ou* rente,) ſoient hypothequées ou autrement engagées enſorte que ce titre ne puiſſe valoir franc & quitte cent livres de rente, il ait à nous en donner avis.

Formule de la publication des Monitoires.

Lorſqu'un Curé recevra un Monitoire, que Nous ou notre Official, ou le Vicegerent de l'Officialité, lui auront adreſſé, pour être publié dans ſa Paroiſſe, il le lira au Prône pendant trois Dimanches conſécutifs, après avoir averti le peuple, qu'il y a quelque Fête dans la Semaine, ou qu'il n'y en a point; & il dira le premier jour :

Nous avons reçû de Monſeigneur l'Evêque de Soiſſons, (*ou* de Monſieur l'Official de Soiſſons, *ou* de Monſieur le Vicegerent de l'Officialité de Soiſſons) un Monitoire dont voici la teneur :

Il lira le Monitoire en entier, & il ajoûtera :

C'eſt pourquoi j'avertis ceux contre leſquels a été obtenu ce Monitoire, tant les coupables (*ou* le cou-

pable,) & les complices, s'il y en a, que ceux qui ont par conſeil ou autrement connivé à ce dont il eſt complainte, qu'ils ayent à venir à ſatisfaction ; & ceux ou celles qui des faits ci-deſſus énoncés, ou partie d'iceux, circonſtances & dépendances, ont connoiſſance certaine & véritable en quelque façon que ce ſoit, qu'ils ayent à le dire & reveler dans le tems porté audit Monitoire ; autrement, & à faute de ce faire, ils encourront la peine d'Excommunication :

Enſuite il achevera ſon Prône.

Le Dimanche ſuivant au même endroit du Prône, il dira :

Je vais aujourd'hui vous lire pour la ſeconde fois un Monitoire à nous adreſſé par Monſeigneur l'Evêque de Soiſſons, (*ou* par Monſieur l'Official de Soiſſons, *ou* par Monſieur le Vicegerent de l'Officialité.)

Il lira le Monitoire, & en finira la lecture par l'avertiſſement qui eſt ci-deſſus pour la premiere publication.

Le troiſieme Dimanche il dira :

C'eſt pour la troiſieme & derniere fois, que je vais vous lire le Monitoire qui nous a été adreſſé par Monſeigneur l'Evêque de Soiſſons, (*ou* par Monſieur l'Official de Soiſſons, *ou* par Monſieur le Vicegerent de l'Officialité.)

Il lira le Monitoire de même que les deux premieres fois, & il dira enſuite :

J'avertis pour la derniere fois ceux contre leſquels a été obtenu ce Monitoire, tant les coupables, (*ou* le

coupable,) & les complices, s'il y en a, que ceux qui ont par conſeil ou autrement connivé à ce dont il eſt complainte, qu'ils ayent à venir à ſatisfaction entre ci & huit jours pour tout delai ; & ceux ou celles qui des faits ci-deſſus énoncés, ou partie d'iceux, circonſtances & dépendances, ont connoiſſance certaine & véritable, en quelque façon que ce ſoit, qu'ils ayent à le dire & réveler entre ci & les mêmes huit jours pour tout délai ; & leur déclarons, qu'à faute de ce faire, Monſeigneur l'Evêque (*ou* Monſieur l'Official, *ou* Monſieur le Vicegerent de l'Officialité,) après avoir fait faire par notre miniſtère les Monitions Canoniques ainſi qu'elles ont été faites, procédera contr'eux par cenſures Eccléſiaſtiques, & ſe ſervira ſelon la forme du droit de la peine de l'Excommunication.

C'eſt la plus grande des peines que l'Egliſe puiſſe porter contre ſes enfans, puiſque celui qui eſt excommunié eſt retranché de la ſociété des Fidéles, & eſt regardé comme un membre gangrené & pourri, qui n'appartient plus au corps Myſtique de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, à l'Egliſe Chrétienne : cette ſéparation n'eſt pas ſeulement extérieure lorſque la ſentence d'Excommunication eſt portée contre un homme véritablement coupable ou rébelle à l'Egliſe ; ce que les Miniſtres de Jeſus-Chriſt lient ici-bas juſtement, eſt en même tems lié au Ciel, ainſi que ce Dieu Sauveur nous en aſſure dans l'Evangile, & un Excommunié n'eſt pas moins exclus de la gloire céleſte, & condamné à l'enfer, tant qu'il ne revient pas à réſi-

piſcence, que privé des biens ſpirituels communs à tous les enfans de l'Egliſe. C'eſt ce qui doit faire craindre à tous vrais Fidéles les cenſures Eccléſiaſtiques, & les engager, quand on en publie quelqu'une, à rentrer en eux-mêmes, pour examiner s'ils ſont le moins du monde coupables du crime que l'Egliſe veut punir, ou s'ils ne manquent point pour elle d'obéiſſance en celant injuſtement ce qu'ils ſçavent des faits dont elle a droit d'exiger la révélation.

ERRATA.

Pour le Tome III.

Page, ligne.

5	5	qui, *liſez*, qu'il.
19	19	verroit, *liſez*, verront.
31	33	fait, *liſez*, faite.
78	10	les, *liſez*, *les.*
103	16	prêts, *liſez*, près.
122	18	&, *liſez*, c'eſt.
167	6	*effacez*, auſſi.
181	31	ordonner, *liſez*, ou donner.
182	9	malheur, *liſez*, bonheur.
194	26	dire : quand, *liſez*, dire. Quand.
201	1	l'une, *liſez*, l'un.
203	antep.	pecheurs, *liſez*, péchés.
241	8	Il, *liſez*, J. C.
265	23	forte, *liſez*, fort.
336	12	ne, *liſez*, qui ne.
358	1	*nous rend*, liſez, *nous en rend.*
366	13	l'Egliſe, *changez la virgule en point.*
391	31	perſéverante, *changez cette virgule en ;*
428	7	fait, *changez cette virgule en ;*
431	11	*êtes*, liſez, *étiez.*
434	15	près, *liſez*, plus.
451	11	d'où eſt venue, *liſez*, d'où vous eſt venue.
492	18	pourſuit, *liſez*, pourſuivit.
519	5	à qui, *liſez*, qui.
540	antep.	Béni, *liſez*, Bénie.

Digitized by Google

Pour le Tome IV.

6	15	reſte : c'eſt, *liſez*, reſte. C'eſt.
——	16	Trinité. Mais, *liſez*, Trinité : mais.
——	19	d'amour ; *mettez une ſimple virgule.*
8	28	*Dieu*, changez cette virgule en :
10	17	*l'eſprit*, liſez, *l'Eſprit.*
36	19	ſix, *liſez*, dix.
52	antep.	*veuilliez*, liſez, *vouliez.*
71	24	le, *portez-le du commencement de la ligne à la fin.*
83	31	*effacez*, de.
84	3	avons ; *mettez une ſimple virgule.*
94	9	les, *liſez*, le.
96	25	ſincére, *ajoutez :*
109	antep.	vérité, *ôtez la virgule.*
111	penult.	livant, *liſez*, livrant.
112	28	voit, *liſez*, voyoit.
138	antep.	ſurtout, *ôtez la virgule.*
150	17	confiance : ce, *liſez*, confiance. Ce.
168	1	dées, *ôtez la virgule.*
191	dern.	d'agir, *ajoutez :*
192	1	choſes ; *mettez une ſimple virgule.*
217	23	extérieurs, *liſez*, extérieures.
230	25	homme, *ajoutez une virgule.*
237	34	ſujet, *ôtez la virgule.*
238	12	qui fit, *liſez*, qui lui fit.
255	penult.	châtiment ; *mettez une ſimple virgule.*
266	6	du, *liſez*, de.
275	19	un, *liſez*, le.
290	8	ennemi, *liſez*, ennemie.
——	9	aſſujetti, *liſez*, aſſujettie.
305	1	paroles, *changez cette virgule en ;*
——	——	d'enſeigner ; *mettez une ſimple virgule.*
312	10	Sen yrie, *liſez*, en Syrie.
332	25	mérité, *liſez*, méritée.
353	23	impures, *liſez*, impurs.
354	15	grace, *changez cette virgule en ;*

Dans les Rubriques du Miſſel, page 29. col. 1. ligne 37. effacez; de Clero.

INSTRUCTIONS

INSTRUCTIONS
POUR
LES DIMANCHES ET FESTES
DE L'ANNE'E.

LA FESTE DE LA TRES-SAINTE TRINITE'.

I. Epître de S. Jean, Ch. *5*. v. 1-10.

QUICONQUE croit que Jeſus eſt le Chriſt, eſt né de Dieu ; & quiconque aime celui qui a engendré, aime auſſi celui qui en a été engendré. Nous connoiſſons que nous aimons les enfans de Dieu, quand nous aimons Dieu & que nous gardons ſes commandemens ; parce que l'amour que nous avons pour Dieu conſiſte à garder ſes commandemens ; & ſes commandemens ne ſont point pénibles. Car tous ceux qui ſont nés de Dieu ſont victorieux du monde ; & cette victoire par laquelle le monde eſt vaincu, eſt *l'effet de* notre foi. Qui eſt celui qui eſt victorieux du

monde, ſinon celui qui croit que Jeſus eſt le Fils de Dieu ? C'eſt ce même Jeſus-Chriſt qui eſt venu avec l'eau & avec le ſang; non-ſeulement avec l'eau, mais avec l'eau & avec le ſang. Et c'eſt l'Eſprit qui rend témoignage que Jeſus-Chriſt eſt la vérité. Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Pere, le Verbe, & le Saint-Eſprit; & ces trois ſont une même choſe. Et il y en a trois qui rendent témoignage ſur la terre, l'eſprit, l'eau & le ſang; & ces trois ſont une même choſe. Si nous recevons le témoignage des hommes, celui de Dieu eſt plus grand : or c'eſt Dieu même qui a rendu ce grand témoignage de ſon Fils. Celui qui croit au Fils de Dieu, a dans ſoi-même le témoignage de Dieu.

Evangile ſelon S. Matthieu, Ch. 28. v. 18 - 20.

JEſus dit à ſes Diſciples : Toute-puiſſance m'a été donnée dans le ciel & ſur la terre. Allez donc, & inſtruiſez tous les peuples, les baptiſant au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Eſprit, & leur apprenant à obſerver toutes les choſes que je vous ai commandées. Et aſſurez-vous que je ſuis moi-même toujours avec vous juſqu'à la fin du monde.

INSTRUCTION.

LA Fête que nous célébrons aujourd'hui, mes chers Freres, eſt de toutes les Fêtes la plus grande & la plus auguſte; elle eſt même plutôt la Fête de l'éternité que du tems : cependant cette Fête n'eſt pas celle qui ſoit célébrée avec plus de pompe & de ſolemnité. L'Egliſe nous fait comprendre par cette conduite, que le Miſtère ineffable qui en eſt le ſujet, eſt infiniment au-deſſus de tout culte extérieur; & que c'eſt plutôt

par les adorations intérieures qu'il faut l'honorer, que par des cérémonies ſenſibles. D'ailleurs tous les Dimanches, & même tous les jours de l'année, ſont autant de Fêtes de ce Miſtère, puiſqu'ils ſont tous conſacrés à adorer, à louer & à bénir un Dieu en trois perſonnes; & que toutes les Fêtes, ſoit des autres Miſtères, ſoit des Saints, ſe rapportent néceſſairement à la glorification de ſon ſaint nom.

Pour vous faire entrer dans l'eſprit de cette grande Fête, nous vous expoſerons, 1°. ce que c'eſt que le Miſtère de la ſainte Trinité; 2°. quels ſont nos devoirs à l'égard de ce Miſtère; 3°. les rapports que les Chrétiens ont avec la ſainte Trinité.

1°. *Ce que c'eſt que le Miſtère de la ſainte Trinité.* La ſainte Trinité eſt un Dieu ſubſiſtant en trois perſonnes, le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit: ainſi en Dieu il y a unité de nature, & diverſité de perſonnes. C'eſt *au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Eſprit*, que Jeſus-Chriſt a ordonné à ſes Apôtres de baptiſer: il n'y a qu'un nom, qu'une nature; mais il y a trois perſonnes: & ces trois perſonnes ne ſont pas pluſieurs Dieux, mais un ſeul & même Dieu. *Il y en a trois*, dit ſaint Jean, *qui rendent témoignage dans le ciel, le Pere, le Verbe & le Saint-Eſprit; & ces trois ſont une même choſe.* Ces trois perſonnes ſont égales en perfections, parce qu'elles n'ont qu'une même eſſence, qu'une même divinité. 1. *Joan.* 5. 7.

Quoique ces perſonnes ayent une même nature, elles ſont cependant très-diſtinguées entr'elles. Le Pere n'eſt ni le Fils, ni le Saint-Eſprit: le Fils eſt diſtingué du Pere & du Saint Eſprit: & le Saint-Eſprit eſt diſtingué du Pere & du Fils. Ce qui diſtingue entr'elles ces divines perſonnes, c'eſt que le Pere eſt le principe des deux autres perſonnes ſans avoir de principe; que le Fils eſt engendré du Pere ſeul; & que le Saint-Eſprit procéde du Pere & du Fils comme d'un ſeul principe.

Le Pere ſe connoît de toute éternité, & en ſe connoiſſant il produit le Fils: ainſi le Fils eſt l'idée, la ſageſſe & la connoiſſance ſubſtantielle du Pere. Le Pere & le Fils s'aiment, & en s'aimant ils produiſent le Saint-Eſprit, qui eſt le terme de

leur amour, & le ſacré lien qui les unit.

La création & les œuvres de la puiſſance ſont appropriées au Pere, parce qu'il eſt l'origine & la ſource de tout être : la Rédemption au Fils, parce qu'il s'eſt incarné ; & les œuvres de la ſageſſe, parce qu'il eſt le Verbe, c'eſt-à-dire, la ſageſſe éternelle du Pere : la ſanctification & les œuvres de la charité au Saint Eſprit, parce qu'il eſt l'amour du Pere & du Fils ; quoique toutes ces œuvres divines procédent d'une puiſſance, d'une ſageſſe & d'une charité, qui leur ſont communes. Mais, ô profondeur des merveilles de Dieu ! qui peut vous comprendre ? & que pouvons-nous faire à la vûe de ce Miſtère ineffable, ſinon nous anéantir devant cette majeſté ſuprême, & l'adorer dans le ſilence !

2°. Quels ſont nos *devoirs envers le Miſtère de la ſainte Trinité.* Nous devons *croire ce Miſtère* ſans héſiter, ſans raiſonner, & même ſans vouloir l'approfondir. *Celui qui veut ſonder la majeſté de Dieu, ſera accablé* du poids *de ſa gloire.* Ce Miſtère eſt un abîme profond & impénétrable : quand on approche de trop près d'un abîme, la tête tourne, on tombe, & on périt. Eſt-il bien étonnant que l'eſprit de l'homme qui ſe trouve arrêté par un grain de ſable, dont il ne peut approfondir la diviſibilité ; & qui ſuccombe en voulant pénétrer l'union de notre ame avec notre corps, dont nous ſommes d'ailleurs avertis par le ſentiment intérieur ; eſt-il bien étonnant qu'il ne puiſſe pénétrer ni approfondir un miſtère auſſi ſublime & auſſi incompréhenſible que celui de l'adorable Trinité ? Dieu s'eſt révélé lui même dans les divines Ecritures : quel garant plus ſûr pouvons-nous avoir que ſa parole ? Lui ſeul ſçait bien ce qu'il eſt ; & rien n'eſt plus raiſonnable, que de n'écouter que lui quand il parle. Dieu eſt la ſageſſe & la vérité même ; ainſi il ne peut pas ſe tromper : il eſt la bonté même ; il ne peut pas nous tromper : quel aveuglement de ne pas ſe rendre à une telle autorité ! D'ailleurs l'Egliſe eſt la colomne de la vérité, & la dépoſitaire de la parole de Dieu : or l'Egliſe nous propoſe ce Miſtère à croire : nous ceſſerions donc d'être ſes enfans, ſi nous refuſions de croire tout ce qu'elle nous enſeigne ſur ce Miſtère.

Prov. 25. 27.

Hil. lib. 4. de Trinit.

La foi que Dieu exige de nous à cet égard, eſt 1°. une *foi humble & ſoumiſe à la révélation.* La raiſon depuis le péché eſt tellement obſcurcie, qu'elle a beſoin d'une lumiere divine pour lui ſervir de guide; mais auſſi, quand Dieu a parlé, on doit faire taire la raiſon, & réprimer toutes les vaines ſubtilités d'une Philoſophie aveugle, inquiette & indocile. Pour entrer dans le ciel, il faut recevoir les vérités de l'Evangile avec la ſimplicité & la docilité d'un enfant. C'eſt l'orgueil qui a perdu tous les Hérétiques; & pluſieurs d'entr'eux ont erré ſur le miſtère de la ſainte Trinité, parce qu'ils ont préféré leurs fauſſes lumieres à la parole de Dieu, & à l'autorité de l'Egliſe: quelle horrible préſomption!

2°. Notre foi doit être *ferme & inébranlable.* Elle doit bannir tout doute, toute héſitation, toute incertitude ſur ce point capital de notre Religion, à l'égard duquel nous ne devons pas être comme des enfans, comme des perſonnes flottantes, & qui ſe laiſſent emporter à tous les vents des opinions humaines. La foi de ce Miſtère, comme une ancre ferme, doit nous rendre aſſûrés & immobiles contre les attaques qu'on lui livre de tous côtés. Jamais notre foi ne doit être ébranlée par la multitude des hommes qui ignorent ce Miſtère incompréhenſible, ou qui ont même la témérité de l'attaquer: leur exemple doit au contraire nous remplir d'une ſainte frayeur à la vûe des jugemens de Dieu, qui par miſéricorde éclaire les uns, pendant qu'il laiſſe par juſtice les autres dans l'incrédulité; & d'une vive reconnoiſſance envers ſa bonté infinie, qui par préférence à tant d'autres, nous a fait connoître cet adorable Miſtère. Jamais notre foi ne doit être ébranlée par les doutes que l'eſprit d'illuſion peut faire naître dans notre eſprit: il faut les rejetter promptement & perſévéramment. La foi eſt une & indiviſible: qui la perd en un ſeul point, la perd en ſon entier: & un doute pleinement conſenti ſur ce Miſtère, ſeroit capable de nous en faire perdre la foi. Jamais enfin notre foi ne doit être ébranlée par les difficultés & les vains raiſonnemens que l'eſprit humain peut former contre ce Miſtère; puiſqu'il eſt incompréhenſible, & que nul homme ne le comprendra dans cette vie: il eſt au-deſſus de la raiſon,

Eph. 4. 14.

ſans être contre la raiſon. Bien loin donc que les difficultés affoibliſſent en nous la foi de ce Miſtère ; elles ne doivent ſervir, au contraire, qu'à la fortifier en l'exerçant, & à nous abaiſſer de plus en plus devant la majeſté du grand Dieu que nous adorons.

3°. Enfin, notre foi doit être *vive & animée par la charité.* La ſainte Trinité eſt le grand objet de notre Religion ; elle eſt le principe & la fin de toutes choſes : c'eſt donc à ce Dieu trois fois ſaint, que nous devons nous attacher ſans réſerve & ſans partage, en lui conſacrant tout notre être, & en lui rapportant tous les mouvemens de notre cœur, toutes les penſées de notre eſprit, toutes nos paroles & toutes nos actions. Saint Auguſtin nous apprend que la ſainte Trinité eſt le ſeul objet dont il ſoit permis de joüir, & que nous devons ſimplement uſer de tout le reſte : c'eſt un bonheur pour nous de croire le miſtère de la ſainte Trinité. Mais ſi cette croyance eſt démentie par les diſpoſitions de notre cœur & par notre conduite, elle ne ſervira qu'à notre condamnation : une foi deſtituée d'amour ; & qui n'opére pas par la charité, eſt une foi morte, & indigne de Dieu.

2°. Nous devons *adorer ce Miſtère*, par un profond abaiſſement d'eſprit & de cœur, en reconnoiſſant humblement le ſouverain domaine & le pouvoir abſolu que la ſainte Trinité a ſur nous & ſur toutes les créatures. C'eſt une illuſion groſſiere, de s'imaginer que toute l'adoration envers la ſainte Trinité, conſiſte dans la récitation de quelques prieres faites en ſon honneur, & dans quelques hommages extérieurs : toutes ces pratiques ne peuvent lui être agréables, qu'autant qu'elles ſont jointes à l'anéantiſſement du cœur, & à une ſoumiſſion entiere à ſa divine volonté. Nous avons un bel exemple de cette adoration dans les Séraphins dont parle Iſaïe. Ces eſprits bienheureux qui environnent le trône de la Majeſté divine, s'anéantiſſent continuellement en ſa préſence ; & le viſage couvert de leurs aîles pour n'être point éblouis par l'éclat de la Divinité ; ils s'écrient ſans ceſſe l'un à l'autre avec des tranſports ineffables d'amour & de joie : *Saint, Saint,*
Iſai. 6. 3. *Saint eſt le Dieu des armées : toute la terre eſt remplie de ſa gloire.*

Nous récitons ſouvent ces mêmes paroles : eſt-ce avec les mêmes diſpoſitions ?

C'eſt pour nous inſpirer ces ſentimens de l'anéantiſſement le plus profond, que les Prophétes, & ſur-tout Iſaïe, nous avertiſſent ſi ſouvent que nous ne ſommes rien devant Dieu ; que toutes les nations ſont à ſes yeux comme ſi elles n'étoient pas ; que toutes les créatures ſont en ſa préſence comme un grain de pouſſiére, comme une goute d'eau, comme un néant. Auſſi voyons-nous que les plus grands Saints ont été remplis de ces ſentimens : Abraham ſe regardoit devant Dieu comme un peu de pouſſiere & de cendre : David reconnoît qu'il n'eſt qu'un néant en ſa préſence. Sont-ce là nos diſpoſitions, ſur-tout lorſque nous parlons à Dieu dans la priére, ou que nous paroiſſons devant lui dans nos Egliſes ?

Iſai. 40. 15.

Gen. 18. 27.

Pſ. 38. 6.

3°. Nous devons *imiter la ſainte Trinité.* Le capital de la Religion conſiſte à imiter ce que nous honorons. Mais n'eſt-ce pas trop demander des Fidéles que de leur propoſer un ſi ſublime modéle ? Non certainement, puiſque Jeſus-Chriſt nous ordonne d'être parfaits comme notre Pere céleſte eſt parfait. La vie du Chrétien doit donc être une imitation de la ſainte Trinité. Comme dans ce Miſtère, il y a unité de nature, & fécondité de perſonnes ; ainſi dans notre conduite, il doit y avoir unité de vûe, & fécondité de bonnes œuvres : unité de vûe, parce qu'un Chrétien ne doit agir que pour la gloire de Dieu, qui étant le principe de tout, doit en être auſſi la fin ; fécondité de bonnes œuvres, parce que l'amour ne pouvant être oiſif, lorſque la charité domine dans un cœur, elle y eſt une ſource féconde de toutes ſortes de fruits de juſtice.

Matth. 5. 48.

3°. Paſſons à ce qui regarde les *rapports que nous avons avec la ſainte Trinité.* Quelque élevé & quelque ſublime que ſoit le miſtère d'un Dieu en trois perſonnes, nous comprendrons qu'il n'eſt pas cependant étranger à l'égard des Chrétiens, ſi nous conſidérons les rapports eſſentiels que nous avons avec la ſainte Trinité : & ces rapports ſont bien dignes de notre attention.

1°. Par le Baptême, nous avons été *conſacrés en l'honneur de la ſainte Trinité ;* puiſque nous avons été alors ſéparés & purifiés

du péché, pour ne plus vivre que pour Dieu. Cette conſécration des Chrétiens n'eſt pas une idée arbitraire : rien n'eſt plus expreſſément marqué dans l'Ecriture. S. Paul écrivant aux Theſſaloniciens, leur dit : *Vous avez été ſéparés des idoles*, c'eſt-à-dire, délivrés de la main profane du démon, *pour être conſacrés au Dieu vivant & véritable.* S. Pierre dit à tous les Fidéles : *Vous êtes la race choiſie, La nation ſainte, le peuple conquis, afin que vous publiiez les grandeurs de celui qui vous a appellés des ténébres à ſon admirable lumiere.* Et les Saints, en glorifiant Jeſus-Chriſt dans la gloire, lui diſent : *Vous nous avez rachetés pour Dieu par votre ſang ; & vous nous avez rendus rois & prêtres pour la gloire de notre Dieu.* Quelle dignité que celle d'un Chrétien ! que ſa vie doit donc être pure & ſainte, pour répondre à une ſi auguſte conſécration !

1. Theſſ. 1. 9. 1. Petr. 2. 9. Apoc. 5. 9. 10.

Mais outre cette conſécration générale en l'honneur de la ſainte Trinité, nous avons été conſacrés d'une maniere particuliere en l'honneur de chaque perſonne. 1°. En l'honneur du *Pere* comme ſes enfans. *Voyez*, dit S. Jean, *quel eſt l'amour que le Pere a eu pour nous, de vouloir que nous ſoyons appellés, & que nous ſoyons en effet, enfans de Dieu.* Par la nouvelle naiſſance que nous avons reçue dans le Baptême, nous avons été adoptés en Jeſus-Chriſt, pour être les enfans de Dieu. Ce que Jeſus-Chriſt eſt par nature, nous le ſommes devenus par grace. *Nous n'avons pas reçu*, dit S. Paul, *l'eſprit de ſervitude, pour nous conduire encore par la crainte ; mais nous avons reçu l'eſprit d'adoption des enfans par lequel nous crions, Mon Pere, mon Pere ; & c'eſt cet Eſprit même qui rend témoignage à notre eſprit que nous ſommes enfans de Dieu, or ſi nous ſommes enfans, nous ſommes auſſi héritiers, héritiers de Dieu, & cohéritiers de Jeſus-Chriſt.* Que cette qualité auguſte d'enfans de Dieu doit être conſolante pour nous ! Souvenons-nous de l'héritage auquel nous ſommes appellés : apprenons à rendre au meilleur de tous les peres, l'amour, le reſpect, l'obéiſſance, la reconnoiſſance qui lui ſont ſi juſtement dûs : apprenons à mettre en lui toute notre confiance, en recourant à ſa bonté toute-puiſſante dans tous nos dangers, en jettant dans ſon ſein paternel toutes nos inquiétudes, & en nous fiant pleinement à lui pour l'accompliſſement

1. Joan. 3. 1.

Rom. 8. 15.

l'accompliſſement de nos devoirs, & pour l'acquiſition de l'héritage éternel.

2°. Nous avons été conſacrés au *Fils de Dieu* comme les membres du corps miſtique, dont il eſt le Chef adorable. *Jeſus-Chriſt*, dit S. Paul, *eſt le Chef de l'Egliſe, qui eſt ſon Corps, dont il eſt auſſi le Sauveur.* Quel honneur plus grand que d'être devenus participans de la nature divine, en ne faiſant avec Jeſus-Chriſt qu'un même corps, qu'un même homme, qu'un même Chriſt! Mais plus cet honneur eſt grand, plus il demande de notre part de ſainteté, d'innocence & de pureté. Quel crime ne ſeroit-ce donc pas de ſouiller & de déshonorer par le péché les membres d'un corps ſi ſaint, & qui a pour Chef, l'auteur de toute ſainteté, & la ſainteté même? Ce ne ſont pas ſeulement nos ames qui participent à une union ſi ſublime; nos corps mêmes ſont auſſi les membres de ce corps miſtique. *Ne ſçavez-vous pas*, dit S. Paul, *que vos corps ſont les membres de Jeſus-Chriſt?* combien donc ne doivent-ils pas être purs & chaſtes? Avec quelle attention ne devons-nous pas veiller ſur l'uſage de nos ſens? quelle horreur les Chrétiens ne doivent-ils pas avoir des péchés contraires à la pureté? il n'en devroit jamais être fait mention parmi eux.

Eph. 5. 23.

1. Cor. 7. 15.

3°. Enfin nous ſommes conſacrés en l'honneur du *S. Eſprit* comme ſes temples. *Ne ſçavez-vous pas*, dit S. Paul, *que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Eſprit de Dieu habite en vous?* Rien n'eſt plus ſacré qu'un temple: tout ce qui s'y fait doit être digne de la majeſté de celui qui y réſide: on a horreur de tout ce qui pourroit en ſouiller la ſainteté. Eſt-ce ainſi que nous avons en horreur tout ce qui eſt capable d'altérer la ſainteté de nos ames & de nos corps, qui ſont les temples vivans du Saint Eſprit?

1. Cor. 3. 16.

2°. Le ſecond rapport que nous avons avec la ſainte Trinité, c'eſt que nous ſommes *ſes images vivantes*, parce que nous ſommes formés à ſa reſſemblance; & cette reſſemblance conſiſte en ce que Dieu a mis dans notre ame différens traits, qui expriment la ſimplicité de ſa nature & la Trinité de ſes Perſonnes. Dieu ſe connoît & s'aime; ſa connoiſſance ou ſa penſée eſt ſon Fils; ſon amour eſt le Saint-Eſprit: & l'une de ces

perſonnes n'eſt pas l'autre ; cependant elles ne ſont toutes trois qu'un ſeul Dieu. Ainſi autant qu'il peut y avoir de rapport entre Dieu & l'homme, l'ame exiſte, elle connoît, elle aime : & quoique la connoiſſance ne ſoit pas l'amour, & que la connoiſſance & l'amour ne ſoient pas proprement l'être ou l'exiſtence de l'ame ; néanmoins ces trois choſes, l'être, la connoiſſance, & l'amour, ne ſont qu'une même ame. Cette penſée eſt de S. Auguſtin, & doit nous donner une haute idée de l'excellence de notre ame, & nous élever au-deſſus de tout ce qui eſt terreſtre & mortel. Mais cette image & cette reſſemblance n'eſt entiere & parfaite, qu'autant que notre ame eſt conſacrée à Dieu par ſa connoiſſance & par ſon amour ; qu'autant que nous ſommes participans de la ſainteté & de la juſtice de Dieu : or par le Baptême nous avons été rendus
2. Cor. 3. 18. participans de cette juſtice & de cette ſainteté. *Vous avez été lavés, & ſanctifiés, & juſtifiés au nom de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, & par l'eſprit de notre Dieu*, dit S. Paul. Devenus par le Baptême l'image vivante de la ſainte Trinité, apprenons à ne rien faire qui puiſſe la défigurer : travaillons chaque jour à acquerir de nouveaux traits de reſſemblance avec
Eph. 14. 23. un ſi ſublime modéle. *Renouvellez-vous*, dit S. Paul, *dans l'intérieur de votre ame, & revêtez-vous de l'homme nouveau qui eſt créé à la reſſemblance de Dieu dans une juſtice & une ſainteté véritable.*

PRIERE.

TRINITE' ſainte, Pere, Fils & Saint Eſprit, nous nous ſoumettons d'eſprit & de cœur à tout ce que vous avez révélé de vous-même à votre Egliſe. Faites, ô mon Dieu, que notre foi devienne de jour en jour plus humble pour ne jamais raiſonner ſur ce profond Miſtère ; plus ferme pour n'être point ébranlée par l'exemple des hommes aveugles ou incrédules qui ignorent ou blaſphêment ce Miſtère, ni par les doutes que l'eſprit de malice peut faire naître en nous, ni par les vains raiſonnemens d'une Philoſophie inquiette & indocile : enfin faites que cette foi ſoit ſi vive & ſi animée par la charité, que notre conduite réponde toujours à la croyance d'un ſi ſublime Miſtère.

Nous vous adorons donc, ô Dieu trois fois ſaint : nous vous adorons dans l'éternité de votre être, dans l'unité de votre nature, dans la ſociété de vos perſonnes, & dans la fécondité de vos productions & de vos émanations éternelles. Nous nous anéantiſſons & nous nous abîmons devant la grandeur, la ſouveraineté, la toute-puiſſance & la ſainteté de votre être infiniment parfait, en reconnoiſſant humblement que nous ne ſommes en votre préſence qu'un peu de pouſſiere, qu'un néant.

Mais parce que le capital de la Religion conſiſte à imiter ce que l'on adore; faites, ô Trinité ſainte, que nous imitions l'unité de votre nature par une unité de vûe dans nos actions, en les faiſant toutes pour votre gloire, & la fécondité de vos perſonnes par une vie remplie de toutes ſortes de bonnes œuvres.

Adorable Trinité, que les rapports que nous avons contractés avec vous par le Baptême, ſont auguſtes & conſolans! & qui peut comprendre l'excellence de la grace par laquelle vous nous avez conſacrés à vous? Faites que notre vie réponde à une deſtination ſi ſainte & ſi honorable. Nous ſommes vos images vivantes; ne permettez pas que nous faſſions jamais rien qui puiſſe les défigurer. Faites que transformés en votre reſſemblance par une juſtice & une ſainteté véritable, nous nous avancions de clarté en clarté, étant éclairés par la lumiere de votre Eſprit, juſqu'à ce que nous parvenions à contempler la lumiere de votre gloire dans l'éternité bienheureuſe. Amen.

LA FESTE DU SAINT SACREMENT.

Epître de S. Paul, I. Corinthiens. Ch. 11. v. 23-29.

MES freres : J'ai appris du Seigneur ce que je vous ai auſſi enſeigné, qui eſt que le Seigneur Jeſus, la nuit même qu'il devoit être livré *à la mort*,

prit du pain, & ayant rendu graces le rompit, & dit à ſes Diſciples : Prenez, mangez ; ceci eſt mon Corps, qui ſera livré pour vous : faites ceci en mémoire de moi. *Il prit* de même le calice après avoir ſoupé, en diſant : Ce calice eſt la nouvelle alliance en mon Sang ; faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous le boirez : car toutes les fois que vous mangerez ce pain, & que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne. C'eſt pourquoi quiconque mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur indignement, il ſera coupable envers le corps & le ſang du Seigneur. Que l'homme donc s'éprouve ſoi-même, & qu'il mange ainſi de ce pain, & boive de ce calice : car quiconque en mange & en boit indignement, mange & boit ſa propre condamnation, ne faiſant pas le diſcernement *qu'il doit* du corps du Seigneur.

Evangile ſelon S. Jean. Ch. 6. v. 56-59.

JEſus dit à la troupe des Juifs : Ma chair eſt véritablement viande, & mon ſang eſt véritablement breuvage. Celui qui mange ma chair, & boit mon ſang, demeure en moi, & moi en lui. Comme mon Pere qui eſt vivant m'a envoyé, & que je vis par mon Pere, de même celui qui me mange vivra auſſi par moi. C'eſt ici le pain qui eſt deſcendu du ciel. Ce n'eſt pas comme la manne que vos peres ont mangée, & qui ne les a pas empêchés de mourir. Celui qui mangera de ce pain, vivra éternellement.

INSTRUCTION.

L'EGLISE, pendant plus de douze ſiécles, n'a point célébré de Fête particuliere en l'honneur du S. Sacrement: elle regardoit la célébration des ſaints Miſtères comme une fête continuelle, qui devoit rappeller tous les jours à ſes enfans le ſouvenir de l'inſtitution de la ſainte Euchariſtie : le Jeudi Saint même, qui eſt le jour de cette inſtitution, n'étoit guères diſtingué des autres que par l'Epître de la Meſſe, où ſe trouve le récit de ce que fit Jeſus-Chriſt en inſtituant ce Sacrement la veille de ſa mort, & par quelques paroles inſérées dans le Canon, qui ſont propres à ce jour-là. Mais comme le miſtère de la Paſſion dont l'Egliſe eſt alors occupée, & les différentes cérémonies qui rempliſſent ce ſaint jour, ne lui permettent pas de vaquer uniquement à la vénération de l'Euchariſtie, le Pape Urbain IV. voyant la vérité de ce Miſtère combattue par divers Hérétiques, ordonna par une Bulle en 1264. qu'on célébreroit dans toute l'Egliſe la Fête du ſaint Sacrement le premier Jeudi après l'octave de la Pentecôte ; il en fit compoſer l'Office par S. Thomas d'Aquin, & le Concile général de Vienne tenu en 1312. fit de cet établiſſement une loi, à laquelle toutes les Egliſes ſe ſoumirent.

L'établiſſement de cette Fête avoit pour fin de donner aux Fidéles un moyen de méditer à loiſir le miſtère ineffable du Fils de Dieu habitant parmi eux dans un état d'obſcurité qui ne le rend viſible qu'aux yeux de la foi ; de l'adorer en eſprit & en vérité, caché ſous le voile des ſacrés ſymboles ; de s'exciter à aimer de tout leur cœur celui qui non-ſeulement s'eſt livré lui même à la mort pour eux, mais qui veut bien encore être juſqu'à la fin des ſiécles le pain dont ils ſe nourriſſent, le lien de leur union avec Dieu & avec leurs Freres, & la victime qu'ils offrent ſur l'autel, & avec laquelle ils s'offrent eux-mêmes à Dieu. Enfin le deſſein d'Urbain IV. comme il paroît par ſa Bulle, étoit qu'à l'occaſion de cette nouvelle Fête, qui venoit à la ſuite de tant d'autres, ils fuſſent excités à chercher de nouveau dans la participation à ce divin Sacrement un accroiſſement de grace, de vie & de force.

L'uſage de porter ſolemnellement le corps de Jeſus-Chriſt en Proceſſion à cette Fête, fut bientôt après introduit pour ſatisfaire à la piété des Fidéles : & le ſaint Concile de Trente a
Seſſ. 13. c. 5. expreſſément approuvé cet uſage. L'Egliſe par cette cérémonie, veut faire à Jeſus-Chriſt préſent dans l'Euchariſtie, une réparation ſolemnelle pour les outrages que lui font les Hérétiques, les impies & les pécheurs : & en le portant ainſi en triomphe, elle deſire que ſa préſence répande par-tout la bénédiction, la grace & la ſainteté. Les Paſteurs dans leurs inſtructions, & l'Egliſe par ſes Cantiques & ſes priéres, nous avertiſſent d'honorer le triomphe de notre Sauveur par nos adorations ; de nous humilier profondément devant lui à proportion de ce qu'il s'abaiſſe & s'anéantit pour nous ; de réparer autant qu'il eſt en nous, par nos reſpects intérieurs, & ſurtout par un amour tendre & reconnoiſſant, les profanations ſi fréquentes de ce grand Sacrement ; de ſuivre Jeſus-Chriſt avec le même eſprit de foi, de confiance & d'attachement, que nous voyons dans pluſieurs de ceux qui pendant ſa vie mortelle attendoient de ſa miſéricorde, ou avoient déja obtenu, la guériſon de leurs infirmités. Voilà quelques-unes des vûes dont nous devons nous occuper pendant cette Proceſſion.

Nous ne nous arrêterons pas aujourd'hui, mes Freres, à vous expliquer le fond du miſtère de l'Euchariſtie, ſoit qu'on l'enviſage comme ſacrifice, ſoit qu'on la conſidére comme Sacrement : c'eſt ce qui fera dans la ſuite la matiere de pluſieurs inſtructions. Nous nous contenterons de faire quelques réflexions ſimples, qui puiſſent vous aider à conſidérer avec fruit ce Miſtère ineffable, & vous inſtruire ſolidement pour le reglement de vos mœurs.

L'état de Jeſus-Chriſt dans l'adorable Euchariſtie eſt une ſource inépuiſable d'inſtructions ; c'eſt un modéle parfait de la vie du Chrétien. Il n'y a perſonne qui ne deſirât ardemment d'avoir été témoin de la conduite adorable de Jeſus-Chriſt pendant ſa vie mortelle, & d'avoir eu ſous les yeux l'exemple de ſes vertus divines & de ſes ſaintes diſpoſitions. Quel bonheur pour nous, & quel ſujet de conſolation, de retrouver

cet avantage dans le Sacrement de nos autels !

Jeſus-Chriſt eſt dans ce Miſtère tout enſemble vivant, & dans un état de mort. Il y eſt *vivant*, parce que ce Sacrement contient le Corps glorieux & immortel qu'il a repris dans ſa réſurrection ; & ce Corps adorable & plein de vie y devient même pour nous une ſource de vie. Mais en même tems il y eſt *comme mort*, parce qu'il ne donne aucun ſigne de vie, & parce que ſa mort y eſt repréſentée d'une maniere ſenſible par la ſéparation des eſpéces Euchariſtiques.

Voilà le modéle de la vie d'un Chrétien. Il faut que comme Jeſus-Chriſt nous ſoyons tout enſemble morts & vivans : morts au péché que nous ne devons plus commettre, au monde que nous devons avoir en horreur, & à nous-mêmes, par un renoncement ſincére aux deſirs de la concupiſcence. Nous devons repréſenter cette mort par toute notre conduite, & en exprimer les traits & les caractères dans toutes nos actions par une exacte mortification de notre chair, de nos ſens, & même de notre eſprit & de notre volonté. Mais d'un autre côté, nous devons être vivans de la vie de la grace, de la vie de Dieu : nous devons conſerver & porter cette vie toute divine au dedans de nous-mêmes : elle doit paroître au-dehors par toutes nos œuvres ; de ſorte que nous nous conduiſions toujours d'une maniere digne de Dieu, & que nous n'agiſſions que par ſon eſprit & pour ſa gloire. *Nous portons toujours*, dit S. Paul, *la mortification de Jeſus dans nos corps, afin que la vie de Jeſus paroiſſe en nous.* 2. Cor. 4. 10.

Non-ſeulement nous trouvons dans l'état de Jeſus-Chriſt ſur nos autels le modéle de la vie du Chrétien ; mais nous y voyons encore l'exemple de toutes les vertus qui forment la vraie juſtice. Qui n'admirera dans ce Miſtère ſa charité infinie, ſon humilité profonde, ſa vie cachée, ſon ſilence, ſa pauvreté, ſa douceur, ſa patience, ſon obéiſſance !

1. *Sa charité infinie.* Jeſus-Chriſt, dit S. Jean, *ayant aimé les ſiens* durant ſa vie, *les aima juſqu'à la fin* ; c'eſt-à-dire, qu'il mit le comble à ſon amour pour eux, en inſtituant la ſainte Euchariſtie. En effet, elle eſt une preuve éclatante de ſa charité envers les Fidéles. Ce divin Sauveur ne s'eſt pas contenté Joan. 13. 1.

de livrer ſon corps à la mort pour nous ; il veut encore que ce corps adorable ſoit la nourriture de nos ames, une ſource abondante de graces & de bénédictions : il veut qu'il ſoit la victime du ſacrifice extérieur que l'Egliſe ne ceſſera d'offrir à Dieu tant qu'elle ſubſiſtera. O excès incompréhenſible de la bonté de Jeſus envers les hommes pauvres, miſérables, incapables par eux-mêmes de s'approcher de Dieu : Que cet amour prodigieux de Jeſus envers nous, nous apprenne celui dont nous devons être embraſés envers lui. Jeſus-Chriſt dans l'adorable Euchariſtie ſe donne tout entier à nous ; ſon amour y eſt ſans réſerve : comment pourrions-nous mettre des bornes à celui que nous avons pour lui ? Mais c'eſt ſur-tout lorſqu'il s'agit de nous aſſeoir à ſa table, que ce feu divin doit brûler dans nos cœurs : c'eſt l'amour, qui a inſtitué cet auguſte Sacrement ; c'eſt une diſpoſition d'amour, qu'il exige pour y participer : c'eſt le Dieu d'amour, qu'il renferme ; c'eſt un cœur brulant d'amour, qui doit le recevoir.

La charité de J. C. envers nous dans ce miſtère, eſt auſſi le modéle de celle que nous devons avoir pour nos freres. Jeſus-Chriſt s'y donne entierement à nous ; il nous y nourrit non-ſeulement de ſa chair, mais encore de ſa Divinité : & nous refuſerions à ſes membres l'aſſiſtance & les ſecours néceſſaires à la vie ? Il s'immole ſans ceſſe ſur nos autels pour nous : & nous refuſerions de nous ſacrifier pour le ſalut de nos freres ? Jeſus-Chriſt s'unit à nous par la Communion ; il ne veut avoir avec nous qu'un même cœur, qu'une même ame, & n'être qu'un avec nous : & nous conſerverions pour ſes membres des ſentimens de haine, de jalouſie, d'antipathie, de diſſention & de diſcorde ? Ah, Seigneur ! préſervez-nous d'un ſi grand malheur.

2. *Son humilité profonde.* Il n'y a rien de comparable à l'abaiſſement de Jeſus-Chriſt dans le miſtère de nos autels. Il y eſt vraîment anéanti ; puiſque ſa perſonne, ſa puiſſance, ſa gloire y ſont ſi cachées qu'il n'en paroît rien. Non-ſeulement il ne paroît rien de ſa Divinité, mais même on n'y apperçoit rien de ſon humanité. Seroit-il poſſible que la vûe de Jeſus-Chriſt ainſi humilié & anéanti, ne fît pas ſur nos cœurs une

vive

vive impreſſion, & ne nous apprît pas à nous humilier & à nous anéantir continuellement ? Travaillons donc à nous dépouiller de tout amour & de toute eſtime de nous-mêmes : conſentons volontiers à vivre dans l'obſcurité & l'humiliation : craignons & fuyons l'éclat, la grandeur, l'élévation, la gloire, l'eſtime : cachons tout ce qui peut nous attirer des louanges & de la conſidération de la part des hommes. Mais ce profond abaiſſement d'eſprit & de cœur, ce mépris de nous-mêmes, ce vif ſentiment de notre indignité & de notre miſére, doivent ſe renouveller en nous, particulierement lorſque nous avons le bonheur de nous approcher de la ſainte Table. Approchez-vous, dit S. Auguſtin, d'un Dieu humilié & anéanti avec les ſentimens d'une profonde humilité : *Humiliter ad humilem venite.* *De Sta. Virginit.*

3. *Sa vie cachée & ſon ſilence.* La vie de Jeſus-Chriſt dans le ſaint Sacrement eſt une vie toute intérieure : & nous pouvons lui dire : *Vous êtes véritablement un Dieu caché, & le Sauveur d'Iſraël* ; c'eſt ce qui nous le doit rendre d'autant plus aimable, & plus adorable. Nous admirons le ſilence que Jeſus-Chriſt a fait paroître dans ſa Paſſion ; mais celui qu'il garde ſur nos autels eſt encore plus digne d'attention. Que nous apprend par-là ce divin Sauveur, ſinon l'obligation où nous ſommes d'aimer la retraite, le ſilence & la vie cachée ? Travaillons donc à nous ſéparer de plus en plus du monde : aimons à nous cacher & à nous taire, autant que le peut permettre l'état où la Providence nous a engagés. Les compagnies & les converſations du ſiécle ſont infiniment dangereuſes : elles vuident & deſſéchent le cœur, en éteignant l'eſprit de priere & de ferveur, en affoibliſſant le goût des exercices de la piété ; & elles y font naître l'amour des choſes préſentes, en y allumant le feu des paſſions. En général parlons peu : car, ſelon le Sage, *les longs diſcours ne ſont point exempts de péché* ; *& celui qui eſt modéré dans ſes paroles eſt très-prudent. Si quelqu'un*, dit S. Jacques, *ne fait point de fautes en parlant, c'eſt un homme parfait.* En effet, qu'il eſt rare de trouver des perſonnes qui ſachent mettre une porte de circonſpection à leurs lévres, & dont les paroles ſoient toujours aſſai- *Iſai. 45. 15.* *Prov. 10. 19.* *Jacob. 3. 2.*

ſonnées du ſel de la prudence & de la ſageſſe ! Cependant
Matth. 12. 36. 37. Jeſus-Chriſt nous apprend que nous rendrons compte de toutes nos paroles inutiles : que ce ſeront nos paroles qui feront notre juſtification, ou notre condamnation. Aimons donc le ſilence, & veillons avec un ſoin extrême à la garde de notre langue.

4°. *Sa pauvreté.* La pauvreté de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, conſiſte en ce qu'il y eſt dépouillé de ſa gloire & de ſa majeſté, & qu'il n'y paroît que ſous de viles ſymboles. Que nous ſerions heureux, ſi ſon exemple nous apprenoit le peu de cas que nous devons faire des biens & des richeſſes de ce monde ; combien nous devons les craindre ; avec quelle confuſion nous devons les poſſéder ; combien la pauvreté rend conforme à ce divin Sauveur ; & combien ceux qui y ſont réduits, doivent s'eſtimer heureux d'avoir ce trait de reſſemblance avec Jeſus-Chriſt pauvre ! Que cet état de pauvreté où ſe trouve Jeſus-Chriſt ſur nos autels, eſt capable de confondre ceux qui deſirent les biens du ſiécle avec tant d'ardeur, qui ne jugent du mérite des perſonnes que par leurs richeſſes, qui portent toujours envie à ceux qui en ont davantage, & qui même employent toutes ſortes de voies pour en acquérir !

5°. *Sa douceur & ſa patience.* Qui peut dire tout ce que J. C. ſouffre ſur nos autels ? blaſphêmes, mépris, railleries, outrages, profanations, irrévérences, indifférence, négligence : il n'y a point d'indignité qu'on ne commette contre lui dans ce miſtère. Quels outrages Jeſus-Chriſt n'a-t-il pas à ſouffrir de tant de Chrétiens, qui profanent ſon corps & ſon ſang par des Communions ſacriléges, en le recevant dans des conſciences ſouillées par le péché ? Combien Jeſus-Chriſt ne ſouffre-t-il pas encore de tant de Chrétiens qui aſſiſtent à la ſainte Meſſe par habitude, par cérémonie, ſans piété, ſans recueillement, ſans modeſtie, ſans dévotion ; & ce qui eſt encore plus terrible, de tant de pécheurs qui y ſont préſens de corps & non d'eſprit, ſans douleur de leurs péchés, ſans deſir de ſe corriger & de faire pénitence, & même avec la diſpoſition de continuer leurs déréglemens ? Combien Jeſus-Chriſt

ne reçoit-il pas d'humiliation des Communions faites ſans tout le reſpect & l'attention poſſibles, des moindres irrévérences qui arrivent dans l'Egliſe, quelquefois même de la part de ceux qui ont de la piété, & qui tâchent de ſervir Dieu; & des diſtractions volontaires où l'on ſe laiſſe aller ſi ſouvent : toutes choſes ſi contraires au reſpect dû à la majeſté de Dieu & de Jeſus-Chriſt qui réſide dans nos temples, au tremblement & à la ſainte frayeur qu'exigent des miſtères ſi redoutables, lorſqu'on y eſt préſent, & lorſqu'on y participe?

Jeſus-Chriſt ſouffre donc dans l'Euchariſtie de toutes ſortes de perſonnes, des infidéles, des Hérétiques, des Catholiques, des Prêtres, du peuple, de ſes ennemis, de ſes amis, de ſes enfans. Apprenons de cette patience & de cette douceur du Sauveur, à ſouffrir patiemment & perſévéramment, tout ce qui peut nous arriver de plus pénible & de plus humiliant, les froideurs, les indifférences, les foibleſſes, les défauts, les indiſcrétions, les humeurs, les contradictions, les antipathies, les jalouſies, les médiſances, les calomnies, les diffamations, la malignité, les injuſtices, les mauvais traitemens. Apprenons auſſi à ſouffrir de toutes ſortes de perſonnes, d'ennemis, d'amis, de proches, de gens à qui nous faiſons du bien, de ſupérieurs, d'égaux, d'inférieurs. Ne diſons jamais : Je ſouffrirois de tout autre; mais je ne le ſçaurois de cette perſonne. Un Chrétien vraîment patient, & qui veut imiter Jeſus-Chriſt, eſt incapable de tenir un tel langage; & il ſçait que c'eſt un devoir indiſpenſable de ſouffrir de tous ceux à qui Dieu permet de nous contriſter & de nous affliger. Apprenons de l'exemple de Jeſus-Chriſt à ſouffrir dans le ſilence; en ſorte que non-ſeulement nous oublïions & nous pardonnions volontiers les injures, ſans jamais penſer à nous venger & à rendre le mal pour le mal; mais encore, que nous ne nous plaignions pas du mal qu'on nous fait. Les plaintes viennent de l'orgueil & de la délicateſſe de l'amour-propre : elles ſont une eſpéce de vengeance, & font perdre le fruit des ſouffrances.

6°. Enfin, *ſon obéiſſance.* Jeſus-Chriſt ſe rend préſent ſur nos autels à la voix d'un homme qu'il a revêtu de ſon autori-

té, & il y eſt dans une ſi grande dépendance, qu'il n'a d'autre mouvement que celui qu'il reçoit des mains étrangeres de ſes miniſtres, qui le touchent, le portent & le diſtribuent. C'eſt une leçon importante pour tous les Fidéles : car tous ſont engagés à obéir à leurs ſupérieurs, & par conſéquent à renoncer en mille occaſions à leur inclination & à leur volonté propre. C'eſt l'avis que le Sage nous donne, en nous diſant : *Ne ſuivez pas vos deſirs, & détournez-vous de votre propre volonté.* On ne ſauroit trop condamner un certain eſprit d'indocilité & de révolte qui regne par-tout, & qui fait que chacun abondant en ſon ſens & ſuivant ſon propre eſprit, l'on manque de rendre l'obéiſſance qu'on doit à ceux que Dieu a élevés ſur les autres, ſoit dans l'Egliſe, ſoit dans l'Etat, ſoit dans l'ordre naturel, ſoit dans l'ordre civil. L'obéiſſance de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement de nos autels eſt prompte, ſimple & volontaire : c'eſt le modéle de la nôtre.

Eccli. 18. 30.

Voilà quelques réflexions qui peuvent nous occuper utilement durant ces ſaints jours, où nous aurons le bonheur de paroître ſouvent devant Jeſus-Chriſt préſent ſur nos autels. En vain honorerions-nous Jeſus-Chriſt par nos aſſiduités, nos proſternemens, & toutes les autres marques extérieures de ſoumiſſion & de reſpect, ſi toutes ces pratiques ne ſervoient à nous rendre meilleurs, & à nous faire entrer dans les diſpoſitions & les vertus dont Jeſus-Chriſt nous donne le modéle dans l'adorable Euchariſtie.

Nous finirons cette Inſtruction par une réflexion que l'on n'a pas toujours occaſion de faire. On voit ſouvent parmi les Fidéles, ſur-tout dans les villes, un grand empreſſement pour aſſiſter aux bénédictions du ſaint Sacrement. A Dieu ne plaiſe que nous condamnions cet empreſſement ! mais on doit ſe ſouvenir que cette dévotion n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour s'abſenter de l'office de la Paroiſſe les ſaints jours de Dimanche & de Fêtes. D'ailleurs ces bénédictions ne ſont utiles, qu'autant que les Fidéles y apportent de préparation ; je veux dire, les ſentimens d'une foi vive, d'une ſincére humilité, & d'une adoration véritable. On croit ſouvent que tout eſt fait, lorſqu'on a reſté à genoux durant quelque tems, que l'on a joint

les mains, & fait l'inclination du corps : & on ne penſe pas que Dieu eſt eſprit & vérité ; que le culte que nous lui devons doit être ſincére & intérieur ; qu'ainſi ces marques extérieures d'adoration ne peuvent lui être agréables, qu'autant qu'elles ſont accompagnées de ſentimens intérieurs de piété. Les Fidéles doivent auſſi craindre une trop grande confiance dans ces pratiques extérieures, qui ne ſauvent pas, ſi elles ne ſont ſoutenues d'une vie vraîment chrétienne. Lors donc que vous aſſiſtez aux Bénédictions, que ce ſoit toujours avec un renouvellement de piété, de reſpect, de modeſtie & de recueillement, avec un abaiſſement d'eſprit & de cœur, qui réponde à l'abaiſſement de votre corps : que ce ſoit toujours le mouvement d'une foi vive, qui vous porte à cette ſainte pratique : que la coutume & la routine n'y ayent point de part. Uniſſez-vous alors à Jeſus-Chriſt par des ſentimens de confiance, d'amour & de reconnoiſſance : profitez de ces heureux momens, pour lui expoſer vos différens beſoins, & pour lui demander de nouvelles graces, à l'imitation de ces malades de l'Evangile, qui ſûrent mettre à profit ſa rencontre & ſes viſites, pour obtenir de ſa bonté leur guériſon : & que le fruit que vous en retirerez, ſe faſſe ſur-tout remarquer par la maniere édifiante dont vous employerez le reſte de la journée.

PRIERE.

QUI peut comprendre, ô divin Jeſus, l'amour ineffable que vous nous avez temoigné en deſcendant du ciel ſur la terre, & en cachant votre divinité ſous les voiles de l'humanité ? mais vous avez mis le comble à cette miſéricorde infinie, en vous donnant pour toujours à votre Egliſe dans l'auguſte miſtère de l'Euchariſtie. Soyez donc béni à jamais, ô mon Dieu, & graces éternelles vous ſoient rendues d'un ſi grand don. Oui, divin Jeſus, nous vous rendons graces de ce que pour donner aux hommes une preuve ſenſible de votre amour ineffable, vous nous avez préparé un repas qui eſt un eſſai & un avant-goût des délices du ciel. C'eſt là que nous ſommes admis à une même table avec les Anges ; avec cette différence à la vérité, qu'ils voient à découvert & ſans voile,

ce que nous ne voyons que par la foi. Nous vous rendons auſſi nos actions de graces, ô mon Dieu, de ce que nous ayant inſtruits par vos actions & enſeignés par votre parole, maintenant vous nous parlez par votre état, de la maniere même la plus touchante. Que toute notre conduite porte l'impreſſion de votre vie dans l'adorable Euchariſtie, & de l'état de mort où vous y paroiſſez : faites que morts au péché, au monde & à la concupiſcence, nous ne vivions que de vous & que pour vous : que notre amour réponde en quelque choſe à celui que vous nous témoignez dans ce miſtère d'amour : que jamais nous n'y apportions un cœur froid, languiſſant, & appéſanti par l'amour des choſes terreſtres.

Vous êtes anéanti ſur nos autels : imprimez dans nos cœurs votre humilité ; faites que nous ne paroiſſions jamais devant vous qu'avec un profond abaiſſement d'eſprit & de cœur, un ſaint tremblement, une crainte religieuſe, un vif ſentiment de notre miſére & de notre indignité. Rien n'égale la pauvreté que vous faites paroître dans ce Sacrement : donnez-nous, Seigneur, l'amour de la pauvreté ; faites-nous ſentir le danger des grands biens ; éteignez en nous tout deſir des richeſſes.

Vous êtes vraîment dans ce miſtère un Dieu caché ; votre ſilence étonne les Anges mêmes : quelle leçon pour nous de retraite, de ſilence, de recueillement ! Daignez, Seigneur, réprimer en nous cette avidité inſatiable de voir, d'entendre, de parler, de nous répandre au-dehors : que notre force & notre ſageſſe conſiſte à garder notre ame, & à vivre avec vous dans le ſecret de notre cœur : faites-nous fuir les compagnies du monde, éviter & craindre ſes applaudiſſemens ſouvent injuſtes, toujours dangereux ; que nous nous contentions de votre témoignage ; que nous ne craignions que vos yeux ; & que nous nous conſolions de la cenſure des hommes par votre approbation.

En voyant votre douceur & votre patience dans ce Sacrement ; comment pourrions-nous nous plaindre dans les différentes contradictions & humiliations qui nous arrivent ? Inſpirez-nous, Seigneur, une patience qui ſoit à l'épreuve de tout ; faites-nous la grace de ſouffrir ſans murmure, dans le

ſilence, avec ſoumiſſion & même avec joie, tout ce que la mauvaiſe volonté des hommes peut nous faire éprouver d'affligeant & d'humiliant.

Enfin, divin Jeſus, faites qu'à l'imitation de l'obéiſſance dont vous nous donnez l'exemple ſur nos autels, nous aimions à dépendre de ceux à qui vous nous avez aſſujettis ; que notre obéiſſance ſoit prompte, ſimple, entiere & volontaire ; que nous ne craignions rien tant que de ſuivre notre volonté propre. C'eſt en pratiquant ces différentes vertus dont vous nous donnez un modéle ſi divin dans l'adorable Euchariſtie, que nous deviendrons vos véritables adorateurs, & que nous mériterons de vous poſſéder un jour dans l'éternité bienheureuſe. Amen.

LE DIM. DANS L'OCT. DU S. SACREMENT.

Epître de S. Paul, I. Corinthiens. Ch. 10. v. 16-21.

N'Eſt-il pas vrai que le calice de bénédiction que nous béniſſons eſt la communion du ſang de *Jeſus*-Chriſt, & que le pain que nous rompons eſt la communion du corps du Seigneur ? Car étant pluſieurs nous ne ſommes tous qu'un ſeul pain & un ſeul corps, nous qui participons tous à un même pain. Conſidérez les Iſraélites ſelon la chair : ceux qui mangent *parmi eux* de la victime immolée, ne prennent-ils pas *ainſi* part à l'autel ? Eſt-ce donc que je veuille dire, que ce qui a été immolé aux idoles en reçoive quelque impreſſion, ou que l'idole ſoit quelque choſe ? *Nullement*, mais que ce que les Païens immolent, ils l'immolent aux démons, & non pas à Dieu. Or je deſire que vous n'ayez aucune part avec les démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur & le

calice des démons : vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur, & à la table des démons.

Evangile ſelon S. Luc. Ch. 14. v. 16-24.

JEſus dit à l'un de ceux qui étoient à table avec lui dans la maiſon d'un des principaux Phariſiens cette parabole : Un homme fit un jour un grand ſoupé, auquel il invita pluſieurs perſonnes ; & à l'heure du ſoupé il envoya ſon ſerviteur dire aux conviés de venir, parce que tout étoit prêt. Mais tous commencerent comme de concert à s'excuſer. Le premier lui dit : J'ai acheté une terre, & il faut néceſſairement que je l'aille voir ; je vous ſupplie de m'excuſer. Le ſecond lui dit : J'ai acheté cinq couples de bœufs, & je m'en vais les éprouver ; je vous ſupplie de m'excuſer. Et le troiſiéme lui dit : J'ai épouſé une femme, & je n'y puis aller. Le ſerviteur étant revenu rapporta tout ceci à ſon maître. Alors le pere de famille ſe mit en colère, & dit à ſon ſerviteur : Allez-vous-en vîtement dans les places & dans les rues de la ville, & amenez ici les pauvres, les eſtropiés, les aveugles, & les boiteux. Le ſerviteur lui dit : Seigneur, ce que vous avez commandé eſt fait ; & il y a encore des places de reſte. Le maître dit au ſerviteur : Allez dans les chemins, & le long des haies, & forcez-les d'entrer, afin que ma maiſon ſe rempliſſe : car je vous aſſure que nul de ceux que j'avois conviés ne goûtera de mon ſoupé.

INSTRUCTION.

QUOIQUE l'on entende ordinairement par ce ſoupé auquel différentes perſonnes furent invitées, la félicité du ciel à laquelle les Chrétiens ſont appellés ; rien n'empêche,

che, mes Freres, que nous ne l'entendions du ſacré banquet de l'Euchariſtie. C'eſt ſouvent, en effet, ſous cette idée ſi conſolante, qu'elle nous eſt repréſentée dans les divines Ecritures, & même dans les Offices publics de l'Egliſe. » O feſtin » ſacré, chante-t-elle dans une de ſes Antiennes, ô feſtin ſa» cré, où l'on reçoit Jeſus-Chriſt même, où l'on renouvelle la » mémoire de ſa Paſſion, où l'ame eſt remplie & inondée de » la grace, & où nous recevons un gage précieux de la vie » éternelle.» C'eſt Dieu lui-même qui préſide à ce feſtin ; c'eſt le Verbe de Dieu qui en eſt la nourriture, & tous ceux qui communient en ſont les conviés ! C'eſt là que pendant que notre corps eſt nourri de la chair adorable du Sauveur, & enivré du vin délicieux de ſon précieux ſang, l'ame eſt engraiſſée, dit Tertullien, & toute pénétrée de la Divinité même. Tous les Chrétiens ſont invités à participer à ce banquet ſacré : qui ne s'étonnera donc de l'indifférence que la plupart des Chrétiens font paroître pour cette divine nourriture, & des indignes prétextes qu'ils alleguent pour s'en diſpenſer ? Ces prétextes ſont repréſentés par ceux qu'allegueront les conviés de notre Evangile : l'un ſe diſpenſe du ſoupé, parce qu'il doit viſiter une maiſon de campagne, dont il a fait l'acquiſition : un autre, parce qu'il a acheté des bœufs qu'il doit éprouver : un troiſiéme, parce qu'il a épouſé une femme. Quelque raiſonnables que puiſſent paroître ces excuſes, elles ne furent pas reçues cependant du maître du feſtin, qui aſſura que nul de ceux qui avoient été conviés ne goûteroit de ſon ſoupé. C'eſt donc envain que les gens du monde alleguent, pour couvrir leur indifférence envers la divine Euchariſtie, les différentes occupations extérieures qui partagent leur vie, comme ſi ces occupations étoient un obſtacle à la communion. Ne voyons-nous pas tous les jours de bons Chrétiens qui ſçavent allier les différens emplois où la Providence les a placés, avec la participation des Sacremens ? Les premiers Fidéles étoient-ils moins occupés extérieurement que ceux de notre tems ? n'avoient-ils pas différens emplois à remplir ? cependant tout le monde ſçait l'eſprit de ferveur avec lequel ils participoient à l'adorable Euchariſtie ; & combien cette par-

ticipation étoit fréquente. Il eſt donc vrai de dire, que ſi l'on voit tant d'indifférence, tant de dégoût, dans le très-grand nombre des Chrétiens, pour la ſainte Euchariſtie, c'eſt que leur cœur eſt tout livré à l'amour des choſes préſentes ; c'eſt qu'ils n'ont qu'une foi foible & languiſſante. Pour ranimer en vous, mes chers Freres, la foi de ce miſtère, nous nous propoſons de vous en entretenir aujourd'hui, & les Dimanches ſuivans : nous commencerons par une expoſition ſimple de la doctrine de l'Egliſe ſur ce point important de notre foi.

Matt. 26. 26. *Marc.* 14. 22. *Luc.* 22. 19. *Joan.* 13. 1. *Cor.* 11. 23.

Jeſus, après avoir mangé la Pâque avec ſes Diſciples, ſe leva de table, comme le rapporte S. Jean, & leur lava les pieds : puis s'étant remis à table, & leur ayant dit la raiſon de ce qu'il venoit de leur faire, il prit du pain, rendit graces, le bénit, le rompit, & le donna à ſes Diſciples, en diſant : *Prenez & mangez ; ceci eſt mon corps qui ſera livré pour vous : faites ceci en mémoire de moi.* Il prit de même la coupe, & ayant rendu graces, il la leur donna, en diſant : *Buvez-en tous ; ceci eſt mon ſang, le ſang de la nouvelle alliance, qui ſera répandu pour vous & pour pluſieurs, pour la rémiſſion des péchés : faites ceci en mémoire de moi, toutes les fois que vous le boirez.*

Saint Paul, après avoir rapporté ces paroles de Jeſus-Chriſt : *Faites ceci en mémoire de moi*, ajoute : *En effet, toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne.* Nous apprenons de-là que ce que Jeſus-Chriſt fait ici, en donnant ſon corps & ſon ſang à ſes Diſciples, n'eſt point une action paſſagere dont il ne doive reſter que le ſouvenir ; mais une action qui doit ſubſiſter, & être continuée dans ſon Egliſe juſqu'à la fin des ſiécles ; & cela en mémoire de lui & de ſa mort. La communion du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt eſt donc inſtituée pour rendre préſente dans tous les lieux & dans tous les ſiécles, la mort de celui qui a été notre victime ſur la croix, pour en faire connoître la vertu, en appliquer le mérite, en exiger la reconnoiſſance des Chrétiens, & les porter à en rendre graces à Dieu. C'eſt ce qui a fait donner à ce Sacrement le nom d'*Euchariſtie*, qui ſignifie,

action de graces : rien n'étant plus propre à exciter notre reconnoiſſance pour le bienfait ineſtimable de la rédemption, que la Communion au corps même qui a été *livré pour nous*, & au ſang qui a été *répandu pour nous.*

L'Egliſe ſe conformant donc au précepte de Jeſus-Chriſt, continue de faire ce qu'il a fait. Jeſus-Chriſt dans l'inſtitution de l'adorable Euchariſtie, ayant pris du pain & rendu graces, le bénit, c'eſt à-dire, fit une priére ſur le pain, invoquant comme homme la toute puiſſance de Dieu ſur cette créature, pour la changer en ſon corps ; en même-tems que comme Dieu il opéroit ce changement : enſuite en le donnant à ſes Apôtres, il dit : *Prenez & mangez ; ceci eſt mon corps, qui ſera livré pour vous.* Il fit la même choſe en prenant la coupe : *il rendit graces*, & dit en la leur donnant : *Buvez-en tous ; ceci eſt mon ſang, le ſang de la nouvelle alliance.* De même l'Egliſe a de tout tems obſervé deux choſes dans la conſécration de l'Euchariſtie, comme il paroît par toutes les Liturgies : elle demande à Dieu qu'il change le pain & le vin au corps & au ſang de ſon Fils ; & elle prononce ſur l'un & ſur l'autre les mêmes paroles que Jeſus-Chriſt prononça en les diſtribuant à ſes Diſciples.

Il s'agit préſentement d'expliquer ce que contient le Sacrement de l'Euchariſtie après la conſécration. Tous les Chrétiens ſçavent que l'Euchariſtie eſt un Sacrement qui contient réellement & ſubſtantiellement le corps, le ſang, l'ame & la divinité de Jeſus-Chriſt ſous les eſpéces ou apparences du pain & du vin. C'eſt en peu de mots ce que renferme la foi de l'Egliſe ſur ce miſtère. Le Concile de Trente l'a expoſée d'une maniere ſi lumineuſe, qu'il ſuffira de vous rappeller ſes propres paroles.

Voici donc ce que prononce le Concile. » Le ſaint Concile » enſeigne & reconnoît ouvertement & ſimplement, que dans » l'auguſte Sacrement de l'Euchariſtie, après la conſécration » du pain & du vin, notre Seigneur Jeſus-Chriſt, vrai Dieu & » vrai homme, eſt contenu véritablement, réellement & » ſubſtantiellement ſous l'apparence de ces choſes ſenſibles. » Le Concile dit que Jeſus-Chriſt y eſt contenu *réellement &* *Sess. 13. c. 1.*

ſubſtantiellement, par oppoſition à l'erreur des Calviniſtes, qui prétendent que l'Euchariſtie ne contient le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt qu'en figure ; & il ajoûte qu'il y eſt *ſous l'apparence du pain & du vin*, contre les Luthériens qui enſeignent que le corps & le ſang ſont réellement préſens, mais avec le pain & le vin.

Ces deux vérités de foi ſe trouvent encore expliquées d'une maniere plus diſtincte & plus étendue un peu après. *Cap 3.* » On a » toujours cru dans l'Egliſe de Dieu, dit le Concile, qu'après » la conſécration, le véritable corps de notre Seigneur, & ſon » véritable ſang, avec ſon ame & ſa divinité, ſont ſous l'eſpéce » du pain & du vin ; c'eſt-à-dire, ſon corps ſous l'eſpece du pain, » & ſon ſang ſous l'eſpece du vin, par la force des paroles mê- » mes ; mais ſon corps auſſi ſous l'eſpece du vin, & ſon ſang » ſous l'eſpece du pain, & ſon ame ſous l'une & ſous l'autre, » en vertu de cette liaiſon naturelle, par laquelle ces parties » dans Jeſus-Chriſt qui eſt reſſuſcité pour ne plus mourir, » ſont unies entr'elles ; & la Divinité de même, à cauſe de » ſon admirable union hypoſtatique avec le corps & l'ame » de notre Seigneur. C'eſt pourquoi il eſt très-véritable que » l'une des deux eſpeces contient autant que toutes les deux » enſemble : car Jeſus-Chriſt eſt tout entier ſous l'eſpece du » pain, & ſous chaque partie de cette eſpece, comme il eſt » tout entier ſous l'eſpece du vin, & ſous chacune de ſes » parties. »

Cap. 4. » Et parce que Jeſus Chriſt notre Rédempteur a dit, par- » lant de ce qu'il préſentoit ſous l'eſpéce du pain, que c'étoit » véritablement ſon corps ; c'eſt pour cela qu'on a toujours » tenu pour certain dans l'Egliſe de Dieu, & le S. Concile le » déclare encore de nouveau, que par la conſécration du pain » & du vin, il ſe fait un changement de toute la ſubſtance du » pain en la ſubſtance du corps de notre Seigneur, & de toute » la ſubſtance du vin en la ſubſtance de ſon ſang : ce que l'E- » gliſe Catholique a exprimé d'une maniére très-convenable, » & très-propre par le terme de *Tranſſubſtantiation.* »

La foi de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie ſe réduit donc à ces deux points, la préſence réelle du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt,

de ſon ame & de ſa divinité, dans l'Euchariſtie; & le changement du pain & du vin en ſon corps & en ſon ſang, de telle ſorte qu'il ne reſte plus ni pain ni vin, & que ce que nos ſens y apperçoivent, n'en eſt que l'apparence : en un mot, *la préſence réelle*, & *la Tranſſubſtantiation*, voilà en ſubſtance ce que nous devons croire ſur ce que contient ce Sacrement. Mais comme ces deux vérités ſont attaquées par des Héréti-ques de notre tems, dont pluſieurs vivent parmi nous, il eſt à propos d'en établir ici la certitude.

La premiere preuve de *la préſence réelle*, ſe tire des paroles mêmes de l'inſtitution de l'Euchariſtie. *Prenez & mangez*, dit Jeſus-Chriſt; *ceci eſt mon corps qui ſera livré pour vous. Buvez-en tous : ceci eſt mon ſang qui ſera répandu pour vous.* Ce que je vous préſente, *c'eſt mon* propre *corps*, ce même corps, *qui va être livré à la mort*, & attaché à la croix *pour vous* : ce qui eſt dans cette coupe, *c'eſt mon ſang*, ce même ſang *qui va être répandu pour vous, pour la rémiſſion des péchés*, pour l'établiſſement & la confirmation d'une nouvelle alliance entre Dieu & les hommes. Voilà préciſément ce que nous croyons, & de quelle maniere nous entendons les paroles de Jeſus-Chriſt.

La ſeconde preuve eſt la Tradition de tous les ſiécles depuis Jeſus-Chriſt, recueillie des témoignages des Peres de l'Egliſe qui ont parlé de l'Euchariſtie. Ce n'eſt pas ici le lieu de citer un grand nombre de paſſages : nous nous contenterons d'expoſer en abregé leurs ſentimens ſur cette matiere.

Ils ont dit 1°. qu'avant la conſécration, c'eſt du pain; qu'après la conſécration, c'eſt le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, le même corps qui eſt né d'une Vierge, la même chair qui a été crucifiée & enſevelie. *S. Ambr. de init. c. 4. S. Chryſoſt. hom. in 1. Cor.*

2°. Que nous devons être perſuadés comme d'une choſe très-certaine, que dans ce Sacrement il n'y a plus ni pain ni vin : que ce qui nous paroît du pain, n'eſt pas du pain, quoique le goût le juge tel; mais que c'eſt le corps de Jeſus-Chriſt : & que ce qui nous paroît du vin, n'eſt pas du vin, quoique le ſens du goût le prenne pour du vin; mais que c'eſt le ſang de Jeſus-Chriſt : que la foi doit nous élever au-deſſus des ſens, *S. Cyril. Hier. Catech. Myſt. 4.*

& nous aſſurer que cela eſt ainſi.

3°. Que ce changement du pain & du vin en une autre ſubſtance eſt l'effet de la vertu du Saint-Eſprit, & de cette parole toute-puiſſante qui a changé autrefois la verge de Moyſe en ſerpent, & l'eau en vin aux nôces de Cana ; qui a tiré toutes les créatures du néant ; & qui a fait qu'une Vierge eſt devenue mere ſans ceſſer d'être Vierge.

4°. Qu'en recevant ce Sacrement nous recevons Jeſus-Chriſt, non ſeulement dans nos ames par l'union que la foi & la charité forment entre lui & nous, mais auſſi dans nos corps ; & que ce pain céleſte, & ce breuvage ſalutaire, ſanctifient l'ame & le corps, & nous rendent participans de la nature divine.

S. Chryſoſt. hom. 45. in Joan.
Id. hom. 83. in Matth.
S. Cyril. Hier. Catech. Myſt. 4.
S. Epiph. in Ancor. n. 37.
S. Cæſar. hom. 7. de Paſch.
S. Gaud. hom. 7. in Exod.

5°. Que Jeſus-Chriſt entre en nous par la communion, s'inſinue en nous, s'introduit en nous, eſt reçu dans nous par ſa propre chair.

6°. Que l'adorable Euchariſtie n'a tant de vertu & d'efficace, que parce que c'eſt la chair de Jeſus Chriſt ; que Jeſus-Chriſt eſt dans nous par ſa propre chair ; qu'il eſt mêle avec nos corps, & qu'il s'introduit dans nos corps par ſa chair qui eſt unie au Verbe, & qui eſt devenue vivifiante par cette union avec le Verbe.

S. Chryſoſt. hom. 83. in Matth.
S. Epiph. in Anaceph. c. 6.
Heſych. l. 2. in Exod. c. 8.
Ambr. de init. c. 9.
Id. l. 6. de Sacram. c. 1.
Cyril. Catech. 4. Myſt.
Hilar. l. 8. de Trinit.
Ephr. hom. de incomp. nat.
Niſſen. Orat. Catech. c. 37.
Ambr. de init. c. 19.

7°. Que l'Euchariſtie eſt *le vrai corps de Jeſus-Chriſt*, qu'elle eſt *véritablement le corps* de Jeſus-Chriſt, qu'elle eſt *le corps de Jeſus-Chriſt dans la vérité*. Non-ſeulement les Peres ont employé ces expreſſions, mais elles ont même été inſérées dans des Profeſſions de foi.

8°. Que l'Euchariſtie eſt *proprement* le corps de J. C. le *propre* corps de Jeſus-Chriſt. Or on n'a jamais dit d'une figure, qu'elle eſt proprement l'original.

9°. Les Peres propoſent cette vérité que l'Euchariſtie eſt le corps de Jeſus-Chriſt comme une vérité dont il ne faut pas douter, parce que Jeſus-Chriſt l'a déclaré. Par conſéquent ils croyent que l'Euchariſtie eſt le corps de Jeſus-Chriſt. D'ailleurs ils ont ſouvent marqué & combattu le doute qui s'éléve ſur l'Euchariſtie ; & ils ont tâché d'imprimer dans l'eſprit des Fidéles la vérité contraire à ce doute : or ce doute

étoit ſur la préſence réelle ; puiſque les Peres, pour le diſſiper, ont eu recours aux grandes merveilles de Dieu, au changement des eaux en vin aux nôces de Cana, à la création du monde. Il eſt donc vrai que les Saints Peres ont cru & enſeigné *la préſence réelle* de Jeſus-Chriſt dans l'adorable Euchariſtie.

Enfin la troiſiéme preuve ſe tire de l'accord de toutes les Egliſes Orientales avec l'Egliſe Latine, ſur le point de la préſence réelle. Il y a dans l'Orient pluſieurs ſociétés très-nombreuſes, ſéparées de l'Egliſe Catholique depuis pluſieurs ſiécles, par le ſchiſme & par des erreurs anciennes. Cependant toutes ces Egliſes & ſociétés ſchiſmatiques ſe trouvent réunies avec nous ſur la préſence réelle du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt ſous les ſymboles ſacrés : elles en étoient donc en poſſeſſion avant leur ſchiſme : l'Egliſe univerſelle dont elles faiſoient partie, croyoit donc unanimement le dogme de la préſence réelle.

Tout ce que nous venons de dire de la préſence réelle, ſert auſſi à établir *la Tranſſubſtantiation* : nous nous contenterons d'ajoûter quelques obſervations ſur ce dernier point.

1°. Jeſus-Chriſt, dans l'inſtitution de l'Euchariſtie, dit, non pas, *Ceci contient* ou *renferme* mon corps : mais, CECI EST MON CORPS. Donc ce qu'il préſente eſt réellement ſon corps, & non pas du pain qui le renferme. Ce qu'on voit, qu'on touche & qu'on goûte, n'eſt donc pas du pain, mais une ſimple apparence de pain.

2°. Quoiqu'on ne trouve pas dans les anciens Peres le mot de *Tranſſubſtantiation*, on y trouve, & la choſe ſignifiée par ce mot, & des expreſſions équivalentes. Ils diſent que ce qui étoit du pain & du vin, n'en eſt plus ; mais que c'eſt le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt : que le pain & le vin ſont convertis, changés au corps & au ſang par la vertu toute-puiſſante de la parole divine. *Voi. Tertul. & les autres allegués ci-deſſus.*

3°. Les exemples dont les Peres ſe ſont ſervis, de la femme de Lot changée en une ſtatue de ſel, de la verge de Moyſe en ſerpent, de l'eau en vin, pour montrer que la parole de Dieu a la vertu de changer le pain & le vin au corps & au

ſang de Jeſus-Chriſt, prouvent évidemment qu'ils admettent dans l'Euchariſtie un changement de ſubſtance, & non pas ſeulement un changement d'état, ou de deſtination.

S'il ſe trouvoit quelque perſonne qui fût tentée de ne pas croire le miſtère adorable de l'Euchariſtie à cauſe des difficultés qui ſe trouvent dans ce miſtère, nous lui répondrions avec S. Auguſtin, qu'il doit commencer par le croire, en aſſujettiſſant ſa raiſon aveugle aux témoignages de la parole de Dieu, & que bientôt toutes ſes difficultés ſe diſſiperont: nous ajouterions avec le même Pere, que nos miſtères n'auroient plus rien d'admirable, ſi on pouvoit en rendre raiſon; ni rien de ſingulier, s'il y en avoit des exemples. Reconnoiſſons donc, ajoute ce S. Docteur, que Dieu peut faire des choſes qu'il ne nous eſt pas poſſible de comprendre, & qu'il n'y a point d'autre raiſon à rendre de ces merveilles, que la puiſſance de celui qui les opére.

Lib. de pecc. mer. c. 21 n. 29. Tract. 29. in Joan. n. 8.

Ep. 137. ad Volus. n. 8.

Le S. Concile de Trente nous fait remarquer, que » la ſainte Euchariſtie a cela de commun avec les autres Sacremens, » qu'elle eſt le ſymbole d'une choſe ſainte, & le ſigne viſible » d'une grace inviſible. Mais ce qu'elle a de ſingulier & d'excellent, c'eſt qu'au lieu que les autres Sacremens n'ont la » vertu de ſanctifier, que dans le moment de l'uſage, l'Eucha» riſtie contient l'Auteur même de la ſainteté, avant qu'on la » reçoive. » D'où il ſuit 1. que non-ſeulement on doit adorer le corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie avant que de le recevoir; mais qu'on doit même à ce Sacrement l'hommage intérieur & extérieur, dès que le Prêtre a prononcé les paroles de la conſécration ſur le pain & ſur le vin. 2. Que l'on peut réſerver l'Euchariſtie, ſoit dans le tabernacle, ſoit dans une ſuſpenſion, pour la porter aux malades comme Viatique. 3. Qu'on peut expoſer le S. Sacrement à l'adoration des Fideles, & le porter en Proceſſion, ſoit dans l'Egliſe, ſoit dans les rues. Ces uſages, quoique modernes, s'accordent parfaitement avec la foi de tous les tems, & ont été introduits pour ranimer la piété languiſſante des Fidéles de ces derniers ſiécles, & pour faire à Jeſus-Chriſt une réparation ſolemnelle des

Seſſ. 13. c. 3.

Seſſ. 13. c. 6.

des outrages qu'il reçoit dans ce Sacrement de la part des Hérétiques & des mauvais Chrétiens. S'il s'eſt gliſſé des abus dans des pratiques ſi ſaintes, on ne doit pas les imputer à l'Egliſe, puiſqu'ils ſont évidemment oppoſés à ſon eſprit.

Les Evêques & les Prêtres ont ſeuls le pouvoir de conſacrer l'Euchariſtie. Autrefois les Diacres la diſtribuoient; mais préſentement ce miniſtère eſt réſervé aux Evêques & aux Prêtres. Autrefois les enfans recevoient la ſainte Euchariſtie; mais l'Egliſe a jugé à propos de différer leur communion à un âge plus avancé, afin de les y préparer par l'inſtruction, & par la pratique des bonnes œuvres.

Il y a de deux ſortes de communions; *la Communion ſacramentelle*, qui ſe fait par la réception du Sacrement; & la *Communion ſpirituelle*, qui conſiſte à ſe nourrir de Jeſus-Chriſt par la foi, à participer à ſon Eſprit.

Pour communier ſacramentellement, il n'eſt pas néceſſaire de communier ſous les deux eſpeces; puiſque Jeſus-Chriſt eſt tout entier ſous chacune, & que l'on reçoit autant en communiant ſous une eſpece, que ſous les deux. » Quoique Je- *Seſſ. 21. c. 3.*
» ſus-Chriſt, dit le Concile de Trente, ait inſtitué ce Sacre-
» ment ſous les deux eſpeces, & qu'il l'ait donné de même à
» ſes Apôtres; cependant comme il eſt certain que l'on re-
» çoit Jeſus-Chriſt tout entier ſous une ſeule eſpéce, ceux
» qui communient de cette maniere recevant un véritable
» Sacrement, ne ſont privés d'aucune grace néceſſaire au
» ſalut. »

PRIERE.

DE quels ſentimens de reconnoiſſance ne devons-nous pas être pénétrés, ô divin Jeſus, pour le bienfait ineſtimable de l'adorable Euchariſtie, où vous vous donnez à nous tout entier, votre corps, votre ſang, votre ame, votre divinité! O excès incompréhenſible de votre amour envers des créatures ſi pauvres, ſi miſérables, & ſi indignes! Il ſemble que dans cet auguſte Sacrement, ô Sauveur des hommes, vous épuiſez tous les tréſors de votre charité immenſe en-

vers nous. C'eſt là que vous faites éclater d'une maniere admirable vos adorables perfections : *votre puiſſance infinie*, puiſque l'Euchariſtie eſt le chef-d'œuvre de vos merveilles, & un aſſemblage incompréhenſible de prodiges : *votre miſéricorde*, puiſque dans l'Euchariſtie vous vous uniſſez à nous d'une maniere ſi étroite & ſi intime, que nous devenons les os de vos os, la chair de votre chair ; & que nous ne faiſons avec vous qu'un même Chriſt : *votre ſageſſe*, puiſque vous, ô Verbe incarné, qui êtes la nourriture de toute créature ſpirituelle, trouvez dans le Sacrement de nos Autels le moyen de devenir ſous les voiles Euchariſtiques la nourriture & comme le lait des hommes, qui depuis le péché ne peuvent ſe nourrir de vous à découvert.

Mais autant que l'inſtitution de cet adorable Miſtère vous eſt glorieuſe, autant eſt-elle conſolante & avantageuſe pour nous. L'Euchariſtie eſt l'extenſion de votre Incarnation ; puiſque nous y avons parmi nous le même Sauveur, le même Dieu, qui eſt né, qui eſt mort, & qui eſt reſſuſcité pour nous. L'Euchariſtie eſt un abrégé de tous vos miſtères : votre naiſſance, vos ſouffrances, votre mort & votre ſépulture, nous y ſont repréſentées d'une maniere admirable. L'Euchariſtie eſt le modéle de la vie des Chrétiens, le lien de notre union avec vous, & le canal ſacré par lequel vos graces les plus abondantes découlent ſur nous.

Quelle reconnoiſſance ne vous devons-nous donc pas pour un bienfait ſi ſignalé ? Que tous les Saints du ciel & de la terre s'uniſſent à nous, pour vous adorer, pour vous louer & vous remercier de l'inſtitution de cet auguſte Sacrement. Mais, ô mon Dieu, quel ſujet de douleur & de confuſion pour nous, d'avoir retiré ſi peu de fruit de ce don ineffable ; d'avoir peut-être converti en poiſon pour nous une nourriture ſi excellente ; d'avoir peut-être fait ſervir à notre perte ce que vous avez inſtitué pour notre ſalut ! Daignez, Seigneur, laver dans votre ſang précieux, & dans l'abondance de nos larmes, de ſi énormes ſacriléges : faites-nous faire déſormais un ſaint uſage de cet adorable Sacrement : renouvellez en nous les ſentimens de foi, de reſpect, d'humilité, de confiance, d'a-

mour & de reconnoiſſance, qui ſont ſi juſtement dûs à ce monument toujours ſubſiſtant de votre infinie miſéricorde envers nous. Que la divine Euchariſtie faſſe ici-bas nos délices : que notre conſolation la plus douce ſoit d'y participer, notre douleur la plus vive d'en être privés : qu'elle ſoit le terme & la fin de nos priéres & de toutes nos bonnes œuvres, qui doivent y ſervir de préparation ; afin qu'après nous être nourris ici-bas de vous-même, ô Sageſſe éternelle, ſous les voiles Euchariſtiques, nous ayons un jour le bonheur de vous voir à découvert & de vous poſſéder dans le ſéjour de la gloire. Amen.

LE III. DIMAN. APRE'S LA PENTECOSTE.

I. Epître de S. Pierre, Ch. 5. v. 6-11.

MES très-chers Freres, humiliez-vous ſous la puiſſante main de Dieu, afin qu'il vous éleve quand le temps en ſera venu, jettant dans ſon ſein toutes vos inquiétudes & vos peines, parce qu'il a ſoin de vous. Soyez ſobres, & veillez ; car le démon votre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugiſſant, cherchant qui il pourra dévorer. Réſiſtez-lui donc en demeurant fermes dans la foi, ſçachant que vos freres qui ſont répandus dans le monde ſouffrent les mêmes afflictions que vous ſouffrez. Mais je prie le Dieu de toute grace, qui vous a appellés en Jeſus-Chriſt à ſon éternelle gloire, qu'après que vous aurez ſouffert un peu de temps, il vous perfectionne, il vous affermiſſe, il vous fortifie, & vous établiſſe ſur un ſolide fondement. A lui ſoit la gloire & l'empire dans tous les ſiécles des ſiécles. Amen.

Evangile ſelon Saint Luc, Ch. 15. v. 1-10.

LES Publicains & les gens de mauvaiſe vie ſe tenoient *d'ordinaire* auprès de Jeſus pour l'écouter. Or comme *un jour* les Phariſiens & les Docteurs de la loi en murmuroient & diſoient : Quoi ! cet homme reçoit les gens de mauvaiſe vie, & mange avec eux ? Jeſus leur propoſa cette parabole : Qui eſt celui d'entre vous, qui ayant cent brebis, & en ayant perdu une, ne laiſſe les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le déſert, pour s'en aller après celle qui s'eſt perdue juſqu'à ce qu'il la trouve ? & lorſqu'il la trouve, il la met ſur ſes épaules avec joie ; & étant retourné en ſa maiſon, il appelle ſes amis & ſes voiſins, & leur dit : Réjouiſſez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé ma brebis qui étoit perdue. Je vous dis de même, qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour un ſeul pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf juſtes qui n'ont pas beſoin de pénitence. Ou qui eſt la femme qui ayant ſix drachmes, & en ayant perdu une, n'allume la lampe, & balayant la maiſon ; ne la cherche avec grand ſoin juſqu'à ce qu'elle la trouve ? Et après l'avoir trouvée, elle appelle ſes amies & ſes voiſines, & leur dit : Réjouiſſez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé la drachme que j'avois perdue. Je vous dis de même, que c'eſt une joie parmi les Anges de Dieu, lorſqu'un pécheur fait pénitence.

INSTRUCTION.

1. Petr. 2. 24. JESUS-CHRIST le ſouverain Paſteur de nos ames, ne s'eſt pas contenté de deſcendre du ciel pour chercher les brebis égarées, de prendre ſur lui leurs langueurs, & de por-

ter leurs péchés dans ſon corps ſur le bois ; afin qu'étant mortes au péché, elles vivent à la juſtice : ſon amour qui n'a point de bornes, lui a fait encore trouver le moyen de les nourrir & de les faire vivre de ſa chair adorable & de ſon ſang précieux ; de faire paſſer ainſi juſques dans le plus intime de leurs cœurs ſes miſtères, ſes vertus, ſes inclinations & ſes diſpoſitions ; de les changer & de les transformer en lui, enſorte que ce ne ſoit plus elles qui vivent, mais que ce ſoit lui qui vive en elles. C'eſt ce que ce divin Sauveur fait tous les jours en ſe donnant à ſes Fidéles ſerviteurs dans le Sacrement de l'Euchariſtie. Notre deſſein, mes chers Freres, eſt de vous entretenir aujourd'hui des admirables effets qu'elle produit dans les ames bien diſpoſées, & du beſoin extrême que nous avons d'y participer ſouvent.

Jeſus-Chriſt a inſtitué la ſainte Euchariſtie ſous les ſymboles du pain & du vin : il pouvoit nous donner ſa chair & ſon ſang en pluſieurs autres manieres ; mais il a choiſi celle-ci, ſelon les Saints Peres, comme la plus propre à nous faire connoître les effets qu'elle doit produire dans nos ames, & les diſpoſitions qui nous rendent dignes d'y participer avec fruit.

L'Euchariſtie eſt donc par rapport à l'ame, ce que le pain & le vin ſont par rapport au corps. Or, 1°. le pain & le vin entrant dans le corps, s'y uniſſent intimement, & deviennent une même choſe avec lui. 2°. Ils lui conſervent ſa vie & la ſanté, en arrêtant l'activité d'un principe de mort & de deſtruction, que nous portons en nous-mêmes, & qui nous donneroit en effet la mort, ſi la nourriture que nous prenons de tems en tems, ne nous en préſervoit, en fourniſſant au corps de nouveaux eſprits qui portent la vie, la ſanté & le mouvement dans toutes les parties où ils ſe diſtribuent. 3°. Ils le font croître, & augmentent ſa force & ſa vigueur, qui ſans cela s'affoibliroit & ſe perdroit peu à peu. Tels ſont les effets de l'Euchariſtie dans l'ame d'un Chrétien qui la reçoit dignement.

Premier effet. Ce Sacrement nous unit intimement, & nous incorpore à Jeſus-Chriſt ; enſorte que nous devenons

une même choſe avec lui par la communication de ſon eſprit, auſſi-bien que par la participation de ſa chair ſacrée, & de ſon
Joan. 6. 57. ſang précieux. *Celui*, dit-il, *qui mange ma chair & qui boit mon ſang, demeure en moi, & moi en lui.* Qui peut concevoir une union plus parfaite que celle-là? demeurer en Jeſus-Chriſt, & avoir Jeſus-Chriſt demeurant en nous. Mais il n'y demeure pas ſeulement: il y vit, & nous vivons par lui. *Com-*
v. 58. *me mon Pere qui eſt vivant m'a envoyé*, ajoute-t-il, *& que je vis par mon Pere; de même celui qui me mange, vivra auſſi par moi.* Le Pere engendrant dans l'éternité ſon Verbe qui eſt ſon Fils, lui communique ſa vie: envoyant ſon Fils dans le monde par l'Incarnation, & l'uniſſant à la chair & au ſang, il communique cette vie divine à l'humanité ſainte de Jeſus-Chriſt: & le Fidéle, en recevant la chair & le ſang de Jeſus-Chriſt, eſt fait participant de ſa nature divine, de ſa vie, de ſes ſentimens, de ſes inclinations; il ne vit plus que dans Jeſus-Chriſt, par Jeſus-Chriſt, & pour Jeſus-Chriſt. Voilà en peu de mots le ſens profond que renferment les paroles de notre divin Sauveur: par où l'on voit que la vie de l'ame chrétienne a ſa premiere origine dans le ſein du Pere, vivant par lui-même, & communiquant ſa vie à ſon Fils, & par ſon Fils, à la chair & au ſang qu'il s'eſt unis; & par cette chair & ce ſang adorables, à la chair & au ſang de ſes membres, pour paſſer comme par ce canal juſques dans leurs cœurs: ce qui fait qu'ils peuvent dire dans un ſens très-véritable ces ad-
Gal. 2. 20. mirables paroles de S. Paul: *Je vis: ou plutôt ce n'eſt plus moi qui vis; mais c'eſt Jeſus-Chriſt qui vit en moi.*

Second effet. L'Euchariſtie entretient la vie & la ſanté de l'ame, c'eſt-à-dire, la charité: elle arrête le progrès & amortit l'ardeur de la concupiſcence, qui tend à donner la mort à l'ame par le péché. Elle ne donne point la vie à l'ame qui eſt morte, non plus que le pain & le vin à un corps mort; il faut être vivant pour s'en nourrir: mais on meurt, ſi on ne
Joan. 6. 54. s'en nourrit pas. *Si vous ne mangez*, dit Jeſus-Chriſt, *la chair du Fils de l'homme, & ſi vous ne buvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous.*

Troiſiéme effet. Elle donne à l'ame un accroiſſement de for-

ces, & lui inſpire un nouveau courage pour ſurmonter les attaques du démon, auxquelles ſa propre foibleſſe la feroit infailliblement ſuccomber. *L'ame*, dit S. Cyprien, *tombe en défaillance, ſi la participation de l'Euchariſtie ne la ſoutient & ne la fortifie.* C'eſt pour cela que dans les perſécutions on avoit ſoin de réconcilier les pénitens, & de leur donner la communion, afin qu'ils en reçuſſent la force de vaincre. On préparoit les ſoldats de Jeſus-Chriſt au combat, en les enyvrant du ſang de Jeſus-Chriſt même, afin qu'ils fuſſent intrépides, invincibles, & capables de donner de la terreur au démon.

Ep. 54. al. 5.

S. Chryſoſt.

Quatrième effet. Nous recevons dans l'Euchariſtie le gage de la vie éternelle, & de la réſurrection glorieuſe. *Celui*, dit Jeſus-Chriſt, *qui mange ma chair & boit mon ſang, a la vie éternelle, & je le reſſuſciterai au dernier jour.* Il ne dit pas, *il aura*; mais, *il a la vie éternelle*; parce que le gage qu'il en reçoit, eſt ſi certain, qu'il lui tient lieu de la choſe promiſe, & qu'il en renferme même les prémices, en attendant que le moment ſoit venu de la poſſéder pleinement & parfaitement.

Joan. 6. 55.

Jeſus-Chriſt promet ici deux choſes au Fidéle qui ſe nourrit de l'Euchariſtie: la vie éternelle pour l'ame, c'eſt-à-dire, ſon union éternelle avec Dieu; & la réſurrection glorieuſe pour le corps. C'eſt ce qu'il faut développer en peu de mots.

1°. L'ame eſt nourrie ici bas de la divinité & de l'humanité de Jeſus-Chriſt, cachées ſous les voiles du pain & du vin; & cette nourriture eſt un gage, & comme un avant-goût de ce banquet éternel, où l'ame ſera raſſaſiée & enyvrée de la divinité, qui ſe découvrira ſans aucun voile, & ſe communiquera dans toute ſa plénitude. Le pain que Jeſus-Chriſt nous donne en cette vie eſt le même qu'il nous donnera dans l'éternité: mais ce ne ſont ici, pour ainſi dire, que des miettes qui tombent de la table du Pere de famille; ce ne ſont que comme quelques gouttes de vin, qui nous ſont données pour nous empêcher de tomber en défaillance. Elles nous garantiſſent de la mort, & nous font perdre le goût de toutes les nourritu-

res périſſables ; mais loin d'aſſouvir notre faim, & d'étancher notre ſoif, elles augmentent l'une & l'autre, & nous font ſoupirer avec plus d'ardeur après l'heureux moment où nous
Luc. 14. 15. mangerons ce pain dans le royaume de Dieu, & où notre
Pſ. 35. 9. ame ſera inondée d'un torrent de délices dans ſa maiſon. Ainſi l'Euchariſtie, en nous donnant le gage de la vie éternelle, nous en donne auſſi le goût & le deſir.

2°. Elle eſt dans nos corps comme un germe & une ſemence d'immortalité, qui les fera un jour reſſuſciter glorieux & incorruptibles : c'eſt pourquoi S. Ignace le martyr l'appelle un *remede d'immortalité*, un *antidote qui nous préſerve de la mort* ; en ſorte que, comme la mortalité eſt entrée dans la nature humaine par un fruit défendu, la vie & l'immortalité lui eſt rendue par un autre fruit & un autre aliment ; je veux dire, par la chair vivante & vivifiante du Verbe divin. Ainſi notre corps, ſemblable à un grain de froment, eſt jetté en terre, & s'y pourrit : mais un jour il ſortira de la terre plein de vie & de vigueur, par la vertu du germe qu'il renferme, & ce ger-
Joan. 12. 24. me eſt le corps de Jeſus-Chriſt ; ce grain de froment, qui après avoir été mis mort en terre, en eſt ſorti reſſuſcité & glorieux.

Cinquiéme effet. L'Euchariſtie eſt le ſymbole de l'union des Fidéles entre eux, & en même tems le lien qui forme, entretient & affermit cette union. Le pain & le vin ſont faits, l'un de pluſieurs grains de froment, l'autre de pluſieurs grains de raiſin, tellement unis & confondus enſemble, qu'ils ne font plus abſolument qu'un ſeul corps : de même les Chrétiens qui reçoivent l'Euchariſtie ſous les ſymboles du pain &
1. *Cor.* 10. 17. du vin, ne font tous enſemble qu'*un ſeul pain & un ſeul corps* ; ils n'ont tous qu'un cœur & qu'une ame ; & cette unité eſt l'effet de la manducation du pain de Dieu, qui eſt le corps de ſon Fils, & de la participation à ſa charité & à ſon Eſprit, qui eſt le lien éternel du Pere & du Fils.

Par la vertu de ce Sacrement, Jeſus-Chriſt qui eſt le pain divin dont nous y ſommes nourris, nous change en lui-même de telle ſorte, qu'il ne fait de nous tous qu'un ſeul pain, un ſeul corps, un ſeul Chriſt, dont tous les membres ſont animés

&

& remués par un même Eſprit, eſprit de charité, de paix & d'unité, qui fait que les membres s'intéreſſent au bien les uns des autres, qu'ils s'entreſecourent, & qu'ils compatiſſent aux foibleſſes les uns des autres. *O Sacrement de la bonté de Dieu!* s'écrie S. Auguſtin, *ô ſceau de l'unité de l'Egliſe! ô lien de la charité des Fidéles!* Tract. 26. in Joan. n. 13.

Pour peu qu'on faſſe attention à ce qui vient d'être dit des effets de ce Sacrement, on ne pourra s'empêcher de convenir de l'extrême beſoin que nous avons d'y participer.

Car s'il eſt néceſſaire pour être ſauvé, d'être uni à Jeſus-Chriſt, de vivre de ſa vie, d'être rempli & pénétré de ſes ſentimens, enſorte qu'on puiſſe dire que c'eſt Jeſus-Chriſt qui vit, qui parle, & qui agit en nous; ſi, dis-je, cela eſt néceſſaire, & que l'Euchariſtie ſoit le moyen ordinaire par lequel Jeſus-Chriſt s'unit à nous de cette maniere; comment celui qui néglige de ſe ſervir de ce moyen, peut-il demeurer uni à Jeſus-Chriſt, & vivre de ſa vie divine?

Notre ame, pour conſerver la vie de la grace, a beſoin d'une nourriture qui répare des forces qui s'épuiſent peu à peu, & qui entretienne une ſanté toujours expoſée à de grands affoibliſſemens: car nous portons au dedans de nous-mêmes un principe d'affoibliſſement & de mort, que les tentations du dehors fortifient, & qui venant peu à peu à gagner, s'il eſt permis de parler ainſi, les parties nobles de l'ame, devient à la fin incurable, & lui donne la mort. Or Jeſus-Chriſt nous offre dans le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang, une nourriture, & comme un antidote & un préſervatif capable d'affoiblir ce principe de corruption & de mort, qui eſt la concupiſcence: il nous offre une viande & un breuvage, qui nous inſpirent la force & le courage dont nous avons beſoin pour combattre les ennemis de notre ſalut. Qu'avons-nous à attendre autre choſe qu'une mort certaine, ſi nous refuſons ce reméde & ce puiſſant ſecours, que ſa bonté divine nous a préparé?

Enfin, ſi l'Euchariſtie eſt le gage de la vie éternelle, quel droit peut prétendre à cette vie bienheureuſe, celui qui ne veut pas en recevoir le gage? N'eſt-ce pas là en quelque façon

renoncer aux promeſſes ; ſur tout lorſque celui qui nous offre ce précieux gage, fait dépendre de-là l'effet de ſes promeſſes, comme on le voit dans ces paroles du Sauveur : *En vérité, en vérité, je vous le dis : ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ſi vous ne buvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous ?* Il promet la vie à celui qui mange ſa chair, & il aſſure que celui qui ne la mange pas ne vivra pas : donc celui qui néglige de communier au corps de Jeſus-Chriſt, mourra, s'il n'eſt déja mort ; puiſque cette communion eſt commandée par Jeſus-Chriſt, comme le moyen ordinaire de conſerver la vie de l'ame, à tous ceux qui ſont dans un âge où ils peuvent la perdre.

Jean. 6. 54.

Pour paſſer des preuves aux exemples, remontons juſqu'aux premiers tems du chriſtianiſme, & comparons la ſainte ardeur des Fidéles de ces tems-là pour la Communion, avec la tiédeur & l'indolence de ceux d'aujourd'hui. Ils regardoient l'Euchariſtie comme le pain quotidien des enfans de Dieu, & ils le mangeoient en effet tous les jours, eſtimant que ce ſeroit pour eux le plus grand de tous les malheurs, de tomber dans quelque péché, qui les obligeât de s'en priver.

Etre ſéparé de l'Euchariſtie, c'étoit ſelon eux être privé de la vie & du ſalut : ainſi ils ne trouvoient rien de plus affligeant pour eux que d'en être jugés indignes. *Que notre unique douleur*, diſoit S. Chryſoſtôme, *ſoit d'être privés de cette divine nourriture.* La Foi leur faiſoit craindre vivement l'effet de la menace de Jeſus-Chriſt : *Si vous ne mangez..... vous n'aurez pas la vie* : & cette crainte les rendoit attentifs à conſerver par la vigilance & la priére, la pureté du cœur, & à croître dans l'eſprit de foi & de piété, de concorde & d'unité, afin de ſe rendre de plus en plus dignes de participer à ce grand Sacrement.

In Matth. Homil. 82.

C'eſt à quoi le Concile de Trente exhorte de la maniere la plus tendre & la plus touchante les Chrétiens de ces derniers tems. Car l'Egliſe, comme nous le diſons ſi ſouvent, n'a point changé d'eſprit ; & ce que nous allons rapporter du dernier Concile, fait voir que, ſi dans celui de Latran, l'Egliſe n'a expreſſément commandé aux Fidéles, & enjoint ſous de très-

griéves peines, que la Communion Paſchale, ce n'eſt pas pour autoriſer l'éloignement de la divine Euchariſtie, mais pour borner & punir des délais toujours très-criminels, quand ils n'ont d'autre motif que l'indifférence & le dégoût; & qu'au reſte elle déſireroit que tous ſes enfans fuſſent aſſez purs pour communier ſouvent, afin qu'ils puſſent conſerver par la vertu de l'Euchariſtie, la vie & la vigueur de leurs ames. Ecoutons donc, & reconnoiſſons dans ces paroles la voix de l'Egliſe. » Le ſaint Concile, de toute ſon affection paternelle, avertit, *Seſſ. 13. c. 8.* » exhorte, prie & conjure par les entrailles de la miſéricorde » de notre Dieu, tous ceux en général & en particulier qui » portent le nom de Chrétiens, qu'enfin ils ſe réuniſſent dans » ce Sacrement de l'unité, ce lien de la charité, & ce ſymbole » de la concorde; & que dans le ſouvenir d'une ſi grande » majeſté, & de l'amour exceſſif de notre Seigneur Jeſus-» Chriſt, qui a livré ſa très-chere vie pour le prix de notre » ſalut, & nous a donné ſa chair à manger, ils croyent ces » ſacrés Miſtères de ſon corps & de ſon ſang avec une telle » fermeté de foi, & les révérent avec une telle piété & devo-» tion de cœur, qu'ils ſoient en état de recevoir ſouvent ce » pain, qui eſt au-deſſus de toute ſubſtance; & que véritable-» ment il ſoit la vie & la ſanté perpétuelle de leur ame, afin » qu'étant fortifiés par cette divine nourriture, ils puiſſent » paſſer du pélerinage de cette miſérable vie à la patrie cé-» leſte, pour y manger ſans aucun voile le même pain des » Anges qu'ils mangent maintenant ſous les voiles ſacrés du » pain & du vin matériel. »

Concevons par toutes ces conſidérations combien eſt déplorable l'état d'un Chrétien qui néglige la ſainte Communion. Voulez-vous donc, dira quelqu'un, que je communie lorſque mes péchés m'en rendent indigne? Non: à Dieu ne plaiſe: mais Jeſus-Chriſt, l'Egliſe, l'intérêt de votre ſalut éternel, veulent que vous gémiſſiez de vous en voir éloigné; que vous ayez un ardent deſir de vous en rendre digne; que vous travailliez efficacement à ſortir de l'état où vous êtes; que vous ſollicitiez par d'humbles & fréquentes priéres, la divine miſéricorde, pour obtenir la grace d'une véritable converſion;

qu'en un mot, vous faſſiez tout pour parvenir à une guériſon, qui vous mette en état de manger avec fruit le pain du ciel. Communier indignement eſt un grand crime : renoncer à la Communion, ſous prétexte d'indignité, ſans travailler à s'en rendre digne, en eſt un autre : l'un & l'autre conduit ſûrement à la mort éternelle. Il faut néceſſairement communier, & apporter à la Communion les diſpoſitions néceſſaires.

PRIERE.

QUE vous rendrons-nous, Seigneur, pour tous les biens dont vous nous comblez ? Qui a jamais entendu parler d'une pareille choſe ? Quel eſt le Paſteur qui ait voulu nourrir ſes brebis de ſa propre chair ? & vous, notre Seigneur & notre Dieu, vous voulez nourrir vos eſclaves non-ſeulement de votre chair, mais encore de votre divinité. Vous vous uniſſez à nous ; vous ne voulez faire avec nous qu'un même corps, qu'un même eſprit, qu'une même ame, qu'un même cœur, en un mot, qu'une même choſe ; ce ſont vos propres termes : vous voulez que nous demeurions en vous, & vous voulez bien demeurer en nous : vous vous incarnez, pour ainſi dire, en chacun de ceux qui vous reçoivent dans votre Sacrement ; vous êtes à lui tout entier, ſans exception, ſans partage, ſans ménagement ; en ſorte que ce n'eſt plus lui qui vit, mais que c'eſt vous, adorable Jeſus, qui vivez en lui.

Par ce reméde ſalutaire vous affoibliſſez le funeſte penchant que nous avons au mal, & vous modérez la violence de nos paſſions. Par ce divin aliment, vous entretenez la vie & la ſanté de nos ames ; vous leur donnez un accroiſſement de courage & de force, pour ſurmonter toutes les attaques des ennemis de notre ſalut ; & vous devenez vous-même en nous le gage de la vie éternelle, & le germe de la réſurrection glorieuſe de nos corps. Enfin par ce Sacrement d'unité, vous ne faites de nous tous qu'un ſeul pain, un ſeul corps, un ſeul Chriſt, pour vivre de votre Eſprit, qui eſt un Eſprit de paix, de charité & d'union. Seroit-il poſſible après cela que nous ne vous aimaſſions pas de tout notre cœur, & que nous ne fuſſions pas tout à vous ? Ne le permettez pas, ô notre divin Rédempteur.

Digitized by Google

Ne permettez pas que nous ſoyons aſſez ennemis de nous-mêmes pour nous priver des avantages ineſtimables que vous avez attachés à la digne participation de votre Sacrement : nous en connoiſſons maintenant les admirables effets, & le beſoin extrême que nous en avons. Que notre unique douleur déſormais ſoit donc d'être privés de cette céleſte nourriture. Rendez-nous fidéles à conſerver par la vigilance & la priére, la pureté du cœur, & à croître dans l'eſprit de foi & de piété, de concorde & d'unité ; afin de nous rendre de plus en plus dignes de participer à un ſi ſaint Miſtère.

Ne permettez pas que nous ſoyons aſſez téméraires & impies pour nous en approcher avec une conſcience ſouillée par le péché : & ſi nous avons le malheur d'être dans ce déplorable état, faites que nous en gémiſſions ; que nous travaillions efficacement à en ſortir ; que nous ſollicitions votre miſéricorde par des priéres humbles & ferventes, pour obtenir la grace d'une véritable & ſincére converſion ; que nous faſſions tout pour parvenir à quelque prix que ce ſoit à une entiere guériſon, qui nous mette en état de manger avec fruit le pain du ciel : car enfin il faut communier, & communier dignement. En communiant mal, nous nous empoiſonnons ; en ne communiant point, nous mourons de faim & d'abbattement : ſi nous approchons de la table ſacrée ſans être purs, c'eſt une horrible témérité ; ſi nous n'en approchons pas par négligence ou par indifférence, c'eſt une déſobéiſſance criminelle : il faut vivre de vous, ou mourir. Faites-nous donc, Seigneur, la grace de vivre dans une ſi grande pureté, & une ſi parfaite innocence, que nous puiſſions approcher ſouvent avec confiance de votre ſainte table pour y participer à vos divins Miſtères, & y recevoir, ſelon votre promeſſe, le gage & les prémices de la vie éternelle. Amen.

LE IV. DIMANC. APRE'S LA PENTECOSTE.

Epître de S. Paul aux Rom. Ch. 8. v. 18-23.

MES Freres, je ſuis perſuadé que les ſouffrances de la vie préſente n'ont point de proportion avec cette gloire qui ſera un jour découvette en nous. Auſſi les créatures attendent avec un grand deſir la manifeſtation *de cette gloire* des enfans de Dieu, parce qu'elles ſont aſſujetties à la vanité; & elles ne le ſont pas volontairement, mais à cauſe de celui qui les y a aſſujetties, avec eſpérance d'être délivrées de cet aſſervilſement à la corruption, pour participer à la liberté & à la gloire des enfans de Dieu. Car nous ſçavons que juſqu'à maintenant toutes les créatures ſoupirent *dans cette attente*, & ſont *comme* dans le travail de l'enfantement. Et non-ſeulement elles, mais nous encore, qui poſſédons les prémices de l'eſprit, nous ſoupirons & nous gémiſſons en nous-mêmes, attendant l'effet de l'adoption divine, *qui ſera* la rédemption & la délivrance de nos corps.

Evangile ſelon Saint Luc, Ch. 5. v. 1-11.

JESUS étoit ſur le bord du lac de Généſareth; & ſe trouvant accablé par la foule du peuple qui ſe preſſoit pour entendre la parole de Dieu, il vit deux barques arrêtées au bord du lac, dont les pêcheurs étoient deſcendus, & lavoient leurs filets. Il entra donc dans l'une de ces barques, qui étoit à Simon, & le pria de s'éloigner un peu de la terre; & s'étant aſſis, il enſei-

gnoit le peuple de deſſus la barque. Lorſqu'il eut ceſſé de parler, il dit à Simon : Avancez en pleine eau, & jettez vos filets pour pêcher. Simon lui répondit : Maître, nous avons travaillé toute la nuit ſans rien prendre ; mais néanmoins je jetterai le filet ſur votre parole. L'ayant jetté, ils prirent une ſi grande quantité de poiſſons, que leur filet ſe rompoit. Et ils firent ſigne à leurs compagnons qui étoient dans une autre barque, de venir les aider. Ils y vinrent, & ils remplirent tellement les deux barques, qu'il s'en falloit peu qu'elles ne coulaſſent à fond. Ce que Simon-Pierre ayant vû, il ſe jetta aux pieds de Jeſus, en diſant : Seigneur, retirez-vous de moi, parce que je ſuis un pécheur. Car il étoit tout épouvanté, auſſi-bien que ceux qui étoient avec lui, de la pêche des poiſſons qu'ils avoient faite. Jacques & Jean fils de Zébedée, qui étoient compagnons de Simon étoient dans le même étonnement. Mais Jeſus dit à Simon : Ne craignez point ; votre emploi ſera déſormais de prendre des hommes. Et ayant ramené leurs barques à bord, ils quitterent tout, & le ſuivirent.

INSTRUCTION.

VOUS avez du comprendre, mes Freres, par les réflexions que nous fimes dernierement ſur les effets de la ſainte Euchariſtie, de quelle importance il eſt de la recevoir, & de la recevoir dignement. Si nous nous en éloignons, nous fuyons la vie ; & ſi nous la recevons indignement, nous mangeons & nous buvons notre propre condamnation : l'un & l'autre conduit infailliblement à la mort éternelle : il faut donc néceſſairement communier, & apporter à la Communion les diſpoſitions qu'elle exige. La principale diſpoſition né-

ceſſaire pour s'approcher dignement de la Communion, c'eſt une humilité ſincére. S. Pierre nous donne un beau modéle de cette précieuſe vertu dans l'Evangile que vous venez d'entendre. Ce S. Apôtre tout épouvanté de la pêche qu'il vient de faire, ſe jette aux pieds de Jeſus par un effet du reſpect profond qu'il conçoit pour ſa perſonne adorable : il reconnoît ſa propre indignité : il confeſſe qu'il n'eſt qu'un homme & un homme pécheur. L'humilité eſt, ſelon S. Auguſtin, inſéparable de la charité, qui fait la ſanté, la force & la vigueur de l'ame, & qui y affoiblit la cupidité, cette racine de tous les maux. Lorſqu'une ame a de bas ſentimens & un mépris ſincére d'elle-même, & qu'à l'exemple du Centenier elle dit à J. C. avec une foi vive de ſa grandeur & de ſa ſouveraine ſainteté: *Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous entriez dans ma maiſon ; mais dites ſeulement une parole* à mon cœur, *& je ſerai guéri* de toutes mes foibleſſes ; Dieu lui ouvre tous les tréſors de ſa grace, & l'enrichit de ſes dons les plus précieux. Mais quoiqu'une vraie humilité renferme en quelque ſorte toutes les diſpoſitions intérieures qu'on doit apporter à la ſainte Communion, nous croyons cependant, mes Freres, qu'il eſt néceſſaire de vous les expoſer dans quelque détail, afin que chacun de vous puiſſe s'examiner ſoi-même, & s'éprouver ſelon le précepte de l'Apôtre. Diſons d'abord un mot des diſpoſitions extérieures ou corporelles.

La principale diſpoſition corporelle eſt d'être à jeun, c'eſt-à-dire, de n'avoir abſolument rien pris, au moins depuis minuit, ſi ce n'eſt qu'on reçoive ce Sacrement en maladie comme Viatique.

On doit encore apporter à la Communion une grande pureté de corps : c'eſt la doctrine conſtante des Peres de l'Egliſe, qui exhortent les perſonnes mariées à vivre en continence quelques jours avant que d'approcher des ſaints Miſtères. Cet exemple en dit aſſez à ceux qui ont de la piété, pour leur faire entendre juſqu'où doit aller la pureté de corps d'un Chrétien, qui ſe prépare à recevoir le corps de l'Homme-Dieu, qu'une Vierge a conçu & mis au monde, ſans ceſſer d'être Vierge.

Il

Il n'eſt pas beſoin de parler de la modeſtie & du recueillement : ces diſpoſitions ſont une ſuite de celles dont nous allons traiter ; & elles ne ſerviroient de rien, ſi les ſentimens du cœur n'en étoient l'ame & le principe.

Les diſpoſitions intérieures ſont de deux ſortes : les unes qu'on peut appeller *éloignées* ; & les autres, *prochaines*. Les *diſpoſitions* que nous appellons *éloignées*, ſont l'état même où doit être l'ame du Chrétien, pour recevoir dignement & avec fruit le corps de Jeſus-Chriſt. Les *diſpoſitions prochaines* conſiſtent dans les ſentimens de piété dont elle doit être actuellement pénétrée dans le moment même de la Communion, & dans le tems qui la précéde ou qui la ſuit de près.

Pour entrer ſans peine dans ce que nous avons à dire des *diſpoſitions éloignées*, il ſuffit de ſe ſouvenir de ce que nous avons dit en parlant des effets de la ſainte Euchariſtie, que Jeſus-Chriſt a choiſi le pain & le vin pour l'Euchariſtie, parce que ce Sacrement eſt par rapport à l'ame ce que le pain & le vin ſont par rapport au corps. Afin que les alimens profitent au corps, il eſt néceſſaire, 1°. d'être vivant : car la nourriture ne donne pas la vie ; elle la ſuppoſe, & ſon uſage eſt de la conſerver : 2°. d'être en ſanté : les alimens ſolides, tels que le pain & le vin, ne conviennent point à un malade, ni à un homme en langueur : 3°. d'avoir faim & ſoif : la nourriture priſe ſans appétit & avec dégoût, ne profite pas ; elle augmente plutôt le dégoût, & cauſe des indigeſtions. Tranſportons ces trois choſes à l'ame, & nous aurons les diſpoſitions que les ſaints Peres demandent dans ceux qui approchent de l'Euchariſtie.

Premiere diſpoſition, être vivant. Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie eſt le pain de l'ame : pour s'en nourrir, il faut qu'elle vive. La vie de l'ame, c'eſt la juſtice ; & la juſtice n'eſt autre choſe que la charité, c'eſt-à-dire, ce ſaint amour qui nous unit à Dieu, & qui eſt répandu dans nos cœurs par l'Eſprit-Saint habitant en nous. La vie ſpirituelle nous a été donnée dans le Baptême ; ſi nous avons eu le malheur de la perdre, elle peut ſe recouvrer dans le Sacrement de Pénitence : mais enfin, ſoit conſervée, ſoit recouvrée, il faut avoir la vie pour

communier : il faut que l'Eſprit Saint habitant en nous ſoit l'ame de notre ame, & le principe de ſes mouvemens; que la volonté de Dieu ſoit la régle de nos actions, & que ſa gloire en ſoit la fin ; qu'en un mot nous vivions pour Dieu. Cela dit tout ; & je n'ai rien à y ajouter, qu'un mot de S. Juſtin dans ſon Apologie pour les Chrétiens, où il dit qu'on n'admet à la participation de l'Euchariſtie, que ceux qui ayant embraſſé la Doctrine chrétienne, & reçu le Baptême, vivent de la maniere que Jeſus-Chriſt a ordonné.

Juſt. Apol. maj.

Seconde diſpoſition, être en ſanté. Les paſſions, les attaches, & les affections déréglées ſont les maladies de l'ame. Entre ces maladies il y en a qui ſont mortelles ; & ce ſont les paſſions & les attaches qui dominent dans l'ame, auxquelles elle ſe livre volontairement, & qui éteignent en elle la charité qui eſt ſa vie : d'autres ne donnent point par elles-mêmes la mort à l'ame ; elles peuvent ſubſiſter avec la charité ; mais ſi on les néglige, elles peuvent conduire l'homme à la mort. Ce que nous appellons la ſanté de l'ame, conſiſte à être exempt des attaches & des affections de cette ſeconde eſpéce : c'eſt ce que je vais tâcher de faire entendre.

Aucun homme vivant ſur la terre ne peut être totalement exempt de péché : les plus juſtes commettent des fautes qu'on appelle vénielles : ces fautes ne leur font point perdre la charité, mais elles tendent à l'affoiblir ; & elles l'affoibliroient en effet, ſi les Juſtes par l'uſage qu'ils font de leurs fautes mêmes, n'en prévenoient les ſuites fâcheuſes.

Or il y a de deux ſortes de Juſtes, les uns qui ſont forts & pleins de ſanté, c'eſt-à-dire, fervens & pleins d'amour pour Dieu : les autres qui ſont foibles & languiſſans, c'eſt-à-dire, lâches & négligens dans le ſervice de Dieu. Les uns & les autres font des fautes : mais dans les premiers ce ſont des fautes de ſurpriſe & d'inadvertance, auxquelles ils remédient dès qu'ils s'en apperçoivent : ils en gémiſſent & s'en humilient devant Dieu ; ils s'en puniſſent eux-mêmes par des œuvres de pénitence ; ils en deviennent plus vigilans, plus humbles, plus dépendans du ſecours de Dieu ; & ces fautes, par un effet de ſa miſéricorde, contribuent à nourrir dans le fond de leur

cœur ce gémiſſement continuel qui eſt l'ame de la priére, & qui attire ſur eux des graces plus abondantes. Voilà l'état que nous appellons la ſanté de l'ame : état bien différent de celui des Juſtes languiſſans & infirmes. Ceux-ci ne voudroient pas, non plus que les Juſtes fervens, perdre la grace de Dieu par un péché mortel ; ils auroient horreur de ſe livrer à des paſſions criminelles : mais tout ce qui ne va pas juſques-là, ne les effraye point ; ils ſe laiſſent aller à leurs penchans ; ils négligent de réprimer leurs petites paſſions, & de combattre certaines attaches, qui ne détruiſent pas à la vérité le ſaint amour, mais qui l'affoibliſſent, & qui déplaiſent à Dieu : ils ſont peu touchés de leurs fautes, & ne font rien, ou preſque rien, ſoit pour les prévenir par la vigilance & la priére, ſoit pour les réparer par la pénitence. Or de ces deux ſortes de Juſtes, les premiers trouvent dans le pain céleſte, leur nourriture & leur force. Pour les autres, il eſt difficile de prononcer préciſément ſur le fruit qu'ils peuvent retirer de la Communion, parce que la langueur dont nous parlons, a pluſieurs dégrés, qui peuvent former plus ou moins d'obſtacles aux effets de l'Euchariſtie : mais s'ils demeurent volontairement dans cette langueur, il eſt fort à craindre qu'ils ne deviennent enfin indignes de participer à ce Sacrement.

Troiſiéme diſpoſition, qui a beaucoup de liaiſon avec la ſeconde ; avoir faim & ſoif, c'eſt-à-dire, avoir un grand deſir de s'unir à Jeſus-Chriſt ; être du nombre de ceux dont il eſt dit : *Heureux ceux qui ſont affamés & altérés de la juſtice.* Car la faim & la ſoif dont nous parlons, n'eſt pas préciſément un deſir de communier ; ce deſir peut être tout humain : c'eſt la faim & la ſoif de la juſtice, ou le deſir d'être uni à Dieu par une charité qui prenne tous les jours un nouvel accroiſſement. Cette faim & cette ſoif de la juſtice fait ſoupirer le Chrétien après la ſainte Communion, pour y trouver ſa nourriture & ſa force ; & ce deſir doit être ſi ardent & ſi vif, que S. Chryſoſtôme le compare à l'avidité avec laquelle les petits enfans, quand ils ſont affamés, ſe jettent à la mammelle de leur nourrice. » Ne voyez-vous pas, dit ce Saint, avec quelle » avidité un petit enfant tire la mammelle de ſa nourrice ?

Matth. 5. 6.

Hom. 83. in Matth.

» Telle, & plus grande encore, doit être notre ardeur pour » cette nourriture & ce breuvage ſpirituel, afin d'attirer en » nous la grace du Saint-Eſprit. » Si nous ne ſentons pas cette faim & cette avidité ſpirituelle, c'eſt une marque qu'il y a en nous une mauvaiſe réplétion, qui cauſe notre dégoût ou notre indifférence, & dont il faut nous décharger par la pénitence & la mortification.

Un Chrétien ſolidement établi dans les diſpoſitions que nous venons d'expliquer, n'a pas beſoin qu'on lui ſuggére les ſentimens dont ſon cœur doit être pénétré dans cette grande action, ni les pratiques de piété qui doivent la précéder & la ſuivre. L'Eſprit Saint qui habite en lui, l'inſtruit de tout : l'amour lui dit tout ; & l'on n'a point de meilleur avis, ni de méthode plus ſûre à lui propoſer, que d'écouter ce grand Maître, & d'en ſuivre les mouvemens. Néanmoins en faveur des foibles, on a coutume de marquer certains exercices de piété pour le jour de la Communion : nous allons vous en propoſer quelques-uns.

I. Après avoir travaillé à vous purifier par la pénitence, il eſt bon de vous recueillir de nouveau la veille de votre Communion, par la lecture de quelques Chapitres du IV. Livre de l'Imitation de Jeſus-Chriſt.

II. Le ſoir en vous couchant, & la nuit durant les intervalles du ſommeil, penſez au bonheur que vous aurez bientôt de recevoir Jeſus-Chriſt, & excitez en vous le deſir d'être uni à lui, en répétant de tems en tems ces paroles du Pſeaume :

Pſ. 41. 2. 3. *Mon ame ſoupire vers vous, mon Dieu, comme un cerf altéré ſoupire après les eaux. Mon ame eſt toute brûlante de ſoif pour Dieu, pour le Dieu fort & vivant.*

III. Le matin, à l'heure de votre lever, repréſentez-vous que Jeſus-Chriſt vous dit, comme autrefois à Zachée : *Hâtez-*

Luc. 19. 5. *vous de deſcendre ; car il faut que je loge aujourd'hui dans votre maiſon.* Répondez-lui du fond de votre cœur avec un étonne-

2. Par. 6. ment plein de foi : *Eſt-il donc croyable, ô mon Dieu, que vous veuilliez habiter avec les hommes ? Si le ciel & les cieux des cieux ne peuvent vous contenir, combien moins cette maiſon que je vous ai préparée ?* Adreſſez-lui en même tems ces belles paroles

de Saint Auguſtin : » La maiſon de mon ame eſt bien *Lib. 1 Conf. c. 5.*
» étroite & bien petite pour un auſſi grand hôte que
» vous, ô mon Seigneur & mon Dieu : mais je vous prie de
» l'accroître, afin qu'elle ſoit capable de vous recevoir. Elle
» tombe en ruine : mais je vous prie de la réparer. Il y a des
» choſes qui peuvent offenſer vos yeux ; je le ſçais & je le con-
» feſſe : mais qui peut la rendre nette que vous ſeul ? & à qui
» puis-je recourir qu'à vous ? Seigneur, purifiez-moi de mes
» offenſes ſecrettes & cachées. »

IV. A l'heure de la Meſſe, dites-vous à vous-même ces paroles de l'Evangile : *Voici l'Epoux qui vient ; allez au-devant de lui.* Allez à l'Egliſe plein d'une joie toute ſpirituelle, en réfléchiſſant ſur ces paroles : *Heureux ceux qui ſont appellés au feſtin des nôces de l'Agneau.* Entrant dans l'Egliſe, dites ces paroles du Pſeaume : *Seigneur, par un effet de votre infinie miſéricorde, j'entrerai dans votre maiſon : je vous adorerai dans votre ſaint temple, pénétré de votre crainte.* *Matth. 25. 6.* *Apoc. 19. 9.* *Pſ. 5. 8.*

V. A la Meſſe vous n'avez rien autre choſe à faire que de ſuivre l'Egliſe. Adorez, remerciez, priez, offrez avec elle.

VI. Au moment de la Communion, entrez dans les ſentimens d'humilité & de foi du Centenier, en répétant ſes paroles ; & approchez-vous de Jeſus-Chriſt avec l'humble confiance de cette femme, qui diſoit : *Si je touche ſeulement le bord de ſa robbe, je ſerai guérie.* *Matth. 9. 21.*

VII. Après la Communion, livrez-vous aux ſaints tranſports de la plus vive reconnoiſſance envers celui que vous poſſédez au-dedans de vous : admirez l'excès de ſon amour pour vous : excitez-vous à l'aimer de plus en plus : priez-le d'établir en vous ſa demeure pour toujours : expoſez-lui vos beſoins & vos miſéres : demandez-lui la grace de mourir à vous-même, & de ne vivre que pour lui. Récitez le Cantique de Simeon, & dites-le dans le même eſprit que ce ſaint vieillard, qui ne voyoit plus rien à déſirer pour lui que la mort, après avoir eu le bonheur de voir ſon Sauveur.

VIII. Après la Meſſe, récitez les Pſeaumes 22. & 102. paſſez le reſte de la journée dans le recueillement & la priére : & vivez de telle ſorte que la Communion que

vous avez faite, vous ſerve de préparation à une autre.

PRIERE.

SEIGNEUR, l'action de la Communion demande l'homme tout entier; elle eſt même infiniment au-deſſus de l'homme : ce n'eſt pas à un homme mortel que nous préparons une demeure, mais c'eſt à vous qui êtes notre Créateur & notre Dieu; & c'eſt nous-mêmes qui ſommes cette demeure. Nous ne pouvons donc apporter trop d'attention & de ſoin pour nous y préparer; mais les diſpoſitions qui nous y préparent viennent toutes de votre bonté : vous les commandez; mais vous ſeul pouvez les donner : donnez-nous donc, Seigneur, ce que vous nous commandez. Apprenez-nous vous-même avec quelle pureté de corps, quelle modeſtie & quel recueillement nous devons paroître devant vous. Donnez-nous la pureté du cœur ſans laquelle on trouve la mort en recevant la vie : donnez-nous de nous éprouver nous-mêmes, & de ſonder notre propre cœur, pour examiner ſi votre amour y vit, y regne & y domine par deſſus tout autre amour. Donnez à ceux d'entre nous qui ont eu le malheur de perdre le précieux tréſor de la juſtice par le péché, la grace de la recouvrer par une ſincére pénitence, qui les rétabliſſant dans les priviléges de leur Baptême, leur donne le droit de s'aſſeoir à votre table avec vos enfans. Donnez-nous à tous la ſainteté dont vous voulez que votre maiſon ſoit ornée : purifiez notre ame des moindres péchés; détruiſez les affections qui nous y attachent; faites que nous en gémiſſions ſincérement en votre divine préſence, & que nous travaillions ſans relâche à les réprimer & à les détruire. Otez de nos cœurs tout ce qui peut vous déplaire & nous rendre indignes de vous recevoir : donnez-nous la faim & la ſoif de la juſtice, le deſir ardent de vous être unis par une charité qui prenne tous les jours de nouveaux accroiſſemens.

Ne permettez pas que nous paroiſſions devant vous les mains vuides : faites-nous pratiquer de bonnes œuvres que nous puiſſions vous préſenter lorſque nous approcherons de vous : faites-nous vivre avec tempérance, avec juſtice & avec

piété dans l'attente de l'heureux moment où nous eſpérons vous recevoir. Enfin donnez-nous une foi vive, une eſpérance ferme, une charité ardente, une humilité profonde & une reconnoiſſance parfaite; afin qu'après vous avoir reçu ici bas caché ſous les voiles du Sacrement, nous ayons le bonheur de vous voir ſans nuage dans la gloire du ciel, où vous ferez notre joie & notre félicité avec votre Pere & le Saint-Eſprit, dans tous les ſiécles des ſiécles. Amen.

LE V. DIMANC. APRE'S LA PENTECOSTE.

I. Epître de Saint Pierre, Ch. 3. v. 8-15.

MES très-chers Freres : Qu'il ſe trouve en vous tous une parfaite union, une bonté compatiſſante, une amitié de freres, une affection pleine de tendreſſe, une douceur qui gagne les cœurs. Ne rendez point mal pour mal, ni outrage pour outrage : mais au contraire, béniſſez *ceux qui vous maudiſſent*; ſçachant que c'eſt à cela que vous avez été appellés, afin de recevoir comme héritiers la bénédiction *que Dieu vous réſerve*. Car ſi quelqu'un aime la vie, & deſire d'avoir des jours heureux, qu'il empêche que ſa langue ne ſe porte à la médiſance, & que ſes lévres ne prononcent des paroles de tromperie; qu'il ſe détourne du mal, & faſſe le bien; qu'il recherche la paix, & qu'il travaille pour l'acquerir. Car le Seigneur tient ſes yeux *arrêtés* ſur les juſtes, & ſes oreilles *attentives* à leurs prieres; mais il regarde les méchans avec un viſage plein de colère. Et qui vous fera du mal, ſi vous ne penſez qu'à faire du bien ? Si néanmoins vous ſouffrez pour la juſtice, vous ſerez heureux. Ne craignez point les

maux dont ils veulent vous donner de la crainte, & n'en ſoyez point troublés; mais rendez gloire dans vos cœurs à la ſainteté du Seigneur notre Dieu.

Evangile ſelon Saint Matthieu, Ch. 5. v. 20-24.

JESUS dit à ſes Diſciples: Je vous dis que ſi votre juſtice n'eſt plus pleine & plus parfaite que celle des Docteurs de la loi & des Phariſiens, vous n'entrerez point dans le royaume du ciel. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens: Vous ne tuerez point; & quiconque tuera, méritera d'être condamné par le jugement. Mais moi je vous dis, que quiconque ſe mettra en colère contre ſon frere, méritera d'être condamné par le jugement; que celui qui dira à ſon frere, Raca, méritera d'être condamné par le Conſeil; & que celui qui lui dira, Vous êtes un fou, méritera d'être condamné au feu de l'enfer. Si donc lorſque vous préſentez votre don à l'Autel, vous vous ſouvenez que votre frere a quelque choſe contre vous, laiſſez là votre don devant l'autel, & allez vous réconcilier auparavant avec votre frere, & puis vous reviendrez offrir votre don.

INSTRUCTION.

JESUS-CHRIST qui eſt le Docteur de la juſtice nous enſeigne, mes Freres, dans l'Evangile de ce jour, en quoi elle conſiſte; il nous montre ce que c'eſt que cette juſtice qui nous rend agréables à Dieu & dignes du Royaume céleſte. Les Phariſiens croyoient être juſtes dès qu'ils s'abſtenoient des péchés groſſiers, & des actions extérieures défendues par le Décalogue, pourvû qu'ils joigniſſent à cette exemption de crimes extérieurs la pratique exacte des ſacrifices,

ces, des cérémonies & des purifications ordonnées par la loi de Moyſe. Combien de Chrétiens ſont dans une ſemblable illuſion, & ſe croyent en état de recevoir la grace de l'abſolution & d'approcher de la ſainte Euchariſtie ; parce, diſent-ils, qu'ils n'ont ni tué ni volé, & qu'ils pratiquent les devoirs extérieurs de la Religion ! De tels hommes peuvent-ils paſſer pour Chrétiens ? & peut-on les regarder autrement que comme ces Phariſiens que Jeſus-Chriſt appelle des aveugles & des inſenſés ? Ce divin Sauveur nous donne bien une autre idée de la juſtice : il nous apprend qu'elle réſide dans l'intérieur ; qu'elle régle & qu'elle dirige les ſentimens de notre ame, ſes inclinations, ſes affections, ſes déſirs ; en un mot, qu'elle conſiſte à aimer Dieu de tout notre cœur. La juſtice, ou, ce qui eſt la même choſe, la véritable piété, eſt une affaire du cœur, dit S. Auguſtin ; *Pietas res cordis eſt* : c'eſt le cœur qui décide de tout dans l'homme : c'eſt par le cœur qu'on en juge, & avec raiſon. Pourquoi dit-on dans le monde qu'un homme eſt bon, qu'il eſt équitable ? c'eſt parce qu'il aime à faire du bien, qu'il eſt attaché à la juſtice, & qu'il a en horreur toute injuſtice, toute baſſeſſe & toute duplicité. C'eſt ainſi que les hommes jugent de leurs ſemblables, lorſque la lumiere de la raiſon n'eſt pas obſcurcie en eux par la dépravation de leur cœur : & c'eſt ainſi que la Religion nous apprend que nous devons nous juger nous-mêmes par rapport à la piété. Un homme eſt coupable, il eſt injuſte, dès qu'il prête ſes mains à l'injuſtice, au larcin, à l'homicide ; tout le monde ſent cela, tout le monde en convient : ſera-t-il innocent s'il y prête ſon cœur ; s'il l'abandonne à des penchans corrompus, à des deſirs injuſtes ; s'il eſt rempli de l'amour de lui-même & des autres créatures ; s'il n'a que du dégoût & du mépris pour Dieu, pour ſa loi ſainte & pour les biens qu'il lui promet ? Ce qu'il y a de plus excellent en nous, ce que nous ſommes plus indiſpenſablement obligés de conſacrer à Dieu, c'eſt notre cœur : c'eſt le culte dont il eſt le plus jaloux ; c'eſt le ſacrifice qu'il exige de toute créature raiſonnable : c'eſt ſe moquer de lui que de prétendre l'honorer, dès qu'on lui refuſe l'hommage de l'amour : ſans cette adoration du cœur on n'accomplit

point ſes divins Commandemens, & on ne s'acquitte point comme il faut des devoirs qu'il nous impoſe à l'égard de nos Freres. Il regarde comme homicide celui qui livre ſon cœur à la haine, quoiqu'il ne trempe pas ſa main dans le ſang du prochain : il ne veut pas même recevoir le ſacrifice de celui qui conſerve dans ſon cœur de l'aigreur & du reſſentiment, ou qui a bleſſé la charité par quelque faute qu'il a commiſe contre ſon frere : il veut qu'en ce cas-là, on différe le ſacrifice, & qu'on faſſe au plutôt tout ſon poſſible pour bannir de ſon cœur & de celui de ſon frere, tout ce qui peut ralentir ou éteindre le feu ſacré de l'amour qui doit purifier & conſumer tous les ſacrifices qui ſont offerts à ſa divine Majeſté. Si Jeſus-Chriſt impoſe de telles obligations à un Juif qui offroit à Dieu en ſacrifice un vil animal ; que ne demande-t-il pas d'un Chrétien qui vient dans nos temples offrir à Dieu le ſacrifice de l'Agneau ſans tache, & qui eſt nourri de la chair de cette victime adorable ? De quel crime ce Chrétien ne ſe rend-il pas coupable, s'il a la témérité de recevoir indignement un ſi redoutable Miſtère ? C'eſt, mes Freres, pour vous faire éviter cet effroyable malheur, que nous allons vous parler de la Communion indigne : nous dirons enſuite quelque choſe de la Communion infructueuſe ; & enfin nous vous expoſerons les regles qui doivent décider de l'uſage plus ou moins frequent de la ſainte Communion.

Seſſ. 13. c. 8. Le Concile de Trente dit que les pécheurs ne reçoivent l'Euchariſtie que ſacramentellement. Ces paroles du Concile établiſſent deux vérités : la premiere, que les pécheurs, auſſi-bien que les juſtes, reçoivent dans la Communion réellement & véritablement le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt : la ſeconde, qu'ils n'en reçoivent pas les ſalutaires effets que nous avons expoſés ; ſçavoir l'union intime avec Jeſus-Chriſt, un accroiſſement de vie, de vigueur & de courage, & un gage *Joan. 6. 64.* certain de la vie & de la réſurrection future. *La chair* de Jeſus-Chriſt toute ſainte qu'elle eſt, *ne ſert de rien* ſans *l'Eſprit vivifiant* de Jeſus-Chriſt. Or cet Eſprit n'entre pas dans un cœur livré au démon, & ſouillé par l'idolâtrie. Tout pécheur eſt idolâtre ; parce que tout pécheur rend à la créature un

culte d'amour qui n'eſt dû qu'à Dieu. La chair & le ſang de Jeſus-Chriſt peuvent donc bien entrer dans ſon corps : mais ſon ame, qui eſt un temple d'idole, ne peut recevoir l'Eſprit de Jeſus-Chriſt, juſqu'à ce que le démon en ſoit chaſſé par la pénitence. *Le calice de bénédiction que nous béniſſons*, dit S. Paul, *n'eſt-il pas la Communion du ſang de Jeſus-Chriſt ? & le pain que nous rompons, n'eſt-il pas la Communion du corps du Seigneur ? .... Or.... vous ne pouvez pas boire la coupe du Seigneur, & la coupe des démons : vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur, & à la table des démons* : ces deux choſes ſont inalliables. Celui qui prend part à la corruption du monde, & qui goûte des mets empoiſonnés dont le démon nourrit ſes eſclaves, ne peut goûter les ſaintes & ſpirituelles délices de la table du Seigneur. 1.Cor.10.16. v. 20.21.

Mais l'Apôtre va encore plus loin ; & dans le Chapitre qui ſuit celui qu'on vient de citer, nous liſons ces paroles pleines de terreur : *Quiconque mangera ce pain, ou boira la coupe du Seigneur indignement*, (c'eſt-à-dire, étant dans un état de péché qui l'en rend indigne,) *ſera coupable de crime contre le corps & le ſang du Seigneur. Que l'homme donc*, ajoute-t-il, *s'éprouve ſoi-même ; & qu'après cela il mange de ce pain & boive de cette coupe. Car celui qui en mange & en boit indignement, mange & boit ſa propre condamnation, ne faiſant pas le diſcernement qu'il doit du corps du Seigneur.* L'Apôtre nous repréſente ici le crime de la Communion indigne, & l'effet de la Communion indigne. 1.Cor.11.27. v. 28. v. 29.

1°. Celui qui communie indignement, *eſt coupable de crime contre le corps & le ſang du Seigneur*, crime de profanation & de ſacrilége ; parce qu'*il ne fait pas le diſcernement qu'il doit du corps du Seigneur*, traitant comme une choſe vile & profane, & prenant comme une nourriture ordinaire, la chair ſacrée & ſanctifiante du Fils de Dieu : crime de perfidie & de trahiſon ; parce que, comme Judas, il mange la chair & boit le ſang de ſon Seigneur & de ſon Maître, ayant dans le cœur le deſſein de le ſacrifier à ſa paſſion criminelle ; & qu'il lui donne un baiſer d'ami, dans le tems même qu'il eſt d'intelligence avec ſes ennemis, pour le livrer de nouveau, autant

qu'il eſt en lui, aux opprobres, & au ſupplice de la croix.

Qui ne ſeroit touché de voir l'Euchariſtie tombée dans la boue, ou mangée par un chien; quand ce ne ſeroit que l'effet d'un pur malheur, & non de la mauvaiſe volonté d'aucun homme? Quelle réparation ne feroit-on pas à Jeſus-Chriſt pour cette profanation, qui ne ſeroit néanmoins profanation qu'aux yeux des hommes, & qui ne l'offenſeroit nullement? car rien n'offenſe Dieu que le péché. Mais ſi ce que nous diſons étoit arrivé par la malice & l'impiété de quelqu'un, quelle horreur n'auroit-on pas de celui qui ſeroit auteur d'un tel ſacrilége? & de quels ſupplices ne le croiroit-on pas digne? Y a-t il un homme parmi ceux qui portent le nom de Chrétiens, ſi ce n'eſt un monſtre d'impiété, qui puiſſe ſoutenir ſeulement la penſée de prendre la ſainte Euchariſtie, comme firent des Evêques Donatiſtes dans une Egliſe de Catholiques au rapport de S. Optat, & de la jetter aux chiens? Mais le ſacrilege de celui qui ne craint pas de recevoir la chair de Jeſus-Chriſt dans un corps & un cœur ſouillé de crimes, eſt-il moins horrible? & la prévarication d'un Miniſtre du Seigneur, qui donne le Saint des Saints aux chiens, en admettant à la Table ſacrée un homme indigne du nom même de Chrétien, eſt-elle moins criminelle au jugement de la vérité, & aux yeux de la foi? Car c'eſt cette vérité & cette lumiere qu'il faut conſulter, pour voir les choſes telles qu'elles ſont: & rien par conſéquent ne doit nous paroître plus horrible que le crime d'une Communion indigne; puiſqu'il eſt tout enſemble une profanation ſacrilége de ce qu'il y a de plus ſaint, & une inſigne trahiſon envers celui qui nous a aimés, non-ſeulement juſqu'à ſe livrer pour nous, mais encore juſqu'à ſe donner à nous.

Joan. 3. 18. 2°. Celui qui communie indignement, *mange & boit ſa propre condamnation.* Jeſus-Chriſt dit, que *celui qui ne croit pas au Fils de Dieu, eſt déja condamné*: ce qui marque que l'arrêt de ſa condamnation eſt prononcé. Mais l'Apôtre parlant de celui qui communie dans le péché mortel, va juſqu'à dire qu'il mange & qu'il boit l'arrêt qui le condamne; qu'il ſe

l'incorpore, & en eſt pénétré ; que le corps de J. C. qui lui eſt donné pour être le gage de ſon ſalut éternel, devient le gage de ſa perte éternelle ; & que ce pain céleſte préparé pour le nourrir & le vivifier, eſt changé par ſa mauvaiſe diſpoſition en un poiſon qui le tue. Si ce pécheur ſentant ſa conſcience ſouillée, ſe fût abſtenu de s'approcher du Sacrement, par la crainte de le profaner ; ce reſpect envers le corps de ſon Sauveur, pouvoit être en lui le précieux germe d'une ſincére pénitence ; lui réſerver du moins quelque accès vers la miſéricorde de Dieu, & ſuſpendre les effets de ſa juſtice. Mais le plus horrible de tous les ſacriléges ajouté à ſes autres péchés, & l'outrage fait à ſon Juge même, comble la meſure de ſes crimes, & met ſouvent le ſceau à ſa réprobation, comme il eſt arrivé à Judas. Non-ſeulement ſon arrêt de mort eſt prononcé, mais il s'exécute ; *Poſt buccellam introivit in eum Satanas* : il eſt livré au démon ; il tombe dans un endurciſſement de cœur & un aveuglement d'eſprit, qui le conduiſent à une impénitence finale. *Joan.* 13. 27.

Si l'état d'une ame morte par le péché rend la Communion indigne & ſacrilége ; la langueur & le peu de goût, qui vient, comme on a vû, de certaines attaches qui déplaiſent à Dieu, quoiqu'elles ne ſoient pas mortelles, & du peu de ſoin qu'on a de purifier ſon cœur, la rend ſouvent infructueuſe : & ſi en communiant de cette ſorte, on n'eſt pas criminel ; au moins on ne devient ni plus pur, ni plus ſolidement établi dans l'amour de Dieu.

Mais dire qu'une telle Communion eſt ſans fruit, ce n'eſt pas dire tout ce qu'elle eſt ; on doit ajouter qu'elle eſt encore très-dangereuſe dans ſes ſuites : car il eſt fort à craindre que nous n'en ſoyons punis par des affoibliſſemens, qui nous conduiſent inſenſiblement à la mort, ſi nous ne recourons au reméde de la pénitence ; & que pour n'avoir pas aſſez reſpecté d'abord la ſainteté du Sacrement, nous n'en venions enfin juſqu'à le profaner par un horrible ſacrilége.

Un Chrétien qui a quelque deſir de ſon ſalut, doit donc regarder comme un très-grand malheur de communier ſans en remporter aucun fruit ; & afin de n'y pas tomber, prendre

pour regle ce que dit S. Baſile, » Que celui qui s'approche du
Lib. 1. de Bapt. c. 9. » corps & du ſang du Seigneur, en mémoire de ſa mort & de
» ſa réſurrection, doit non-ſeulement être exempt de tout ce
» qui ſouille le corps & l'eſprit, pour ne pas manger & boire ſa
» condamnation; mais encore exprimer en ſoi la reſſemblan-
» ce de celui qui eſt mort & reſſuſcité pour nous, en faiſant
» voir qu'il eſt mort au péché, au monde & à ſoi-même, &
» qu'il ne vit plus que pour Dieu par Jeſus-Chriſt notre Sei-
» gneur. »

A regarder d'un côté les effets de l'Euchariſtie, & la fin pour laquelle elle a été inſtituée, & de l'autre nos beſoins & nos dangers; il ſeroit à ſouhaiter que les Fidéles, à l'exemple des premiers Chrétiens, communiaſſent tous les jours, ou au moins tous les Dimanches & toutes les Fêtes de l'année. Mais il faudroit pour cela qu'ils fuſſent auſſi ſaints que les premiers Chrétiens, afin que ce fréquent uſage du pain céleſte produisît en eux les mêmes effets. On peut donc poſer pour maxime générale, que, comme il eſt utile à un homme de bonne complexion, & qui a un grand appétit, de ſe nourrir tous les jours de viandes ſolides; de même lorſqu'une ame eſt dans cet état de ſanté dont nous avons parlé; qu'elle eſt affamée & alterée de la juſtice; qu'elle eſt, comme le diſoit tout à l'heure S. Baſile, morte au péché, au monde & à ſoi-même, & ne vivant plus que pour Dieu; elle retire un grand fruit de la fréquente Communion: ainſi on peut la lui conſeiller, & peut-être même la lui commander. Voilà la maxime générale: mais l'application à l'égard de chacun en particulier, doit être réglée par les avis d'un Directeur prudent, éclairé dans les voies de Dieu, & parfaitement inſtruit des diſpoſitions intérieures des perſonnes qu'il conduit.

L'uſage de l'Euchariſtie doit être plus rare pour ceux qui ſont dans un état d'imperfection, ſi cet état eſt tel qu'il puiſſe empêcher le fruit de la Communion: car la fréquente Communion qui ne produit aucun fruit, eſt dangereuſe, comme nous l'avons fait voir. Tenons-nous-en donc à l'excellente ré-
S. Bonav. in 4. diſt. 2. part. 2. art. 2. quæſt. 2. gle de S. Bonaventure. » On demande, dit-il, s'il eſt utile de
» communier ſouvent. Il faut répondre que, ſi une perſonne

» reconnoît qu'elle eſt dans l'état où étoient les Chrétiens » de l'Egliſe primitive, elle fait bien de les imiter en commu- » niant tous les jours : mais ſi elle reconnoît qu'elle eſt dans » l'état de l'Egliſe vieilliſſante, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt froide » & lente dans les choſes de Dieu ; elle eſt louable de ne com- » munier que rarement. Et ſi elle eſt dans un état qui tienne » comme le milieu entre ces deux premiers, elle doit ſe con- » duire d'une maniere qui y ſoit proportionnée ; s'éloignant » quelquefois, pour apprendre à s'approcher avec plus de » reſpect ; & s'approchant auſſi quelquefois, pour être em- » braſée d'amour ; parce que le reſpect & l'amour ſont égale- » ment dûs à un tel hôte. Alors ayant reconnu ſi elle s'avan- » ce davantage dans la piété, en s'en éloignant, ou en s'en » approchant ; qu'elle choiſiſſe la voie qui lui eſt la plus utile, » parce que l'homme ne connoît en cela que ce que l'expé- » rience lui apprend. » A quoi il ajoute enſuite, que *tout ce qu'on peut dire pour porter les ames à recevoir ſouvent l'Euchariſtie, ſuppoſe toujours qu'on y apporte la préparation qui lui eſt dûe, laquelle ne ſe trouve ordinairement qu'en un très-petit nombre de perſonnes.*

Quand on ſe trouve dans un état de ſéchereſſe & de péſanteur ; pour ſçavoir ſi on doit s'approcher ou s'éloigner, il faut examiner d'où vient cette péſanteur & cette ſéchereſſe : car ce peut être une de ces épreuves par leſquelles il plaît à Dieu d'exercer les plus ſaintes ames, en ſe retirant d'elles en apparence, & les privant de toute conſolation ſenſible, afin qu'elles connoiſſent mieux le prix des dons de Dieu, & que le ſentiment de leur pauvreté & de leur miſére, en les humiliant, les excite à le chercher avec plus d'ardeur : cet état d'épreuve n'eſt pas une raiſon de ſe retirer de la Communion. Mais ſi cette tiédeur vient de ce qu'on mene une vie diſſipée ; qu'on n'a pas ſoin de ſe nourrir de la parole de Dieu ; qu'on ſe laiſſe aller à ſes penchans ſans les combattre ; qu'on eſt peu touché de ſes fautes : c'eſt le cas de s'en éloigner ſelon que le conſeille S. Bonaventure. Au reſte, qu'on ſe ſouvienne (& nous ne pouvons trop le recommander,) que l'éloignement de l'Euchariſtie, dans le cas dont nous parlons, n'eſt

pas proprement le reméde de la maladie qui nous oblige de nous en priver. Qui s'en tient là, s'expoſe viſiblement à devenir encore plus malade, & peut-être à mourir. Un homme en langueur ne doit pas ſe contenter de s'abſtenir des alimens les plus ſolides ; mais prendre ſoigneuſement les remédes & les nourritures propres à ſon état. Travaillons de même à nous guérir, & à nous purifier par la vigilance & la priére, l'humiliation & la pénitence, la lecture & la méditation de la parole de Dieu ; & conſervons toujours dans le fond du cœur, un ardent deſir & une ſainte impatience de retourner à la Communion, enſorte qu'il ſoit vrai de dire que nous ne différons de nous en approcher, qu'afin de nous en rendre dignes.

Il eſt quelquefois très-utile, même aux ames les plus pures, de ſe priver pour quelque tems de la ſainte Communion, ſur-tout à l'approche des grandes Fêtes ; pourvû que ce ſoit par un principe d'humilité & de reſpect ; & qu'elles emploient ce tems à veiller avec une nouvelle attention ſur les plus ſecrets mouvemens de leur cœur, à purifier leurs vûes, à expier par les œuvres de pénitence les fautes qui échappent à leur foibleſſe, & à exciter en elles une faim & une ſoif plus ardente de la juſtice, & de l'union avec Jeſus-Chriſt, ſemblables à un homme en bonne ſanté, qui fait quelquefois diéte pour prévenir la trop grande réplétion qu'il craint, & pour avoir meilleur appétit.

Je finis ce ſujet par quelques avis que le pieux Auteur de l'Imitation de Jeſus-Chriſt donne à l'ame chrétienne ſur la pratique de la Communion ; ils renferment en ſubſtance tout ce que nous venons de dire : ſouvenons-nous qu'il parle à une ame qui travaille à s'avancer dans la voie de la perfection. Après avoir dit qu'il eſt dangereux de différer long-tems de communier, ſous prétexte qu'on ſe ſent, ou dans la tiédeur, ou dans le trouble & la peine ; il continue ainſi : » O douleur ! » il ſe trouve même des perſonnes ſi lâches & ſi négligentes, » qu'elles ſont bien-aiſes de ne ſe confeſſer que rarement, & » qu'elles ſouhaitent que leurs Communions ſoient différées, » afin de n'être pas obligées de veiller avec plus de ſoin à la garde

Liv. 4. c. 10. n. 4.

» garde de leur ame. Hélas ! que ces perſonnes ont peu d'a-
» mour, & peu de dévotion ſolide, de ſe diſpenſer ſi facilement
» de la ſainte Communion ! Que celui-là, au contraire, eſt n. c.
» heureux & agréable à Dieu, qui vit d'une telle ſorte, & qui
» tient toujours ſa conſcience ſi pure, qu'il ſeroit aſſez bien
» diſpoſé pour communier même tous les jours, ſi cela lui
» étoit permis, & s'il pouvoit le faire ſans qu'il y parût quel-
» que choſe d'affecté & de ſingulier. Si quelqu'un s'abſtient
» quelquefois de ce ſaint miſtère par humilité, ou parce qu'il
» a un ſujet légitime qui l'en empêche, il eſt louable pour le
» reſpect qu'il lui porte : mais s'il ſe ſent tomber peu à peu
» dans une eſpéce d'engourdiſſement, il doit s'exciter ſoi-
» même, & faire tout ce qu'il peut ; & Dieu le ſecourra dans
» ſon deſir ſelon toute l'étendue de ſa bonne volonté, qui eſt
» ce qu'il regarde principalement. S'il a un ſujet légitime qui
» l'empêche de communier, il doit néanmoins avoir toujours
» dans le cœur un deſir ſincére, & une ſainte intention de le
» faire : & alors il ne laiſſera pas de recevoir le fruit de ce
» Sacrement. »

PRIERE.

SEIGNEUR, communier en péché mortel, c'eſt-à-dire, avec un cœur qui aime quelque choſe autant ou plus que vous, c'eſt communier indignement ; c'eſt ſe rendre coupable de crime contre le corps & le ſang du Dieu fait homme ; c'eſt fouler aux pieds votre Fils, & traiter comme vil & profane le ſang de ſon alliance ; c'eſt renouveller les crimes de l'Apôtre infidéle qui l'a trahi, des Juifs ingrats qui ont demandé ſa mort, du Juge lâche qui l'a condamné, & des bourreaux qui l'ont inhumainement attaché à une croix où il a expiré : c'eſt enfin manger & boire l'arrêt de ſa condamnation éternelle.

Si nous étions coupables d'un ſi grand crime, proſternés devant votre Majeſté ſuprême, nous vous demandons la grace de le déteſter, & de l'expier par les dignes fruits d'une ſincére pénitence. Préſervez-nous, Seigneur, du plus horrible de tous les crimes, qui peut-être combleroit la meſure de nos

péchés,& mettroit le ſceau à notre réprobation. Ne permettez pas que nous entrions dans la ſalle du feſtin des nôces pour y manger l'Agneau ſans tache, ſans avoir la robe nuptiale de la ſainteté & de l'innocence, ou conſervée, ou réparée.

Faites-nous beaucoup craindre, & éviter avec un très-grand ſoin, cet état de langueur & de dégoût qui vous eſt ſi injurieux, qui rend la Communion infructueuſe, qui met obſtacle à la communication de votre Eſprit, & qui eſt ſouvent puni par des affoibliſſemens qui conduiſent inſenſiblement à la mort. Faites que pour l'éviter nous mourions ſans ceſſe au péché, au monde & à nous-mêmes, & que nous ne vivions que pour vous.

Oui, mon Dieu, que nous vivions aſſez ſaintement pour mériter de communier, ſinon tous les jours, comme faiſoient les premiers Fidéles, du moins aſſez ſouvent pour entretenir la vie & la ſanté de nos ames, pour leur faire trouver dans cette divine nourriture un accroiſſement de courage & de force capable de nous faire ſurmonter toutes les attaques des ennemis de notre ſalut, & pour arriver enfin par la force de ce pain céleſte juſqu'à la ſainte montagne, où délivrés de tous les ennemis & de tous les dangers, nous n'aurons d'autre occupation que de vous voir, de vous aimer & de vous louer dans les tranſports d'une joie ineffable pendant toute l'éternité. Nous vous demandons toutes ces graces, par Jeſus-Chriſt votre Fils qui vit & regne avec vous & avec le Saint-Eſprit dans tous les ſiécles des ſiécles. Amen.

LE VI. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

Epître de Saint Paul aux Rom. Ch. 6. v. 3 - 11.

MES Freres, ne ſçavez-vous pas que nous tous qui avons été baptiſés en Jeſus-Chriſt, nous avons été baptiſés en ſa mort ? Nous avons été enſeve-

lis avec lui par le Baptême pour mourir *au péché*; afin que comme Jeſus-Chriſt eſt reſſuſcité d'entre les morts par la gloire de ſon Pere, nous marchions auſſi dans une nouvelle vie. Car ſi nous avons été entés *en lui* par la reſſemblance de ſa mort, nous y ſerons auſſi *entés* par la reſſemblance de ſa réſurrection; ſçachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché ſoit détruit, & que déſormais nous ne ſoyons plus aſſervis au péché : car celui qui eſt mort, eſt délivré du péché. Si nous ſommes morts avec *Jeſus*-Chriſt, nous croyons que nous vivrons auſſi avec *Jeſus*-Chriſt, ſçachant que *Jeſus*-Chriſt étant reſſuſcité d'entre les morts ne mourra plus, & que la mort n'aura plus d'empire ſur lui : car quant à ce qu'il eſt mort, il eſt mort ſeulement une fois pour le péché; mais vivant maintenant, il vit pour Dieu. Conſiderez-vous de même comme étant morts au péché, & ne vivant plus que pour Dieu en Jeſus-Chriſt notre Seigneur.

Evangile ſelon S. Marc. Ch. 8. v. 1-9.

LE peuple *qui ſuivoit Jeſus* étant en fort grand nombre, & n'ayant point de quoi manger, Jeſus appella à ſoi ſes Diſciples, & leur dit: J'ai grande compaſſion de ce peuple; parce qu'il y a déja trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moi, & ils n'ont rien à manger; & ſi je les renvoye en leurs maiſons ſans avoir mangé, ils tomberont en défaillance ſur les chemins, parce que quelques-uns d'eux ſont venus de loin. Ses Diſciples lui répondirent : Com-

ment pourroit-on trouver dans ce deſert aſſez de pain pour les raſſaſier ? Jeſus leur demanda : Combien avez-vous de pains : Sept, lui dirent-ils. Alors il commanda au peuple de s'aſſeoir ſur la terre ; il prit les ſept pains, & ayant rendu graces, il les rompit, & les donna à ſes Diſciples pour les diſtribuer, & ils les diſtribuerent au peuple. Ils avoient encore quelques petits poiſſons qu'il bénit, & il commanda qu'on les leur diſtribuât auſſi. Ils mangerent donc, & furent raſſaſiés ; & on remporta ſept corbeilles pleines des morceaux qui étoient reſtés. Ceux qui mangerent *en ce lieu* étoient environ quatre mille : & Jeſus les renvoya.

INSTRUCTION.

CETTE multitude de peuple preſſée par la diſette & par la faim, eſt, mes chers Freres, une image bien ſenſible de ce que nous ſommes dans le déſert de cette vie, où nous vivons dans un beſoin continuel des biens ſpirituels & temporels : nous devons donc prier continuellement pour les demander à Dieu. Mais nous ne ſçaurions, ni comment nous devons prier, ni ce que nous devons demander, ſi Jeſus-Chriſt lui-même ne nous l'avoit enſeigné : c'eſt ce qu'il a fait dans ce beau modéle de priére qui renferme toutes les autres, & que nous appellons l'Oraiſon Dominicale, c'eſt-à-dire, la priére que le Seigneur nous a enſeignée.

L'ordre de nos demandes ſuit l'ordre de nos deſirs. Nous ne pouvons demander que ce que nous pouvons légitimement déſirer ; & il n'eſt permis de le demander que de la maniere qu'il eſt permis de le déſirer. *Cherchez premierement*, dit J. C. *le royaume & la juſtice de Dieu.* Ainſi le principal objet de nos deſirs, eſt la vie éternelle, & la juſtice, c'eſt-à-dire, la charité qui y conduit. C'eſt proprement Dieu ſeul que nous devons déſirer : pour les autres choſes, s'il eſt permis de les déſirer, ce ne doit être que par rapport à Dieu, & à la juſtice, c'eſt-à-dire, en tant

Matth. 6. 33.

qu'elles peuvent être des moyens d'arriver à cette heureuſe fin.

Nous devons donc demander à Dieu principalement la juſtice, qui renferme toutes les vertus; la demander pour elle-même, puiſqu'elle eſt notre unique bien pendant la vie préſente; la demander abſolument, ſans condition, ſans reſtriction, parce qu'elle nous conduit à l'heureux terme, où doivent tendre tous nos deſirs.

A l'égard de ce qui n'eſt que temporel, il eſt permis de demander le néceſſaire, & rien au-delà. Nous en trouvons un exemple dans la priére que le Sage fait à Dieu : *Ne me donnez, Seigneur, ni l'indigence, ni les richeſſes : donnez-moi ſeulement ce qui m'eſt néceſſaire pour vivre.* Il n'y a dans l'Ecriture aucun exemple d'une priére où un Juſte demande les richeſſes & les grandeurs temporelles. Prov. 30. 8.

Les choſes temporelles, même néceſſaires, ne peuvent être demandées que par rapport à l'objet principal, qui eſt la charité; & par conſéquent on doit toujours les demander, 1°. conditionnellement, c'eſt à-dire, en cas qu'elles ne ſoient point des obſtacles à notre ſalut, ſans quoi on conſent, & on deſire même de n'être point exaucé; 2°. avec une ſoumiſſion parfaite à la volonté de Dieu : telle a été la priére de Jeſus-Chriſt au jardin des Oliviers.

Mais pour achever de vous faire connoître ce que nous devons demander à Dieu dans la priére, nous allons vous donner une courte explication de l'Oraiſon Dominicale : vous devez vous y rendre d'autant plus attentifs, que vous dites plus ſouvent cette priére, & qu'il n'eſt que trop ordinaire de la réciter ſans fruit & comme par habitude, faute de bien entendre les grandes vérités & les inſtructions importantes qui y ſont contenues.

Notre Pere qui êtes dans les cieux. Jeſus-Chriſt réunit ici tout ce qu'il y a de plus capable d'engager Dieu à nous exaucer, & de nous inſpirer à nous-mêmes les ſentimens avec leſquels nous devons lui adreſſer nos priéres.

Notre Pere. Dieu qui eſt notre Pere par la création, l'eſt encore par la régénération & l'adoption, que nous avons reçue dans le Baptême. C'eſt principalement en ce ſecond ſens.

qu'il veut que nous l'appellions *notre Pere* : & quels ſentimens de reſpect, de reconnoiſſance, d'amour & de confiance, ce nom ne doit-il pas exciter dans nos cœurs ? Qu'étions-nous par nous-mêmes ? & que ſommes-nous devenus par la miſéricorde de Dieu, par la rédemption de Jeſus-Chriſt, par la grace du Baptême ? Avec quels ſentimens un enfant né & élevé dans l'extrémité de la baſſeſſe & de la miſére, & adopté par un grand Roi, l'appelleroit-il ſon Pere ?

S'il eſt vrai que Dieu eſt notre Pere, & le meilleur de tous les peres, pouvons-nous craindre que notre priére ſoit rejettée, lorſque nous lui rappellons un nom qu'il prend à notre égard avec tant de complaiſance ? » Que n'accordera-t-il pas, » dit S. Auguſtin, à ſes enfans qui le prient, après leur avoir » donné d'être faits ſes enfans, par une grace qui a prévenu » leurs priéres & leurs deſirs ? » Ne craignons que de nous rendre indignes par notre déſobéiſſance, d'être appellés ſes enfans. Rien autre choſe ne peut arrêter l'effet de nos priéres. Mais ſouvenons-nous que c'eſt par Jeſus-Chriſt & en Jeſus-Chriſt que nous ſommes ſes enfans ; & que c'eſt en Jeſus-Chriſt & par ſa médiation que nous ſommes exaucés.

Lib. 2 de ſerm. Dom. in monte.

Notre Pere. Cette parole nous fait entendre, que l'eſprit de charité & d'union fraternelle doit animer nos priéres. Toutes les priéres de l'Egliſe ſe font dans le même eſprit, comme il paroît par les Collectes, & par le Canon de la Meſſe. Un ſeul les prononce, mais au nom de tous. Il en eſt de même des priéres que chacun offre à Dieu dans le ſecret : elles ſont pour tout le corps dont il eſt membre. » Car ſi vous ne » priez que pour vous, dit S. Ambroiſe, vous priez ſeul pour » vous : mais ſi vous priez pour tous, tous prieront pour vous ; » parce que vous êtes dans tous. „

Lib. 1. de Cain. & Abel c. 9.

Cette doctrine toutefois n'exclut pas les priéres que chaque Fidéle peut faire pour ſoi-même & pour quelques perſonnes en particulier : & l'on peut, à l'exemple de S. Paul, demander pour ſoi les priéres des autres, pourvû qu'en cela on évite une eſpéce d'avarice, qui ne veut que pour ſoi, & qui donne tacitement l'excluſion aux autres.

Qui êtes dans les cieux. Dieu eſt par-tout par la préſence

de ſa majeſté & de ſa puiſſance : mais l'Ecriture le repréſente comme habitant & ayant ſon trône dans le ciel, parce que c'eſt là qu'il fait éclater ſa gloire, & qu'il ſe communique immédiatement à ſes Elus. Le ciel eſt notre patrie, & l'héritage que notre Pere nous deſtine : lors donc que nous nous mettons en priére, élevons nos penſées & nos deſirs vers le ciel, & uniſſons-nous à la ſociété des eſprits bienheureux, qui eſt le vrai ciel où Dieu habite.

Que votre nom ſoit ſanctifié. Si nous ſommes de vrais enfans de Dieu, rien ne nous eſt plus cher que la gloire de notre Pere : c'eſt pour cela que nous lui demandons avant toutes choſes que ſon nom, qui eſt ſaint par lui-même, ſoit ſanctifié, c'eſt-à-dire, honoré par tous les hommes & par chacun de nous, avec une pureté de cœur, & une ardeur de zéle, digne de ſa ſainteté infinie. Nous lui demandons que ceux qui ne le connoiſſent pas, ſoient appellés à le connoître ; que tous l'adorent, le ſervent, le louent, lui rendent graces ; que ceux qui l'outragent par leurs péchés, commencent à le glorifier par leurs bonnes œuvres ; & que ceux qui le glorifient par la ſainteté de leur vie, perſévérent juſqu'à la fin dans la juſtice.

Levit. 10. 1. *Num.* 20. 12.

Que votre regne arrive. Le regne de Dieu que nous déſirons & que nous demandons, eſt celui que ſon Eſprit établit le dans les cœurs par le don de la charité ; nous deſirons don de cette charité pour tous ceux qui ne l'ont pas encore ; & nous en demandons l'accroiſſement & la perfection pour ceux qui l'ont déja. Mais le regne de Dieu ne ſera parfait en nous que dans l'autre vie ; lorſque toute cupidité étant détruite, nous l'aimerons de toute l'étendue de notre volonté. Le regne de Dieu ne ſera parfait que dans l'éternité, lorſque *Jeſus-Chriſt après avoir détruit* au jour du dernier jugement, *tout empire, toute domination, toute puiſſance, remettra à Dieu ſon Pere ſon royaume*, c'eſt-à-dire, ſon Egliſe, qu'il a acquiſe par ſon ſang, & dont il fait juſqu'à la fin des ſiécles la conquête pour Dieu ſon Pere. Ce ſera alors que *le Fils, à qui toutes choſes ſeront aſſujetties, demeurera lui-même aſſujetti à celui qui lui aura aſſujetti toutes choſes, afin que Dieu ſoit tout en tous.*

1. *Cor.* 15. 24.

Ibid. 28.

Le véritable objet de cette demande eſt donc le Jugement dernier, la fin de toutes les choſes préſentes, & la conſommation du regne de Dieu dans chacun de nous. Le deſir de la vie future eſt le caractère d'un vrai diſciple de Jeſus-Chriſt. La priére qu'il fait tous les jours l'en avertit. „ C'eſt „tomber en contradiction avec ſoi-même, dit S. Cyprien, „que de ſouhaiter de demeurer long-tems au monde, & „de demander cependant que le regne de Dieu arrive „bientôt.„

De Orat. Domin.

Que votre volonté ſoit faite ſur la terre comme dans le ciel. Notre devoir à l'égard de la volonté divine, conſidérée comme cauſe des événemens, eſt de l'adorer, de l'aimer, de nous y ſoumettre, & d'accepter dans cet eſprit les biens & les maux qu'il lui plaît de nous envoyer.

¡Mais il y a en Dieu une autre volonté, qui eſt la regle immuable de tous nos devoirs, & qui nous eſt manifeſtée dans la loi divine, dans les préceptes & les maximes de Jeſus-Chriſt, & dans les Commandemens de l'Egliſe. L'œuvre de l'homme ſur la terre, eſt de faire en toutes choſes la volonté divine, à l'exemple de Jeſus-Chriſt, qui dit: *Je ſuis deſcendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé.* Obéir aux commandemens de Dieu avec une ſoumiſſion & une fidélité qui puiſſe être comparée à celle des Anges du ciel, qui font leur bonheur d'exécuter ponctuellement les ordres de celui dont ils ſont les miniſtres; ce doit être notre occupation continuelle.

Jean 6. 38.

" Mais parce que le diable s'oppoſe à nous, & fait tous „ſes efforts pour empêcher que nos ſentimens, nos deſirs & „nos actions ne ſoient en tout aſſujettis à la volonté de Dieu, „nous prions le Seigneur, & nous lui demandons, dit S. Cy„prien, que ſa volonté ſoit faite en nous: car afin que ſa vo„lonté ſe faſſe en nous, nous avons beſoin de ſa volonté „même, c'eſt-à-dire, de ſon ſecours & de ſa protection. Per„ſonne de nous n'eſt fort par ſes propres forces: toute no„tre force & notre ſûreté eſt dans la bonté & la miſéricorde „de Dieu. » Ainſi cette troiſiéme demande eſt une profeſſion ouverte de notre foi ſur la grace. Demander à Dieu que ſa volonté

volonté ſoit faite, c'eſt reconnoître l'impuiſſance où nous ſommes de la faire, ſi ſa bonté & ſa miſéricorde ne vient à notre ſecours, & ne nous donne pour l'accompliſſement de ſa volonté, des forces que nous n'avons point par nous-mêmes.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. Notre Seigneur nous apprend par ces paroles à demander à Dieu tout ce qui nous eſt néceſſaire pour la vie du corps & de l'ame. Expliquons-les ſelon ces deux ſens.

Premier ſens, qui ſe rapporte à la nourriture corporelle. *Donnez-nous.* C'eſt donc Dieu qui nous donne le pain dont nous vivons : les riches comme les pauvres, ſont tous devant lui des mendians, qui n'ont rien que ce qu'ils reçoivent de ſa libéralité, & qui meurent de faim, dès qu'il ceſſe de leur donner.

Aujourd'hui. En ne demandant le pain que pour aujourd'hui, nous témoignons que nous aimons à dépendre de la providence, & que nous nous repoſons ſur elle ſans inquiétude, ſelon cet avis de Jeſus-Chriſt : *Ne vous inquiettez point pour le lendemain : car le lendemain s'inquiettera pour lui-même ; à chaque jour ſuffit ſa peine.* Matth. 6. 34.

Notre pain. Non ce qui n'eſt bon qu'à contenter la ſenſualité, mais ce qui eſt néceſſaire pour ſoutenir notre vie. Et quand nous l'appellons *notre pain*, ce n'eſt pas que nous prétendions y avoir aucun droit : car Dieu ne nous doit rien ; mais c'eſt parce qu'il nous eſt néceſſaire, & que Dieu nous le donne comme la nourriture qui nous eſt propre.

De chaque jour. C'eſt-à-dire, dont nous avons beſoin chaque jour pour vivre. Comme il n'y a point de jour où nous ne dépendions de Dieu ; il n'y en a point auſſi où nous ne devions rendre hommage à ſa providence, & proteſter de notre dépendance, en lui demandant notre pain.

Chacun de nous ne demande pas le pain pour lui ſeul, mais encore pour ſes freres. Mais pouvons-nous dire que nous déſirons à nos freres ce qui leur eſt néceſſaire, ſi nous refuſons de leur faire part de ce que Dieu nous a donné au-delà du néceſſaire ?

Second ſens, qui regarde la vie de l'ame. 1. Jeſus-Chriſt lui-même eſt le pain de notre ame dans l'Euchariſtie, où il nous nourrit de ſa chair & de ſon ſang : pain ſans lequel nous ne pouvons avoir la vie en nous, comme il nous en aſſu-
Joan. 6. 54. re lui-même : pain qu'il ſeroit à ſouhaiter que nous puſſions manger tous les jours, parce que notre ame tombe en défaillance, & meurt, ſi elle néglige de s'en nourrir. Mais comme ce pain ſi néceſſaire pour arriver à la félicité éternelle, ne peut être mangé que par ceux qui ont le cœur pur ; en priant Dieu de nous le donner chaque jour, nous lui demandons la pureté de cœur qui nous mette en état de prendre avec fruit ce divin aliment, & nous le ſupplions de nous préſerver des péchés qui nous rendroient indignes d'y participer.

2. Jeſus-Chriſt eſt notre pain dans ſa parole. Sans cet aliment ſalutaire, qui eſt, ſelon les Peres, d'un uſage encore plus univerſel & plus fréquent que l'Euchariſtie, l'ame demeure dans un état d'inanition déplorable aux yeux de la foi. Heureux ceux qui connoiſſent l'excellence de ce pain, & qui s'en nourriſſent ! Qu'ils ne ceſſent point de demander pour eux-mêmes & pour leurs freres, la grace de le gouter de plus en plus. Qu'ils craignent comme un grand malheur l'indifférence & le dégoût : car Dieu peut leur ôter ce pain, & il le fera, s'ils négligent de profiter d'un ſi grand don.

3. Jeſus-Chriſt eſt notre pain dans ſa grace, c'eſt-à-dire, dans le ſecours de ſon Eſprit, dont nous avons beſoin chaque jour, & à chaque moment, pour conſerver la charité, qui eſt la vie de notre ame. Ne ceſſons donc point de demander à Dieu ce pain quotidien. Mais comme pour le pain temporel il faut joindre le travail à la priére ; & que ce ſeroit tenter Dieu que d'attendre de lui qu'il nous nourrît ſans rien faire ; il faut de même qu'en lui demandant ſa grace, nous mettions en pratique les moyens par leſquels Dieu communique ordinairement cette nourriture ſpirituelle, tels que ſont la vigilance, la fuite des occaſions dangereuſes, & de tout ce qui met obſtacle aux mouvemens ſalutaires de l'Eſprit de Dieu, la méditation de ſa parole.

Pardonnez-nous nos offenſes comme nous pardonnons à ceux qui

nous ont offenſés. Nous nous reconnoiſſons ici pécheurs, & nous faiſons devant Dieu l'aveu humiliant & ſalutaire de nos fautes, & du beſoin continuel que nous avons de ſa miſéricorde infinie pour en obtenir le pardon. Nous lui avouons que nous ſommes ſes débiteurs, & des débiteurs inſolvables; & proſternés devant cette redoutable Majeſté, nous ne lui demandons pas ſeulement du tems pour nous acquitter, comme le ſerviteur de l'Evangile; mais l'abolition de toutes nos dettes, en lui repréſentant, pour l'engager à nous faire miſéricorde, que nous uſons nous-mêmes de miſéricorde envers ceux qui nous ont offenſés.

Il eſt vrai que les dettes que nous remettons au prochain, ne ſont rien au prix de celles dont nous ſommes chargés envers Dieu. Nous demandons la remiſe de dix mille talens, pour celle de quelques deniers qui nous ſont dûs: mais ſi nous remettons cette petite ſomme de bon cœur, & ſans attendre même que nos débiteurs nous en prient; ſi nous la remettons toute entiere, & ſans aucune réſerve; Jeſus-Chriſt nous eſt garant, que tous nos péchés ſeront pardonnés. *Si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils auront faites contre vous, votre Pere céleſte vous pardonnera auſſi les vôtres.* Matth. 6.14.

Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir que cette promeſſe ſuppoſe dans celui qui pardonne les fautes de ſon prochain, l'eſprit de pénitence pour ſes propres péchés: car c'eſt un principe dans la Religion, que ſans l'eſprit de pénitence aucun péché, ni mortel, ni véniel, ne peut être remis. Celui donc qui ayant offenſé Dieu, déteſte ſa vie paſſée, & retourne à lui de tout ſon cœur, obtient le pardon à cauſe de la miſéricorde dont il uſe envers ceux qui l'ont offenſé. Mais quelque douleur qu'un pécheur témoigne de ſes fautes, il n'y a point de miſéricorde pour lui, s'il ne pardonne du fond du cœur à ſon frere, comme il déſire que Dieu lui pardonne. Il prononce l'arrêt de ſa condamnation, en demandant pour lui le même traitement qu'il fait aux autres. *Si vous ne pardonnez point aux hommes les fautes qu'ils auront faites*, dit Jeſus-Chriſt, *votre Pere ne vous pardonnera point non plus vos péchés.* Matth. 6.15.

Et ne nous abandonnez point à la tentation. Ce n'eſt pas aſſez

que la miſéricorde de Dieu nous pardonne les péchés commis : nous avons encore beſoin que ſa grace nous préſerve d'en commettre de nouveaux ; à quoi nous ſommes à tout moment expoſés, à cauſe des tentations qui nous y ſollicitent. C'eſt pour cela que nous implorons la protection de Dieu, en lui diſant : *Ne nous abandonnez point à la tentation.*

Le mot de *tenter* a deux ſens dans l'Ecriture. Il ſignifie en général, éprouver ou mettre à l'épreuve. C'eſt ainſi que Dieu
Gen. 22. 1. tenta Abraham, en lui commandant d'immoler ſon fils Iſaac. Ce mot ſignifie auſſi ſolliciter au mal. Dans ce ſecond ſens il
Jacq. 1. 13. ne peut convenir à Dieu, ſelon cette parole de S. Jacques : *Que perſonne ne diſe, lorſqu'il eſt tenté, que c'eſt Dieu qui le tente : car Dieu eſt incapable de porter au mal, & il ne tente perſonne : mais chacun eſt tenté par ſa propre concupiſcence, qui l'entraine & qui l'attire au mal. Enſuite quand la concupiſcence a conçu, elle enfante le péché ; & le péché étant conſommé engendre la mort.*

C'eſt donc la concupiſcence, c'eſt-à-dire, ce penchant vicieux que nous portons dans nous-mêmes depuis le péché, qui nous ſollicite & nous attire au mal, par les mouvemens & les deſirs déréglés qu'elle excite en nous. Si nous réprimons ces premiers mouvemens par la crainte d'offenſer Dieu, & ſi nous refuſons conſtamment de conſentir au mal auquel ils nous ſollicitent, il n'y a point de péché. Mais ſi l'on écoute la tentation, qu'on s'y arrête, qu'on ne la combatte que foiblement, & pour ainſi dire, d'une demi-volonté ; il y a alors un conſentement imparfait : c'eſt la *concupiſcence* qui *conçoit* le péché. On va plus loin ; & le conſentement venant à ſe former entiérement, le péché eſt *enfanté*, ſelon l'expreſſion de l'Apôtre : & c'eſt ce qui tue l'ame.

A ce principe funeſte de tentations, qui eſt en nous, s'en joint un autre infiniment dangereux, qui eſt hors de nous ; c'eſt le démon, à qui Dieu, par un juſte jugement ſur l'homme pécheur, permet d'irriter la concupiſcence, d'agir ſur notre imagination, de préſenter à nos ſens des objets ſéduiſans, de mettre ſur le chemin où nous marchons, des piéges dont il nous dérobe la vûe, & où nous riſquons à tout moment d'être pris.

Etant donc convaincus que nous n'avons de reſſource contre de tels ennemis que dans la vertu toute-puiſſante de Dieu, nous lui demandons 1°. qu'ayant égard à notre foibleſſe, il ne permette pas que nous ſoyons expoſés à de violentes tentations : 2°. que dans toutes celles par leſquelles il lui plaît de nous éprouver, il nous donne la force d'y réſiſter, & d'en ſortir victorieux. Quelque légeres qu'elles puiſſent être, notre foibleſſe laiſſée à elle même y ſuccomberoit infailliblement : au contraire nous n'avons rien à craindre des plus violentes, avec ſon ſecours & ſa protection, parce qu'il eſt tout-puiſſant pour nous en faire ſortir avec avantage : & il le fera, ſi nous veillons & ſi nous prions. Il faut veiller, fuir les occaſions, éviter tout ce qui peut nous affoiblir, travailler à nous fortifier par tous les moyens les plus propres à mettre l'ennemi en fuite, & à lui fermer les avenues de notre cœur. Il faut prier, & prier ſans ceſſe, & attendre avec une ferme confiance le ſecours de Dieu. Il s'eſt engagé à délivrer ceux qui eſpérent en lui, & à protéger ceux qui connoiſſent ſon nom. Ils ſeront *Pſ. 90. 14.* attaqués ; mais rien ne pourra leur nuire, tant que le *v. 9.* Très-haut ſera leur aſyle. Il les fera même ſortir du combat avec avantage. La tentation ſervira à perfectionner & à affermir leur vertu, afin qu'ils puiſſent perſévérer juſqu'à *1. Cor. 10. 13.* la fin.

Mais délivrez-nous du mal. Dieu eſt notre bien. Notre bon- *Pſ. 72. 28.* heur eſt de lui être unis : mais combien d'obſtacles s'oppoſent à cette union ! Notre eſprit eſt environné de ténébres, & ſujet à l'erreur : notre volonté eſt à tout moment expoſée aux ſollicitations importunes de la concupiſcence : les biens de cette vie nous amolliſſent & nous corrompent : les maux nous découragent & nous abbattent : le démon, comme un lion rugiſſant, tourne ſans ceſſe autour de nous, cherchant à nous dévorer.

C'eſt pourquoi après avoir demandé à Dieu qu'il nous fortifie contre les tentations ; nous le conjurons de nous délivrer des tentations mêmes, & de ce qui nous les ſuſcite : nous le ſupplions de nous délivrer de notre ignorance, de nos erreurs, du danger où nous ſommes de tomber dans l'aveugle-

ment ; de nous affranchir de nos paſſions ; de détruire entiérement la concupiſcence qui nous ſollicite ſans ceſſe au mal : de nous délivrer de tous les piéges & de toutes les attaques du démon. Et comme nous ne pouvons parvenir à cette parfaite délivrance dans la vie préſente ; nous le ſupplions de nous tirer de cette vie pleine de miſéres, de nous délivrer de tous maux par une ſainte mort, & de nous recevoir dans le ſecret de ſa face, où il n'y aura plus, ni péché, ni tentation, ni foibleſſe, ni danger.

Voilà une petite partie de ce qu'on peut dire ſur cette admirable priére. Mais une des choſes que nous devons demander à Dieu avec le plus d'inſtance en la récitant, c'eſt un cœur chrétien, afin que les paroles que nous prononçons, aient dans notre bouche une vérité, ſans laquelle notre priére deviendroit au moins inutile, ou même un nouveau ſujet de condamnation. Malheur à ceux qui parlent à Dieu avec un cœur double ; qui récitent la priére de ſon Fils, ſans avoir rien de ſon Eſprit ; qui appellent Dieu leur Pere, ſans ſe mettre en peine d'être ſes enfans ; qui lui demandent la ſanctification de ſon nom, & qui ne ceſſent de le déshonorer ; qui paroiſſent déſirer ſon regne, & qui établiſſent dans leur cœur celui du démon ; qui ſemblent aimer l'accompliſſement de ſa volonté, & qui lui demeurent toujours rébelles ; qui lui demandent leur pain, & qui le mépriſent ou le profanent ; qui implorent ſa miſéricorde, & qui en même tems prononcent leur propre condamnation, en n'aimant pas leurs freres ; qui veulent que Dieu ne les abandonne point à la tentation, & qui le tentent lui même en s'y précipitant ; enfin qui lui diſent de les délivrer du mal, & qui cimentent de jour en jour l'alliance qu'ils ont faite par le péché avec la mort & l'enfer.

PRIERE.

OUI, mon Dieu ! vous êtes *notre Pere*, parce que vous nous avez donné l'être & la vie ; vous êtes notre Pere, parce que vous nous avez adoptés en Jeſus-Chriſt : faites donc, s'il vous plaît, que comme de vrais enfans nous vous

rendions tous les devoirs qu'exige cette qualité de Pere. Vous êtes notre Pere ; & nous ſommes tous freres : daignez donc répandre ſur nous l'eſprit de charité & d'union qui doit animer nos priéres, enſorte que chacun de nous prie pour tous les Fidéles, comme il a part à leurs priéres.

Vous êtes par-tout, ô mon Dieu ; mais c'eſt ſur-tout *dans les cieux*, que vous faites éclater d'une maniere admirable vos adorables perfections : c'eſt donc là auſſi que doivent tendre nos deſirs. Faites, Seigneur, que toutes nos priéres n'aient pour objet que cette céleſte demeure & tout ce qui peut nous y conduire.

Que votre nom ſoit ſanctifié. Ce nom ſi ſaint, ſi auguſte, qu'il ſoit honoré & glorifié par tous les hommes, & par chacun de nous, d'une maniere digne de ſa ſainteté : que ceux qui ne le connoiſſent point encore, commencent à le connoître & à l'honorer, en rendant hommage à toutes vos divines perfections : que ceux qui l'outragent par leurs crimes, le glorifient par leur converſion ; & que ceux qui l'honorent par la ſainteté de leur vie, perſévérent juſqu'à la fin dans la juſtice.

Que votre regne arrive. Oui, mon Dieu, regnez dans nos cœurs par votre grace, & faites-nous regner un jour avec vous dans l'éternité bienheureuſe : qu'il arrive ce regne aimable où vous ſerez tout en tous : que le monde ne ſoit plus déſormais pour nous qu'un lieu d'exil : faites qu'étrangers ici bas nous déſirions ſans ceſſe notre chere patrie.

Que votre volonté ſoit faite ſur la terre comme dans le ciel. Que votre volonté qui eſt la cauſe de tous les évenemens, ſoit l'objet de notre adoration : que nous nous y ſoumettions avec amour, & par une humble acceptation de tout ce qu'il vous plaira de nous envoyer. Que votre volonté qui eſt la regle de tous les devoirs, ſoit auſſi la regle de nos penſées, de nos deſirs, de nos paroles & de nos actions : faites que nous l'accompliſſions avec la même fidélité & la même ardeur que les Anges l'accompliſſent.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. Donnez-nous, Seigneur, la nourriture du corps & les choſes néceſ-

ſaires à la vie, en nous en accordant en même tems le bon uſage. Mais le pain que nous vous demandons particuliérement, eſt celui qui nourrit nos ames. Notre pain, c'eſt la divine Euchariſtie : faites que cette nourriture céleſte produiſe en nous ſes effets merveilleux ; que nous la recevions toujours avec un renouvellement de piété & de ferveur ; que notre unique douleur ſoit d'en être privés : & puiſque c'eſt le pain de chaque jour, donnez-nous de vivre de façon que nous puiſſions nous en nourrir, ſinon tous les jours, du moins très-ſouvent. Notre pain, c'eſt votre parole : ne permettez pas que nous en ſoyons jamais privés ; faites que nous la goûtions de plus en plus : c'eſt le pain de chaque jour ; faites que nous la méditions ſans ceſſe. Notre pain, c'eſt votre grace : faites qu'elle éclaire nos eſprits, qu'elle embraſe nos cœurs, qu'elle anime toutes nos actions, & qu'elle nous rende juſtes & agréables à vos yeux : ce n'eſt pas ſeulement le pain de chaque jour ; c'eſt un pain dont nous avons beſoin à chaque inſtant, parce que ſans votre grace nous ne pouvons rien.

Pardonnez-nous nos offenſes comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offenſés. Nous ſommes redevables à votre juſtice de dettes immenſes : car qui n'a pas à ſe reprocher une infinité de fautes. Ah ! Seigneur, vous qui êtes la miſéricorde même, daignez nous les remettre comme nous remettons à nos débiteurs. Etrange corruption de l'homme qui ſe refuſe trop ſouvent à une condition ſi juſte & ſi facile ! Arrachez de notre cœur toute averſion, tout reſſentiment, tout eſprit de vengeance : faites que nous pardonnions promptement, ſincérement & entiérement, afin que nous puiſſions recevoir de vous une parfaite rémiſſion.

Ne nous abandonnez point à la tentation. Le monde, le démon, & la chair conſpirent enſemble pour notre perte. Notre foibleſſe eſt ſi grande, que la moindre tentation eſt capable de nous renverſer, ſi vous ne venez promptement à notre ſecours. Vous êtes fidéle, ô mon Dieu : ne permettez pas que nous ſoyons tentés au-delà de nos forces ; mais faites-nous tirer avantage de la tentation même, afin que nous puiſſions perſévérer.

Enfin,

Enfin, *délivrez-nous du mal.* Le péché eſt le plus grand, & en un ſens, l'unique mal. Délivrez nous donc du peché & de ſes ſuites : délivrez-nous ſur-tout de ces péchés qui d'un ſeul coup tuent l'ame : délivrez-nous de la fureur du démon qui nous ſollicite ſans ceſſe au péché : délivrez-nous de l'ignorance & de la concupiſcence qui ſont en nous & les effets du premier péché, & le principe de nouveaux péchés ; afin que délivrés des maux paſſés, préſens, & à venir, nous puiſſions jouir d'une paix parfaite dans le ſéjour de la gloire. Amen.

LE VII. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

Epître de S. Paul aux Rom. Ch. 6. v. 19-23.

MES Freres, je *vous* parle humainement à cauſe de la foibleſſe de votre chair. Comme vous avez fait ſervir les membres de votre corps à l'impureté & à l'injuſtice, pour commettre l'iniquité ; faites-les ſervir maintenant à la juſtice, pour la ſanctification *de votre vie :* car lorſque vous étiez eſclaves du péché, vous étiez libres *de la ſervitude* de la juſtice. Quel fruit donc avez-vous tiré de ces *déſordres* dont vous rougiſſez maintenant, puiſqu'ils n'ont pour fin que la mort ? Mais à préſent étant affranchis du péché, & devenus eſclaves de Dieu, le fruit que vous en tirez eſt la ſanctification, & la fin ſera la vie éternelle : car la mort eſt la ſolde & le payement du péché ; mais la vie éternelle eſt une grace & un don de Dieu en Jeſus-Chriſt notre Seigneur.

Evangile ſelon Saint Matthieu, Ch. 7. v. 15-21.

JESUS dit à ſes Diſciples : Gardez-vous des faux prophétes qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, & qui au-dedans ſont des loups raviſſans : vous les reconnoîtrez par leurs fruits. Peut-on cueillir des raiſins ſur des épines, ou des figues ſur des ronces ? Ainſi tout arbre qui eſt bon, produit de bons fruits ; & tout arbre qui eſt mauvais, produit de mauvais fruits. Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, & un mauvais arbre n'en peut produire de bons. Tout arbre qui ne produit point de bons fruits, ſera coupé & jetté au feu. Vous les reconnoîtrez donc par leurs fruits. Tous ceux qui me diſent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le Royaume du ciel : mais celui-là *ſeulement* y entrera, qui fait la volonté de mon Pere qui eſt dans le ciel.

INSTRUCTION.

LES dernieres paroles de notre Evangile, mes chers Freres, renferment une inſtruction bien importante : elles nous apprennent ce que c'eſt que la vraie juſtice, la juſtice qui nous rend agréables à Dieu, & qui nous mérite le bonheur éternel. Cette juſtice ne conſiſte pas dans de beaux diſcours, dans de belles promeſſes, dans la récitation de quelques priéres vocales, ni dans des pratiques extérieures de dévotion ; mais dans l'accompliſſement fidéle de la volonté de Dieu. *Tous ceux qui me diſent, Seigneur, Seigneur ; n'entreront pas pour cela dans le royaume du ciel*, dit notre divin Sauveur ; *mais celui là ſeulement y entrera, qui fait la volonté de mon Pere qui eſt dans le ciel.*

La volonté de Dieu eſt que nous ſoyons ſaints & purs à ſes yeux, en pratiquant avec fidélité les œuvres de la juſtice,

& en expiant nos péchés par les œuvres de la pénitence. Les œuvres de la pénitence ſe rapportent à trois principales : la priére, le jeûne & l'aumône. Nous vous avons précédemment inſtruits de ce qui regarde la priére ; & Dimanche prochain nous aurons occaſion de vous parler de l'aumône : nous nous propoſons donc de vous inſtruire aujourd'hui de ce qui regarde l'abſtinence & le jeûne. Et comme au commencement du Carême nous vous avons expoſé ce qui concerne le jeûne de cette ſainte quarantaine, il ne nous reſte plus à vous parler aujourd'hui que de ce qui regarde les autres jeûnes que l'Egliſe preſcrit à ſes enfans, & l'abſtinence qu'elle leur fait obſerver en certains jours de chaque ſemaine ou de l'année.

Nous ſommes tous pécheurs, & la vie d'un Chrétien, ſelon le Concile de Trente, doit être par cette raiſon une pénitence continuelle. Nous ſommes donc tous obligés de travailler à appaiſer la juſtice de Dieu, & à attirer ſa miſéricorde par des œuvres de pénitence ; tous obligés d'expier par la privation volontaire des créatures l'uſage déſordonné que nous en avons fait. D'ailleurs cette privation des créatures eſt un régime néceſſaire pour arrêter le progrès d'une grande maladie dont nous ſommes tous travaillés : j'appelle ainſi ce penchant violent que nous avons à aimer les créatures pour elles-mêmes, & à chercher notre repos & notre bonheur, dans ce qui ne nous eſt accordé que pour l'uſage. Un des moyens d'affoiblir ce mauvais penchant, eſt non-ſeulement de nous renfermer en tout tems dans l'uſage modéré des créatures ; mais encore de reſſerrer quelquefois cet uſage dans des bornes plus étroites, en nous privant volontairement de tout ce qui ne nous eſt pas abſolument néceſſaire. C'eſt cette importante leçon que l'Egliſe veut nous faire entendre, en nous ordonnant dans de certains jours l'abſtinence & le jeûne. Elle nous preſcrit l'un & l'autre, & comme une œuvre de pénitence propre à expier les péchés commis, & comme un reméde préſervatif contre ceux que nous pourrions commettre.

Seſſ. 14. de Extr. Unct.

Si donc vous me demandez pourquoi l'Egliſe nous défend en certains jours l'uſage de la viande ; pourquoi dans d'autres

elle ajoûte à cette défenſe le commandement exprès du jeûne ; je vous répondrai, que c'eſt pour nous avertir de l'obligation & du beſoin que nous avons ; & comme pécheurs de faire pénitence, & comme malades de travailler à nous guérir par le reméde ſalutaire de la mortification.

De ce principe je tire une conſéquence ; c'eſt que, faire bonne chere les jours d'abſtinence & de jeûne, y donner de grands repas, c'eſt aller directement contre l'eſprit de l'Egliſe, & contre la fin de la Loi, qui eſt la mortification de la chair ; c'eſt changer de plaiſirs, & non pas s'en priver. De tels repas, loin de réprimer la ſenſualité, ne font qu'ajouter une nouvelle pointe au plaiſir de la bonne chere. C'eſt néanmoins à quoi le plus ſouvent on ne penſe pas.

Les jours où l'Egliſe nous commande le jeûne ou l'abſtinence, ſont outre les quarante jours du Carême, 1°. le Vendredi & le Samedi de chaque Semaine ; 2°. les Quatre-Tems de l'année ; 3°. les Vigiles des Fêtes.

1. Comme l'Egliſe conſacre le Dimanche à la mémoire de la Réſurrection glorieuſe de Jeſus-Chriſt, elle a auſſi de tout tems célébré le Vendredi le miſtère de ſes humiliations & de ſa mort, toujours dans le même eſprit, mais d'une maniere très différente : car au lieu que le Dimanche eſt pour elle le jour d'une ſainte joie, parce que la Réſurrection de Jeſus-Chriſt qu'elle y honore, eſt le principe de notre juſtification & le fondement de notre eſpérance, le Vendredi a toujours été un jour de pénitence & de mortification, parce que ce ſont nos péchés qui ont attaché le Fils de Dieu à la croix, & qu'il eſt juſte que nous prenions part à ſes humiliations & à ſes ſouffrances, ſi nous voulons avoir part à la grace de ſa rédemption.

C'eſt pour cette raiſon que dès les premiers ſiécles de l'Egliſe, tous les Vendredis de l'année, excepté ceux du tems Paſchal, étoient des jours de jeûne & de ſtation ; c'eſt-à-dire, que dès le matin les Fidéles ſe rendoient à l'Egliſe pour les priéres, & les autres exercices de piété ; & qu'ils n'en ſortoient qu'à l'heure de Nones (trois heures après midi) où finiſſoit la Meſſe, après laquelle il étoit permis de rompre le jeûne.

Les mêmes exercices ſe pratiquoient le Mercredi, qui eſt le jour où la mort de Jeſus-Chriſt fut réſolue dans le Conſeil des Juifs. Toutes les Egliſes, tant d'Orient que d'Occident, s'accordoient dans cette ſainte pratique, à l'égard de ces deux jours.

L'Egliſe de Rome, & pluſieurs autres à ſon exemple, jeûnoient encore les Samedis hors le tems Paſchal, pour honorer la ſépulture du Sauveur, & ſe préparer à la ſolemnité du Dimanche.

Enfin le jeûne avec l'abſtinence du Mercredi s'eſt aboli inſenſiblement; & depuis le quatorziéme ſiécle on a réduit le jeûne du Vendredi & du Samedi à une ſimple abſtinence, dont on a fait une loi dans l'Egliſe Latine.

Il y a encore dans l'année quatre jours d'abſtinence, qui ſont le Lundi, le Mardi & le Mercredi des Rogations, & le 25. Avril jour de Saint Marc. Mais l'abſtinence du 25. Avril n'eſt pas d'un uſage ſi général que celle des Rogations: & c'eſt ce qui me donne lieu de remarquer la diverſité qui ſe trouve entre les uſages des Egliſes ſur les jours d'abſtinence & de jeûne, & ſur la maniere d'obſerver l'abſtinence.

Pluſieurs Egliſes de France mangent de la chair les Samedis, depuis la Fête de Noël juſqu'à la Chandeleur. Il y a des Fêtes qui ont des Vigiles avec jeûne dans certains Diocèſes, & qui n'en ont point dans d'autres. L'Egliſe de Milan, ſuivant la pratique de l'antiquité, ne jeûne point les quatre jours qui précédent le premier Dimanche de Carême. Quelques Diocèſes ſont en poſſeſſion de manger des œufs en Carême; ce qui dans les autres ne ſe fait que par diſpenſe, & avec la permiſſion expreſſe des Evêques. Ce ſont quelques exemples que j'apporte entre pluſieurs autres qu'on pourroit peut-être citer.

Or la regle qu'on doit ſuivre à l'égard de ces ſortes de pratiques, qui ne ſont point preſcrites par les ſaintes Ecritures, ni par aucune loi ou uſage univerſel de l'Egliſe, eſt que chacun ſe conforme à l'uſage des lieux où il ſe trouve actuellement. Cette régle qui eſt très-ſage, eſt de S. Auguſtin, qui la tenoit de S. Ambroiſe: mais elle ſuppoſe qu'on ſoit dans la

bonne foi, & qu'on n'ait aucun deſſein de ſe ſouſtraire à la diſcipline de l'Egliſe particuliere où l'on fait ſa demeure ordinaire : car ſi d'un Diocèſe où il y a abſtinence & jeûne, on paſſe dans un autre où il eſt permis de manger de la viande, & que ce ſoit à deſſein de ſe ſouſtraire à la loi du jeûne & de l'abſtinence ; il y a de la fraude, & on péche contre la loi.

2. L'Egliſe a marqué dans chaque tems ou ſaiſon de l'année une ſemaine, où elle preſcrit à ſes enfans trois jours de jeûne ; ſçavoir le Mercredi, le Vendredi & le Samedi : & c'eſt ce qui s'appelle le jeûne des Quatre-Tems, qui eſt très ancien dans l'Egliſe. Il étoit établi à Rome avant le cinquiéme ſiécle, & S. Léon en parle comme d'une pratique de tradition Apoſtolique.

Le deſſein de l'Egliſe dans l'inſtitution du jeûne des Quatre tems, a été de ſanctifier chaque ſaiſon de l'année, & d'attirer ſur ſes enfans la miſéricorde & la bénédiction de Dieu par la pénitence générale qu'elle leur ordonne. » Car les » exercices de pénitence que chacun s'impoſe à ſoi-même, » dit S. Léon, ſont utiles à ceux qui les pratiquent : mais le » jeûne que toute l'Egliſe embraſſe, n'exclut perſonne de la » purification générale..... On obtient une rémiſſion parfaite » des péchés, lorſque toute l'Egliſe en demande pardon, & » qu'elle confeſſe ſes fautes : car ſi le Seigneur a promis d'ac- » corder tout ce que deux ou trois demanderont de concert » en ſon nom ; que refuſera-t-il à un million de Chrétiens, » qui obſervent la même abſtinence, & qui le prient dans » l'union d'un même cœur & d'un même eſprit ? »

Leo magn. Serm. 3. de jejun. 7. menſ. c. 2. & 3.

Le jeûne & l'abſtinence qui reviennent de tems en tems dans le cours de l'année, nous avertiſſent du beſoin continuel que nous avons de nous purifier par la pénitence. Trois jours de jeûne dans chaque ſaiſon n'ont guère de proportion avec les fautes que nous commettons tous les jours par la fragilité de notre chair, & par le fond de corruption que nous portons en nous mêmes. L'Egliſe néanmoins ſe contente de nous faire de tems en tems un commandement exprès du jeûne & des autres bonnes œuvres qui en ſont des dépendances, afin de nous faire ſouvenir que, comme il n'y a point de tems

où nous n'offenſions Dieu, il n'y en a point où nous ne devions tâcher de l'appaiſer par le ſacrifice d'un cœur contrit & humilié.

Outre ces vûes générales par leſquelles nous devons ſanctifier le jeûne des Quatre-Tems, il y en a de particulieres pour chaque ſaiſon, qui ſe rapportent à nos beſoins temporels. Au Printems, le retour du Soleil qui commence à ranimer la nature, & à ouvrir la terre pour la production des fruits, nous avertit de demander à Dieu qu'il donne la fécondité à la terre par ſa bénédiction : & dans l'Eté où les fruits de la terre ſont expoſés à mille accidens fâcheux, l'intention de l'Egliſe eſt que nous priïons Dieu de les conſerver, & de nous accorder par miſéricorde ce qui nous eſt néceſſaire pour vivre pendant le cours de l'année. Je dis, par miſéricorde : car étant pécheurs comme nous ſommes, nous n'avons droit à rien, pas même aux choſes les plus néceſſaires à la vie, puiſque nous n'en avons pas à la vie même. Ainſi nous devons demander humblement à Dieu la nourriture & le vêtement, comme une aumône qu'il peut nous refuſer ſans injuſtice ; & les recevoir avec reconnoiſſance, comme un bienfait tout gratuit qu'il répand ſur nous par ſa pure bonté. C'eſt pour cela qu'en Automne, où l'on eſt occupé à la récolte, & en Hyver lorſqu'elle eſt achevée, l'Egliſe veut que nous offrions à Dieu nos jeûnes & nos aumônes comme un ſacrifice d'actions de graces pour tous les biens que nous tenons de ſa libéralité. Elle veut auſſi qu'en même tems nous lui demandions la grace d'uſer de ces biens avec ſobriété, ſelon ſa volonté, & pour ſa gloire ; que nous le conjurions de nous préſerver par ſa miſéricorde d'un malheur trop commun parmi les Chrétiens même, qui eſt qu'on s'attache aux dons de Dieu, & qu'on oublie celui de qui on les a reçus ; qu'après avoir été comblé de biens par ſa bonté toute gratuite, on s'en ſert contre lui-même ; & que ce qui devroit être pour nous une matiere de bonnes œuvres, & une occaſion de l'aimer de plus en plus, & de nous attacher plus intimement à lui, devient ſouvent un inſtrument de péché par l'uſage que nous en faiſons.

Mais le principal objet de notre piété dans ces jeûnes ſolemnels, eſt l'ordination des Miniſtres de l'Egliſe, qui ſe fait le Samedi des Quatre-Tems, & à laquelle le jeûne du Mercredi & du Vendredi ſert de préparation. Rien n'intéreſſe plus chacun de nous que le choix de ceux qui doivent être élevés au Sacerdoce, & aux autres Ordres qui y préparent. C'eſt par le miniſtère des Prêtres que Dieu nous éclaire, nous conduit & nous applique dans les Sacremens le prix du Sang de Jeſus-Chriſt. Un bon Paſteur, un Paſteur ſelon le cœur de Dieu, eſt un des plus précieux dons de ſa miſéricorde : au contraire, un mauvais Prêtre eſt un des plus terribles effets de ſa colère contre ſon peuple. Les Evêques, comme premiers Paſteurs, ſont chargés du choix & de l'ordination des Miniſtres qui doivent travailler à l'œuvre de Dieu ſous leur autorité : mais les peuples ſont obligés d'attirer par leurs priéres l'eſprit de grace, & ſur les Evêques, afin qu'ils n'impoſent pas légerement les mains à perſonne, & qu'ils ſçachent diſcerner ceux que Dieu appelle au ſaint Miniſtère ; & ſur ceux qui doivent être ordonnés, afin qu'ils ſoient de dignes Miniſtres du Seigneur, pleins de lumiere & de charité, également capables d'inſtruire les Fidéles par la parole de la vérité, & de les édifier par l'exemple d'une vie ſainte & irréprochable. Faiſons donc réflexion que l'Egliſe ayant un beſoin infini de bons Ouvriers, & Dieu ſeul pouvant les former, c'eſt à lui que nous devons adreſſer nos humbles priéres, afin qu'il lui en donne qui ſoient remplis de ſon Eſprit :

Matth. 9. 37. 38. *La moiſſon eſt grande*, diſoit Jeſus-Chriſt ; *mais il y a peu d'ouvriers : priez donc celui qui eſt le Maître de la moiſſon, d'envoyer des ouvriers à ſa moiſſon.*

C'étoit pour toutes ces raiſons qu'anciennement, outre l'abſtinence & le jeûne, les Fidéles s'appliquoient durant ces jours à toutes ſortes de bonnes œuvres & d'exercices de piété. On paſſoit une partie de la journée dans les Egliſes à lire les ſaintes Ecritures, à entendre les inſtructions des Paſteurs, à gémir ſur ſes péchés, à implorer la miſéricorde de Dieu, & à prier pour les différens beſoins de l'Egliſe. Preſque toute la nuit du Samedi au Dimanche étoit occupée par les

les veilles, les ſaintes lectures, le chant des Pſeaumes, les priéres pour l'ordination des Miniſtres, & la célébration du Sacrifice.

Rougiſſons de nous voir ſi éloignés de la piété de nos peres: ſouvenons-nous d'entrer dans les vûes & dans les ſentimens de l'Egliſe, & d'embraſſer avec ardeur la pénitence qu'elle nous impoſe: obſervons exactement dans ces ſaints jours la loi du jeûne; que nos priéres ſoient alors plus ferventes & plus humbles, & nos aumônes plus abondantes. Si nos beſoins temporels, ou les occupations attachées à notre état, ne nous permettent point d'aſſiſter aux Offices divins, ne négligeons pas du moins de prier pour tous les ſujets que l'Egliſe a en vûe dans l'inſtitution de ces jeûnes: faiſons-nous une régle & un devoir d'aſſiſter ces jours-là à la Meſſe: remercions Dieu par le mérite de la victime adorable qui y eſt offerte, des bienfaits que nous avons reçus de ſa bonté infinie pendant la ſaiſon précédente: demandons-lui pardon des péchés que nous y avons commis, & la grace de paſſer ſaintement celle où nous entrons: conjurons ſur-tout le ſouverain Prêtre, & le bon Paſteur qui a donné ſa vie pour ſes brebis, de nous donner des Prêtres & des Paſteurs ſelon ſon cœur; & le Samedi à l'heure de l'ordination, ſi nous ſommes en liberté, proſternons-nous humblement devant la divine Majeſté, & prions l'Eſprit-Saint de deſcendre ſur ceux qui ſont ordonnés par toute l'Egliſe, afin que les Fidéles reçoivent de ces nouveaux Miniſtres les ſecours ſpirituels dont ils ont beſoin.

3. Il y a pluſieurs Fêtes dans l'année, (& ce ſont ordinairement les plus ſolemnelles,) qui ſont précédées d'un jeûne, que l'Egliſe preſcrit aux Fidéles, afin qu'ils ſe préparent par la pénitence à célébrer ces ſolemnités avec plus de piété & plus de fruit.

Ces jours de jeûne ſont appellés *Vigiles*, c'eſt-à-dire, veilles. Autrefois les Fidéles s'aſſembloient le matin dans les Egliſes pour la priére & les autres exercices de piété, juſqu'à l'heure de Nones, (trois heures après midi,) où l'on célébroit les ſaints Miſtères, & enſuite les premieres Vêpres de la Fête: à l'iſſue des Vêpres, on ſe retiroit chez ſoi, pour l'u-

nique repas du jour ; & après avoir pris quelques heures de ſommeil, on revenoit à l'Égliſe pour l'Office nocturne, appellé auſſi les Vigiles, qui duroit juſques bien avant dans la nuit.

Un Chrétien qui a de la piété, entre ces jours-là dans l'eſprit de l'Egliſe. Non-ſeulement il obſerve religieuſement la loi du jeûne ; il redouble encore ſes priéres & ſes aumônes, & s'il n'eſt retenu par des affaires & des occupations néceſſaires, il ſe fait un devoir d'aſſiſter le matin au ſaint Sacrifice, l'après midi aux premieres Vêpres, & la nuit ou le matin du jour de la Fête aux Nocturnes & à Laudes. Cette obligation eſt ſur-tout pour les grandes ſolemnités ; & il eſt honteux que dans des Paroiſſes quelquefois très-nombreuſes, on célébre avec beaucoup de pompe & de majeſté les premieres Vêpres d'une Fête, ſans qu'il y ait preſque aucun Paroiſſien qui y prenne part.

PRIERE.

LA loi du jeûne eſt expreſſe ; elle eſt générale : nous le voyons obſervé dans tous les tems, dans tous les lieux, dans tous les états & dans toutes les conditions. Pourquoi donc, ô mon Dieu, maintenant que ce jeûne eſt ſi adouci & ſi facile à obſerver ; pourquoi, lâches que nous ſommes, l'obſervons-nous ſi imparfaitement, ou même nous en diſpenſons-nous ſouvent pour les raiſons les plus frivoles ? Ah ! mon Dieu, où en ſommes-nous ? d'où peut venir en nous une délicateſſe ſi grande, un eſprit ſi immortifié, ſinon d'une extinction preſque entiere de l'eſprit de pénitence ? Daignez, Seigneur, renouveller & ranimer en nous cet Eſprit : faites que pénétrés du beſoin que nous avons de ſatisfaire à votre juſtice, & d'affoiblir en nous la concupiſcence, nous embraſſions le jeûne, non-ſeulement avec ſoumiſſion à votre Egliſe, mais auſſi avec joie & avec ardeur.

Puiſque c'eſt pour honorer la Paſſion & la mort de votre divin Fils que nous pratiquons l'abſtinence du Vendredi, faites que ces Miſtères ſi conſolans nous ſoient plus préſens durant ce jour, & que leur ſouvenir nous pénétre de ſentimens de foi, de confiance, d'amour & de reconnoiſſance envers

ce divin Sauveur; & ſur-tout que nous travaillions à mourir de plus en plus à nous-mêmes, au monde & au péché.

Le ſaint jour du Dimanche eſt pour nous un jour de graces & de bénédictions: il eſt donc bien juſte de nous y préparer par l'abſtinence du Samedi; afin que notre cœur purifié par la pénitence, ſoit diſpoſé à recevoir vos graces avec abondance. Faites-nous donc, ô mon Dieu, entrer dans ces vûes ſi ſages de votre Egliſe.

Quand elle nous preſcrit le jeûne des Quatre-Tems, c'eſt pour nous apprendre que toute notre vie doit être marquée au ſceau de la pénitence: c'eſt pour nous porter à vous demander pardon des fautes que nous avons commiſes dans chaque ſaiſon: c'eſt pour nous faire entrer dans les ſentimens d'une vive reconnoiſſance pour les bienfaits ſpirituels & temporels que nous recevons de votre bonté infinie, & pour nous exciter à vous demander la grace d'en faire un ſaint uſage. Daignez, ô mon Dieu, nous faire entrer dans ces ſentimens; & comme nous ſommes tous intéreſſés au choix de ceux qui doivent être élevés aux ſaints Ordres, ranimez notre foi & notre piété en ces ſaints jours, afin que par des priéres pleines d'humilité & de ferveur, nous obtenions de votre miſéricorde infinie des Miniſtres & des Paſteurs qui ſoient ſelon votre cœur, & que recevant par leur miniſtère les ſecours ſpirituels dont nous avons beſoin pour nous ſanctifier ici bas, nous puiſſions un jour parvenir à la récompenſe éternelle. Amen.

LE VIII. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

Epître de S. Paul aux Romains, Ch. 8. v. 12-17.

MES Freres, nous ne ſommes point redevables à la chair, pour vivre ſelon la chair. Si vous vivez ſelon la chair, vous mourrez: mais ſi vous faites mourir par l'eſprit les actions de la chair, vous vivrez:

car tous ceux qui ſont pouſſés par l'eſprit de Dieu, ſont enfans de Dieu. Auſſi vous n'avez point reçu l'eſprit de ſervitude, *pour vivre* encore dans la crainte: mais vous avez reçu l'eſprit d'adoption des enfans par lequel nous crions: Mon Pere, mon Pere. Car l'Eſprit de Dieu rend lui-même témoignage à notre eſprit que nous ſommes enfans de Dieu. Si nous ſommes enfans, nous ſommes auſſi héritiers; héritiers de Dieu, & cohéritiers de Jeſus-Chriſt, pourvû toutefois que nous ſouffrions avec lui, afin que nous ſoyons glorifiés avec lui.

Evangile ſelon Saint Luc, Ch. 16. v. 1-9.

JESUS dit à ſes Diſciples *cette parabole*: Un homme riche avoit un économe qui fut accuſé devant lui de diſſiper ſon bien. Et l'ayant fait venir, il lui dit: Qu'eſt-ce que j'entends dire de vous? Rendez-moi compte de votre adminiſtration: car je ne veux plus déſormais que vous gouverniez mon bien. Alors cet économe dit en lui-même: Que ferai-je, puiſque mon maître m'ôte l'adminiſtration de ſon bien? Je ne ſçaurois travailler à la terre, & j'aurois honte de mandier. Je ſçais bien ce que je ferai, afin que lorſqu'on m'aura ôté la charge que j'ai, je trouve des perſonnes qui me reçoivent chez eux. Ayant donc fait venir l'un après l'autre tous ceux qui devoient à ſon maître, il dit au premier: Combien devez-vous à mon maître? Il répondit: Cent barils d'huile. L'économe lui dit: Reprenez votre obligation; aſſeyez-vous là, & faites-en vîtement une autre de cinquante. Il dit encore à un

autre : Et vous, combien devez-vous ? Il répondit : Cent meſures de froment. Reprenez, dit-il, votre obligation, & faites-en une autre de quatre vingts. Et le maître loua cet économe infidéle de ce qu'il avoit agi prudemment : car les enfans du ſiécle ſont plus ſages dans la conduite de leurs affaires, que ne ſont les enfans de lumiere. C'eſt pourquoi je vous dis de même : Employez les richeſſes injuſtes à vous faire des amis, afin que lorſque vous viendrez à manquer ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels.

INSTRUCTION.

LE but de la parabole que vous venez d'entendre, mes Freres, eſt de nous porter à faire l'aumône, & à nous acquerir par ce moyen des amis qui nous reçoivent dans le ciel. En cela nous ſerons prudens ſans être injuſtes, puiſque nous ſuivrons la volonté de notre divin Maître, en même tems que nous aſſurerons notre ſalut. Ce n'eſt pas que les aumônes ſuffiſent ſeules pour nous ſauver ; car on n'obtient jamais la rémiſſion de ſes péchés ſans une véritable converſion du cœur. Mais entre tous les moyens qu'on peut employer pour obtenir la grace d'une véritable converſion, l'Ecriture recommande particuliérement l'aumône à ceux qui ſont en état de la faire : par-là ils ſe procurent auprès de Dieu de puiſſans interceſſeurs, & ils ſe font des amis qui leur obtiennent les graces néceſſaires pour parvenir au ſalut, & pour être admis dans les tabernacles éternels. Ainſi après vous avoir parlé de la priére, par laquelle nous implorons la miſéricorde de Dieu, & du jeûne par lequel nous puniſſons ſur nous-mêmes nos péchés, nous nous propoſons de vous parler aujourd'hui de l'aumône, par laquelle nous intéreſſons les pauvres à ſolliciter le Seigneur en notre faveur. Notre deſſein eſt donc de vous montrer la néceſſité & l'étendue de ce devoir ; afin qu'étant ſuffiſamment inſtruits de vos obligations

ſur ce point, vous ſoyez fidéles à vous en acquitter, & que vous puiſſiez en recueillir les avantages.

La néceſſité de faire l'aumône ſe tire du précepte même de la charité. Si nous aimons véritablement nos freres, nous donnerons à ceux qui ſont dans le beſoin les ſecours & les ſoulagemens néceſſaires pour leur conſerver la vie & la ſanté; ſçavoir, la nourriture, l'habillement, le logement, les remédes dans leurs maladies; en un mot, tout ce que nous nous procurons à nous-mêmes comme néceſſaire : nous les leur donnerons de notre ſuperflu dans les néceſſités ordinaires, & de notre néceſſaire dans les beſoins preſſans & extraordinaires.

Nous devons en tout tems partager notre ſuperflu à nos freres qui manquent du néceſſaire. C'eſt la premiere régle que S. Jean-Baptiſte propoſe à tous ceux qui viennent le conſulter ſur ce qu'ils ont à faire pour éviter les ſupplices éternels.

Luc. 3. 11. *Que celui qui a deux habits en donne un à celui qui n'en a point; & que celui qui a de quoi manger en uſe de même* : comme s'il diſoit : Si vous avez deux habits, & que l'un des deux ſuffiſe pour couvrir votre corps, & le mettre à l'abri des injures de l'air; donnez l'autre à celui qui n'en a point : & s'il vous reſte quelque choſe, après que vous avez pris la nourriture néceſſaire, donnez-le à celui qui n'a pas de quoi manger. Rien n'eſt plus clair ni plus précis que cette régle, donner aux pauvres tout ce qu'on a de ſuperflu, en ſorte qu'on donne beaucoup, ſi on a beaucoup; & peu, mais toujours de bon

Tob. 4. 9. cœur, ſi on a peu, ſuivant ce que dit Tobie à ſon fils : *Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup : ſi vous en avez peu, ayez ſoin de donner de bon cœur de ce peu que vous aurez.* Ainſi, tant que nous avons de quoi donner, la charité ne ſouffre pas que nous manquions d'aſſiſter aucun de nos freres, dont le

1. *Joan.* 3. 17. beſoin nous eſt connu. *Si quelqu'un*, dit S. Jean, *a des biens de ce monde, & que voyant ſon frere dans le beſoin, il lui ferme ſon cœur & ſes entrailles, comment l'amour de Dieu demeureroit-il en lui?* Le ſeul refus d'aſſiſter, quand on le peut, un frere qui eſt en néceſſité, eſt, ſelon le ſaint Apôtre, une marque que la charité eſt éteinte dans le cœur.

Cette obligation de ſecourir de notre ſuperflu ceux de nos freres qui n'ont pas le néceſſaire, eſt encore fondée ſur un principe que l'Ecriture & la Tradition enſeignent, qui eſt que tout appartient à Dieu ; qu'il eſt ſeul propriétaire de tous les biens, & que les hommes à qui il en fait part, n'en ont que l'adminiſtration ; qu'ils ſont des économes & des receveurs comptables, à qui il permet de prendre ſur ſes biens le néceſſaire pour eux & pour leurs familles, à condition de diſtribuer le reſte à ceux de ſes ſerviteurs à qui il n'en a point donné. S'ils ne le font pas, on peut juger de ce qu'ils méritent par ce que feroit un grand Seigneur à un Intendant infidéle, qui étant chargé de la nourriture, de l'habillement, & des gages des domeſtiques, feroit bonne chere du bien de ſon maître ; auroit un bon équipage, une belle maiſon, des meubles ſomptueux ; établiroit richement ſes enfans ; tandis qu'il laiſſeroit les autres domeſtiques dans la miſére, ſans pain, ſans habits, ſans argent.

La terre a de quoi nourrir & vêtir tous ſes habitans ; & il étoit aiſé au Tout-puiſſant de diſtribuer également entre tous les hommes les biens qu'elle produit. Son deſſein dans l'inégale diſtribution de ces biens, a été, ſelon les ſaints Peres, de faire des riches les inſtrumens & les miniſtres de ſa Providence à l'égard des pauvres ; afin que par les libéralités des riches tout fût ramené à l'égalité, ſelon ce qui eſt écrit de la Manne : *Celui qui en recueillit beaucoup, n'en eut pas plus que les autres, & celui qui en recueillit peu, n'en eut pas moins.* C'eſt donc traverſer & rendre inutile ce deſſein de la Providence, que de fruſtrer les pauvres de la part qu'elle leur a deſtinée, & qu'elle nous a miſe en main. Doit-on s'étonner après cela d'entendre dire à Jeſus-Chriſt, que dans ſon dernier Jugement il condamnera au feu éternel ceux qui n'auront point aſſiſté les pauvres ; puiſque ſelon les principes que nous venons d'établir, ils ſont coupables de retenir injuſtement le bien d'autrui ?

Exod. 16. 18. 2. Cor. 8. 15.

Matt. 25. 41.

Mais il y a des circonſtances où nous ne ſatisfaiſons point au devoir de l'aumône, en donnant ſeulement notre ſuperflu. Il faut alors, ſi nous aimons ſincérement nos freres, nous

priver encore d'une partie de notre néceſſaire, afin de trouver dans ce retranchement un nouveau fonds pour répandre des aumônes plus abondantes : car dans les tems dont je parle, par exemple, dans une année de ſtérilité & de diſette, le nombre des miſérables étant beaucoup plus grand qu'à l'ordinaire, les libéralités des riches doivent être auſſi plus étendues : ce qui ne peut être, s'ils ne donnent que ce qu'ils donneroient dans tout autre tems. Il eſt donc alors d'une étroite obligation pour eux de donner de leur néceſſaire ; & c'eſt de quoi Dieu a voulu qu'il y eût des exemples éclatans dans tous les ſiécles, afin de confondre la dureté de tant de riches, qui ne voudroient pas dans les plus preſſantes néceſſités retrancher la moindre dépenſe, & qui aiment mieux expoſer leurs freres à mourir de faim & de miſére, & peut-être à périr éternellement par l'impatience & le déſeſpoir, que de ſe refuſer à eux mêmes quelque choſe dont ils pourroient les aſſiſter.

Je ne vois rien de plus capable de faire impreſſion ſur des cœurs Chrétiens, que l'exemple des Fidéles de la Macédoine
2.Cor.8.1-5. que S. Paul propoſe à ceux de l'Egliſe de Corinthe. « Nous » avons, mes Freres, à vous faire ſçavoir quelle grace Dieu a » faite aux Fidéles des Egliſes de Macédoine : c'eſt qu'au milieu » des grandes afflictions qui les ont mis à l'épreuve, ils ont été » comblés de joie ; & que leur extrême pauvreté a répandu » avec abondance les richeſſes de leur charité ſincére car je » leur rends ce témoignage, qu'ils ſe ſont portés d'eux-mêmes à » donner autant qu'ils pouvoient & même au-delà de ce qu'ils » pouvoient ; nous conjurant avec inſtance de recevoir leurs » aumônes, & de permettre qu'ils contribuaſſent de leur part » au ſecours que l'on donne aux Saints, » (c'eſt-à-dire, aux Chrétiens, ſur-tout à ceux de Jeruſalem, qui étoient fort pauvres.) » Et ils n'ont pas fait ſeulement en cela ce que nous avions » eſpéré d'eux : mais ils ſe ſont donnés eux-mêmes, premiere- » ment au Seigneur, puis à nous par la volonté de Dieu, » nous laiſſant les maîtres de diſpoſer d'eux & de leurs biens comme nous jugerions à propos ſelon la volonté de Dieu, à qui ils s'étoient entierement dévoués.

Tout

Tout eſt à remarquer dans ce paſſage : tout y exprime le caractère de la charité chrétienne. Ces Fidéles étoient pauvres, & extrêmement pauvres : & ils deviennent riches par la charité. Ils apprennent que leurs freres de Jeruſalem ſont dans un extrême beſoin : auſſitôt chacun d'eux s'empreſſe à donner ſelon ſon pouvoir, & même au-delà de ſon pouvoir, pour les ſecourir. Ils n'attendent pas qu'on leur demande, ni qu'on les ſollicite : ils ſe portent d'eux-mêmes à cette bonne œuvre, & conjurent S. Paul avec inſtance qu'il veuille bien leur permettre de partager avec les autres Egliſes le bonheur de contribuer à la ſubſiſtance des Fidéles de Judée.

C'étoit ce même eſprit de charité, qui portoit autrefois les Saints Evêques dans les grandes néceſſités, non-ſeulement à donner tout ce qu'ils avoient, mais à vendre même les vaſes ſacrés de l'Egliſe, juſqu'à n'avoir que des corbeilles d'oſier & des calices de verre pour l'Euchariſtie ; perſuadés, comme le diſoit S. Ambroiſe, que celui qui s'eſt livré lui-même pour racheter les hommes, ne peut pas improuver que ſon Egliſe emploie ſes vaſes & ſes ornemens à délivrer ſes enfans de captivité ; & que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ſont plus décemment dans des vaiſſeaux de terre ou d'étaim, que dans de l'or, quand la charité fait ſervir l'or à nourrir & à revêtir ſes membres.

Qu'entend-on, me direz-vous, par le ſuperflu, & par le néceſſaire? Je réponds que le ſuperflu eſt tout ce qui va au-delà du néceſſaire. Or le néceſſaire eſt de deux ſortes ; néceſſaire abſolu, & néceſſaire d'état.

1. Néceſſaire abſolu, c'eſt ce dont une perſonne ne peut ſe priver, ſans riſquer ſa vie, ſa ſanté, ou celle des perſonnes qui lui appartiennent, & ſans ſe mettre hors d'état de remplir ſes devoirs. Il eſt aiſé de comprendre que ce qui eſt en ce ſens-là néceſſaire à l'un, peut ne l'être pas à l'autre. Un homme d'une ſanté robuſte, peut ſe paſſer de certains alimens & de certaines douceurs, qui ſont vraîment néceſſaires à un autre qui eſt infirme. Il en eſt de même de celui qui eſt accoutumé à un régime ſimple & commun, par comparaiſon à un autre qui a été élevé délicatement. Le néceſſaire de celui-ci

a plus d'étendue que celui du premier. Une voiture qui eſt abſolument néceſſaire à un homme âgé & infirme, ne l'eſt pas à celui qui eſt dans la vigueur de l'âge, & qui a de bonnes jambes.

2. Néceſſaire d'état, c'eſt ce dont abſolument on pourroit ſe paſſer, mais qu'on ne peut ſe refuſer ſans bleſſer une certaine bienſéance attachée à l'état & à la condition des perſonnes. Un homme conſtitué en dignité pourroit abſolument ſe loger, comme un ſimple particulier, dans un petit appartement, meublé à proportion, & ſe réduire à n'avoir que deux domeſtiques: mais ſon rang, la bienſéance, l'obligation de s'attirer un certain reſpect dans le public, demandent quelque choſe de plus honnête. Juſqu'où cela doit-il aller? c'eſt ce qu'on ne peut marquer préciſément; parce que tout dépend de pluſieurs circonſtances qui varient ſelon les lieux, les tems, & les perſonnes. La ſeule choſe qu'on peut aſſurer en général, & qui ne peut être contredite; c'eſt que, pour ſçavoir ce qui eſt ou n'eſt pas néceſſaire en ce genre, nous ne devons prendre pour regle, ni les maximes & les exemples du monde; ni notre propre goût, preſque toujours gâté par la cupidité; ni nos richeſſes, comme s'il nous étoit permis d'augmenter notre dépenſe à proportion du bien que nous avons: mais la loi de Dieu, les maximes de l'Evangile, & les exemples des Saints, qui ont été remplis de l'Eſprit de Jeſus-Chriſt.

Or ce néceſſaire, dont on dit qu'il faut faire part aux pauvres dans les preſſans beſoins, eſt principalement le néceſſaire d'état. Un Chrétien qui eſt animé de l'eſprit de charité, retranche dans ces occaſions tout ce qu'il peut, afin d'en aſſiſter ſes freres, & pluſieurs choſes qu'il regardoit comme néceſſaires, deviennent pour lui ſuperflues, à meſure que les miſéres augmentent. Il a toujours devant les yeux ces belles paroles de l'Apôtre: *Vous ſçavez quelle a été la charité de notre*
2. Cor. 8. 9. *Seigneur Jeſus-Chriſt, qui étant riche s'eſt fait pauvre pour l'amour de vous, afin que vous devinſſiez riches par ſa pauvreté.* Il le ſçait; & conſidérant qu'un Dieu s'eſt appauvri pour l'enrichir, il s'eſtime heureux de pouvoir lui en marquer ſa

reconnoiſſance, en s'appauvriſſant, ou du moins en ſe privant de quelque choſe, pour ſoulager la pauvreté de ſes freres; & le ſacrifice que le Sauveur a fait de ſes biens à la gloire de Dieu, & au ſalut des hommes, eſt une leçon efficace, qui lui enſeigne l'uſage & le mépris qu'il doit faire des biens qu'il poſſéde.

PRIERE.

O Mon Dieu, ſi nous avons manqué de faire aſſez de part aux pauvres des biens dont vous avez mis leur portion entre nos mains, nous vous en demandons très-humblement pardon par Jeſus-Chriſt notre Seigneur, & nous vous conjurons de nous accorder la grace de remplir plus fidélement à l'avenir ce devoir. Faites, Seigneur, que nous nous portions avec ardeur à répandre ſur nos freres les effets d'une charité ſincére: que nous donnions beaucoup, ſi nous avons beaucoup; que ſi nous avons peu, nous donnions de bon cœur de ce peu que nous avons: car nous ſçavons, mon Dieu, que vous aimez celui qui donne avec joie, & que vous ne demandez que ce que nous pouvons, & non ce que nous ne pouvons pas. L'aumône d'une pauvre veuve eſt plus précieuſe à vos yeux que les aumônes abondantes des riches: & un verre d'eau froide donné à l'un de vos Diſciples ne ſera point ſans récompenſe. L'aumône eſt une ſemence: faites-nous la grace, ô mon Dieu, de ſemer avec abondance, afin de recueillir avec abondance: faites que nous ne ſoyons riches que pour exercer toutes ſortes d'aumônes; afin qu'elles contribuent au ſalut des pauvres en les empêchant de ſe laiſſer aller aux murmures, à l'impatience & au déſeſpoir; qu'elles leur donnent ſujet de vous louer, de vous bénir, d'adorer votre Providence miſéricordieuſe qui pourvoit à leurs beſoins, & d'y mettre leur confiance; & qu'enfin elles les engagent à nous marquer leur reconnoiſſance par les priéres qu'ils feront pour nous.

Si nous n'avons pas encore aſſez de courage pour entreprendre des pénitences & des mortifications proportionnées à nos péchés, du moins que nous nous efforcions de les ra-

cheter par nos aumônes, & d'attirer par-là ſur nous la grace de revenir à vous par une converſion ſincére, de vivre dans la pratique de toutes les vertus, & d'être du nombre de ceux que le ſouverain Juge bénira dans ſon jugement, & qu'il fera entrer par cette bénédiction dans un bonheur éternel. Amen.

LE IX. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

I. Epître de Saint Paul aux Cor. Ch. 10. v. 1 - 13.

MES Freres : Je ne veux pas *croire* que vous ignoriez que nos peres ont tous été ſous la nuée, qu'ils ont tous paſſé la mer *rouge*, qu'ils ont tous été baptiſés ſous la conduite de Moyſe dans la nuée & dans la mer ; qu'ils ont tous mangé d'une même viande ſpirituelle, & tous bu d'un même breuvage ſpirituel. Car ils bûvoient de l'eau de la pierre ſpirituelle qui les ſuivoit, & *Jeſus*-Chriſt étoit cette pierre ; mais il y en a eu peu d'un ſi grand nombre qui fuſſent agréables à Dieu, étant *preſque tous* peris dans le déſert. Or toutes ces choſes ont été des figures de ce qui nous regarde, afin que nous ne nous abandonnions pas aux mauvais déſirs, comme ils s'y abandonnerent. Ne devenez point auſſi idolâtres comme quelques-uns d'eux, dont il eſt écrit : Le peuple s'aſſit pour manger & pour boire, & ils ſe leverent pour ſe jouer. Ne commettons point de fornication, comme quelques-uns d'eux commirent ce crime, pour lequel il y en eut vingt-trois mille qui furent frappés de mort en un ſeul jour. Ne tentons point *Jeſus*-Chriſt, comme le tenterent quelques-uns d'eux, qui furent tués par les ſerpens.

Ne murmurez point, comme murmurerent quelques-uns d'eux, qui furent frappés de mort par l'*Ange* exterminateur. Or toutes ces choſes qui leur arrivoient étoient des figures, & elles ont été écrites pour nous ſervir d'inſtruction à nous autres qui nous ſommes rencontrés dans la fin des tems. Que celüi donc qui croit être ferme, prenne garde à ne pas tomber. Vous n'avez eu *encore* que des tentations humaines & ordinaires. Dieu eſt fidéle, & il ne permettra pas que vous ſoyez tentés au-delà de vos forces : mais en permettant la tentation, il fera que vous pourrez tellement la ſupporter, que vous en ſortirez avec avantage.

Evangile ſelon Saint Luc, Ch. 19. v. 41-48.

JESUS étant arrivé proche de Jeruſalem, & jettant les yeux ſur la ville, il pleura *de compaſſion* pour elle, en diſant : Ah ! ſi tu reconnoiſſois au moins en ce jour qui t'eſt donné, ce qui peut t'apporter la paix ! mais maintenant tout cela eſt caché à tes yeux. Auſſi il viendra un tems malheureux pour toi, que tes ennemis t'environneront de tranchées ; qu'ils t'enfermeront & te ſerreront de toutes parts ; qu'ils te raſeront & te détruiront entierement, toi & tes enfans qui ſont dans tes murs, & qu'ils ne te laiſſeront pas pierre ſur pierre ; parce que tu n'as pas connu le tems auquel Dieu t'a viſitée. Etant entré dans le temple, il commença à en chaſſer ceux qui y vendoient & achetoient, leur diſant : Il eſt écrit : Ma maiſon eſt une maiſon de priére, & vous en faites une caverne de voleurs. Et il enſeignoit tous les jours dans le temple. Cependant les

Princes des Prêtres, les Docteurs de la loi, & les principaux du peuple cherchoient *une* occaſion de le perdre : mais ils ne trouvoient aucun moyen de rien faire contre lui ; parce que tout le peuple étoit *ravi & comme* ſuſpendu *en admiration* en l'écoutant.

INSTRUCTION.

QUEL ſpectacle, mes chers Freres, que celui qu'expoſe aujourd'hui à nos yeux l'Evangile dont vous venez d'entendre la lecture ! Jeſus-Chriſt entre en triomphe dans Jeruſalem au milieu des acclamations de tout un peuple qui le reconnoît publiquement pour le Roi fils de David : *Hoſanna au fils de David : béni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur* : & ce divin Sauveur jettant les yeux ſur Jeruſalem, pleure de compaſſion pour elle. Quelle peut être, dans celui qui eſt la Sageſſe incarnée, la raiſon d'une conduite qui paroît ſi ſurprenante ? Le Seigneur pleure ſur Jeruſalem ingrate & perfide : il eſt touché des malheurs effroyables qui ſont près de tomber ſur elle en punition de ſes crimes, auxquels elle va mettre le comble par la mort du Meſſie qui lui eſt promis, & qui eſt ſon Seigneur & ſon Dieu. Mais en pleurant ſur Jeruſalem, Jeſus-Chriſt pleure auſſi ſur nous : il pleure ſur l'abus que nous faiſons des viſites du Seigneur, & des graces dont il nous favoriſe : il pleure les tranſgreſſions que nous faiſons contre la loi de Dieu, par leſquelles nous renouvellons ſes ignominies & ſa mort : il pleure les ſupplices éternels que nos prévarications nous attireront infailliblement, ſi nous ne les expions par de dignes fruits de pénitence, en détachant notre cœur de toutes les choſes de la terre pour ne plus mettre notre eſpérance qu'en Dieu.

L'unique reſſource & l'unique conſolation du pécheur pénitent, conſiſte à s'appuyer ſur le bras de Dieu, & ſur les mérites de Jeſus-Chriſt. Il doit, dit le Concile de Trente, *avoir une ferme confiance que Dieu par Jeſus-Chriſt lui ſera favorable* ; que Dieu changera ſon cœur, & que ſes péchés ſeront noyés

Seſſ. 6. c. 6.

dans le ſang de l'Agneau ſans tache. Ce qui fait que tant de converſions commencées avortent, & ne réuſſiſſent pas, c'eſt qu'on ſe laiſſe abbattre par la vûe des fautes que l'on a commiſes; c'eſt qu'on met des bornes à la miſéricorde de Dieu, & à la vertu du ſang de Jeſus-Chriſt, comme ſi l'une & l'autre pouvoient être épuiſées par l'énormité & le nombre de nos péchés; c'eſt que le pécheur comptant ſur ſes propres forces, ſur ſes réſolutions, ſur des appuis humains, ne ſe repoſe pas pleinement ſur la grace ſouveraine de Jeſus-Chriſt pour ſa délivrance; c'eſt qu'enfin effrayé par les difficultés qui ſe trouvent dans la carriére de la pénitence, il ſe laiſſe aller au trouble & au découragement, & il ne penſe pas que ce qui eſt impoſſible à l'homme qui ne s'appuie que ſur lui-même, eſt très-poſſible & même très-aiſé à celui qui ſe défiant pleinement de ſes propres forces, s'appuie entierement ſur le bras du Tout-puiſſant. C'eſt donc pour inviter les pécheurs pénitens à marcher conſtamment dans les voies de la pénitence, & en même-tems les juſtes à s'avancer ſans ceſſe dans les voies de la juſtice, que nous nous propoſons de vous parler aujourd'hui de l'eſpérance chrétienne.

L'eſpérance chrétienne conſiſte à attendre avec une ferme confiance les biens que Dieu nous a promis. Cette définition renferme trois choſes; l'objet, le fondement & les caractéres de l'eſpérance chrétienne.

L'eſpérance a pour *objet* les biens que Dieu nous a promis, & ces biens ſont 1°. la vie éternelle, 2°. les ſecours néceſſaires pour y arriver.

Premier objet de l'eſpérance, *la vie éternelle.* S. Paul dit, *que l'œil n'a point vû, que l'oreille n'a point entendu, & que l'eſprit de l'homme n'a jamais conçû ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment.* Ainſi la vie & la félicité éternelle que Dieu prépare à ceux qui l'aiment, ne peut être apperçue par les ſens, ni compriſe par l'intelligence humaine, & les différentes images ſous leſquelles l'Ecriture nous la montre, quelque magnifiques qu'elles ſoient, n'en ſont qu'un crayon léger & imparfait, plutôt pour exciter en nous le deſir d'un ſi grand bien, que pour nous en donner une idée complette. Cependant ſi

1. Cor. 2. 9.

nous nous appliquons à en étudier les caractères autant que la foibleſſe de notre eſprit peut les concevoir, nous pourrons dire avec S. Auguſtin, que la félicité que nous attendons, conſiſte à voir Dieu, à l'aimer, & à le louer : *Videbimus, amabimus, laudabimus.*

1. Cor. 13. 12. 1°. *Nous verrons Dieu. Nous ne le voyons maintenant que comme dans un miroir, & ſous des images obſcures ; mais alors nous le verrons face à face. Je ne connois Dieu maintenant qu'imparfaitement ; mais alors je le connoitrai, comme je ſuis moi-même connu de lui.* Ainſi parle S. Paul, de la différente maniére dont nous voyons Dieu dans cette vie, & dont nous le verrons dans l'autre. Alors unis à Dieu d'une maniere admirable & toute indépendante des ſens, nous ſerons éclairés, environnés & pénétrés de ſa verité & de ſa ſainteté. Nous contemplerons & nous admirerons avec une joie toujours nouvelle, la verité, la ſainteté, la juſtice, la miſéricorde ſouveraine & éternelle : & on peut juger en quelque façon de la joie pure & parfaite des bienheureux dans la vûe de la vérité & de la juſtice même, par celle que l'on reſſent en découvrant quelques vérités de la religion, & même quelques vérités abſtraites, ou en voyant faire quelque action de juſtice, de bonté & de libéralité. Si ce qui n'eſt qu'un petit écoulement de cette ſource intariſſable, & comme une goute de cet ocean immenſe, nous tranſporte de joie, que ſera-ce lorſque nous boirons à la ſource même, & que nous ſerons plongés dans cet ocean de lumiere qui nous pénétrera de toute part ?

2°. *Nous aimerons.* Cette joie que nous ſentons à la vûe de la vérité & de la juſtice, vient de ce qu'il y a dans les hommes un amour naturel de la juſtice & de la vérité, comme il y a dans tous un deſir d'être heureux. Je dis premiérement qu'il y a dans tous les hommes un amour de la vérité : perſonne ne veut être trompé, perſonne n'aime le faux comme faux ; les fables même ne nous plaiſent que par le vrai qu'elles cachent : il ſuit de-là que l'homme eſt fait pour la vérité ; que la vérité eſt ſon bien ; que par conſéquent lorſqu'il la verra à découvert, il l'aimera de toute l'étendue de ſon ame, & que cet amour parfait fera ſa félicité. Il en eſt de même de l'amour

l'amour de la juſtice ; elle a, dit S. Auguſtin, un certain attrait, & une beauté qui nous la fait aimer. Un vieillard tout courbé & tout difforme dans le corps, mais plein d'équité, & rempli de vertus, ſe fait aimer ; qu'aimons-nous en lui, ſinon la beauté de la juſtice que nous voyons par les yeux de l'ame ? Un Martyr ſur le chevalet & ſous les dents des bêtes, n'offre à nos ſens rien que d'affreux & d'horrible : que voyons-nous donc en lui qui nous le fait regarder avec une profonde vénération, ſinon la beauté de la juſtice ? La vûe d'une action de vertu nous fait plaiſir ; nous aimons la juſtice dans les autres, lorſque nous ne ſommes pas juſtes : que ſera-ce donc lorſque nous verrons clairement & ſans nuage la juſtice ſouveraine ? Alors l'ame ſera tranſportée d'un amour proportionné à la grandeur infinie de ce bien ineffable ; & comme elle ne ſe laſſera pas de le voir, parce qu'elle trouvera toujours en lui des perfections à admirer, elle ne ſe dégoutera point non plus de l'aimer, parce qu'elle le trouvera toujours de plus en plus aimable ; & cette vûe & cet amour feront ſa joie & ſon bonheur durant l'éternité.

Aug. in Pſal. 64. n. 8.

3°. *Nous louerons. Heureux*, dit le Prophéte, *ceux qui habitent dans votre maiſon, Seigneur ; ils vous loueront dans les ſiécles des ſiécles.* Mais quel ſera le ſujet de ces louanges éternelles ? Les Saints loueront Dieu de ce qu'ils verront en lui, de ce qui les ravira, & de ce qui les comblera de joie & d'admiration. Ils loueront Dieu, 1°. de ſa grandeur infinie, de ſa miſéricorde, de ſa juſtice, de ſa puiſſance & de tous ſes autres attributs divins : 2°. de ce qu'il a fait, c'eſt-à-dire, des merveilles qu'il a opérées dans le monde viſible & corporel, & dans le monde ſpirituel ; ils le loueront du bienfait de la rédemption, & des miſtères de l'œuvre de Jeſus-Chriſt, où la ſageſſe & la miſéricorde de Dieu éclatent également. 3°. Ils le loueront de toutes les graces qu'il leur a faites, des miſéricordes qu'il a exercées ſur eux, & ſur tous les autres : chacun d'eux admirera avec la reconnoiſſance la plus vive, les voies par leſquelles Dieu l'aura conduit au bonheur éternel, & chacun ſe réjouira du bonheur des autres comme du ſien propre : ils ſe joindront tous enſemble pour chanter à jamais les mi-

Pſ. 83. 5.

ſéricordes du Seigneur.

Pſ. 88. 2. L'eſpérance n'a pas ſeulement pour objet la vie éternelle ; elle s'étend auſſi aux *ſecours néceſſaires pour y arriver.* Nous attendons de la bonté toute-puiſſante de Dieu, non-ſeulement la fin, mais encore les moyens qui y conduiſent : les uns ſont extérieurs, les autres intérieurs.

1°. Les moyens extérieurs ſont l'inſtruction par laquelle on eſt conduit à la connoiſſance de Dieu, & tout ce que l'on peut appeller des graces de providence ; lorſque Dieu éloigne de nous tout ce qui peut mettre obſtacle à notre ſalut, & qu'il nous procure certains moyens, ou nous met dans une ſituation qui peut y contribuer. Etre né de parens Catholiques, religieux, craignans Dieu ; avoir eu une bonne éducation ; vivre dans un tems & dans un pays où les bons livres ſont connus & eſtimés, les inſtructions fréquentes & ſolides, les bons exemples plus communs ; ſe trouver lié avec des gens de bien, dont la vie & les diſcours édifient & excitent à la vertu ; ce ſont quelques exemples, entre une infinité d'autres, de ces graces de providence dont je parle, & qui ſont pour pluſieurs des moyens de ſalut. Ces graces de providence ſont de vraies graces dans ce ſens qu'elles ſont toutes gratuites, & que Dieu ne nous les doit point ; graces que nous devons lui demander ; graces enfin dont nous ne pouvons aſſez le remercier, puiſqu'elles ne ſont pas données à tous, & qu'il y a tant d'hommes parmi les Chrétiens même à qui elles ne ſont pas accordées.

2°. Les moyens ou ſecours intérieurs pour le ſalut, ſont les graces d'entendement & de volonté, & principalement cette grace qui opére efficacement ſur la volonté, qui la prévient, l'accompagne & la ſuit, afin qu'elle veuille le bien, qu'elle le faſſe, & qu'elle y perſévére : grace qui produit non-ſeulement de ſimples deſirs, mais même des volontés efficaces & de fermes réſolutions ; grace qui donne la juſtice, & qui fait perſévérer dans la juſtice. C'eſt cette grace, & ſurtout celle de la perſévérance, qui eſt plus ſpécialement l'objet de l'eſpérance chrétienne : car l'eſpérance chrétienne conſidére premierement & principalement le ſalut éternel qui eſt

la poſſeſſion de Dieu : or la perſéverance dans la charité eſt la ſeule grace qui ſoit liée néceſſairement avec le ſalut éternel ; elle ſeule nous met en poſſeſſion du ſouverain bien auquel nous tendons par l'eſpérance. Tel eſt donc l'objet de notre eſpérance : la vie éternelle, & les ſecours extérieurs & intérieurs qui y conduiſent. Examinons préſentement le *fondement* de notre eſpérance.

1°. Le fondement de notre eſpérance n'eſt point en nous, mais en Dieu ſeul ; c'eſt de Dieu, & non pas de nous, que nous attendons les biens promis, la fin & les moyens. Il n'en eſt pas de l'eſpérance chrétienne comme de celle d'un Officier de guerre, par exemple, qui attend de la juſtice & de la bonté de ſon Roi, la recompenſe de ſes ſervices. La recompenſe vient du Roi ; mais les ſervices qui la méritent viennent du courage, de la prudence, de l'activité & de la bonne volonté de l'Officier ; toutes choſes qui ſont en lui indépendamment du Roi, & dont il ne lui eſt aucunement redevable. Le Chrétien attend de Dieu, non-ſeulement la vie éternelle, mais les bonnes œuvres mêmes qui y conduiſent, & la bonne volonté qui les produit.

2°. Cette doctrine eſt la foi de l'Egliſe, qui proteſte dans ſes priéres qu'elle attend tout de Dieu, & qui en effet lui demande tout, & le bonheur éternel, & ce qui y conduit ; la foi, l'eſpérance, la charité, l'eſprit de pénitence, de priére, d'humilité & de toutes les vertus. C'eſt la doctrine de S. Paul, qui ayant cité ces paroles de Dieu à Moyſe, *Je ferai miſéricorde, à qui il me plaira de faire miſéricorde, & j'aurai pitié de qui il me plaira d'avoir pitié* ; conclut ainſi : *Cela ne dépend donc ni de celui qui veut, ni de celui qui court : mais de Dieu qui fait miſéricorde.* Rom. 9. 15. v. 16.

3°. Il eſt vrai, comme dit S. Auguſtin, que l'homme ne peut ni croire, ni eſpérer, ni aimer, *s'il ne veut*, ni remporter le prix de la courſe, auquel Dieu l'a appellé d'en haut, *s'il ne court* par ſa volonté ; mais c'eſt Dieu qui prépare & diſpoſe la volonté. *C'eſt Dieu qui opére en vous le vouloir & le faire ſelon ſon bon plaiſir*, dit S. Paul ; & c'eſt pourquoi le même Apôtre déclare que la grace par laquelle nous ſommes ſauvés, ne Aug. Ench. c. 32. Philip. 2. 13.

dépend *ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miſéricorde.*

4°. La terre promiſe étoit la figure de la céleſte félicité que nous attendons : or de qui dépendoit la conquête de cette terre ? étoit ce du courage & de l'épée des Iſraélites ? ſur quoi étoit fondée leur eſpérance, ſoit par rapport à la poſſeſſion de ce pays qui étoit la fin à laquelle ils tendoient, ſoit par rapport aux combats & aux victoires, qui étoient les moyens de parvenir à cette fin ? étoit-ce ſur eux-mêmes ? Ecoutons-
Pſ. 43. 3. 4. le Roi Prophéte. *C'eſt vous qui par votre main avez chaſſé les nations de leur pays, & y avez établi nos peres..... Car ce n'eſt point par leur épée que nos peres ont conquis cette terre, & ce n'eſt point leur bras qui les a ſauvés ; mais ç'a été votre droite, votre bras, & la lumiere de votre viſage, parce que vous les avez aimés.* C'étoient cependant les Iſraélites qui marchoient contre les Chananéens, qui combattoient & remportoient la victoire ; mais c'étoit Dieu qui les faiſoit combattre & vaincre, qui leur inſpiroit le courage, & leur donnoit l'heureux ſuccès : la victoire ne dépendoit, ni des efforts des combattans, ni de leur adreſſe à manier les armes, mais du ſecours du Tout-puiſſant ; & ils attendoient ce ſecours par la foi en ſes promeſſes, & par la confiance en ſa bonté.

5°. Auſſi notre eſpérance n'eſt fondée, ni ſur nos propres mérites, puiſque nous n'en avons aucun qui ne ſoit un don de la pure libéralité de Dieu ; ni ſur nos propres forces, puiſque
2. *Cor.* 3. 5. ſelon l'expreſſion de l'Apôtre, *nous ne ſommes pas même capables de former de nous-mêmes aucune bonne penſée, comme de nous-mêmes ; mais que c'eſt Dieu qui nous en rend capables.* Notre eſpérance eſt donc appuyée ſur la toute-puiſſance de Dieu, ſur ſa bonté infinie, ſur ſa fidélité dans ſes promeſſes, ſur le commandement qu'il nous fait d'eſpérer en lui & d'attendre tout de lui. C'eſt la réunion de tous ces motifs qui forme & ſoutient notre eſpérance. Nous eſpérons en Dieu, parce qu'il eſt tout enſemble infiniment bon, tout-puiſſant & vrai dans ſes promeſſes ; & qu'outre cela il nous commande d'eſpérer en lui, & que de cette eſpérance dépend l'accompliſſement de ſes promeſſes en nous. C'eſt donc ſur Dieu ſeul que nous devons

compter ; c'eſt de ſa bonté toute-puiſſante que nous devons tout attendre. Voilà ce qui fait notre ſureté, notre force, notre reſſource & notre conſolation. Si notre ſalut dépendoit de notre volonté, nous ſerions perdus ; car l'expérience nous apprend combien elle eſt foible, chancelante & portée au mal : mais quand nous penſons que notre ſalut eſt entre les mains de notre Dieu & de notre pere, nous ſommes en ſureté. *En attribuant tout à Dieu*, dit S. Auguſtin, *notre ſalut eſt plus en ſureté ; & nous ſommes bien éloignés de lui en attribuer une partie, & de nous en reſerver l'autre.* *Lug. de d. n. perſeu. c. 6.*

6°. Rien n'étant plus certain que cette doctrine, on comprend aiſément combien ſeroit dangereux un langage par lequel on inſinueroit qu'il ne tient qu'à l'homme de ſe ſauver ; qu'il ne dépend que de lui de ſe convertir & d'embraſſer la vertu ; qu'en un mot, ſon ſalut eſt entre ſes mains. Ce langage en tant qu'il exclut la grace de Jeſus-Chriſt, eſt entierement oppoſé aux principes de la foi, qui nous apprend que ſans la grace de Jeſus-Chriſt, nous ne pouvons rien. *Sans moi vous ne pouvez rien faire*, dit Jeſus-Chriſt. *Joan. 15. 5.* Mais de plus un pareil langage tend à établir la juſtice propre, & eſt capable d'éteindre les ſentimens d'humilité dans le cœur des fidéles, & d'y faire naître l'eſprit de ſuffiſance & de préſomption qui a perdu les Juifs : car *ne connoiſſant point la juſtice qui vient de Dieu*, dit l'Apôtre, *& s'efforçant d'établir leur propre juſtice, ils ne ſe ſont point ſoumis à Dieu pour recevoir cette juſtice qui vient de lui* : d'où il ſuit que nous ne pouvons éviter le malheur des Juifs qu'en nous ſoumettant à Dieu par une vraie humilité, c'eſt-à dire, par ce vif ſentiment de notre miſére, qui nous avertit du beſoin infini que nous avons du ſecours de Dieu, & qui nous fait dépendre de lui en tout. *Rom. 10. 3.*

Enfin l'idée de l'eſpérance chrétienne renferme deux *caractères* eſſentiels, le deſir & la confiance.

Le deſir dont il s'agit, eſt celui de poſſéder les biens éternels, c'eſt-à-dire, d'être unis inſéparablement & intimement à la vérité, & à la juſtice éternelle ; d'être délivrés de tout ce qui nous en ſépare, de voir le regne parfait de Dieu établi en nous. Soupirer après ce bonheur, & *avoir*, comme le dit

Jeſus-Chriſt, *faim & ſoif de la juſtice*, c'eſt en quoi conſiſte le deſir que renferme l'eſpérance chrétienne. Ce ſaint deſir eſt tellement eſſentiel à l'eſpérance, qu'elle diſparoît & qu'elle n'eſt plus rien, ſi elle n'en eſt animée: car on n'eſpére, ni ce que l'on craint, ni ce qu'on regarde avec indifférence: l'eſpérance a néceſſairement pour objet un bien qui non ſeulement eſt tel en lui-même; mais que nous conſidérons comme un bien pour nous, & que par conſéquent nous déſirons.

Si ce deſir eſt eſſentiel à l'eſpérance, par une ſuite néceſſaire il eſt eſſentiel à la vie chrétienne; & comme on n'eſt point Chrétien, ſi l'on n'attend avec une ferme confiance les biens promis, on ne l'eſt pas non plus ſi on ne les deſire ardemment, puiſque cette attente même n'eſt rien ſans ce deſir.

Aug. in Pſal. 64. n. 8. « Préparez-vous, dit S. Auguſtin, à être raſſaſié des biens de » la maiſon du Seigneur; mais pour en être raſſaſié dans la pa» trie, il faut que vous en ſoyez affamé & alteré dans ce lieu » d'exil. » Le deſir des biens promis eſt une condition néceſſaire pour les obtenir, & ſi néceſſaire, que ſi ce deſir manque on ne les obtiendra point. C'eſt encore S. Auguſtin qui en-

Aug. in Pſal 148. n. 4. ſeigne cette vérité. » Qui ne gémit point ici comme étran» ger, n'aura point de part à la joie des citoyens du ciel, » parce qu'il n'en a point le deſir. » Le ſeul défaut de ce deſir exclut de la vie éternelle: cette doctrine eſt fondée ſur la

Matth. 5. 6. parole de Jeſus-Chriſt: *Heureux ceux qui ont faim & ſoif de la juſtice, car ils ſeront raſſaſiés.* Malheureux, par conſéquent, ceux qui n'ont ni faim ni ſoif, car ils ſeront punis par la privation éternelle des biens qu'ils n'auront pas déſirés; & cette privation fera leur malheur, parce qu'elle ſera jointe à une faim & à une ſoif éternelle, ſans aucune eſpérance d'être raſſaſiés.

Le ſecond caractère de l'eſpérance chrétienne eſt une ferme confiance d'arriver à la vie éternelle. Ce que nous avons dit du fondement de l'eſpérance, nous montre ce caractère eſſentiel: car ce qu'on appelle eſpérance chrétienne, n'eſt pas une attente incertaine & flottante de l'accompliſſement des promeſſes de Dieu en nous, telle que peut être l'eſpérance d'un homme qui a mis des billets à la lotterie, ou qui a placé ſon

argent ſur un vaiſſeau ; c'eſt une ferme confiance qui ne laiſſe dans l'eſprit aucune héſitation, aucune défiance, parce qu'elle eſt appuiée ſur la parole de celui qui eſt la vérité, la miſéricorde & la toute-puiſſance; cette confiance ne va pas juſqu'à la certitude de la foi, mais elle a toute la certitude qu'elle peut avoir en genre d'eſpérance.

Deux raiſons appuient encore cette confiance, & l'élevent au-deſſus de toutes les eſpérances humaines : la premiere eſt le commandement que Dieu nous fait d'eſpérer en lui, & de mettre en lui ſeul toute notre confiance. Toutes les Ecritures, & ſur tout les Pſeaumes, ſont remplis de cette vérité : on peut rapporter tout ce qui nous y eſt enſeigné là deſſus à ces paroles de l'Eccleſiaſtique : *Vous qui craignez le Seigneur, eſpérez en lui,* Eccli. 2. 9. *& vous ſentirez les effets de ſa miſericorde qui vous combleront de joie .... Conſidérez, mes enfans, tout ce qu'il y a eu d'hommes parmi les nations, & ſçachez que de tous ceux qui ont eſpéré dans le* v. 11. *Seigneur aucun n'a jamais été confondu.... Malheur à ceux qui* v. 15. *manquent de cœur, qui ne ſe fient point à Dieu, & que Dieu pour cette raiſon ne protége point. Malheur à ceux qui ont perdu la patience, qui ſe ſont laſſés d'attendre le ſecours de Dieu.... Ceux* v. 21. *qui craignent le Seigneur, auront patience juſqu'à ce qu'il jette les yeux ſur eux.* Tout eſt accordé à une confiance ferme & perſévérante; au contraire, tout eſt refuſé à une eſpérance foible & chancelante, qui ſe laſſe d'attendre l'accompliſſement de la promeſſe de Dieu.

La ſeconde raiſon de nous confier en Dieu, ce ſont les preuves qu'il nous a données de l'amour qu'il a pour nous. La premiere & qui comprend toutes les autres, eſt le don qu'il nous a fait de ſon propre Fils; il s'eſt porté juſqu'à cet excès de bonté, que de ſacrifier ſon Fils unique pour nous ſauver, ſans que nous l'en priaſſions, ſans que nous le ſçuſſions, ſans que nous fuſſions, ni moins rébelles, ni moins ingrats, ni moins impénitens : comment après un tel don, pourrions-nous craindre que Dieu n'eût mis quelques bornes ou quelques réſerves à notre égard dans ſes autres dons? En livrant ſon Fils pour nous il nous a tout donné : il n'y a rien après cela que nous ne puiſſions & que nous ne devions eſpérer.

La ſeconde preuve de l'amour que Dieu a pour nous, eſt l'application qu'il nous a faite des mérites de ſon Fils, en nous appellant à la connoiſſance de ſon ſaint nom, & nous ſanctifiant par le Baptême, lequel nous a donné entrée dans ſon Egliſe, & droit aux Sacremens, à la communion des Saints, & au royaume éternel.

Enfin outre ces preuves générales de l'amour de Dieu, il y en a de particulieres à chacun de nous, qui viennent à l'appui des premieres pour ſoutenir notre confiance; ce ſont les graces qu'il nous a faites, &, s'il eſt permis de parler ainſi, les diſtinctions & les ſéparations qu'il a miſes par ſa miſéricorde, entre nous & pluſieurs autres: plus il y a de ces ſéparations, plus il y a de motifs de confiance. Au reſte quand ces différens motifs particuliers & perſonnels manqueroient à un homme, il ne lui eſt jamais permis, quelque grand pécheur qu'il ſoit, de manquer de confiance; 1°. parce que le manque de confiance outrage infiniment Dieu, en faiſant injure à ſa bonté, à ſa toute-puiſſance, & à ſa fidélité dans ſes promeſſes; 2°. parce qu'il n'y a plus de reſſource pour un pécheur dès qu'il a perdu la confiance en Dieu; 3°. parce que ce ne ſont pas les effets particuliers de la bonté de Dieu ſur nous, qui fondent notre confiance en lui; mais ſa bonté même & ſa puiſſance, connues par la foi, & le commandement qu'il nous fait d'eſpérer en lui. Que voyoit le bon Larron dans toute ſa vie, que des crimes? quels bonnes œuvres avoit-il à préſenter au ſouverain Juge? quels motifs perſonnels pouvoient ſoutenir ſon eſpérance? cependant il oſa tout attendre de la bonté de Jeſus-Chriſt, & du mérite de ſon ſang qu'il voit couler, & il eut le bonheur d'entendre ces paroles ſi conſolantes de la bouche de ce divin Sauveur: *Je vous dis en vérité, que vous ſerez aujourd'hui avec moi dans le Paradis.*

Au reſte quelque ferme que ſoit l'eſpérance chrétienne, elle ne doit cependant jamais être exempte de toute crainte, parce que la confiance qui en fait le caractère eſſentiel, n'eſt pas une certitude abſolue: l'eſpérance ne tombe jamais ſur ce qui eſt abſolument certain, & qui arrivera infailliblement. Or dès que vous ôtez la certitude abſolue du ſalut, dès-là vous

ſuppoſez

ſuppoſez la poſſibilité du contraire ; & comme rien n'eſt plus à craindre que le malheur éternel, il s'enſuit néceſſairement que notre confiance par rapport au ſalut éternel, n'exclut pas la crainte de notre perte éternelle. C'eſt pourquoi ce même Apôtre qui témoigne aux Philippiens, qu'il a une grande confiance que Dieu achevera en eux le ſaint ouvrage de leur ſalut qu'il a commencé, les exhorte néanmoins un peu après, *à travailler à leur ſalut avec crainte & tremblement.* Ce mélange de confiance & de crainte met l'homme dans une ſituation qui lui eſt néceſſaire pour arriver au ſalut, parce qu'il le préſerve également de la ſécurité & du déſeſpoir, deux extrémités également à craindre dans l'affaire du ſalut.

Phil. 1. 6.

Ibid. 11.

PRIERE.

TOUT don parfait, toute grace excellente viennent de vous, ô Pere des lumieres : c'eſt de votre bonté infinie que nous recevons tout dans l'ordre de la grace comme dans celui de la nature ; c'eſt vous qui nous appliquez à tout bien, en ſorte que nous faiſons votre volonté, vous-même faiſant en nous ce qui eſt agréable à vos yeux ; c'eſt vous qui nous créez dans les bonnes œuvres, & qui opérez en nous la volonté & l'action ; c'eſt vous enfin qui nous mettez en poſſeſſion des biens éternels que vous nous avez préparés : il eſt donc bien juſte que nous attendions tout de vous. Ce n'eſt donc ni ſur nous-mêmes, puiſque nous ſommes la foibleſſe même, ni ſur nos mérites, puiſque ſans votre grace nous n'en avons aucun, que notre eſpérance eſt fondée, mais ſur votre bonté toute-puiſſante ; & après le don ineffable que vous nous avez fait de votre propre Fils, que ne devons-nous pas attendre de votre charité immenſe à notre égard, ſur-tout ſi nous conſidérons vos promeſſes ſolemnelles en faveur de ceux qui eſpérent en vous, & le commandement que vous nous faites de mettre en vous notre confiance ?

Cependant un fond d'incrédulité & de défiance qui a ſon principe dans l'orgueil, rend notre eſpérance timide, & nous fait héſiter lorſqu'il eſt queſtion de recourir à vous, ô mon Dieu, qui êtes le meilleur de tous les peres. Daignez, s'il vous

plaît, détruire en nous cette diſpoſition ſi dangereuſe; attirez-nous à vous par les charmes de votre grace; faites-nous trouver toute notre conſolation à nous adreſſer à vous, à dépendre de vous, & à nous repoſer pleinement ſur la force de votre bras tout-puiſſant pour les beſoins de la vie, pour la converſion de notre cœur, pour la victoire ſur nos paſſions, pour la pratique de votre ſainte loi, pour la perſévérance dans la juſtice, & pour l'acquiſition du bonheur éternel.

Que notre eſpérance ſoit animée d'un deſir vif & ardent pour les biens éternels; qu'elle détache notre cœur de la vie préſente, enſorte qu'il ſoupire ſans ceſſe après le ciel, & qu'il s'en regarde comme citoyen par la confiance d'y habiter éternellement. Que notre eſpérance ne ſoit point une attente incertaine, & chancelante des biens que vous nous promettez; mais qu'elle ſoit une confiance ferme & inébranlable, une confiance qui ſe fortifie & ſe ranime par la vûe même des difficultés & des obſtacles, parce qu'ils ne ſervent qu'à faire éclater la puiſſance de votre grace, & les richeſſes de votre miſéricorde envers ceux que vous aimez; une confiance qui nous faſſe reconnoître l'amour éternel que vous avez pour nous, & qui nous approprie les mérites & les miſtères de Jeſus-
Gal. 2. 20. Chriſt, en nous faiſant dire avec S. Paul : *Jeſus-Chriſt m'a aimé, & s'eſt livré à la mort pour moi*; afin qu'après avoir participé ici-bas aux fruits de ſes ſouffrances & de ſa mort, nous ayons un jour part à ſa gloire éternelle. Amen.

LE X. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

Epître de Saint Paul, 1. *Corinthiens*, Ch. 12. v. 2-11.

MES Freres : Vous vous ſouvenez bien qu'étant Païens, vous vous laiſſiez entraîner, ſelon qu'on vous menoit, vers les idoles muettes. Je vous déclare donc que nul homme parlant par l'Eſprit de Dieu ne dit anathême à Jeſus, & que nul ne peut con-

feſſer que Jeſus eſt le Seigneur, ſinon par le Saint-Eſprit. Or il y a diverſité de dons *ſpirituels*; mais il n'y a qu'un même Eſprit. Il y a diverſité de miniſtères; mais il n'y a qu'un ſeul Seigneur. Et il y a diverſité d'opérations *ſurnaturelles*; mais il n'y a qu'un même Dieu qui opére tout en tous. Or les dons du Saint-Eſprit, qui ſe font connoître au-dehors, ſont donnés à chacun pour l'utilité *de l'Egliſe*. L'un reçoit du *Saint-Eſprit le don* de parler dans une *haute* ſageſſe: un autre reçoit du même Eſprit *le don* de parler avec ſcience: un autre reçoit *le don de* la foi par le même Eſprit: un autre reçoit du même Eſprit la grace de guérir *les maladies*: un autre *le don* de faire des miracles: un autre *le don de* prophétie: un autre *le don du* diſcernement des eſprits: un autre *le don* de parler diverſes langues: un autre *le don de* l'interprétation des langues. Or c'eſt un ſeul & même Eſprit qui opére toutes ces choſes, diſtribuant à chacun *ces dons* ſelon qu'il lui plaît.

Evangile ſelon S. Luc. Ch. 18. v. 9-17.

JESUS dit cette parabole à quelques-uns qui mettoient leur confiance en eux-mêmes comme étant juſtes, & qui mépriſoient les autres. Deux hommes monterent dans le temple pour y faire leur priére; l'un étoit Phariſien, & l'autre Publicain. Le Phariſien ſe tenant debout, prioit ainſi en lui-même: *Mon* Dieu, je vous rends graces de ce que je ne ſuis point comme le reſte des hommes qui ſont voleurs, injuſtes, adultères; ni même comme ce Publicain: je jeûne deux

fois la ſemaine : je donne la dixme de tout ce que je poſſéde. Le Publicain au contraire ſe tenant bien loin, n'oſoit ſeulement lever les yeux au ciel : mais il frappoit ſa poitrine, en diſant : *Mon* Dieu, ayez pitié de moi, *qui ſuis un* pécheur. Je vous déclare que celui-ci s'en retourna juſtifié, & non pas l'autre. Car quiconque s'éléve ſera abaiſſé, & quiconque s'abaiſſe ſera élevé. Quelques-uns auſſi lui préſentoient de petits enfans afin qu'il les touchât : ce que ſes Diſciples voyant, ils les repouſſoient avec des paroles rudes. Mais Jeſus appellant ces enfans à lui, dit *à ſes Diſciples* : Laiſſez venir à moi ces petits enfans, & ne les en empêchez point ; car le royaume de Dieu eſt pour ceux qui leur reſſemblent. Je vous dis en vérité, que quiconque ne recevra point le royaume de Dieu comme un enfant, n'y entrera point.

INSTRUCTION.

LE Phariſien de notre Evangile, mes Freres, va au Temple pour y faire ſa priére ; il y paroît appliqué & recueilli : il remercie Dieu des péchés qu'il ne commet pas, & du bien qu'il pratique : cela eſt louable, cela étoit néceſſaire. Pourquoi donc s'en retourne t-il plus coupable qu'il n'étoit venu ? quel eſt ſon crime ? C'eſt 1°. qu'il ſe croit juſte, ne l'étant pas, & qu'il ſe contente d'une vertu extérieure : il ne penſe ni à l'amour de Dieu, ni à l'humilité, ni à la charité, ni aux autres vertus qui ſanctifient le cœur. 2°. Il ne demande rien, il ne s'humilie de rien, comme s'il étoit ſans péché, comme s'il ne manquoit rien à ſa juſtice, comme s'il étoit sûr de perſévérer. 3°. Il mépriſe le prochain ; il inſulte à un Publicain qui s'humilie devant Dieu, & qui par ſon humilité étoit ſans comparaiſon plus proche que lui du Royaume de Dieu. Voilà quel eſt ſon crime, & en quoi paroît ſon orgueil.

N'eſt-ce pas là le portrait d'une multitude de Chrétiens qui viennent pour prier dans nos Temples, mais qui riches à leurs propres yeux ne demandent rien à Dieu, qui pleins d'eux-mêmes, & ſatisfaits d'un certain extérieur de piété, mépriſent ſouvent les autres dans leur cœur; qui ſe contentent de la récitation de quelques priéres vocales, ſans que leur cœur ſoit humilié devant Dieu, & pénétré de ſes miſéres & de ſes beſoins ſpirituels, qui enfin ſortent de l'Egliſe plus coupables aux yeux de Dieu par l'abus qu'ils font d'un exercice auſſi ſaint que celui de la priére.

Que la priére du Publicain eſt différente! *Il ſe tenoit au bas du Temple, il n'oſoit lever les yeux au ciel*, comme étant indigne de s'approcher de Dieu, ou d'être regardé de lui : *il frappoit ſa poitrine*, s'avouant coupable & voulant ſe punir : il eſpéroit néanmoins le pardon, & diſoit avec componction : *O Dieu, ayez pitié de moi, qui ſuis un pécheur.* Plus il s'éloigne de Dieu par les ſentimens de ſon indignité, plus Dieu s'approche de lui par ſa grace : il n'oſe regarder le ciel, & Dieu le regarde avec des yeux favorables : il ſe condamne, & Dieu le juſtifie ; il ſe punit, & Dieu l'abſout : il s'avoue pécheur, & il devient un ſaint : *il retourne juſte en ſa maiſon.* Grande conſolation pour les humbles ! beau modéle de l'humilité profonde, du ſaint reſpect, & de la religieuſe frayeur où les Fidéles doivent entrer lorſqu'ils aſſiſtent au ſacrifice de la Loi nouvelle, dont nous avons deſſein de vous entretenir aujourd'hui & Dimanche prochain ; ſacrifice où celui qui eſt offert à Dieu eſt Dieu lui-même, où le Prêtre qui le lui offre eſt Dieu, où ceux qui y aſſiſtent ſont offerts avec un Dieu, & où enfin l'on mange la chair de l'homme-Dieu pour être engraiſſé de ſa divinité ! Que de motifs de nous abaiſſer, de nous humilier & de nous anéantir, lorſque nous aſſiſtons ou que nous participons à ces Miſtères redoutables aux Anges mêmes ! c'eſt ſans contredit la plus excellente diſpoſition, & le moyen le plus propre pour en recueillir les fruits : car le mêmê Dieu qui réſiſte aux ſuperbes donne ſa grace aux humbles.

Il faut à l'homme un ſacrifice de religion extérieur & ſenſible. Or Dieu rejette tous les ſacrifices figuratifs de l'ancienne

Mal. 1. 10. Loi. *Mon affection n'eſt point en vous, dit le Seigneur des armées*, parlant aux Iſraélites charnels, *& je ne recevrai point d'oblation de votre main.* La Loi elle-même eſt abolie, comme
Hebr. 7. 18. impuiſſante & inutile; & par conſéquent, tous les ſacrifices de la Loi demeurent ſupprimés. Rien ne peut plaire à Dieu que l'oblation de ſon Fils, puiſque le ſacrifice même de nos cœurs, qui eſt pour nous d'une ſi étroite obligation, n'eſt reçu que lorſque nous nous offrons avec lui & par lui.

Jeſus-Chriſt, après avoir été immolé & s'être offert ſur la croix, ne ſe contente pas de continuer en quelque maniere ſon ſacrifice dans le ſanctuaire du ciel, où il eſt entré comme
Hebr. 9. 23. Prêtre éternel, afin de ſe préſenter pour nous devant la face de Dieu; mais en ſe rendant préſent ſur les autels ſous les apparences du pain & du vin, il nous donne le moyen de l'offrir à Dieu comme notre victime, & de nous nourrir de lui par la Communion. Or la conſécration qui change le pain & le vin en ſon corps & en ſon ſang, & l'oblation que nous faiſons à Dieu de ce corps immolé & de ce ſang répandu pour nous, laquelle eſt ſuivie de la manducation, ou communion, c'eſt ce qu'on appelle la Meſſe, ou le ſacrifice de l'Euchariſtie.

Le Saint-Eſprit nous a montré long-tems avant la loi une
Hebr. 7. figure de ce ſacrifice dans le pain & le vin offerts par Melchiſédech, Prêtre du Très-haut, dont la perſonne & le Sacerdoce figuroient d'une maniere admirable la perſonne & le Sacerdoce de Jeſus-Chriſt.

Au tems de la Loi, il y avoit un ſacrifice ou oblation de farine, d'huile & de vin, où il eſt aiſé d'appercevoir une image du ſacrifice non ſanglant de l'Euchariſtie ſous la figure du pain & du vin.

Malachie, le dernier des Prophétes, annonçant aux Juifs l'abolition de leurs ſacrifices, leur en montre un autre, qui ſera propre à l'Egliſe chrétienne, compoſée des Nations de toute la terre. *Mon affection n'eſt point en vous, dit le Seigneur*
Mal. 1. 10-11. *des armées, & je ne recevrai point d'oblation de votre main: car depuis le lever du ſoleil juſqu'au couchant, mon nom eſt grand parmi les nations; on me ſacrifie en tout lieu, & l'on offre à mon nom une oblation pure; parce que mon nom eſt grand parmi*

les nations, dit le Seigneur des armées. Le ſacrifice de l'Egliſe chrétienne eſt marqué dans cette Prophétie par des caractères ſi lumineux, qu'il n'eſt pas difficile de l'y reconnoître. En effet, le Prophéte parle d'un ſacrifice nouveau, établi pour tenir la place des ſacrifices judaïques que Dieu rejette, oblation toute pure, agréable à Dieu, & digne de ſon grand Nom. Ce ne peut donc être que le ſacrifice de Jeſus-Chriſt, aucun autre ne pouvant plaire à Dieu, ni être digne de lui, aucun autre n'ayant été ſubſtitué aux ſacrifices de l'ancienne Loi. Mais ce ſacrifice n'eſt pas le ſacrifice ſanglant de la croix, qui n'a été offert que ſur le Calvaire; au lieu que celui-ci eſt offert dans tous les lieux du monde: ce n'eſt pas non plus l'oblation que nous faiſons de Jeſus-Chriſt à Dieu par la foi, ni le ſacrifice inviſible de notre amour, puiſque l'un & l'autre ſont de tous les tems, & que celui-ci eſt nouveau. C'eſt donc néceſſairement du ſacrifice & de l'oblation non ſanglante du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt ſur l'autel, que doit s'entendre cette célébre Prophétie; & c'eſt ainſi que l'ont expliquée les Peres de l'Égliſe qui ont eu occaſion d'en parler.

Ce ſacrifice, figuré & prédit dans l'ancien Teſtament, a été inſtitué par Jeſus-Chriſt la veille de ſa mort. Il eſt important de voir ce qu'en dit le Concile de Trente. » Quoique » Jeſus-Chriſt notre Dieu & notre Seigneur dût s'offrir lui- *Seſſ. 22. c. 1.*
» même une fois à Dieu ſon Pere en mourant ſur l'autel de la » croix, pour y opérer notre rédemption éternelle; néan- » moins parce que ſon Sacerdoce ne devoit point être éteint » par ſa mort, pour laiſſer à l'Egliſe ſa chere Epouſe un ſacri- » fice viſible, tel que la nature des hommes le demande, ſa- » crifice qui repréſentât le ſacrifice ſanglant qui devoit s'ac- » complir une fois ſur la croix, qui en conſervât la mémoire » juſqu'à la fin du monde, & qui en appliquât la vertu ſalu- » taire pour la rémiſſion des péchés que nous commettons » tous les jours; dans la derniere Céne, la nuit même qu'il » fut livré, montrant qu'il étoit établi Prêtre pour toute l'é- » ternité ſelon l'ordre de Melchiſédech, il offrit à Dieu le » Pere ſon corps & ſon ſang ſous les eſpéces du pain & du vin;

» & ſous les mêmes ſymboles les donna à ſes Apôtres, qu'il » établiſſoit alors Prêtres du nouveau Teſtament; & par ces » paroles, *Faites ceci en mémoire de moi*, il leur ordonna à eux » & à leurs ſucceſſeurs dans le Sacerdoce, de les offrir, com- » me l'Egliſe catholique l'a toujours entendu & enſeigné. Car » après avoir célébré l'ancienne Pâque, que les enfans d'Iſ- » raël immoloient en mémoire de la ſortie d'Egypte, il éta- » blit la Pâque nouvelle, ſe donnant lui-même pour être im- » molé par les Prêtres au nom de l'Egliſe ſous des ſignes viſi- » bles, en mémoire de ſon paſſage de ce monde à ſon Pere, » lorſque nous rachetant par l'effuſion de ſon ſang, il nous » arracha de la puiſſance des ténébres, & nous transféra dans » ſon royaume. »

Selon le Concile de Trente le ſacrifice de la Meſſe a donc été inſtitué *pour repréſenter le ſacrifice ſanglant qui a été accompli une fois ſur la croix; pour en conſerver la mémoire juſqu'à la fin du monde, & nous en appliquer la vertu ſalutaire pour la rémiſſion de nos péchés.* Et dans le Chapitre ſuivant, il dit: *Que c'eſt la ſeule & même victime, le même Jeſus-Chriſt, qui s'eſt offert autrefois lui-même ſur la croix, & qui s'offre maintenant* ſur l'autel *par le miniſtère des Prêtres, ſans qu'il y ait de différence entre l'une & l'autre oblation, que dans la maniere*, laquelle a été ſanglante ſur la croix, & eſt non ſanglante ſur l'autel. Ainſi, ſelon la doctrine de l'Egliſe, la Meſſe eſt non-ſeulement la repréſentation & la commémoration du ſacrifice de la croix; mais elle en eſt encore la continuation, la conſommation, & l'un des grands moyens par leſquels Dieu nous en applique le fruit pour la rémiſſion de nos péchés, c'eſt ce qu'il faut tâcher de bien entendre.

Cap. 2.

Jeſus-Chriſt eſt tout entier ſous l'eſpéce du pain, & tout entier ſous celle du vin: mais ce n'eſt qu'en vertu de l'union indiſſoluble du corps, du ſang, de l'ame & de la divinité, dans celui qui eſt tout enſemble Dieu & homme vivant. Les paroles de la conſécration, par la vertu qui leur eſt propre, ne mettent ſous l'eſpéce du pain que le corps, & ſous l'eſpéce du vin, que le ſang de Jeſus-Chriſt; & cette ſéparation des ſacrés ſymboles eſt une vive & efficace repréſentation de l'effuſion

fuſion de ſon ſang, & de la mort violente qu'il a ſoufferte.

Ici donc l'immolation ou deſtruction de la victime n'eſt qu'en figure ; ſon ſang n'eſt répandu qu'en miſtère par le glaive de la parole de Dieu, & ſa mort n'intervient que par repréſentation. Mais l'oblation eſt très-réelle : & cela ſuffit pour pouvoir dire que c'eſt un véritable ſacrifice, & le même que celui de la croix ; puiſque c'eſt l'oblation de la même victime, qui a été immolée une fois & miſe à mort, & dont le ſang a été répandu ſur l'autel de la croix. Jeſus-Chriſt étant ſur la table ſacrée, revêtu des ſignes qui repréſentent ſa mort, y renouvelle & perpétue la mémoire de ſon obéiſſance juſqu'à la mort de la croix : il s'offre à ſon Pere, & intercéde pour nous, en lui repréſentant cette mort volontaire qu'il a ſoufferte pour ſon Egliſe, & le prix infini dont il nous a rachetés.

On ne peut douter que cette action religieuſe, par laquelle Jeſus-Chriſt eſt rendu préſent ſur l'autel, ne ſoit par elle-même très-agréable à Dieu, puiſqu'elle porte avec ſoi la reconnoiſſance de ſa ſouveraineté, & l'hommage le plus parfait qui puiſſe être rendu à ſa majeſte infinie. On ne peut pas douter non plus qu'elle ne le porte à nous regarder d'un œil plus propice, parce qu'elle lui remet devant les yeux la mort volontaire à laquelle ſon Fils bien-aimé s'eſt ſoumis pour reconcilier les pécheurs ; ou plutôt elle lui remet devant les yeux ſon Fils même ſous les ſignes de cette mort par laquelle il a été appaiſé. *M. Boſſuet, Expoſition Chap. 14.*

Lors donc que nous conſidérons ce qu'opére Jeſus-Chriſt dans ce miſtère, & que nous le voyons par la foi préſent actuellement ſur la ſainte table avec ces ſignes de mort, nous nous uniſſons à lui en cet état ; nous le préſentons à Dieu comme notre unique victime, & notre unique propitiateur par ſon ſang ; proteſtant que nous n'avons rien à offrir à Dieu que Jeſus-Chriſt & le merite infini de ſa mort. Nous conſacrons par cette divine offrande nos adorations, nos priéres, nos actions de graces ; & en préſentant à Dieu Jeſus-Chriſt qui eſt notre chef, nous apprenons en même-tems, nous qui *Ibid.*

ſommes ſes membres, à nous offrir à la majeſté divine en lui & par lui, comme des hoſties vivantes, ſaintes & agréables à ſes yeux.

Pleins de ces ſentimens de foi, nous communions au corps & au ſang de la victime que nous venons d'offrir à Dieu : car pour recevoir le fruit de ce ſacrifice, ce n'eſt pas aſſez de l'offrir, il faut encore y communier & s'en nourrir. Cette action qui termine le ſacrifice, & qui nous en applique le fruit, doit être ſoigneuſement remarquée.

1°. Elle nous montre l'excellence & l'efficace du ſacrifice de la Loi nouvelle. Comme les ſacrifices anciens ne pouvoient remettre les péchés, & que la Loi n'étoit capable de juſtifier perſonne, Dieu n'avoit pas voulu que les victimes offertes pour le péché fuſſent communiquées au pécheur ; l'uſage lui en étoit interdit : une partie étoit brûlée ſur l'autel ; le reſte étoit la nourriture du Prêtre : le pécheur apprenoit par cette privation qu'il n'étoit point réconcilié avec Dieu, & qu'il avoit beſoin d'une victime plus excellente pour obtenir cette grace. Jeſus-Chriſt immolé ſur la croix & ſur l'autel, eſt tout enſemble notre holocauſte & notre victime expiatoire & pacifique : & pour montrer que par la vertu de ſon oblation Dieu eſt appaiſé, nos péchés effacés, & nous réconciliés avec lui ; nous ſommes admis à la participation de cette chair immolée, & de ce ſang répandu pour nous. Une ſeule hoſtie indiviſible unit avec Dieu même, & avec ſon Fils notre médiateur, non-ſeulement le Prêtre qui eſt ſon miniſtre, mais encore le Fidéle, qui, en mangeant la chair de Jeſus-Chriſt, a la conſolation d'entrer dans cette ineffable unité. *Je ſuis en eux, & vous en moi, afin qu'ils ſoient conſommés en l'unité*, dit Jeſus-Chriſt même parlant à ſon Pere. *Joan.* 17. 23.

2°. La communion du Prêtre, & celle du Clergé & du peuple qui la ſuit immédiatement, comme une ſeule & même action, ſont un témoignage ſenſible de l'union qui eſt entre eux tous, & dont le corps de Jeſus-Chriſt eſt le lien. Le Prêtre n'a pas plutôt bû le ſang de Jeſus-Chriſt, qu'il diſtribue aux Fidéles la chair de la victime immolée qu'il vient d'offrir pour eux & en leur nom. C'eſt, pour ainſi dire, un feſtin de

famille, où tous ceux qui la compoſent ſont invités, & où, aſſis à la même table, ils reçoivent de la main de celui qui y préſide, le pain de Dieu, & la chair de l'Agneau. Après ce repas ſpirituel, & ce ſymbole admirable d'unité, toute la famille ſe réunit de nouveau, pour rendre graces à Dieu de ſes dons par l'Oraiſon appellée Poſtcommunion. Mais il y a des Fidéles qui pour cauſe de maladie ou d'infirmité, ne peuvent ſe trouver aux aſſemblées: le ſacrifice a néanmoins été offert pour eux, & il eſt juſte qu'ils y participent auſſi bien que leurs freres qui ont été préſens; afin donc qu'ils puiſſent avoir cette conſolation, on réſerve le corps du Seigneur pour le leur porter auſſitôt qu'ils témoigneront le déſirer.

Tel eſt le ſacrifice de la Religion chrétienne, ſacrifice digne de la nouvelle alliance, où la même victime qui a été immolée ſur la croix, eſt véritablement offerte à Dieu; ſacrifice qui dans ſa ſimplicité réunit ſeul en effet tous les avantages que les différentes eſpéces de ſacrifices ne montroient qu'en figure dans l'ancienne Loi; étant tout enſemble ſacrifice d'adoration, d'action de graces, d'impétration, & de propitiation; *par lequel*, dit le Concile de Trente, *nous obtenons miſéricorde, & nous trouvons le ſecours de la grace au beſoin, ſi nous approchons de Dieu contrits & pénitens, avec un cœur ſincére & une vraie foi, & dans un eſprit de crainte & de reſpect: .... & c'eſt par cette oblation non ſanglante, qu'on reçoit avec abondance le fruit de celle qui s'eſt faite avec effuſion de ſang: tant s'en faut que par elle on déroge en aucune façon à la premiere.* *Seſſ. 22. c. 1.*

Ces dernieres paroles doivent être bien remarquées. Rien ne manque à l'oblation de Jeſus-Chriſt ſur l'autel pour être un véritable ſacrifice; mais ſacrifice de commémoration, qui bien loin de nous détacher du ſacrifice de la croix, nous y attache au contraire par toutes ſes circonſtances; puiſque non-ſeulement il s'y rapporte tout entier; mais qu'en effet il n'eſt & ne ſubſiſte que par ce rapport, qu'il en eſt la continuation, & qu'il en tire toute ſa vertu. Ainſi nous ſommes bien éloignés de penſer qu'il manque rien au ſacrifice de la croix. L'Egliſe au contraire le croit ſi parfait & ſi pleinement ſuffi- *Expoſ. c. 14.*

ſant, que tout ce qui ſe fait enſuite n'eſt plus établi que pour en célébrer la mémoire, & pour en appliquer le fruit.

Ibid. Par là nous reconnoiſſons que tout le mérite de la rédemption du genre humain eſt attaché à la mort du Fils de Dieu; & lorſque nous diſons à Dieu dans la célébration des divins Miſtères : *Nous vous préſentons cette hoſtie ſainte*; nous ne prétendons point par cette oblation, faire ou préſenter à Dieu un nouveau payement du prix de notre ſalut, mais employer auprès de lui les mérites de Jeſus-Chriſt préſent, & le prix infini qu'il a payé une fois pour nous ſur la croix.

PRIERE.

NOUS vous offrons, ô mon Dieu, notre Seigneur Jeſus-Chriſt votre Fils, comme une victime digne de vous, comme le grand ſacrifice de l'Egliſe, qui comprend dans ſon unité tous les ſacrifices de l'ancienne Loi, & qui en renferme la vérité. Ce divin Sauveur eſt notre Pontife & notre frere aîné; mais il eſt auſſi notre Dieu : ainſi nous avons la conſolation & la gloire de vous rendre par ce Médiateur qui eſt égal à vous, un honneur proportionné à votre majeſté infinie, & de vous offrir par lui un ſacrifice qui remplit & réunit tous nos devoirs.

Nous vous l'offrons en holocauſte pour votre gloire, pour rendre hommage à votre ſouveraine grandeur, & pour reconnoître notre baſſeſſe & l'entiere dépendance où nous ſommes de votre abſolu pouvoir.

Nous vous l'offrons en action de graces pour tous les biens que nous avons reçus & que nous recevons tous les jours de votre bonté infinie.

Nous vous l'offrons comme le ſacrifice d'expiation des péchés de tout le monde, & des nôtres en particulier. Il n'y en a point que le ſang de ce divin Agneau ne puiſſe effacer; & c'eſt par ſes mérites infinis, que nous vous ſupplions de nous pardonner toutes nos infidélités, & de nous accorder le don d'une véritable & ſincére pénitence.

Nous vous l'offrons enfin comme la priére générale de l'Egliſe, & nous vous demandons en nous uniſſant à cette

priére de Jeſus-Chriſt immolé, toutes les graces qui nous ſont néceſſaires pour vivre ſaintement ici-bas, & pour mériter de regner éternellement dans le ciel.

O Dieu notre protecteur, jettez les yeux ſur Jeſus-Chriſt votre Fils: agréez les adorations & les actions de graces que nous vous rendons par lui & avec lui : pardonnez-nous & exaucez-nous à cauſe de lui.

Nous nous uniſſons à vous, ô mon Sauveur, dans le prodigieux abaiſſement où vous êtes ſur nos Autels; nous adorons vos diſpoſitions divines de religion, d'adoration, d'action de graces, d'humilité, d'anéantiſſement & de mort. Soyez en cet état le ſupplément de tous nos devoirs : offrez-nous par vous & avec vous à votre Pere; & faites, s'il vous plaît, que votre ſacrifice ſoit auſſi le nôtre.

Mais pour recevoir le fruit de votre ſacrifice, ce n'eſt pas aſſez d'y aſſiſter & de l'offrir; il faut encore y communier & s'en nourrir. Rendez-nous dignes, Seigneur, de le faire ſouvent, & toujours avec une piété nouvelle : & quand nous n'aurons pas le bonheur d'être nourris de votre chair adorable; faites que nous vous recevions d'eſprit & de cœur; que nous nous uniſſions à vous par la foi, par l'eſpérance & par la charité. Quel beſoin n'avons-nous pas que vous veniez en nous par votre grace! Venez, Seigneur Jeſus, venez nous nourrir, nous guérir, nous éclairer, nous enflammer, nous fortifier, nous ſanctifier, nous enrichir, & nous transformer en vous; enſorte que ce ne ſoit plus nous qui vivions, mais que ce ſoit vous qui viviez & qui regniez en nous dans le tems & dans l'éternité. Amen.

LE XI. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

Epître de S. Paul aux Philip. Ch. 1. v. 3-11.

MES Freres; Je rends graces à mon Dieu toutes les fois que je me ſouviens de vous; & je ne fais jamais de priéres, que je ne prie auſſi pour

vous tous ; reſſentant une grande joie de ce que vous avez reçu l'Evangile, & y avez perſévéré depuis le premier jour *qu'il vous a été annoncé* juſqu'à maintenant. Car j'ai une ferme confiance que celui qui a commencé en vous le ſaint ouvrage *de votre ſalut*, l'achevera & le perfectionnera *de plus en plus* juſqu'au jour de Jeſus-Chriſt. Et il eſt juſte que j'aie ce ſentiment de vous tous, parce que je vous ai dans le cœur, comme ayant tous part à ma joie, par celle que vous avez priſe à mes liens, à ma défenſe, & à l'affermiſſement de l'Evangile : car Dieu m'eſt témoin avec quelle tendreſſe je vous aime tous dans les entrailles de Jeſus-Chriſt. Et ce que je lui demande, eſt que votre charité croiſſe de plus en plus en lumiere & en toute intelligence, afin que vous ſçachiez diſcerner ce qui eſt meilleur & plus utile ; que vous ſoyez purs & ſincéres ; que vous marchiez juſqu'au jour de *Jeſus*-Chriſt, ſans que votre courſe ſoit interrompue par aucune chûte ; & que pour la gloire & la louange de Dieu vous ſoyez remplis des fruits de juſtice qui *nous* ſont *donnés* par Jeſus-Chriſt.

Evangile ſelon Saint Marc, Ch. 7. v. 31-37.

JESUS quitta les confins de Tyr & de Sidon, & vint près de la mer de Galilée, paſſant au milieu du pays de Decapolis. Et quelques-uns lui ayant préſenté un homme qui étoit ſourd & muet, le ſupplioient de lui impoſer les mains. Jeſus le tirant donc de la foule du peuple, & le prenant à part, lui mit ſes doigts dans les oreilles, & de ſa ſalive ſur la langue ; & levant les yeux au ciel il jetta un ſoupir, & lui

dit : Ephpheta, c'eſt-à-dire, Ouvrez vous. Auſſi tôt ſes oreilles furent ouvertes, & ſa langue fut déliée, & il parloit fort diſtinctement. Il leur défendit de le dire à perſonne : mais plus il le leur défendoit, plus ils le publioient ; & ils diſoient dans l'admiration & le raviſſement extraordinaire où ils étoient : Il a bien fait toutes choſes ; il a fait entendre les ſourds, & parler les muets.

INSTRUCTION.

L'ETAT de cet homme ſourd & muet, eſt, mes chers Freres, l'image de la miſére ſpirituelle de tout le genre humain, & de celle de chacun de nous en particulier. Nous ſommes ſourds à la voix de Dieu qui nous parle par ſa grace, par ſes Miniſtres, par ſes Ecritures, & par tous les évenemens qu'il régle avec une ſageſſe infinie pour le ſalut de ſes Elûs. Il n'y a aucun moment où Dieu ne nous parle en quelqu'une de ces maniéres : & ſouvent loin de nous y rendre attentifs, nous ne nous appercevons pas qu'il nous parle. Et parce que nous ne l'écoutons pas, nous ne lui parlons pas comme nous le devons. En effet combien ne ſommes-nous pas muets, quand il s'agit de prier Dieu, de le remercier, de le louer, de confeſſer en ſa préſence nos miſéres & nos péchés ? Mais ce qui met le comble à nos maux, c'eſt que nous ſommes ſouvent ſi miſérables que nous ne ſentons pas même notre miſére, & que nous ne déſirons pas d'en ſortir.

Si nous ſçavions au moins prier, nos maux ſeroient moindres : nous obtiendrions la guériſon de nos infirmités, ſi nous nous adreſſions avec confiance au celeſte Médecin de nos ames, à qui nulle maladie n'eſt incurable. Il n'eſt pas moins puiſſant aujourd'hui ſur nos autels, qu'il l'étoit pendant les jours de ſa vie mortelle. *Allons donc avec confiance nous préſenter devant le trône de ſa grace, afin d'y recevoir miſéricorde, & d'y trouver grace pour être ſecourus dans nos beſoins.* Conjurons-le de toucher de ſes doigts les oreilles de notre cœur, Hebr. 4. 16.

en répandant ſur nous les dons du Saint-Eſprit, de mettre ſur notre langue le ſel des paroles pleines de graces & de ſageſſe qui ſortoient de ſa bouche, de gémir en nous par ſon Eſprit, & d'inſpirer à ſes fidéles ſerviteurs de gémir pour nous, de commander en maître par une grace puiſſante à notre ame d'entendre & de parler. Demandons tout avec confiance, & tout nous ſera accordé. Par le ſacrifice offert une fois ſur la croix, notre divin Sauveur nous a tout obtenu de Dieu ſon Pere; & par le ſacrifice de la Meſſe il nous fait tous les jours l'application des graces qu'il nous a méritées. C'eſt de cet adorable ſacrifice que nous avons deſſein de vous parler encore aujourd'hui.

Pour achever de connoître la nature de ce ſacrifice, il nous reſte quatre choſes à conſidérer: 1°. à qui il eſt offert: 2°. pour qui il eſt offert: 3°. par qui il eſt offert: 4°. pour quelle fin il eſt offert.

1°. Le ſacrifice de l'autel eſt offert à Dieu ſeul: c'eſt à Dieu ſeul qu'appartient le culte ſouverain dont le ſacrifice eſt la marque. Mais que ſignifient donc, direz-vous, ces façons de parler, la Meſſe de la Vierge, la Meſſe de S. Pierre? Je réponds qu'elles ne ſignifient autre choſe que la Meſſe célébrée en mémoire de la ſainte Vierge, ou de S. Pierre. L'Egliſe n'offre point le ſacrifice aux Saints, quels qu'ils ſoient. Le Prêtre ne dit nulle part, comme le remarque le Concile de Trente après S. Auguſtin, *Pierre* ou *Paul, je vous offre le ſacrifice.* C'eſt à Dieu que nous l'offrons; mais nous y faiſons mémoire des Saints, pour le louer & le remercier des victoires qu'il leur a fait remporter par ſa grace, & de la gloire dont il les a couronnés; pour nous offrir avec Jeſus-Chriſt dans ce ſacrifice, comme ils ſe ſont offerts eux-mêmes; pour témoigner que Jeſus-Chriſt étant leur Sauveur & le nôtre, nous eſpérons de participer comme eux à la vertu de ſon ſacrifice; enfin pour leur demander qu'ils uniſſent leurs priéres avec les nôtres en vertu de la communion qui unit les membres du corps de Jeſus-Chriſt.

2°. On offre le ſacrifice de l'Euchariſtie pour les vivans & pour les morts. On l'offre pour les vivans; & c'eſt ſur-tout pour

pour ceux qui ſont dans le ſein de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, pour les Fidéles : mais les Infidéles, les Hérétiques, & les Schiſmatiques n'en ſont pas abſolument exclus. Autrefois on prioit expreſſément pour eux à toutes les Meſſes, au moins à celles que les Evêques célébroient : mais ces priéres ne ſe font plus maintenant que le Vendredi Saint. Au reſte comme l'eſprit de l'Egliſe eſt toujours le même, elle continue de prier pour eux indirectement dans la récitation de l'Oraiſon Dominicale, lorſqu'elle demande à Dieu la ſanctification, c'eſt-à-dire, la glorification de ſon nom, & l'avénement de ſon regne.

On offre auſſi le ſaint ſacrifice pour les morts, c'eſt-à-dire, pour ceux qui ſont morts dans la grace de Dieu ; mais qui ayant encore quelques péchés à expier, ſont dans le Purgatoire. La tradition de tous les ſiécles & de toutes les Egliſes, juſtifie cet uſage de prier & d'offrir le ſacrifice pour les morts. Un ſeul texte de S. Auguſtin peut nous tenir lieu de tous les autres témoignages, parce qu'il nous inſtruit & de l'antiquité de cette pratique, & de la foi de l'Egliſe ſur ce point. » L'E- *Serm. 172. de verb. Apoſt.*
» gliſe univerſelle, dit ce S. Docteur, obſerve ſelon la tradi-
» tion qu'elle a reçue des Peres, de prier pour ceux qui ſont
» morts dans la communion du corps & du ſang de J. C.
» lorſqu'elle en fait mémoire à leur tour, en offrant le ſacrifice ;
» & même de marquer que le ſacrifice eſt offert pour eux.
» Qui peut douter auſſi que les œuvres de miſéricorde, que
» l'on fait pour les recommander à Dieu, ne leur ſoient uti-
» les, puiſque ce n'eſt pas en vain qu'on offre à Dieu des
» priéres pour eux ? Il eſt hors de doute que ces choſes ſont uti-
» les aux morts, mais à ceux qui ont vécu de telle ſorte qu'ils
» pûſſent profiter de ces ſecours après leur mort. Car ceux
» qui ſont ſortis de leurs corps ſans la foi qui agit par l'amour,
» & ſans être munis du Sacrement de cette foi, (c'eſt-à-dire,
» du Baptême,) recevroient inutilement de leurs proches ces
» devoirs de la piété, dont ils n'ont pas eu le gage pendant
» leur vie, ſoit qu'ils n'aient pas reçu, ou qu'ils aient reçu en
» vain la grace de Dieu ; parce qu'ils ſe ſont amaſſé un tréſor,
» non de miſéricorde, mais de colère. » L'eſprit de l'Egliſe, quand elle offre à Dieu le ſaint ſacrifice pour les morts, eſt

donc d'obtenir par le mérite de la victime qu'elle lui préſente, que leurs ames ſoient ſoulagées dans les peines qu'elles ſouffrent, & qu'elles en ſoient délivrées pour entrer dans la vie éternelle.

A l'égard de pluſieurs choſes que des perſonnes peu éclairées débitent, ſouvent par des vûes tout humaines, par exemple, qu'un certain nombre de Meſſes, ou une Meſſe dite à un autel privilégié, délivre infailliblement quelque ame du Purgatoire; ou qu'une Meſſe de *Requiem* a plus de vertu pour le ſoulagement des ames qui ſouffrent en Purgatoire, qu'une Meſſe conforme à l'office du jour, célébrée à leur intention; on ne doit pas s'y arrêter, mais s'en tenir à ce que le Concile de Trente enſeigne, & que l'Egliſe a toujours crû; ſçavoir, *que les morts*, comme le dit S. Auguſtin, *ſont indubitablement ſecourus par les priéres de la ſainte Egliſe, par le ſacrifice ſalutaire, & par les aumônes qu'on diſtribue pour leurs ames; afin que le Seigneur les traite avec plus de miſéricorde que leurs péchés ne méritent.* Voici ſeulement quelques obſervations qui ne ſeront pas inutiles.

Sſſ. 24. Decr. de Purg. Serm. 172.

Quoique l'Egliſe faſſe une mémoire particuliere de quelques Fidéles; néanmoins elle offre & a toujours offert le ſacrifice pour tous. Ainſi c'eſt ſe tromper, que de penſer, comme quelques-uns, qu'il y a dans le Purgatoire des ames abandonnées, pour leſquelles on n'offre à Dieu ni priéres, ni ſacrifices. Il eſt vrai que pluſieurs Fidéles n'ont ni parens ni amis, qui prient nommément pour eux après leur mort: mais ils ne ſont pas pour cela abandonnés. » L'Egliſe, dit S. Auguſtin, » la mere commune des Chrétiens, ſe charge de leur rendre » ce devoir de charité; & elle le leur rend en effet, lorſque, ſans » nommer perſonne en particulier, elle prie en général pour » les ames de tous ceux qui ſont morts dans la communion » chrétienne & Catholique. » C'eſt une ſuite de la doctrine de la foi ſur la communion des Saints.

Aug. Lib. de cura pro mort. c. 4. n. 6.

C'eſt un uſage très-ancien, très-édifiant, & auquel on doit tâcher de ramener les Fidéles, de célébrer le ſaint ſacrifice, le corps préſent, immédiatement avant l'inhumation. S. Auguſtin en rend témoignage, lorſqu'il rapporte que *le corps* de

L. 9. Conf. c. 12.

ſainte Monique ſa mere, *ayant été porté à l'Egliſe, & mis auprès de la foſſe, on offrit pour elle ſelon la coutume, avant que de l'enterrer, le ſacrifice de notre rédemption.* C'eſt encore une coutume ancienne & reſpectable, d'offrir ce ſacrifice le troiſiéme, le ſeptiéme & le trentiéme jour après la mort, & au jour anniverſaire.

3°. Le ſacrifice de la Meſſe eſt offert par Jeſus-Chriſt, comme ſouverain Prêtre, pour ſon Egliſe, & avec ſon Egliſe, & par les mains de l'Egliſe, ou, ce qui eſt la même choſe, par les Miniſtres de l'Egliſe au nom de tout le corps.

Jeſus-Chriſt comme Prêtre, s'offre lui-même à Dieu. Il eſt, dit S. Auguſtin, le Prêtre qui offre & la victime qui eſt offerte. *De civ. Dei Lib. 10. c. 20.*

Il eſt offert par les Prêtres au nom de toute l'Egliſe : car le Prêtre n'offre pas le ſacrifice en ſon propre nom : il eſt à l'autel comme Miniſtre public de l'Egliſe, choiſi & député par elle pour cette auguſte fonction : c'eſt en ſon nom qu'il parle & qu'il agit. Ainſi le ſacrifice eſt offert, & par tous les Fidéles enſemble, & par chacun en particulier ; tous s'uniſſant par le même eſprit de foi au Prêtre qui prie & qui offre.

Jeſus-Chriſt qui s'eſt offert ſur la croix pour ſon Egliſe, renouvelle pour elle la mémoire de cette oblation ſur l'autel. Mais comme ſelon la doctrine de S. Pierre, l'immolation qu'il a faite de lui-même une ſeule fois ſur la croix, avoit pour fin de nous offrir à Dieu, après nous avoir purifiés de nos péchés, & rendus les membres de ſon corps ; en s'offrant ſur l'autel, il nous offre avec lui, comme ſa conquête, comme ſon héritage, comme une partie de lui-même : enſorte que Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe ne ſont, comme le dit excellemment S. Auguſtin, qu'une ſeule victime, que le même Jeſus-Chriſt en qualité de ſouverain Prêtre, préſente ſans ceſſe à Dieu comme le ſacrifice univerſel du chef & des membres. *1. Petr. 3. 18.* *De civ. Dei Lib. 10. c. 6.*

Par une ſuite néceſſaire de ce qu'on vient de dire, l'Egliſe, en préſentant Jeſus-Chriſt à Dieu, s'offre elle-même avec lui, en lui & par lui : & chaque Fidéle enviſageant par la foi Jeſus-Chriſt Prêtre & victime, qui s'offre lui-même à ſon Pere, *De civ. Dei Lib. 10. c. 20.*

& ſon Egliſe avec lui, s'unit en eſprit à ce divin chef, & à tout le corps ; ſe conſacre à Dieu, & ſe donne à lui ſans réſerve, pour faire ſa volonté, & vivre pour lui.

4°. L'Egliſe offre le ſacrifice de Jeſus-Chriſt pour une fin ſpirituelle, & par rapport aux biens futurs : car Jeſus-Chriſt
Hebr. 9. 11. n'eſt le Pontife que des biens futurs. Il ne promet & ne commande de déſirer que les biens éternels : il n'a offert ſon ſacrifice ſur la croix que pour nous les mériter, & tout ce qui y conduit ; & il ne renouvelle ſon oblation ſur l'autel que pour nous les procurer.

On l'offre pourtant, me direz-vous, pour des biens temporels ; & les priéres de l'Egliſe, même celles du Canon de la Meſſe, qui ſont très-anciennes, le prouvent. Le Prêtre & les Fidéles y prient, non-ſeulement pour la rédemption de leurs ames, & pour leur ſalut éternel ; mais encore pour leur conſervation dans cette vie : ils demandent à Dieu que par ſa bonté il leur donne la paix pendant leurs jours, & qu'enfin la communion au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt leur ſerve de défenſe pour l'ame & pour le corps.

Je réponds que ces priéres ne diſent rien de contraire à ce que j'ai avancé : mais pour en bien prendre l'eſprit, il faut rappeller ici deux vérités. La premiere, que la vie & les biens mêmes temporels ne peuvent être demandés chrétiennement que par Jeſus-Chriſt : car le péché nous ayant dépouillés de tout droit à l'uſage des créatures & même à la vie, c'eſt Jeſus-Chriſt qui nous a conſervé la vie, & qui nous a racheté l'uſage des créatures, en ſatisfaiſant pour nous à la Juſtice divine par ſon immolation ſur la croix. Nous ne pouvons donc attendre de Dieu, ni la vie, ni les biens temporels ; nous ne pouvons ni les lui demander, ni l'en remercier, que par le mérite du ſacrifice de Jeſus-Chriſt. C'eſt pour cela que l'Egliſe offre ce ſacrifice pour demander la guériſon des maladies, la conſervation & la maturité des fruits de la terre, la paix, la victoire, & les autres biens temporels ; & qu'après avoir obtenu ces biens, elle en rend graces à Dieu par l'oblation du même ſacrifice.

La ſeconde, qu'il ne nous eſt permis de demander toutes

ces choſes que par rapport aux biens futurs, c'eſt-à-dire, en tant qu'elles peuvent nous être ou néceſſaires ou utiles pour arriver à la poſſeſſion de ces biens : ainſi l'Egliſe demande la paix, afin que ſes enfans puiſſent vacquer ſans trouble au ſervice de Dieu : elle demande pour eux la ſanté du corps, afin que chacun d'eux puiſſe remplir les devoirs de ſon état : elle prie pour la conſervation des fruits de la terre, afin qu'ayant les choſes néceſſaires à la vie du corps, nous ne ſoyons occupés que du ſoin de la nourriture de l'ame. Il en eſt de même de toutes les autres choſes temporelles : l'Egliſe n'en demande aucune pour elles-mêmes : car il n'eſt permis de les demander que comme il eſt permis de les déſirer. Or il eſt contre l'ordre de les déſirer pour elles-mêmes, parce qu'elles ne ſont pas le bien de l'homme, mais de ſimples ſecours pour la vie préſente. Ainſi les priéres & les oblations que l'on fait pour les obtenir, doivent néceſſairement avoir pour fin les biens éternels ; enſorte que nous conſentions de tout notre cœur de n'être point exaucés, ſi ce que nous demandons eſt un obſtacle à notre ſalut. Quiconque prie & offre le ſacrifice dans un autre eſprit, ne le fait pas en Chrétien, mais en Juif : ſon oblation & ſa priére ſont rejettées ; & ſi Dieu ſemble l'exaucer, en lui accordant ce qu'il demande, c'eſt dans ſa colère, & non pas dans ſa miſéricorde. Il vaudroit mieux pour lui ne rien obtenir, puiſque ce qu'il obtient l'éloigne du royaume du ciel.

Finiſſons en vous montrant comment on doit aſſiſter au ſacrifice de la Meſſe.

Un Chrétien, qui eſt préſent au redoutable ſacrifice de l'autel, doit être animé du même eſprit que Jeſus-Chriſt & l'Egliſe qui l'offrent : il doit entrer dans les mêmes ſentimens où il auroit dû être s'il avoit été préſent au ſacrifice de la croix. Dans quels ſentimens aurions-nous crû devoir aſſiſter au ſacrifice de la croix, ſi, étant inſtruits comme nous le ſommes du miſtère de Jeſus-Chriſt, nous avions été à portée de le voir cloué ſur la croix, ſouffrant des douleurs inconcevables, pouſſant vers Dieu de grands cris accompagnés de larmes, & expirant enfin pour conſommer ſon ſacrifice ? Dans

quels ſentimens la ſainte Vierge, qui repréſentoit l'Egliſe, étoit-elle près de la croix, où ſon Fils s'offroit à Dieu comme la victime du genre humain ? Avec quelle foi, quelle piété, quel ardent amour, quelle profonde adoration, quelle humble priére, quelle parfaite ſoumiſſion à la volonté de Dieu, s'uniſſoit-elle à ce ſacrifice ? & nous-mêmes, quoiqu'infiniment éloignés de la ſainteté de Marie, aurions-nous pû n'être pas pénétrés des mêmes ſentimens, au moins dans quelque dégré, à la vûe de celui qui ſe ſacrifioit à Dieu pour nous ? Or ce que nous aurions fait au pied de la croix de notre Sauveur, nous devons le faire au pied de l'autel ; puiſque le ſacrifice qu'il offre ſur l'autel eſt le même que celui qu'il a offert ſur la croix. N'aſſiſtons donc jamais au ſaint ſacrifice de la Meſſe qu'avec une ferme foi, une piété tendre, un ardent amour, une adoration profonde, une parfaite ſoumiſſion à la volonté de Dieu, dans le même eſprit que Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe l'offrent.

Or la maniere d'entendre la Meſſe la plus propre à nous faire entrer dans cet eſprit, c'eſt de ſe rendre attentif à tout ce qui ſe dit à la Meſſe, de s'inſtruire par les lectures qu'on y fait, & de s'unir d'eſprit & de cœur aux louanges, aux adorations, aux priéres & aux actions de graces de l'Egliſe, auſſi-bien qu'à l'oblation & à la communion du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt : car tout ce qui ſe fait & qui ſe dit à la Meſſe eſt pour nous. Un Chrétien qui ſera bien pénétré de ces ſentimens, & qui entrera dans ces diſpoſitions intérieures, n'aura garde de ſe laiſſer aller à la diſſipation pendant le ſaint ſacrifice, d'y regarder de côté & d'autre, d'y parler, de s'y entretenir, d'y garder des poſtures immodeſtes : mais il n'y aſſiſtera qu'avec la modeſtie, le recueillement, l'attention & le reſpect que demandent de ſi redoutables Miſtères.

PRIERE.

INSTRUITS que nous ſommes, ô mon Dieu, de la grandeur ineffable des Miſtères qui s'opérent tous les jours ſous nos yeux, & confus des immodeſties & des irrévérences

que nous avons commiſes en y aſſiſtant, de la diſſipation où nous avons ſi ſouvent laiſſé aller notre eſprit, de la froideur que nous avons ſentie dans notre cœur dans des tems où nous devions être tout occupés de vous, tout enflammés de votre amour; nous nous proſternons devant vous, pour vous en demander très-humblement pardon par Jeſus-Chriſt notre Seigneur. Quand ſera-ce que nous apporterons à ces redoutables Miſtères toute la modeſtie, tout le recueillement, toute l'attention, tout le reſpect & toute la frayeur qu'ils demandent? Faites-nous, s'il vous plaît, la grace d'y aſſiſter déſormais de telle ſorte que nous vous y honorions d'une maniere digne de vous, & que nous en recevions les ſalutaires effets.

Donnez-nous, Seigneur, aſſez de foi pour voir ſur l'autel ce qui s'eſt paſſé ſur le Calvaire. C'eſt le même ſacrifice, c'eſt la même victime, c'eſt le même Prêtre, c'eſt le même amour. Faites que nous y ſoyons auſſi touchés que ſi nous voyions Jeſus-Chriſt expirer ſur la croix; que nous profitions de ſon ſang précieux qui y coule en abondance; que nous entrions par l'ouverture profonde de ſon côté juſques dans ſon cœur; que l'excès de ſa charité fonde la glace du nôtre; que nous mourions avec lui, & que nous trouvions en lui une nouvelle vie.

Donnez-nous un cœur humilié & briſé de douleur, un cœur plein de confiance, de reconnoiſſance & d'amour; & ſi nous ne ſommes pas encore dignes d'y être préſens comme la ſainte Vierge & comme le Diſciple bien-aimé, faites-nous la grace d'y aſſiſter comme le voleur pénitent qui s'accuſa de ſes péchés, & qui en obtint le pardon. Faites deſcendre votre Eſprit Saint ſur les dons que nous vous offrirons & ſur nous: faites du ſacrifice & des ſacrificateurs une même victime avec Jeſus-Chriſt votre Fils.

Daignez, ô mon Dieu, nous faire entrer dans ces ſaintes diſpoſitions, & nous nous unirons d'eſprit & de cœur à toute votre Egliſe pour vous offrir avec elle le ſaint ſacrifice dans les mêmes vûes dans leſquelles Jeſus-Chriſt l'a inſtitué, & vous l'a offert, pour vous adorer, pour vous remercier,

pour obtenir la rémiſſion de nos péchés, & tout ce qui nous eſt néceſſaire pour le ſalut de l'ame & pour la vie du corps. Nous vous l'offrirons en mémoire des Miſtères que ce divin Sauveur a opérés pour nous, & en l'honneur de tous vos Saints; afin que ceux dont nous honorons la mémoire ſur la terre, daignent intercéder pour nous dans le ciel. Nous vous l'offrirons enfin pour les Fidéles que vous éprouvez dans le Purgatoire; afin qu'il vous plaiſe leur accorder le lieu de rafraîchiſſement, de la lumiere & de la paix : & en vous l'offrant nous continuerons d'annoncer la mémoire de la mort de Jeſus-Chriſt votre Fils notre Seigneur & notre Sauveur, juſqu'à ce qu'il vienne nous rendre participans de ſa réſurrection dans l'éternité. Amen.

LE XII. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

Epître de Saint Paul aux Rom. Ch. 5. v. 1 - 5.

MES Freres; Etant juſtifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par Jeſus-Chriſt notre Seigneur, qui nous a donné auſſi entrée par la foi à cette grace, en laquelle nous demeurons fermes, & nous nous glorifions dans l'eſpérance de la gloire des enfans de Dieu; & non-ſeulement *dans cette eſpérance*, mais nous nous glorifions encore dans l'affliction, ſçachant que l'affliction produit la patience, la patience l'épreuve, & l'épreuve l'eſpérance. Or cette eſpérance ne *nous* trompe point; parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Eſprit qui nous a été donné.

Evangile

Evangile ſelon Saint Luc, Ch. 10. v. 23-37.

JESUS ſe tournant vers ſes Diſciples leur dit : Heureux ſont les yeux qui voyent ce que vous voyez ; car je vous déclare que beaucoup de Prophétes & de Rois ont ſouhaité de voir ce que vous voyez, & ne l'ont point vû ; & d'entendre ce que vous entendez, & ne l'ont point entendu. Alors un Docteur de la loi ſe levant, lui dit pour le tenter : Maître, que faut-il que je faſſe pour poſſéder la vie éternelle ? Jeſus lui répondit : Que porte la loi ? qu'y liſez-vous ? Il lui dit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, de toutes vos forces, & de tout votre eſprit ; & votre prochain comme vous même. Jeſus lui dit : Vous avez fort bien répondu ; faites cela, & vous vivrez. Mais cet homme voulant faire paroître qu'il étoit juſte, dit à Jeſus : Et qui eſt mon prochain ? Et Jeſus prenant la parole, lui dit : Un homme qui deſcendoit de Jeruſalem à Jéricho, tomba entre les mains des voleurs, qui le dépouillerent, le couvrirent de plaies, & s'en allerent, le laiſſant à demi-mort. Il arriva enſuite qu'un Prêtre deſcendoit par le même chemin, lequel l'ayant apperçû paſſa outre. Un Lévite qui vint auſſi au même lieu, l'ayant conſidéré paſſa outre *encore*. Mais un Samaritain paſſant ſon chemin vint à l'endroit où étoit cet homme ; & l'ayant vû, il en fut touché de compaſſion. Il s'approcha donc de lui ; il verſa de l'huile & du vin dans ſes plaies, & les banda ; & l'ayant mis ſur ſon cheval, il l'emmena dans l'hôtellerie, & eut grand ſoin

de lui. Le lendemain *en s'en allant*, il tira deux deniers qu'il donna à l'hôte, & lui dit : Ayez bien ſoin de cet homme ; & tout ce que vous dépenſerez de plus, je vous le rendrai à mon retour. Lequel de ces trois vous ſemble-t-il avoir été le prochain de celui qui tomba entre les mains des voleurs ? Le Docteur lui répondit : Celui qui a exercé la miſéricorde envers lui. Allez donc, lui dit Jeſus, & faites de même.

INSTRUCTION.

TOUTE la Tradition nous apprend, mes Freres, que ce voyageur de notre Evangile, qui fut dépouillé de tout, & bleſſé à mort, étoit tout le genre humain, & chacun de nous en particulier. Le péché nous a dépouillés des avantages de la juſtice originelle ; il nous a bleſſés à mort dans l'ame & dans le corps ; il nous a couverts de plaies ; ignorance dans l'eſprit, corruption dans la volonté, affoibliſſement dans la liberté. Jeſus-Chriſt ſeul pouvoit nous guérir, & il l'a fait. Ce charitable Samaritain a été touché de compaſſion à la vûe de notre miſére ; il s'eſt approché de nous ; il a bandé nos plaies, & a employé pour y remédier, l'huile & le vin, c'eſt-à-dire, la douceur & la force de ſa grace. Il nous a amenés dans l'Egliſe ; il nous a recommandés à ſes Paſteurs, leur promettant de leur rendre, au jour qu'il reviendroit ſur la terre, la récompenſe de ce qu'ils auroient fait pour nous. C'eſt par-là qu'il a prouvé qu'il étoit notre frere & notre Sauveur.

Ce que Jeſus-Chriſt a fait pour nous, il veut que nous le faſſions à proportion pour nos freres. Le but de cette parabole étant donc de nous faire voir l'obligation où nous ſommes d'aimer notre prochain, & ce que l'on doit entendre par le prochain ; c'eſt ſuivre l'eſprit de l'Egliſe, que de vous expliquer aujourd'hui l'excellence, la néceſſité & ſur-tout, l'étendue du commandement de l'amour du prochain.

Le commandement d'aimer notre prochain eſt ſi grand,

que Jeſus-Chriſt 1°. lui donne place immédiatement après celui d'aimer Dieu ; 2°. qu'il égale en quelque maniere ce ſecond commandement au premier ; 3°. qu'enfin il aſſure que toute la loi & les Prophétes ſont renfermés dans ces deux préceptes. Car l'un des Docteurs de la loi lui ayant propoſé cette queſtion : *Maître, quel eſt le grand commandement de la Loi ?* Jeſus lui répondit : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame & de tout votre eſprit. C'eſt là le premier & le grand commandement. Et voici le ſecond qui eſt ſemblable à celui-là : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. Toute la loi & les Prophétes ſont renfermés dans ces deux commandemens.* Et l'Apôtre S. Paul dit auſſi : *Celui qui aime le prochain accomplit la loi : car ces commandemens de Dieu : Vous ne commettrez point d'adultère ; Vous ne tuerez point ; Vous ne déroberez point ; Vous ne porterez point de faux témoignage ; Vous ne déſirerez rien* des biens d'autrui ; *& s'il y en a quelqu'autre ſemblable*, tous ces commandemens, dis-je, *ſont compris en abrégé dans cette parole : Vous aimerez le prochain comme vous-même. L'amour qu'on a pour le prochain, ne ſouffre point qu'on lui faſſe aucun mal ; & ainſi l'amour eſt l'accompliſſement de la loi.* C'eſt par cette charité mutuelle, que Jeſus-Chriſt veut que l'on puiſſe diſtinguer ſes Diſciples. *Je vous laiſſe*, leur dit-il, *un commandement nouveau, qui eſt de vous aimer les uns les autres, afin que vous vous entr'aimiez comme je vous ai aimés ; c'eſt en cela que tous connoîtront que vous êtes mes diſciples, ſi vous avez de l'amour les uns pour les autres.* Et S. Jean nous apprend à regarder cet amour du prochain comme inſéparable de l'amour de Dieu. *Mes bien-aimés*, dit-il, *aimons-nous les uns les autres : car la charité vient de Dieu ; & tout homme qui aime eſt né de Dieu, & il connoît Dieu. Celui qui n'aime point, ne connoît point Dieu : car Dieu eſt amour..... Nul homme n'a jamais vû Dieu : mais ſi nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous, & ſon amour eſt parfait en nous..... Si quelqu'un dit : J'aime Dieu, & qu'il haïſſe ſon frere, c'eſt un menteur : car comment celui qui n'aime pas ſon frere qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ? & nous avons reçu ce commandement de Dieu : Que celui qui aime Dieu,*

Matth. 22. 36. & ſeqq.

Rom. 13. 8. & ſeqq.

Joan. 13. 34. & 35.

1. Joan. 4. 7. & ſeqq.

doit auſſi aimer ſon frere. C'eſt qu'en effet, comme nous l'avons vû, Dieu joint enſemble ces deux commandemens : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, ... & votre prochain comme vous-même.*

Mais qui eſt notre prochain ? c'eſt la queſtion que fit le Docteur de la loi à Jeſus-Chriſt, au ſujet de ce commandement, *Vous aimerez votre prochain comme vous-même : Qui eſt*
Luc. 10. 30. *mon prochain*, lui dit-il ? A quoi le Seigneur répondit, en lui propoſant la parabole d'un Juif dépouillé & bleſſé par des voleurs ; négligé par un Prêtre & par un Lévite de la même nation & de la même religion que lui ; & ſecouru charitablement par un Samaritain, qui étoit étranger à ſon égard, & d'un peuple que les Juifs avoient en averſion, & avec qui ils ne vouloient avoir aucun commerce. *Qui de ces trois*, dit Jeſus-Chriſt à ce Docteur, *vous ſemble avoir été le prochain de celui qui étoit tombé entre les mains des voleurs ?* Le Docteur répondit : *C'eſt celui qui a exercé la miſericorde envers lui.* Il comprit que le Samaritain, malgré l'inimitié qui étoit entre les deux peuples, avoit regardé ce pauvre malheureux comme ſon prochain, & exercé envers lui la miſéricorde, comme s'il eût été ſon proche parent, & ſon ami. Sur quoi Jeſus-Chriſt lui dit : *Allez, & faites de même* : aimez tous les hommes, quels qu'ils ſoient ; & ſoyez prêt à les aſſiſter dans leurs beſoins.

Dans le Sermon ſur la montagne, Jeſus-Chriſt corrige la fauſſe idée que les Juifs de ſon tems avoient ſur le ſujet du prochain. Ils croyoient que ſous le nom de *prochain* ils devoient entendre leurs parens, leurs amis, & enfin ceux de leur nation ; & comme le mot de la langue originale qui ré-
Levit. 19. 18. pond à celui de *prochain*, ſignifie auſſi *ami* ; les Docteurs Juifs, ſous prétexte d'expliquer les paroles de la loi qui commande d'aimer *l'ami*, ou *le prochain*, y ajoutoient celles-ci ;
Matt. 5. 43-44. *Et vous haïrez votre ennemi.* Or voici ce que dit Jeſus-Chriſt : *Vous avez entendu dire : Vous aimerez votre prochain, & vous haïrez votre ennemi. Et moi je vous dis : Aimez votre ennemi : faites du bien à ceux qui vous haïſſent ; & priez pour ceux qui vous perſécutent, & qui vous calomnient.*

Ainſi, ſelon l'oracle de la vérité éternelle, on ne doit pas ſeulement entendre par le mot de *prochain*, ceux avec qui nous avons quelque liaiſon d'amitié ou de parenté; mais tous les hommes, quels qu'ils ſoient, parens ou non parens, compatriotes ou étrangers, chrétiens ou infidéles, catholiques ou hérétiques, amis ou ennemis: aucun n'eſt excepté, parce que tous ont un même Créateur, & une même origine. Ils ne compoſent tous enſemble qu'une ſeule famille, dont Dieu eſt le Pere: ils portent tous ſon image & ſa reſſemblance; & cette image qui eſt un écoulement & une participation de la raiſon ſouveraine & éternelle, eſt ce qui forme entre eux tous une ſociété dont perſonne n'eſt exclus. Ils ont tous été créés pour la même fin, qui eſt la félicité éternelle: enfin tous ont été rachetés par Jeſus-Chriſt, qui a répandu ſon ſang pour eux: car comme il n'y a pas un ſeul homme en particulier, qu'il nous ſoit permis de regarder comme exclus de la rédemption de Jeſus-Chriſt tant qu'il eſt ſur la terre; il n'y en a pas non plus un ſeul à qui nous puiſſions refuſer notre amour.

Lev. Serm. de jejun. 10. menſ. c. 2.

Aug. Epiſt. 155. n. 14.

Mais de tous les liens qui uniſſent les hommes entre eux, il n'y en a point de plus étroit ni de plus ſacré que celui du Chriſtianiſme. Tous les Chrétiens ſont par le Baptême enfans & héritiers de Dieu, freres & cohéritiers de Jeſus-Chriſt, unis dans la même foi, participans aux mêmes Sacremens, aſſis à la même table, & nourris du même pain, qui eſt la parole de Dieu, & le corps de Jeſus-Chriſt. *Vous n'êtes tous qu'un corps & qu'un eſprit, comme vous avez tous été appellés à une même eſpérance. Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, & qu'un Baptême: il n'y a qu'un Dieu pere de tous.* Si donc tous les hommes ont droit à notre amour, à combien plus forte raiſon les Chrétiens? Les premiers Fidéles avoient le cœur pénétré de cette vérité, eux qui n'avoient tous qu'un cœur & qu'une ame; dont aucun ne conſidéroit ce qu'il poſſédoit, comme étant à lui en particulier; mais qui mettoient tout en commun, enſorte qu'il n'y avoit point de pauvre parmi eux.

Ibid.

Eph. 4. 4. 5. 6.

Act. 4. 32. 34.

Ce que nous enſeignons ici après l'Ecriture & les Saints Peres, que tous les hommes ſont notre prochain, ne veut pas dire qu'on ſoit également obligé envers tous aux mêmes de-

voirs extérieurs de charité. L'exercice de ces devoirs doit ſe régler, 1°. ſur les différens dégrés de proximité qui lient les hommes entre eux: 2°. ſur le beſoin plus ou moins preſſant de ceux à qui il s'agit de rendre ſervice: 3°. enfin ſur les moyens & le pouvoir de chacun de ceux qui donnent quelque ſecours au prochain. Mais l'amour eſt dû à tous; & il n'y a abſolument perſonne qui nous ſoit indifférent & étranger, perſonne à qui nous ne devions rendre toutes ſortes de devoirs & d'aſſiſtances quant à la préparation du cœur. C'eſt ce que veut dire
Rom. 13. 8. l'Apôtre par ces paroles: *Ne demeurez redevables de rien à perſonne, que de l'amour qu'on ſe doit les uns aux autres.* Car on eſt quitte des devoirs extérieurs de charité envers le prochain, quand on a fait pour lui tout ce qu'on pouvoit. Mais alors même on demeure redevable envers lui des ſentimens intérieurs d'amour, & de la volonté ſincére de faire, s'il étoit poſſible, encore plus qu'on n'a fait: c'eſt une dette qui ſubſiſte toujours, après qu'on a acquitté toutes les autres.

Mais à quoi ſe réduiſent les devoirs que renferme le précepte de l'amour du prochain? *Vous aimerez votre prochain comme vous-même:* voilà la loi. Ainſi l'amour légitime de nous-même eſt la régle & le modéle de celui que nous devons au prochain. Aimer notre prochain, c'eſt donc lui ſouhaiter, & lui faire tous les mêmes biens que nous déſirons pour nous; & à plus forte raiſon ne lui déſirer ni lui faire aucun des maux que nous ne voulons pas qu'on nous faſſe, & qu'on ne peut nous faire ſans injuſtice.

Examinons ces trois devoirs: 1°. Ne faire ni déſirer aucun mal au prochain: 2°. Lui ſouhaiter le même bien qu'à nous: 3°. Lui faire, quand nous le pouvons, le même bien que nous déſirons pour nous.

I Devoir: Ne faire ni déſirer aucun mal au prochain. L'Ecriture nous donne cette régle: *Prenez garde de ne faire jamais*
Tob. 4. 16. *à un autre ce que vous ſeriez fâché qu'on vous fît:* régle qui étant bien entendue, n'admet aucune exception, & qui eſt écrite dans le cœur de tous les hommes avec des caractéres ſi lumineux, qu'il n'y a perſonne qui ne la connoiſſe. Les Païens mêmes en ont fait un principe de conduite: & il n'y a pas

d'enfans en âge de raiſon, à qui cette régle ne ſe préſente à l'eſprit, & qui ne la réclament, lorſque leurs compagnons les frappent, ou qu'ils uſent de mauvaiſe foi dans le jeu; *Voudriez-vous*, diſent-ils, *qu'on vous en fit autant ?*

J'ai dit que cette régle n'admet aucune exception, ſi elle eſt bien entendue: car quand on dit qu'il ne faut point faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît, cela s'entend de ce que nous aurions raiſon de ne pas vouloir qu'on nous fît, & qu'on ne pourroit nous faire ſans violer les loix de la juſtice & de l'équité. Si notre volonté eſt injuſte & déraiſonnable; ſi ce qu'on nous fait, & dont nous ſommes fâchés, n'eſt pas contre la juſtice, la régle dont nous parlons n'a point lieu.

L'amour qu'on a pour le prochain, dit S. Paul, *ne ſouffre pas qu'on lui faſſe aucun mal*, ſoit par malignité, ſoit par eſprit de vengeance; ſoit en lui faiſant injure le premier, ſoit en repouſſant l'injure par une autre. Ainſi les violences, les mauvais traitemens, les uſurpations, les procès injuſtes, les fraudes, les calomnies, les médiſances, les railleries offenſantes, les paroles de mépris, les jugemens téméraires, ſont contre la régle de l'Ecriture. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à ſe la rappeller, & ſe demander à ſoi-même ſi on ne croiroit pas être en droit de ſe plaindre de ceux qui nous feroient les mêmes traitemens. *Rom.* 13. 19.

Toute vengeance eſt défendue, quelque atroce que puiſſe être l'injure qu'on a reçue: *Ne rendez ni mal pour mal, ni outrage pour outrage.* On doit au contraire être diſpoſé à tout ſouffrir & à tout perdre, plutôt que de perdre la charité, même en ſe défendant. C'eſt en ce ſens que Jeſus-Chriſt dit, que nous ne devons pas nous défendre contre ceux qui nous maltraitent; qu'au contraire, ſi quelqu'un nous frappe à la joue droite, nous devons lui préſenter encore l'autre. *1. Petr.* 3. 9. *Matth.* 5. 39.

Enfin la même régle de l'Ecriture défend encore de ſcandaliſer le prochain, c'eſt-à-dire, de rien faire ou de rien dire, qui de ſoi-même puiſſe porter le prochain à offenſer Dieu, ce qui eſt aux yeux de la foi le plus grand mal qu'on puiſſe lui faire; c'eſt pourquoi Jeſus-Chriſt prononce *malheur ſur* *Matth.* 18. 7.

celui par qui le ſcandale arrive.

II. Devoir : Souhaiter au prochain le même bien qu'à nous. Ne pas faire ni ſouhaiter de mal au prochain, c'eſt le plus bas dégré de l'amour : c'eſt plutôt ne le pas haïr, que l'aimer. Mais celui qui ſouhaite ſincérement & du fond du cœur à ſon prochain les mêmes biens qu'un amour réglé & chrétien lui fait déſirer pour ſoi, l'aime véritablement comme ſoi-même. Or ce déſir ſe reconnoît à certaines marques.

La premiere & la principale eſt de prier pour le ſalut de nos freres, & de nous y intéreſſer vivement ; de demander à Dieu qu'il convertiſſe les pécheurs ; qu'il donne aux juſtes la perſévérance dans la juſtice ; qu'il réconcilie ceux qui ſont en diſcorde & en inimitié ; qu'il fortifie les foibles ; qu'il ſoutienne ceux qui ſont tentés ; qu'il conſole les affligés ; qu'il rende la ſanté aux malades, qu'il leur donne la patience dans leurs maux, & la grace d'une ſainte mort : de lui recommander les beſoins publics de l'Egliſe & de l'Etat ; de lui faire inſtance, afin qu'il ramene dans le ſein de l'Egliſe, ceux que le ſchiſme & l'héréſie en ont ſéparés ; qu'il y faſſe entrer les nations infidéles qui ont été promiſes à ſon Fils ; qu'il y rappelle les Juifs, dont l'incrédulité a donné lieu à la miſéricorde qui nous a été faite, mais qui recevront auſſi un jour eux-mêmes miſéricorde, & dont les Prophétes ont prié ſi ſouvent & ſi ardemment pour notre converſion : enfin d'implorer ſa miſéricorde pour nos ennemis, & pour ceux qui nous perſécutent & qui nous calomnient.

La ſeconde eſt de prendre part aux biens & aux maux de nos freres ; d'y être ſenſibles ; de nous réjouir avec ceux qui ſont dans la joie, & de pleurer avec ceux qui pleurent.

La troiſiéme, de ſupporter leurs foibleſſes, leurs défauts, leurs mauvaiſes manieres, non par inſenſibilité, par une douceur de tempérament, une complaiſance humaine, une honnêteté du monde, une vûe d'intérêt temporel ; mais par une charité véritable & chrétienne.

La quatriéme, de faire enſorte, autant qu'il eſt poſſible, qu'ils n'aient rien à ſouffrir de nous ; d'avoir pour eux toute

ſorte

ſorte de ménagemens, & de les prévenir par des honnêtetés.

La cinquiéme, de vivre en paix, ſi cela ſe peut, & autant qu'il eſt en nous, avec toutes ſortes de perſonnes : de travailler de tout notre pouvoir à conſerver ou à rétablir l'union & la paix entre nos freres ; & de mériter par-là d'avoir part au bonheur des pacifiques. *Eph.* 4. 3. *Matth.* 5. 9.

3. Devoir : Faire au prochain le même bien que nous déſirons pour nous. Jeſus-Chriſt dit : *Faites aux hommes tout ce que vous déſirez qu'ils vous faſſent ; car c'eſt là la loi & les Prophétes.* Nous ſommes donc obligés de faire pour le corps & pour l'ame de notre prochain, tout ce que nous déſirons légitimement pour notre corps & pour notre ame. » Celui, dit » S. Auguſtin, qui aime ſon prochain, fait tout ce qu'il peut » pour lui procurer la ſanté du corps & de l'ame : mais le ſoin » qu'il prend du corps du prochain, doit avoir pour fin » la ſanté & le bien de ſon ame. » Cette régle comprend tout ; en l'obſervant, nous nous acquittons envers le prochain de tout ce que nous lui devons ſelon Dieu. *Matt.* 7. 12. *De morib. Eccl. Cath. c.* 21.

Si nous aimons véritablement nos freres, nous leur donnerons non-ſeulement, de quoi nourrir & couvrir leur corps, en leur faiſant part des biens que la Providence a mis entre nos mains pour en ſoulager leur pauvreté : mais ſur-tout nous pratiquerons à leur égard l'aumône ſpirituelle qui conſiſte à porter le prochain à aimer Dieu, & à contribuer par-là à ſon ſalut. Or c'eſt ce qu'on peut faire ; 1°. en l'inſtruiſant ; 2°. en l'édifiant ; 3°. en le corrigeant.

1°. L'inſtruction eſt de trois ſortes, publique, domeſtique, familiere. L'inſtruction publique eſt réſervée aux Paſteurs & aux Miniſtres à qui ils donnent miſſion pour annoncer la parole de Dieu. L'inſtruction domeſtique eſt celle que les peres & meres doivent à leurs enfans, les maîtres à leurs domeſtiques. C'eſt aſſûrément une des principales parties du ſoin dont Dieu les a chargés envers ceux qui leur appartiennent : or ce ſoin eſt d'une ſi étroite & ſi eſſentielle obligation, que S. Paul met au nombre des apoſtats dans la foi celui qui y manque : *Si quelqu'un n'a pas ſoin des ſiens, & particulierement* *1. Tim.* 5. 8.

de ceux de ſa maiſon, dit cet Apôtre, *il a renoncé la foi, & il eſt pire qu'un infidéle.* Ils doivent donc les uns & les autres inſtruire eux-mêmes ou faire inſtruire leurs enfans & leurs domeſtiques des choſes du ſalut. L'inſtruction familiere eſt un devoir impoſé à tous & envers tous, dans toutes les occaſions qui ſe préſentent, & ſur-tout dans les converſations. Elle conſiſte à parler de tout au prochain avec ſageſſe, ſelon la vérité, conformément à la lumiere de la foi, & aux principes de l'Evangile; à profiter de tout ce qui ſe préſente, pour apprendre à ceux à qui l'on parle, ou leur rappeller quelque vérité utile, qui puiſſe les élever à Dieu, leur inſpirer de ſaintes penſées, redreſſer leurs jugemens, les détromper du faux, & les tourner vers le vrai & le ſolide.

2°. Edifier le prochain, c'eſt le porter au bien. On le porte au bien par la parole, comme nous venons de dire, & par l'exemple: ce n'eſt point aſſez de ne le point ſcandaliſer par des diſcours ou des actions mauvaiſes; on doit encore contribuer à ſon ſalut, en lui donnant des exemples de vertu:
Rom. 12. 17. S. Paul en fait un précepte. *Ayez ſoin de faire le bien, non-ſeulement devant Dieu, mais auſſi devant tous les hommes.*

3°. La correction fraternelle conſiſte à avertir & à reprendre notre frere, lorſqu'il a commis quelque faute. C'eſt un
Gal. 6. 1. devoir de la charité chrétienne preſcrit par S. Paul & par
Matth. 18. 15. Jeſus-Chriſt même. Quant à la maniere de s'en acquitter, elle n'eſt pas la même pour tous, ni dans toutes les circonſtances, ni à l'égard de toutes ſortes de perſonnes. Autre eſt la correction d'un ſupérieur à ſon inférieur; autre celle d'un inférieur à ſon ſupérieur; autre celle d'égal à égal. Mais qui que ce ſoit qui faſſe la correction, & à quelque perſonne qu'il la faſſe, elle doit avoir pour principe la charité, & être réglée par la prudence chrétienne. La correction a la charité pour principe, quand on ne la fait ni par aigreur, ni par intérêt, ni par aucun mouvement de paſſion, mais uniquement dans la vûe & par le deſir du ſalut de nos freres. Elle eſt réglée par la prudence chrétienne, quand elle ſe fait dans les circonſtances les plus favorables, & de la maniere la plus propre pour la fin que la charité ſe propoſe.

PRIERE.

QUE nous ſommes heureux, ô divin Jeſus, de vous entendre nous inſtruire de nos devoirs par la bouche de vos Miniſtres ! mais que nous avons ſujet de craindre de n'avoir peut-être pas encore commencé à accomplir le grand précepte de la charité ! Car qui de nous n'a pas à ſe reprocher de n'avoir tenu & aimé comme ſon prochain que les perſonnes avec qui il avoit quelque liaiſon, dont il étoit aimé, dont l'humeur lui convenoit, & de n'avoir eu que de l'indifférence pour toutes les autres perſonnes, n'étant point ſenſible à leurs peines, & ne leur rendant point ſervice, ou ne le faiſant qu'à regret ? Daignez, Seigneur, nous faire pleurer & expier par une véritable & ſincére pénitence les fautes dont nous ſommes coupables ſur ce point.

Inſtruiſez-nous vous-même, divin Maître, de l'étendue de ce commandement, qui eſt votre commandement par excellence : gravez-le dans notre cœur. Faites-nous aimer & pratiquer cette régle d'équité que vous nous enſeignez, d'agir nous-mêmes envers les hommes comme nous voudrions qu'ils agiſſent envers nous : donnez-nous cette charité qui ne néglige ni aucun beſoin, ni aucun devoir, ni aucun homme : faites que comme des Elus, ſaints & bien-aimés, nous nous revêtions d'entrailles de miſéricorde, de bonté, d'humilité, de modération & de patience envers nos freres : qu'il y ait entre nous tous une parfaite union, une bonté compatiſſante, une amitié de freres, une charité indulgente, accompagnée de douceur & d'humilité : que nous ſoyons toujours unis de ſentiment & d'affection les uns avec les autres ; afin qu'après vous avoir glorifié d'un même cœur & d'une même bouche, nous puiſſions vous poſſéder dans le Royaume de la paix & de l'unité parfaite. Amen.

Coloſſ. 3. 12.

1. *Pierr.* 3. 8.

Rom. 15. 5. 6.

LE XIII. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

Epître de Saint Paul aux Galat. Ch. 3. v. 11-22.

IL eſt clair que nul par la loi n'eſt juſtifié devant Dieu ; puiſque *ſelon l'Ecriture*, le juſte vivra par la foi. Or la loi ne s'appuye point ſur la foi, mais *ſur les œuvres, en diſant* : Celui qui obſervera ces préceptes, y trouvera la vie. Mais *Jeſus*-Chriſt nous a rachetés de la malédiction de la loi, s'étant rendu lui-même malédiction pour nous, ſelon qu'il eſt écrit : Maudit eſt celui qui eſt pendu au bois ; afin que la bénédiction donnée à Abraham fût communiquée aux Gentils en Jeſus-Chriſt, & *qu'ainſi* nous reçuſſions par la foi le *Saint*-Eſprit qui avoit été promis. *Mes* Freres, je me ſervirai de l'exemple d'une choſe humaine & ordinaire. Lorſqu'un homme a fait un contrat *ou* un teſtament qui a été confirmé, nul ne peut ni le caſſer, ni y ajouter. Or les promeſſes de Dieu ont été faites à Abraham, & à ſa race. L'Ecriture ne dit pas, à ceux de ſa race, comme s'il en eût voulu marquer pluſieurs ; mais, à ſa race, c'eſt-à-dire, à l'un de ſa race, qui eſt *Jeſus*-Chriſt. Ce que je veux donc dire, eſt que Dieu ayant fait comme un contrat *&* une alliance *avec Abraham* touchant *Jeſus*-Chriſt, la loi qui n'a été donnée que quatre cens trente ans après, n'a pas pû la rendre nulle, ni anéantir la promeſſe *faite à Abraham.* Car ſi c'eſt par la loi que l'héritage nous eſt donné, ce n'eſt donc plus par la promeſſe. Or c'eſt par la promeſſe que Dieu l'a donné à Abraham. Pourquoi donc la loi *a-t-elle été*

établie ? Ç'a été pour *faire connoître* les crimes *qu'on commettoit en la violant* juſqu'à l'avenement de ce fils *d'Abraham*, à l'égard duquel la promeſſe avoit été faite. Et cette loi a été donnée par les Anges par l'entremiſe d'un médiateur. Or un médiateur n'eſt pas d'un ſeul; & il n'y a qu'un ſeul Dieu. La loi donc eſt-elle contre les promeſſes de Dieu ? Nullement. Car ſi la loi qui a été donnée, avoit pû donner la vie, on pourroit dire alors avec vérité, que la juſtice s'obtiendroit par la loi. Mais la loi écrite a *comme* renfermé tous les hommes ſous le péché; afin que ce que Dieu avoit promis fût donné par la foi de Jeſus-Chriſt à ceux qui croiroient en lui.

Evangile ſelon S. Luc. Ch. 17. v. 11-19.

COmme Jeſus alloit à Jeruſalem, & paſſoit par le milieu de la Samarie & de la Galilée, il entra dans un village où il rencontra dix lépreux qui s'arrêterent loin *de lui*; & élevant leurs voix; ils lui dirent: Jeſus *notre* Maître, ayez pitié de nous. Lorſqu'il les eut apperçus, il leur dit: Allez vous montrer aux Prêtres. Mais comme ils y alloient, ils furent guéris. L'un d'eux voyant qu'il avoit été guéri, retourna ſur ſes pas, glorifiant Dieu à haute voix, & vint ſe jetter aux pieds de Jeſus le viſage en terre pour lui rendre graces: & celui-là étoit Samaritain. Alors Jeſus dit: Tous les dix n'ont-ils pas été guéris ? où ſont donc les neuf autres ? Il ne s'en eſt point trouvé qui ſoit revenu rendre gloire à Dieu, ſinon cet étranger. Et il lui dit: Levez-vous, allez, votre foi vous a ſauvé.

INSTRUCTION.

NOUS voyons dans la conduite de ces dix Lepreux un beau modéle de celle que doivent tenir les pécheurs pour obtenir la guériſon de leur ame. Ces Lepreux s'arrêtent de loin, & n'oſent pas ſe préſenter devant Jeſus-Chriſt. Le péché nous rend indignes d'approcher de Dieu : & le premier effet de l'eſprit de pénitence, c'eſt d'ouvrir les yeux du pécheur, pour lui faire reconnoître & confeſſer ſon indignité. Par cet humble aveu, il commence à ſe rapprocher de Dieu, qui donne ſa grace aux humbles, pendant qu'il réſiſte aux ames orgueilleuſes. Ces Lepreux élevent la voix vers Jeſus-Chriſt, en lui diſant : *Jeſus notre maitre, ayez pitié de nous.* La priére du pécheur doit être fervente ; il doit crier vers Dieu de tout le cœur, ſur-tout quand la maladie eſt grande & invétérée. Pourquoi voit-on ſi peu d'ames vraîment converties ? c'eſt qu'il s'en trouve peu dont les priéres ſoient humbles, animées d'une foi vive, & ſoutenues d'une ferme confiance : ce qu'un pécheur doit ſingulierement demander à Dieu, c'eſt qu'il lui faſſe miſéricorde. Ainſi il doit ſouvent dire à l'imitation de ces Lepreux : *Jeſus mon maitre, ayez pitié de moi.* Le péché aveugle l'eſprit, & corrompt le cœur : le pécheur a donc beſoin d'un maître qui diſſipe ſes ténébres par la lumiere de la vérité ; & d'un Sauveur qui le purifie de ſa corruption par l'infuſion de l'amour divin. Jeſus-Chriſt renvoye ces Lepreux aux Prêtres, & par-là il nous apprend le reſpect, l'amour & la ſoumiſſion que nous devons avoir pour l'Egliſe & pour les Paſteurs, & montre aux pécheurs le canal par lequel ils doivent recevoir la grace de la converſion & de la réconciliation. La premiere démarche que doit faire un pécheur touché de ſentimens de pénitence, c'eſt de s'adreſſer à un Miniſtre pieux & éclairé, qui puiſſe le conduire ſûrement dans les voies de la pénitence. Tous ces dix Lepreux furent guéris extérieurement & ſelon le corps ; un ſeul le fut intérieurement dans l'ame. N'eſt-ce pas ce qu'on voit tous les jours ? un grand nombre de pécheurs ſont réconciliés extérieurement au tribunal de la pénitence ; mais qu'il y en a peu qui le ſoient inté-

rieurement & véritablement, parce qu'il y en a peu qui y apportent les vraies diſpoſitions ! Le ſeul Samaritain vient remercier Jeſus-Chriſt de ſa guériſon. Que la reconnoiſſance envers Dieu eſt rare parmi les Chrétiens ! il ſemble qu'ils aient droit aux graces du Seigneur. Une infinité de perſonnes élevent leur voix dans l'Egliſe, pour demander des graces ; & elles demeurent muettes quand elles les ont obtenues. Cependant c'eſt en rendant gloire à Dieu de ſes miſéricordes, que l'on en mérite de nouvelles : comme au contraire on en tarit la ſource en les oubliant.

Le péché eſt le violement de la loi ; & dans la précédente inſtruction, nous vous avons montré que toute la loi ſe trouve renfermée dans les deux préceptes de l'amour de Dieu & de l'amour du prochain. Nous vous avons expoſé les principes généraux qui concernent l'amour du prochain ; & dans une autre occaſion, nous vous inſtruirons du grand précepte de l'amour de Dieu. Mais pour entrer dans un plus grand détail touchant les devoirs que nous impoſent l'amour de Dieu & l'amour du prochain, nous nous propoſons de vous expliquer les dix préceptes du Décalogue, c'eſt-à-dire, les dix commandemens que Dieu donna au peuple Hébreu dans le déſert de Sinaï après la ſortie d'Egypte, & qui renferment l'abrégé de tous nos devoirs. Il faut d'abord vous en rappeller ici le ſouvenir. Voici donc ce que le Seigneur dit à ſon peuple.

Je ſuis le Seigneur votre Dieu qui vous ai tiré du pays de l'Egypte, de la maiſon de ſervitude : vous n'aurez point de Dieux étrangers devant moi. Vous ne vous ferez point d'image taillée ou quelque autre figure de ce qui eſt en haut dans le ciel, ou en bas ſur la terre, ou dans les eaux ſous la terre ; vous ne les adorerez point & ne les ſervirez point : car je ſuis le Seigneur votre Dieu, le Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des peres ſur les enfans, juſqu'à la troiſiéme & quatriéme génération à l'égard de ceux qui me haïſſent, & qui fais miſéricorde dans la ſuite de mille générations à ceux qui m'aiment & qui gardent mes commandemens. Exod. 20. 2. & ſeqq. Deut. 5. 6. & ſeqq.

Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu : car le Seigneur ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur ſon Dieu.

Souvenez vous du jour du Sabbat pour le ſanctifier : vous travaillerez les ſix autres jours, & vous y ferez tous vos ouvrages : mais le ſeptiéme jour eſt le repos du Seigneur votre Dieu ; vous ne ferez en ce jour-là aucun ouvrage, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre ſerviteur, ni votre ſervante, ni vos bêtes de ſervice, ni l'étranger qui ſera dans l'enceinte de vos villes : car le Seigneur a fait en ſix jours le ciel, la terre, la mer & tout ce qui y eſt renfermé, & il s'eſt repoſé le ſeptiéme jour ; c'eſt pourquoi le Seigneur a béni le jour du Sabbat, & l'a ſanctifié.

Honorez votre pere & votre mere, afin que vos jours ſoient prolongés ſur la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera.

Vous ne tuerez point.

Vous ne commettrez point d'adultère.

Vous ne déroberez point.

Vous ne porterez point de faux témoignage contre votre prochain.

Vous ne déſirerez point la femme de votre prochain.

Vous ne déſirerez point ſa maiſon ni ſa terre, ſon ſerviteur ni ſa ſervante, ſon bœuf ni ſon âne, ni aucune de toutes les choſes qui lui appartiennent.

De ces dix préceptes, les trois premiers ſe rapportent à l'amour de Dieu, & les ſept derniers ſe rapportent à l'amour du prochain. Nous remettons à vous expliquer le premier commandement, lorſque nous vous parlerons du grand précepte de l'amour de Dieu : nous nous arrêterons donc aujourd'hui au ſecond commandement. *Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu : car le Seigneur ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur ſon Dieu.*

La défenſe de prendre en vain le nom de Dieu peut avoir deux ſens. 1°. Elle peut ſe rapporter en général au reſpect avec lequel on doit en toute occaſion prononcer le nom de Dieu ; ſans l'employer dans des ſujets vains & frivoles ; ſans le faire ſervir à des plaiſanteries, ni le prononcer par légéreté & inattention, comme ſi c'étoit un nom ordinaire & profane. Mais ce ſens, quoique vrai, & d'une grande étendue dans la pratique, n'eſt pas le ſens propre du ſecond Commandement.

2°. Prendre

2°. Prendre le nom de Dieu, dans le ſtyle de l'Ecriture, c'eſt 1°. jurer, ou faire ſerment, c'eſt-à-dire, prendre Dieu à témoin de ce qu'on dit : 2°. c'eſt promettre quelque choſe à Dieu par le vœu, ce qui approche beaucoup du ſerment, & qui eſt quelquefois accompagné de ſerment, comme le vœu de David, dont parle le Pſeaume : *David jura devant le Seigneur, & fit un vœu au Dieu de Jacob : Je jure que je n'entrerai point dans mon palais, que je ne monterai point ſur mon lit, que je ne permettrai point à mes yeux de dormir, ni à mes paupieres de ſommeiller, juſqu'à ce que j'aie trouvé un lieu pour y bâtir la maiſon du Seigneur.* Pſ. 131. 2.

Nous ne vous parlerons que du jurement. Examinons 1°. ce que c'eſt que le jurement, & s'il eſt permis. 2°. Les conditions requiſes pour le jurement.

1°. Le jurement eſt un acte par lequel on prend Dieu à témoin de la vérité de ce qu'on dit. On jure, ſoit pour aſſurer qu'une choſe eſt ou n'eſt pas ; ſoit pour confirmer une promeſſe ou une menace qu'on fait à quelqu'un. Le jurement eſt quelquefois ſimple, comme lorſque S. Paul dit : *Dieu m'eſt témoin avec quelle tendreſſe je vous aime tous.* Phil. 1. 8. Quelquefois il eſt accompagné d'imprécation, lorſqu'on ne ſe contente pas d'appeller Dieu en témoignage ; mais que l'on conſent & qu'on le prie qu'il nous puniſſe, ſi ce que nous diſons n'eſt pas vrai. C'eſt ainſi que S. Paul dit : *Pour moi je prends Dieu à témoin, (& je veux bien qu'il me puniſſe ſi je ne dis pas la vérité,) que ç'a été pour vous épargner, que je ne ſuis point encore allé à Corinthe.* 2. Cor. 1. 23.

Quoique dans tout jurement on prenne Dieu à témoin de ce qu'on dit ; ce n'eſt pas toujours en proférant ſon ſaint nom. On jure toutes les fois que pour ſe faire croire, on nomme quelque créature que ce ſoit. C'eſt ce que Jeſus-Chriſt enſeigne en deux endroits de l'Evangile. Dans l'un il défend *de jurer, ni par le ciel, parce que c'eſt le trône de Dieu ; ni par la terre, parce que c'eſt ſon marche-pied ; ni par Jeruſalem, parce que c'eſt la ville du grand Roi* ; & il ajoute : *Ne jurez pas non plus par votre tête, parce que vous ne pouvez en rendre un ſeul cheveu blanc ou noir.* Matth. 5. 34. 35. 36. Dans l'autre il dit, que *celui qui jure* Matth. 23. 20. 21. 22.

par l'autel, jure par l'autel, & par tout ce qui eſt offert deſſus : que *celui qui jure par le Temple, jure par le Temple, & par celui qui y habite* ; & que *celui qui jure par le ciel, jure par le trône de Dieu, & par celui qui y eſt aſſis.* Quoi que ce ſoit donc qu'on nomme, c'eſt toujours par le nom de Dieu qu'on jure, parce que tout vient de lui ; tout eſt à lui ; tout eſt ſoumis à ſon pouvoir ; tout ſubſiſte pour ſa gloire ; & que ni notre vie, ni notre tête, ni rien de ce qui fait partie de notre être, ne nous appartient, ni ne dépend de nous ; puiſque nous ne pouvons pas même changer la couleur d'un ſeul cheveu de notre tête.

De même, & à plus forte raiſon, il y a un véritable ſerment, lorſqu'on jure par quelqu'un des miſtères de Jeſus Chriſt ; qu'on atteſte quelque choſe par ſa foi ; ou qu'en l'affirmant on met la main ſur le ſaint Evangile, ou ſur les Reliques des Saints.

Ces vérités ſuppoſées, on demande ſi le jurement eſt une choſe permiſe. Je réponds que le jurement n'eſt péché que lorſqu'on y prend le nom de Dieu en vain : c'eſt là ce que Dieu défend, & que nous expliquerons dans un moment. Mais le ſerment conſidéré en lui-même, n'eſt pas ſeulement une choſe permiſe ; c'eſt encore un acte de religion, & un hommage que nous rendons à la ſouveraine & éternelle Vérité. Les plus grands Saints ont employé le jurement : nous venons d'en voir deux exemples tirés de S. Paul & de David. L'homme eſt menteur, & connu pour tel : ainſi il n'a pas droit d'exiger qu'on croie ce qu'il aſſure, ni qu'on attende ce qu'il promet, quand il n'a point d'autre garant que ſa parole. Cependant il eſt quelquefois néceſſaire qu'il établiſſe la certitude de ce qu'il dit : alors donc il s'adreſſe à Dieu, qui étant la Vérité même, ne peut ni tromper, ni être trompé : il l'appelle en témoignage, & proteſtant par ſon ſaint nom de la vérité de ſes paroles, il va juſqu'à lui demander qu'il le traite dans toute ſa ſévérité, ſi les choſes ne ſont pas comme il dit. L'invocation de ce nom ſi grand & ſi redoutable, remplit les eſprits d'un profond reſpect, & imprime aux paroles de l'homme un caractère d'autorité, qui fixe tous les doutes.

Si cela eſt ainſi, me direz-vous, pourquoi Jeſus-Chriſt nous

défend-il ſi expreſſément de jurer en aucune maniere? *Vous ſçavez*, dit-il, *qu'il a été dit aux Anciens, Vous ne vous parjurerez point : mais vous vous acquitterez envers le Seigneur des ſermens que vous aurez faits. Et moi je vous dis de ne point jurer du tout, ni par le ciel*, & le reſte. Je réponds que Jeſus-Chriſt par ces paroles, ne condamne point abſolument tout uſage du ſerment, puiſque S. Paul bien inſtruit de ſa doctrine, a pluſieurs fois employé le ſerment dans ſes Epîtres : mais il avertit ſes Diſciples d'éviter l'abus qu'en faiſoient les Juifs. Prévenus de la penſée que la loi ne condamnoit que le parjure, ou faux ſerment, ils mêloient ſans ſcrupule le jurement dans tous leurs diſcours. En jurant ainſi à tout propos, ils perdoient le reſpect pour le ſaint nom de Dieu, qu'on ne doit proférer qu'avec les ſentimens d'une profonde vénération : ils faiſoient ſans réflexion, & ſouvent en plaiſantant, une action de religion, qui doit toujours être très-ſérieuſe: ils en contractoient l'habitude ; & l'habitude pouvoit enfin les conduire au parjure. C'eſt pour ces raiſons que Jeſus-Chriſt dit à ſes Diſciples, *de ne point jurer du tout*, c'eſt-à-dire, de ne jamais employer le ſerment dans leurs entretiens, & dans le commerce ordinaire de la vie, ſans une véritable néceſſité. Il veut qu'ils ſe contentent de dire : *Oui, cela eſt : non, cela n'eſt pas:* & il leur déclare que *ce qu'on dit de plus, vient d'un mauvais principe*, qui eſt le mépris, ou du moins le manque de reſpect pour la ſainteté du nom de Dieu.

Matth. 5. 33.

Matth. 5. 38.

2°. Ce qu'on vient de dire fait voir que le jurement eſt une action permiſe, légitime, religieuſe, & ſacrée ; mais non pas dans toutes ſortes de circonſtances. Pour être tel, l'Ecriture nous apprend qu'il doit avoir trois conditions. Le Prophéte Jérémie les a marquées en ces termes : *Vous jurerez par le Seigneur avec vérité, avec jugement, & avec juſtice.* Si quelqu'une de ces trois conditions manque, on prend en vain le nom de Dieu, qui déclare qu'il *ne tiendra point pour innocent*, c'eſt-à-dire, qu'il punira comme coupable, *quiconque aura pris en vain le nom du Seigneur ſon Dieu.*

Jer. 4. 2.

Premiere condition, *Vérité.* On jure avec vérité, quand on parle ſimplement & ouvertement, ſans détour, ſans équi-

voque, ni reſtriction mentale ; quand ce qu'on affirme eſt exactement vrai ; qu'on eſt dans la réſolution d'exécuter ce qu'on promet, & qu'en effet on l'exécute fidellement.

Affirmer une choſe fauſſe, ou promettre avec ſerment ce qu'on n'a pas deſſein de faire, c'eſt un parjure : & le parjure eſt une profanation ſacrilége du nom de Dieu ; puiſque pour faire croire une fauſſeté, on oſe appeller en témoignage la Vérité éternelle, & la rendre complice, & comme garant du menſonge. Quelle horreur ne doit-on pas avoir de ce péché ? & combien doit-on ſe donner de garde, & de le commettre ſoi-même, & d'y expoſer les autres ? Car ſi c'eſt un grand crime de ſe parjurer, ce n'en eſt pas un moindre d'exiger d'un homme le ſerment, quand on ſçait ou qu'on a lieu de croire qu'il ſe parjurera. » C'eſt, dit S. Auguſtin, être meurtrier de ſon frere : » car celui qui fait un faux ſerment, ſe donne à lui-même le » coup de la mort ; & l'autre qui l'oblige au ſerment, lui » pouſſe la main, & lui enfonce l'épée dans le cœur.

Aug. Serm. 180. c. 10. n. 11.

Seconde condition, *Jugement*. Jurer avec jugement, c'eſt-à dire, avec lumiere, diſcrétion, prudence ; c'eſt jurer 1°. dans la néceſſité : 2°. avec une connoiſſance certaine de ce que nous affirmons par ſerment.

1°. On ne doit employer le jurement qu'autant qu'il eſt néceſſaire, c'eſt-à-dire, lorſqu'il eſt important qu'on ajoute foi à ce que nous diſons ; & que nous prévoyons qu'on ne le croira point, ſi nous ne le confirmons par ſerment. C'étoient ces motifs qui obligeoient quelquefois S. Paul d'employer le ſerment dans ſes Epîtres. » Je jure, diſoit S. Auguſtin ; mais » ce n'eſt, à ce qu'il me ſemble, que lorſque j'y ſuis forcé pas » une grande néceſſité. Si je vois qu'on ne veut pas me croire, » à moins que je ne faſſe ſerment ; & qu'il importe à celui à » qui je parle de me croire ; alors, tout peſé & conſidéré, je » dis, mais avec crainte & tremblement : C'eſt devant Dieu » que je vous parle : ou, Dieu m'eſt témoin : ou, Jeſus-Chriſt » ſçait que je parle ſincérement. »

Aug. Serm. 180. c. 9. n. 10.

Ce n'eſt donc pas aſſez, pour être exempt de péché, de ne point jurer contre la vérité : il faut encore ſe garder de le faire ſans néceſſité, quoique dans la plus exacte vérité, ſoit

qu'on affirme ou qu'on promette : & c'eſt, comme je l'ai déja dit, ce que Jeſus-Chriſt défend, afin de nous précautionner contre le parjure, & de nous inſpirer un grand reſpect pour le nom de Dieu.

Mais ſi la condamnation eſt à craindre pour ceux qui jurent par le ciel ou la terre, ou par quelqu'autre créature de Dieu ; que doivent attendre ceux qui jurent par leur foi, laquelle eſt un don de Dieu, don précieux, & infiniment plus eſtimable que le ciel & la terre.

Le ſerment n'eſt légitime & permis, qu'autant qu'il eſt néceſſaire. Comprenons donc par-là combien Dieu eſt offenſé dans l'uſage fréquent des ſermens. Les Fidéles des premiers ſiécles s'abſtenoient de jurer ſans *une extrême & inévitable néceſſité*, perſuadés que la loi de l'Evangile les obligeoit à cette ſimplicité & à cette retenue. Dans la ſuite des ſiécles, on a crû que la religion du ſerment ſeroit un frein à la mauvaiſe foi : l'uſage s'en eſt établi ; & les ſermens ſe ſont multipliés à l'infini. Il n'y a aucune compagnie Eccléſiaſtique ou Civile, où l'on puiſſe entrer, aucune charge qu'on puiſſe exercer, ſans avoir prêté ſerment. Qu'arrive-t-il de là ? c'eſt qu'une action qu'on ne doit faire qu'avec un profond reſpect & un ſaint tremblement, devient pour la plupart une ſimple formalité, & une cérémonie ſans conſéquence. On leve la main pour prendre Dieu à témoin, à peu près comme on met la main au chapeau pour ſaluer un homme, ſans réflexion, ſans ſentiment, ſouvent ſans ſçavoir ce qu'on jure, & même ce qui eſt horrible à penſer, ſans avoir aucun deſſein d'exécuter ce qu'on promet, & ſans rien croire de ce qu'on affirme. Combien de perſonnes ſont coupables d'avoir deshonoré le ſaint nom de Dieu par des ſermens faux ou téméraires, & qui n'y penſent ſeulement pas ?

Traité des Juremens du P. Thomaſſin.

Comprenons encore combien il eſt dangereux de contracter l'habitude de jurer, que S. Auguſtin appelle une *habitude très-mauvaiſe & mortelle.* Le Sage nous donne avis de nous tenir en garde contre cette habitude : *Que votre bouche ne s'accoutume point au jurement : car en jurant on tombe en bien des manieres.* En vain dira-t-on qu'on le fait ſans y penſer.

Serm. 180. c. 9. n. 10.

Eccli. 23. 9.

Il en eſt de même de toutes les mauvaiſes habitudes : les actions qu'elles produiſent, ne deviennent point innocentes ou excuſables, parce qu'on les fait ſans attention. Elles ſont toujours mauvaiſes par leur oppoſition à la loi de Dieu, & par la volonté libre d'où elles partent : elles le ſont certainement dans leur origine, puiſque l'habitude qui les produit, ne s'eſt pas formée ſans qu'on y penſât, ni ſans qu'on le voulût. Si cette excuſe étoit recevable, le péché diminueroit à proportion de la force de l'habitude ; & les moins coupables ſeroient ceux qui ont acquis le plus de facilité pour faire le mal. Je conviens que l'habitude de jurer eſt difficile à déraciner, parce qu'elle s'exerce par la langue, *qu'on ne peut arrêter ni dompter* qu'avec beaucoup de peine. » Mais vous la dompterez, ſi vous veillez, dit S. Auguſtin : vous veillerez, ſi vous craignez (d'offenſer Dieu :) & vous craindrez, ſi vous penſez que vous êtes chrétien. »

Jac. 3. 8.

Aug. ſuprà c. 11. *n.* 12.

Quand nous parlons ici des juremens, dont l'habitude eſt ſi mauvaiſe, nous y comprenons certains mots, qui ſont des juremens déguiſés, & qu'une infinité de gens proférent à tout moment ſans ſcrupule. On auroit horreur de jurer à tout propos par le nom de Dieu, par la mort de Jeſus-Chriſt, par ſon corps & par ſon ſang ; mais au moyen de quelques petits changemens qui n'empêchent pas que l'origine de ces juremens déguiſés ne ſoit très-reconnoiſſable, on croit pouvoir impunément en parſemer le diſcours, comme d'autant d'ornemens. On ſent néanmoins qu'il y a là dedans une indécence, qu'on a grand ſoin d'éviter, quand on parle devant une perſonne à qui l'on doit le reſpect : mais on ne craint pas cette *oreille jalouſe*, comme l'appelle l'Ecriture, qui *écoute tout*, & à laquelle rien de tout ce qu'on dit ne peut échapper. Il ſemble que tout devienne permis, dès qu'il n'y a que Dieu qui nous voit, & qui nous entend : tant nous avons peu de foi ; tant nous ſommes peu touchés de cette menace qui devroit nous glacer d'effroi : *Le Seigneur ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur ſon Dieu.*

Sap. 1. 10.

2°. Il ne ſuffit pas, pour être exempt de péché, de ne jurer

que dans une véritable néceſſité : il faut encore le faire avec une entiere certitude que ce que nous affirmons eſt véritable. Rien n'eſt matiere de ſerment que ce qui eſt certain d'une certitude qui exclut, non-ſeulement tout doute, mais encore tout ſujet de douter ; c'eſt-à-dire, qu'il ne ſuffit pas que celui qui jure n'ait aucun doute dans l'eſprit ſur ce qu'il affirme ; (car très-ſouvent on prend pour certain ce qui ne l'eſt pas ;) mais qu'il eſt néceſſaire que la certitude ſoit appuyée ſur des motifs auxquels tout eſprit raiſonnable ne puiſſe ſe refuſer ; enſorte que ce ne ſoit pas une fauſſe lueur qui nous éblouiſſe, ni la précipitation, ou la légéreté de l'eſprit qui nous entraîne ; mais la vérité connue qui nous éclaire & nous perſuade. Autrement on fait un ſerment téméraire : on prend en vain le nom de Dieu, en atteſtant par ce ſaint nom une choſe douteuſe : & ſans être aſſuré de la vérité de ce qu'on affirme, on conſent d'être privé du ſecours de Dieu, & d'éprouver les effets de ſa juſtice, ſi ce qu'on dit n'eſt pas vrai : il peut ne l'être pas, & l'on fait un parjure.

Comme on péche en affirmant ce qu'on ne ſçait pas certainement, on péche auſſi, lorſqu'on confirme une promeſſe par le ſerment, ſans avoir bien examiné ſi l'on ſera en état d'exécuter ce que l'on promet, & ſi l'on ne s'expoſe point à l'un de ces deux inconvéniens, ou de rétracter la parole donnée, ou d'offenſer Dieu en l'accompliſſant. Tel étoit le ſerment par lequel Hérode s'obligea d'accorder à la fille d'Herodias tout ce qu'elle lui demanderoit ; ſans faire réflexion qu'elle pouvoit lui demander quelque choſe qui ſeroit contraire à la juſtice : ce qui arriva en effet.

Troiſieme condition : *Juſtice.* Le jurement eſt fait avec juſtice, ou dans la juſtice, quand la choſe à quoi l'on s'engage, eſt juſte, légitime & permiſe. Si elle eſt injuſte, le ſerment eſt un très-grand péché : car puiſqu'on péche en faiſant ce que Dieu défend, on devient doublement coupable, en s'obligeant par la religion du ſerment à le faire, & en invoquant le nom de Dieu, comme ſi l'on vouloit le rendre complice de l'injuſtice de l'homme.

Ce ſeroit une erreur de penſer qu'on ſoit tenu d'accomplir

un ſerment, ou injuſte en lui-même, ou qui nous engage à commettre quelque injuſtice que nous n'avions pas prévûe, comme le ſerment d'Hérode à la fille d'Hérodias. Ce Prince quoique fort affligé de la demande qu'elle lui faiſoit de la tête de Jean-Baptiſte, ſe crut obligé par ſon ſerment de la lui donner : mais l'injuſtice ne peut jamais être autoriſée par la néceſſité d'accomplir un ſerment. Le ſerment devient nul, dès qu'on ne peut l'exécuter ſans offenſer Dieu : on doit alors rétracter ſa promeſſe, & faire pénitence, non pas d'avoir violé la ſainteté du ſerment, mais d'avoir fait un ſerment ou injuſte ou téméraire.

Matth. 14. 9.

PRIERE.

VOUS ordonnez, Seigneur, que vos commandemens ſoient obſervés avec une très-grande exactitude : vous maudiſſez même ceux qui s'en écartent : quelle doit donc être notre frayeur ? Car qui de nous n'a pas à ſe reprocher d'avoir violé en quelque point celui dont nous venons de nous occuper, ſi, comme nous n'en doutons plus, c'eſt le violer que de prononcer votre ſaint nom ſans reſpect, par légéreté, ſans ſentimens de religion ; que de le prendre en vain, ou de jurer par quelqu'une de vos créatures, ou par quelqu'un des miſtères adorables de Jeſus-Chriſt votre divin Fils ; ou que d'atteſter quelque choſe par ſa foi, qui eſt un de vos dons les plus précieux ? Pardon, mon Dieu, pardon ; juſqu'ici nous n'avons pas connu la grandeur du mal que nous commettions en violant ce précepte : aujourd'hui que nous avons le bonheur d'en être inſtruits, nous vous demandons la grace de déteſter ce mal, de l'expier par une pénitence proportionnée, de travailler ſans relâche à déraciner cette maudite habitude de jurer ; & pour y réuſſir, de veiller ſur nos paroles, de beaucoup craindre de vous offenſer en parlant, de nous ſouvenir ſans ceſſe que *votre oreille jalouſe entend tout*, & que *vous ne tiendrez point pour innocent celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur ſon Dieu.* Nous vous demandons enfin la grace de *gouverner notre langue*, afin que nous ne faſſions pas de fautes en parlant.

Nous

Nous prenons en votre divine préſence la réſolution de *ne point jurer du tout*, mais de *nous contenter de dire*, *Oui*, *cela eſt* : *ou*, *Non*, *cela n'eſt pas* : & ſi nous ſommes obligés quelquefois de jurer, nous voulons ne le faire que dans la néceſſité, *avec vérité*, *avec jugement & avec juſtice*. Mais, Seigneur, foibles comme nous ſommes, tous nos déſirs & toutes nos réſolutions deviendront inutiles, ſi vous ne nous donnez la grace néceſſaire pour les exécuter : ne nous la refuſez pas, ô mon Dieu, nous vous en prions par votre infinie miſéricorde, & par les mérites de Jeſus-Chriſt notre Seigneur, qui vit & regne avec vous & le Saint-Eſprit dans tous les ſiécles des ſiécles. Amen.

LE XIV. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

Epître de S. Paul aux Galates. Ch. 5. v. 16-24.

MES Freres ; Conduiſez-vous ſelon l'eſprit, & vous n'accomplirez point les déſirs de la chair : car la chair a des déſirs contraires à ceux de l'eſprit, & l'eſprit en a de contraires à ceux de la chair ; & ils ſont oppoſés l'un à l'autre, de ſorte que vous ne faites pas les choſes que vous voudriez. Si vous êtes pouſſés par l'eſprit, vous n'êtes point ſous la loi. Or il eſt aiſé de connoître les œuvres de la chair, qui ſont *l'adultere*, la fornication, l'impureté, l'impudicité, la diſſolution, l'idolâtrie, les empoiſonnemens, les inimitiés, les diſſentions, les jalouſies, les animoſités, les querelles, les diviſions, les héréſies, les envies, les meurtres, les ivrogneries, les débauches, & autres ſemblables, dont je vous déclare, comme je vous l'ai déja dit, que ceux qui commettent ces crimes ne ſeront point héritiers du royaume de Dieu. Les fruits de l'eſprit *au contraire*

ſont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la longanimité, la douceur, la foi, la modeſtie, la continence, la chaſteté. Il n'y a point de loi contre ceux qui vivent de la ſorte. Or ceux qui ſont à *Jeſus*-Chriſt, ont crucifié leur chair avec ſes paſſions & ſes déſirs déréglés.

Evangile ſelon Saint Matthieu, Ch. 6. v. 24-34.

JESUS dit à ſes Diſciples : Nul ne peut ſervir deux maîtres : car ou il haïra l'un, & aimera l'autre; ou il s'attachera à l'un, & mépriſera l'autre. Vous ne pouvez ſervir tout enſemble Dieu & l'argent. C'eſt pourquoi je vous dis : Ne vous mettez point en peine où vous trouverez *de quoi boire &* de quoi manger pour *le ſoutien de* votre vie, ni d'où vous aurez des vêtemens pour couvrir votre corps. La vie n'eſt-elle pas plus que la nourriture, & le corps plus que le vêtement ? Conſidérez les oiſeaux du ciel ; ils ne ſement point, ils ne moiſſonnent point, & ils n'amaſſent rien dans les greniers ; mais votre Pere céleſte les nourrit. N'êtes-vous pas beaucoup plus excellens qu'eux ? Et qui eſt celui d'entre vous qui puiſſe avec tous ſes ſoins ajouter à ſa taille la hauteur d'une coudée ? Pourquoi auſſi vous mettez-vous en peine pour le vêtement ? Conſiderez comment croiſſent les lis des champs; ils ne travaillent point, & ils ne filent point; & cependant je vous déclare que Salomon même dans toute ſa gloire n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. Si donc Dieu a ſoin de vêtir de cette ſorte une herbe des champs, qui eſt aujourd'hui, & qui ſera demain jettée

dans le four ; combien aura-t-il plus de ſoin de vous vêtir, ô hommes de peu de foi ? Ne vous mettez donc point en peine, & ne dites point : Où trouverons-nous de quoi manger, de quoi boire, de quoi nous vêtir ? comme font les Païens qui recherchent toutes ces choſes ; car votre Pere ſçait que vous en avez beſoin. Cherchez donc premierement le royaume & la juſtice de Dieu, & toutes ces choſes vous ſeront données comme par ſurcroît.

INSTRUCTION.

JESUS-CHRIST nous fait enviſager dans l'Evangile de ce jour deux maîtres fort oppoſés l'un à l'autre, dont chacun veut avoir le cœur de l'homme, & y regner en ſouverain. D'un côté le monde nous préſente ſes biens, ſes honneurs & ſes plaiſirs ; & nous dit par un langage qui s'entend très-bien dans notre cœur : Venez à moi, ſi vous voulez être heureux ; vous trouverez auprès de moi la gloire & le plaiſir. D'un autre côté, Dieu qui eſt le bien ſuprême & la ſource de tous les biens, nous crie : Venez à moi, vous tous qui êtes accablés de fatigue & de travail, & je vous ſoulagerai : prenez mon joug ſur vous, & vous trouverez le repos de vos ames : marchez dans la voie que je vous enſeigne, & vous y trouverez la paix intérieure, ſolide & véritable. Il s'agit de choiſir entre ces deux maîtres : car Jeſus-Chriſt, la Sageſſe incarnée, nous aſſure qu'on ne peut les ſervir tous deux enſemble : mais y a-t-il à délibérer dans un tel choix ? Le monde eſt un inſigne menteur, qui a trompé tous ceux qui ſe ſont fiés à lui, & qui ont ajouté foi à ſes promeſſes ; nous-mêmes nous avons peut-être fait l'épreuve de ſon infidélité : on ne trouve à ſon ſervice que travail & affliction d'eſprit ; que des agitations & des inquiétudes ; que de vives allarmes & des ſoins cuiſans : tel eſt le ſort de ceux qui ſont aſſujettis à cet indigne maître. Mais combien eſt différente la condition de ceux qui ſervent

le Seigneur, de ceux qui ſont leur capital & leur principale occupation de chercher le royaume & la juſtice de Dieu ! Comme c'eſt en lui qu'ils mettent leur conſolation & leur bonheur, ils tendent vers lui par les deſirs & les mouvemens de leur cœur : ils ſe ſervent des créatures pour la néceſſité ou pour l'utilité, pour ſe conformer à l'ordre que Dieu a établi ; mais ſans s'y arrêter, ils s'élevent d'elles juſqu'au Créateur. Comme ils n'ont point d'attache aux choſes de la terre, ils ſont exempts des agitations turbulentes, des ſoins tumultueux ſans leſquels on ne peut ni les acquérir, ni les poſſéder : ils ne s'inquiétent pas même pour trouver le plus étroit néceſſaire, la vie & le vêtement : ils ſçavent qu'ils ont un Pere qui les aime tendrement, & qui eſt tout-puiſſant pour pourvoir à leurs beſoins, & ils ne craignent pas qu'il les laiſſe manquer de biens ſi chetifs après leur avoir donné en abondance ſes tréſors les plus précieux, ſa grace & ſon amour. Quelle paix & quelle joie ne doivent pas éprouver ceux qui ſont dans cette heureuſe diſpoſition ! Vous qui n'en avez pas fait l'expérience, croyez-le au moins ſur la parole de la Vérité incarnée qui vous en aſſure : croyez-le ſur le témoignage de ceux qui ſont dans cet heureux état : goûtez & voyez combien le Seigneur eſt doux : ſecouez le joug inſupportable du péché : abſtenez-vous des œuvres baſſes & ſerviles de l'iniquité, & cherchez vos délices dans le Seigneur : par-là vous entrerez en participation du repos des ſerviteurs de Dieu, c'eſt-à-dire, du repos de Dieu notre Créateur, & de Jeſus-Chriſt notre Rédempteur.

C'eſt ce double repos de Dieu & de Jeſus-Chriſt qu'il nous eſt ordonné d'honorer & d'imiter par le troiſiéme Commandement que nous allons vous expliquer : *Souvenez-vous de ſanctifier le jour du Sabbat ; vous travaillerez les ſix autres jours, & vous y ferez tous vos ouvrages : mais le ſeptiéme jour eſt le repos du Seigneur votre Dieu ; vous ne ferez en ce jour-là aucun ouvrage.* Ce Commandement renferme deux choſes. 1°. Il nous impoſe l'obligation de ſanctifier le jour du repos de Dieu : 2°. il preſcrit la maniere de ſanctifier ce jour.

1°. Le jour du repos de Dieu dans l'ancien Teſtament,

étoit le ſeptiéme jour, qui par cette raiſon étoit appellé *Sabbat*; car ce mot ſignifie repos. Dieu avoit conſacré ce jour à ſon ſervice auſſitôt après la création. Dans le Nouveau Teſtament, le jour du repos de Dieu eſt le premier jour de la ſemaine, appellé *le Dimanche*, ou *le jour du Seigneur*. Ce jour a été ſubſtitué au ſabbat dès le tems des Apôtres, & par autorité divine, en mémoire de deux miſtères accomplis le premier jour de la ſemaine, la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, & la deſcente du Saint-Eſprit. Par la Réſurrection, Jeſus-Chriſt a achevé de nous affranchir de la tyrannie du démon, & lui-même, après les travaux de ſa vie mortelle, eſt entré dans ſon *repos* éternel. Par la deſcente du Saint-Eſprit, nous avons été *créés* de nouveau en Jeſus-Chriſt, pour vivre non plus ſelon les paſſions de la chair, mais ſelon la loi de l'eſprit. *Act.* 20. *Apoc.* 1.

Ainſi l'Egliſe chrétienne, en ſanctifiant le premier jour de la ſemaine, qui répond en même-tems au premier jour de la création du monde, & à celui de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, & de la deſcente du Saint-Eſprit, réunit pluſieurs objets, tous également propres à exciter notre piété : elle honore Dieu le Pere tout-puiſſant, comme créateur & conſervateur de toutes choſes ; Jeſus-Chriſt ſon Fils unique, comme notre Sauveur, qui nous a affranchis de la ſervitude du démon & du péché, & qui, après les travaux de ſa vie mortelle, eſt entré par ſa Réſurrection dans ſon repos éternel figuré par le repos de Dieu après l'ouvrage de la création ; & le Saint-Eſprit, comme le principe de notre nouvelle création, plus merveilleuſe encore que la premiere, par laquelle ayant été tirés du néant du péché, nous avons reçu un être nouveau & une vie nouvelle.

2°. Comment doit-on ſanctifier le Dimanche ? Pour obéir au commandement de la ſanctification du jour du Seigneur, il faut paſſer ce jour entier dans les œuvres de piété & de religion, excepté ce qu'une vraie néceſſité ou la charité nous oblige de donner à d'autres occupations.

1. Le ſaint jour du Dimanche doit être employé tout entier aux œuvres de piété. C'eſt là la fin & l'eſſentiel du pré-

cepte : Dieu ne nous commande d'interrompre les travaux de la ſemaine, qu'afin que rien ne nous détourne de l'application aux œuvres de piété. Car un repos d'oiſiveté n'eſt pas ce que Dieu demande : un tel repos ſoulage le corps de l'homme ; mais il n'honore pas Dieu : or le repos que Dieu commande, eſt pour lui-même, & non pas préciſément pour l'homme, c'eſt-à-dire, pour le ſoulagement de ſon corps. Comment Dieu peut-il être honoré par un repos ſouvent plus criminel que le travail ? ce qui l'honore, ce qui ſanctifie véritablement le jour qu'il s'eſt réſervé, ce ſont les actions de Religion, & celles qui en ſont regardées comme des ſuites & des dépendances.

Les actions de piété qui doivent remplir ce ſaint jour, peuvent ſe réduire à deux : parler à Dieu, & l'écouter. *Parler à Dieu :* cela comprend les offices divins, les priéres, & ſur-tout l'oblation du ſaint Sacrifice. *Ecouter Dieu :* cela renferme les inſtructions & les lectures publiques & particuliéres. C'eſt ainſi que le ſabbat étoit ſanctifié par les Juifs : c'eſt ainſi que de tout tems le Dimanche a été ſanctifié par les vrais Chrétiens.

Les Juifs s'aſſembloient les jours de ſabbat dans les ſynagogues, pour y entendre la lecture & l'explication des Ecritures, & pour prier tous enſemble, & chanter des Pſeaumes. Cela paroît par pluſieurs endroits de l'Evangile & des Actes des Apôtres.

Luc. 4. *Act.* 13. 14. *Act.* 16. 13.

Les Chrétiens dès les premiers tems ſanctifioient le Dimanche par de ſaintes aſſemblées, où le tems étoit partagé entre la lecture & l'explication de la parole de Dieu, la priére & le ſacrifice de l'Euchariſtie. *Le premier jour de la ſemaine*, dit S. Luc, *les Diſciples étant aſſemblés* (à Troade) *pour rompre le pain*, *Paul leur fit un diſcours*, (ou une inſtruction) *qui dura juſqu'à minuit.* Voilà deux choſes, la *fraction du pain*, c'eſt-à-dire, la célébration de l'Euchariſtie, laquelle étoit toujours accompagnée de priéres ; & la prédication de la parole de Dieu.

Act. 20. 7.

Nous apprenons de S. Juſtin martyr qui vivoit dans le ſecond ſiécle de l'Egliſe, que les Chrétiens s'aſſembloient tous le

Apologie.

Dimanche en un même lieu, pour s'unir dans un même eſprit & faire à Dieu par cette union une violence qui lui eſt bien agréable ; que cette aſſemblée étoit préſidée par le Paſteur légitime, qui inſtruiſoit & exhortoit, qui réuniſſoit les vœux & les actions de graces des Fidéles, qui conſacroit la ſainte Euchariſtie, laquelle étoit enſuite diſtribuée par les Diacres. *Tert. Apolog.*

Cette aſſemblée dont nous parlons, étoit bien la plus célébre & la plus indiſpenſable ; mais elle n'étoit pas la ſeule à laquelle les Chrétiens euſſent coutume de ſe trouver le Dimanche. Ils aſſiſtoient encore, ſur-tout quand l'Egliſe étoit en liberté, à l'Office du matin qu'on appelle aujourd'hui *Laudes*, & à celui du ſoir appellé *Vêpres*. Et comme ces offices entremêlés de chants & de lectures, étoient, auſſi-bien que la liturgie, plus longs qu'ils ne ſont aujourd'hui, il eſt viſible que les Chrétiens paſſoient une bonne partie de la journée à l'Egliſe. *Mœurs des Chrétiens.*

Mais ils ne bornoient pas leur piété à ces exercices publics de Religion : ils prioient encore & liſoient l'Ecriture ſainte chez eux, ſoit en particulier, ſoit en famille ; & le tems que les Offices publics leur laiſſoient libre, étoit employé à la pratique de toutes ſortes de bonnes œuvres ; & c'eſt ce qu'on peut appeller, comme nous avons dit, des ſuites & des dépendances des actions de Religion auxquelles le Dimanche eſt deſtiné.

Ce n'eſt donc pas aſſez pour honorer Dieu dans ce ſaint jour, d'aſſiſter aux Offices & aux Inſtructions de la Paroiſſe. On doit encore faire en particulier des priéres, de ſaintes lectures ; rechercher les converſations édifiantes ; exercer en la maniere qu'on le peut, les œuvres de miſéricorde. Souvenons-nous de ce que S. Paul recommande aux Corinthiens. *A l'égard*, dit-il, *des aumônes qu'on recueille pour les Saints*, (c'eſt-à-dire, pour les Fidéles de Jeruſalem,) *faites ce que j'ai mandé aux Egliſes de Galatie. Que le premier jour de la ſemaine*, (c'eſt le Dimanche,) *chacun de vous mette quelque choſe à part chez ſoi, amaſſant peu à peu ce qu'il veut bien donner.* Mettre à part quelque choſe pour être donné en aumône aux pauvres, c'eſt ſelon S. Paul, une des bonnes œuvres comman- *1. Cor. 16. 1. 2.*

dées, aux Chrétiens le Dimanche; & c'eſt auſſi ce que pratiquoient les premiers Chrétiens au rapport de ſaint Juſtin. *Apolog.*

Ce que nous diſons de l'aumône, ſe doit entendre de toute autre œuvre de miſéricorde. En effet il y a des perſonnes pieuſes qui vont le Dimanche viſiter & ſervir les malades, ou les priſonniers; d'autres qui aſſemblent chez eux des pauvres qui ont beſoin d'inſtruction, à qui ils rompent le pain de la parole de Dieu. On voit des peres de famille qui pendant une partie de la ſoirée font faire à leur famille aſſemblée des lectures édifiantes; & qui dans les promenades mêmes qu'ils font après l'Office divin, entremêlent des lectures, ou des diſcours de piété, ou des priéres; ſanctifiant ainſi par l'eſprit de religion un délaſſement qu'ils ne peuvent refuſer à la nature.

L'eſſentiel & la fin de ce troiſiéme commandement, eſt le ſervice de Dieu, & ce qui y a rapport; & la défenſe d'y faire des œuvres ſerviles ne doit être regardée que comme un moyen qui nous conduit à cette fin. Or cette vérité eſt un principe & une regle ſûre par laquelle nous pouvons juger de ce qui eſt permis ou défendu le Dimanche. Eſt-il permis, demande-t-on, de faire ce jour-là, des parties de plaiſir, d'aller aux ſpectacles, de jouer? Eſt-il permis aux Avocats, Procureurs, Notaires, de travailler à des affaires dont ils ſont chargés? Eſt-il permis aux Ouvriers de porter le matin leurs ouvrages dans les maiſons? Rien n'eſt plus aiſé à décider en général que ces différens cas par le principe établi.

Mais ſi, hors le cas de néceſſité, dont nous allons parler, il n'eſt pas permis le Dimanche de rien faire de tout ce qui n'a point de rapport au ſervice de Dieu, eſt-il permis de l'exiger des autres? eſt-il même permis de le ſouffrir quand on peut l'empêcher? C'eſt à quoi il eſt encore aiſé de répondre, & ſur quoi bien des gens, s'ils veulent y faire attention, trouveront qu'ils ſont en faute.

2. Le Dimanche doit être donné tout entier aux exercices de piété, excepté ce qu'une vraie néceſſité ou la charité nous oblige de donner à d'autres occupations qui n'y ont point

point de rapport par elles-mêmes.

1°. *La néceſſité*, & une vraie néceſſité. Jeſus-Chriſt lui-même a décidé le cas par ſon autorité & par des exemples tirés de l'Ecriture. » Un jour de ſabbat, comme Jeſus paſſoit *Matth. 12. 1.* » le long des bleds, ſes Diſciples qui avoient faim, ſe mirent *Luc. 6. 1.* » à arracher des épis; & les froiſſant dans leurs mains, ils » en mangeoient. Des Phariſiens qui le remarquerent, lui » dirent: Voilà vos Diſciples qui font ce qu'il n'eſt pas permis » de faire au jour du ſabbat. Mais il leur dit: N'avez-vous » point lû ce que fit David, lorſqu'il fut preſſé de la faim, » lui & ceux de ſa ſuite, comment il entra dans la maiſon de » Dieu, & mangea des pains de propoſition, dont il n'étoit per- » mis de manger qu'aux ſeuls Prêtres? Ou n'avez-vous point » lû dans la loi qu'aux jours de ſabbat les Prêtres vio- » lent le ſabbat dans le Temple ſans être coupables? Il leur *Marc. 2. 27. 28.* » dit encore: Le ſabbat a été fait pour l'homme, & non pas » l'homme pour le ſabbat. C'eſt pourquoi le Fils de l'homme » eſt maître du ſabbat même. »

Ainſi il eſt permis de faire le Dimanche tout ce qui eſt néceſſaire pour la nourriture du corps; de travailler même dans la campagne à lier & à charrier les grains, s'ils ſont en danger d'être gâtés, comme il arrive lorſque le tems de la moiſſon eſt pluvieux; d'achever de façonner le vin dans le tems des vendanges, ſi on ne peut différer ce travail ſans s'expoſer à le perdre; de travailler même de ſon métier dans des tems de diſette, lorſqu'on eſt dans le beſoin, (car il vaut mieux travailler que mandier,) pourvû qu'on le faſſe à huis clos pour ne pas ſcandaliſer les foibles: le tout néanmoins ſans préjudice de l'aſſiſtance au ſervice divin, & avec la permiſſion du Paſteur.

Les voyages, les promenades, les études, ou de ſciences ou d'affaires temporelles, & les autres choſes de même nature, deviennent permiſes dans le cas de néceſſité.

2°. *La charité.* L'Evangile rapporte que Jeſus-Chriſt étant *Matt. 12. 10.* entré dans une Synagogue un jour de ſabbat, il s'y trouva un homme qui avoit une main deſſechée. Les Docteurs de la *Luc. 6. 7.* loi & les Phariſiens qui l'obſervoient, lui demanderent s'il étoit

permis de faire des guériſons aux jours de ſabbat. Et il leur répondit : *Si quelqu'un de vous avoit une brebis qui vint à tomber dans une foſſe le jour du ſabbat, ne la prendroit-il pas pour l'en retirer ? Combien un homme vaut-il mieux qu'une brebis ? Il eſt donc permis de faire du bien les jours de ſabbat.*

Suivant cet oracle de la vérité éternelle, on peut dire en général que tout ce qui eſt dans l'ordre de la charité, eſt non-ſeulement permis, mais encore très-agréable à Dieu ; & que de telles œuvres ſont partie de la ſanctification du Dimanche. Ainſi un Curé fait une bonne œuvre, lorſqu'il emploie le tems d'après le ſervice divin à accommoder les différends entre ſes Paroiſſiens ſur des affaires temporelles ; ce qu'il eſt difficile à la campagne de faire en d'autres jours que les Dimanches ou les Fêtes. Ainſi un Avocat, ou un Conſeiller, fait une bonne œuvre, quand il travaille le Dimanche à examiner ou à mettre en état un procès par charité, pour des parties qui ſouffrent de la longueur des affaires : ſans préjudice toutefois de l'aſſiſtance au ſervice divin.

Cette déciſion eſt encore fondée ſur ce principe de S. Paul : *La fin de* tous les *commandemens* de Dieu & de l'Égliſe, *c'eſt la charité*. Et ailleurs : *La charité eſt l'accompliſſement de la loi.* Tous les autres commandemens de la loi de Dieu ſont ſubordonnés à celui de la charité ; ou plutôt, ils y ſont renfermés : c'eſt la charité qui en eſt l'ame ; on les accomplit tous quand on a la charité ; & l'obéiſſance qu'on rend extérieurement à chacun de ces préceptes, ne mérite point récompenſe, ſi elle n'a la charité pour principe. Ainſi lorſque Dieu nous préſente le Dimanche une occaſion de faire quelque œuvre de charité, nous devons l'embraſſer comme une marque qu'il nous donne, que c'eſt ainſi qu'il veut être honoré.

1. Tim. 1. 5. Rom. 13. 10.

Mais, dira-t-on, qui voudroit prendre ce principe au pied de la lettre, ne pourroit-il pas en conclure qu'il peut ſe diſpenſer de tout ce qui eſt preſcrit le Dimanche, ſous prétexte qu'il l'employera à des œuvres de charité ou de miſéricorde ?

Je réponds 1°. qu'abſolument parlant il peut arriver qu'on ait de juſtes raiſons de quitter tout le reſte pour ces ſortes

de bonnes œuvres dont nous parlons. De tels cas ſont rares à la vérité : mais ils ſont poſſibles, & cela ſuffit. Une perſonne, par exemple, ſe trouve obligée d'aſſiſter un malade qui eſt près de mourir, & qui a confiance en elle : en demeurant auprès de lui, elle fait un acte auſſi agréable à Dieu que ſi elle aſſiſtoit au ſervice divin, & elle ſatisfait au commandement de la ſanctification du Dimanche.

Je réponds 2°. que dans les cas ordinaires, il faut ſuivre la maxime, *charité bien reglée commence par ſoi-même* ; ce ſeroit une charité mal reglée, ou pour mieux dire, il ſeroit contre la charité & l'ordre de Dieu, de donner tout au prochain, & rien à ſoi-même. Il eſt donc néceſſaire de commencer par conſacrer une partie du jour au ſervice divin, & à la méditation des vérités du ſalut : après quoi il eſt très-louable d'employer le reſte à rendre ſervice au prochain.

Nous terminerons cette inſtruction par une réflexion qui eſt ſur-tout pour le tems où nous ſommes ; c'eſt ſur un mot qui eſt particulier au précepte que nous venons d'expliquer. *Souvenez-vous*, dit le Seigneur, *de ſanctifier le jour du ſabbat*. Remarquez cette expreſſion, *Souvenez-vous*. Tout ce qui ſe paſſe ſous nos yeux, conſpire à nous faire oublier le commandement de Dieu : ce qu'on appelle le train du monde en eſt une tranſgreſſion ouverte ; & ce jour deſtiné à honorer Dieu, ce jour que Dieu s'eſt réſervé pour y être adoré, loué, remercié, écouté, eſt de tous les jours de la ſemaine celui où il eſt le plus indignement outragé par le plus grand nombre des Chrétiens. Souvenons-nous donc d'accomplir fidélement ce précepte, & comprenons par un exemple que l'Ecriture rapporte, combien ſont coupables aux yeux de Dieu ceux qui y déſobéiſſent. » Tandis que les enfans d'Iſraël étoient dans le *Num.* 15. 32.
» déſert, on trouva un homme qui ramaſſoit du bois le jour
» du ſabbat : on le conduiſit à Moyſe, à Aaron, & à toute
» l'aſſemblée : il fut mis en priſon, parce qu'on ne ſçavoit pas
» ce qu'on devoit en faire. Alors le Seigneur dit à Moyſe :
» Que cet homme ſoit puni de mort, & que tout le peuple
» le lapide hors du camp. » Comment Dieu punira-t-il dans les Chrétiens la profanation ouverte du ſaint jour du Diman-

che, lui qui punit de mort ſur le champ une ſeule action faite le jour du ſabbat, laquelle paroît à nos foibles lumiéres, ou innocente, ou excuſable ?

L'Ecriture rapporte ſur le même ſujet une action de Néhémie, Gouverneur de Judée, qui eſt un grand exemple du zéle avec lequel les Magiſtrats ſéculiers doivent tenir la main à
2. Eſdr. 13. 21. &c. l'obſervation des loix divines & eccléſiaſtiques. Néhémie vit des gens dans Juda, qui fouloient le preſſoir le jour du ſabbat, qui portoient des gerbes, qui chargeoient ſur des ânes du vin, des raiſins, des figues, & toutes ſortes de denrées, & les apportoient à Jeruſalem : les Tyriens y apportoient auſſi du poiſſon, & toutes ſortes de choſes à vendre, & les vendoient aux enfans de Juda les jours de ſabbat. Néhémie le défendit expreſſément, & fit de grands reproches aux premiers de Juda de ce qu'ils ſouffroient ces déſordres, & qu'ils profanoient eux-mêmes le jour du ſabbat. Il ordonna donc que les portes de Jeruſalem demeuraſſent fermées pendant ce ſaint jour ; & il y mit des gardes, pour empêcher qu'on n'y fît entrer aucun fardeau, ne voulant pas même que les marchands, & ceux qui apportoient diverſes choſes à vendre, demeuraſſent pendant ce jour hors de la ville près des murailles, & les menaçant de les faire punir, ſi on les y trouvoit. Néhémie conclut ce récit par cette priére : *Souvenez-vous de moi, ô mon Dieu, pour ces choſes, & pardonnez-moi ſelon la multitude de vos miſéricordes.*

PRIERE.

NOus le comprenons maintenant, que le ſaint jour du Dimanche eſt deſtiné à vous honorer, Pere tout-puiſſant, comme Créateur & conſervateur de toutes choſes ; Jeſus Fils unique du Pere, comme notre divin Sauveur, qui après nous avoir affranchis du péché & du démon, êtes entré par votre Réſurrection glorieuſe dans un repos éternel ; & vous, Eſprit adorable, qui étant deſcendu ſur les Apôtres & ſur les premiers Fidéles, avez par une nouvelle création formé un nouveau monde qui eſt votre Egliſe. Rien n'eſt donc plus juſte, ô mon Dieu, que de conſacrer ce jour à vous adorer, à vous

louer & à vous remercier de tous vos dons : rien n'eſt plus juſte que de le paſſer tout entier dans les exercices de la piété.

Mais loin de nous être acquittés d'un devoir ſi glorieux & ſi avantageux pour nous, nous l'avons peut-être déshonoré & profané ce ſaint jour en mille manieres. Hélas ! qui n'a pas là-deſſus une infinité de fautes à ſe reprocher ? Daignez, Seigneur, exciter dans notre cœur une vive douleur de les avoir commiſes, & faites-nous prendre une ferme réſolution d'être déſormais plus fidéles à un devoir ſi eſſentiel : faites que nous nous abſtenions en ce jour de toute œuvre ſervile, de tout négoce & de tout travail non néceſſaire, mais ſur-tout de tout péché & de tout ce qui porte au péché.

Ce ſeroit un grand mal ſans doute, d'employer ce ſaint jour au travail ſans une néceſſité indiſpenſable : mais c'en ſeroit encore un plus grand de le profaner par les danſes, par les débauches & par les excès du boire & du manger, par des converſations dangereuſes & criminelles. Faites donc, Seigneur, que nous conſacrions ce jour à votre ſervice & à notre propre ſanctification par une aſſiſtance aſſidue & exemplaire à la Meſſe de Paroiſſe & aux Offices & inſtructions qui s'y font, par des réflexions ſérieuſes ſur nous-mêmes, & ſur les vérités importantes du ſalut, par de ſaintes lectures, par des entretiens ſolides & édifians, & par la pratique des œuvres de miſéricorde qui ſont en notre pouvoir.

Il ne ſuffit pas de ſanctifier nous-mêmes ce ſaint jour du Dimanche ; nous devons encore travailler à le faire ſanctifier par ceux qui dépendent de nous. Donnez donc, Seigneur, aux peres & aux meres, aux maîtres & aux maîtreſſes, tout le zéle & toute la prudence dont ils ont beſoin pour maintenir l'exact accompliſſement de ce précepte ; afin qu'après avoir tous ſanctifié ici-bas le ſaint jour du repos, nous ayons le bonheur de nous repoſer éternellement dans le ſein de votre gloire. Amen.

LE XV. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

Epître de S. Paul aux Gal. Ch. 5. v. 25 - & 6. 1-10.

MES Freres ; Si nous vivons par l'eſprit, conduiſons-nous auſſi par l'eſprit. Ne nous laiſſons point aller à la vaine gloire, nous piquant les uns les autres, & étant envieux les uns des autres. *Mes* Freres, ſi quelqu'un eſt tombé par ſurpriſe en quelque péché, vous autres qui êtes ſpirituels, ayez ſoin de le relever dans un eſprit de douceur, chacun de vous faiſant réflexion ſur ſoi-même, & craignant d'être tenté auſſi-bien que lui. Portez les fardeaux les uns des autres, & vous accomplirez ainſi la loi de *Jeſus*-Chriſt : car ſi quelqu'un s'eſtime être quelque choſe, il ſe trompe lui-même, parce qu'il n'eſt rien. Or que chacun examine *bien* ſes actions, & alors il trouvera ſa gloire *en ce qu'il verra de bon* dans lui-même, & non *en ſe comparant* avec les autres : car chacun portera ſon propre fardeau. Que celui que l'on inſtruit dans les choſes de la foi, aſſiſte de ſes biens en toute maniere celui qui l'inſtruit. Ne vous trompez pas ; on ne ſe mocque point de Dieu. L'homme ne recueillera que ce qu'il aura ſemé : car celui qui ſeme dans ſa chair, recueillera de la chair la corruption & la mort ; & celui qui ſeme dans l'eſprit, recueillera de l'eſprit la vie éternelle. Ne nous laſſons donc point de faire le bien, puiſque ſi nous ne perdons point courage, nous en recueillerons le fruit en ſon tems. C'eſt pourquoi pendant que nous en avons le tems, faiſons du bien à tous,

mais principalement à ceux qu'une même foi a rendus comme nous domeſtiques du Seigneur.

Evangile ſelon S. Luc, Ch. 7. v. 11 - 16.

JESUS alloit dans une ville appellée Naïm, avec ſes Diſciples & une grande foule de peuple; & lorſqu'il étoit près de la porte de la ville, il arriva qu'on portoit en terre un mort, qui étoit le fils unique d'une femme, & cette femme étoit veuve, & elle étoit *alors* accompagnée d'une grande quantité de perſonnes de la ville. Le Seigneur l'ayant vûe, il en eut compaſſion, & il lui dit: Ne pleurez point; & s'approchant il toucha le cercueil. Ceux qui le portoient s'arrêterent, & il dit: Jeune homme, levez-vous; je vous le commande. En même-tems le mort ſe leva en ſon ſéant, & commença à parler; & Jeſus le rendit à ſa mere. Tous ceux qui étoient préſens furent ſaiſis de frayeur, & ils glorifioient Dieu, en diſant: Un grand Prophéte a paru parmi nous, & Dieu a viſité ſon peuple.

INSTRUCTION.

CETTE Veuve de notre Evangile qui pleure ſon fils mort, & qui le conduit au tombeau, eſt, ſelon les ſaints Peres, la figure de l'Egliſe notre Mere. Pleine de charité pour tous ſes enfans, elle pleure la mort de chaque pécheur, comme ſi c'étoit ſon fils unique. C'eſt ainſi qu'elle a gémi ſur chacun de nous, & qu'elle nous a obtenu la grace du Baptême, & peut-être celle de la réconciliation par la Pénitence: c'eſt aux priéres de cette chaſte colombe que tout eſt accordé. Sommes-nous à préſent le ſujet de ſa joie, ou celui de ſon affliction? jugeons-en par nos œuvres. Si nous ſommes fidéles à obſerver les commandemens de Dieu & ceux de l'Egliſe

ſon Epouſe : ſi nous nous affligeons avec elle de la mort ſpirituelle de tant de pécheurs qui les violent, & ſi nous demandons à Dieu leur converſion ; nous faiſons le ſujet de la conſolation & de la joie de cette ſainte mere des fidéles. Mais ſi loin de gémir ſur les péchés des autres, nous ſommes inſenſibles aux nôtres ; ſi nous tranſgreſſons nous-mêmes la loi du Seigneur notre Dieu, nous faiſons le ſujet de ſa douleur la plus amére.

Vous avez vû Dimanche dernier l'étendue du troiſiéme commandement de Dieu. Aujourd'hui nous nous propoſons de vous montrer que chaque Fidéle eſt obligé d'aſſiſter les Dimanches & les Fêtes à la Meſſe, & à la Meſſe Paroiſſiale, ſelon le commandement de l'Egliſe.

De toutes les pratiques de piété par leſquelles nous devons ſanctifier les Dimanches & les Fêtes, la premiere & la plus indiſpenſable eſt d'entendre la Meſſe, parce que le ſacrifice eſt l'action la plus ſainte de la Religion, & celle qui rend à Dieu un honneur plus parfait : & cette Meſſe, à laquelle tout Fidéle doit aſſiſter, eſt la Meſſe de Paroiſſe. Nous avons ici deux choſes à vous montrer, 1°. qu'il y a une loi de l'Egliſe qui oblige à la Meſſe de Paroiſſe : 2°. quelles ſont les raiſons de cette loi.

La *Loi* qui oblige les Fidéles à s'aſſembler les Dimanches & les Fêtes avec leur Paſteur, pour entendre la divine parole, & pour offrir par lui & avec lui le ſaint Sacrifice, eſt auſſi ancienne que l'Egliſe, & ſubſiſte juſqu'aujourd'hui dans toute ſa vigueur. Nous vous avons déja fait remarquer que les Actes des Apôtres nous montrent une de ces aſſemblées qui ſe tenoient les Dimanches pour la prédication de la parole de
Act. 20. 7. Dieu, & pour la célébration de l'Euchariſtie. *Le premier jour de la Semaine*, dit S. Luc, *les Diſciples étant aſſemblés pour rompre le pain, Paul leur fit un diſcours qui dura juſqu'à minuit.* Les Fidéles s'aſſemblent pour être inſtruits, & pour participer à la ſainte Euchariſtie déſignée dans les divines Ecritures par *la fraction du pain*, & leur aſſemblée eſt préſidée par un Apôtre, c'eſt-à dire, par un Evêque.

Saint Ignace le Martyr, dans preſque toutes ſes Lettres, recommande

recommande la fréquentation des aſſemblées pour la priére, & l'union avec l'Evêque & les Prêtres. Dans celle aux Ephéſiens, il dit : « Si la priére d'une ou deux perſonnes a une » telle force ; combien plus celle de l'Evêque & de toute l'E- » gliſe ? Celui donc qui ne vient pas à l'aſſemblée, eſt un ſu- » perbe, & ſe ſépare lui-même. » Dans la Lettre aux Smyrniens, il ajoute : « Que l'on compte pour Euchariſtie légitime, » celle que fait l'Evêque. Où l'Evêque paroît, là ſoit la mul- » titude ; comme, où eſt Jeſus-Chriſt, là eſt l'Egliſe Catholi- » que. Il n'eſt permis, ſans l'Evêque, ni de baptiſer, ni de » faire l'agape, » c'eſt-à-dire, de célébrer l'Euchariſtie, laquelle étoit en ce tems-là accompagnée d'un repas de charité, appellé *Agape*. Enfin, écrivant à S. Polycarpe Evêque de Smyrne, il lui recommande que les aſſemblées ſoient fréquentes, & l'avertit d'y chercher chacun par ſon nom, afin de connoître ceux qui s'en abſenteront.

Saint Juſtin martyr, expoſant l'ordre de l'aſſemblée des Chrétiens, dit que le premier jour de la ſemaine qui eſt le Dimanche, & que les Païens appelloient le jour du ſoleil, tous ceux qui demeuroient à la ville ou à la campagne, s'aſſembloient en un même lieu, (quand il y avoit quelque liberté,) pour prier en commun, entendre la lecture, & l'explication des Ecritures, & participer à l'Euchariſtie conſacrée par le Prélat.

Tertullien parle ainſi des aſſemblées dont les Infidéles faiſoient un crime aux Chrétiens. » Eclairés d'une même foi, dit- *Apolog.* 39. » il, ſoumis aux mêmes maximes, unis par le lien d'une mê- » me eſpérance, nous ne faiſons qu'un ſeul corps. Nous » nous aſſemblons tous pour préſenter à Dieu nos priéres, & » par notre union nous formons comme un corps d'armée, qui » fait à Dieu une violence qui lui eſt bien agréable. Nous » prions pour les Empereurs, pour leurs Miniſtres, pour les » Puiſſances, pour l'état préſent des affaires, & pour la tran- » quillité publique.... Nous nous aſſemblons pour lire les » Ecritures ſaintes.... Cette divine parole nourrit notre foi, » releve notre eſpérance, aſſure notre confiance ; & les fré- » quentes explications qu'on en fait, nous affermiſſent dans

„ la pratique des préceptes. Là, nous exhortons, nous re-„ prenons, nous puniſſons par l'autorité que nous avons reçue „ de Dieu; on y prononce, mais après un mûr examen, per-„ ſuadés que Dieu nous voit: & c'eſt pour nous un grand pré-„ jugé de l'arrêt que Dieu doit un jour prononcer contre un „ homme, lorſque ſa faute nous oblige de le retrancher de la „ communion, des priéres & des aſſemblées, & de tout com-„ merce dans les choſes ſaintes.» Et il ajoute: «Les plus vertueux „ de nos Anciens (ou de nos Prêtres) préſident à nos aſſem-„ blées.„ Il eſt évident qu'il parle des Evêques, qui étoient tirés du Collége des Prêtres.

En effet dans les premiers tems de l'Egliſe, avant que la lumiere de l'Evangile eût éclairé les campagnes, tous les Fidéles de chaque ville s'aſſembloient dans un même lieu avec l'Evêque, pour célébrer les ſaints Miſtères: alors donc la ſeule aſſemblée légitime étoit celle où l'Evêque en perſonne, ou un des Prêtres en ſon abſence, préſidoit. Dans la ſuite les Chrétiens s'étant multipliés prodigieuſement dans les villes & dans la campagne, & le libre exercice de la Religion leur ayant été accordé, chaque Egliſe ou Diocèſe fut partagée en pluſieurs Paroiſſes, dans chacune deſquelles l'Evêque établit un Prêtre, pour la gouverner ſous ſon autorité, inſtruire les Fidéles, célébrer le Sacrifice, & adminiſtrer les Sacremens. Depuis cet établiſſement, les Fidéles ſont dans l'obligation d'aſſiſter au ſacrifice & aux priéres ſolemnelles célébrées par les Curés, comme ils étoient auparavant obligés de ſe trouver aux aſſemblées où préſidoit l'Evêque: & cette obligation eſt auſſi réelle devant Dieu, & dans l'intention de l'Egliſe, que celle de recevoir des Curés, le Baptême, l'Extrême-Onction & le Viatique.

L'uſage des Meſſes privées, qui s'eſt introduit peu à peu dans l'Egliſe, & qui eſt aujourd'hui ſi répandu, n'a rien changé à cet égard: c'eſt l'effet de la dévotion des Prêtres particuliers, qui, au lieu d'offrir, ſelon l'ancienne coutume, le ſacrifice conjointement avec le Paſteur, ont mieux aimé célébrer la Meſſe en particulier. Mais comme cette coutume ne diſpenſe point les Curés de célébrer la Meſſe ſolemnelle, &

de faire le Prône, il eſt évident qu'elle ne diſpenſe pas non plus leurs Paroiſſiens d'y aſſiſter: car le devoir eſt réciproque. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que les perſonnes qui étant légitimement empêchées, ne peuvent aſſiſter à la Meſſe de Paroiſſe, trouvent dans les Meſſes particulieres un ſecours & un moyen d'aſſiſter au ſacrifice, dont elles ſeroient privées ſans cela. A l'égard des autres la loi de l'Egliſe ſubſiſte invariablement.

Le Concile de Trente ordonne aux Evêques d'avertir ſoigneuſement les peuples qui ſont ſous leur conduite, de l'obligation où eſt chaque Fidéle de fréquenter ſa Paroiſſe, au moins les Dimanches & les grandes Fêtes, pour y aſſiſter au ſacrifice de la Meſſe, & entendre la parole de Dieu. *Seſſ. 22. Decr. de obſ. & evit. &c. Seſſ. 24. de Ref. c. 4.*

Tous les Conciles de France qui ſe ſont tenus depuis, tous les Rituels & Statuts Synodaux, & en particulier ceux de ce Diocèſe, ordonnent la même choſe. Ainſi en remontant à la naiſſance de l'Egliſe, & revenant de-là juſqu'à nos jours, il eſt prouvé inconteſtablement que, quelque forme qu'ayent priſe les Aſſemblées eccléſiaſtiques, la loi qui ordonne aux Fidéles de s'aſſembler les Dimanches & Fêtes avec leur Paſteur, Evêque ou Curé, pour la Priére, le Sacrifice & l'Inſtruction, a toujours été en vigueur; & que perſonne n'a jamais pû en être diſpenſé que par la néceſſité.

Cette loi de l'Egliſe eſt fondée ſur pluſieurs *raiſons*, dont voici les principales. La premiere eſt le bon ordre, qui doit être obſervé en toutes choſes, & principalement dans les actions de la Religion. *Que tout ſe faſſe dans la bienſéance & avec ordre*, dit S. Paul en parlant des aſſemblées Eccléſiaſtiques. C'eſt un déſordre monſtrueux que les Paroiſſiens, au lieu de s'unir à leur pere & à leur Paſteur pour prier, pour offrir le Sacrifice, & pour recevoir de lui la nourriture ſpirituelle du corps de Jeſus-Chriſt & de ſa parole, s'en éloignent par une eſpéce de ſchiſme, pour aller, chacun de ſon côté, dans des Egliſes étrangeres. *1. Cor. 14. 40.*

L'Egliſe eſt comparée dans l'Ecriture à une armée rangée en bataille: or ce qui fait la beauté & la principale force d'une armée, c'eſt le bon ordre qui y régne; lorſque chaque ſoldat

Digitized by Google

garde ſon poſte, marche ſous ſon étendart, & combat ſous les ordres & ſous les yeux de ſon Capitaine.

Comment regarderions-nous un Curé, qui, au lieu de célébrer la Meſſe ſolemnelle dans ſon Egliſe les jours de Dimanche, d'y faire le Prône, & d'y préſider au ſervice divin, s'en iroit dire la Meſſe & prêcher dans des Egliſes étrangeres? Que dirions-nous, ſi la négligence de ce Curé alloit juſqu'à laiſſer paſſer un ou pluſieurs Dimanches, ſans qu'il y eût dans ſon Egliſe ni Meſſe paroiſſiale, ni Inſtruction, ni Office? Ce ſeroit, de l'aveu de tout le monde, un déſordre puniſſable, parce qu'un Curé eſt redevable de tous ces ſecours ſpirituels aux Fidéles dont le ſoin lui eſt confié. Mais eſt-il moins contre le bon ordre que les Fidéles d'une Paroiſſe ſe diſpenſent d'aſſiſter à la Meſſe & aux Inſtructions de leur Paſteur? Ce ſont les mêmes liens qui attachent le Paſteur à ſes ouailles, & les ouailles à leur Paſteur: ce qui eſt d'une étroite obligation pour l'un, n'eſt pas pour les autres d'une dévotion arbitraire: les devoirs ſont réciproques; & les choſes ne ſont dans l'ordre, qu'autant que ces devoirs ſont fidellement remplis de part & d'autre.

La ſeconde raiſon eſt, que les aſſemblées régulieres des Fidéles, auxquelles préſide le Paſteur que la Providence a chargé de leur conduite, eſt une image ſenſible, & de l'unité du corps de l'Egliſe ſous un ſeul Chef & un ſeul Paſteur qui eſt Jeſus-Chriſt, & de l'union des cœurs qui doit regner entre tous les membres de ce corps animés d'un même eſprit.

Apol. 1. ad Conſt. „ Lequel vaut mieux, à votre avis, dit S. Athanaſe, que le „ peuple s'aſſemble par petites troupes ſéparées, ou qu'il ſe „ réuniſſe dans une grande Egliſe, pour y chanter les louanges „ de Dieu tout d'une voix, ſans que rien trouble cette ſainte „ harmonie? Certes rien ne repréſente mieux la concorde de „ tout un peuple animé d'un même eſprit, que de telles aſſem„ blées: rien n'eſt plus puiſſant pour porter Dieu à exaucer „ nos priéres: car ſi, ſelon la parole du Sauveur, deux per„ ſonnes unies enſemble obtiennent de Dieu tout ce qu'elles „ demandent, que ſera-ce, lorſque d'un peuple nombreux „ aſſemblé dans un même lieu il ſe forme une ſeule voix, qui

„répond *Amen* aux priéres du Prêtre ? »

La troiſiéme raiſon eſt l'édification & l'utilité que les Fidéles reçoivent des aſſemblées de la Paroiſſe. Saint Athanaſe vient de nous dire que rien n'eſt plus puiſſant pour obtenir de Dieu ce que nous demandons, que la voix de ces nombreuſes aſſemblées, qui répond *Amen* aux priéres du Paſteur ; & l'on trouve dans ces aſſemblées plus d'exemples de piété, de recueillement & de ferveur. Ce n'eſt qu'à la Paroiſſe, qu'on annonce les Fêtes, les jeûnes de la Semaine, & toutes les autres Ordonnances de l'Egliſe ; ce qui eſt néceſſaire à une infinité de gens, qui ſans cela ſont expoſés à commettre des péchés, que leur ignorance ne peut excuſer. Ce n'eſt qu'à la Paroiſſe, qu'on lit & qu'on explique aux Fidéles la parole de Dieu d'une maniere proportionnée à leur portée & à leurs beſoins, que le Paſteur connoît. Enfin, il n'y a perſonne, pour peu qu'il veuille réflechir, qui ne convienne que celui qui déſire d'aſſiſter à la Meſſe ſelon l'eſprit de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, de ſe nourrir de la parole de Dieu qu'on y lit, d'entrer dans les ſentimens des ſaints Cantiques qu'on y chante, & des priéres que le Prêtre prononce au nom des aſſiſtans & de toute l'Egliſe, trouve pour cela bien plus de facilité à la grande Meſſe de ſa Paroiſſe, où beaucoup de choſes ſont chantées, ou lues à voix haute, qu'à une Meſſe baſſe.

De tout ce qui vient d'être dit, il faut conclure 1°. qu'un Chrétien ne peut négliger d'aſſiſter à la Meſſe Paroiſſiale, ſans ſe rendre coupable de péché. Le précepte eſt formel ; & il eſt annoncé tous les Dimanches aux Fidéles. Qui peut s'excuſer, ou de l'ignorer, ou d'en négliger l'accompliſſement ? Celui qui a des ſentimens de Religion, & quelque déſir de ſon ſalut, compte-t-il pour rien de violer le précepte de l'abſtinence des Vendredis & Samedis ? s'il a manqué par ſa faute à l'obſerver, ne regarde-t-il pas cela comme un péché, dont il doit ſe confeſſer & faire pénitence ? Peut-il donc regarder, ou comme une choſe indifférente, ou comme une faute légére, la contravention à la loi touchant le devoir paroiſſial ; loi que l'Egliſe a renouvellée de ſiécle en ſiécle juſqu'à ces derniers tems, ſous les plus rigoureuſes peines ?

Il n'y a donc que la raiſon d'une véritable néceſſité qui puiſſe en diſpenſer les Fidéles, comme la maladie, l'infirmité, quelque devoir qu'on ne peut remettre à un autre tems, la longueur & la difficulté des chemins, ſur-tout à la campagne, lorſqu'on n'a point de voiture; auquel cas il eſt permis de faire uſage d'une Chapelle domeſtique, quoiqu'il ſoit beaucoup mieux d'aller à une autre Paroiſſe plus voiſine, quand cela eſt poſſible, avec le conſentement de ſon Paſteur. Mais ce n'eſt pas pour toutes ces raiſons, que la plupart ſe diſpenſent d'aller à la Paroiſſe: c'eſt par indévotion, & pour trouver, en aſſiſtant à une Meſſe baſſe, le faux avantage d'être plutôt libres d'un devoir de Religion qu'ils n'aiment pas, & dont ils ne s'acquittent que par coutume.

2°. Le précepte d'aſſiſter le Dimanche à la Meſſe de Paroiſſe renferme l'obligation d'entendre le Prône. Le Prône a trois parties, l'Inſtruction, les Priéres, & les Annonces. L'Inſtruction eſt la lecture & l'explication de l'Epître ou de l'Evangile, ou l'expoſition de quelque partie de la doctrine Chrétienne: les Priéres ont pour objet les mêmes ſujets pour leſquels le Célébrant prioit autrefois à la Meſſe avec tous les aſſiſtans, comme il paroît par ce que rapportent S. Juſtin & Tertullien dans leurs Apologies; & comme on le pratique encore aujourd'hui à l'Office du Vendredi Saint après la lecture de la Paſſion: les Annonces regardent les Fêtes & les jeûnes de la Semaine, les Bans d'Ordination & de Mariage, les Mandemens ou Ordonnances de l'Evêque.

Or le Prône conſidéré de ces trois manieres, établit ou ſuppoſe néceſſairement l'obligation d'y aſſiſter: on peut même avancer qu'il fait partie de la Meſſe de Paroiſſe, ſur-tout quant aux priéres & à l'inſtruction. On vient d'en voir la preuve pour les priéres: cela n'eſt pas moins certain de l'Inſtruction. La Liturgie Mozarabe a une inſtruction renfermée dans la Meſſe propre à chaque jour de Dimanche & de Fête; & le Cardinal Bona, témoin très-digne de foi, aſſure que depuis la naiſſance de l'Egliſe juſqu'à ces derniers tems, l'uſage perpétuel & non interrompu, a été de faire au peuple auſſitôt après l'Evangile une Homélie ou Inſtruction.

Bona de reb. liturg. l. 2. c. 7. n. 6.

Le Prône eſt donc une partie de la Meſſe paroiſſiale, à peu près comme l'Epître & l'Evangile : ainſi on ne peut pas dire qu'on ait ſatisfait au précepte de l'Egliſe, quand on s'en eſt abſenté ſans néceſſité : & dans ce tems, où le peuple n'entend plus la langue de l'Egliſe, & où pluſieurs ne peuvent preſque plus recevoir d'inſtruction que par la voix des Paſteurs, ceux qui demeurent volontairement dans leur ignorance, en négligeant ce moyen d'en ſortir, ſont très-coupables devant Dieu.

PRIERE.

L'AUGUSTE ſacrifice de la Meſſe étant l'action la plus ſainte de la Religion, & celle qui vous rend, ô mon Dieu, un honneur plus parfait, l'Egliſe nous fait un commandement exprès de l'entendre les Dimanches & les Fêtes ; & ſon intention clairement marquée par la loi qu'elle a renouvellée de ſiécle en ſiécle juſqu'à notre tems, & qui nous eſt annoncée tous les Dimanches au Prône ; ſon intention, dis-je, eſt que nous entendions la Meſſe de Paroiſſe ; que comme les enfans d'une même famille nous nous uniſſions à notre Paſteur pour offrir le ſacrifice, & pour recevoir de lui la nourriture ſpirituelle du corps de Jeſus-Chriſt & de ſa divine parole ; que comme une armée rangée en bataille nous vous faſſions par la réunion de nos vœux & de nos priéres, une ſainte violence qui vous eſt agréable, & qui vous engage à nous écouter plus favorablement.

Quelle conſolation pour nous d'être unis par ce moyen à toute la ſociété de vos fideles enfans répandus par toute la terre, & de trouver dans la perfection de leur piété ce qui manque à la nôtre ! Faites-nous la grace, Seigneur, d'eſtimer comme nous le devons, un ſi grand avantage, & d'en profiter : faites que nous ſoyons plus fidéles à aſſiſter, les jours qui vous ſont conſacrés, à la Meſſe de Paroiſſe, & à y aſſiſter avec l'attention, le reſpect & la frayeur que demandent de ſi redoutables Miſtères ; que nous nous uniſſions d'eſprit & de cœur à notre Paſteur & à toute votre Egliſe pour vous offrir ce Sacrifice dans les mêmes vûes dans leſquelles

Jeſus-Chriſt l'a inſtitué & vous l'a offert.

Quel bonheur pour nous d'y entendre votre divine parole ! Celui qui eſt né de vous, entend votre parole ; ne permettez donc pas, Seigneur, que nous ſoyons froids & indifférens à l'égard de cette manne celeſte : faites que nous la recevions toujours avec un nouveau goût, & un déſir ardent de devenir meilleurs : préparez vous mêmes nos cœurs à cette divine ſemence, afin qu'elle porte en nous un fruit d'autant plus abondant, qu'elle eſt répandue ſur nous par le canal de ceux à qui vous avez confié le ſoin de nos ames : faites que notre docilité réponde à leur ſollicitude paſtorale, & qu'embraſés d'ardeur pour leurs ſaintes inſtructions, nous nous faſſions un devoir capital de nous y rendre aſſidus, & de les écouter toujours avec un nouveau reſpect, & avec un empreſſement qui égale le zéle dont ils brûlent pour le ſalut de nos ames. Nous vous demandons toutes ces graces, ô mon Dieu, par les mérites du ſacrifice de Jeſus-Chriſt que nous allons vous offrir. Amen.

LE XVI. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

Epître de S. Paul aux Epheſ. Ch. 3. v. 13-21.

MES Freres ; Je vous prie de ne point perdre courage en me voyant ſouffrir tant de maux pour vous, puiſque ces ſouffrances ſont votre gloire. C'eſt ce qui me porte à fléchir les genoux devant le Pere de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui eſt le principe & le chef de toute *cette grande* famille qui eſt dans le ciel & ſur la terre ; afin que ſelon les richeſſes de ſa gloire il vous fortifie dans l'homme intérieur par ſon Saint-Eſprit ; qu'il faſſe que *Jeſus* Chriſt habite par la foi dans vos cœurs ; & qu'étant enracinés

&

& fondés dans la charité, vous puiſſiez comprendre avec tous les Saints, quelle eſt la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur *de ce miſtère*, & connoître l'amour de Jeſus-Chriſt envers nous, qui ſurpaſſe toute connoiſſance, pour être comblés de toute la plénitude *des dons* de Dieu. Que celui qui par la puiſſance qui agit en nous avec efficace, peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons, & tout ce que nous penſons, ſoit glorifié dans l'Egliſe par Jeſus-Chriſt dans la ſucceſſion de tous les âges, & en tous les ſiécles. Amen.

Evangile ſelon S. Luc, Ch. 14. v. 1-15.

UN jour de ſabbat, Jeſus entra dans la maiſon d'un des principaux Phariſiens pour y prendre ſon repas; & ceux qui étoient là l'obſervoient. Or il y avoit devant lui un homme hydropique. Et Jeſus s'adreſſant aux Docteurs de la loi & aux Phariſiens, leur dit : Eſt-il permis de guérir *les malades* au jour du ſabbat ? Et ils demeurerent dans le ſilence : mais lui prenant cet homme *par la main*, le guérit & le renvoya. Il leur dit enſuite : Qui eſt celui d'entre vous *qui voyant* ſon âne ou ſon bœuf tombé dans un puits, ne l'en retire auſſitôt le jour *même* du ſabbat ? Et ils ne pouvoient rien répondre à cela. Alors conſidérant comme les conviés choiſiſſoient les premieres places, il leur propoſa cette parabole, & leur dit : Quand vous ſerez convié aux nôces, ne prenez point la premiere place, de peur qu'il ne ſe trouve parmi les conviés une perſonne plus conſidérable que vous; & que celui qui

aura invité l'un & l'autre ne vous diſe : Donnez votre place à celui-ci ; & qu'alors vous ne ſoyez réduit à vous tenir avec honte au dernier lieu. Mais quand vous aurez été convié, allez vous mettre à la derniere place ; afin que celui qui vous a convié venant *à vous*, vous diſe : *Mon* ami, montez plus haut. Et alors ce vous ſera un ſujet de gloire devant ceux qui ſeront à table avec vous : car quiconque s'éleve ſera abaiſſé, & quiconque s'abaiſſe ſera élevé. Il dit auſſi à celui qui l'avoit invité : Lorſque vous donnerez à diner ou à ſouper, n'y conviez ni vos amis, ni vos freres, ni vos parens, ni vos voiſins qui ſeront riches ; de peur qu'ils ne vous invitent enſuite à leur tour, & qu'ainſi ils ne vous rendent ce qu'ils avoient reçu de vous. Mais lorſque vous faites un feſtin, conviez-y les pauvres, les eſtropiés, les boiteux & les aveugles ; & vous ſerez heureux de ce qu'ils n'auront pas le moyen de vous le rendre : car *Dieu* vous le rendra au jour de la réſurrection des Juſtes. Un de ceux qui étoient à table, ayant entendu ces paroles, lui dit : Heureux celui qui mangera du pain dans le Royaume de Dieu.

INSTRUCTION.

JESUS-CHRIST, en guériſſant un homme hydropique le jour du ſabbat, & en donnant de ſalutaires inſtructions à ceux qui étoient à table avec lui, nous apprend, mes Freres, que dans les jours conſacrés à Dieu nous devons nous inſtruire de nos obligations, & exercer ſelon notre pouvoir les œuvres de charité envers nos Freres. Nous vous avons montré l'étendue de ces deux devoirs en vous expliquant le troiſiéme commandement de Dieu ; & vous avez vû dans pluſieurs inſtructions que nous vous avons faites, quels ſont

vos principaux devoirs à l'égard de Dieu. Nous nous propoſons de vous montrer aujourd'hui & dans quelques inſtructions que nous ferons dans la ſuite, quels ſont vos devoirs à l'égard des hommes vos ſemblables, afin que ſuffiſamment inſtruits de la loi du Seigneur vous l'obſerviez dans toute ſon étendue. Car *quiconque*, dit l'Apôtre S. Jacques, *ayant gardé toute la loi, la viole en un ſeul point, eſt coupable comme l'ayant toute violée*; c'eſt-à-dire, qu'il perd par un ſeul péché la charité qui eſt l'ame de toute la loi, & qu'il eſt ſujet à la malédiction éternelle, comme s'il l'avoit violée toute entiere. Entre tous les hommes avec qui nous ſommes liés de ſociété, ceux qui tiennent le premier rang à notre égard, ce ſont ceux de qui après Dieu nous tenons la vie & l'éducation : auſſi le premier des Commandemens qui regardent le prochain eſt celui qui nous ordonne d'honorer nos peres & nos meres. *Jac.* 2. 10.

Honorez votre pere & votre mere, afin que vous viviez longtems ſur la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera; c'eſt le quatriéme commandement de Dieu. S. Paul a obſervé que ce Commandement eſt le premier auquel Dieu ait attaché une promeſſe : *Mandatum primum in promiſſione.* Or la récompenſe que Dieu promet à ceux qui l'obſerveront, eſt une longue vie ſur la terre qu'il doit donner à ſon peuple. Le premier ſens de ces paroles, & le ſeul que le Juif y découvroit, eſt la promeſſe d'une vie longue & heureuſe dans la terre de Canaan. Mais le ſecond ſens, plus élevé, plus digne de Dieu, celui que l'Eſprit Saint avoit principalement en vûe, & le ſeul auquel le Chrétien doit s'arrêter, a pour objet une vie éternelle & bienheureuſe dans le ciel, dont les délices de la terre promiſe n'étoient que l'ombre & la figure. *Eph.* 6. 2.

Tous les hommes de quelque nation & de quelque religion qu'ils ſoient, conviennent de l'obligation où ſont les enfans d'honorer leurs peres & leurs meres; & l'on a de tout tems regardé comme un monſtre indigne de vivre, un enfant qui manque à ce devoir. Il y a même pluſieurs peuples, chez qui le reſpect des enfans envers leurs peres & meres va beaucoup plus loin que parmi nous. Cependant aucun de ceux qui n'ont pas le bonheur de connoître Dieu, ne ſera récompenſé dans

l'éternité pour ce commandement de la loi ſi ponctuellement obſervé par la plupart. La raiſon eſt qu'ils ne s'acquittent de ce devoir que par un inſtinct naturel : au lieu que pour le faire d'une maniere agréable à Dieu, il eſt néceſſaire que lui-même en ſoit le principe & la fin : c'eſt ce que j'appelle accomplir le commandement de Dieu d'une maniere chrétienne ; & c'eſt de cette ſorte qu'il faut que nous l'accompliſſions, ſi nous voulons plaire à Dieu, & en recevoir la récompenſe.

Pour cela nous devons conſidérer Dieu comme notre vrai & unique pere : c'eſt le nom que nous lui donnons dans la priére du Seigneur : *Notre pere. C'eſt vous*, dit Iſaïe, *qui êtes notre pere : Abraham ne nous connoît point, & Iſraël ne ſçait qui nous ſommes. Oui, Seigneur, c'eſt vous qui êtes notre pere.* Jeſus-Chriſt, pour nous faire entendre que Dieu eſt notre pere dans un ſens plus propre que les hommes de qui nous tirons notre origine, nous dit : *N'appellez perſonne ſur la terre votre pere : car vous n'avez qu'un pere qui eſt dans le ciel.* En effet, c'eſt proprement Dieu ſeul qui nous a donné la vie ; c'eſt lui ſeul qui nous nourrit : les hommes que nous appellons nos peres & meres, ne portent ce nom, que parce que Dieu notre pere les a rendus les inſtrumens de ſa puiſſance pour nous donner la vie du corps, & de ſa providence pour nous nourrir ; ils ne ſont que les canaux de l'amour tendre que Dieu créateur & pere a pour nous : comme c'eſt lui qui nous protége dans le ſein de nos meres, c'eſt lui auſſi qui nous ſoutient par leurs mains dans les foibleſſes de l'enfance.

Iſai. 63. 16.

Matt. 9. 23.

Ainſi *l'honneur* que Dieu nous commande de rendre à nos peres & meres, doit ſe terminer à lui-même ; mais il doit paſſer par eux, parce qu'il les a, pour ainſi dire, aſſociés à ſa paternité : ils nous tiennent ſa place ; ils ſont ſes images : il eſt jaloux de l'honneur qui leur eſt dû ; & l'injure qu'on leur fait, retombe ſur lui même ; de ſorte qu'il ordonnoit dans l'ancienne loi qu'on la punît du dernier ſupplice. *Si quelqu'un*, dit-il, *outrage de paroles ſon pere ou ſa mere, qu'il ſoit mis à mort.* Jeſus-Chriſt notre divin modéle, n'a pas ſeulement

Exod. 21. 17.

honoré la ſainte Vierge ſa Mere ; mais il a même été ſoumis à ſaint Joſeph, par cette ſeule raiſon qu'il lui tenoit lieu de pere : *Et erat ſubditus illis.* Et dans le cours de ſon miniſtère il reprocha une fois avec beaucoup de force aux Phariſiens de ce que par leurs fauſſes interprétations ils réduiſoient à rien le commandement d'honorer ſon pere & ſa mere. Or cet honneur renferme quatre ſortes de devoirs ; le reſpect, l'amour, l'obéiſſance, les ſecours dans leurs beſoins. *Luc.* 2. 51. *Matth.* 15. 3.

Premier devoir ; *le reſpect*, & un reſpect inviolable, en tout tems, & dans quelque ſituation que ſe trouvent les enfans à l'égard de leurs peres & meres. *Celui*, dit l'Ecriture, *qui craint le Seigneur, honorera ſon pere & ſa mere, & il ſervira comme ſes maîtres ceux qui lui ont donné la vie. Honorez votre pere par actions, par paroles, & par toute ſorte de patience ; afin qu'il vous béniſſe, & que ſa bénédiction demeure ſur vous juſqu'à la fin .... Mon fils, ſoulagez votre pere dans ſa vieilleſſe, & ne lui donnez aucun chagrin durant ſa vie. Si ſon eſprit s'affoiblit, ſupportez-le ; & ne le mépriſez pas à cauſe de l'avantage que vous avez au-deſſus de lui : car la charité dont vous aurez uſé envers votre pere, ne ſera point miſe en oubli. Honorez*, dit Tobie à ſon fils, *votre mere tous les jours de ſa vie : car vous devez vous ſouvenir de ce qu'elle a ſouffert, & à combien de périls elle a été expoſée, lorſqu'elle vous portoit dans ſon ſein.* *Eccli.* 3. 8. *Tob.* 4. 3.

Second devoir ; *l'amour*, qui doit avoir pour principe une reconnoiſſance proportionnée à ce que nous avons reçû d'eux, la vie & l'éducation : amour de bienveillance, qui nous rende ſenſibles à leurs biens & à leurs maux, qui nous faſſe déſirer pour eux les véritables biens, enſorte que nous les leur procurions, autant qu'il eſt en nous, ſur-tout par nos priéres.

Mais ſi cela eſt ainſi, direz-vous, comment Jeſus-Chriſt exige-t-il de celui qui veut le ſuivre, qu'il haïſſe ſon pere & ſa mere ? *Si quelqu'un vient à moi, & ne hait point ſon pere & ſa mere, il ne peut être mon Diſciple.* *Luc.* 14. 26.

Je réponds 1°. que comme nous devons les aimer en Dieu, & Dieu en eux, il ne nous eſt pas permis de les aimer plus que Dieu, plus que Jeſus-Chriſt. *Celui qui aime ſon pere* *Mat.* 10. 37.

ou ſa mere plus que moi, dit Jeſus-Chriſt, *n'eſt pas digne de moi*: & c'eſt le premier ſens ſelon lequel on peut expliquer l'obligation de *haïr ſon pere & ſa mere*; c'eſt-à-dire, les aimer moins que Dieu.

Je réponds 2°. que ce premier ſens ne rempliſſant pas la force du mot de *haïr*, il faut ſuppoſer que Jeſus-Chriſt nous preſcrit ici quelque choſe de plus que *moins aimer*.

Inſtr. Paſt. ſur la Trad. de Trevoux.

» Lorſque quelqu'un, dit M. Boſſuet, vous détourne de » Jeſus-Chriſt, quelque cher qu'il vous ſoit d'ailleurs, fût-il » votre pere ou votre mere; vous ne vous contentez pas de » l'aimer moins que Dieu: vous le fuyez, vous lui réſiſtez; vous » lui refuſez toute obéiſſance, & toute communication, qui » pourroit vous affoiblir, comme ſi c'étoit un ennemi, & non » pas un pere.... Il y a là de la haine, non pas contre la » perſonne, mais contre l'injuſtice qui met dans leur cœur » une averſion ſi opiniâtre pour Jeſus-Chriſt. »

Troiſiéme devoir; *l'obéiſſance*. Nous avons déja remarqué que Jeſus-Chriſt par ſa ſoumiſſion à la ſainte Vierge & à ſaint Joſeph qui lui tenoit lieu de pere, nous a donné l'exemple de la fidélité à remplir ce devoir. Les Patriarches, Iſaac, Jacob, & les autres, avoient pour leurs peres une ſoumiſſion qu'on admire avec juſtice dans des gens mariés & avancés en âge, & dont on ne trouve preſque plus aucun veſtige parmi nous.

Col. 3. 20. *Enfans*, dit S. Paul, *obéiſſez en tout à vos peres & meres: car cela eſt agréable au Seigneur*. On doit donc leur obéir à tout âge, en toutes choſes, comme à Dieu même, & dans la vûe de lui plaire. Cette obéiſſance ne doit pas même ſe borner au tems de leur vie: elle doit s'étendre juſqu'après leur mort; & des enfans chrétiens doivent ſe faire comme un devoir de religion d'exécuter ponctuellement les dernieres volontés de

Gen. 50. leurs peres & meres. C'eſt de quoi le Patriarche Joſeph leur a donné un bel exemple, lorſqu'il tranſporta le corps de ſon pere d'Egypte en Chanaan, parce que ce S. Patriarche l'avoit déſiré, & le lui avoit fait promettre.

Voilà le devoir. Ecoutons maintenant ce que l'ancienne loi

Deut. 21. 18. ordonnoit contre les enfans déſobéiſſans. *Si un homme a un fils rébelle & inſolent, qui ne ſe rende au commandement, ni de ſon*

pere, ni de ſa mere, & qui en ayant été repris, refuſe avec mépris de leur obéir ; ils le prendront, & le meneront aux Anciens de la ville, & à la porte où ſe rendent les jugemens ; & ils leur diront : Voici notre fils, qui eſt un rébelle & un inſolent ; il mépriſe & refuſe d'écouter nos remontrances, & il paſſe ſa vie dans les débauches, dans la diſſolution, & dans la bonne chere. Alors le peuple de cette ville le lapidera, & il ſera puni de mort ; afin que vous ôtiez le mal du milieu de vous, & que tout Iſraël tremble, en apprenant cet exemple.

Au reſte, comme l'autorité des peres & des meres ſur leurs enfans eſt eſſentiellement ſubordonnée à celle de Dieu, l'obligation de leur obéir n'a plus de lieu dans certains cas : 1°. quand leurs ordres combattent ceux de Dieu, leur pere & le nôtre, ou les loix de l'Egliſe notre mere commune : 2°. dans les choſes pour leſquelles Dieu ne leur a pas confié ſon autorité, & qu'il s'eſt réſervées à lui ſeul : par exemple, lorſqu'il s'agit d'exercer les fonctions Eccléſiaſtiques, d'adminiſtrer les biens & les revenus d'un bénéfice. Les peres & meres peuvent bien donner ſur cela des conſeils à leurs enfans : mais ils n'ont pas droit de leur commander ; & les enfans dans ces occaſions doivent, ſans craindre de ſe rendre coupables de déſobéiſſance, agir & parler comme Jeſus-Chriſt. Il étoit très-ſoumis à la ſainte Vierge & à ſaint Joſeph : mais quand il s'agiſſoit du ſervice de ſon Pere céleſte, il n'écoutoit que ce que lui preſcrivoit le devoir de ſa miſſion. Il demeura à Jeruſalem à l'âge de douze ans, ſans en prendre d'eux la permiſſion : lorſque ſa ſainte Mere lui témoigna ſa peine de ce qu'il s'étoit ainſi ſéparé d'eux : *Ne ſçaviez vous pas*, leur répondit-il, *qu'il faut que je ſois occupé à ce qui regarde le ſervice de mon Pere?* Sa mere étant avec lui aux nôces de Cana, lui repréſenta qu'il n'y avoit plus de vin, comme pour l'inviter à leur en donner par un miracle : Jeſus-Chriſt lui fit cette réponſe, dure en apparence, mais également inſtructive pour les peres & meres, & pour leurs enfans : *Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous & moi?* comme s'il diſoit : L'exercice de mon miniſtère ne vous regarde point ; la volonté de mon Pere eſt ma ſeule régle, & pour la maniere & pour le tems d'agir dans

Luc. 2. 49.

Joan. 2.

v. 4.

ces ſortes de choſes ; regardez-vous comme ſi vous n'étiez plus ma mere, & moi comme ſi je n'étois plus votre fils.

Mais obſervons, 1°. que les enfans qui par libertinage prennent des engagemens contre la volonté de leurs parens, ne peuvent ſe prévaloir de ce qu'on vient de dire, pour juſtifier leur déſobéiſſance ; 2°. que lors même qu'on ne conſulte & qu'on n'écoute que Dieu, par exemple, pour le choix d'un état de vie, on ne doit pourtant rien faire ſans leur en parler, ſans demander leur conſentement, ſans tâcher de leur faire trouver bon le parti qu'on embraſſe ; 3°. que lorſqu'on ſe trouve obligé de leur déſobéir pour obéir à Dieu, on doit le faire avec tous les ménagemens poſſibles, en demeurant toujours dans les termes d'un profond reſpect, & leur rendant une exacte obéiſſance dans tout le reſte.

Quatriéme devoir : *les ſecours* dans leurs beſoins ; comme dans les maladies, dans la vieilleſſe, dans la pauvreté. En toutes ces occaſions un enfant doit ſe trouver heureux de pouvoir rendre à ſon pere & à ſa mere une partie de ce qu'il a reçu d'eux ; je dis une partie, & j'ajoute même une très-petite partie : car quelques ſecours qu'un fils puiſſe donner à ſon pere & à ſa mere, ce qu'il fait pour eux n'approchera jamais de ce qu'ils ont fait pour lui.

C'eſt au ſujet de ce quatriéme devoir, que Jeſus-Chriſt fait aux Phariſiens ce ſanglant reproche, ſur ce qu'ils lui demandoient pourquoi ſes Diſciples tranſgreſſoient la tradition des Anciens, en ſe mettant à table ſans avoir lavé leurs mains.

Matth. 15. 3. *Et vous*, leur répond-il, *pourquoi tranſgreſſez-vous la loi de Dieu pour ſuivre votre tradition ? car Dieu a dit : Honorez votre pere & votre mere : & vous, vous dites : Quand un homme a dit à ſon pere ou à ſa mere, Tout ce que j'offre à Dieu de mon bien tournera à votre profit ; il n'eſt plus obligé d'aſſiſter ſon pere ou ſa mere. Ainſi vous anéantiſſez le Commandement de Dieu par votre tradition.* C'eſt que les Phariſiens, dont pluſieurs, en qualité de Prêtres, avoient leur part des offrandes, enſeignoient au peuple qu'un fils dont le pere ou la mere étoit dans le beſoin, faiſoit une œuvre agréable à Dieu en offrant au Temple l'argent dont il auroit pû les aſſiſter ; & qu'il ſatisfaiſoit

ſoit au précepte d'honorer ſon pere & ſa mere, pourvû qu'il eût ſoin de leur dire qu'il faiſoit cette offrande à leur intention. *Hypocrites*, leur dit Jeſus-Chriſt, *c'eſt vraiment de vous qu'Iſaïe a prophétiſé, quand il a dit : Ce peuple m'honore des levres ; mais leur cœur eſt bien éloigné de moi : & le culte qu'ils me rendent, eſt vain & frivole, puiſqu'ils enſeignent des maximes & des ordonnances humaines.* Le même Jeſus-Chriſt, attentif, ſur la croix même & au milieu des douleurs, aux beſoins de ſa ſainte Mere, & lui donnant le Diſciple bien-aimé pour être ſa conſolation, nous a montré par cet exemple qu'il n'y a point de moment dans la vie, où il ſoit permis à un enfant d'oublier les beſoins de ſon pere ou de ſa mere.

Cependant il faut avouer qu'un devoir ſi juſte eſt mal obſervé, & que trop ſouvent des enfans ingrats laiſſent manquer du néceſſaire un pere & une mere qui ſe ſont épuiſés pour eux : enſorte qu'un avis très-important à donner aux peres & aux meres, eſt de ne compter jamais ſur la reconnoiſſance & la bonté du cœur de leurs enfans, & de ne ſe point mettre volontairement dans une ſituation où ils ayent beſoin d'eux pour ſubſiſter. *Ne donnez*, dit le Saint-Eſprit, *aucun pouvoir ſur vous à votre fils, à votre femme, à votre frere, ou à votre ami : ne donnez point à un autre le bien que vous poſſedez, de peur que vous ne vous en repentiez, & que vous ne ſoyez réduit à lui en demander avec priére. Tant que vous vivez & que vous reſpirez, que perſonne ne vous faſſe changer ſur ce point : car il vaut mieux que ce ſoient vos enfans qui vous prient, que non pas que vous ſoyez réduit à attendre ce qu'ils voudront vous donner. Conſervez-vous en toutes choſes l'autorité, & attendez à diſtribuer votre ſucceſſion au jour de votre mort.* Eccli. 33. 20. &c.

PRIERE.

NON content, Seigneur, de nous ordonner d'honorer nos peres & nos meres, & de nous donner dans votre divin Fils un modéle parfait de l'honneur que nous devons leur rendre ; vous voulez bien encore nous y engager par la promeſſe d'une vie éternellement heureuſe dans le ciel, dont les délices

de la terre promiſe aux Juifs n'étoient que l'ombre & la figure Mais pour avoir part à cette récompenſe infiniment grande, il faut que nous accompliſſions ce Commandement d'une maniere chrétienne; enſorte que vous ſoyez vous-même le principe & la fin de cet accompliſſement : c'eſt-à-dire, qu'il faut que nous vous conſidérions comme notre vrai & unique Pere; que nous ne regardions nos parens que comme les inſtrumens de votre puiſſance & de votre amour pour nous; & que l'honneur que nous leur rendons, parce qu'ils nous tiennent votre place, ſe termine à vous dont ils ſont à notre égard les images.

Si juſqu'à préſent nous avons manqué de nous acquitter de cet important devoir, ou ſi nous ne nous en ſommes pas acquittés par des motifs aſſez purs, faites-nous la grace d'expier ces fautes par une ſincére pénitence, & de rendre déſormais à nos peres & à nos meres par eſprit de religion tout ce qu'ils ont droit d'attendre de nous. Puiſqu'ils ſont vos images & vos repréſentans à notre égard, faites que nous ſoyons remplis de reſpect pour eux; que nous les prévenions en toute occaſion, par de ſincéres témoignages d'honnêteté & de déférence; que nous ſupportions avec une patience perſévérante leurs défauts, ſoit de l'humeur, ſoit de l'âge : faites que notre amour envers eux ne conſiſte pas dans de belles paroles & dans de purs complimens, mais qu'il ſoit ſincére & véritable; que nous les aimions en vous & pour vous; & que cet amour tendre nous rende ſenſibles à tout ce qui les regarde, & ſur-tout au ſalut de leurs ames, & nous porte à vous les préſenter ſouvent dans la priére : faites que notre obéiſſance à leur égard ſoit filiale, volontaire, prompte, exacte & entiere dans tout ce qui n'eſt pas oppoſé à votre ſainte loi. Enfin, mon Dieu, tout ce que nous ferons pour nos parens, n'approchera jamais de ce qu'ils ont fait pour nous : faites donc, s'il vous plaît, que nous ne leur manquions jamais dans le beſoin, & qu'une vive reconnoiſſance nous porte à les aſſiſter dans la maladie, dans l'affliction, dans la pauvreté & la vieilleſſe, ſans jamais nous laſſer, ſans en concevoir ni honte ni chagrin, non par intérêt, par reſpect humain, par ſimple bienſéance, mais en

eſprit de juſtice, de gratitude & de piété ; afin qu'après avoir fidellement obſervé ce Commandement, nous ſoyons éternellement heureux dans le ciel la vraie terre des vivans. Amen.

LE XVII. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

Epître de S. Paul aux Epheſiens, Ch. 4. v. 1-6.

MES Freres ; Je vous conjure, moi qui ſuis dans les chaînes pour le Seigneur, de vous conduire d'une maniere qui ſoit digne de l'état auquel vous avez été appellés, pratiquant en toutes choſes l'humilité, la douceur & la patience ; vous ſupportant les uns les autres avec charité, & travaillant avec ſoin à conſerver l'unité d'un même eſprit par le lien de la paix. Il n'y a *parmi vous* qu'un corps & qu'un eſprit, comme il n'y a qu'une eſpérance à laquelle vous avez tous été appellés. Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une Foi & qu'un Baptême. Il n'y a qu'un Dieu pere de tous, qui eſt au-deſſus de tous, qui *étend ſa providence* ſur tous, & qui *réſide* en nous tous.

Evangile ſelon Saint Matthieu, Ch. 22. v. 34-46.

LES Phariſiens ayant appris que Jeſus avoit fermé la bouche aux Sadducéens, tinrent conſeil enſemble, & l'un d'eux, qui étoit Docteur de la loi, vint pour le tenter, en lui faiſant cette queſtion : Maître, quel eſt le grand commandement de la loi ? Jeſus lui répondit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, & de tout votre

eſprit. C'eſt là le premier, & le grand commandement. Et voici le ſecond, qui eſt ſemblable à celui-là : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. Toute la loi & les Prophétes ſont renfermés dans ces deux commandemens. Or les Phariſiens étant aſſemblés, Jeſus leur fit cette demande : Que vous ſemble-t-il du Chriſt ? De qui doit-il être fils ? Ils lui répondirent ? De David. Et comment donc, leur dit-il, David l'appelle-t-il en eſprit ſon Seigneur par ces paroles : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Aſſeyez-vous à ma droite, juſqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous ſervir de marche-pied ? Si donc David l'appelle ſon Seigneur, comment eſt-il ſon fils ? Perſonne ne lui put rien répondre. Et depuis ce jour-là nul n'oſa plus lui faire de queſtion.

INSTRUCTION.

L'EVANGILE que vous venez d'entendre, mes Freres, renferme la néceſſité de l'amour de Dieu, & l'étendue de ce grand Commandement ; c'eſt donc entrer dans l'eſprit de l'Egliſe que de vous en inſtruire aujourd'hui. C'eſt pour cela que nous avons différé juſqu'à ce jour à vous parler du premier Commandement, qui, ſelon que Jeſus-Chriſt même nous l'enſeigne, ſe rapporte principalement au grand précepte de l'amour.

Le premier précepte du décalogue eſt conçu en ces termes : *Vous n'aurez point de dieux étrangers devant moi : & vous ne vous ferez point d'image taillée, ni aucune figure, pour les adorer ni pour les ſervir.* Ce précepte renferme un commandement & une défenſe : le commandement n'eſt pas exprimé ; mais la défenſe le ſuppoſe évidemment. Car pourquoi Dieu nous défend-il d'adorer & de ſervir tout autre Dieu que lui, ſi ce n'eſt parce qu'il demande que nous lui rendions à lui ſeul ce

culte ſouverain qui lui eſt dû comme au Seigneur notre Dieu. Ainſi ce premier précepte n'eſt autre que celui que Moyſe preſcrit en peu de mots aux Iſraélites, & qui eſt cité par Jeſus-Chriſt : *Vous ne craindrez & n'adorerez que le Seigneur votre Dieu, & vous ne ſervirez que lui ſeul.* *Deut. 6. 13. Matth. 4. 10.*

Le culte ſouverain qui eſt dû à Dieu, & qu'il nous preſcrit par ce précepte, ſe réduit à trois points principaux ; la Foi, l'Eſpérance & la Charité. On adore Dieu & on lui rend le culte & la ſervitude qui lui eſt due, lorſqu'on croit en lui, qu'on eſpére en lui, & qu'on l'aime pour lui-même. Nous vous avons inſtruit de ce qui concerne l'Eſpérance chrétienne ; la Foi eſt auſſi le ſujet d'une autre inſtruction : c'eſt donc de la Charité que nous nous propoſons de vous parler aujourd'hui & Dimanche prochain : & c'eſt auſſi à cette vertu que ſe rapporte principalement le premier précepte ; vous le voyez dans l'Evangile de ce jour.

Lorſque ce Docteur, dont l'Evangile nous parle, vient demander à Jeſus-Chriſt, *quel eſt le grand commandement de la loi* : Jeſus lui répond : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame & de tout votre eſprit : c'eſt là le premier & le grand commandement.* C'eſt qu'en effet, 1°. l'amour de Dieu comprend tout le culte qui eſt dû à Dieu, & qui eſt l'objet du premier précepte. Qui aime Dieu de tout ſon cœur, croit à ſa parole avec une entiere ſoumiſſion, met en lui toute ſon eſpérance, l'adore avec les ſentimens de la religion la plus pure, le ſert avec la plus grande fidélité. 2°. Le culte que nous rendons à Dieu par la foi, par l'eſpérance, par l'adoration, & par tous les autres devoirs que la religion nous preſcrit, n'eſt digne de Dieu qu'autant qu'il a pour principe ſon amour : car, ſelon l'expreſſion de S. Auguſtin, on ne ſert Dieu & on ne l'adore qu'en l'aimant : *Non colitur Deus, niſi amando.* *Aug. Ep. 140. c. 18. n. 45.*

Rien n'eſt donc plus intéreſſant ni plus digne de votre attention que ce grand précepte. L'amour de Dieu eſt l'ame de la Religion, l'abrégé de la Loi & des Prophétes, l'accompliſſement des commandemens du Seigneur : celui qui aime Dieu, accomplit tous les points de la loi ; & qui ne l'aime

point, n'en accomplit aucun comme il faut : c'eſt la charité qui donne le prix à toutes nos actions ; elle eſt la reine de toutes les vertus, le caractère diſtinctif des enfans de la nouvelle alliance, le don par excellence, don ineſtimable ſans lequel on abuſe de tous les autres, & duquel il ne peut jamais arriver qu'on abuſe; don qui répand dans nos ames la ſanté & la vie, & qui nous conduit à l'heureux terme de nos eſpérances : c'eſt à ceux qui aiment Dieu, que Dieu a promis la couronne de vie. Rien n'eſt donc plus important que d'être bien inſtruit ſur ce point : nous vous expliquerons aujourd'hui 1°. ce que c'eſt qu'aimer Dieu ; 2°. quel eſt le degré d'amour que nous lui devons.

1°. Ce que c'eſt qu'aimer Dieu. On connoît mieux par le ſentiment ce que c'eſt qu'aimer, qu'on ne l'explique par le diſcours : & on ne peut aiſément, ni faire entendre ce que c'eſt que l'amour de Dieu, qu'en expliquant ſes effets & ſes propriétés ; ni ſe rendre témoignage qu'on a cet amour, que lorſqu'on remarque en ſoi les ſentimens & les diſpoſitions qui en ſont des ſuites néceſſaires. Suivons cette méthode. Dieu veut bien prendre à notre égard les qualités de Pere & d'Epoux : ainſi l'amour d'un fils bien-né pour ſon pere, & d'une épouſe tendre & fidéle pour ſon époux, nous mettra d'abord en état de connoître ce que c'eſt que l'amour que nous devons à Dieu.

Un fils aime ſon pere, lorſqu'il lui eſt attaché, non par la crainte du châtiment, ni par aucune vûe d'intérêt, mais par le fond du cœur : qu'il eſt ſenſible à tout ce qui le regarde, également affligé des maux, & joyeux des biens qui lui arrivent ; qu'il ſe porte librement, par inclination, & avec plaiſir, à faire ſa volonté ; qu'il ne connoît point de plus grand bonheur pour lui, que de plaire à ſon pere par une exacte fidélité à remplir ſes devoirs ; qu'il ne craint rien tant que de l'offenſer, & de lui déplaire ; & qu'enfin il eſt prêt à donner tout ce qu'il a, & ſa vie même, s'il le faut, pour lui conſerver la vie, les biens ou l'honneur.

L'amour d'une épouſe a quelque choſe encore de plus marqué & de plus ſenſible. Elle ne vit en quelque ſorte que pour

ſon époux : elle met ſa gloire & ſon bonheur à lui être ſoumiſe ; uniquement occupée du déſir de lui plaire, ingénieuſe à le prévenir ſur tout ce qui peut lui faire plaiſir, attentive à éviter les moindres choſes qui pourroient lui déplaire ; pénétrée de douleur, s'il lui arrive de faire quelque faute capable de réfroidir envers elle le cœur de ſon époux : elle ne peut ſe laſſer de le voir, de lui parler, & de l'entendre parler ; ſon éloignement l'afflige, & elle ne ſe conſole que par l'eſpérance de ſon retour, qui doit la combler de joie : elle s'intéreſſe vivement à ſa gloire, & à tout ce qui le touche ; elle goûte un plaiſir infini à l'entendre louer, à le voir honoré & reſpecté ; & elle reſſent le contre-coup des outrages, & même des moindres injures qu'il reçoit.

Réuniſſons tous ces traits, & appliquons-les à nous-mêmes par rapport à Dieu ; nous y reconnoîtrons les vrais caractères de l'amour que nous lui devons. Aimer Dieu notre Pere & notre Epoux, c'eſt avoir pour lui le cœur d'un enfant, & le cœur d'une épouſe : c'eſt le ſervir & lui être attaché, non par le motif d'une crainte d'eſclave, ou par la vûe d'un intérêt bas & mercénaire, mais par un mouvement libre de la volonté, qui naiſſe de la vûe de ce que Dieu eſt en lui même, & par rapport à nous. Nous l'aimons, ſi nous vivons pour lui, & non pas pour nous, ni pour quelque créature que ce ſoit ; c'eſt-à-dire, s'il eſt la fin de nos actions, de nos déſirs, de nos vûes, de nos entrepriſes : ſi nous mettons notre gloire, notre joie, notre bonheur à lui être ſoumis & fidéles ; & ſi nous évitons comme le plus grand de tous les malheurs, de l'offenſer par le péché : ſi nous craignons les moindres fautes parce qu'elles lui déplaiſent : ſi nous aimons à lui parler dans la priére, à nous entretenir de lui, à penſer à lui, à lire ou écouter ſa parole : ſi nous ſommes ſenſibles à ſes intérêts, à ſa gloire, aux biens & aux maux de ſa famille, qui eſt ſon Egliſe : enfin, ſi nous ſommes dans la diſpoſition de perdre les biens, la liberté, & la vie même, pour lui prouver notre fidélité, & notre inviolable attachement.

Cet amour, comme je viens de dire, naît de la vûe de ce que Dieu eſt en lui-même, & de ce qu'il eſt par rapport à

nous : car on peut conſidérer Dieu ſous différens rapports, & l'aimer par différens motifs. Il eſt certainement aimable ſelon tout ce qu'il eſt : car tout ce qui eſt en Dieu eſt Dieu, & exige par conſéquent l'hommage de notre amour. Mais les bornes étroites de notre eſprit, & l'engourdiſſement de notre volonté, nous obligent de nous appliquer ſucceſſivement à conſidérer ſes différentes perfections ; afin de trouver dans ce que nous connoiſſons de chacune, de quoi nous exciter à l'aimer de plus en plus.

Or entre les perfections de Dieu il y en a quelques-unes qui forment entre lui & nous, ſi j'oſe ainſi parler, une liaiſon plus intime, & qui nous préſentent de plus preſſans motifs de l'aimer. Si je ne voyois en lui que le Dieu tout-puiſſant, heureux par lui-même, indépendant, immuable, qui voit tout, qui punit le vice, & dont la pureté infinie eſt bleſſée par la moindre impureté du péché ; je ſerois porté à l'admirer, à le reſpecter, à le craindre, à m'abaiſſer & trembler devant lui. Mais quand je penſe qu'il eſt mon Dieu, l'auteur & le principe de tout ce que j'ai, & de tout ce que je ſuis, mon ſouverain & unique bien, la bonté & la miſéricorde même, la ſource de toute vérité, de toute ſageſſe, de toute juſtice ; ou, pour mieux dire, la vérité même qui m'éclaire, la ſageſſe qui me dirige, la juſtice qui me transforme en elle, en ſe communiquant à moi ; quand je penſe qu'il m'a aimé le premier, lorſque j'étois ſon ennemi par mes péchés, & qu'il m'a donné ſon propre Fils, pour me réconcilier avec lui par ſa mort ; je comprends combien ce Dieu mérite d'être aimé : & plus j'étudie tous ces différens rapports, plus je me ſens porté à m'attacher à lui par les ſentimens de l'amour le plus tendre, & de la plus vive reconnoiſſance. *Aimons donc Dieu, puiſqu'il nous a aimés le premier.*

1. Joan. 4. 19.

Après m'être excité à aimer Dieu par les motifs que je viens de toucher, qui ſe tirent de ce que Dieu eſt par rapport à moi, je trouve dans ce qu'il eſt en lui-même de nouveaux motifs de m'unir à lui de toute la plénitude de mon cœur : car de quelque côté que je l'enviſage, tout en lui me paroît digne d'être aimé. Je me réjouis donc de ce que Dieu eſt ce qu'il

qu'il eſt, tout-puiſſant, ſouverainement heureux, juſte dans toutes ſes voies. J'aime cette pureté inaltérable, qui ne peut ſouffrir la moindre ſouillure du péché ; cette vérité & cette juſtice, regle ſouveraine & immuable, l'une de mes penſées & de mes jugemens, l'autre de mes volontés & de mes actions : & je l'aime, lors même qu'elle me convainc de mes erreurs, & qu'elle me reproche mes infidélités & mes prévarications.

2°. On demandera quel eſt le degré d'amour que nous devons à Dieu. Pour répondre à cette queſtion, je dis d'abord, que l'amour qu'on a pour un objet, eſt reglé, lorſqu'il eſt proportionné à l'excellence de l'objet aimé, & aux rapports que cet objet a avec nous. Or Dieu eſt le ſouverain bien, le bien unique, le bien infini : & il n'eſt pas ſeulement tel en lui-même ; il l'eſt encore par rapport à nous, puiſqu'il nous a créés pour être lui-même notre félicité. 1°. Comme le ſouverain bien, il mérite donc d'être aimé ſouverainement, c'eſt-à-dire, par deſſus toutes choſes : & notre amour pour lui doit l'emporter dans notre cœur ſur tous les autres amours. 2°. Comme le bien unique, il eſt proprement l'unique objet qui doive être aimé : il eſt au moins le ſeul qu'il ſoit permis d'aimer pour lui-même, & tout ce qui eſt hors de lui, ne peut être aimé que par rapport à lui. 3°. Enfin ce bien étant infini, l'amour que nous lui portons ne doit point avoir de bornes : *Cauſa diligendi Deum, Deus eſt ; modus, ſine modo diligere*, dit S. Bernard : « Le motif d'aimer Dieu, c'eſt qu'il eſt Dieu ; » & la maniere de l'aimer, eſt de l'aimer ſans meſure. » Toutes les puiſſances de notre ame doivent lui être conſacrées, & occupées à le glorifier. *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, & de toute votre force.* Il manque quelque choſe à notre amour pour Dieu, tant qu'il ne remplit point toute la capacité de notre ame, & qu'il n'épuiſe pas toute l'activité de notre volonté ; cet amour n'eſt pas proportionné à l'excellence de l'Etre infini, tant que nous en réſervons la moindre partie pour quelque autre objet que lui.

Pouvons-nous, me direz-vous, accomplir dans la vie pré-

ſente ce commandement dans toute ſa perfection, & aimer Dieu autant qu'il mérite d'être aimé par ſa créature ? Je réponds que notre amour ici-bas, quelque grand qu'il ſoit, eſt toujours imparfait, pour deux raiſons. 1°. Nous n'avons de Dieu qu'une connoiſſance très-obſcure & très-bornée. Or l'amour ſuit la connoiſſance : on n'aime un bien qu'autant qu'on le connoît. Le ſouverain bien ne nous étant donc connu qu'imparfaitement, il ne peut être aimé qu'imparfaitement durant cette vie. 2°. Les objets corporels qui nous environnent, nous attirent à les aimer ; ou, pour mieux dire, notre ame eſt entraînée vers ces objets par un penchant très-violent, qui partage la volonté, & qui dérobe à tout moment quelque choſe à Dieu de l'amour qui lui eſt dû. Dans le tems même que notre cœur tend à lui comme à ſon ſouverain bien, & qu'il croit aller à lui de toute l'ardeur de ſes déſirs : d'autres objets ſe préſentent ſur ſon chemin, qui l'amuſent, & retardent ſa courſe. Combien cette ardeur eſt-elle encore ralentie par l'amour-propre ! que de recherches de nous-mêmes, de retours ſecrets vers nous-mêmes, de mouvemens d'orgueil & de vanité, qui dérobent ſouvent à Dieu une partie au moins de cet amour qui lui eſt dû tout entier ! Ce ne ſera que dans le ciel, où notre amour pour lui ſera parfait & ſans partage ; lorſque le nuage qui nous le cache étant diſſipé, nous le verrons face à face, & que n'ayant plus à nous défendre, ni de l'attrait ſéduiſant des créatures, ni des ſollicitations importunes de la cupidité, nous l'aimerons de toute la plénitude de notre cœur.

Mais ſi l'amour de Dieu ne peut occuper en cette vie toute l'étendue & la capacité de notre ame, il peut du moins, & doit y régner ; enſorte 1°. que Dieu étant le bien ſouverain, ſoit aimé ſouverainement, c'eſt-à-dire, d'un amour qui lui donne la préférence ſur tous les autres biens, quels qu'ils ſoient, juſqu'à être prêts à tout perdre, plutôt que de nous ſéparer de lui : 2°. Qu'étant le bien unique, il ſoit aimé ſeul pour lui-même ; que tout ce qui eſt hors de lui, ne ſoit aimé que par rapport à lui ; & qu'enfin ce ſoit lui que nous aimions dans tous les objets, même dans ceux dont l'uſage eſt le plus

néceſſaire, & l'amour le plus légitime : *Te in omnibus & ſuper omnia diligentes.* *Collecte du 5. Dim. après la Pent.*

L'amour de Dieu devient ainſi l'affection dominante, &, pour ainſi dire, la ſeule paſſion de notre cœur : & de même que l'avarice, dans un homme qui en eſt poſſédé, s'aſſujettit toutes les autres paſſions, qu'elle dirige toutes ſes vûes, qu'elle eſt l'ame de ſes projets & de ſes entrepriſes, & qu'enfin toute la vie de cet avare ſe rapporte à l'argent comme à ſa derniere fin ; ainſi, & à plus forte raiſon, lorſque l'amour de Dieu poſſéde notre cœur, toutes nos autres affections lui ſont ſubordonnées & ſoumiſes. Il eſt dans nous un principe de vie, qui anime le corps de nos actions, en leur donnant pour motif principal & eſſentiel la volonté de Dieu, & ſa gloire pour fin ; de ſorte que ce n'eſt plus, ni pour nous, ni pour aucune créature, que nous vivons, mais pour Dieu ; parce que les penſées de notre eſprit, les mouvemens de notre volonté, & les œuvres de nos mains lui ſont conſacrées ; & qu'enfin tout notre amour n'eſt dans un ſens très-véritable qu'amour de Dieu.

Ajoutons à ce qui vient d'être dit, un dernier trait, qui eſt eſſentiel. Pour pouvoir dire que nous accompliſſons le commandement d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre ame & de toute notre force, ce n'eſt pas aſſez que ſon amour ſoit ſupérieur à tout autre amour, ni qu'il ſoit la paſſion dominante de notre cœur : il faut encore croître de plus en plus dans cet amour, ſans jamais ſe borner à un certain degré, au-delà duquel on ſe croie diſpenſé d'aller. La perfection de la charité eſt pour l'autre vie : mais nous devons y tendre dès celle-ci, en déſirant du moins, & nous efforçant d'aimer de plus en plus celui que nous n'aimerons jamais aſſez ; & ne ceſſant de lui demander une ſi grande grace, & de lui dire avec S. Auguſtin : *O amour, qui brûlez toujours, & ne vous éteignez jamais ; charité qui êtes mon Dieu, embraſez-moi de vos flammes.* *Aug. Conf. l. 10. c. 29.*

Celui dont l'amour eſt tel qu'on vient de dire, accomplit, autant qu'il eſt poſſible à l'infirmité humaine, le commandement d'aimer Dieu de tout le cœur. Car Dieu poſſéde en un

ſens très-véritable toute ſon ame, puiſque non-ſeulement il le préfére à tout, & qu'il n'aime rien que par rapport à lui ; mais qu'il ne met pas même de bornes à ſon amour, qu'il en déſire ſans ceſſe l'accroiſſement, qu'il fait effort pour atteindre à la perfection ; & qu'il ne ſe conſole de n'aimer pas encore ſon Dieu autant qu'il mérite d'être aimé, que par l'eſpérance qu'il aura un jour ce bonheur, & que ſes déſirs ſeront remplis.

PRIERE.

VOUS nous ordonnez, ô mon Dieu, de vous aimer : que ce Commandement eſt doux, qu'il eſt glorieux pour nous ! Vous y ajoutez des menaces, ſi nous ne vous aimons pas : hé, Seigneur ! quelle punition plus ſévére que de ne vous pas aimer ? quel plus grand mal peut jamais nous arriver ? Malheur à l'ame infidéle & préſomptueuſe, qui eſpére en s'éloignant de vous, trouver quelque choſe de meilleur & de plus conſolant ! Un cœur fait pour vous, ne trouvera jamais de repos ni de félicité qu'en vous. Faites donc, Seigneur, que nous vous aimions *de tout notre cœur*, en ne partageant jamais ce cœur entre vous & les créatures, en vous le conſacrant tout entier : que toute notre joie ſoit de vous être ſoumis, & notre triſteſſe de ne pas vous aimer encore aſſez ; tout notre déſir de vous plaire en tout, & toute notre crainte de vous offenſer. Vous êtes notre ſouverain bien : faites que nous vous aimions ſouverainement & par deſſus toutes choſes. Vous êtes le bien unique : faites que nous n'aimions que vous, ou que nous n'aimions rien qu'en vous & pour vous. Vous êtes le bien infini : faites que nous vous aimions ſans bornes & ſans meſure. Faites auſſi que nous vous aimions *de tout notre eſprit*, en penſant ſouvent à vous, en vous conſacrant nos lumieres & nos connoiſſances, en étudiant & en conſultant votre divine loi, pour y conformer toute notre vie, en approuvant ce que vous approuvez, & en condamnant ce que vous condamnez. Que nous vous aimions *de toute notre ame* ; en reglant nos ſens, notre imagination & nos paſſions ſelon votre volonté, & en veillant ſur leurs mouvemens, pour les

empêcher de ſe porter à des choſes que vous défendez. Enfin que nous vous aimions *de toutes nos forces*, en nous armant de courage pour ſurmonter toutes les peines & les obſtacles qui ſe rencontrent dans la pratique de la vertu, & en vous obéiſſant fidélement, même dans les choſes qui répugnent davantage à notre nature corrompue par le péché. C'eſt en pratiquant ainſi le grand précepte de la charité, que nous mériterons de vous aimer parfaitement dans l'éternité bienheureuſe. Amen.

LE XVIII. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

I. Epître de S. Paul aux Corinthiens. Ch. 1. v. 4 - 8.

MES Freres, je rends à mon Dieu des actions de graces continuelles pour vous à cauſe de la grace de Dieu qui vous a été donnée en Jeſus-Chriſt, & de toutes les richeſſes dont vous avez été comblés en lui dans tout ce qui regarde *le don de* la parole & *de* la ſcience : le témoignage qu'on vous a rendu de *Jeſus*-Chriſt, ayant été ainſi confirmé parmi vous : de ſorte qu'il ne vous manque aucun don divin dans l'attente où vous êtes de la manifeſtation de notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Et *Dieu* vous affermira encore juſqu'à la fin, *pour vous rendre* irrépréhenſibles au jour de l'avénement de Jeſus-Chriſt notre Seigneur.

Evangile ſelon Saint Matthieu, Ch. 9. v. 1 - 8.

JESUS étant entré dans une barque, paſſa au-delà *de l'eau*, & vint à ſa ville. Et comme on lui eut préſenté un paralytique couché dans un lit, Jeſus voyant leur foi, dit à ce paralytique : *Mon* fils, ayez confiance ;

vos péchés vous ſont remis. Auſſitôt quelques-uns des Docteurs de la loi dirent en eux-mêmes : Cet homme blaſphême. Mais Jeſus connoiſſant ce qu'ils penſoient, leur dit : Pourquoi donnez-vous entrée dans vos cœurs à de mauvaiſes penſées ? Car lequel eſt le plus aiſé, ou de dire : Vos péchés vous ſont remis ; ou de dire : Levez-vous & marchez ? Or afin que vous ſçachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir ſur la terre de remettre les péchés : Levez-vous, dit-il alors au paralytique, emportez votre lit, & vous en allez en votre maiſon. Au même moment le paralytique ſe leva, & s'en alla en ſa maiſon. Le peuple voyant *ce miracle* fut rempli de crainte, & rendit gloire à Dieu de ce qu'il avoit donné une telle puiſſance aux hommes.

INSTRUCTION.

LA triſte ſituation de ce Paralytique couché ſur ſon lit, ſans mouvement & ſans action, & dans l'impuiſſance de ſe lever & de marcher, c'eſt, mes chers Freres, une image bien ſenſible de l'état déplorable du pécheur. Son cœur tout livré aux objets de ſes paſſions, qui ſont comme le lit où il ſe repoſe, eſt ſans mouvement & ſans affection pour Dieu : accablé même par le poids de ſes inclinations corrompues, il eſt dans une impuiſſance volontaire de ſe lever, & de marcher dans la voie du ſalut. Qu'il a donc beſoin que quelques amis charitables s'intéreſſent pour lui auprès de Dieu ! Qu'il a beſoin que la même puiſſance ſouveraine qui dit au Paralytique de notre Evangile : *Levez-vous, emportez votre lit, & vous en allez en votre maiſon* ; ſe faſſe ſentir efficacement au fond de ſon ame pour le relever de la chute où ſes paſſions l'ont entraîné ; pour le faire marcher dans la voie des commandemens de Dieu, & rentrer dans ſon propre cœur comme dans ſa maiſon, pour s'y repoſer dans la jouiſſance de

Dieu même, & n'en plus ſortir pour courir après les objets créés ! C'eſt ainſi que le pécheur eſt guéri de ſa paralyſie ſpirituelle. Mais comment le Seigneur opére-t-il en lui cet effet ſi merveilleux, ſi ce n'eſt en répandant dans ſon cœur l'onction intérieure de la charité ? car ſans cette diſpoſition de l'amour dominant dans le cœur, il n'y a point de vraie converſion ; puiſque ſans cela le cœur demeure toujours coupable de la tranſgreſſion du premier & du plus grand de tous les Commandemens qui nous oblige d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre ame, de toutes nos forces & de tout notre eſprit. Nous vous avons montré Dimanche dernier en quoi conſiſte l'amour que ce précepte nous preſcrit, & quel doit en être le degré dans nos cœurs : aujourd'hui nous vous expliquerons les principaux devoirs que ce précepte nous impoſe, & nous les réduirons à deux, qui conſiſtent 1°. à rapporter à Dieu nos actions ; 2°. à croître en vertu, ou ce qui eſt la même choſe, à croître en charité.

Premier devoir : *Rapporter à Dieu nos actions.* Rapporter nos actions à Dieu, c'eſt l'aimer dans toutes nos actions ; c'eſt les faire pour lui, par l'impreſſion de ſon amour, par une obéiſſance ſincére à ſa volonté, par le déſir de lui plaire & pour ſa gloire ; en telle ſorte qu'il ſoit la derniere fin, vers laquelle tous les actes libres de notre volonté ſoient dirigés : car ce n'eſt ni nous-mêmes, ni tout autre objet créé, qui doit être le terme de nos actions, de nos paroles, de nos affections ; mais Dieu ſeul.

L'Ecriture & la Tradition conſpirent à établir ce devoir. *Soit que vous mangiez*, dit S. Paul, *ſoit que vous buviez, ſoit que vous faſſiez quelqu'autre choſe, faites tout pour la gloire de Dieu.* 1. Cor. 10. 31. Il dit encore : *Quoi que vous faſſiez, ou en parlant, ou en agiſſant, faites tout au nom du Seigneur Jeſus-Chriſt.* Col. 3. 17. Certainement, s'il y avoit quelque choſe dans la vie de l'homme, qu'il ne fût pas obligé de faire pour la gloire de Dieu, par amour pour ſa volonté, & dans la vûe de lui plaire ; ce ſeroient les actions de la vie animale, qui lui ſont communes avec les bêtes, comme de boire & de manger. Cependant S. Paul nous fait un commandement exprès de rapporter ces

actions-là mêmes à la gloire de Dieu, auſſi-bien que toutes les autres, quelles qu'elles puiſſent être, de les faire au nom de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, dans ſon eſprit, en union avec ſes mérites, & de telle maniere qu'elles puiſſent être par lui offertes au Pere, & favorablement reçues du Pere. Et comment peuvent-elles être faites au nom & dans l'eſprit de Jeſus-Chriſt, ſi elles ne ſont pas dirigées vers la même fin, à laquelle Jeſus-Chriſt a rapporté toutes les actions de ſa vie ?

1. Cor. 16. 14. Le même Apôtre nous donne pour regle de *faire toutes nos actions avec amour* : ce qui ſignifie que la charité doit être le principe, l'ame & la vie de toutes nos actions. Mais elle ne le peut être, qu'en rapportant ces actions à Dieu, comme à la derniere fin : car c'eſt là ce qui fait ſon propre caractère. Tout ce qui n'eſt pas ainſi rapporté à Dieu, n'eſt point fait avec charité, & ne peut être entiérement excuſé de péché.

Enchirid. c. 121. « Tout ce qui ſe fait, dit S. Auguſtin, ou par la crainte de la » peine, ou par quelque motif humain & charnel, ſans être » rapporté à cette charité que le Saint Eſprit répand dans nos » cœurs, n'eſt pas fait comme il faut, quoiqu'il le paroiſſe. » On manque donc à un devoir eſſentiel, lorſqu'on ne rapporte

Lib. 1. de Doctr. Chriſt. c. 22. pas à la charité tout ce qu'on fait : « car le devoir, dit encore » S. Auguſtin, que vous impoſe la regle de la charité, eſt que » vous rapportiez toutes vos penſées, & toutes les actions de » votre vie, à celui de qui vous tenez ces choſes mêmes que » vous lui rapportez. »

Les Saints Peres ont reconnu un vrai précepte dans les

Reg. fuſ. interrog. 5. paroles de l'Apôtre. S. Baſile dit, que « le Chrétien qui rap- » porte ſes actions, ſoit petites, ſoit grandes, à la volonté de » Dieu, ſatisfait *à ce précepte* de S. Paul : *Soit que vous mangiez,*

De corr. & gr. c. 3. » *ou que vous buviez, ſoit que vous faſſiez quelqu'autre choſe ;* » *faites tout pour la gloire de Dieu.* « C'eſt, dit S. Auguſtin, *un* » *commandement* que fait l'Apôtre, quand il dit : *Faites avec*

Quidam dicunt quòd hoc eſt conſilium, ſed hoc non eſt verum. » *amour tout ce que vous faites.* « Il y en a, dit S. Thomas, qui » diſent que ces paroles ne renferment qu'un conſeil ; mais ils » ne diſent pas vrai. »

Mais lorſqu'on dit que tout ce qui n'eſt pas ainſi rapporté

à

à Dieu par la charité, ne peut être entierement excuſé de péché, cela ne ſignifie pas que l'on ne puiſſe faire aucune bonne action ſans avoir dans le cœur la charité habituelle ou dominante ; mais ſeulement qu'on ne peut rien faire de juſte, ſi Dieu ne répand dans nos cœurs quelque étincelle de ſon amour, & qu'ainſi il eſt vrai de dire de la charité parfaite ou imparfaite, achevée ou commencée, qu'il n'y a point de bon fruit qui ne naiſſe de cette racine, ou qu'il n'y a de bon fruit que celui qui naît de cette racine, comme le remarque S. Auguſtin. Ainſi le précepte de faire tout avec amour, nous oblige de rapporter tout à Dieu par l'amour ; & rien n'eſt bien fait s'il ne lui eſt ainſi rapporté. *De ſpir. & lit. c. 14.*

Il nous reſte à examiner de quelle maniere on peut mettre en pratique le devoir de rapporter à Dieu toutes nos actions. Eſt-ce en penſant actuellement à Dieu dans chaque action particuliere, pour lui en faire un ſacrifice, & la conſacrer à ſa gloire ? eſt-ce en lui faiſant le matin une offrande générale des actions de la journée ?

Je réponds quant au premier, qu'il ſeroit à ſouhaiter que nous ne perdiſſions pas Dieu de vûe un ſeul inſtant : mais que la penſée de Dieu continuelle & non interrompue, n'eſt pas poſſible à l'homme en cette vie, à cauſe des ſoins & des occupations néceſſaires qui partagent l'attention de ſon eſprit. C'eſt pourquoi Tobie, parmi les avis ſalutaires qu'il donne à ſon fils, l'avertit d'avoir Dieu dans l'eſprit, non pas à chaque moment, mais tous les jours de ſa vie. *Tob. 4. 6.*

Je réponds quant au ſecond, que l'offrande que l'on fait à Dieu de ſes actions au commencement de la journée, eſt une pratique de piété louable & utile, & qu'elle peut bien précéder ou accompagner nos actions, qui d'ailleurs ſeroient dans l'ordre, c'eſt-à-dire, faites par un principe d'amour de Dieu ; mais ce n'eſt pas cette pratique qui les met dans l'ordre, ſi celui qui a offert ſes actions à Dieu dans la priére du matin, fait dans le cours de la journée ce que la loi divine condamne. Si dans ce qu'il fait de bon ou d'indifférent, il a pour fin ſon plaiſir & ſon intérêt ; ſon offrande ne répare point ces défauts : il n'a fait à Dieu qu'un compliment, & il

s'eſt engagé par une promeſſe qu'il ne tient pas.

Nos actions, comme nous l'avons dit, ſont rapportées à Dieu, quand l'amour de Dieu en eſt le principe, ſa volonté la regle, & ſa gloire la fin. Or il n'eſt pas néceſſaire pour cela qu'à chaque action l'on ait Dieu diſtinctement préſent à l'eſprit, ni que la volonté ſe porte vers lui à chaque inſtant par un mouvement d'amour actuel & réflechi : il ſuffit qu'on faſſe la ſeconde action par la même impreſſion d'amour de Dieu, que la premiere ; & ainſi des ſuivantes : c'eſt ce qu'on appelle rapporter *virtuellement* nos actions à Dieu. Ce rapport ſubſiſte, tant qu'il n'eſt déſavoué par aucune action, dont la créature ſoit la fin derniere.

Il n'eſt pas néceſſaire qu'un homme qui eſt parti de Soiſſons pour une affaire importante qui l'appelle à Paris, penſe à chaque pas au lieu où il va : c'eſt aſſez qu'il ſuive le droit chemin, ſans s'arrêter, ni ſe détourner. Chacun de ſes pas ſe fait, comme le premier, en vertu du deſſein qu'il a formé d'abord d'aller à Paris : mais autant de fois que le beſoin de prendre de la nourriture & du repos, l'oblige de s'arrêter ; & plus encore, s'il ſe préſente ſur ſon chemin des objets amuſans, ou des amis qui le ſollicitent de ſe détourner du droit chemin, & de venir paſſer quelque tems à ſe divertir avec eux ; il eſt néceſſaire que ce voyageur ſe rappelle le ſouvenir de Paris, & s'affermiſſe dans le deſſein d'y aller. Autrement, cédant aux charmes qui l'attirent, ſa courſe ſeroit retardée : peut-être même en viendroit-il juſqu'à perdre entierement de vûe le terme de ſon voyage.

C'eſt l'image de ce que doit faire un Chrétien dans le voyage de cette vie. Il ſuffit, abſolument parlant, que ſes actions ſoient rapportées à Dieu en vertu d'un premier mouvement du ſaint amour, qui n'a point été révoqué par un retour de la volonté vers les créatures. Mais parce que tout conſpire à lui faire oublier la derniere fin à laquelle il doit tendre, & à l'arrêter à lui-même & aux objets de la cupidité ; il eſt obligé de réſiſter à cette impreſſion par de fréquens retours vers Dieu & par une intention expreſſe de vivre & d'agir pour ſa gloire.

Digitized by Google

Pour entretenir donc ce feu ſacré de l'amour divin qui doit toujours brûler ſur l'autel de notre cœur, il eſt néceſſaire, & c'eſt une obligation indiſpenſable, d'élever ſouvent notre ame vers Dieu par de bonnes penſées, de pieux déſirs, de ſaintes affections, par des actes de foi, de confiance, d'humilité, de louanges & de reconnoiſſance. « Nous devons tellement » multiplier les actes d'amour de Dieu, dit l'illuſtre Boſſuet » Evêque de Meaux, que nous ne ſoyons pas condamnés pour » avoir manqué à un exercice ſi néceſſaire. » Rien ne contribue encore davantage à conſerver, nourrir & fortifier cet amour divin qui doit animer toutes nos actions, que l'aſſiſtance au ſaint ſacrifice de la Meſſe, la récitation des priéres vocales à certaines heures de la journée, & les lectures de piété faites avec réflexion. *Catech. de Meaux.*

Second devoir : *Croître en vertu.* La charité eſt l'ame de toutes les vertus. Croître en vertu n'eſt donc autre choſe que croître en charité : & quand nous diſons qu'un des devoirs commandés par le précepte de la charité eſt de nous faire croître en vertu ; cela ſignifie que ce divin amour doit exciter dans le cœur de l'homme ce que Jeſus-Chriſt appelle *la faim & la ſoif de la juſtice*, c'eſt-à-dire, un vif & ardent déſir de devenir plus pur & plus ſaint, plus détaché des créatures & de ſoi-même, plus humble, plus doux, plus patient, plus docile à la voix de Dieu, plus fléxible aux impreſſions de ſon Eſprit, plus fervent dans les bonnes œuvres ; en un mot, de devenir de plus en plus diſciple de Jeſus-Chriſt : c'eſt là ſelon l'Ecriture, le caractère des vrais Juſtes. *Le ſentier où marchent les Juſtes*, dit le Sage, *eſt comme la lumiere brillante du ſoleil, qui s'avance & qui croit juſqu'au jour parfait.* Ce jour parfait eſt la vie du ciel : juſques-là, la lumiere de leur juſtice va toujours croiſſant, comme celle du ſoleil depuis le moment de ſon lever, juſqu'au jour parfait du midi. *Matth. 5. 6.* *Prov. 4. 12.*

Un vrai Juſte eſt donc affamé & alteré de la juſtice : il ne ſe borne point à un certain degré de charité, & ne dit jamais, C'eſt aſſez. Quelque progrès qu'il ait fait à l'école de Jeſus-Chriſt, il reconnoît, avec le martyr S. Ignace, qu'il ne fait encore que commencer d'être ſon diſciple ; parce qu'à pro-

portion qu'il croît en lumiere & en charité, il découvre que
Thil 3. 13. l'une & l'autre ſont imparfaites. Ainſi il oublie l'eſpace qu'il a laiſſé derriere ſoi, & ne penſe qu'à s'avancer vers le terme
Joan. 12. 35. Joan. 9. 4. par une courſe continuelle. Il ſe hâte pendant qu'il eſt jour, de faire tout le bien poſſible, en ſe ſouvenant que la nuit vient à grands pas, & que lorſqu'elle ſera venue, il ne pourra
In Epiſt. Joan. tr. 4 n. 6. plus travailler. C'eſt pourquoi S. Auguſtin dit que toute la vie d'un bon Chrétien eſt un ſaint déſir. Il n'arrivera jamais durant cette vie à la plénitude de la charité, & à la perfection de la juſtice; mais il y tend par le déſir de ſon cœur: & tant qu'il eſt éloigné du Seigneur, marchant par la foi, & non par la claire viſion, la juſtice qu'il poſſéde dans le pélerinage de cette vie, conſiſte proprement à tendre par la rectitude & la perfection de ſa courſe, vers cette perfection ſouveraine & cette plénitude de juſtice, où la charité ſera parfaite & accomplie par la claire viſion de la beauté divine.

Il eſt clair par ce que nous venons de dire, que l'avancement dans la vertu n'eſt pas pour nous un ſimple conſeil de perfection, mais un devoir d'étroite obligation. Donnons encore deux preuves d'une ſi importante vérité.

La premiere ſe tire du Texte même du commandement que nous expliquons: *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, & de toute votre force.* Notre amour lui eſt donc dû tout entier & ſans partage; & nous demeurons redevables envers lui, juſqu'à ce que nous l'aimions de toute l'étendue, &, pour ainſi dire, de toute la force de notre volonté. Il eſt vrai que tant que nous vivons ſur la terre, nous ne pouvons atteindre à la perfection de l'amour qui nous eſt commandé; mais le commandement
De ſpir. & lit. c. 36. n. 64. De perfe. juſt. c. 8. n. 19. même nous avertit, ſelon S. Auguſtin, que notre devoir eſt d'y tendre au moins par de continuels efforts, & de croître de plus en plus dans le ſaint amour. Il n'eſt permis à perſonne de dire, par exemple, Je conſens d'aimer Dieu & d'être vertueux juſqu'à un tel dégré: mais je ne prétends pas aller plus loin. Si cette diſpoſition étoit permiſe, ſi elle étoit compatible avec la piété chrétienne, & qu'on pût être ſauvé en y perſiſtant; ces paroles, *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de*

tout votre cœur, ne ſeroient plus un commandement, mais un ſimple conſeil de perfection ; ce qui eſt horrible à penſer. Il faut donc, pour accomplir le premier & le grand commandement de la Loi, non-ſeulement aimer Dieu en toutes choſes, & par-deſſus toutes choſes ; mais encore travailler ſans relâche à perfectionner en nous cet amour, & à le rendre de plus en plus maître de notre cœur. « On n'eſt pas bon, dit S. Ber- *Ep. 91.* » nard, quand on ne veut pas être meilleur ; & ſitôt qu'on » commence à ne vouloir pas devenir meilleur, dès-là on ceſſe » d'être bon. » On n'eſt donc pas dans la voie du ſalut, lorſqu'on renonce à croître en charité.

La ſeconde preuve, c'eſt la néceſſité où nous ſommes de combattre ſans ceſſe la cupidité, & de réſiſter aux efforts qu'elle fait pour nous entraîner au mal : c'eſt un torrent, contre lequel il faut que nous nous roidiſſions à tout moment, ſans quoi nous ſommes emportés par la rapidité de ſon cours : c'eſt un ennemi domeſtique & infatigable, avec qui il n'y a ni paix ni treve : pour peu qu'on lui donne de relâche, il devient le plus fort ; & nous ſuccombons. Il n'y a point de milieu : la cupidité eſt néceſſairement ou aſſujettie, ou dominante ; & tôt ou tard elle deviendra dominante, ſi nous ceſſons de faire effort pour la tenir de plus en plus aſſujettie.

Mais doit-on croire que l'on manque à l'obligation de croître en vertu, lorſqu'on n'apperçoit point en ſoi de progrès ſenſible ? Je réponds que ce progrès peut être réel, ſans être apperçû. On avance, mais ſi lentement, qu'on croit ne pas avancer : ce n'eſt qu'après bien du tems qu'on s'apperçoit enfin qu'on a fait quelque peu de chemin. C'eſt ce qui arrive à pluſieurs perſonnes ſaintes & agréables à Dieu : 1. Parce qu'en même tems que Dieu par ſa grace fait croître en elles le ſaint amour, il leur laiſſe des défauts, dont la vûe les humilie, afin de les préſerver de l'orgueil, auquel les expoſeroit la vûe de leur avancement dans la piété. 2. Parce qu'à meſure qu'un homme devient plus ſaint, la lumiere divine lui fait appercevoir bien des fautes & des imperfections, qui échappoient à ſa vûe, lorſqu'il étoit moins éclairé & moins pur : c'eſt ce qui le porte à croire qu'il recule au lieu d'avancer ; & c'eſt

néanmoins tout le contraire : car il ne voit ces défauts, & il ne gémit de ſe trouver ſi imparfait, que parce qu'il avance vers la perfection ; il ſeroit bien plus à plaindre, s'il étoit plus content de lui-même.

J'ajoute, pour un plus parfait éclairciſſement, que, ſi après un tems aſſez conſidérable nous ne voyons point en nous de progrès dans la vertu, il faut examiner, ſans nous flatter, ſi de notre part il y a de la négligence & du relâchement ; ſi nous faiſons, par exemple, peu de cas des fautes vénielles ; ſi nous vivons ſans précaution, ſans vigilance, peu appliqués à la priére & à la mortification, marchant ſans ſcrupule au gré de nos déſirs, lorſque nous n'y voyons rien de criminel : en ce cas-là, nous avons un juſte ſujet de craindre que nous ne ſoyons hors de la voie du ſalut. Mais ſi la vérité nous rend témoignage que nous avons une volonté ſincére d'aller à Dieu, & que nous prenons les moyens qui y conduiſent ; il eſt vrai de dire que nous avançons, en ce que nous ne reculons pas : nous reſſemblons à un homme qui nage avec effort contre le fil de l'eau d'un torrent : il n'avance pas, cela peut être ; mais c'eſt beaucoup qu'au moyen de ſes efforts il évite d'être emporté par le courant contre des rochers où il ſeroit briſé.

La vûe du peu de progrès que nous faiſons dans la vertu, doit donc nous humilier ſans nous troubler, ni nous décourager. Haïſſons nos fautes : ayons honte devant Dieu de nos imperfections : travaillons aſſiduement par la vigilance & la mortification à détruire en nous-mêmes tout ce qui lui déplaît ; mais ne nous troublons pas de ce que cette œuvre ne va point auſſi vîte que nous voudrions. Ce n'eſt pas tant l'avancement actuel, que Dieu nous commande, que le déſir d'avancer ; ni le ſuccès du travail, que le travail même. « C'eſt déja » être fort avancé dans le chemin de la perfection de la juſtice, » dit S. Auguſtin, que de connoître, en y avançant, combien » on en eſt encore éloigné. »

Deſpir. & lit. c. 36. & 64.

PRIERE.

QUE vous êtes aimable, ô mon Dieu ! que vous êtes aimable ! & qui peut vous refuſer l'hommage de ſon cœur ſans commettre la plus grande de toutes les injuſtices ? On s'attache à des objets périſſables, parce qu'on croit y trouver quelques traits de beauté & de perfection. Ah ! Seigneur, vous êtes la beauté par eſſence, la ſouveraine perfection, la plénitude de tout bien : & comment ſe peut-il faire que notre cœur ne brûle pas d'ardeur pour vous ? O beauté ancienne, & toujours nouvelle ! c'eſt trop tard que nous avons commencé à vous aimer : & quel ſujet de douleur pour nous en voyant que nous vous aimons encore ſi peu ! faites donc, mon Dieu, que nous vous aimions ſans réſerve & ſans partage. Mais en vain nous flattons-nous de vous aimer, ſi nous n'obſervons pas fidélement vos commandemens. La pratique des œuvres eſt la preuve de l'amour ; quand le vôtre domine dans un cœur, il y eſt une ſource féconde de toutes ſortes de fruits de juſtice : faites donc, Seigneur, que ce divin amour ſe montre dans toute notre vie par une attention ſérieuſe à remplir tous nos devoirs, & par la pratique fidéle des vertus chrétiennes ; faites que comme un levain ſacré il s'inſinue & ſe répande dans toutes nos actions pour les rendre agréables à vos yeux.

Vous êtes la fin derniere de tout ce qui eſt en nous, comme vous en êtes le principe : que nous vous rapportions donc & que nous vous conſacrions toutes les actions de notre vie. Mais comment pouvons-nous nous acquitter de ce devoir ſi eſſentiel, ſinon par un déſir ſincére de vous plaire en tout ? & ce déſir, qu'eſt-il autre choſe que votre amour ?

Ce ne ſera que dans le ciel que cet amour ſera parfait : ce ſera alors que toute la capacité de notre cœur ſera épuiſée par cet amour divin. Ah ! quand viendra cet heureux moment ! En attendant un ſi grand bonheur, faites que le régne de la charité s'établiſſe de plus en plus ſur les ruines de celui de la cupidité : car ce progrès dans votre amour n'eſt pas un ſimple conſeil, mais un vrai précepte. Faites donc, ô mon Dieu,

que notre amour pour vous ſemblable à une lumiere brillante aille toujours en croiſſant, juſqu'au jour parfait de l'éternité, où il n'aura plus de bornes ni de meſure. C'eſt la grace que nous vous demandons au nom & par les mérites de Jeſus-Chriſt notre Seigneur. Amen.

LE XIX. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

Epître de S. Paul aux Epheſiens. Ch. 4. v. 23-28.

MES Freres, renouvellez-vous dans l'intérieur de votre ame, & revêtez-vous de l'homme nouveau, qui eſt créé ſelon Dieu dans une juſtice & une ſainteté véritable. C'eſt pourquoi en vous éloignant de tout menſonge, que chacun parle à ſon prochain dans la vérité; parce que nous ſommes membres les uns des autres. Mettez-vous en colère, & ne péchez point; que le ſoleil ne ſe couche point ſur votre colère; & ne donnez point de lieu *& d'entrée* au diable. Que celui qui déroboit, ne dérobe plus; mais qu'il s'occupe en travaillant de ſes propres mains à quelque ouvrage bon *& utile*, pour avoir dequoi donner à ceux qui ſont dans l'indigence.

Evangile ſelon S. Matthieu. Ch. 22. v. 1-14.

JESUS parlant aux Princes des Prêtres & aux Phariſiens en parabole, leur dit: Le royaume des cieux eſt ſemblable à un Roi, qui voulant faire les nôces de ſon fils, envoya ſes ſerviteurs pour appeller aux nôces ceux qui y étoient conviés; mais ils refuſerent d'y venir. Il envoya encore d'autres ſerviteurs, avec ordre de

de dire de ſa part aux conviés : J'ai préparé mon dîné, j'ai fait tuer mes bœufs & tout ce que j'avois fait engraiſſer ; tout eſt prêt, venez aux nôces. Mais eux ne s'en mettant point en peine, s'en allerent, l'un à ſa maiſon des champs, & l'autre à ſon trafic *ordinaire*. Les autres ſe ſaiſirent de ſes ſerviteurs, & les tuerent après leur avoir fait pluſieurs outrages. Le Roi l'ayant appris en fut ému de colère ; & ayant envoyé ſes armées, il extermina ces meurtriers, & brûla leur ville. Alors il dit à ſes ſerviteurs : Le feſtin des nôces eſt tout prêt ; mais ceux qui y avoient été appellés n'en étoient pas dignes. Allez-vous-en donc dans les carrefours, & appellez aux nôces tous ceux que vous trouverez. Ses ſerviteurs s'en allant alors par les rues, aſſemblerent tous ceux qu'ils trouverent, bons & mauvais, & la ſalle des nôces fut remplie de perſonnes qui s'aſſirent à table. Le Roi entra enſuite pour voir ceux qui étoient à table, & ayant apperçû un homme qui n'avoit point de robe nuptiale, il lui dit : Mon ami, comment êtes-vous entré en ce lieu ſans avoir la robe nuptiale ? Et cet homme demeura muet. Alors le Roi dit à ſes gens : Liez lui les pieds & les mains, & jettez-le dans les ténébres extérieurs. C'eſt là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents ; car il y en a beaucoup d'appellés, mais peu d'élûs.

INSTRUCTION.

NOUS ſommes invités, mes Freres, en qualité de Chrétiens à un grand feſtin, & à des nôces qui doivent être célébrées avec une pompe & une magnificence royale : c'eſt-à-dire, que nous ſommes appellés à un état de joie, de conſo-

lation, de bonheur & de gloire. Cette gloire & cette félicité ne paroîtront à découvert & ne ſeront conſommées que dans le ciel : mais elles commencent ſur la terre, & nous y participons très-réellement dès que nous avons un déſir véritable de ſervir Dieu, & que nous nous attachons à lui par un amour ſincére de ſa loi ſainte. Et en effet, quelle gloire n'eſt-ce pas de ſervir le Roi des Rois ? & pourroit-on ne pas être heureux quand on en eſt tendrement aimé, qu'on devient ſon ami, ſon favori, ſon enfant ; & qu'on eſt rendu participant de tous ſes biens ? D'autres avoient été invités avant nous à ces nôces & à ce bonheur : Jeſus-Chriſt & ſes Diſciples avoient annoncé aux Juifs ces heureuſes nouvelles : *Faites pénitence*, leur diſoient-ils ; *car le royaume des cieux eſt proche : tout eſt prêt, venez aux nôces.* Mais ces hommes charnels qui ne connoiſſoient d'autres biens que ceux qui frappent les ſens, & qui y bornoient leurs déſirs & leurs eſpérances, n'eurent que du dégoût & du mépris pour des biens qu'on ne pouvoit leur faire toucher. Ils rejetterent Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres, & ils en vinrent enfin juſqu'à les perſécuter & à les faire mourir. Vous ſçavez la vengeance terrible que Dieu exerça ſur cette nation incrédule par les armes de ſes Lieutenans, les Empereurs Romains : trente-ſept ans après la mort de Jeſus-Chriſt, Jeruſalem & ſon temple furent ſaccagés & brûlés ; plus d'onze cens mille Juifs paſſés au fil de l'épée, & toute la nation réduite à un accablement de ſervitude, de miſére & d'oppreſſion, qui dure encore aujourd'hui depuis dix-ſept cens ans. Quelle leçon pour nous autres Gentils !

Les Diſciples de Jeſus-Chriſt, les Miniſtres de l'Evangile, ſont venus nous chercher, & nous ont fait entrer dans la ſalle du feſtin, dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, où nous ſommes aſſis à ſa table, & nourris du corps & du ſang de cet homme-Dieu. Mais ſommes-nous habillés & ornés comme doivent l'être des hommes qui ſont admis au feſtin des nôces d'un Roi ? Les diſpoſitions de notre cœur, nos actions, notre conduite ont-elles quelque rapport avec les graces ineſtimables que nous avons reçues ? Vivons-nous de la foi ? eſt-ce la lumiere de ce divin flambeau qui régle nos pas & nos dé-

marches ? en un mot avons-nous la robe nuptiale, & ſommes-nous revêtus de la charité ? C'eſt l'amour qui a porté Jeſus-Chriſt à deſcendre du ciel, à s'unir étroitement à nous par l'Incarnation, afin de nous unir enſuite à ſon Pere dans la ſalle du feſtin éternel : comment pouvons-nous répondre à cette charité infinie de notre Sauveur, ſinon en aimant de tout notre cœur & de toutes nos forces celui qui nous a aimés ſi gratuitement & ſi magnifiquement ? Ce ſeroit une choſe monſtrueuſe qu'une épouſe qui dans le feſtin de ſes nôces ne montreroit que de la froideur & de l'indifférence pour ſon époux : on ne pourroit pas y ſupporter des conviés qui paroîtroient ou ennemis ou indifférens envers l'époux & l'épouſe : quel perſonnage feroit donc une ame deſtituée d'amour, dans le feſtin des nôces de l'Agneau dont elle a l'honneur d'être elle-même l'épouſe ? Un Chrétien qui n'aime point notre Seigneur Jeſus-Chriſt, eſt anathême, ſelon S. Paul : le Seigneur viendra pour le juger ; il le fera jetter dehors, dans un lieu de ténébres, de pleurs & de grincemens de dents : c'eſt ainſi que ſeront traités tous les ennemis de Dieu, tous ceux qui ne l'aiment pas. Pour éviter ce funeſte ſort, travaillons à acquérir la robe nuptiale aux dépens de toutes choſes : étudions-nous à *rendre nos ames chaſtes*, comme dit l'Apôtre S. Pierre, *par une obéiſſance qui vienne de la charité*, & à *parer l'homme intérieur qui réſide dans notre cœur, par une pureté incorruptible, ce qui eſt un précieux ornement aux yeux de Dieu.* 1. Petr. 1. 22. Ibid. 3. 4. Rien en effet n'eſt plus oppoſé à la pureté infinie d'un Dieu ſaint que l'infâme péché d'impureté. C'eſt pour vous en inſpirer toute l'horreur qu'il mérite, que nous allons continuer nos inſtructions ſur les commandemens de Dieu, & vous expliquer le ſixiéme & le neuviéme, par leſquels Dieu nous défend toute impureté, & nous ordonne la chaſteté. *Vous ne commettrez point d'adultère : vous ne déſirerez point la femme de votre prochain.* Nous examinerons 1°. l'importance de ce précepte, 2°. ſur quoi il eſt fondé, 3°. quelle en eſt l'étendue, 4°. quelles ſont les cauſes ordinaires de l'impureté, 5°. ſes ſuites, 6°. les moyens de s'en garantir.

1°. L'importance du précepte. Elle conſiſte en ce que les

péchés que l'on commet contre la pureté, ſont preſque toujours mortels. Car, ſelon les meilleurs Théologiens, il n'y a guères de péchés légers en matiere d'impureté, dès que le conſentement eſt formé. C'eſt pourquoi S. Paul prononce généralement que tous ceux qui commettent l'impureté ſeront exclus du royaume de Dieu. *Sçachez*, dit-il, *que nul fornicateur, nul impudique, ne ſera héritier du royaume de Jeſus-Chriſt & de Dieu. Ne vous y trompez pas*, dit-il encore; *ni les fornicateurs, ni les adultères, ni les impudiques, ... ne ſeront point héritiers du royaume de Dieu.*

Eph. 4. 5.

1. *Cor.* 6. 9. 10.

2°. Cette défenſe ſi rigoureuſe eſt fondée ſur ce que toute impureté eſt oppoſée à la qualité de Chrétien, & abſolument incompatible avec ſa vocation. C'eſt encore S. Paul qui nous l'apprend. *La volonté de Dieu*, dit-il, *eſt que vous ſoyez ſaints & purs; que vous vous abſtenuiez de la fornication* (par où il entend toute ſorte d'impureté,) *& que chacun de vous ſçache poſſeder le vaſe de ſon corps ſaintement & honnêtement, & non point en ſuivant les mouvemens de la concupiſcence, comme les Païens qui ne connoiſſent point Dieu .... Car Dieu ne nous a pas appellés pour être impurs, mais pour être ſaints. Ne ſçavez-vous pas*, dit ailleurs le même Apôtre, *que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Eſprit de Dieu habite en vous? Si donc quelqu'un profane le temple Dieu, Dieu le perdra: car le temple de Dieu eſt ſaint; & c'eſt vous qui êtes ce temple.* Et comme ſi c'étoit encore trop peu d'avoir dit que nous ſommes le temple de Dieu, (ce qui pourroit abſolument être reſtraint à l'ame,) il va plus loin, & dit que nos corps mêmes ſont les temples du Saint-Eſprit, & les membres de Jeſus-Chriſt. *Ne ſçavez-vous pas que vos corps ſont les membres de Jeſus-Chriſt? .... Ne ſçavez-vous pas que votre corps eſt le temple du Saint-Eſprit, qui réſide en vous, & qui vous a été donné de Dieu?* Enfin il interdit toute impureté au Chrétien ſur ce principe, qu'ayant été acheté par le prix infini du ſang de Jeſus-Chriſt, il n'eſt plus à lui, & qu'ainſi il ne doit uſer de ſon corps même que ſelon la volonté & pour la gloire de Dieu: ce qu'il appelle glorifier & porter Dieu dans ſon corps; enſorte que Dieu demeure toujours en poſſeſſion de ce corps qui lui appartient plus ſpéciale-

1. *Theſſ.* 4. 3. &c.

1. *Cor.* 3. 16.

1. *Cor* 6 15. *v.* 18.

ment encore par le titre de la rédemption, que par celui de la création. *Vous n'êtes plus à vous-mêmes : car vous avez été achetés d'un grand prix. Glorifiez & portez Dieu dans votre corps*; le Grec ajoute, *& dans votre eſprit, puiſque l'un & l'autre ſont à Dieu.* v. 19. 20.

3°. Ce précepte eſt d'une grande étendue : car il interdit ſans exception, 1°. toute impureté, 2°. tout ce qui y contribue, & qui y conduit.

Je dis 1°. qu'il interdit toute impureté ſans exception, ſoit celle qui ſe commet par action, (ſeul ou avec un autre;) ſoit par paroles comme les diſcours, les chanſons, à quoi on peut ajouter les regards volontaires, les lectures deshonnêtes; ſoit par penſées, je dis penſées conſenties, ou auxquelles on s'arrête volontairement, attiré par le plaiſir qu'on trouve à s'en entretenir. *Qu'on n'entende pas ſeulement parler parmi vous*, dit l'Apôtre, *ni de fornication, ni de quelque impureté que ce ſoit .... comme on n'en doit point entendre parler parmi des Saints. Qu'on n'y entende point de paroles deshonnêtes .... ce qui ne convient pas à votre vocation.* Eph. 5. 3 4.

Surquoi trois choſes ſont à remarquer. 1°. Les Païens s'abandonnent également aux déſirs & aux actions impures. S. Paul dit d'eux, qu'*ayant perdu tout remords & tout ſentiment, ils s'abandonnent à la diſſolution, pour ſe plonger dans toutes ſortes d'impuretés.* Et ailleurs, que *Dieu*, pour les punir de ce que l'ayant connu ils ne l'avoient point glorifié, *les avoit livrés aux déſirs de leur cœur, au vice de l'impureté, enſorte qu'ils avoient déshonoré eux-mêmes leurs propres corps .... & qu'ils avoient fait des actions indignes de la raiſon.* 2°. Le Juif groſſier & charnel, s'abſtient des actions extérieures : mais malgré la défenſe de la loi de Dieu, il ſe permet les déſirs, comme il paroît par l'Evangile. 3°. Le Chrétien, autrement inſtruit à l'école de Jéſus-Chriſt, ne ſe croit permis, ni les actions, ni les déſirs. *Vous ſçavez*, dit Jeſus-Chriſt, *qu'il a été dit aux Anciens : Vous ne commettrez point d'adultère. Et moi je vous dis, que quiconque regarde une femme avec un mauvais déſir pour elle, a déja commis l'adultère dans ſon cœur.* Voilà la régle du vrai Chrétien. Eph. 4. 19. Rom. 1. 24. v. 28. Matth. 5. 27. Matt. 5. 27. 28.

Je dis 2°. que ce précepte interdit tout ce qui contribue & qui conduit à l'impureté : cela s'éclaircira par ce que nous allons dire.

4°. Les cauſes ordinaires de l'impureté ſont principalement la bonne chere, & l'oiſiveté : à quoi l'on peut ajouter tout ce qui eſt occaſion prochaine d'impureté, comme la fréquentation trop familiere des perſonnes d'un autre ſexe, les ſpectacles, les bals, les aſſemblées de divertiſſemens, les danſes, les lectures de Romans, de Comédies, d'Hiſtoriettes, les peintures laſcives, l'immodeſtie des habits. Et ſelon l'ordre établi par la juſtice divine, certains péchés, comme l'orgueil, ſont punis par des paſſions honteuſes auxquelles Dieu livre le cœur qui s'éloigne de lui : c'eſt ce que S. Paul nous montre dans les Païens, comme nous venons de le voir.

5°. Rien de plus funeſte que les ſuites de l'impureté. Sans nous arrêter à celles qui n'intéreſſent que les biens temporels ou la ſanté du corps, on ne peut enviſager ſans horreur les ravages que fait ce vice dans l'ame de celui qui s'y abandonne. Il la jette hors d'elle-même par une diſſipation qui la détourne de s'appliquer à ce qui eſt ſolide & ſérieux : il produit dans le cœur un dégoût inſurmontable pour la parole de Dieu, les ſaintes lectures, la priére & tous les exercices de piété. On paſſe bientôt de la diſſipation & de la ſéchereſſe à l'endurciſſement du cœur, & à l'oubli de Dieu. Trop ſouvent on en vient juſqu'à l'entiere extinction de la foi, & à l'impénitence finale.

6°. Il y a deux principaux moyens de ſe garantir du vice de l'impureté : c'eſt de prévenir les tentations, & de les combattre quand on eſt attaqué.

1°. Il faut prévenir les tentations, en évitant avec ſoin tout ce qui peut les exciter, & en pratiquant tout ce qui eſt capable de les écarter, ou d'en diminuer la violence. On doit donc fuir l'oiſiveté, la bonne chére, toute familiarité avec les perſonnes d'un autre ſexe, les converſations avec ceux qui tiennent de mauvais diſcours, les objets dangereux : & ces objets ne ſont pas ſeulement ceux qui révoltent la pudeur ; c'eſt tout ce qui flatte les ſens, & qui amollit le cœur. Il eſt

certain par l'expérience, que les ſpectacles, les lectures, & les autres choſes que nous avons appellées occaſion prochaine d'impureté, ont été & ſont tous les jours funeſtes à une infinité de perſonnes. Ç'en eſt aſſez pour perſuader à un Chrétien qu'il eſt abſolument obligé de ſe les interdire ; comme c'eſt aſſez à un homme qui veut conſerver ſa vie, qu'il ſçache que pluſieurs de ceux qui ont été dans un certain lieu y ont gagné la peſte, pour s'en interdire abſolument l'entrée. Nous devons par rapport à toutes ces choſes régler nos ſentimens ſur ceux de Job au ſujet des regards. *J'ai fait*, dit il, *un pacte avec mes yeux, pour ne pas même regarder une vierge : autrement, quelle union Dieu pourroit-il avoir avec moi, & quelle part le Tout-puiſſant me donneroit-il à ſon héritage ? .... Ne conſidére-t-il pas mes voies, & ne compte-t-il pas toutes mes démarches ?* Job. 31. 1. On doit, pour écarter ou affoiblir les tentations, mener une vie ſérieuſe, occupée, ſobre, retirée ; prier ſouvent ; avoir une oppoſition conſtante à toute vanité ; aimer au contraire, & pratiquer en tout la ſimplicité, &, s'il eſt poſſible, la pauvreté ; ſecourir les pauvres par l'aumône, s'occuper ſouvent de la penſée de la mort & de l'éternité ; fréquenter les Sacremens ; & ſur-tout combattre ſans relâche les ſentimens d'orgueil, & s'exercer à la pratique de l'humilité.

2°. Quand on eſt attaqué par quelque tentation d'impureté, le moyen de la ſurmonter, ſelon l'avis des maîtres de la vie ſpirituelle, n'eſt pas de combattre de front cette tentation, mais de fuir, c'eſt-à-dire, de détourner l'eſprit, l'imagination, les yeux de la vûe des objets dangereux : autrement, on ſera infailliblement vaincu. Dans ces momens-là on doit ſe mettre en priére ; ſe proſterner, ſi on en a la liberté ; jetter les yeux ſur Jeſus-Chriſt crucifié ; chercher dans ſes plaies un aſyle contre les traits enflammés du malin eſprit ; s'appliquer à la lecture & à la méditation des vérités les plus capables de nous toucher des jugemens de Dieu, des peines éternelles, du feu de l'enfer, où le pécheur brûlera durant toute l'éternité pour s'être livré à un plaiſir d'un moment.

PRIERE.

O MON Dieu, que l'impureté eſt donc un grand péché à vos yeux, puiſqu'elle exclud de votre royaume ceux qui s'y abandonnent, qu'elle eſt ſi oppoſée à la glorieuſe qualité de Chrétien, qu'elle deshonore & qu'elle profane nos ames & nos corps qui ſont devenus votre temple par le ſaint Baptême, & qu'elle fait ſervir contre votre ordre nos ſens, nos membres, nos facultés, nos puiſſances dont nous ne devons uſer que ſelon votre volonté & pour votre gloire! Votre loi ſainte défend toute impureté, juſqu'aux penſées conſenties: votre Apôtre ne veut pas qu'on entende ſeulement parler parmi les Chrétiens de quelque impureté que ce ſoit, comme on n'en doit point entendre parler parmi des Saints, excepté la néceſſité de la condamner: & votre divin Fils que vous nous avez donné pour maître, nous déclare que quiconque regarde une femme avec un mauvais déſir pour elle, a déja commis l'adultère dans ſon cœur.

Ah! Seigneur, n'entrez point en jugement avec vos ſerviteurs: ſi vous examinez nos iniquités, qui de nous pourra ſubſiſter devant vous? Car hélas! qui de nous n'a pas ſujet de craindre de s'être rendu bien coupable à vos yeux ſur cette matiere? Nous n'avons donc de reſſource que dans la multitude de vos bontés, & dans les mérites infinis de Jeſus-Chriſt votre Fils. Si vous ne trouvez en nous que des raiſons de nous punir & de nous perdre, vous trouvez en lui de puiſſans motifs de nous pardonner, de nous purifier, de nous ſauver.

Que la connoiſſance qu'il vous a plû de nous donner de l'énormité du péché de l'impureté, & des ſuites funeſtes qu'il entraîne après ſoi, nous en inſpire une telle horreur que nous n'y tombions jamais, que nous évitions avec un extrême ſoin tout ce qui pourroit nous mettre en danger de le commettre, & que nous nous abſtenions même de tout ce qui a l'apparence du mal. Faites-nous la grace d'employer fidélement les moyens propres pour écarter ou affoiblir les tentations qui pourroient nous y porter, & pour les ſurmonter ſi nous ſommes

mes attaqués ; que nous veillions ſans relâche ſur nos ſens ; que nous priïons aſſiduement ; que la penſée de la mort & du jugement dernier ſoit ſouvent préſente à notre eſprit ; que nous nous rempliſſions de votre divine parole, pour nous en ſervir comme d'un bouclier propre à repouſſer les traits enflammés du démon ; que nous gardions les régles les plus exactes de la mortification chrétienne ; que nous trouvions notre ſureté dans la fuite des occaſions & dans la défiance de nous-mêmes, & notre force dans la digne participation de vos Sacremens, & dans la pratique fidéle de l'humilité.

O combien eſt belle la race chaſte lorſqu'elle eſt jointe avec l'éclat de la vertu ! ſa mémoire eſt immortelle, & elle eſt en honneur devant Dieu & devant les hommes : on l'imite, lorſqu'elle eſt préſente ; & on la regrette, lorſqu'elle s'eſt retirée. Elle triomphe, & eſt couronnée pour jamais comme victorieuſe, après avoir emporté le prix dans les combats pour la chaſteté. Vous nous commandez d'être chaſtes, Seigneur ; donnez-nous la chaſteté : donnez-nous des oreilles chaſtes, une langue pure, un regard modeſte : purifiez notre eſprit, en le rempliſſant de vos paroles qui ſont des paroles chaſtes : mettez la chaſteté dans notre cœur, en y répandant par le Saint-Eſprit, la charité dont les ardeurs ſont ſi pures, & qui ne brûle que pour vous : créez en nous un cœur pur : renouvellez-nous intérieurement en nous donnant un eſprit droit, qui s'éleve continuellement vers vous, qui tende à vous ſans détour, qui ne cherche que vous, qui ne ſoupire qu'après vous : faites-nous ſouvenir ſans ceſſe que nos membres ſont les membres de Jeſus-Chriſt, que nous ſommes votre temple, que votre Eſprit demeure en nous, & que nous avons ſouvent été ſanctifiés par la préſence de l'Agneau ſans tache dans le Sacrement qui fait les Vierges : ne permettez pas que la moindre ſouillure profane des cœurs & des corps qui vous ont été conſacrés : enfin purifiez-nous de toute tache de la chair & de l'eſprit ; afin que nous ayons le bonheur de vous contempler un jour dans la gloire du ciel, où ſeront admis ceux qui auront eu le cœur pur ſur la terre. Amen. *Sap.* 4. 1. 2.

LE XX. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

Epître de S. Paul aux Epheſiens, Ch. 5. v. 15-23.

MES Freres; ayez ſoin de vous conduire avec une grande circonſpection, non comme des perſonnes imprudentes, mais comme des hommes ſages, rachetant le tems, parce que les jours ſont mauvais. Ne ſoyez donc pas indiſcrets: mais ſçachez diſcerner quelle eſt la volonté du Seigneur, & ne vous laiſſez pas aller aux excès du vin, d'où naiſſent les diſſolutions; mais rempliſſez-vous du Saint Eſprit, vous entretenant de Pſeaumes, d'Hymnes & de Cantiques ſpirituels, chantant & pſalmodiant du fond de vos cœurs à *la gloire du* Seigneur, rendant graces en tout tems & pour toutes choſes à Dieu le Pere au nom de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, & vous ſoumettant les uns aux autres dans la crainte de *Jeſus*-Chriſt.

Evangile ſelon Saint Jean, Ch. 4. v. 46-54.

JESUS vint une ſeconde fois à Cana en Galilée, où il avoit changé l'eau en vin. Or il y avoit un Officier dont le fils étoit malade à Capharnaüm, lequel ayant appris que Jeſus venoit de Judée en Galilée, alla le trouver, & le pria de vouloir venir chez lui pour guérir ſon fils qui alloit mourir. Jeſus lui dit: Si vous ne voyez des prodiges & des miracles, vous ne croyez point. Cet Officier lui dit: Seigneur, venez avant que mon fils meure. Jeſus lui dit: Allez, votre

fils ſe porte bien. Il crut à la parole que Jeſus lui avoit dite, & s'en alla. Et comme il arrivoit, ſes ſerviteurs vinrent au-devant de lui, & lui dirent : Votre fils ſe porte bien. Et s'étant enquis de l'heure qu'il s'étoit trouvé mieux, ils lui répondirent : Hier environ la ſeptiéme heure *du jour* la fiévre le quitta. Son pere reconnut que c'étoit à cette heure-là que Jeſus lui avoit dit : Votre fils ſe porte bien : & il crut lui & toute ſa famille. Ce fut là le ſecond miracle que Jeſus fit étant revenu de Judée en Galilée.

INSTRUCTION.

DEPUIS qu'Adam notre premier pere, en ſe révoltant contre ſon Dieu & ſon Créateur a mérité d'être banni du Paradis terreſtre, de ce lieu de paix & de bonheur, nous naiſſons tous miſérables ; & cela eſt bien juſte, puiſque nous naiſſons coupables. Toute la vie de l'homme ſur la terre depuis les premiers cris de l'enfance juſqu'aux derniers ſoupirs de la vieilleſſe, n'eſt autre choſe qu'un tiſſu & un enchaînement de peines, de douleurs, & de chagrins de toute eſpéce. A la vérité, la grace de la régénération que nous recevons dans le Baptême, efface en nous la tache du péché que nous avons commis en Adam, & nous délivre de la mort éternelle à laquelle nous étions condamnés : mais nous demeurons aſſujettis aux miſéres & aux peines temporelles qui ſont la ſuite de ce péché, que S. Auguſtin appelle ineffable : *ineffabilem ruinam.* La Sageſſe éternelle qui auroit pû nous rétablir dans l'état heureux où étoient nos premiers parens, a jugé plus convenable de nous conduire à la félicité du ciel par un chemin pénible & difficile ; afin de faire paroître avec plus d'éclat la force de ſa grace qui opére le ſalut de l'homme au milieu des langueurs & des infirmités dont il eſt accablé. C'eſt donc pour nous une néceſſité indiſpenſable de paſſer par beaucoup de tribulations & de ſouffrances. En vain nous

nous efforcerions de les éviter : l'unique parti que nous ayons à prendre, c'eſt de nous ſoumettre, & de les faire ſervir à notre ſanctification & à notre avancement dans la piété.

C'eſt, mes chers Freres, l'inſtruction que nous préſente l'Evangile que vous venez d'entendre. Nous y voyons un Officier, qui, affligé de la maladie de ſon fils & des ſuites fâcheuſes qu'elle peut avoir, a recours à Jeſus-Chriſt, demande & obtient la guériſon de ſon fils, eſt fortifié dans la foi par cette merveille, & inſpire à toute ſa maiſon les ſentimens de foi & de confiance en Jeſus-Chriſt, dont il eſt lui-même rempli. Propoſons-nous ce modéle, lorſque nous nous trouvons dans l'affliction : réveillons notre foi qui eſt comme aſſoupie & endormie, faute de l'exercer : recourons à ce divin Sauveur avec une humble confiance, quand même nous nous ſentirions troublés & abbattus : quand notre foi ſeroit chancelante & imparfaite, adreſſons-nous à Jeſus-Chriſt qui eſt un Pontife plein de compaſſion pour nos foibleſſes. Si nous ne ſommes pas exaucés auſſi promptement que nous le voudrions, ne perdons pas courage : redoublons nos inſtances & nos ſupplications : ſoyons bien perſuadés que Dieu ne rejette pas notre priére ; mais qu'il veut exercer & augmenter notre foi, & enflammer nos déſirs, afin que notre cœur étant purifié & dilaté par l'amour, devienne capable de recevoir ſes dons. Quand notre priére a été exaucée, & que nous ſommes délivrés de l'affliction, alors rien n'eſt plus juſte que de lui en rendre nos actions de graces. Mais auſſi l'expérience que nous avons faite de ſa grande miſéricorde & de notre foibleſſe, doit nous apprendre à le connoître & à nous connoître nous-mêmes, nous convaincre de notre baſſeſſe & de notre indigence, & nous faire ſentir la reſſource conſolante que nous trouvons dans ſa bonté toute-puiſſante & dans une miſéricorde qui eſt attentive à tous nos beſoins, lors même que nous ſommes portés à croire qu'il nous oublie, & qu'il n'eſt point touché de nos peines. Par-là on s'affermit dans l'amour de Dieu & dans le mépris de ſoi-même, dans la foi & la confiance en Jeſus-Chriſt, & on ſe prépare à ſupporter avec plus

de fermeté les nouvelles afflictions qui ne manqueront pas de ſurvenir : voilà l'uſage que nous devons faire des peines & des tribulations de cette vie. Eſt-ce là l'uſage que nous en faiſons ? c'eſt à chacun à rentrer en lui-même, & à comparer ſa conduite avec ces maximes de notre ſainte Religion.

Mais après vous avoir expliqué Dimanche dernier le ſixiéme & le neuviéme Commandement, il faut aujourd'hui vous expliquer le cinquiéme qui eſt exprimé par ces paroles : *Vous ne tuerez point.* Ce Commandement défend d'ôter la vie à perſonne, ſoit celle du corps, ſoit celle de l'ame. On peut ôter la vie du corps en deux manieres : 1°. en donnant la mort à quelqu'un : 2°. en ne lui conſervant pas la vie lorſqu'on le peut.

Il eſt défendu de ſe donner la mort à ſoi-même, pour quelque raiſon que ce puiſſe être : car notre vie n'eſt point à nous, mais à Dieu. Il ne nous eſt permis de la quitter que par ſon ordre ; & cet ordre eſt marqué par la maladie, ou par quelque autre genre de mort qui ne ſoit pas de notre choix, ou par la néceſſité où il nous met de choiſir entre ſouffrir la mort, & l'offenſer. Il eſt défendu de donner la mort aux autres hommes, & d'y contribuer en aucune maniere, ſoit en commandant, ſoit en conſeillant ou en aidant. Dieu ſeul eſt maître de la vie des hommes ; & il n'appartient qu'à lui de la leur ôter, comme lui ſeul peut la leur donner.

Si l'on eſt coupable du crime d'homicide en donnant la mort ou à ſoi-même ou aux autres ; on n'en eſt pas innocent lorſque, ſoit en jouant, ou pour faire montre d'adreſſe, ou par le ſeul déſir du gain, ſans néceſſité & ſans une véritable utilité, on s'expoſe volontairement au danger de ſe tuer ou de s'eſtropier, ou qu'on y expoſe le prochain, ſoit en l'y engageant, ſoit en l'approuvant, ou en l'autoriſant de quelque maniere que ce ſoit. C'eſt par cette raiſon qu'il n'eſt pas permis de repaître ſa curioſité de ces ſpectacles ſouvent funeſtes, où des hommes oiſifs expoſent mille fois leur vie pour faire montre d'une adreſſe ou d'une force extraordinaire, tels que les danſeurs de corde, ou autres ſemblables, & ceux qui font faire

ſur leurs corps les épreuves & les opérations les plus effrayantes. Toutes les perſonnes dont nous venons de parler ſe rendent plus ou moins coupables de la tranſgreſſion du cinquiéme Commandement.

Il y a néanmoins des cas où l'on peut tuer, ſans être coupable d'homicide.

1°. Ceux qui ſont chargés par leur état de maintenir l'ordre & la tranquillité publique, c'eſt à-dire, les Souverains & leurs Miniſtres, peuvent ôter la vie aux malfaiteurs. S. Paul
Rom. 13.4. parlant du Souverain, dit: *Ce n'eſt pas en vain qu'il porte l'épée: car il eſt le Miniſtre de Dieu pour exécuter ſa vengeance,*
1.*Pet.*2.14. *en puniſſant celui qui fait le mal.* S. Pierre dit auſſi en parlant des Magiſtrats, qu'*ils ont miſſion du Prince pour punir les malfaiteurs.* Ainſi lorſque les uns & les autres condamnent à mort, & que le Miniſtre de la juſtice exécute leur jugement, ces actions non-ſeulement ne ſont point des péchés, mais ſont des actes de vertu, dont ils recevront la récompenſe, s'ils les font dans la vûe de Dieu.

2°. Les gens de guerre peuvent tuer dans le combat un ennemi public, pour obéir au Prince, & défendre la patrie, & cette action fait partie de leur devoir: mais ils deviennent coupables d'homicide, s'ils le font par d'autres motifs que celui du devoir.

3°. Celui qui ſans aucune mauvaiſe volonté, & par un pur malheur qu'il n'a pû prévoir, tue un homme n'eſt point coupable d'homicide. Le cas eſt exprimé & décidé dans le Deu-
*Deut.*19.4.5. téronome. *Si quelqu'un*; dit Moyſe, *a frappé ſon prochain par mégarde, & qu'il ſoit prouvé qu'il n'avoit aucune haine contre lui quelques jours auparavant, mais qu'il s'en étoit allé avec lui ſimplement dans une forêt pour couper du bois, & que lorſqu'il vouloit couper un arbre, le fer de ſa coignée s'échappant de ſa main, a frappé ſon prochain, il ſe retirera dans une des villes* (qui ſervent d'aſyle,) *& ſa vie y ſera en ſureté.*

On n'eſt pas ſeulement coupable d'homicide, lorſqu'on ôte la vie à quelqu'un de ſon autorité privée, mais encore lorſqu'on refuſe au prochain les ſecours néceſſaires pour la lui conſerver. Nous ſommes obligés de contribuer de tout notre

Digitized by Google

pouvoir à la conſervation de la vie de nos freres pauvres ; & c'eſt, ſelon S. Auguſtin, leur donner la mort, que de ne leur pas donner la nourriture dont ils ont beſoin : *Non paviſti ; occidiſti.*

Il y a un homicide d'une autre eſpéce, dont les ſens ne ſont point frappés, mais qui n'eſt ni moins réel aux yeux de la foi, ni moins criminel devant Dieu. C'eſt celui que l'on commet en ôtant au prochain la vie de l'ame : ce qui arrive, quand on le porte au mal par de mauvais exemples, ou de mauvais conſeils, ou qu'on lui corrompt le cœur par de pernicieux diſcours. *Malheur*, dit Jeſus-Chriſt, *à celui par qui le ſcandale arrive* ; c'eſt à-dire, qui par ſes diſcours ou ſes actions porte le prochain à offenſer Dieu. *Si quelqu'un*, dit-il encore, *ſcandaliſe un de ces petits qui croient en moi, il vaudroit mieux pour lui qu'on lui attachât au cou une meule de moulin, & qu'on le jettât au fond de la mer.* Matth. 18. 7. v. 6.

Qui peut penſer ſans frémir à la multitude infinie de meurtres ſpirituels qui ſe commettent dans le monde par les ſcandales ? Jeſus-Chriſt prononce qu'une mort violente eſt préférable au malheur de ſcandaliſer un ſeul de ſes Diſciples. Combien d'ames périſſent tous les jours dans l'héréſie & dans le ſchiſme, dont Dieu redemandera le ſang à Luther, à Calvin & aux autres Chefs de Secte ? Combien les mauvais livres en ont-ils empoiſonnés, & combien en empoiſonneront-ils tant que le monde durera ? car le mal que produit un mauvais livre eſt irréparable. Il n'y auroit point de ſupplice aſſez rigoureux pour un homme qui ſeroit convaincu d'avoir fait diſtribuer aux malades de l'Hôtel-Dieu de Paris de la gelée & des confitures empoiſonnées, dont plus des deux tiers ſeroient morts. Quels ſont donc les ſupplices dont la Juſtice divine punira tant d'écrivains & de poëtes, qui corrompent l'eſprit & le cœur de leurs lecteurs ; tant de peintres & de ſculpteurs, dont les ouvrages portent des coups mortels à la pureté, tandis qu'on a cependant grand ſoin de les conſerver, comme ſi l'on craignoit de voir finir le ſcandale ?

Jeſus-Chriſt dans le ſermon ſur la Montagne, dit à ſes Diſciples : *Je vous déclare que ſi votre juſtice n'eſt plus parfaite* Matth. 5. 20.

que celle des Docteurs de la loi & des Phariſiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. Pour ſe faire entendre, il apporte d'abord en exemple le cinquiéme Commandement
v. 21. de Dieu. *Vous ſçavez*, dit-il, *qu'il a été dit aux Anciens : Vous ne tuerez point ; & quiconque tuera méritera d'être condamné par le Jugement.* C'étoit un tribunal compoſé de vingt-trois Juges, qui connoiſſoit des cauſes criminelles, & qui avoit le pouvoir de condamner à mort. Les Juifs prenant le commandement de Dieu à la lettre, ne tuoient point ; & ſi quelqu'un ôtoit la vie à ſon prochain, il étoit condamné à mort par le tribunal du Jugement : mais hors cela ils ſe croyoient tout le reſte permis, parce qu'il n'y avoit pas de
v. 22. peine de mort à craindre. Voici donc ce que le Sauveur ajoute : *Et moi je vous dis, que quiconque ſe mettra en colère contre ſon frere, méritera d'être condamné par le Jugement* : c'eſt à-dire, celui qui ayant été offenſé par ſon prochain, ſe laiſſera aller à des mouvemens de colère & de haine contre lui, ſera auſſi coupable devant Dieu, que l'eſt devant les hommes un meurtrier, que le tribunal du Jugement condamne à mort. Jeſus-Chriſt continue : *Celui qui dira à ſon frere, raca*, (terme de mépris) *méritera d'être condamné par le conſeil.* Celui qui à la haine ajoute le mépris, & le produit au-dehors par des termes injurieux, ſon péché eſt auſſi grand devant Dieu, que les crimes en matiere de Religion, dont le grand Conſeil des Juifs appellé *Sanédrin*, avoit ſeul le pouvoir de connoître. Enfin il dit : *Et celui qui dira* à ſon frere, *Vous êtes un inſenſé, méritera d'être condamné au feu de l'enfer* : celui dont la haine & le mépris éclatent par des injures, qui tendent à deshonorer & perdre de réputation le prochain, en le faiſant paſſer pour un homme qui a perdu le ſens, & qui mérite d'être banni de la ſociété, ſon crime ſera puni par le feu éternel de l'enfer.

Telle eſt l'étendue que Jeſus-Chriſt donne au cinquiéme commandement de Dieu. Il nous interdit abſolument les ſentimens de colère, de haine, d'envie, de mépris contre le prochain : il veut que nous étouffions dans notre cœur tout déſir de vengeance : enfin il nous défend ſévérement tous les effets extérieurs de ces mouvemens, comme les paroles injurieuſes,

Injurieuſes, la violence, les mauvais traitemens; parce que tout, juſqu'au moindre mouvement de colère & de haine, eſt par ſoi-même une ſemence de l'homicide, & peut y conduire s'il n'eſt réprimé.

PRIERE.

IL eſt donc bien vrai, ô mon Dieu, ce que dit le Prophéte Roi, que *votre Loi eſt d'une étendue infinie.* Qui l'auroit crû que par ce mot, *Vous ne tuerez point*, vous nous euſſiez défendu & commandé tant de choſes? mais qui en doutera après que Jeſus-Chriſt votre Fils bien-aimé que vous nous avez ordonné d'écouter, nous en a montré l'étendue avec l'autorité de Légiſlateur & de Maître? Graces à votre miſéricorde, Seigneur, nous n'avons, ni donné, ni peut-être ſouhaité la mort à perſonne: mais n'y en a-t-il point parmi nous quelques-uns qui ſe ſoient rendus coupables de la mort ſpirituelle de leurs freres en les portant au mal par des conſeils & des diſcours mauvais, & par des exemples pernicieux? Combien de perſonnes ont à ſe reprocher de s'être ſouvent laiſſé aller à des mouvemens de colère, de haine, d'envie & de mépris, d'avoir produit au-dehors ces mouvemens par des injures qui tendoient à deshonorer le prochain & à le perdre de réputation, & d'en être venus juſqu'aux mauvais traitemens, ou à d'autres actions de vengeance? Qui eſt-ce enfin qui peut ſe flatter & ſous vos yeux ſe rendre témoignage d'avoir toujours été fidéle à déſavouer & à combattre toutes les penſées, tous les déſirs & tous les ſentimens qui ne s'accordent pas avec l'amour que nous devons au prochain? *Pſ. 118. 96.*

O mon Dieu, ſi vous entrez en jugement avec nous; ſi vous examinez à la rigueur cette multitude innombrable de péchés que nous avons commis contre la loi de la charité; qui eſt-ce qui pourra ſubſiſter en votre préſence; qui eſt-ce qui ſera trouvé innocent devant vous? Mais, Seigneur, nous mettons toute notre confiance dans votre miſéricorde qui n'a point de bornes, & dans les mérites infinis de Jeſus-Chriſt notre Sauveur, & nous vous conjurons par le prix immenſe

de ſon ſacrifice que nous allons vous offrir, de nous pardonner tous nos péchés.

Ajoutez, Seigneur, en conſidération de cette victime ſi agréable à vos yeux ; ajoutez à cette grace de la rémiſſion de nos péchés celle d'une exacte & continuelle vigilance ſur tous les mouvemens de notre cœur, pour y étouffer dès leurs naiſſance tous ſentimens de colère, de haine, d'envie, de mépris, & tout déſir de vengeance. Donnez-nous, Seigneur, l'eſprit d'amour qui nous faſſe regarder tous les hommes comme vos enfans & comme nos freres : ne permettez pas que jamais nous leur faſſions aucun mal, & ſur-tout que nous leur devenions un ſujet de chute & de ſcandale, en les portant au mal par de mauvais conſeils ou par des diſcours & des actions contraires à votre Loi : faites, au contraire, que par toute notre conduite nous leur ſoyons une odeur de vie. Donnez-nous à leur égard une charité pleine de patience, de douceur & de condeſcendance ; afin qu'après vous avoir glorifié ſur la terre dans une ſincére union de cœur & d'eſprit, nous ayons le bonheur de vous contempler & de vous louer dans la ſociété des Eſprits bienheureux & de tous les Saints pendant tous les ſiécles des ſiécles. Amen.

LE XXI. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

Epître de S. Paul aux Epheſiens, Ch. 6. v. 10-18.

MES Freres ; Fortifiez-vous dans le Seigneur & en ſa vertu toute-puiſſante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir vous défendre des embûches & des artifices du diable. Car nous avons à combattre non contre *des hommes de* chair & *de* ſang, mais contre les Principautés, contre les Puiſſances, contre les Princes du monde, c'eſt-à-dire, de ce ſiécle ténébreux, contre les eſprits de malice ré-

pandus dans l'air. C'eſt pourquoi prenez toutes ces armes de Dieu pour pouvoir réſiſter au jour mauvais, & demeurer fermes, n'ayant rien omis *pour vous bien défendre*. Soyez donc fermes. Que la vérité ſoit la ceinture de vos reins ; que la juſtice ſoit votre cuiraſſe. Que vos pieds ayent une chauſſure *ſpirituelle*, pour être *toujours* préparés à *annoncer* l'Evangile de paix. Servez-vous ſur-tout du bouclier de la foi, afin de pouvoir *repouſſer &* éteindre tous les traits enflammés du malin *eſprit*. Prenez encore le caſque, *qui eſt l'eſpérance* du ſalut, & l'épée ſpirituelle, qui eſt la parole de Dieu ; invoquant Dieu en eſprit & en tout tems, par toute ſorte de ſupplications & de priéres, & vous appliquant à prier avec une vigilance & une perſévérance continuelle.

Evangile ſelon Saint Matthieu, Ch. 18. v. 23 - 35.

JESUS dit : Le royaume du ciel eſt comparé à un Roi, qui voulut faire rendre compte à ſes ſerviteurs ; & ayant commencé à le faire, on lui en préſenta un qui lui devoit dix mille talens. Mais comme il n'avoit pas le moyen de *les lui* rendre, ſon maître commanda qu'on le vendît, lui, ſa femme & ſes enfans, & tout ce qu'il avoit, pour ſatisfaire à cette dette. Ce ſerviteur ſe jettant à ſes pieds, le conjuroit, en lui diſant : *Seigneur*, ayez un peu de patience, & je vous rendrai tout. Alors le maître de ce ſerviteur étant touché de compaſſion, le laiſſa aller, & lui remit ſa dette. Mais ce ſerviteur ne fut pas plutôt ſorti, que trouvant un de ſes compagnons qui lui devoit cent deniers, il le

prit à la gorge, & l'étouffoit preſque, en lui diſant : Rends-moi ce que tu me dois. Son compagnon ſe jettant à ſes pieds le conjuroit en lui diſant : Ayez un peu de patience, & je vous rendrai tout. Mais il ne voulut point l'écouter, & il le fit mettre en priſon *pour l'y tenir* juſqu'à ce qu'il lui rendît ce qu'il lui devoit. Les autres ſerviteurs ſes compagnons voyant cela, en furent extrêmement touchés, & vinrent avertir leur *commun* maître de tout ce qui s'étoit paſſé. Alors ſon maître l'ayant fait venir, lui dit : Méchant ſerviteur, je vous avois remis tout ce que vous me deviez, parce que vous m'en aviez prié; ne falloit-il donc pas que vous euſſiez auſſi pitié de votre compagnon, comme j'avois eu pitié de vous? Et étant ému de colère, il le livra entre les mains des bourreaux, juſqu'à ce qu'il payât tout ce qu'il lui devoit. C'eſt ainſi que vous traitera mon Pere qui eſt dans le ciel ; ſi chacun de vous ne remet à ſon frere du fond du cœur *les fautes qu'il aura commiſes contre lui.*

INSTRUCTION.

NOUS devons, mes Freres, nous conſidérer tous dans la perſonne de ce ſerviteur à qui le Roi demanda dix mille talens ; c'eſt-à-dire, que nous ſommes tous obligés de reconnoître devant Dieu, que s'il nous traite ſelon la rigueur de ſa juſtice, il a droit de nous imputer une infinité de fautes ; & afin que ce ſentiment ſoit ſincére, chacun doit en ce jour faire réflexion ſur pluſieurs chefs qui ſont capables de le convaincre de la multitude de ſes péchés, & qui lui donnent ſujet de les appeller innombrables, comme les Prêtres le font tous les jours à la Meſſe.

Combien, par exemple, y a-t-il de tems inutilement per-

Digitized by Google

du dans la vie de chacun, c'eſt-à-dire, combien de diſſipations d'un bien ſi précieux que nous avions reçu de Dieu pour opérer notre ſalut, pour faire des œuvres éternelles, & que nous avons miſérablement perdu à de vains amuſemens ? Combien notre eſprit, qui nous a été donné de Dieu pour le contempler & pour nous conduire, s'eſt il occupé de penſées frivoles qui l'ont détourné des penſées utiles & néceſſaires, ſelon ce que dit S. Gregoire : Que l'ame s'éloigne d'autant plus des penſées néceſſaires, qu'elle s'amuſe à des penſées vaines & inutiles ? Combien fait-on d'actions par paſſion, & non par raiſon ; pour ſoi-même, & non pour Dieu ; par une recherche ſecrette de ſes intérêts, & non par le motif de la juſtice ? Combien dit-on de paroles vaines, indiſcrettes, inutiles, malignes, dans leſquelles on a une vûe ſecrette de plaire aux hommes, de ſe faire eſtimer d'eux, de rabaiſſer quelqu'un, ou qui n'ont point d'autre fin qu'un amuſement inutile ? En combien de manieres ſecrettes ſcandaliſons-nous le prochain, en imprimant dans ſon eſprit l'image de nos paſſions & de nos faux jugemens, en faiſant devant lui des diſcours qui ne lui ſont pas proportionnés, & qui lui font des plaies dangereuſes ? Combien d'occaſions de nous avancer dans la vertu, & de ſervir le prochain, omettons-nous tous les jours, par négligence, par attache, & par l'impreſſion de quelque paſſion dont nous ſommes poſſédés ? Combien de bienfaits de Dieu recevons-nous tous les jours ſans reconnoiſſance & avec un fond d'ingratitude, comme s'ils nous étoient dûs ? Combien ſe mêle-t-il dans nos priéres de négligences, d'irrévérences, de diſtractions qui naiſſent de l'évaporation de notre eſprit & des diverſes paſſions qui l'agitent ? Combien d'abus des graces de Dieu, de ſes Sacremens, de ſes vérités & des inſtructions qu'il nous donne en mille manieres différentes ! Quel uſage faiſons-nous d'ordinaire de ſes châtimens & des maux qu'il nous envoye pour nous acquitter de nos dettes ? & combien nous arrive-t il ſouvent d'en prendre ſujet, d'en contracter de nouvelles par l'impatience avec laquelle nous les ſouffrons ? Dans le peu de bonnes œuvres que nous pratiquons, combien y en a-t-il de gâtées, comme dit S. Grégoire,

ou dans l'intention, ou dans les progrès, ou dans la fin? Combien avons-nous ſujet de craindre pour nos mauvaiſes actions, puiſque nous en avons tant d'appréhender pour les bonnes, & qu'il arrive ſi ſouvent, comme dit encore S. Grégoire, que les vertus nous ſouillent par une enflure ſecrette, & nous rabaiſſent ainſi devant Dieu, en nous rempliſſant de préſomption?

Il ſuffit donc de rentrer en nous-mêmes & de nous rappeller notre vie paſſée, pour ſentir tout d'un coup combien nous ſommes redevables à la juſtice divine. Ce ſerviteur, avant l'examen de ſes comptes, ne ſe croyoit pas ſi redevable: ce fut cet examen qui fit connoître ſes dettes immenſes. Hélas! combien de Chrétiens qui s'imaginent n'avoir rien à ſe reprocher, parce qu'ils ne s'examinent jamais ſérieuſement ſelon les régles de l'Evangile, & qui cependant demeurent coupables aux yeux de Dieu d'une infinité de fautes? C'eſt donc déja une miſéricorde très grande de ce que nous découvrons en nous tant de choſes qui déplaiſent à Dieu. Mais nous n'en devons pas reſter là, & bien loin que cette connoiſſance nous jette dans le trouble & dans le découragement, elle doit, au contraire, nous porter à recourir à la miſéricorde de Dieu, & nous faire prendre les moyens de nous délivrer de ce péſant fardeau de nos péchés. Notre Evangile nous en propoſe deux; le premier eſt de demander pardon à Dieu, le ſecond eſt de remettre & de pardonner à nos freres.

Si nous voulons obtenir le pardon de tant de fautes dont nous ſommes redevables envers Dieu, nous devons imiter ce ſerviteur de l'Evangile qui ſe jetta aux pieds de ſon maître pour lui demander la remiſe de ſa dette, & nous jetter ainſi aux pieds de Jeſus-Chriſt d'eſprit & de cœur, pour le conjurer humblement de nous remettre tout ce que nous lui devons. Il n'y a point de vraie pénitence ſans l'abaiſſement de l'eſprit & du cœur, ſans une vraie contrition, & ſans un déſir ſincére de rendre tout; c'eſt-à-dire, de ſatisfaire à la juſtice divine autant que nous le pouvons. Il eſt vrai que nous ne devons pas eſperer d'y ſatisfaire de notre fond, mais du fond & des tréſors de Jeſus-Chriſt. Ce prix ſatisfait entierement à la juſtice

de Dieu, & lui rend pleinement ce que les plus grands péchés lui ont ôté : il ne s'agit que d'en obtenir l'application par nos bonnes œuvres. Une des plus excellentes & des plus indiſpenſables eſt de pardonner ſincérement, généralement, entierement à ceux qui nous ont offenſés : *Remettez*, dit Jeſus-Chriſt, *& il vous ſera remis* : ſans cette diſpoſition notre pénitence ſera vaine & trompeuſe. Ce ſerviteur de l'Evangile fut livré par ſon maître aux exécuteurs de la juſtice juſqu'à ce qu'il payât toute ſa dette : *C'eſt ainſi*, ajoute notre divin Maître, *que mon Pere céleſte vous traitera, ſi chacun de vous ne pardonne à ſon frere du fond du cœur.* Comment après des paroles ſi expreſſes, peut-on encore conſerver de la haine, de l'averſion, du reſſentiment contre ceux qui ont pû nous cauſer quelque peine ? c'eſt ſe fermer la porte de la miſéricorde de Dieu & s'expoſer à mourir dans l'impénitence finale. De quel front celui qui eſt dans cette malheureuſe diſpoſition peut-il dire en récitant l'Oraiſon Dominicale : *Pardonnez-nous nos offenſes comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offenſés* ? ne prononce-t-il pas ſa propre condamnation ?

Nous allons continuer l'explication des commandemens de Dieu : nous en ſommes au ſeptiéme : *Vous ne déroberez point.* Nous y joindrons le dixiéme, qui défend de déſirer le bien d'autrui.

Le ſeptiéme Commandement renferme une défenſe & un précepte : il défend de faire aucun tort au prochain dans ſes biens ; & il ordonne de réparer le tort qu'on lui a fait.

Trois choſes ſont défendues par ce Commandement. 1°. Prendre injuſtement le bien d'autrui : 2°. Le retenir injuſtement : 3°. Cauſer par ſa faute quelque dommage au prochain.

1°. On peut prendre injuſtement le bien d'autrui en quatre manieres : la premiere, par violence, comme les voleurs : la ſeconde, par ſurpriſe & par adreſſe, comme une femme, des enfans, des domeſtiques, qui détournent le bien de la maiſon : la troiſiéme, par fraude comme les marchands qui vendent à faux poids ou à fauſſe meſure, qui donnent de mauvaiſe marchandiſe, qui la vendent un prix exceſſif ; les Ouvriers

qui ſe font payer trop cher, qui n'employent pas fidélement leurs journées, qui font de mauvais ouvrages ; les gens de juſtice, qui allongent des procès par des chicanes & des procédures ſans fin, leſquelles tournent à leur profit, ou qui exigent de leurs parties plus qu'il ne leur eſt permis par les Ordonnances : la quatriéme, par des prêts illicites, comme les uſuriers. On appelle *uſure*, ou *prêt uſuraire*, lorſque celui qui prête, exige & reçoit plus qu'il n'a prêté : ce qui eſt contraire à la loi & à l'équité naturelle, & défendu expreſſément par les loix divines & humaines.

Mais quoi ! n'eſt-il donc jamais permis de retirer l'intérêt de ce qu'on a prêté ? Cela n'eſt permis que quand le prêt eſt cauſe qu'on perd un profit légitime, ou qu'on ſouffre quelque dommage : ce qu'on exprime communément par ces mots, *Lucrum ceſſans*, *damnum emergens*.

Exemple du premier cas. J'ai une ſomme d'argent, que je ſuis prêt de placer à conſtitution de rente, ou en achat de maiſon, terre, ou marchandiſes, qui me rapporteront un profit légitime, ou un revenu certain. Pierre me prie de lui prêter cet argent-là : ſi je le lui prête, je me prive d'un profit & d'un revenu légitime ; car je n'ai point (il faut le ſuppoſer) d'autre argent dans mes coffres, que je puiſſe ſubſtituer à celui que je prête. Pierre eſt cauſe de la perte de ce profit, & je l'en avertis auparavant : il eſt juſte qu'il me dédommage, en me payant l'intérêt réglé par le Prince.

Exemple du ſecond cas. Je paye une rente qui m'eſt à charge. Je viens d'amaſſer une ſomme d'argent, dont je ſuis prêt de la rembourſer. Vous me demandez cette ſomme à emprunter : ſi je vous la prête, je demeure chargé des intérêts dont j'avois deſſein de me libérer ; c'eſt vous qui en êtes cauſe : la juſtice demande que vous portiez ce dommage que je ſouffre à cauſe de vous : je vous le déclare auparavant, & je dois le faire, afin qu'ayant connoiſſance du titre légitime que j'ai pour recevoir l'intérêt de mon argent, vous aviſiez à ce que vous avez à faire.

2°. On peut retenir le bien d'autrui en ſix manieres. La premiere quand on ne paye point ſes dettes, ſoit à ceux de

de qui l'on a emprunté ou acheté, ſoit les gages aux domeſtiques, ſoit le ſalaire aux ouvriers; (ces deux dernieres eſpéces ſont les plus criantes, comme il paroît par pluſieurs endroits de l'Ecriture;) quand on fait des dépenſes ſuperflues, qui mettent hors d'état de s'acquitter; quand on fait une banqueroute frauduleuſe, ou qu'on employe quelque autre moyen que ce ſoit, pour fruſtrer injuſtement ſes créanciers. La ſeconde, quand on ne veut pas rendre les dépôts qui ont été confiés. La troiſiéme, quand on ne rend point un compte fidéle des biens dont on a eu l'adminiſtration; ce qui regarde les Intendans des grandes maiſons, les Procureurs de Communautés, les Tuteurs, les Curateurs, les Receveurs. La quatriéme, quand, après avoir trouvé une choſe qui a été perdue, on ne la rend pas; ou qu'on ne fait pas ſes diligences pour découvrir à qui elle appartient. La cinquiéme regarde ceux qui s'étant accommodés avec leurs créanciers pour ne payer qu'une partie de ce qu'ils leur doivent, ſe prétendent diſpenſés dans la ſuite d'acquitter le tout, lors même que le rétabliſſement de leurs affaires les met en état de payer. La ſixiéme, lorſqu'on ne reſtitue point le bien mal acquis: c'eſt ſur quoi nous allons revenir.

Levit. 19. 13. Deut. 24. 14. Tob. 4. 15. Jac. 5. 4.

3°. On cauſe au prochain du dommage dont on eſt reſponſable; 1°. Lors, par exemple, qu'un Procureur ou un Avocat fatigue une partie adverſe par des chicanes de mauvaiſe foi: lorſqu'un Juge refuſe ou différe de donner audience à des parties qui ſouffrent de ces longueurs; qu'il juge ſans un examen ſuffiſant; ou qu'il donne à une affaire un tour malin qui fait perdre le procès à celui qui doit le gagner. 2°. Lorſque par malice ou par négligence, on laiſſe dépérir le bien du prochain dont on eſt chargé. 3°. Lorſqu'on participe au péché de celui qui prend ou retient le bien d'autrui, ou qui cauſe le dommage: ce qui ſe fait, ou en le procurant, ou en ne l'empêchant pas, quand on le peut, & qu'on le doit. On le procure, en le commandant, en aidant, en conſeillant, en encourageant, en conſentant à l'injuſtice, ou détournant ceux qui veulent l'empêcher. On y prend part, en ne l'empêchant point, comme les Magiſtrats chargés de l'ordre public, qui

ne veillent point pour arrêter les violences & les injuſtices, & qui ne puniſſent point les coupables; comme les domeſtiques qui n'avertiſſent point leurs maîtres du tort qu'on leur fait, lorſqu'ils en ont connoiſſance.

Deux choſes ſont ordonnées par ce Commandement; la reſtitution & la réparation. La reſtitution regarde le bien pris ou retenu injuſtement: la réparation regarde tel autre dommage que ce ſoit, cauſé au prochain par notre faute. Sur cela trois queſtions.

1°. Qui doit reſtituer le bien pris ou retenu, ou réparer le dommage? C'eſt celui qui a pris ou retenu le bien du prochain, ou qui lui a cauſé quelque dommage. S'il y en a pluſieurs qui ayent eu part à la même injuſtice, ils ſont obligés ſolidairement l'un pour l'autre à la réparer: s'ils ne le font pas, cela regarde leurs héritiers.

2°. A qui doit ſe faire la reſtitution, ou la réparation du dommage? A celui qui a ſouffert l'injuſtice; ou à ſes héritiers, ſi la reſtitution ne lui a pas été faite de ſon vivant: ou aux pauvres, ſi la reſtitution eſt de nature à ne pouvoir être faite autrement; par exemple, lorſque, quelque recherche qu'on faſſe, on ne peut découvrir ceux à qui le bien mal acquis appartient légitimement; mais il ne faut rien faire en cela, qu'après avoir pris conſeil de perſonnes éclairées.

3°. Que doit-on reſtituer? On doit reſtituer la choſe même qu'on a priſe injuſtement, ou tout au moins l'équivalent, avec les intérêts. Si on n'eſt pas en pouvoir de rendre tout, il faut du moins reſtituer ce qu'on peut. Si on eſt abſolument dans l'impuiſſance de rien reſtituer, il faut en avoir la volonté, & une volonté ſincére.

Le dixiéme Commandement eſt conçu en ces termes: *Vous ne déſirerez point la maiſon de votre prochain, ni ſon ſerviteur, ni ſa ſervante, ni ſon bœuf, ni ſon âne, ni rien de ce qui eſt à lui.* Ce Commandement montre quel eſt le véritable eſprit de la loi de Dieu: elle ne ſe borne pas à régler le dehors, en défendant toute action injuſte: elle va juſqu'aux ſentimens & aux déſirs du cœur; & elle ne permet pas même de déſirer ce qu'elle défend de faire. Ainſi on n'accomplit point la loi,

& par conſéquent on n'eſt point juſte aux yeux de Dieu, tant qu'on s'en tient à l'obſervation extérieure des Commandemens, ſans réformer les déſirs du cœur.

Mais pour nous renfermer dans l'eſpéce exprimée par ce Commandement, Dieu après nous avoir défendu par le ſeptiéme, de prendre & de retenir injuſtement le bien d'autrui, nous défend par celui-ci de rien déſirer à ſon préjudice: je dis, à ſon préjudice; parce qu'il n'eſt pas défendu de ſouhaiter le bien du prochain, pour l'acquerir par des voies légitimes & ſans lui faire tort. Les contrats de vente & d'achat ne ſont fondés que ſur ce déſir légitime. On n'achete une maiſon ou une terre, que parce qu'on veut l'avoir: mais quand on déſire une choſe qu'on ne peut avoir ſans que le prochain en ſouffre, on péche contre ce Commandement.

Ceux qui ſe rendent coupables de ce péché, ſont 1°. Les Marchands qui ſouhaitent la cherté des vivres, ou des marchandiſes, pour s'enrichir. 2°. Les Officiers, les ſoldats ou autres, qui déſirent la guerre, pour pouvoir piller impunément. 3°. Les Medecins qui ſouhaitent les maladies. 4°. Les Officiers de juſtice, Avocats, Procureurs & autres, qui déſirent les procès. 5°. Ceux qui débauchent un domeſtique du ſervice de ſon maître. 6°. Ceux qui cherchent à établir leur réputation ſur la ruine de celle des autres. 7°. Les enfans qui ſont aſſez dénaturés pour ſouhaiter la mort de leurs parens, afin de jouir de leurs biens. 8°. Les Seigneurs ou autres perſonnes riches & puiſſantes, qui obligent les pauvres payſans de leur vendre leurs terres, ou leurs maiſons, & leurs petits héritages. 9°. En général, tous ceux qui portent envie au bonheur, à la gloire, aux richeſſes, & au mérite d'autrui.

Mais, dit-on, ſi ces perſonnes riches achetent ces terres & ces maiſons, & qu'ils les payent ce qu'elles valent, on ne voit pas quelle injuſtice ils commettent. Je réponds 1°. qu'à moins qu'ils ne donnent à ces pauvres gens l'équivalent en nature, ils leur font un tort conſidérable. On n'a que trop d'exemples de Paroiſſes preſqu'entiérement ruinées par de tels achats, lors même que les biens ont été payés autant & plus que leur

valeur ; parce que les vendeurs ne trouvant pas ſur le champ à faire l'emploi de l'argent qu'ils ont reçu ; ayant d'ailleurs pluſieurs beſoins à remplir, & ſur-tout ſe trouvant preſſés de payer la taille & les autres ſubſides ; il arrive qu'à la fin ils n'ont plus ni fonds ni argent.

2°. Quand les riches ne feroient point autant de tort au prochain qu'ils lui en font par ces ventes forcées, ils pécheroient toujours contre le commandement de Dieu, en ſe livrant ſans ſcrupule au déſir avide & inſatiable d'avoir le bien d'autrui. *Malheur à vous*, dit Dieu dans Iſaïe, *qui joignez maiſon à maiſon, & qui ajoutez terres à terres, juſqu'à ce que la place vous manque, ſerez-vous donc les ſeuls qui habiterez ſur la terre ?*

Iſaïe, 5. 8.

PRIERE.

C'EST vous, ô mon Dieu, qui faites le riche & le pauvre. Votre Providence partage les biens de ce monde à chacun ſelon qu'il lui plaît. C'eſt donc aller contre votre ordre, que d'ôter à nos freres ce que vous leur avez donné. Nous ſommes donc coupables d'injuſtice à vos yeux, ſi nous avons fait tort au prochain dans ſes biens, ſoit en les uſurpant par violence, ſoit en les prenant par ſurpriſe & par artifice. Ah ! que l'eſprit d'intérêt eſt répandu parmi ceux qui achetent & qui vendent ! Qu'il eſt ordinaire dans le commerce de chercher à ſe tromper les uns les autres ! *Comme un morceau de bois*, nous dit le Sage, *demeure enfoncé entre deux pierres, ainſi le péché ſera comme reſſerré entre le vendeur & l'acheteur.* Qui n'a pas à ſe reprocher une cupidité ſecrette qui veut toujours vendre bien cher & acheter toujours à bon marché aux dépens de l'équité & de la ſincérité ? Après cela ſerons-nous ſurpris que notre divin Sauveur donne le nom de *voleurs* à ces marchands qui vendoient dans le Temple d'où il les chaſſa ? Daignez, mon Dieu, rétablir & faire régner dans le commerce la ſimplicité, l'équité, la bonne foi, l'eſprit de déſintéreſſement : que la charité en ſoit le principe, que votre loi en ſoit la régle, & votre gloire la fin derniere. Préſervez-nous de tout artifice, de toute injuſtice & de toute mauvaiſe foi :

Eccli. 27. 2.

Matt. 21. 13.

mais ſur-tout ne permettez pas que nous nous laiſſions aller au péché de l'uſure : qui n'en aura pas horreur quand on ſçait qu'il eſt ſi condamné dans les ſaintes Ecritures, ſi contraire à la juſtice & à la charité, & ſi préjudiciable au bien public ?

Eloignez auſſi de nous, ô mon Dieu, tout eſprit de chicane & de procès : qu'il eſt difficile de conſerver la juſtice & la charité en plaidant ! Faites, Seigneur, que nous conſentions plutôt d'être dépouillés de nos biens temporels, que de perdre la charité, le plus excellent de tous les biens, en voulant les conſerver par la voie des procès, ſelon cette maxime de Jeſus votre divin Fils : *Si quelqu'un veut plaider contre vous pour avoir votre robe, abandonnez-lui encore votre manteau.* Matth. 5. 40.

Que l'avarice eſt une paſſion dangereuſe ! Plus ce péché eſt commun & preſqu'univerſellement répandu, plus nous vous ſupplions avec inſtance de vouloir bien nous en préſerver. Faites que contens du néceſſaire pour le vêtement & pour la nourriture, nous ne déſirions point le bien des autres : que nous n'en acquerions jamais par des voies illicites : que nous ne nous attachions point à celui que vous nous avez donné ; & que nous examinions avec une exactitude ſcrupuleuſe, s'il ne s'y trouveroit pas quelque choſe qui ne nous appartienne point : les richeſſes injuſtes ſeroient contre nous un tréſor de colère au jour des vengeances. *Que ſert à l'homme de gagner le monde entier, s'il eſt aſſez malheureux pour perdre ſon ame ?* Matt. 16. 26. Détournez de nous ce plus grand de tous les malheurs : détachez nos cœurs de l'amour des biens terreſtres : inſpirez-nous un ſaint mépris de tout ce qui paſſe avec le monde : élevez nos penſées & nos déſirs vers les biens ſolides & durables de l'éternité, puiſqu'ils ſont les ſeuls qui puiſſent contenter les déſirs de notre cœur : car ces biens éternels ſont ceux que nous trouverons dans la poſſeſſion de vous-même, ô Dieu, qui êtes le Dieu de notre cœur & notre partage pour l'éternité. Amen.

LE XXII. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

Epître de S. Paul aux Rom. Ch. 13. v. 1-8.

MES Freres ; Que toute perſonne ſoit ſoumiſe aux puiſſances ſuperieures ; car il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu, & c'eſt lui qui a ordonné celles qui ſont *ſur la terre*. C'eſt pourquoi celui qui s'oppoſe aux puiſſances, réſiſte à l'ordre de Dieu ; & ceux qui y réſiſtent, attirent la condamnation ſur eux-mêmes. Car les Princes ne ſont point à craindre lorſqu'on ne fait que de bonnes actions, mais lorſqu'on en fait de mauvaiſes. Voulez-vous ne point craindre les Puiſſances ? faites bien, & elles vous en loueront. Le Prince eſt le miniſtre de Dieu, pour vous *favoriſer* dans le bien. Si vous faites mal, vous avez raiſon de craindre, parce que ce n'eſt pas en vain qu'il porte l'épée ; car il eſt le miniſtre de Dieu pour exécuter *ſa* vengeance, en puniſſant celui qui fait mal. Il eſt donc néceſſaire de vous y ſoumettre, non-ſeulement par la crainte du châtiment, mais auſſi par *le devoir de* la conſcience. C'eſt pour cette même raiſon que vous payez le tribut *aux Princes* ; parce qu'ils ſont les miniſtres de Dieu, étant occupés ſans ceſſe aux fonctions de ce miniſtère. Rendez donc à chacun ce qui lui eſt dû : le tribut, à qui *vous devez* le tribut ; les impôts, à qui *vous devez* les impôts ; la crainte, à qui *vous devez* de la crainte ; l'honneur, à qui *vous devez* de l'honneur. Acquittez-vous envers tous de tout ce que vous leur

devez, ne demeurant redevables que de l'amour qu'on ſe doit toujours les uns aux autres : car celui qui aime le prochain, accomplit la loi.

Evangile ſelon S. Matthieu, Ch. 22. v. 15-21.

LES Phariſiens s'étant retirés, firent deſſein entr'eux de ſurprendre Jeſus dans ſes paroles. Ils lui envoyerent donc leurs Diſciples avec les Hérodiens, qui vinrent lui dire : Maître, nous ſçavons que vous êtes ſincére & véritable, & que vous enſeignez la voie de Dieu dans la vérité, ſans avoir égard à qui que ce ſoit ; parce que vous ne conſidérez point la qualité des perſonnes. Dites-nous donc votre avis ſur ceci ; *Nous* eſt-il libre de payer le tribut à Ceſar, ou de ne le payer pas ? Mais Jeſus connoiſſant leur malice, leur dit : Hypocrites, pourquoi me tentez-vous ? Montrez-moi la piéce d'argent qu'on donne pour le tribut. Et lui ayant préſenté un denier, Jeſus leur dit : De qui eſt cette image & cette inſcription ? De Ceſar, lui dirent-ils. Jeſus leur répondit : Rendez donc à Ceſar ce qui eſt à Ceſar, & à Dieu ce qui eſt à Dieu. L'ayant entendu parler de la ſorte, ils admirerent ſa réponſe, & le laiſſant ils ſe retirerent.

INSTRUCTION.

LA queſtion que notre divin Maître fait dans l'Evangile de ce jour aux Diſciples des Phariſiens & aux Hérodiens, en leur demandant de qui étoit l'image gravée ſur la monnoie dont on payoit le tribut, étoit, mes Freres, une inſtruction qu'il donnoit aux peuples ſur leur devoir envers les Rois à l'égard de toutes les choſes temporelles. Car cette image étant

celle de Céſar, marquoit que Céſar avoit quelque autorité ſur ces ſortes de choſes; & par conſéquent que c'étoit réſiſter à l'ordre de Dieu que de ne lui rendre pas le tribut lorſqu'il le demandoit. C'eſt l'inſtruction que Jeſus-Chriſt nous donne par ces paroles : *Rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar.*

Une infinité de Chrétiens s'imaginent n'avoir point de devoirs à remplir à l'égard des Princes qui nous gouvernent, ou ils s'en diſpenſent auſſi ſouvent qu'ils croient le pouvoir faire impunément. C'eſt pour détromper ces perſonnes, que nous nous propoſons aujourd'hui de les inſtruire de leurs devoirs à l'égard des Souverains, & du motif qui doit les porter à s'acquitter de ces devoirs : & à cette occaſion nous expliquerons enſuite les devoirs des ſerviteurs envers leurs maîtres & des maîtres envers leurs ſerviteurs. Les inférieurs & les ſupérieurs y trouveront également de quoi s'inſtruire de leurs obligations réciproques.

1. Tim. 6. 15. *Dieu eſt le ſeul puiſſant, le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs : à lui appartient l'honneur & l'empire dans toute l'éternité.* Si l'homme n'avoit point péché, il n'auroit point eu d'autre roi que Dieu ; tous les hommes auroient été égaux de condition, comme ils le ſont par la nature : mais depuis le péché, Dieu, pour humilier l'homme rébelle, & paſſionné pour l'indépendance, a voulu qu'il fût ſoumis à d'autres hommes. D'ailleurs, l'homme pécheur étant ſujet à une infinité de paſſions injuſtes, il étoit néceſſaire d'y mettre un frein, en leur oppoſant une puiſſance, qui en arrêtât par la crainte, les funeſtes effets, les uſurpations, les violences, les querelles, les meurtres, & les autres crimes que la cupidité enfante.

Ainſi la terre a été diſtribuée en pluſieurs portions, & comme en pluſieurs gouvernemens plus ou moins étendus, où préſident ceux que nous appellons *Souverains*, comme Lieutenans ou Vicerois de celui à qui toute la terre appartient : ils ſont les dépoſitaires de ſa puiſſance, & les miniſtres de ſa juſtice & de ſa bonté, pour procurer le repos & la ſureté de leurs ſujets, en récompenſant le bien, en puniſſant le mal, en repouſſant les ennemis du dehors par la force des armes, s'ils

s'ils ne le peuvent autrement. *Le Prince*, dit S. Paul, *eſt le miniſtre de Dieu, pour vous favoriſer ſi vous faites bien : mais ſi vous faites mal, craignez ; car ce n'eſt pas en vain qu'il porte l'épée. Il eſt le miniſtre de Dieu, pour exécuter ſa vengeance en puniſſant celui qui fait mal.* Rom. 13. 3.

Il eſt donc certain que toute puiſſance établie pour gouverner les hommes, vient de Dieu. *Il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu ; & c'eſt lui qui a ordonné celles qui ſont dans le monde.* Rom. 13. 1. De quelque maniere que l'autorité ſouveraine ſoit modifiée, & en qui que ce ſoit qu'elle réſide, dans un ſeul, ou dans les Grands, ou dans le peuple ; elle vient toujours de Dieu, & elle eſt un écoulement de ſa puiſſance. Il eſt vrai que tout uſage de la puiſſance, & toute voie pour y parvenir n'eſt pas de Dieu, ni conforme à ſa loi : mais la puiſſance elle-même eſt dans ſon ordre, & il eſt de cet ordre d'y être ſoumis. C'eſt encore la doctrine de S. Paul. *Que toute perſonne*, dit-il, *ſoit ſoumiſe aux puiſſances ſupérieures : car il n'y en a aucune qui ne vienne de Dieu .... C'eſt pourquoi, quiconque s'oppoſe aux puiſſances, s'oppoſe à l'ordre de Dieu ; & ceux qui s'y oppoſent, attirent ſur eux la condamnation.* Et un peu après : *Il eſt donc néceſſaire de vous y ſoumettre, non-ſeulement par la crainte du châtiment, mais auſſi par principe de conſcience :* enſorte que, quand il n'y auroit pas de châtiment à craindre, il ne ſeroit jamais permis à des ſujets de ſortir des bornes de la ſoumiſſion à l'égard de leurs Souverains. S. Pierre enſeigne la même doctrine : *Soyez ſoumis*, dit-il, *pour l'amour de Dieu, à tout homme qui a du pouvoir ſur vous ; ſoit au Roi comme au Souverain ; ſoit aux Gouverneurs, comme à ceux qui ſont envoyés de ſa part pour punir ceux qui font mal, & pour traiter favorablement ceux qui font bien.* v. 1. v. 2. v. 5. 1. Petr. 2. 13.

Il faut maintenant venir au détail de nos devoirs envers les Souverains. L'Ecriture en marque cinq, les reſpecter, leur obéir, prier pour eux, leur payer les tributs, leur garder la fidélité.

Premier devoir. Reſpecter les Souverains. *Craignez Dieu*, dit S. Pierre, *reſpectez le Roi.* Les Rois ſont les vives images de la majeſté & de la puiſſance de Dieu ; & Tertullien les 1. Petr. 2. 17.

appelle *la ſeconde Majeſté* après Dieu, *Secunda Majestas.* Jamais il n'eſt permis de parler mal du Prince, ni de ſouffrir que les autres en parlent mal. Mais ce reſpect qu'on ne ſçauroit porter trop loin, ne mérite plus ce nom, s'il vient à dégénérer en une baſſe flaterie, qui brigue la faveur aux dépens de la vérité.

Second devoir. Obéir aux Souverains. Or quand on parle d'obéiſſance à l'égard des Souverains, on l'entend 1°. de ce qui concerne le gouvernement civil, pour lequel ils ont reçu de Dieu l'autorité & la puiſſance; 2°. de ce qui appartient même à la police extérieure de l'Egliſe, pour laquelle les Princes, comme protecteurs de l'Egliſe, & comme chargés de tenir la main à l'exécution de ſes Decrets & de ſes Canons, peuvent faire des Ordonnances qui obligent tous leurs ſujets. Si cependant il arrivoit que le Prince exigeât quelque choſe de contraire à la loi divine, ou à la Religion, on ſeroit diſ-
Act. 4. 19. penſé de lui obéir en ce point-là. Lorſque les Sénateurs & les Magiſtrats du peuple Juif *défendirent* à Pierre & à Jean *d'enſeigner au nom de Jeſus*; ces deux Apôtres leur répondirent: *Jugez vous-mêmes, s'il eſt juſte devant Dieu de vous obéir plutôt*
Act. 5. *qu'à Dieu.* Ils continuerent en effet de prêcher Jeſus-Chriſt, eux & les autres Apôtres. On les mit en priſon, d'où ayant été délivrés par un Ange, ils allerent au Temple, & ſe mirent à prêcher au peuple. On les reprit, & on les amena de-
v. 29. vant le Conſeil. *Ne vous avions-nous pas défendu expreſſément*, leur dit-on, *d'enſeigner au nom de cet homme?* A quoi Pierre &
Matt. 22. 21. les autres Apôtres répondirent: *Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.* C'eſt auſſi ce que dit Jeſus-Chriſt: *Rendez à Ceſar ce qui eſt à Céſar, & à Dieu ce qui eſt à Dieu*: voilà la régle. Les droits de Céſar ſont ſubordonnés à ceux de Dieu: s'il commande ce que Dieu défend, ou s'il défend ce que Dieu commande, nous devons alors refuſer l'obéiſſance à la *ſeconde Majeſté*, pour ne pas déſobéir à la *premiere.*

1. Tim. 2. 1. *Troiſiéme devoir.* Prier pour les Souverains. *Je vous conjure avant toutes choſes*, dit S. Paul à Timothée, *que l'on faſſe des ſupplications, des prières, des demandes & des actions de graces, pour tous les hommes, pour les Rois, & pour tous ceux qui ſont*

élevés en dignité ; afin que nous menions une vie paiſible & tranquille en toute piété & honnêteté. Telle a été la pratique de l'Egliſe dans tous les tems, même ſous les Empereurs païens, dont la plupart étoient perſécuteurs. C'eſt ce que l'on voit dans les Apologies de S. Juſtin & de Tertullien. » Nous *Apol. c. 30.* » adreſſons, dit ce dernier, nos priéres pour le ſalut des Em» pereurs, au Dieu éternel, au Dieu véritable, au Dieu vi» vant, qui eſt ſeul au-deſſus d'eux, & après qui ils ſont les » premiers .... & nous lui demandons pour eux une longue » vie, un empire heureux, une longue poſtérité, des armées » pleines de courage, un Sénat fidéle, un peuple attaché à ſon » devoir, une paix univerſelle. » Remarquez ces mots, *qui eſt ſeul au-deſſus d'eux* ; (*IN CUJUS SOLIUS POTESTATE SUNT* ;) qui montrent que, ſelon Tertullien, ou plutôt ſelon la foi de l'Egliſe à laquelle il rend témoignage, les Rois n'ont à répondre qu'à Dieu ſeul, & que leur couronne ne releve d'aucune puiſſance ſur la terre.

Quatriéme devoir. Payer le tribut. Il s'agiſſoit de l'obligation de payer le tribut, lorſque Jeſus-Chriſt prononça qu'il falloit rendre à Céſar ce qui étoit à Céſar : c'eſt donc comme s'il eût dit, Puiſque vous êtes les ſujets de Céſar, comme il paroît par la monnoie dont vous vous ſervez, laquelle porte ſon nom & ſon image, vous ne pouvez refuſer de lui payer le tribut qu'il vous demande. *C'eſt pour cela*, dit S. Paul, *que vous* *Rom. 13. 6.* *payez le tribut* aux Princes, *parce qu'ils ſont les Miniſtres de Dieu, étant ſans ceſſe occupés aux fonctions de ce miniſtère.* Et il *v. 7.* ajoute : *Rendez donc à chacun ce qui lui eſt dû ; le tribut à qui vous devez le tribut, les impôts à qui vous devez les impôts.* Ainſi le tribut n'eſt pas de la part des ſujets un don gratuit & libre ; c'eſt une dette qu'on eſt obligé de payer au Souverain, comme Miniſtre & Officier du Roi des Rois, pour la conſervation du repos public, des biens & de la vie de ſes ſujets.

Cinquiéme devoir. Garder la fidélité aux Princes. Etre fidéle à ſon Prince, c'eſt 1°. pour ceux qui ſont en place, ſervir le Roi & l'Etat : regarder en tout, non ce qui nous eſt utile, mais ce que demande le ſervice du Roi & de l'Etat, de telle ſorte qu'en bon & fidéle ſujet on ſoit prêt à ſacrifier ſon

repos, ſes biens & ſa vie, ſi l'intérêt de l'Etat & du Roi le demande. Je ne ſépare pas l'intérêt du Roi de celui de ſon Etat; parce qu'en effet ils ſont inſéparables, comme les intérêts d'un pere & de ſes enfans. 2°. C'eſt, dans un ſens plus étendu, & qui regarde tous les ſujets d'un Etat, demeurer inviolablement attaché au ſervice du Roi; n'écouter jamais aucune propoſition qui y ſoit contraire; n'entrer dans aucun complot, ni aucune conſpiration; encore moins prendre les armes contre lui, ſous quelque prétexte que ce ſoit, bien de l'Etat, Religion, juſtice; quand même le Prince ſeroit excommunié, hérétique, idolâtre, perſécuteur, tyran; quand le Pape abſoudroit ſes ſujets du ſerment de fidélité; quand il les menaceroit de l'excommunication; quand même il en viendroit juſqu'à les excommunier. Aucune raiſon ne peut juſtifier la révolte des ſujets contre celui que Dieu a établi pour les gouverner: aucune puiſſance ſur la terre ne peut rompre les liens qui les tiennent attachés à lui: voilà la doctrine du Chriſtianiſme.

Paſſons maintenant aux devoirs des domeſtiques envers leurs maîtres. Ces devoirs ſont renfermés dans ces paroles
Eph. 6. 5-7. de S. Paul: *Serviteurs, obéiſſez à ceux qui ſont vos maîtres ſelon la chair, avec crainte & reſpect, dans la ſimplicité de votre cœur, comme à Jeſus-Chriſt même: ne les ſervez pas ſeulement, lorſqu'ils ont l'œil ſur vous, comme ſi vous ne penſiez qu'à plaire aux hommes; mais faites de bon cœur la volonté de Dieu, comme étant ſerviteurs de Jeſus-Chriſt; & ſervez-les avec affection, regardant en eux le Seigneur, & non les hommes.* Ainſi les domeſtiques doivent ſervir leurs maîtres avec reſpect; avec une ſoumiſſion, une obéiſſance, & une fidélité qui ait pour principe, non la crainte du châtiment ou des réprimandes, ni le déſir de plaire aux hommes; mais une affection ſincére pour leurs maîtres, & une foi qui leur faſſe enviſager dans ceux qu'ils ſervent, Jeſus-Chriſt même, & non les hommes. Or dès qu'il eſt certain qu'un domeſtique doit ſervir ſon maître avec affection, & une affection chrétienne, réglée par la vûe de Dieu & de Jeſus-Chriſt, il n'eſt pas beſoin de s'étendre ſur ſes devoirs particuliers: il n'y a perſonne qui ne les voie; & qui-

Digitized by Google

conque aura dans le cœur cette affection chrétienne que S. Paul recommande, ſera fidéle à ſon maître dans les moindres choſes : non-ſeulement il ne détournera, ni ne ſouffrira qu'on détourne rien ; mais il ménagera le bien de ſon maître comme le ſien propre : il reſpectera toujours ſon maître ſans jamais ſe prévaloir ni de ſes talens, ni de ſes longs ſervices, ni des beſoins que ſon maître a de lui, pour devenir moins dépendant & moins ſoumis : il lui obéira dans les choſes, ou bonnes en elles-mêmes, ou indifférentes ; mais il refuſera conſtamment de lui prêter ſon miniſtère pour faire le mal, ſous quelque prétexte, & pour quelque raiſon que ce puiſſe être.

Voici maintenant les devoirs des maîtres envers leurs domeſtiques, ſur leſquels beaucoup de perſonnes ne ſont point aſſez inſtruites, & ne croient pas même avoir rien à apprendre. Si l'homme ſe ſouvenoit qu'il eſt né pour travailler, & qu'il n'y a perſonne qui n'y ait été condamné par la juſtice divine ; il comprendroit que les domeſtiques ne ſont que pour partager le travail avec le maître, & non pas pour un vain éclat, ni afin que le maître ſoit à rien faire. Abraham & les autres Patriarches, avec un grand nombre d'eſclaves, & de grandes richeſſes, travailloient beaucoup : leurs domeſtiques étoient pour ſuppléer à ce qu'ils ne pouvoient faire par eux-mêmes ; à peu près comme les plus riches laboureurs, qui ont des domeſtiques pour les aider dans le travail du dedans & du dehors, & non pas pour les habiller & les peigner. Il ſuit delà qu'on doit, autant que la bienſéance & le rang où l'on eſt peuvent le permettre, n'avoir de domeſtiques que ceux qui ſont néceſſaires pour le ſervice, & ne rien donner là-deſſus, non plus qu'en toute autre choſe, à la vanité & à l'oſtentation.

Il n'eſt que trop ordinaire aux perſonnes du monde, & ſurtout aux jeunes gens, de regarder ceux qui les ſervent, comme des hommes d'une eſpéce différente de la leur, qui ſont faits pour eux, & à qui ils font trop d'honneur, en ſe faiſant rendre par eux les ſervices les plus bas. De ce ſentiment viennent ces manieres hautes & mépriſantes qu'ils prennent à

leur égard, ces termes injurieux dont ils uſent en leur parlant, le peu de ſoin qu'ils prennent d'eux dans leurs maladies, & ſur-tout l'indifférence où ils ſont par rapport à leur inſtruction & à leurs mœurs. Que ces ſentimens ſont oppoſés à ceux qu'inſpire la Religion ! Saint Paul, parlant à Philemon d'un de ſes eſclaves qui avoit embraſſé le Chriſtianiſme, veut qu'il le regarde, *non plus comme un eſclave, mais comme celui qui d'eſclave eſt devenu un frere qui lui eſt très-cher.* Nous devons d'ailleurs conſidérer que la condition de ceux qui nous ſervent, étant par elle-même pénible, & humiliante devant les hommes ; l'humanité & la charité doivent nous porter à en adoucir, autant que nous le pouvons, les amertumes, & à en rendre l'humiliation plus ſupportable.

Phil. 16.

Enfin nous devons regarder nos domeſtiques comme des gens que la Providence nous a adreſſés, moins pour nous rendre les ſervices que nous tirons d'eux, que pour recevoir par notre moyen les choſes néceſſaires pour la vie préſente, & ſur-tout les ſecours pour la vie éternelle, dont peut-être ils auroient été privés, s'ils fuſſent demeurés dans la condition où ils étoient nés : & ſi nous avons un peu de foi, nous nous eſtimerons fort heureux & fort honorés, d'être choiſis pour coopérer avec Dieu à la ſubſiſtance & au ſalut de ceux qui ſont nos freres en Jeſus-Chriſt.

Ces vérités ſuppoſées, il eſt aiſé de voir à quoi les maîtres ſont obligés envers leurs domeſtiques. Pour ce qui regarde le temporel, ils doivent, 1°. leur payer leurs gages ponctuellement, & ſans les faire attendre. *Lorſque quelqu'un*, dit Tobie à ſon fils, *aura travaillé pour vous, payez-lui auſſitôt ce qui lui eſt dû : & que la récompenſe du mercénaire ne demeure jamais chez vous.* C'eſt un ſi grand péché devant Dieu, de ne point payer fidélement le ſalaire aux ouvriers, & les gages aux ſerviteurs, que l'Ecriture compare cette injuſtice à l'homicide : *Celui qui prive le mercenaire de ſa récompenſe, eſt frere de celui qui répand le ſang.* 2°. Prendre grand ſoin d'eux dans leurs maladies. Il eſt contre la charité de les laiſſer manquer de quelque choſe par ſa négligence : mais il y a de l'inhumanité, quand on eſt riche, à les abandonner, & à les mettre dans

Tob. 4. 15.

Eccli. 34. 27.

la néceſſité, ou de dépenſer le peu qu'ils ont pour ſe faire traiter, ou d'aller à l'hôpital. 3°. Leur procurer quelque choſe de ſolide pour l'avenir, ſoit un métier ou quelqu'autre emploi dont ils puiſſent vivre, ſoit un legs par teſtament. Il eſt ſurtout du devoir d'un bon maître, à l'égard des domeſtiques anciens & fidéles, de faire enſorte qu'ils aient de quoi vivre après lui, & qu'ils ne ſoient plus obligés de ſervir.

Pour ce qui regarde le ſpirituel, avoir ſoin de leur ſalut; en ſorte qu'un maître doit, ſelon la penſée de S. Auguſtin, ſe regarder dans ſa famille comme un Evêque, & travailler avec le même zéle à porter ſes domeſtiques à Dieu. Il doit donc, 1°. avoir ſoin qu'ils pratiquent exactement les devoirs extérieurs de la Religion. 2°. Leur procurer l'inſtruction, en les faiſant aſſiſter aux exercices publics de la Paroiſſe; les faiſant inſtruire en particulier lorſqu'ils en ont beſoin, & n'épargnant rien pour cela; leur donnant des livres où ils puiſſent apprendre la ſolide piété; prenant garde ſur-tout qu'ils ne liſent de mauvais livres. 3°. Empêcher la perte du tems, en les obligeant de l'employer à quelque travail manuel, à la lecture, ou à l'écriture. 4°. Veiller, ou par ſoi-même, ou par d'autres, ſur leur conduite & ſur leurs mœurs; & ſe ſouvenir de ces terribles paroles de S. Paul: *Celui qui n'a pas ſoin des ſiens, & ſur-tout de ceux de ſa maiſon, a renoncé la foi, & eſt pire qu'un infidelle.* 1. *Tim.* 5. 8.

PRIERE.

VOus êtes ſeul, ô mon Dieu, le Roi des Rois & le Seigneur des Seigneurs. Tout eſt à vous : tout vient de vous. Les Souverains ſont vos Lieutenans, les dépoſitaires de votre puiſſance, & les Miniſtres de votre juſtice & de votre bonté à l'égard de leurs ſujets. Ainſi s'oppoſer aux Puiſſances, c'eſt s'oppoſer à votre ordre; c'eſt attirer ſur ſoi la condamnation. Mais une ſoumiſſion forcée ne nous acquitte pas de nos devoirs à leur égard : les deux Princes des Apôtres nous enſeignent qu'il eſt néceſſaire de nous y ſoumettre, non ſeulement par la crainte du châtiment; mais auſſi par principe de conſcience & pour votre amour. Faites donc, Seigneur,

que nous les reſpections comme les vives images de votre Majeſté & de votre Puiſſance; que nous leur obéiſſions en tout ce qui ne ſera point contraire à vos divines Loix; que nous leur payions le tribut, parce qu'ils ſont vos Miniſtres pour la conſervation de notre repos, de nos biens & de notre vie; que nous leur gardions une fidélité inviolable comme étant leurs ſujets qui leur ſont attachés par des liens que nulle puiſſance ſur la terre ne peut rompre; enfin que nous priïons beaucoup pour eux, parce qu'ils ſont environnés d'ennemis & de dangers, & qu'ils ont des devoirs immenſes à remplir.

Dès ce moment, ô mon Dieu, nous vous prions pour notre auguſte Monarque. Donnez-lui cette ſageſſe qui eſt aſſiſe auprès de vous dans votre trône: envoyez-la de votre ſanctuaire qui eſt dans le ciel; afin qu'elle ſoit & travaille avec lui; qu'elle préſide à toutes ſes entrepriſes; qu'elle le garde par ſa puiſſance, & qu'il ſçache ce qui eſt agréable à vos yeux; que ſa conduite vous plaiſe, qu'il gouverne ſon peuple avec juſtice, & qu'il ſoit digne d'un trône éternel: inſpirez-lui votre crainte & votre amour, rempliſſez-le de votre Eſprit, & répandez vos plus abondantes bénédictions ſur ſa famille.

Sap. 9. 4. 10. & ſeq.

Nous vous prions en même-tems pour tous ceux qui ſont les dépoſitaires de l'autorité royale: donnez, Seigneur, à tous nos Princes, aux Miniſtres, aux Chefs de nos armées, aux Gouverneurs de nos Provinces, à tous les Magiſtrats, un cœur docile à votre loi, & un eſprit appliqué à la faire obſerver; afin que nous menions ici-bas une vie paiſible & tranquille en toute piété & honnêteté, & que nous méritions de parvenir tous un jour à ce Royaume dont tous les habitans ſeront autant de Rois pendant toute l'éternité. Amen.

LE XXIII. DIMANCHE APRE'S LA PENTEC.

[*Si ce Dimanche eſt le dernier avant l'Avent, on lira l'Epître, l'Evangile, & l'Inſtruction du dernier Dimanche après la Pentecôte.*]

Epître de S. Paul aux Philip. Ch. 3. 17-21. Ch. 4. 1-3.

MES Freres; Rendez-vous mes imitateurs, & propoſez-vous l'exemple de ceux qui ſe conduiſent ſelon le modéle que vous avez vû en nous. Car il y en a pluſieurs dont je vous ai ſouvent parlé, & dont je vous parle encore avec larmes, qui ſe conduiſent en ennemis de la croix de *Jeſus* - Chriſt; qui auront pour fin la damnation; qui font leur Dieu de leur ventre; qui mettent leur gloire dans leur propre honte, & qui *n*'ont de penſées *&* d'affections *que* pour la terre. Mais pour nous, nous vivons déja dans le ciel, comme en étant citoyens; & c'eſt de-là auſſi que nous attendons le Sauveur notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui transformera notre corps, tout vil *&* abjet qu'il eſt, afin de le rendre conforme à ſon corps glorieux, par cette vertu efficace, par laquelle il peut s'aſſujettir toutes choſes. C'eſt pourquoi, mes Freres très-chers & très-déſirés, qui êtes ma joie & ma couronne, continuez, mes bien-aimés, & demeurez fermes dans le Seigneur. Je conjure Evodie & je conjure Syntiche de s'unir dans les mêmes ſentimens en *notre* Seigneur. Je vous prie auſſi, vous qui avez été le fidéle compagnon *de mes travaux*, d'aſſiſter les perſonnes que je viens de dire, comme ayant travaillé *&* combattu avec moi

dans *l'établiſſement de* l'Evangile, avec Clément & les autres qui m'ont aidé dans mon miniſtère, dont les noms ſont écrits au livre de vie.

Evangile ſelon S. Matthieu. Ch. 9. v. 18-26.

JESUS parlant aux Diſciples de Jean, un chef *de la Synagogue* s'approcha de lui, & l'adoroit en lui diſant : Seigneur, ma fille eſt morte préſentement : mais venez lui impoſer les mains, & elle vivra. Alors Jeſus ſe levant, le ſuivit avec ſes Diſciples. En même-tems une femme, qui depuis douze ans avoit une perte de ſang, s'approcha *de lui* par derriere, & toucha le bord de ſon vêtement : car elle diſoit en elle-même : Si je puis ſeulement toucher ſon vêtement, je ſerai guérie. Jeſus ſe tournant, & la voyant, lui dit : *Ma* fille, ayez confiance, votre foi vous a guérie. Et cette femme fut guérie à la même heure. Comme il fut venu à la maiſon de ce chef *de la Synagogue*, voyant les joueurs de flute, & une troupe de perſonnes qui faiſoient grand bruit, il leur dit : Retirez-vous ; cette fille n'eſt pas morte, elle n'eſt qu'endormie. Et ils ſe mocquoient de lui. Mais après qu'on eut fait ſortir tout ce monde, il entra, & lui prit la main ; & cette petite fille ſe leva, & le bruit s'en répandit dans tout le pays.

INSTRUCTION.

DANS les deux miracles que renferme l'Evangile de ce jour, Jeſus-Chriſt nous inſtruit, mes Freres, de ceux qu'il fait ſur les ames, dont la guériſon eſt le principal objet de ſa miſſion, & la fin de tous les miracles qu'il a opérés ſur les corps. Dans l'un & dans l'autre, il nous montre l'état

où le péché nous réduit, & les diſpoſitions néceſſaires pour en obtenir de Dieu la délivrance.

Saint Marc & S. Luc nous apprennent que cette femme affligée d'une perte de ſang depuis douze ans, avoit dépenſé tout ſon bien à ſe faire traiter par les Medecins, ſans qu'aucun d'eux eût pu la guérir : & telle eſt la nature des plaies que nous cauſe le péché ; elles ne peuvent être guéries par les hommes, tant qu'on ne s'adreſſe qu'aux hommes, & qu'on n'a point recours à Dieu. Les maladies de l'ame tiennent de la nature de l'ame ; & par elles-mêmes elles dureroient toujours, quoiqu'elles puiſſent recevoir diverſes formes : c'eſt l'effet d'une grace toute-puiſſante de les guérir effectivement. L'une des principales diſpoſitions pour en obtenir la guériſon, c'eſt donc de déſeſpérer du ſecours des hommes, & de tous les moyens humains, & de ne mettre ſon eſpérance que dans la grace de Jeſus-Chriſt : c'eſt cette diſpoſition qui paroît dans cette femme : elle n'eſpéroit ſa guériſon que de Jeſus-Chriſt ; mais auſſi elle l'eſpéroit fortement. Il faut qu'une ame, pour obtenir de Dieu ſa guériſon, ceſſe d'eſpérer dans les hommes & dans ſoi-même ; mais qu'elle eſpére fortement en Dieu, à qui nulle maladie n'eſt incurable, parce qu'il eſt tout-puiſſant. *Marc. 5. 26. Luc. 9. 53.*

Après la guériſon de cette femme, Jeſus-Chriſt s'avance vers la maiſon du chef de la Synagogue, qui le conjuroit de rendre la vie à ſa fille ; & il trouve cette fille morte & environnée de gens qui faiſoient grand bruit. C'eſt l'ordinaire des hommes, pour s'empêcher de voir & de ſentir les choſes telles qu'elles ſont, de ſe procurer du bruit & de l'agitation, & d'occuper leur eſprit de divers objets. Après que le démon a ravi aux hommes la vie ſpirituelle par le péché, ſa plus grande adreſſe eſt de les empêcher de conſidérer l'état de leur ame. Il leur fournit pour cela des gens qui les divertiſſent, & des affaires qui les occupent : il les fait tomber entre les mains de faux directeurs qui leur ôtent tous les ſentimens de crainte, en leur inſpirant une fauſſe confiance : il les engage dans des entrepriſes qui demandent grande application ; & par toutes ces voies il les détourne de rentrer en eux-mêmes pour

y réflechir ſur leur ſituation. Jeſus-Chriſt entrant dans cette maiſon, fait ſortir toute cette troupe & demeure ſeul avec cette fille : il fait de même d'ordinaire à l'égard de ceux qu'il réſuſcite ſpirituellement ; il les ſépare des objets de leurs paſſions ; il leur procure une ſolitude & une ſéparation des créatures. On ne trouve point Jeſus-Chriſt dans le tumulte : il faut être dans la ſolitude pour entendre ſa voix : & ce ſont d'étranges réſurrections que celles de ces gens, qui pour guérir leur ame de ſes plaies mortelles, ne veulent pas ſeulement faire tréve avec leurs affaires pour un peu de tems, ni donner lieu à Jeſus-Chriſt de ſe trouver ſeul avec eux.

Mais terminons nos Inſtructions ſur le Décalogue : il nous reſte à vous expliquer aujourd'hui le huitiéme Commandement : *Vous ne porterez point faux témoignage contre votre prochain.*

Ces paroles renferment une défenſe, & un commandement. Elles défendent de faire au prochain aucune de ces injuſtices qui ſe commettent par parole ou par penſée, comme le faux témoignage, le menſonge, la détraction, la flatterie, le jugement & le ſoupçon téméraire.

1°. *Le faux témoignage* : ce qui renferme toute dépoſition faite en juſtice contre la vérité, ſoit au préjudice du prochain, ſoit en ſa faveur. Il eſt vrai que Dieu dit : *Vous ne porterez point faux témoignage contre votre prochain* ; & quelqu'un pourroit croire ſur ce fondement, qu'il eſt permis de rendre un faux témoignage pour le tirer d'une mauvaiſe affaire : mais ſi l'on veut y réflechir, on trouvera qu'il n'y a point de faux témoignage qui ne ſoit en un ſens très-véritable contre le prochain. Il peut bien être favorable à une partie : mais il eſt alors préjudiciable à la partie adverſe, ou à l'ordre & à l'intérêt public, qui demande la punition d'un coupable. Mais le faux témoignage paroît infiniment plus criminel, quand on le regarde du côté de Dieu, c'eſt-à-dire, de la vérité outragée, non-ſeulement par le faux témoignage en lui-même, mais ſur-tout par le parjure dont il eſt toujours précédé. Celui donc qui a porté un faux témoignage doit faire pénitence du crime qu'il a commis contre Dieu, & réparer

le tort qu'il a fait au prochain.

2°. *Le menſonge.* Mentir, c'eſt parler contre ſa penſée, avec deſſein de tromper celui à qui l'on parle. Toutes les fois donc que ces deux choſes ſe rencontrent, parler contre ſa penſée, & avoir deſſein de tromper, il y a menſonge, quand même, ſans y penſer, on diroit la vérité. Mais dire en riant quelque choſe qui n'eſt pas vrai, ce n'eſt pas mentir; parce qu'alors le viſage & le ton de la voix de celui qui parle, marquent évidemment ce qu'il penſe. C'eſt ce qu'enſeigne S. Auguſtin, qui étoit, comme on ſçait, grand ennemi du menſonge. *De ſçavoir*, ajoute-t-il, *ſi les ames parfaites doivent uſer de ces manieres de parler, c'eſt une autre queſtion.* Sans entrer dans cette queſtion, nous nous contenterons ici d'obſerver qu'un des grands hommes de l'antiquité païenne, avoit tant d'amour & de reſpect pour la vérité, qu'il ne ſe croyoit pas permis de la bleſſer, même en riant.

De mendacio. c. 2. n. 2.

Epaminondas.

On demande ſi tout menſonge eſt défendu. Je réponds que tout menſonge eſt défendu, parce que tout menſonge offenſe Dieu. C'eſt ce que S. Auguſtin enſeigne dans ſes deux livres *ſur le Menſonge* & *contre le Menſonge.* Cette vérité ſe prouve, 1°. par l'Ecriture. *Renoncez au menſonge*, dit S. Paul, *& que chacun de vous parle à ſon prochain ſelon la vérité.* La régle n'eſt pas reſtrainte à quelques eſpéces de menſonge; elle les embraſſe toutes: & l'Apôtre ne permet point au Chrétien de parler à ſon prochain autrement que ſelon la vérité. David parlant à Dieu, dit: *Vous perdrez tous ceux qui proférent le menſonge.* Et le Sage aſſure que *la bouche qui ment tue l'ame.* Il n'eſt pas néceſſaire, pour que ces deux endroits de l'Ecriture ſoient vrais, de ſuppoſer que tout menſonge eſt un péché mortel: il ſuffit qu'il le ſoit dans certains cas. Mais aſſurément l'Ecriture ne parleroit pas ainſi, ſi le menſonge étoit de ſoi-même une choſe permiſe & indifférente, & qu'il ne devînt péché que par le concours de certaines circonſtances: comme on ne peut pas dire que Dieu perdra tous ceux qui mangent & qui boivent, ſous prétexte qu'on eſt coupable de péché mortel, quand on mange & qu'on boit juſqu'à un certain excès. Il faut donc, pour conſerver la vérité de ces

Eph. 4. 25.

Pſ. 5. 7.

Sap. 1. 11.

propoſitions de l'Ecriture, ſuppoſer que le menſonge offenſe Dieu quelquefois juſqu'à mériter des peines éternelles : & c'eſt ſans doute le ſens des deux endroits que je viens de citer.

2°. Par deux raiſonnemens très-ſimples, fondés ſur un principe de Religion avoué de tout le monde.

Dieu eſt la vérité. Ainſi tout ce qui bleſſe la vérité offenſe Dieu. Le menſonge bleſſe la vérité : donc le menſonge offenſe Dieu.

Dieu eſt la vérité. Toute parole contraire à l'amour de la vérité, eſt donc oppoſée à l'amour de Dieu. Or tout menſonge eſt contraire à l'amour de la vérité : donc tout menſonge eſt oppoſé à l'amour de Dieu. Or tout ce qui eſt oppoſé à l'amour de Dieu eſt péché : donc le menſonge eſt péché.

Enchir. c. 22. 3°. Par la fin de l'inſtitution de la parole. « La parole, dit » S. Auguſtin, a été donnée aux hommes, afin qu'ils s'en ſer» vent, non pas pour ſe tromper les uns les autres, mais pour » ſe communiquer leurs penſées : c'eſt donc un péché d'aller » contre la fin de cette inſtitution, en ſe ſervant de la parole » pour tromper les autres. »

Eccli. 7. 4. Tenons-nous-en donc ſur le menſonge à cette régle de l'Ecriture : *Ne conſentez à faire aucun menſonge : car l'habitude de mentir eſt très-mauvaiſe.* Cela dit tout. Tout menſonge eſt un mal, & l'habitude du menſonge un très-grand mal.

Tout le monde tombe d'accord qu'il n'eſt pas permis de mentir pour faire tort au prochain : mais on prétend qu'il eſt même louable de mentir pour empêcher un mal, ou pour procurer un bien ; pour ſauver, par exemple, la vie à un homme, à ſon propre pere, (on peut le ſuppoſer ;) pour faire recevoir le Baptême à un enfant, ou à tout autre qui eſt en danger de mourir ſans ce Sacrement ; enfin pour la conſervation de la Religion. Eſt-il poſſible, dit-on, qu'on offenſe Dieu, en proférant quelques mots, qui ne ſont pas ſelon l'exacte vérité, mais qui ne font préjudice à perſonne, & qui produiſent au contraire de ſi grands biens ? Mais la bonne intention ne rend pas bon & permis, ce qui de ſoi-même eſt mauvais

& défendu ; & le bien, quel qu'il ſoit, qui peut revenir d'une action, n'en change pas la nature. Dieu tire, quand il veut, le bien du mal ; mais le mal ne ceſſe pas pour cela d'être mal, & en horreur à Dieu. La queſtion eſt donc de ſçavoir ſi le menſonge eſt un mal : or nous l'avons prouvé ; donc il ne peut jamais ceſſer d'être mal, quelque bonne intention qu'on ſuppoſe dans celui qui ment. Autrement, il ſeroit vrai de dire qu'on peut ſe parjurer, voler, commettre un adultère, dans la vûe de détourner quelque grand mal, & de procurer au prochain quelque grand bien : à quoi néanmoins on ne peut penſer ſans horreur. Il eſt vrai que le menſonge, dans des circonſtances comme celles dont parle l'objection, eſt un moindre mal : mais c'eſt toujours un mal, parce qu'il bleſſe toujours la vérité. Toute la ſubſtance de cette réponſe eſt de S. Auguſtin. *Enchir. c. 21.*

Il ſuit delà que nous devons nous en tenir à cette belle régle du même Saint. » Que l'homme, dit-il, faſſe tout ce qu'il » peut pour la conſervation de la vie même temporelle de ſon » prochain : mais quand il en ſera venu au point de ne pou- » voir y contribuer qu'en offenſant Dieu, qu'il croie alors » qu'il ne lui reſte plus rien à faire, puiſqu'il voit que ce qui » lui reſte à faire eſt une mauvaiſe action. » *Lib. contr. Mend. c. 17. n. 34.*

On doit raiſonner ſur l'équivoque & la reſtriction mentale de même à proportion que ſur le menſonge, puiſqu'elles ne ſont l'une & l'autre que des menſonges palliés. On appelle équivoque un mot qui a double ſens ; & uſer d'équivoque, c'eſt employer, en parlant à quelqu'un, une expreſſion que nous prenons dans un ſens, & que nous ſçavons qu'il prendra dans un autre. La reſtriction mentale, c'eſt lorſque proférant tout haut un menſonge, on y apporte tout bas une reſtriction, pour pouvoir dire qu'on n'a pas menti. Quelqu'un, par exemple, me demande ſi je n'ai pas dit telle choſe à un tel : je réponds que je ne lui ai point parlé : mais en moi-même j'entends que je ne lui ai point parlé l'année paſſée ; à quoi celui qui m'a interrogé ne penſe nullement. Il eſt viſible que quiconque uſe d'équivoque, ou de reſtriction mentale, a réellement deſſein de tromper celui à qui il parle, &

qu'en effet il le trompe. Comme donc ce qui fait que le menſonge eſt péché ſe trouve dans l'équivoque & dans la reſtriction, il s'enſuit que l'une & l'autre ſont des péchés.

3°. *La détraction.* Ce vice conſiſte à dire du mal du prochain, mal qui tend à le diffamer, ou à lui faire tort en quelque autre maniére que ce ſoit; & qui y tend, je ne dis pas ſeulement par l'intention de celui qui parle mal du prochain, mais indépendamment de ſon intention, par la nature du diſcours qu'il tient: car un homme qui a parlé au déſavantage du prochain, n'eſt pas innocent, quoiqu'il diſe qu'il n'a eu aucun deſſein de lui nuire: ſi ce qu'il a dit ne vient pas d'un fonds de malignité; il eſt au moins l'effet d'une légéreté & d'une indiſcrétion oppoſée à la charité, dont un des caractè-
1. Cor. 13. 4. res eſt, ſelon S. Paul, de n'être point téméraire & précipitée.

Il y a deux eſpéces de détraction, la calomnie & la médiſance. Si le mal qu'on dit du prochain eſt faux, cela s'appelle calomnie: ſi ce qu'on en dit eſt vrai, c'eſt une médiſance. On exprime pourtant l'une & l'autre aſſez ſouvent par le nom commun de médiſance, dont on peut ſe rendre coupable en cinq différentes manieres: 1°. En exagérant le mal que le prochain a fait. 2°. En le révélant ſans néceſſité, lorſqu'il eſt caché. 3°. En interprétant en mauvaiſe part ſes bonnes actions. 4°. En gardant un ſilence affecté ſur le bien qu'on entend dire de lui, lorſqu'on prévoit que ce ſilence ſera interprété à ſon préjudice. 5°. En écoutant avec une ſecrette joie le mal que d'autres diſent du prochain. Par-là on prend part au péché de la médiſance.

La médiſance eſt un très-grand péché, & néanmoins très-fréquent. Il eſt très-grand, puiſque S. Paul met les médiſans
1. Cor. 6. 10. au nombre de ceux qui ſeront exclus du royaume de Dieu. Il eſt très-fréquent; car ſi on y fait réflexion, on conviendra qu'il eſt très-peu de converſations, même parmi ceux qu'on regarde comme d'honnêtes gens, où la médiſance ne trouve ſa place.

Mais de toutes les médiſances, la plus noire, & la plus funeſte dans ſes ſuites, eſt celle qui conſiſte dans les rapports vrais

vrais ou faux qu'on fait à un homme en ſecret, & comme en confidence, de ce qu'un autre a dit ou fait contre lui : ce qui produit preſque toujours dans le cœur de celui à qui on fait ces rapports, des haines & des déſirs de vengeance qui ſe terminent à des inimitiés irréconciliables ; d'autant plus que l'accuſé, qui ne ſçait point ce qu'on a dit de lui, n'a aucun moyen de ſe juſtifier, ou de s'expliquer, ou de faire ſatisfaction. Ces funeſtes effets des rapports ſecrets, ſont marqués dans l'Ecriture. *Les paroles du ſemeur de rapports paroiſſent ſimples*, dit le Sage ; *mais elles pénétrent juſqu'au fond du cœur.* Et un peu plus haut : *Quand il n'y aura plus de bois, le feu s'éteindra ; & quand il n'y aura plus de ſemeurs de rapports, les querelles s'appaiſeront.* Et pour montrer combien ces ſortes de gens ſont coupables aux yeux de Dieu, le Sage dit qu'*il y a ſix choſes que le Seigneur hait*, & que *ſon cœur déteſte la ſeptiéme* : & cette ſeptiéme choſe, c'eſt *celui qui ſeme la diſcorde entre les freres* ; ce qui ſe fait preſque toujours par les rapports.

Prov. 26. 22. *v.* 20. *Prov.* 6. 16. 19.

Le premier devoir d'un Chrétien qui entend médire, eſt de ne point prendre de part à la médiſance : mais ce n'eſt pas le ſeul ; il faut, pour accomplir toute juſtice, qu'autant qu'il eſt en lui, il réprime les langues médiſantes : ce qui ſe peut faire, 1°. En impoſant ſilence, s'il a l'autorité : 2°. En oppoſant au mal qu'on dit du prochain, le bien qu'il en connoît : 3°. En détournant ailleurs la converſation : 4°. En gardant le ſilence, & faiſant paroître ſur ſon viſage que de tels diſcours lui déplaiſent. *Le vent d'Aquilon*, dit le Sage, *écarte la pluie* ; *& le viſage triſte, la langue médiſante.* 5°. En ſe retirant de la compagnie où l'on médit. *N'ayez point*, dit encore le Sage, *de commerce avec les médiſans.*

Prov. 25. 23. *Prov.* 24. 21.

Celui qui a médit du prochain, lui doit une réparation, ſoit que le mal qu'il en a dit, ſoit vrai ou faux. S'il eſt faux, il ne peut être diſpenſé de rétablir la réputation de ſon prochain, en rétractant la calomnie. Si le mal eſt vrai, il ne doit point ſe dédire : car il n'eſt pas permis de mentir ; mais comme il a fait tort à ſon prochain par ſa médiſance, il doit travailler à le réparer par toute ſorte de moyens permis, ſur-

tout en diſant du bien de lui dans toutes les occaſions qui s'en préſentent.

N'eſt-il donc jamais permis, me direz-vous, de dire du mal du prochain? Je réponds que cela eſt permis dans certaines occaſions; & c'eſt même quelquefois un devoir de le faire. 1°. Quand la choſe eſt certaine & publique, il n'y a pas du mal d'en parler; pourvû qu'il y ait quelque néceſſité, ou du moins quelque utilité à le faire; & qu'on en parle uniquement par l'un de ces deux motifs, & non point par malignité. 2°. C'eſt même un devoir de dire à un homme le mal qu'on ſçait d'un autre, quand il s'agit de lui faire éviter un piége qu'on lui tend, ou quelque préjudice qu'il recevra, s'il n'eſt averti. 3°. On doit donner avis du mal qu'on ſçait du prochain, à ceux qui peuvent y remédier par leur autorité, ou par leur conſeil.

4°. *La flatterie.* Ce ſont des louanges, ou fauſſes ou outrées, ou prodiguées ſans néceſſité, ou ſans une véritable utilité. En général, rien n'eſt plus dangereux que les louanges, même les plus juſtes & les plus néceſſaires : mais louer dans un homme de bonnes qualités & des vertus qu'il n'a pas, ou ſi l'on loue celles qu'il a, les faire valoir beaucoup au de-là de l'exacte vérité, c'eſt une flatterie indigne & de l'homme Chrétien, & de l'honnête homme : c'eſt un menſonge qui offenſe Dieu, & qui fait un tort infini au prochain.

5°. *Les jugemens & les ſoupçons téméraires.* Juger, en ce cas, c'eſt condamner le prochain comme certainement coupable : ſoupçonner, c'eſt penſer que peut-être il eſt coupable. On appelle téméraire, le jugement ou le ſoupçon qu'on forme au déſavantage du prochain, ſans un légitime fondement. Or le fondement du jugement, c'eſt la certitude & l'évidence; & le fondement du ſoupçon, c'eſt l'apparence. Partout donc où il n'y a point d'évidence, le jugement eſt téméraire : par-tout où il n'y a point d'apparence, le ſoupçon eſt téméraire. *Ne jugez point*, dit Jeſus-Chriſt, *afin que vous ne ſoyez point jugés : car vous ſerez jugés, comme vous aurez jugé les autres.* Jeſus-Chriſt dit encore : *Ne jugez pas ſur les apparences; mais jugez ſelon la juſtice.* Le jugement téméraire eſt

Matt. 7. 1. 2.

Joan. 7. 24.

donc un jugement injuſte, & par conſéquent un péché. Le ſoupçon téméraire, lorſqu'il eſt une ſimple erreur de l'eſprit, qui prend une fauſſe lueur pour une vraie lumiere, eſt un péché véniel : il eſt mortel au jugement de S. Thomas, s'il vient de haine & de malignité. Mais le ſoupçon n'eſt jamais un mal dans ceux qui ſont chargés de veiller à la conduite des autres, lorſqu'il n'a pour principe que la vûe d'empêcher le mal, & de procurer le bien.

Voici maintenant ce qui eſt ordonné par ce Commandement. Au ſujet du *faux témoignage* & du *menſonge*, il nous eſt ordonné de parler en tout ſelon la vérité. Pour cela, il faut aimer la vérité, & l'aimer comme nous devons aimer Dieu, puiſque la vérité eſt Dieu même ; l'aimer plus que nos intérêts, que nos amis, que notre propre vie.

Au ſujet de la *detraction*, il nous eſt ordonné de faire valoir autant que nous pouvons, le bien que nous connoiſſons dans le prochain ; de cacher ou diminuer le mal, & de ne nous réſoudre à parler à ſon déſavantage, que dans le cas d'une véritable néceſſité, & par un principe de charité.

Sur la *flatterie*, nous devons prendre pour régle de ne louer perſonne que ſelon l'exacte vérité, dans la néceſſité, pour rendre au prochain la juſtice qui lui eſt dûe, & d'une maniére chrétienne ; c'eſt-à-dire, qu'en louant le prochain, nous ne nous arrêtions pas à l'homme en qui ſe trouvent les bonnes qualités que nous louons ; mais que nous remontions juſqu'à celui de qui deſcend toute grace excellente & tout don parfait ; afin que la louange lui en ſoit rendue, & par nous, & par celui à qui nous parlons, & par ceux qui nous écoutent.

Sur le *jugement téméraire* : il faut, pour éviter ce péché, 1°. Suſpendre notre jugement tant que l'évidence ne nous force pas de juger au déſavantage du prochain. 2°. Donner aux actions des autres l'interprétation la plus favorable qu'il eſt poſſible : ſi l'on ne peut abſolument excuſer l'action, juger favorablement de l'intention ; ſuppoſer que celui qui a fait le mal, y eſt tombé par ſurpriſe, par foibleſſe, trompé par une fauſſe lumiere, ou entraîné par une violente tentation.

3°. Nous défier extrêmement de nos propres lumieres, penſer à nous juger nous-mêmes plutôt qu'à condamner les autres ; prendre occaſion de leurs fautes, pour nous humilier devant Dieu à la vûe de celles, ou que nous avons commiſes, ou que nous pouvons commettre.

Sur le *ſoupçon téméraire*, la régle la plus ſûre qu'on puiſſe ſuivre, eſt de s'interdire abſolument tout ſoupçon déſavantageux au prochain, à moins que le devoir de la place qu'on occupe, ou la néceſſité où l'on peut ſe trouver de ſe précautionner contre les mauvais deſſeins d'un ennemi, ne nous autoriſe à ſoupçonner le mal quand nous en voyons l'apparence. Cette régle, que je propoſe comme la plus ſûre, & qui l'eſt en effet, n'a rien que d'aiſé dans la pratique : car lorſqu'il s'agit de jugement, on peut bien quelquefois y être forcé par l'évidence ; mais l'apparence ne nous force point de former des ſoupçons ; il n'y a qu'à la négliger, & porter ailleurs la vûe de notre eſprit.

PRIERE.

QUI peut dire, Seigneur, en conſidérant la ſainteté & l'étendue de votre divine Loi : Mon cœur eſt net, je ſuis pur de tout péché ? Tout homme eſt menteur ; & celui qui ne feroit point de fautes en parlant, ſeroit un homme parfait. Mon Dieu, que nous ſommes éloignés d'une telle perfection ! Notre langue n'a-t-elle pas été un monde d'iniquité ? ce petit membre de notre corps n'a-t-il pas infecté tout le cours de notre vie ? Peut-être n'avons-nous pas été aſſez injuſtes pour porter faux témoignage contre notre prochain, parce que votre protection nous en a préſervés : mais combien de menſonges de toute eſpéce, combien d'équivoques & de reſtrictions mentales, combien de médiſances & de calomnies, combien de flatteries, de jugemens & de ſoupçons téméraires n'avons-nous pas à nous reprocher ? Nous le confeſſons aujourd'hui devant vous, ô mon Dieu, le cœur pénétré de la plus vive douleur. Daignez, s'il vous plaît, par un effet de votre miſéricorde infinie, nous pardonner toutes ces fautes, & produire en nous une ferme réſolution de ne les plus commettre.

Inſpirez-nous, Seigneur, une grande horreur du faux témoignage qui bleſſe tout à la fois la vérité, la charité, la juſtice & la Religion. Qu'il nous ſuffiſe, pour nous faire éviter tout menſonge, de ſçavoir que vous êtes la ſouveraine vérité, que vous haïſſez & condamnez tout menſonge, & que jamais il n'eſt permis de mentir, non pas même pour ſauver la vie. Qu'il ne nous arrive jamais de faire perdre l'honneur, la réputation & le credit du prochain, ou de les diminuer par des médiſances ou des calomnies, ni de prendre plaiſir à entendre les autres médire ou calomnier : & ſi nous avons eu le malheur de faire tort à nos freres par les traits de notre langue, donnez-nous la fidélité & le courage de le réparer par toutes les voies légitimes & poſſibles, quelque choſe qu'il puiſſe nous en couter. Que la flatterie ne ſe trouve jamais dans nos diſcours : elle eſt un poiſon pour l'orgueilleux ; & nous le ſommes tous. Que nous ſoyons toujours très-circonſpects & très-réſervés dans nos jugemens, & encore plus dans nos ſoupçons ſur le prochain.

O Dieu, vérité ſouveraine, imprimez en nous un amour ſincére pour la vérité : que cet amour paroiſſe dans nos paroles & dans nos actions. O Dieu, qui êtes charité, répandez dans nos cœurs cette charité qui fait accomplir toute la loi, & qui ne ſouffre pas que nous faſſions tort au prochain en ſa perſonne, en ſes biens ou en ſon honneur ; afin qu'après avoir pratiqué la vérité par la charité, nous arrivions enfin à ce Royaume qui a pour Roi la vérité, pour loi la charité, & pour durée l'éternité. Amen.

[*Au XXIV. Dimanche après la Pentecôte, ſi ce n'eſt pas le dernier, on lira l'Epître, l'Evangile & l'Inſtruction du VI. Dimanche après l'Epiphanie.*

Au XXV. Dimanche, ſi ce n'eſt pas le dernier, on lira l'Epître, l'Evangile & l'Inſtruction du V. Dimanche après l'Epiphanie.

Au XXVI. Dimanche, ſi ce n'eſt pas le dernier, on lira l'Epître, l'Evangile & l'Inſtruction du IV. Dimanche après l'Epiphanie.

Au XXVII. Dimanche, ſi ce n'eſt pas le dernier, on lira l'Epître, l'Evangile & l'Inſtruction du III. Dimanche après l'Epiphanie.]

LE DERNIER DIM. APRE'S LA PENTEC.

Epître de S. Paul aux Coloſſiens, Ch. 1. v. 9-14.

MES Freres; nous ne ceſſons point de prier pour vous, & de demander *à Dieu* qu'il vous rempliſſe de la connoiſſance de ſa volonté en *vous donnant* toute la ſageſſe & toute l'intelligence ſpirituelle; afin que vous vous conduiſiez d'une maniere digne de Dieu, tâchant de *lui* plaire en toutes choſes, portant des fruits de toutes ſortes de bonnes œuvres, & croiſſant en la connoiſſance de Dieu, que vous ſoyez en tout remplis de force, par la puiſſance de ſa gloire, pour avoir en toutes rencontres une patience & une douceur perſévérante accompagnée de joie; rendant graces à Dieu le Pere, qui en nous éclairant de ſa lumiere, nous a rendus dignes d'avoir part au ſort & à l'héritage des Saints; qui nous a arrachés de la puiſſance des ténébres, & nous a transférés dans le royaume de ſon Fils bien-aimé, *de ſon Fils, dis-je*, qui nous a rachetés, en nous méritant par ſon ſang la rémiſſion de nos péchés.

Evangile ſelon Saint Matthieu, Ch. 24. v. 15-35.

JESUS dit à ſes Diſciples: Quand vous verrez que l'abomination de la déſolation, qui a été prédite par le Prophéte Daniel, ſera dans le lieu ſaint; que celui qui lit, entende bien ce qu'il lit. Alors que ceux qui ſeront dans la Judée, s'enfuient ſurles montagnes:

que celui qui ſera au haut du toît, n'en deſcende pas pour emporter quelque choſe de ſa maiſon; & que celui qui ſera dans le champ, ne retourne point pour prendre ſes vêtemens. Mais malheur aux femmes qui ſeront groſſes ou nourrices en ce tems-là. Priez Dieu que votre fuite n'arrive point pendant l'hyver ni au jour du ſabbat : car l'affliction de ce tems-là ſera ſi extrême, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, & qu'il n'y en aura jamais. Et ſi ces jours n'avoient été abrégés, nul homme n'auroit été ſauvé : mais ils ſeront abregés en faveur des élus. Alors ſi quelqu'un vous dit : Le CHRIST eſt ici, ou, Il eſt là, ne le croyez point : car il s'élevera de faux Chriſts & de faux Prophétes, qui feront de grands prodiges & des choſes étonnantes, juſqu'à ſéduire, s'il étoit poſſible, les élus mêmes. J'ai voulu vous en avertir auparavant. Si donc on vous dit : Le voici dans le déſert, ne ſortez point pour y aller. *Si on vous dit :* Le voici dans le lieu le plus retiré de la maiſon, ne le croyez point. Car comme un éclair qui ſort de l'Orient, paroît *tout d'un coup* juſqu'à l'Occident, ainſi ſera l'avénement du Fils de l'homme. Par-tout où le corps *mort* ſe trouvera, les aigles s'y aſſembleront. Mais auſſitôt après ces jours d'affliction ; le ſoleil s'obſcurcira, & la lune ne donnera plus ſa lumiere, les étoiles tomberont du ciel, & les Puiſſances des cieux ſeront ébranlées. Alors le ſigne du Fils de l'homme paroîtra dans le ciel, & tous les peuples de la terre s'abandonneront aux pleurs & aux gémiſſemens : & ils verront le Fils de l'homme qui viendra ſur les nuées du ciel avec une

grande puiſſance & une grande majeſté. Et il enverra ſes Anges, qui feront entendre la voix éclatante de leurs trompettes, & qui raſſembleront ſes élus des quatre coins du monde, depuis une extrémité du ciel juſqu'à l'autre. Apprenez *ſur ceci* une comparaiſon priſe du figuier. Quand ſes branches ſont déja tendres, & qu'il pouſſe ſes feuilles, vous ſçavez que l'été eſt proche. De même lorſque vous verrez toutes ces choſes, ſçachez que *le Fils de l'homme* eſt près, & *qu'il eſt* à la porte. Je vous dis en vérité que cette génération ne finira point que toutes ces choſes ne ſoient accomplies. Le ciel & la terre paſſeront; mais mes paroles ne paſſeront point.

INSTRUCTION.

L'EGLISE toujours conduite par l'Eſprit de Dieu, mes chers Freres, propoſe pluſieurs fois durant le cours de l'année à ſes enfans pour ſujet de leurs réflexions, le jugement dernier, les ſignes épouventables qui le précéderont, l'appareil effrayant qui l'accompagnera, enfin le compte redoutable que nous aurons à y rendre. Son deſſein eſt de réveiller par la conſidération de ces objets ſi terribles, la foi & la piété des fidéles dont la plupart vivent dans un aſſoupiſſement léthargique à l'égard des choſes de la Religion & de leur ſalut éternel. Comme elle ſçait que la crainte eſt le commencement de la ſageſſe, un frein très-puiſſant pour réprimer nos paſſions, & un moyen très-efficace pour réveiller en nous les ſentimens de la piété; elle eſt auſſi perſuadée que rien n'eſt plus capable de produire en nous cette crainte ſalutaire, que de nous remettre ſouvent devant les yeux le jugement dernier. S. Auguſtin dit, que *c'eſt preſque la ſeule choſe dont il faille entretenir les Chrétiens*: auſſi voyons-nous que les plus grands Saints s'en occupoient ſouvent; ils en étoient même ſenſible-

ment

ment effrayés. Le ſouvenir de ce jugement redoutable étoit ſi profondément gravé dans l'eſprit & dans le cœur des premiers Chrétiens, qu'ils ſe croyoient toujours à la veille de ce jour terrible, & qu'ils regardoient les fleaux publics comme des ſignes & des avant-coureurs de ce jugement. Qui ne s'étonnera après cela de l'inſenſibilité déplorable où nous vivons à l'égard d'un objet ſi effrayant ? Toutes les vérités qui regardent le jugement dernier ne font preſque plus d'impreſſion ſur nous ; nous les entendons, nous les liſons, avec une indifférence digne de larmes : il ſemble qu'elles ſoient pour d'autres, & non pour nous. D'où vient donc cette ſécurité ſi fatale, cette tranquillité ſi funeſte ? aſſurément ce n'eſt pas que le jugement dernier ne ſoit quelque choſe de bien terrible, puiſque les plus grands Saints l'ont appréhendé ; ce n'eſt pas non plus que nous ayons moins ſujet de craindre, puiſque notre vie eſt ſi différente de la vie de ces grands Saints : quelle eſt donc la ſource de cette funeſte inſenſibilité dans la plupart de Chrétiens, ſi ce n'eſt une extinction preſque entiere de la foi, & un affoibliſſement déplorable dans la piété ? C'eſt pour réveiller en vous, mes chers Freres, ces précieux ſentimens qu'en ſuivant l'eſprit de l'Egliſe nous vous parlerons aujourd'hui du jugement dernier, en vous expoſant 1°. les qualités du Juge au tribunal duquel nous ſerons cités, 2°. ce qui fera la matiere du jugement que nous y ſubirons.

Conſidérons d'abord quelles ſont les qualités du ſouverain Juge devant lequel nous comparoîtrons. C'eſt Jeſus-Chriſt qui ſera notre Juge. C'eſt une vérité que nous faiſons profeſſion de croire dans le ſymbole des Apôtres, en diſant que *Jeſus-Chriſt viendra juger les vivans & les morts. Le Pere*, nous dit ce divin Sauveur, *ne juge perſonne ; mais il a donné à ſon Fils tout pouvoir de juger, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Pere.* Or nous pouvons remarquer trois qualités dans ce divin Juge. Joan. 5. 22. 23.

1°. C'eſt un Juge infiniment éclairé. Jeſus-Chriſt, dit S. Paul, *démêle les penſées & les mouvemens du cœur : nulle créature ne lui eſt cachée ; mais tout eſt à nud & à découvert devant* Hebr. 4. 12. 13.

ſes yeux : il a une connoiſſance parfaite de toutes choſes ; rien n'échappe à ſa lumiere ; il éclaire les ténébres mêmes : il connoît non-ſeulement les actions que l'on dérobe avec plus de ſoin à la vûe des hommes ; mais auſſi les déſirs les plus intimes, les penſées les plus cachées, les intentions les plus ſecrettes, les replis les plus profonds de notre ame : *il approfondit les cœurs, & ſonde les reins.* Tremblons à la vûe d'une lumiere ſi pénétrante. Rien n'eſt plus borné que la connoiſſance que les juges de la terre les plus éclairés ont des coupables cités à leur tribunal : ils ne connoiſſent pour l'ordinaire que très-imparfaitement leurs actions extérieures, & ne découvrent que par conjecture, ce qui ſe paſſe dans leur cœur. Il n'en eſt pas ainſi du ſouverain Juge : ſa lumiere plus perçante que les rayons du ſoleil pénétre juſque dans le fond des conſciences, & mettra au grand jour tout ce qu'il y a de plus ſecret. Jeſus-Chriſt compte tous nos pas ; il conſidére nos penſées, nos déſirs, nos vûes, nos paroles, nos actions ; & à l'heure même, il en porte un jugement : il a toujours les yeux ouverts ſur les bons & les méchans, & il en fait en même tems le diſcernement : mais ſon jugement ne nous ſera manifeſté qu'au dernier moment de notre vie, & d'une maniere plus éclatante au jugement général, qui ſera la confirmation & la manifeſtation de celui que Jeſus-Chriſt prononce à chacun de nous, *Ne jugez pas avant le tems*, dit S. Paul, *juſqu'à ce que le Seigneur vienne pour produire dans la lumiere ce qui eſt caché dans les ténébres, & découvrir les plus ſecrettes penſées du cœur ; & alors chacun recevra la louange qui lui eſt due.*

Pſ. 7. 10.

1. Cor. 4. 5.

2°. C'eſt un Juge infiniment intégre. Jeſus-Chriſt nous jugera avec une ſouveraine juſtice. *Les jugemens du Seigneur*, nous dit le Sage, *ſont poids & meſure. Nous ſçavons*, dit S. Paul, *que le jugement de Dieu eſt conforme à la vérité, & qu'il rendra à chacun ſelon ſes œuvres ; car il ne fait point acception de perſonnes.* Dans ce jour de diſcuſſion, le riche & le pauvre, le ſçavant & l'ignorant, le petit & le grand ſeront tous de niveau ; le ſouverain Juge n'aura égard ni à la qualité, ni à la condition, ni aux talens : la charité, avec les bonnes œuvres qui en ſeront le fruit, fera toute la diſtinction & le diſcerne-

Prov. 16. 11. *Rom.* 2. 2. 6. 11.

ment. *L'affliction & le déſeſpoir*, dit le grand Apôtre, *accablera tout homme qui fait le mal,.... la gloire & l'honneur & la paix ſeront le partage de tout homme qui fait le bien.* Jeſus-Chriſt ne ſe laiſſera flechir, ni par le credit, ni par les richeſſes, ni par la puiſſance, ni même par les priéres, parce que le tems de la miſéricorde ſera paſſé. Quand il eſt queſtion des juges de la terre, on peut les ſurprendre par l'artifice, les aveugler par les préſens, les intimider par les menaces, les gagner par les promeſſes, les affoiblir par le crédit, & les flechir même par des motifs de compaſſion. Mais la juſtice du ſouverain Juge des vivans & des morts eſt inflexible, & rien n'eſt capable de la faire plier : ce ne ſera ni la coutume, ni les uſages, ni les abus, ni les relâchemens, ni l'exemple des autres, qui ſeront la régle de l'examen que nous ſubirons, & de l'arrêt que le ſouverain Juge prononcera ; mais ce ſera la vérité même, ce ſera l'Evangile. *Celui qui me rejette*, dit Jeſus-Chriſt, *& qui ne reçoit pas mes paroles, a un juge qui doit le juger ; ce ſera ma parole qui le jugera au dernier jour.* *Rom. 2. 9. 10.* *Joan. 12. 48.*

3°. C'eſt un Juge ſouverain : ſon tribunal eſt ſans appel ; nous y ſerons jugés en dernier reſſort ; ſa ſentence ſera déciſive pour l'éternité. Sur la terre on appelle d'un tribunal à un autre, qui ſouvent réforme ce que le premier a décidé ; & ſi avec le bon droit on n'eſt pas aſſez heureux pour trouver juſtice dans les tribunaux ſouverains, on ſe conſole par l'eſpérance qu'elle nous ſera un jour rendue par celui qui réforme tous les jugemens injuſtes. Mais il n'en ſera pas ainſi du jugement de Jeſus-Chriſt : l'arrêt qu'il prononcera ſur chacun de nous dans ce jour terrible, ſera irrévocable ; & parce qu'il eſt tout-puiſſant, & que rien ne réſiſte à ſa volonté ſouveraine, l'exécution de ſon arrêt ſe fera ſur le champ, & ſera éternelle.

Voyons maintenant ce qui fera la matiere du compte terrible que nous aurons à rendre devant ce Juge ſuprême dans ce dernier jugement. Nous y ſerons examinés 1°. ſur le mal que nous aurons commis : 2°. ſur le bien que nous aurons omis : 3°. ſur le bien même que nous aurons fait.

1°. Nous ſerons examinés & jugés ſur le mal que nous aurons commis. *Je vis*, dit S. Jean, *un grand trône blanc, & la* *Apoc. 20. 11.*

majeſté de celui qui étoit aſſis deſſus. Je vis enſuite les morts grands & petits qui comparurent devant le trône, & les livres furent ouverts, & les morts furent jugés ſur ce qui étoit écrit dans ces livres ſelon leurs œuvres. J. C. tient un compte exact de toutes nos actions, de toutes nos penſées, de tous nos déſirs, & de toutes nos paroles : alors le livre qui les renferme ſera ouvert, c'eſt-à-dire, ſelon S. Auguſtin, que par une vertu toute divine, la vie de chacun ſera rappellée à ſa mémoire, & découverte à tous les hommes; & tous les péchés qui n'auront pas été effacés dans le ſang de l'Agneau, & par les larmes de la pénitence, ſeront mis au grand jour & repréſentés au pécheur. Ce ſera la loi de Dieu, comme nous le diſions préſentement, qui ſera la régle immuable ſur laquelle nous ſerons jugés; & tout ce qui ſera trouvé contraire à cette divine loi dans nos penſées, nos déſirs, nos paroles & nos actions, ſera le ſujet de notre condamnation. « Je ſuis épouvanté, dit S. Grégoire » de Naziance, de la parole du Prophéte qui s'écrie : Que ſe- » rons-nous au jour où Dieu entrera avec nous en compte, » & au jugement? lorſqu'il nous convaincra de tous nos cri- » mes, qu'il nous préſentera en face tous nos péchés, com- » me de cruels accuſateurs, & qu'il oppoſera aux iniquités » dont nous nous ſerons rendus coupables, les bienfaits que » nous aurons reçûs de lui; lorſqu'il nous demandera compte » de la majeſté de ſon image qu'il avoit imprimée en nous, » & que nous aurons toute gâtée & toute défigurée par nos » déreglemens; lorſqu'il nous fera condamner par nous-mê- » mes, & nous réduira à ne pouvoir pas même dire que nous » ſouffrirons injuſtement. Qui nous ſervira d'Avocat devant » ce Juge? par quels prétextes, par quelles fauſſes excuſes, » par quelles couleurs artificieuſes, par quelles inventions » ſubtiles pourrons-nous déguiſer la vérité devant ce ſouve- » rain tribunal, & éluder la rectitude invariable de ce juge- » ment? On y mettra dans la balance nos paroles, nos actions, » nos penſées, nos déſirs : on y peſera les bonnes & les mau- » vaiſes, afin qu'après avoir vû celles qui l'emportent, on for- » me un arrêt après lequel il n'y aura plus d'appel, plus de » moyens de détruire ſes mauvaiſes actions par des actions » contraires, »

Gregor. Naz. Orat. 15.

2°. Nous ſerons examinés & jugés ſur le bien que nous n'aurons pas fait, & que la loi de Dieu nous preſcrit, c'eſt-à-dire, ſur les péchés d'omiſſion. On reconnoît aiſément les péchés d'action : mais quoique ſouvent les péchés d'omiſſion ſoient plus grands & en plus grand nombre, ils ſont preſque entierement inconnus ; une infinité de perſonnes ont les yeux fermés ſur ces ſortes de péchés. Sans parler de l'omiſſion de l'amour de Dieu, omiſſion qui ſera le ſujet de la condamnation d'un très-grand nombre de Chrétiens, parce que nous ſommes obligés d'aimer Dieu de tout notre cœur & par deſſus toute choſe ; combien de riches ſeront condamnés pour n'avoir pas fait l'aumône, & exercé des œuvres de charité ! Jeſus-Chriſt leur dira : *J'ai eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu ſoif, & vous ne m'avez pas donné à boire.* Matt. 25. 42. Combien de peres & meres ſeront condamnés pour avoir négligé l'éducation de leurs enfans ! combien de maîtres & de maîtreſſes, pour n'avoir pas veillé ſur leurs domeſtiques, & ne leur avoir pas procuré les ſecours du ſalut ! *Si quelqu'un*, dit S. Paul, *n'a pas ſoin des ſiens, & particulierement de ceux de ſa maiſon, il a renoncé la foi, & il eſt pire qu'un infidéle.* 1. Tim. 5. 8. Combien de Chrétiens ſeront condamnés pour avoir omis le devoir de la priére, devoir ſi eſſentiel à la piété ; pour avoir négligé de s'inſtruire des maximes de l'Evangile, & des vérités néceſſaires au ſalut ! Combien ſeront condamnés pour n'avoir pas fait un fidéle emploi du tems, pour n'avoir pas fait valoir les talens que Dieu leur a donnés ! On ſçait le rigoureux arrêt prononcé dans l'Evangile contre celui qui n'avoit pas fait profiter le talent qui lui avoit été confié. *Pour ce ſerviteur inutile, jettez-le dehors dans les ténébres ; c'eſt là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.* Matt. 25. 30.

3°. Enfin nous ſerons examinés & jugés ſur le bien que nous aurons fait ; nos vertus mêmes deviendront la matiére du jugement de Dieu. *Je jugerai*, dit le Seigneur, *les juſtices mêmes* : ce ſera dans les lieux les plus cachés de Jeruſalem que Dieu, ſelon la parole d'un Prophéte, portera la lumiere des lampes. Que de bonnes œuvres extérieures, que de vertus apparentes diſparoîtront à l'approche du feu du jugement der-

Pſ. 74. 3. Soph. 1. 12.

1. Cor. 3. 1. dier, qui, ſelon S. Paul, conſumera toute la paille, le foin & le bois, & qui n'épargnera que l'or & l'argent? c'eſt-à-dire, qu'il n'y aura que ce que nous aurons fait par le mouvement de l'Eſprit de Dieu, qui ſubſiſtera à ſon jugement; qu'ainſi tout ce que nous ne faiſons que pour notre ſatisfaction, notre honneur, notre repos & notre propre intérêt, & par un autre motif que celui de l'amour de Dieu, ne tiendra lieu que de foin, de paille, de bois: car il ne ſuffit pas de faire le bien,

Sap. 6. 11. il faut le bien faire. *Ceux-là ſeront juſtifiés*, nous dit le Sage, *qui auront fait juſtement les actions de juſtice.* » Ce ſera là, dit

De diverſ. Serm. 28. n. 6. » S. Bernard, que ce que nous prenons pour de l'or, ſe chan-» gera en écume: ce ſera là que l'impureté de toutes nos œu-» vres ſera découverte; & que le tems de la vérité étant ve-» nu, après que celui que Dieu nous aura donné, ſera paſſé, » elle jugera nos juſtices: ce ſera là que toutes ces juſtices qui » nous flattent, nous paroîtront un objet d'horreur; que tout » ce que nous regardions comme peu de choſe, tout ce que » nous négligions par une mauvaiſe diſſimulation, ſera con-» ſumé par ces flammes vengereſſes. »

Tant que nous ſommes environnés des ténébres de cette vie, rien n'eſt plus ordinaire que de ſe méprendre au ſujet de la piété: on en juge par l'extérieur, par l'eſtime & l'approbation des autres hommes, par l'exemption de certains crimes groſſiers, & de certaines vûes mauvaiſes; on en juge par la comparaiſon que l'on fait de ſa vie avec celle des autres qui ſont plus méchans que ſoi: & parce qu'on n'apperçoit rien de criminel dans ſa conduite, parce qu'on a l'eſtime & l'approbation de ceux avec qui l'on vit, parce qu'on ne remarque point en ſoi de ces intentions viſiblement mauvaiſes, enfin parce qu'on en voit une multitude infinie qui vivent plus mal que ſoi, on croit être en ſureté; on s'imagine n'avoir rien à craindre, & l'on ne penſe pas à ces terribles paroles du

Prov. 14. 2. Saint-Eſprit: *Il y a une voie qui paroît droite à l'homme, & dont la fin conduit à la mort*, & à une mort éternelle. *Ce qui*

Luc. 16. 15. *paroît grand devant les hommes*, nous dit Jeſus-Chriſt, *eſt un objet d'horreur aux yeux de Dieu.* Ce divin Sauveur fait l'application de cette effrayante vérité aux vertus apparentes &

aux œuvres extérieures des Phariſiens. Les Vierges folles de la parabole de l'Évangile alloient au-devant de l'Epoux, elles avoient même des lampes entre les mains ; mais parce qu'elles manquoient d'huile, elles méritèrent l'excluſion du feſtin des nôces : combien auſſi de perſonnes qui paroiſſent aller au-devant de Jeſus-Chriſt, avec la foi & les œuvres extérieures, & qui cependant ſeront rejettées de lui, parce qu'elles n'auront pas l'huile de la charité ! Ce n'eſt qu'en tremblant qu'on lit dans l'Evangile la condamnation de ces Miniſtres qui auront prophétiſé, chaſſé les démons, & fait pluſieurs miracles au nom de Jeſus-Chriſt, & qui cependant ſeront rejettés comme des ouvriers d'iniquité. *Matth.* 7. 22.

Il eſt donc vrai que quelque pure & quelque innocente que paroiſſe notre vie, nous avons toujours ſujet de craindre les jugemens de Dieu qui ſont autant élevés au-deſſus de nos penſées que le ciel l'eſt au-deſſus de la terre : auſſi voyons-nous que les plus grands Saints en ont appréhendé la diſcuſſion rigoureuſe. *Ma conſcience ne me reproche rien*, dit S. Paul ; *mais je ne ſuis pas pour cela juſtifié : je crains qu'après avoir prêché aux autres, je ne ſois moi-même réprouvé.* *Seigneur*, diſoit David, *n'entrez point en jugement avec votre ſerviteur ; car nul homme ne ſera trouvé juſte devant vous.* « Mal- » heur, ô mon Dieu, s'écrioit S. Auguſtin, malheur à la vie » même la plus louable, ſi vous l'examinez dans toute la ri- » gueur de votre juſtice ſans aucun mélange de miſéricorde. » » Je prendrai garde, diſoit S. Bernard, de ne pas prendre » l'ivraie pour le bon grain, & la paille pour le froment ; » j'examinerai toutes mes voies, afin que celui qui viendra » examiner, non la Babylone du monde qui eſt déja jugée, » mais Jeruſalem même, & qui la jugera à la lumiere des lam- » pes, ne trouve rien en moi qui n'ait été examiné. Qui me » fera la grace de découvrir & de pénétrer maintenant de telle » ſorte ce grand nombre de dettes dont je ſuis redevable, » que je n'aie plus ſujet de craindre les yeux ſi perçans de » Dieu ? Mais hélas ! il me voit, & je ne le vois pas moi-même ; » cet œil qui voit tout, ne ſe fait pas voir. C'eſt donc ce juge » ſecret de ce qu'il y a de plus ſecret dans nos ames, que je *1. Cor.* 4. 4. *1. Cor.* 9. 27. *Pſ.* 142. 2.

» dois craindre ; c'eſt ce juge qui dit lui-même qu'il jugera les » juſtices, & qui voit dès maintenant ce nombre infini de det- » tes que je ne connois pas. »

Après la manifeſtation des conſciences ſe fera la ſéparation des bons d'avec les méchans par le miniſtère des Anges : les bons ſeront placés à la droite du ſouverain Paſteur, & les méchans ſeront placés à ſa gauche. Alors le juge de tous dira aux
Matt. 25. 34 premiers : *Venez, vous qui êtes bénis de mon Pere ; poſſedez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.*
v. 41. Il fera entendre aux ſeconds ces effroyables paroles : *Retirez-vous de moi, maudits ; allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable & pour ſes Anges.* Après ce jugement prononcé, plus de changement, plus de reſſource, plus d'appel ; les Saints regneront éternellement avec Dieu, & les réprouvés ſeront éternellement tourmentés dans un étang brûlant de feu &
v. 46. de ſouffre. *Ceux-ci*, nous dit le S. Evangile, *iront dans les ſupplices éternels, & les juſtes dans la vie éternelle.* Quel contraſte, ô mon Dieu ! & qui peut y penſer ſans en être vivement touché ! Qu'il eſt conſolant, cet arrêt prononcé en faveur des Juſtes ! alors ils leveront la tête, parce que leur rédemption ſera arrivée : unis inſéparablement à Dieu, & tout pénétrés de ſa divinité, ils jouiront pour toujours d'un fleuve de paix, & de ces délices ineffables *que l'œil n'a point vûes, que l'o-*
1. *Cor.* 2. 9. *reille n'a pas entendues, que l'eſprit de l'homme n'a point compriſes, & que Dieu a préparées à ceux qui l'aiment.* Mais que la ſentence rendue contre les méchans eſt terrible & déſeſpérante ! toutes les paroles en ſeront efficaces, & produiront ſur le champ leur redoutable effet. Séparation éternelle : il n'y aura plus de tems, plus de reſſource, plus d'eſpérance pour les méchans : malédiction horrible ! ils ſeront accablés du poids de la haine & de l'indignation d'un Dieu vengeur : ſupplice inconcevable ! le feu les pénétrera, les brulera, les dévorera ſans les conſumer : ſociété abominable ! ils ſeront plongés & entaſſés dans un abîme de feu & de ſouffre avec les démons leurs plus cruels ennemis, & avec les complices de leurs crimes.

PRIERE.

PRIERE.

AH! divin Sauveur, préſervez-nous d'un ſi grand malheur : ranimez en nous la foi d'un objet ſi effrayant ; & rendez-la ſi efficace & ſi vive, qu'elle nous faſſe ici-bas tout entreprendre, tout faire & tout ſouffrir pour éviter ce comble & cette conſommation de tous les maux. Si les plus grands Saints ont appréhendé la rigueur de votre jugement ; ſi la vûe du compte terrible que nous y rendrons, les a tenus dans un abaiſſement profond d'eſprit & de cœur en votre préſence, & dans une ſainte frayeur pour leurs meilleures actions ; de quels ſentimens de crainte ne devons-nous pas être pénétrés, nous à qui la conſcience reproche tant de fautes, & dont la vie eſt ſi lâche, & ſi peu remplie de bonnes œuvres ?

O ſource inépuiſable de bonté, qui ſauvez gratuitement ceux qui doivent être ſauvés, ſauvez-nous dans ce moment ſi terrible : ſouvenez-vous que c'eſt pour nous que vous êtes venu ſur la terre, que c'eſt pour nous que vous avez opéré tous vos miſtères ; ne permettez pas que nous rendions inutile le fruit de tant de travaux. Nous ſommes coupables, & c'eſt ce qui nous fait gémir à vos pieds ; nous ſommes confus, & notre viſage rougit de honte. O divin Sauveur, jettez maintenant un regard de compaſſion ſur nous, afin que nous ne ſoyons pas accablés ſous le poids de votre juſtice dans ce jour de miſére & de larmes. Changez & renouvellez nos cœurs par une effuſion abondante de vos graces : faites que nous nous ſéparions dès-à-préſent des méchans que vous condamnerez aux ſupplices éternels, en nous éloignant de leur conduite, de leur langage, de leurs ſentimens & de leurs maximes : ne permettez pas que nos cœurs ſoient appéſantis par l'excès des viandes & du vin, ni par les ſoins de la vie : faites que nous veillions & priïons en tout tems, afin d'être trouvés dignes d'éviter les maux dont le pécheur ſera accablé, & de paroître avec confiance devant votre tribunal : faites que nous nous jugions préſentement nous-mêmes, pour n'être pas un jour condamnés ; que nous ayons ſouvent préſent

à l'eſprit le ſouvenir de ce jour terrible ; afin qu'après avoir marché ſur la terre dans la voie étroite de l'Evangile, nous puiſſions entendre un jour de votre bouche adorable ces paroles d'une conſolation éternelle : *Venez, vous qui êtes les bénis de mon Pere ; poſſédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.* Amen.

Matt. 25. 34.

INSTRUCTIONS
POUR LES FESTES.

Le 19. Juin.

FESTE DE S. GERVAIS ET S. PROTAIS,
Patrons de l'Egliſe Cathédrale de Soiſſons.

II. *Epître de S. Paul aux Cor.* Ch. 4. v. 13-18. *&* 5. 1-2.

MES Freres ; Parce que nous avons un même eſprit de foi, ſelon qu'il eſt écrit : J'ai cru, c'eſt pourquoi j'ai parlé ; nous croyons auſſi nous autres, & c'eſt auſſi pourquoi nous parlons ; ſçachant que celui qui a réſuſcité le Seigneur Jeſus nous réſuſcitera auſſi avec Jeſus, & nous fera comparoître avec vous *en ſa préſence* : car toutes choſes ſont pour vous, afin que plus la grace ſe répand avec abondance, il en revienne auſſi à Dieu plus de gloire par les témoignages de reconnoiſſance qui lui en ſeront rendus par pluſieurs. C'eſt pourquoi nous ne perdons point courage ; mais encore que dans nous l'homme extérieur ſe détruiſe, néanmoins l'homme intérieur ſe renouvelle

de jour en jour. Car le moment ſi court & ſi léger des afflictions que nous ſouffrons en cette vie, produit en nous le poids éternel d'une ſouveraine & incomparable gloire. Ainſi nous ne conſidérons point les choſes viſibles, mais les inviſibles; parce que les choſes viſibles ſont temporelles, mais les inviſibles ſont éternelles. Auſſi nous ſçavons que ſi cette maiſon de terre où nous habitons comme en une tente, vient à ſe diſſoudre, Dieu nous donnera dans le ciel une autre maiſon, une maiſon qui ne ſera point faite par la main des hommes, & qui durera éternellement : c'eſt ce qui nous fait ſoupirer dans le déſir que nous avons d'être revêtus de *la gloire qui eſt* cette maiſon céleſte.

Evangile ſelon S. Luc. Ch. 12. v. 4-8.

JESUS dit à ſes Diſciples : Je vous dis à vous qui êtes mes amis : Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui après cela n'ont rien à vous faire davantage. Mais je vais vous apprendre qui vous devez craindre. Craignez celui qui après avoir ôté la vie, a encore le pouvoir de jetter dans l'enfer. C'eſt celui-là, vous dis-je encore une fois, que vous devez craindre. N'eſt-il pas vrai que cinq paſſereaux ſe donnent pour deux doubles ? & néanmoins il n'y en a pas un ſeul qui ſoit en oubli devant Dieu. Les cheveux mêmes de votre tête ſont tous comptés. Ne craignez donc point *qu'il vous oublie* ; vous vallez beaucoup mieux qu'une infinité de paſſereaux. Auſſi je vous déclare que quiconque me confeſſera & me reconnoîtra devant les hommes, le Fils de l'homme le reconnoîtra auſſi devant les Anges de Dieu.

INSTRUCTION.

ON ſçait, mes Freres, que S. Gervais & S. Protais, dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire, ſouffrirent le martyre à Milan, dans l'une des perſécutions des trois premiers ſiécles de l'Egliſe; mais on en ignore le tems précis & les circonſtances. L'Egliſe de Milan avoit entiérement perdu la connoiſſance de ces Saints vers la fin du quatriéme ſiécle; & lorſque leurs corps furent trouvés, à peine les vieillards purent-ils ſe ſouvenir de les avoir entendus nommer autrefois. L'Egliſe de Milan ſe trouvoit alors dans un grand danger: l'Impératrice Juſtine faiſoit tous ſes efforts pour chaſſer S. Ambroiſe de ſon Egliſe, & pour établir l'impiété des Ariens ſur les ruines de la foi Catholique. Dans cette conjoncture, Dieu révela à S. Ambroiſe, par une viſion qu'il eut en ſonge, le lieu où étoient les Reliques des ſaints Gervais & Protais. S. Ambroiſe ayant fait fouiller la terre, on trouva deux hommes très-grands, dont tous les os étoient entiers, & en leur diſpoſition naturelle, hors la tête qui étoit ſéparée du corps. Les Reliques furent expoſées pendant deux jours; & il y eut un concours extraordinaire de peuple, que Dieu rendit témoin de pluſieurs miracles. On porta ces ſaintes Reliques dans la Baſilique Ambroſienne: & ce fut pendant la marche de la proceſſion, qu'arriva la guériſon d'un aveugle nommé Sévére, connu de toute la ville: d'autres perſonnes furent guéries encore de diverſes maladies par le même moyen. On jettoit ſur les Reliques, des linges, des écharpes & des vêtemens auxquels elles communiquoient leur vertu pour faire auſſi des miracles; & l'on vit des malades guéris pour avoir ſeulement touché le bout de ces linges: d'autres le furent par l'ombre ſeulement des corps ou de la châſſe des Martyrs, comme l'aſſure S. Ambroiſe.

Lorſque les corps ſaints furent placés dans la Baſilique Ambroſienne, les Ariens, ces hérétiques qui nioient la divinité de Jeſus-Chriſt, aveuglés par l'évidence même de ces miracles, prirent le parti de s'en railler: ils oſerent publier que ces os n'étoient point des reliques de Martyrs; que ce

qu'on en diſoit étoit faux ; que ce qui avoit paru n'étoit qu'une illuſion, même la guériſon de l'aveugle Sévére. Ils ſoutenoient auſſi que ce que les démons reconnoiſſoient ſouffrir par la vertu des Martyrs n'étoit qu'une impoſture ; & que l'Evêque Ambroiſe avoit apoſté des hommes à qui il donnoit de l'argent pour contrefaire les poſſédés, & feindre qu'ils étoient tourmentés par les Martyrs & par Ambroiſe même. Mais quelque contenance qu'ils gardaſſent, ils ne purent ſe délivrer de l'inquiétude qui les tourmentoit : ils s'informoient ſecretement de la vérité de tous ces faits, & principalement de la guériſon de l'aveugle, qui faiſoit plus d'éclat que le reſte, & ils eurent le chagrin d'en trouver plus de preuves qu'ils n'euſſent voulu. Si ces miracles n'eurent point la force de convertir ces hérétiques, ils contribuerent au moins à rallentir la fureur avec laquelle l'Impératrice perſécutoit les Catholiques dans Milan.

Nous ſçavons ſûrement que S. Gervais & S. Protais ont ſouffert le martyre : en faut-il davantage pour nous exciter à imiter la patience & le courage qu'ils ont fait paroître en mourant pour la foi ? Il eſt vrai que tous les fidéles ne ſont pas appellés à répandre leur ſang pour Jeſus-Chriſt : mais les ſaints Docteurs nous ont appris qu'il y a différentes ſortes de Martyrs. Ils ont donné ce nom, non-ſeulement à ceux qui ont été mis à mort pour la foi, mais auſſi à ceux qui pour la cauſe de la vérité ont fini leur vie dans les priſons, les cachots, les mines ; à ces ſaints Solitaires qui ſe ſont immolés à Dieu comme des victimes de pénitence par des jeûnes & des veilles continuelles, & par un renoncement entier à tous les plaiſirs des ſens : martyre d'autant plus méritoire aux yeux du Seigneur, qu'il a duré toute la vie. S. Auguſtin donne auſſi ce nom glorieux à ceux qui éprouvés par une longue & pénible maladie font à Dieu ſur l'autel de leur lit le ſacrifice de leur vie, en acceptant la mort en eſprit de pénitence, avec une humble ſoumiſſion à la volonté divine, & en union avec les ſouffrances & la mort de Jeſus-Chriſt : *Fit martyr in lecto.* On ne peut pas non plus refuſer ce nom à ceux qui dans une maladie contagieuſe expoſent & ſacrifient leur vie pour le

Serm. 286. *n.* 7.

ſoulagement des perſonnes qui en ſont attaquées, puiſqu'ils ſont véritablement Martyrs de la charité. Enfin S. Auguſtin nous apprend que la vie des Chrétiens qui vivent ſelon l'Evangile, eſt une croix continuelle & un vrai martyre : *Crux eſt & Martyrium.*

Nous ne pouvons prétendre au bonheur éternel qu'autant que nous ſerons fidéles à rendre notre conduite, nos déſirs, nos penſées, notre langage & nos diſpoſitions conformes aux maximes ſaintes que Jeſus-Chriſt nous a preſcrites. Or dans l'état de corruption & de miſére où le péché nous a réduits, quelle violence ne devons-nous pas nous faire ? combien de combats n'avons-nous pas à livrer ? quels efforts & quels ſacrifices n'avons-nous pas à faire pour acquerir cette conformité ? A la vérité le Chrétien n'a plus à combattre contre les bêtes, à ſurmonter les tourmens les plus cruels des bourreaux : mais il a à combattre la concupiſcence, le démon & le monde ; & c'eſt ce triple combat qui fait de la vie des Chrétiens un martyre continuel.

1°. Le premier ennemi qui ſe préſente à combattre, c'eſt la concupiſcence, ce fond d'inclinations déréglées & corrompues, que nous apportons en venant au monde, ce penchant violent qui nous entraîne vers les créatures, pour y trouver notre plaiſir & notre bonheur. Or nous devons faire une guerre irréconciliable à cet ennemi ; nous devons le faire mourir en l'attachant à la croix. *Ceux qui ſont à Jeſus-Chriſt*, dit S. Paul, *ont crucifié leur chair avec tous ſes déſirs & ſes paſſions déréglées.* Il ne s'agit pas de ſéparer l'ame d'avec le corps ; mais de ſe dépouiller du vieil homme pour ſe revêtir du nouveau. *Faites mourir*, dit le grand Apôtre, *les membres de l'homme terreſtre qui eſt en vous, la fornication, l'impureté, les paſſions deshonnêtes, les mauvais déſirs, & l'avarice qui eſt une vraie idolâtrie ..... Renoncez à tous ces péchés, à la colère, à l'aigreur, à la malice, à la médiſance, aux paroles deshonnêtes, les banniſſant de votre bouche. Ne mentez point les uns aux autres. Dépouillez-vous du vieil homme & de ſes œuvres, & revêtez-vous du nouveau qui par ſon renouvellement parvient à être reconnu conforme à l'image de celui qui l'a créé* : c'eſt-à-dire,

Gal. 5. 24.

Coloſſ. 3. 5. 7-10.

travaillez à vous défaire des ſentimens & des inclinations charnelles qui ſont les ſuites de votre premiere naiſſance dans le péché : ayez des ſentimens & des déſirs conformes à la nouvelle naiſſance que vous avez reçue dans le Baptême, où de pécheurs que vous étiez, vous êtes devenus par une ſeconde création juſtes & ſaints ; & où l'image de Dieu défigurée en vous par le péché, y a été retracée & rétablie par l'Eſprit de grace & de ſainteté. Enfin dans ce genre de martyre il n'eſt pas queſtion de mourir de la mort naturelle ; mais de mourir de la mort Evangelique, c'eſt à-dire, de mourir à l'amour de nous-mêmes, & à l'amour de ce que nous pouvons avoir de plus cher au monde, pour nous attacher à Dieu ſeul. *Si quelqu'un veut être mon diſciple*, dit Jeſus-Chriſt, *qu'il renonce à ſoi-même, qu'il porte ſa croix tous les jours, & qu'il me ſuive. Car celui qui voudra ſauver ſa vie, la perdra ; & celui qui la perdra pour l'amour de moi, la ſauvera : & que ſerviroit à l'homme de gagner tout le monde aux dépens de lui-même & en ſe perdant lui-même ?*

Luc. 9. 23-25.

2°. La concupiſcence n'eſt pas le ſeul ennemi que nous ayons à combattre ſur la terre. Quand on fait une attention ſérieuſe aux dangers continuels où nous ſommes expoſés de la part du démon, & à la fureur avec laquelle cet ennemi implacable de notre ſalut nous attaque de tous côtés, on comprend aiſément combien il en coûte à un Chrétien pour réſiſter à ſes dangereux artifices. Le démon nous attaque, tantôt comme un lion rugiſſant, tantôt comme un ſerpent ruſé. « Le démon, dit S. Auguſtin, a deux formes différentes ; » il eſt lion, il eſt dragon : il eſt lion par ſa violence, il eſt » dragon par ſes artifices. Quand ce lion frémit, craignons » cet ennemi qui nous attaque ouvertement : quand ce dragon » s'inſinue & ſe gliſſe ſubtilement, craignons encore cet enne- » mi qui nous perſécute en ſecret.... Il ne ceſſe jamais de » nous tenter, il tâche continuellement de nous ſurprendre. » Mais ce qui eſt encore plus terrible, c'eſt que cet eſprit de malice *ſe transforme* quelquefois *en Ange de lumiere*, ſoit en inſpirant un faux zéle, un zéle qui n'eſt pas ſelon la ſcience ; ſoit en faiſant quitter les routes ordinaires de la piété pour en

In Pſ. 69. n. 2.

2. Cor. 11. 14.

faire

faire embraſſer d'illuſoires ; ſoit en nous faiſant négliger les devoirs d'état pour nous porter à certaines bonnes œuvres que Dieu ne demande pas de nous ; ſoit en nous inſpirant le deſſein d'entrer ſous prétexte de zéle & de pénitence, dans un état très-ſaint, & dont les fonctions ſont au-deſſus des talens & des qualités que Dieu nous a départies. Qui ne redoutera donc un ennemi ſi dangereux ? & dans quelle vigilance ne doit-on pas vivre pour échapper à ſes piéges & à ſes artifices ?

3°. Un Chrétien qui veut vivre ſelon l'Evangile, n'a pas ſeulement à dompter ſa chair & à combattre contre le démon, il doit auſſi être en garde contre la ſéduction du monde. Or quel beſoin n'a-t-il pas de force & de courage pour ſouffrir ſes perſécutions, & de vigilance pour ſe préſerver de ſa malignité ? *Tous ceux*, dit S. Paul, *qui veulent vivre avec piété en Jeſus-Chriſt, ſouffriront perſécution.* 1. *Tim* 3. 12. *Le ſerviteur*, dit Jeſus-Chriſt à ſes Apôtres, *n'eſt pas plus que le maître : s'ils m'ont perſécuté, ils vous perſécuteront auſſi.* Joan. 13. 16. Et ailleurs : *Vous aurez à ſouffrir dans le monde : mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde.* Joan. 16. 33. Comme le monde eſt un objet d'horreur pour un Chrétien, auſſi un Chrétien eſt-il un objet d'horreur pour le monde. *A Dieu ne plaiſe*, dit S. Paul, *que je me glorifie en autre choſe que dans la croix de notre Seigneur Jeſus-Chriſt par qui le monde eſt pour moi un crucifié, comme je le ſuis moi-même à l'égard du monde.* Gal. 6. 14.

Le monde a toujours été regardé par les Saints comme le fleau de la piété. C'eſt le royaume & l'empire de la cupidité : on n'y reſpire qu'un air empeſté de vanité, d'avarice & de ſenſualité, capable d'affoiblir les meilleures diſpoſitions : tout y favoriſe, tout y nourrit cette foibleſſe & ces inclinations mauvaiſes que nous avons héritées d'Adam : « & on a beſoin » d'une grande grace, dit S. Auguſtin, pour le vaincre avec » toutes ſes erreurs, ſes craintes & ſes amours. » *De Corr. & Gr. c. 12. n. 35.* Il eſt même comme impoſſible que les meilleurs cœurs ne contractent quelque ſouillure au milieu de l'ordure & de la boue qu'on trouve dans ſon enceinte, & qu'on ne s'accoutume inſenſiblement à ſon langage, à ſes airs & à ſes manieres ſi oppoſées *S. Leon.*

à l'eſprit du chriſtianiſme. Ce n'eſt pas même ce monde ſacrilége & profane, dont les excès font horreur, qui eſt le plus à craindre : il y a un monde beaucoup plus dangereux dans ſes principes & dans ſa conduite, un monde hypocrite & déguiſé, qui mérite autant que le premier les anathêmes de Jeſus-Chriſt ; parce qu'il fait profeſſion d'une ſageſſe, qui, ſans rejetter, ni les dehors, ni les avantages extérieurs de la Religion, eſt toujours ennemi de Dieu & de ſa loi, & ne lui peut être aſſujetti : un monde dévot & religieux en apparence ; qui ſe fait gloire d'être fidéle aux pratiques extérieures du chriſtianiſme ; mais qui eſt tout plein de la corruption d'Adam pécheur & des déſirs de la concupiſcence, tout enflé d'orgueil & de vanité, tout infecté de l'amour de ſoi-même, de ſon repos, de ſes aiſes, de ſes prétendues bonnes qualités.

Quel eſt le Chrétien qui ne doive être en garde contre un ennemi ſi dangereux, & avec lequel on eſt obligé de vivre tous les jours ? Combien ne faut-il pas d'efforts, de combats, d'attention ſur ſoi-même pour ne pas participer à ſa corruption ? *Devenus participans de la nature divine*, dit le Prince des Apôtres, *fuyez la corruption qui regne dans le monde par le déréglement des paſſions. Apportez tous vos ſoins pour joindre à votre foi la vertu, à la vertu la ſcience, à la ſcience la tempérance, à la tempérance la patience, à la patience la piété, à la piété l'amour de vos freres, à l'amour de vos freres la charité. Car ſi ces vertus ſe trouvent en vous, & qu'elles y croiſſent de jour en jour, elles ne laiſſeront pas ſtérile & ſans fruit la connoiſſance que vous avez de notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Mais celui qui ne les a pas, eſt un aveugle qui marche à tâtons : il ne ſe ſouvient pas de quelle maniere il a été purifié des péchés de ſa vie paſſée. Efforcez-vous donc de plus en plus, mes Freres, d'aſſurer votre vocation & votre élection par les bonnes œuvres.*

2. Petr. 1. 4-10.

De Juſtif. « Que ceux qui croient être debout, dit le Concile de » Trente, prennent garde de tomber : qu'ils opérent leur » ſalut avec crainte & tremblement, dans les travaux, dans » les veilles, dans les aumônes, dans les priéres, dans les » oblations, dans les jeûnes & dans la pratique d'une chaſte- » té inviolable : car ſçachant que la nouvelle naiſſance qu'ils

» ont reçue leur donne l'eſpérance de la gloire, mais non la » gloire même, ils doivent être toujours dans un ſaint trem- » blement à la vûe des dangers où les expoſe le combat qu'il » leur reſte à ſoutenir contre la chair, le démon & le monde. » Voilà les devoirs des Chrétiens bien marqués par le dernier des Conciles généraux : leur vie eſt eſſentiellement une vie de travail & de combat : elle doit être réglée, ſérieuſe, occupée, partagée entre les devoirs de la piété, & les travaux propres à chaque condition ; en un mot, elle doit être, comme le dit ailleurs le S. Concile de Trente, une pénitence continuelle. Une vie d'amuſement, de plaiſir, de divertiſſement, d'inutilité n'eſt pas la vie d'un Chrétien, c'eſt-à-dire, d'un Diſciple de Jeſus-Chriſt ; puiſqu'on ne peut participer à cette qualité, qu'en portant ſa croix tous les jours, & en ſuivant ce divin Sauveur dans la voie des humiliations & des ſouffrances, & que c'eſt là notre vocation & notre deſtination.

Si ces vérités effrayent & allarment notre foibleſſe, conſolons-nous & raſſurons-nous : enviſageons le bonheur ineffable qui ſera la récompenſe de nos travaux, & le puiſſant ſecours qui nous ſoutient dans les combats, & nous en fait ſortir victorieux. Jettons les yeux ſur Jeſus l'auteur & le conſommateur de la foi, qui par ſes ſouffrances & par ſa mort, a vaincu pour nous le démon, le monde & le péché, & nous a mérité la gloire dans laquelle il eſt entré. Conſidérons nos ſaints Patrons que Dieu a glorifiés même aux yeux des hommes après les avoir fait triompher des tourmens & de la mort. Celui qui a été leur force & leur ſoutien, eſt le même de qui nous attendons notre ſecours. La grace que Jeſus-Chriſt répand dans nos cœurs n'eſt pas ſeulement pleine de force & de puiſſance, mais elle eſt auſſi pleine de douceur : elle eſt le principe d'une conſolation, d'une joie, d'une paix qui ſurpaſſe toutes les penſées des hommes : c'eſt par elle que tant de ſaints Martyrs ont conſervé une paix & une joie admirable au milieu des plus cruels ſupplices.

« Nous ſommes ſur la croix, dit S. Bernard ; mais notre » croix eſt pleine d'onction. » L'onction de l'Eſprit Saint en fait un lit de repos. Les gens du monde, les hommes char- *Serm. 1. de Dedicat.*

nels qui ne voyent notre vie & n'en jugent que par les dehors, en ont horreur ; elle leur paroît un ſupplice rempli de douleur & d'ignominie ; ils nous regardent comme on regarderoit un homme attaché à une croix ou à un gibet : ils voyent notre croix ; mais ils ne voyent pas l'onction, la joie, la conſolation dont elle eſt accompagnée. Mais ce ſont des aveugles à qui nous parlerions en vain de la beauté de la lumiere, à moins que Dieu ne leur donne les yeux éclairés du cœur : ce ſont des malades à qui une longue & violente fiévre a dépravé le goût & fait perdre l'appétit ; ils ont en horreur une nourriture délicieuſe qui nous remplit de joie & de force. Que pouvons-nous faire, ſinon de les inviter au feſtin auquel nous ſommes aſſis, & de leur dire avec le Prophéte Roi : *Mettez vos délices dans le Seigneur. Goutez & voyez combien le Seigneur eſt doux : heureux l'homme qui eſpére en lui.* Heureux qui ſe ſoumet au régime que lui preſcrit le céleſte médecin, qui n'eſt point rebuté ni découragé de l'amertume paſſagere des remédes par leſquels il veut le conduire à la ſanté. *Heureux* enfin *celui qui ſouffre les afflictions*, les douleurs, les peines par leſquelles la divine Providence le fait paſſer, *parce qu'après avoir été ainſi éprouvé, il recevra la couronne de vie que Dieu a promiſe*, non-ſeulement à ceux qui répandent leur ſang pour la confeſſion de ſon nom, mais encore à tous ceux qui vivent & qui meurent dans ſon amour ; qui combattent généreuſement contre la concupiſcence, le démon & le monde ; & qui par une vie conforme à l'Evangile ſont véritablement les Martyrs & les témoins de Jeſus-Chriſt.

Pſ. 36. 4.
Pſ. 33. 9.
Jac. 1. 12.

PRIERE.

O MON Dieu, que votre bonté eſt merveilleuſe à notre égard ! que notre ame eſt précieuſe à vos yeux ! Vous ne vous contentez pas de nous donner des Anges pour nous garder ; vous voulez bien encore nous mettre ſous la protection de vos Saints. Soyez donc béni à jamais de nous avoir donné S. Gervais & S. Protais pour nos Patrons.

Vous êtes, ô mon Dieu, la ſainteté par eſſence, la plenitu-

de, le modéle & l'origine de toute juſtice & de toute ſainteté. Daignez, s'il vous plaît, recevoir nos très-humbles actions de graces pour tous les dons précieux dont vous avez comblé nos ſaints Patrons, & pour toutes les faveurs que vous nous avez communiquées par leurs ſuffrages. Inſpirez-nous les ſentimens d'une vénération ſinguliere à leur égard : faites que nous leur rendions des honneurs proportionnés à leurs mérites & au dégré de gloire dont ils jouiſſent.

Nous ne pouvons douter, ô mon Dieu, de leur pouvoir auprès de votre Majeſté ſouveraine. Les anciennes merveilles qui s'opérerent par le crédit de ces grands Saints en faveur de tant de malades, font aſſez comprendre ce que nous avons à eſpérer de leur puiſſante interceſſion, ſi nous ſommes fidéles à marcher ſur leurs traces en imitant leurs vertus. Ils ont eu le bonheur de répandre leur ſang pour la foi : quelle patience, quelle force, quelle généroſité n'ont-ils pas fait paroître en ſacrifiant leur vie pour vous ! Celle du Chrétien ſur la terre eſt une guerre continuelle : combien n'en coute-t-il pas d'efforts, de violences, de combats pour marcher dans la voie étroite du ſalut, pour réſiſter au torrent des paſſions, pour ſe mettre à couvert de la fureur & des artifices du démon, pour ſe préſerver des attraits ſéduiſans d'un ſiécle auſſi corrompu que le nôtre ? Ah ! Seigneur, foibles comme nous ſommes, que deviendrons-nous ſi vous ne nous ſoutenez par la force de votre bras tout-puiſſant ? Hâtez-vous donc, ô mon Dieu, venez à notre ſecours : & le même courage que vous inſpirâtes à nos ſaints Patrons pour les faire triompher de leurs ennemis, daignez nous le communiquer, pour nous rendre victorieux de la concupiſcence, de l'enfer & du monde. Adouciſſez par l'onction intérieure de votre grace le joug ſalutaire de votre loi en nous faiſant trouver notre bonheur & notre conſolation dans ſon accompliſſement. Tout eſt léger & facile à votre amour quand il domine dans un cœur ; embraſez le nôtre de ce feu divin, & rien ne nous paroîtra difficile dans ces violences Evangeliques néceſſaires pour ravir le royaume du ciel.

Grands Saints, à la garde deſquels nous avons été confiés ;

S. Gervais & S. Protais, ne ceſſez de nous défendre contre les ennemis de notre ſalut, puiſqu'ils ne ceſſent de nous attaquer : ſoyez nos conducteurs pour nous garder dans le voyage de cette vie, & pour nous faire entrer dans le lieu que le Seigneur nous a préparé : attentifs à nos beſoins & à nos dangers, daignez les préſenter au Tout-puiſſant. En différentes occaſions vous êtes venus au ſecours des peuples de ce Diocèſe, & ſur-tout de la ville de Soiſſons, au milieu des maux auxquels ils ont été expoſés : daignez nous accorder la même protection, en détournant de deſſus nos têtes les fléaux de la colère divine, & en nous attirant ſes miſéricordes les plus abondantes. Senſibles aux beſoins de vos enfans, daignez, à l'imitation de Jérémie, prier ſans ceſſe pour le peuple & pour toute la ville ; afin que fidéles imitateurs de vos vertus, nous puiſſions un jour vous être aſſociés dans le ſéjour de la gloire, où revêtus de robes blanches vous êtes aſſis devant le trône de Dieu, qui vous ſert lui-même de tente pour vous mettre à couvert, & où l'Agneau de Dieu qui eſt au milieu du trône, eſt lui-même votre Paſteur, & vous conduit à des ſources d'eau vive. Amen.

LE 24. JUIN.

FESTE DE LA NATIVITE' DE SAINT JEAN-BAPTISTE.

Leſſure d'Iſaïe, Ch. 40. v. 2-8.

VOICI ce que dit le Seigneur : Parlez au cœur de Jeruſalem, & dites-lui que ſes maux ſont finis, & que ſes iniquités lui ſont pardonnées : car elle a reçu de la main du Seigneur un double *châtiment* pour *l'expiation de* tous ſes péchés. *Voici* la voix de ce-

lui qui crie dans le déſert : Préparez la voie du Seigneur ; rendez droits dans la ſolitude les ſentiers de notre Dieu. Toutes les vallées ſeront comblées, toutes les montagnes & les collines ſeront abaiſſées, les chemins tortus ſeront redreſſés, ceux qui étoient raboteux ſeront applanis ; & la gloire du Seigneur ſe manifeſtera, & toute chair verra en même tems que *c'eſt* la bouche du Seigneur *qui* a parlé. Une voix m'a dit : Criez. Et j'ai dit : Que crierai-je ? Toute chair n'eſt que de l'herbe, & toute ſa gloire eſt comme la fleur des champs. L'herbe s'eſt ſéchée, & la fleur eſt tombée, parce que le Seigneur l'a frappée de ſon ſouffle. Le peuple eſt vraîment de l'herbe : l'herbe ſe ſéche, & la fleur tombe ; mais la parole de notre Dieu demeure éternellement.

Evangile ſelon Saint Luc, Ch. 1. v. 57-68.

LE tems auquel Eliſabeth devoit accoucher arriva, & elle enfanta un fils. Ses voiſins & ſes parens ayant appris la grace ſignalée que Dieu lui avoit faite, s'en réjouiſſoient avec elle ; & étant venus le huitiéme jour pour circoncire l'enfant, ils le nommoient Zacharie du nom de ſon pere. Mais la mere prenant la parole, leur dit : Non ; mais il ſera nommé Jean. Ils lui répondirent : Il n'y a perſonne dans votre famille qui porte ce nom. Et en même-tems ils demandoient par ſigne au pere de l'enfant, comment il vouloit qu'on le nommât. Ayant demandé des tablettes, il écrivit deſſus : Jean eſt le nom qu'il doit avoir. Ce qui remplit tout le monde d'étonnement. Au même

inſtant ſa bouche s'ouvrit, ſa langue *ſe délia*, & il parloit en béniſſant Dieu. Tous ceux qui demeuroient dans les lieux voiſins furent ſaiſis de crainte. Le bruit s'en répandit dans tout le pays des montagnes de Judée. Et tous ceux qui entendirent *ces merveilles*, les conſerverent dans leur cœur, & diſoient entr'eux : Que penſez-vous que ſera un jour cet enfant ? car la main du Seigneur étoit avec lui. Zacharie ſon pere étant donc rempli du Saint-Eſprit, prophétiſa en diſant : Béni ſoit le Seigneur le Dieu d'Iſraël, de ce qu'il a viſité & racheté ſon peuple.

INSTRUCTION.

CEUX qui ſont en peine de ſçavoir pourquoi nous célébrons la naiſſance de S. Jean-Baptiſte plutôt que celle d'aucun autre Apôtre, Martyr, Prophéte, ou Patriarche, doivent ſe ſouvenir, dit S. Auguſtin, que la naiſſance de ceux-ci n'a rien eu que de naturel ; qu'ils n'ont reçu la grace du Saint-Eſprit que dans la ſuite de leur âge ; en un mot qu'ils ne ſoint point nés Prophétes, ni Martyrs ou témoins de Jeſus-Chriſt comme S. Jean. L'inſtitution de cette Fête étoit déja fort ancienne dans l'Egliſe du tems de ce S. Docteur, puiſqu'il aſſure que les Fidéles l'avoient reçue par la tradition des anciens pour la tranſmettre à la poſtérité.

Lorſque Jeſus-Chriſt voulut prendre un corps ſemblable au nôtre, pour paroître parmi nous d'une maniere proportionnée à la foibleſſe humaine ; il envoya devant lui Jean-Baptiſte, comme l'étoile qui paroît avant le lever du ſoleil. La naiſſance du S. Précurſeur fut annoncée à Zacharie ſon pere qui étoit Prêtre de la race d'Aaron. Eliſabeth ſa femme étoit auſſi de la même race, & couſine de la ſainte Vierge. Zacharie & Eliſabeth étoient tous deux juſtes devant Dieu, & ils marchoient d'une maniere irrépréhenſible dans tous les commandemens du Seigneur. Ils n'avoient point de fils, parce qu'Eliſabeth

Luc. 1. 5. & ſeqq.

ſabeth étoit ſtérile : & ils étoient déja tous deux avancés en âge. Mais Dieu, à qui tout eſt poſſible, envoya un Ange à Zacharie pour lui annoncer qu'il auroit un fils. Zacharie étoit dans l'exercice d'une de ſes fonctions les plus auguſtes, qui étoit d'offrir les parfums au-dedans du Temple ſur l'autel deſtiné à cet uſage, pendant que le peuple étoit dehors, faiſant ſa priére, & attendant le Sacrificateur qui devoit ſortir du Temple après avoir accompli le miniſtère ſacré. Ce fut à ce moment que l'Ange du Seigneur lui apparut au côté droit de l'Autel où il officioit. Zacharie fut ſaiſi de frayeur ; mais l'Ange lui dit : *Ne craignez point ; votre priére eſt exaucée ; Eliſabeth votre femme concevra & enfantera un fils. Vous lui donnerez le nom de Jean : cet enfant ſera pour vous le ſujet d'une grande joie : & pluſieurs ſe réjouiront à ſa naiſſance. Il ſera grand devant le Seigneur : il ne boira point de vin, ni rien de ce qui peut enivrer ; & il ſera rempli du Saint-Eſprit dès le ventre de ſa mere. Il convertira pluſieurs des enfans d'Iſraël au Seigneur leur Dieu.* Zacharie répondit à l'Ange : *A quoi connoitrai je* la vérité de *ces paroles ? car je ſuis vieux, & ma femme eſt déja avancée en âge.* L'Ange lui dit : *Je ſuis Gabriel, qui ſuis* toujours *préſent devant Dieu : j'ai été envoyé pour vous parler, & vous annoncer cette bonne nouvelle ; mais dans ce moment vous allez devenir muet, & vous ne pourrez plus parler juſqu'au jour où ceci arrivera, parce que vous n'avez point cru à mes paroles qui s'accompliront en leur tems.* Cependant le peuple attendoit que Zacharie ſortît du Temple ; & l'on étoit ſurpris qu'il tardât plus qu'à l'ordinaire : mais on le fut bien davantage lorſqu'il ſortit, & qu'on s'apperçut qu'il étoit muet : l'on connut par-là qu'il avoit eu une viſion ; ce qu'il fit auſſi entendre par ſignes.

Quand les jours du miniſtère de Zacharie furent accomplis, il s'en alla dans ſa maiſon. Quelque tems après, Eliſabeth ayant conçu l'enfant que l'Ange avoit promis, elle demeura retirée chez elle pendant cinq mois : elle étoit dans ſon ſixiéme mois lorſqu'elle reçut la viſite de la ſainte Vierge, qui venoit de concevoir le Fils de Dieu par l'opération du Saint-Eſprit. Marie avoit appris la groſſeſſe miraculeuſe de ſa

couſine, par l'Ange même qui avoit apparu à Zacharie, & qui étoit venu à Nazareth lieu de ſa demeure, lui annoncer l'Incarnation de celui dont le fils d'Eliſabeth devoit être le Précurſeur.

La lecture que nous venons de faire, vous a appris que le tems auquel Eliſabeth devoit accoucher étant arrivé, elle mit au monde le fils qui lui avoit été promis. Alors ſes voiſins & ſes parens accoururent pour célébrer la miſéricorde que Dieu avoit exercée ſur elle; & étant venus le huitiéme jour circoncire l'enfant, ils le nommoient Zacharie, qui étoit le nom de ſon pere: mais Eliſabeth s'y oppoſa, & dit qu'il devoit être nommé Jean. Ils lui repréſenterent que perſonne n'avoit ce nom dans ſa parenté: en même tems ils demanderent par ſigne au pere, quel nom il vouloit lui donner; & il écrivit ſur des tablettes que Jean étoit ſon nom, ce qui étonna tout le monde. Le nom de *Jean* ſignifie *grace*, *miſéricorde*; & Dieu avoit deſtiné ce nom au Précurſeur de ſa miſéricorde & de ſa grace. Au même inſtant la langue de Zacharie, que ſon incrédulité avoit liée, fut déliée par ſa foi & ſon obéiſſance; & recevant avec la parole le don de prophétie, il publia que Dieu alloit accomplir ce qu'il avoit promis à Abraham; que le Meſſie étoit près de paroître, & que Jean en ſeroit le Précurſeur & le Prophéte: l'Egliſe chante tous les jours ce Cantique à l'Office de Laudes. Tous ceux qui demeuroient dans le voiſinage, furent ſaiſis de crainte & d'étonnement à la vûe d'une naiſſance accompagnée de tant de prodiges. Le bruit s'en répandit dans les montagnes de Judée, & tous ſe diſoient les uns aux autres: *Que penſez-vous que ſera un jour cet enfant?* car la main du Seigneur étoit avec lui.

A meſure que Jean croiſſoit en âge, ſon eſprit ſe fortifioit: il ſe retira tout jeune dans les déſerts, & y paſſa environ trente ans dans une auſtère pénitence. Son vêtement étoit un cilice fait de poil de chameau, qu'il tenoit ſerré autour de ſes reins avec une ceinture de cuir: pour ſa nourriture il n'avoit que des ſauterelles & du miel ſauvage, c'eſt-à-dire, la nourriture des pauvres; & il vivoit inconnu au monde, dans l'exercice continuel de la priére & de la méditation des choſes

Matth. 3. *Marc.* 1. *Luc.* 3.

ſaintes. Mais enfin Dieu retira cette lumiere des ténébres qui la cachoient : celui qui devoit préparer la voie au Fils de Dieu reçut du ciel même un ordre de ſe manifeſter au monde. L'an quinziéme de l'empire de Tibére, c'eſt-à-dire, vers l'an 29. de Jeſus-Chriſt, la parole du Seigneur ſe fit entendre à Jean dans le déſert, & il vint ſur les bords du Jourdain aux environs de Jéricho. Il prêchoit le Baptême de la pénitence, & annonçoit la venue du Meſſie ; diſant qu'il étoit envoyé pour lui préparer les voies. Tout le pays venoit à lui ; les peuples touchés de ſes prédications, confeſſoient leurs péchés, & recevoient ſon Baptême. Jean leur parloit avec force, ſans ménager les pécheurs ; mais les Phariſiens & les Docteurs de la loi qui étoient dominés par l'orgueil, & qui ſe regardoient comme juſtes, mépriſerent le conſeil de Dieu, & négligerent de demander le Baptême de S. Jean. Quelques-uns y allerent cependant, peut-être par curioſité, ou pour contredire : mais cet homme rempli de Dieu, voyant leur cœur plein d'hypocriſie, & voulant les porter à la pénitecne par l'humiliation, leur dit : *Race de vipéres, qui vous a enſeigné à éviter la colère qui doit tomber ſur vous ? Faites pénitence ; car la coignée eſt déja à la racine de l'arbre. Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits, ſera coupé & jetté au feu. Et ne me dites pas que vous êtes les enfans d'Abraham ; car je vous dis que Dieu peut faire naître des enfans d'Abraham de ces pierres que vous voyez.* La foule du peuple qui l'environnoit, lui demandoit : *Que ferons-nous ?* & il leur diſoit : *Que celui qui a deux habits, en donne à celui qui n'en a point ; & de même que celui qui a dequoi manger, en donne à celui qui en manque.* Les Publicains venant auſſi à ſon Baptême, il leur diſoit : *N'exigez rien au-delà de ce qui vous eſt ordonné.* Et il diſoit aux gens de guerre : *Contentez-vous de votre paye, & ne faites ni concuſſion, ni violence à perſonne.*

Pendant que S. Jean baptiſoit & inſtruiſoit ainſi les pécheurs, le Sauveur même des pécheurs, le Juſte & le Saint par excellence, Jeſus-Chriſt enfin voulut auſſi être baptiſé par lui. Il vint donc pour cela de Nazareth vers le Jourdain, & ſe préſenta pour être baptiſé comme les autres. S. Jean

reçut en ce moment une lumiere d'en haut qui lui fit connoître que c'étoit le Meſſie. Saiſi alors de vénération & de reſpect, il s'excuſa de baptiſer celui qu'il ſçavoit être ſon Sauveur & ſon Dieu, & qui venoit ôter le péché du monde : mais il fut obligé de céder à celui qui venoit accomplir toute juſtice, c'eſt-à-dire, toute humilité : il le baptiſa dans le Jourdain ; & quand Jeſus fut ſorti de l'eau, les cieux s'ouvrirent, & le Saint-Eſprit deſcendit ſur lui.

Joan. 1. 19. *& ſeqq.* La vertu & la maniere de vivre de S. Jean firent croire à pluſieurs qu'il pouvoit être le Meſſie : mais il déclara qu'il ne l'étoit point ; qu'il n'étoit pas même digne de délier ſes ſouliers ; que ce Libérateur étoit plus grand que lui. Il ajouta : *C'eſt lui qui vous baptiſera dans le Saint-Eſprit & dans le feu. Il a le van à la main, & il nettoyera parfaitement ſon aire : il amaſſera ſon bled dans le grenier ; mais il brulera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.* Il s'expliqua plus clairement encore dans une autre occaſion ; car voyant Jeſus qui venoit à lui, il dit au peuple : *Voilà l'Agneau de Dieu, voilà celui qui ôte les péchés du monde : voilà celui dont je vous ai dit : Il viendra après moi* un Sauveur *qui eſt avant moi.* Et une autre fois il dit que Jeſus étoit infiniment au-deſſus de lui ; qu'il n'avoit rien qu'il n'eût reçu ; & qu'il n'étoit que l'ami de l'Epoux ;

Joan. 3. 27. *& ſeqq.* mais que J. C. étoit l'Epoux ; que J. C. venoit du ciel, & qu'il avoit toute la plénitude de l'Eſprit de Dieu. *Il faut qu'il croiſſe*, ajouta-t-il, *& que je diminue.*

Matth. 14. 3. *& ſeqq.* *Marc.* 6. 17. *& ſeqq.* *Luc.* 3. 19. 20. Jean continua de baptiſer juſqu'à ſon empriſonnement. La cauſe de ſa détention fut la liberté avec laquelle il reprenoit Hérode le Tétrarque de tous ſes crimes, & particulierement de ce qu'il avoit épouſé Hérodiade femme de Philippe ſon frere, dont elle avoit eu une fille nommée Salomé. Jean repréſenta à Hérode l'énormité de ce crime, & lui dit que la loi de Dieu lui défendoit d'avoir la femme de ſon frere. Ce Prince ne pouvant ſouffrir la liberté du ſaint Précurſeur, l'envoya chargé de chaînes en priſon. Hérodiade non contente de le voir dans les liens, vouloit le faire mourir ; mais la crainte du peuple retenoit Hérode : & d'ailleurs comme il ne pouvoit point ſe diſſimuler à lui-même que Jean étoit un juſte & un

ſaint, il avoit du reſpect pour lui, & ſuivoit ſes avis dans pluſieurs occaſions, où ſa paſſion n'étoit pas intéreſſée. Ainſi Jean demeura priſonnier, juſqu'à ce que Hérodiade ayant trouvé une occaſion favorable pour ſatisfaire ſa haine contre lui, fut attentive à en profiter. Hérode célébroit le jour de ſa naiſſance, & donnoit un grand feſtin à ceux de ſa Cour dans le château même de Machéronte où Jean étoit en priſon. Pendant le repas, Salomé fille d'Hérodiade & de Philippe ſon premier mari, oubliant la modeſtie qui convenoit à ſon ſexe & à ſa qualité, entra dans la ſalle du feſtin, & danſa devant le Roi d'une maniere qui fit grand plaiſir à ce Prince. Hérode, dans la chaleur de la bonne chere & du vin, dit à Salomé : *Demandez-moi ce que vous voudrez, & je vous l'accorderai, quand ce ſeroit la moitié de mon royaume.* Salomé ſortit de la ſalle, & alla rapporter à ſa mere ce que le Roi lui avoit dit. Hérodiade qui avoit fort à cœur de perdre le ſaint priſonnier, fit demander ſa tête. Salomé rentra auſſitôt, & dit à Hérode : *Donnez-moi dans un plat la tête de Jean-Baptiſte.* Le Roi fut attriſté de cette demande ; car il conſervoit toujours quelque reſpect pour S. Jean. Mais comme il s'étoit engagé par ſerment devant une ſi grande compagnie, il fut arrêté par une honte auſſi criminelle que ſa promeſſe avoit été imprudente, & n'oſa ſe rétracter : ainſi il envoya un de ſes gardes pour couper la tête au ſaint Précurſeur dans la priſon. On apporta enſuite cette tête à Salomé dans un plat : & Salomé la porta à ſa mere. La mort de S. Jean arriva ſur la fin de l'an 31. ou au commencement de l'an 32. de Jeſus-Chriſt : ſes Diſciples emporterent ſon corps, & l'enterrerent.

Nous nous contenterons d'ajouter au récit que vous venez d'entendre quelques courtes réflexions pour votre inſtruction & pour votre édification.

1°. Quel amour pour la retraite ne remarquons-nous pas dans S. Jean dès ſon enfance ! quelle oppoſition au monde & à ſa corruption ! Il ſe retire d'une maiſon ſainte, d'une maiſon ſacerdotale, honorée du don de prophétie, & dont il devoit être la conſolation. Il faut que le monde ſoit bien contraire à la ſainteté, puiſque Dieu lui enleve S. Jean de ſi bonne heure

pour le garantir de ſa malignité. Apprenons de cet exemple de quelle importance il eſt d'en défendre par toutes les précautions poſſibles, ceux dont nous ſommes chargés, & principalement les enfans, ſur qui les ſcandales du monde font de ſi dangereuſes & de ſi funeſtes impreſſions. Pour être à Dieu & conſerver ſa grace, ou la recouvrer quand on a eu le malheur de la perdre par le péché, il faut aimer la retraite chacun en ſa maniere, rompre pour Dieu tout commerce inutile avec le monde, nous ſéparer le plus que nous pouvons des compagnies, & des converſations du ſiécle, pour nous occuper de la grande affaire de notre ſalut par la priére, par la méditation de la parole de Dieu & par de ſérieuſes réflexions ſur nous-mêmes.

2°. Saint Jean ne ſort du déſert que par l'ordre de Dieu. Ne faiſons rien que nous n'ayons un juſte ſujet de croire que Dieu le demande de nous. S. Jean ne ſe montre au monde que par la vocation de celui qui peut l'y ſoutenir. Apprenons qu'il faut la vocation de Dieu pour entrer & vivre dans le monde auſſi bien que pour s'en retirer. Une multitude innombrable de Chrétiens s'y perdent tous les jours, parce qu'ils s'y engagent & y demeurent par leur propre eſprit, ſans conſulter la volonté de Dieu. Ils entrent, par exemple, dans un état, ils embraſſent une profeſſion dont les devoirs & les dangers ſurpaſſent les forces, les talens & les vertus que Dieu leur a départis, ſans avoir travaillé à connoître les deſſeins de Dieu ſur eux, & ſans avoir attiré ſa grace par la priére & par la pratique des bonnes œuvres. Eſt-il étonnant après cela que Dieu ne béniſſe pas des engagemens qu'on a pris ſans le conſulter?

3°. Saint Jean prêche la pénitence plus par ſon exemple que par ſa parole: il joint la pénitence à l'innocence, & nous n'avons ſouvent ni l'une ni l'autre. Cet admirable modéle regarde principalement les Paſteurs qui ſont chargés par état de prêcher; mais il eſt propoſé à tous. Chacun doit à l'exemple du ſaint Précurſeur, inſtruire ſes enfans, ſes ſerviteurs, ſans les flatter; joindre l'exemple à l'inſtruction, faire ce qu'il dit. S. Auguſtin ne fait pas difficulté de dire, que

toutes les familles chrétiennes ſont autant d'Egliſes, que leurs chefs en ſont les Evêques, & qu'ils doivent en faire les fonctions, dont une des principales eſt d'inſtruire. *Si quelqu'un,* dit S. Paul, *n'a pas ſoin des ſiens & particulierement de ceux de ſa maiſon, il a renoncé la foi, & eſt pire qu'un infidéle.* 1. Tim. 5. 8.

4°. La tête du plus grand des hommes devient le prix d'une danſe. N'en eſt-ce pas aſſez pour donner aux Chrétiens de l'horreur de ce plaiſir dangereux, & preſque toujours criminel? Faudra-t-il leur dire avec S. Charles, que la danſe eſt condamnée par l'Ecriture ſainte, par les Conciles & par les ſaints Peres; que c'eſt une invention du diable pour perdre les ames, & pour corrompre les mœurs des fideles; avec les Docteurs de l'Egliſe, que c'eſt aux meres impudiques & adultères à ſouffrir que leurs filles danſent, & non à celles qui ſont chaſtes & fidéles à leur époux; que les meres doivent apprendre à leurs filles la piété, & non pas à danſer; que les hommes feroient moins de mal de labourer la terre, & les femmes de filer les jours de Dimanches & de Fêtes, que de danſer; que le démon ſe trouve par-tout où l'on danſe; que les danſes ſont la joie des démons & la triſteſſe des Anges; que ſi l'on n'y tue pas le ſaint Précurſeur, on y tue les membres de J. C. & d'une maniere encore plus cruelle; que ſi l'on n'y préſente pas une tête dans un plat pour le prix d'une danſe, on y égorge la plupart de ceux qui s'y trouvent, en les engageant dans des paſſions criminelles, & en ſéparant leur ame de Jeſus-Chriſt qui eſt leur vie.

S. Charl. Traité contre les danſes. S. Ambr. lib. de inſtit. Virg. ad Marc. l. 3. S. Auguſt. S. Chryſoſt. ſ. 48. in Matth.

5°. Le ſaint Précurſeur eſt le martyr de la chaſteté, parce qu'il l'a aimée plus que ſa vie: & l'on compte pour rien de tuer l'ame de ſon prochain par des diſcours, des exemples & des actions impudiques. Combien de peres & de meres qui ne rougiſſent pas de proſtituer eux-mêmes la pudeur de leurs propres enfans, en les produiſant dans les occaſions de ſe corrompre, en leur inſpirant l'amour du monde, en leur permettant, ou en leur ſouffrant de honteuſes nudités contre la loi de Dieu? Combien de perſonnes du ſexe auront à répondre au redoutable jugement de Dieu de la perte d'une infinité d'ames à qui elles auront donné la mort par leur luxe, leur

vanité, leurs parures immodeſtes, leurs ajuſtemens indécens, leurs nudités ſcandaleuſes ? N'a-t-on pas même la douleur d'en voir qui ont l'effronterie de porter cette turpitude dans la maiſon de Dieu, juſques ſous les yeux de ſes Miniſtres, juſques dans le Sanctuaire, juſqu'aux pieds des Autels ? Malheur aux parens qui n'auront pas uſé de toute l'autorité que Dieu leur a donnée ſur leurs enfans, pour empêcher ces ſcandales : malheur aux Paſteurs qui n'auront point élevé la voix pour les condamner, & qui n'auront pas fait uſage de l'autorité que Dieu leur a confiée pour les réprimer.

PRIERE.

GRAND Saint, qui avez été l'Ange & le Prophéte du Pere éternel, la voix du Verbe incarné, le Précurſeur, le Baptiſte & l'ami du Meſſie ; & qui étant encore enfermé dans les entrailles de votre mere êtes devenu le temple du S. Eſprit : lampe ardente & luiſante par la charité, prédicateur intrépide de la vérité, martyr de la loi de Dieu, victime de la chaſteté, vous que le Saint des Saints a déclaré un nouvel Elie & le plus grand des hommes, nous vous honorons dans toutes ces prérogatives & dans toutes ces vertus qui ont fait de vous un homme vraîment grand devant le Seigneur.

Mais ſouvenez-vous, grand Saint, qu'en quittant la terre, vous avez acquis dans le ciel une nouvelle grandeur & un nouveau pouvoir. Exercez donc, s'il vous plaît, ſur nous du haut du ciel votre miniſtère pour nous faire aimer la retraite & la pénitence, pour nous convertir véritablement à Dieu, & pour éclairer nos ténébres par la ſcience du ſalut, afin que nous le ſervions tous les jours de notre vie dans la ſainteté & dans la juſtice. Obtenez-nous la grace de vivre au milieu du monde corrompu comme vous avez vécu dans la ſolitude, c'eſt-à-dire, d'y mortifier notre chair, de veiller ſur nos ſens, de nourrir notre ame du pain de la parole de Dieu, & de la priére. Que toute notre vie ſoit propre à répandre la lumiere, & à édifier nos freres : qu'à votre exemple nous ayons ſoin d'inſtruire ceux dont nous ſommes chargés, plus encore par notre

tre bonne vie que par nos paroles, de faire & d'enſeigner ; afin d'être grands dans le Royaume des cieux.

Saint Précurſeur de Jeſus, qui êtes le plus grand & le plus humble des Saints, obtenez-nous par votre puiſſante interceſſion la grace d'imiter vos vertus, & principalement votre humilité, votre patience, votre amour pour les ſouffrances, votre zéle pour la loi de Dieu : qu'il nous ſuffiſe, pour avoir les danſes en horreur, de ſçavoir que votre tête en a été la récompenſe & le prix : que votre amour pour la chaſteté, pour laquelle vous avez combattu juſqu'à répandre votre ſang, nous faſſe éviter avec une attention ſcrupuleuſe tout ce qui peut donner la plus légére atteinte à cette précieuſe vertu ; afin que par une exacte pureté de cœur & de corps, nous ayons le bonheur de voir avec vous le Dieu de toute pureté qui fera notre vie & notre joie dans tous les ſiécles des ſiécles. Amen.

Le 29. Juin.

FÊTE DES APOTRES S. PIERRE ET S. PAUL.

Lecture des Actes des Apôtres, Ch. 4. v. 8-20.

PIERRE rempli du Saint-Eſprit, parla de la ſorte : Princes du peuple, & vous, Sénateurs *d'Iſraël*, écoutez-*nous*. Puiſqu'aujourd'hui l'on nous demande raiſon du bien que nous avons fait à un homme perclus de l'uſage de ſes jambes, & qu'on veut s'informer de quelle ſorte il a été guéri, nous vous déclarons à vous tous, & à tout le peuple d'Iſraël, que ç'a été par le nom de notre Seigneur Jeſus-Chriſt de Nazareth, lequel vous avez crucifié, & que Dieu a reſſuſcité d'entre les morts, que cet homme eſt main-

tenant guéri, comme vous le voyez devant vous. C'eſt cette pierre que vous, Architectes, avez rejettée, qui a été faite la principale pierre de l'angle; & il n'y a point de ſalut par aucun autre: car nul autre nom ſous le ciel n'a été donné aux hommes par lequel nous devions être ſauvés. Lorſqu'ils virent la conſtance & la fermeté de Pierre & de Jean, connoiſſant d'ailleurs que c'étoient des hommes ſans lettres & du commun du peuple, ils en furent étonnés. Ils ſçavoient auſſi qu'ils avoient été Diſciples de Jeſus. Et comme celui qui avoit été guéri étoit préſent avec eux, ils n'avoient rien à leur oppoſer. Ils leur commanderent donc de ſortir de l'aſſemblée, & ils ſe mirent à délibérer entr'eux, en diſant: Que ferons-nous à ces gens-ci; car ils ont fait un miracle qui eſt connu de tous les habitans de Jeruſalem: cela eſt certain, & nous ne pouvons pas le nier, mais pour empêcher que ce bruit ne ſe répande davantage parmi le peuple; défendons-leur avec de grandes menaces de parler à l'avenir au nom de Jeſus à qui que ce ſoit. Et auſſitôt les ayant fait appeller, ils leur défendirent de parler en quelque maniere que ce fût, ni d'enſeigner au nom de Jeſus. Mais Pierre & Jean leur répondirent: Jugez vous-mêmes, s'il eſt juſte devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu; car pour nous, nous ne pouvons pas ne point parler des choſes que nous avons vûes & entendues.

Evangile ſelon Saint Jean, Ch. 21. v. 15-19.

JESUS dit à Simon Pierre: Simon fils de Jean, m'aimez-vous plus que ceux-ci ne m'aiment? Il lui

répondit : Oui, Seigneur, vous ſçavez bien que je vous aime. Jeſus lui dit : Paiſſez mes agneaux. Il lui demanda encore une ſeconde fois : Simon fils de Jean, m'aimez-vous ? Pierre lui répondit : Oui, Seigneur, vous ſçavez que je vous aime. Jeſus lui dit : Paiſſez mes agneaux. Il lui demanda pour la troiſiéme fois : Simon fils de Jean, m'aimez-vous ? Pierre fut touché de ce qu'il lui demandoit pour la troiſiéme fois, M'aimez-vous ? & il lui répondit : Seigneur, vous connoiſſez toutes choſes ; vous ſçavez bien que je vous aime. Jeſus lui dit : Paiſſez mes brebis. En vérité, en vérité, je vous le dis : lorſque vous étiez plus jeune, vous vous ceigniez vous-même, & vous alliez où vous vouliez ; mais lorſque vous ſerez vieux, vous étendrez vos mains, & un autre vous ceindra, & vous menera où vous ne voudrez pas. Or il dit ces mots pour marquer de quelle mort il devoit glorifier Dieu.

INSTRUCTION.

SIMON, qui fut enſuite appellé *Pierre*, étoit de Bethſaïde, petite ville de la Galilée ſur le bord du lac de Généſareth, & s'occupoit à la pêche avec André ſon frere : il étoit marié avant que d'être appellé par Jeſus-Chriſt. Dès le commencement du miniſtère public de Jeſus-Chriſt, S. André ayant eu le bonheur d'être un de ceux à qui S. Jean-Baptiſte fit connoître le Sauveur, il ſe hâta de faire part à ſon frere d'une ſi heureuſe nouvelle, en lui diſant : *Nous avons trouvé le Meſſie.* Simon ajouta foi à ce que ſon frere lui diſoit, & il réſolut dès-lors de s'attacher au divin Libérateur. André le mena à Jeſus, qui lui dit que dans la ſuite il ſeroit appellé *Cephas*, c'eſt-à-dire, *Pierre.* Dès ce moment Simon & André s'attacherent à Jeſus-Chriſt, ſans néanmoins renoncer à leur *Jean. 1. 40. & ſeqq.*

occupation de la pêche: mais ils venoient de tems en tems l'écouter, & recevoir de lui les paroles de vie; de ſorte qu'ils pouvoient paſſer dès-lors pour être de ſes Diſciples.

Matth. 4. 18. *&c.* *Marc.* 1. 16. *&c.* *Luc.* 5. 1. *&c.*

Quelque tems après, Jeſus-Chriſt étant revenu de Jeruſalem, rencontra ſur le bord du lac de Généſareth, André & Pierre qui lavoient leurs filets: il monta dans leur barque, pour inſtruire le peuple qui venoit l'écouter en foule; enſuite il dit à Pierre: *Jettez vos filets en pleine mer, pour pêcher.* Pierre obéit; & la pêche fut ſi abondante, que leurs filets ſe rompoient. Pierre étonné du miracle quitta tout pour ſuivre J. C. & s'attacha à lui. Après cela le Sauveur du monde fit l'élection des douze Apôtres, à la tête deſquels l'Ecriture & la Tradition mettent toujours S. Pierre.

Matth. 10. 2. *Marc.* 3. 16. *Luc.* 6. 14.

Pierre répondit parfaitement à ſa vocation. On le vit toujours depuis plein de zéle pour Jeſus-Chriſt & ſa doctrine, & rempli d'ardeur pour faire connoître l'un & l'autre: auſſi Jeſus-Chriſt lui donna-t-il ſouvent des marques de préférence. Cet Homme Dieu ayant prêché dans Capharnaüm, & ſe trouvant abandonné par pluſieurs de ſes Diſciples, dit alors aux Apôtres: *Voulez-vous auſſi vous en aller?* Pierre lui répondit: *Seigneur, à qui irions-nous? vous avez les paroles de la vie éternelle.* Il fit voir peu de tems après pourquoi il donnoit cet avantage à Jeſus-Chriſt, & que c'étoit parce qu'il le reconnoiſſoit pour le vrai Dieu. Car Jeſus-Chriſt ayant demandé à ſes Apôtres: *Vous autres, qui croyez-vous que je ſuis? Vous êtes*, répondit Pierre, *le Chriſt, le Fils du Dieu vivant.* Confeſſion admirable, qui lui fit mériter de la bouche de la vérité même le titre d'heureux. *Vous êtes heureux, fils de Jonas, parce que ce n'eſt point la chair & le ſang qui vous ont révélé ceci, mais mon Pere qui eſt dans le ciel. Et moi je vous dis*, ajouta Jeſus-Chriſt, *que vous êtes Pierre, & que ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe, contre laquelle les puiſſances de l'enfer ne prévaudront point.*

Joan. 6. 67. *&c.*

Matth. 16. 13. *&c.* *Marc.* 8. 27. *&c.* *Luc.* 9. 18. *&c.*

Quand Jeſus-Chriſt annonça à tous ſes Diſciples qu'il alloit être livré à ſes ennemis, & que ſes Diſciples l'abandonneroient; S. Pierre, toujours plein de zéle pour ſon maître, aſſura qu'il mourroit avec lui, s'il le falloit, plutôt que de lui être

Matth. 26. 31. *&c.* *Marc.* 14. 27 *&c.* *Luc.* 22. 31. *&c.*

infidéle ; & que quand tous les autres l'abandonneroient, pour lui il ne le quitteroit jamais. Il en avoit effectivement la volonté ; mais comme elle étoit mêlée d'une préſomption qui avoit beſoin d'être guérie par un reméde qui l'humiliât, Jeſus-Chriſt lui prédit, que loin de mourir pour lui, il le renonceroit trois fois avant le point du jour. En effet, après l'avoir ſuivi juſques chez Caïphe, il n'eut pas aſſez de courage pour le confeſſer & s'avouer ſon Diſciple. Une parole d'une ſervante l'abbattit, & il proteſta par trois fois qu'il ne connoiſſoit point celui que peu auparavant il avoit reconnu publiquement pour le Chriſt & le Fils du Dieu vivant. Voilà ce que ſont les hommes, quand il plaît à Dieu de les laiſſer à leur foibleſſe. Dès que Pierre eut commis cette faute, Jeſus le regarda de ce regard de grace & de miſéricorde qui touche & convertit le cœur. Pierre connut auſſitôt la grandeur de ſa faute, & la pleura amérement. Heureuſes larmes, dit S. Ambroiſe, qui ne demandent point le pardon, & qui le méritent. Auſſi Jeſus-Chriſt oublia le péché de ce ſincére pénitent, & continua de répandre ſur lui ſes faveurs avec abondance.

Joan. 13. 36. &c.

Matth. 25. 69. &c. Marc. 14. 66. &c. Luc. 22. 56. &c. Joan. 18. 25. &c.

Jeſus-Chriſt étant monté au ciel, Pierre ſe retira à Jeruſalem avec les autres Apôtres & la ſainte Vierge, pour y attendre le Saint-Eſprit qui deſcendit ſur eux le cinquantiéme jour après la Réſurrection du Sauveur. Le diſcours que S. Pierre prononça alors devant les Juifs qui étoient aſſemblés en grand nombre pour être témoins de ces merveilles, fit bien voir que lui & les autres Apôtres parloient par l'Eſprit de Dieu : & il y en eut environ trois mille qui crurent & furent baptiſés.

Act. 1. 13.

Act. 2. 14. &c.

La perſécution ayant obligé les Apôtres de ſe diſperſer, S. Pierre vint à Samarie, où la parole de Dieu avoit déja été reçue ; & il impoſa les mains aux fidéles de cette ville, & leur donna le S. Eſprit. Peu de tems après, cet Apôtre reçut un ordre du ciel d'aller inſtruire & baptiſer le premier des Gentils qui ſe convertit : c'étoit un Centenier nommé Corneille. S. Pierre alla enſuite à Antioche, dont il fut le premier Evêque : ſon zéle lui fit parcourir diverſes Provinces : il alla à Rome, afin de combattre l'erreur & l'idolâtrie, juſques dans le lieu où elles dominoient avec plus d'empire. Il étoit l'année

Act. 8. 14. &c.

Act. 10. 1. &c.

Act. 12. 3. *&c.* suivante à Jerusalem, où il fut mis en prison & délivré par un Ange. En l'an 51. il se trouva au Concile de Jerusalem, d'où il alla à Antioche, où S. Paul le reprit de ce que par sa manière d'agir il engageoit les Gentils convertis à vivre selon la loi des Juifs. Il écouta avec humilité la réprimande que S. Paul lui en fit, & changea de conduite. Il retourna à Rome vers l'an 65. pour la derniere fois.

Act. 15. 7. *&c.*

Gal. 2. 14. *&c.*

Le zéle ardent avec lequel il annonçoit l'Evangile du salut, & les succès dont sa prédication étoit accompagnée, lui attirerent la haine des puissances idolâtres. On dit que les fidéles qui craignoient qu'on ne le fît mourir, le prierent instamment de se retirer : & faisant violence à son zéle, il céda à leurs importunités. Il choisit le tems de la nuit ; & déja il étoit à la porte de Rome, lorsqu'il vit Jesus-Christ qui entra par la même porte. Le S. Apôtre lui demanda : « Seigneur, où allez-» vous ? » Je viens à Rome, lui répondit Jesus-Christ, pour » être crucifié de nouveau. » S. Pierre comprit le sens de cette parole, retourna aussitôt sur ses pas, & raconta cette vision aux fidéles. Il fut arrêté d'abord, & se réjouit de ce qu'il alloit enfin donner sa vie pour Jesus-Christ. C'étoit Néron qui régnoit alors, Prince cruel & inhumain, digne par conséquent d'être le ministre du démon pour faire mourir le premier des Apôtres. S. Paul fut pris avec lui ; & l'on croit qu'ils demeurerent neuf mois en prison. Prédicateurs de l'Evangile au milieu de leurs liens, ils convertirent les principaux de leurs gardes, & plusieurs autres personnes ; & ainsi ils gagnerent des ames à Dieu jusqu'à la fin de leur vie. S. Pierre finit la sienne sur une croix, où il fut attaché la tête en bas, comme il l'avoit demandé lui-même : son martyre arriva le 29. Juin de l'an 66. ou 67. de Jesus-Christ. Nous avons de lui deux Lettres ou Epîtres qui sont au nombre des Livres sacrés du Nouveau Testament.

C'est entrer dans l'esprit de l'Eglise, qui réunit dans une même solemnité les deux Princes des Apôtres, que de joindre à la vie de S. Pierre celle de S. Paul, dont nous allons vous faire un abrégé. Saul, qui fut depuis appellé *Paul*, étoit Juif de la tribu de Benjamin, né à Tarse capitale de la Cilicie,

Act. 22. 3. *&c.*

qui avoit le droit de bourgeoiſie Romaine: ſon pere qui étoit de la ſecte des Phariſiens, l'envoya jeune à Jeruſalem, où il eut pour maître Gamaliel, l'un des plus célébres Docteurs de ſon tems; il fut inſtruit dans la maniere la plus parfaite d'obſerver la loi de Moyſe: il l'obſervoit en effet d'une maniere irrépréhenſible: il s'attacha à la ſecte des Phariſiens, la plus exacte & la plus ſévére de toutes; mais auſſi la plus ſuperbe, & la plus oppoſée à Jeſus-Chriſt: il ſurpaſſoit tous ceux de ſon âge par ſon zéle pour la loi & pour les traditions de ſes peres; & comme il étoit d'un tempérament tout de feu, ce grand zéle le rendit un des plus violens perſécuteurs du nom de Jeſus-Chriſt. *Gal.* 1. 13. & 14.

Lorſqu'on répandit le ſang du premier martyr S. Etienne, Saul étoit préſent; il conſentoit à ſa mort, & gardoit les manteaux de ceux qui le lapidoient. S'étant fait autoriſer par les Princes des Prêtres, il entroit dans les maiſons, en tiroit par force les hommes & les femmes, les traînoit en priſon chargés de chaînes; & quand on les faiſoit mourir, il y donnoit ſon conſentement: il alloit dans toutes les Synagogues, où il faiſoit battre de verges ceux qui croyoient en Jeſus-Chriſt, & leur faiſoit ſouffrir toutes ſortes de ſupplices pour les forcer de blaſphêmer. *Act.* 7. 57. & 22. 20. *Act.* 8. 3.

Après avoir ravagé l'Egliſe de Jeruſalem, comme il ne reſpiroit que le ſang des Diſciples du Seigneur, il alla trouver le Grand-Prêtre, & obtint de lui des Lettres pour les Synagogues de Damas, avec pouvoir de faire arrêter tous les Chrétiens qu'il y trouveroit, & de les amener priſonniers à Jeruſalem, afin qu'ils y fuſſent punis. Il s'avançoit vers Damas, & en étoit déja aſſez proche, lorſqu'à l'heure de midi, lui & ceux de ſa ſuite furent frappés d'une lumiere du ciel plus brillante que le ſoleil, qui les renverſa tous par terre. Alors Saul entendit une voix qui lui dit: *Saul, Saul, pourquoi me perſécutez-vous?* il répondit: *Qui êtes-vous, Seigneur?* & le Seigneur lui dit: *Je ſuis Jeſus que vous perſécutez.* Alors tout tremblant & effrayé, il dit: *Seigneur, que voulez-vous que je faſſe?* Le Seigneur lui répondit: *Levez vous, & entrez dans la ville; on vous dira là ce qu'il faut que vous faſſiez.* Saul obéit ſur le *Act.* 9. 1. *&c.*

champ: il entra dans la ville, où il fut trois jours en priére, ſans voir, & ſans boire ni manger. Un Diſciple de Jeſus-Chriſt nommé Ananie vint le trouver, lui fit connoître les volontés de Dieu ſur lui, & le baptiſa. Saul ſe mit auſſitôt à prêcher dans les Synagogues de Damas, aſſurant que Jeſus étoit le Fils de Dieu.

Act. 9. 23. &c. Les Juifs de Damas réſolurent de le tuer. Mais leur deſſein ayant été connu, S. Paul vint à Jeruſalem où il fut expoſé au même danger de la part des Juifs de cette ville; il fut donc obligé d'en ſortir: il alla porter la foi Syrie & en Cilicie, *Act. 11. 25. & 26.* & depuis dans tout le pays de Judée. Saint Barnabé l'emmena à Antioche, afin d'y ſeconder ſon zéle, & d'y étendre le regne de Jeſus-Chriſt qui commençoit à s'y établir. Là le S. *Act. 13. 2. &c.* Eſprit commanda qu'on lui ſéparât Saul & Barnabé pour l'ouvrage auquel il les avoit deſtinés, c'eſt-à-dire, pour l'Apoſtolat: & alors on leur impoſa les mains, & on les envoya prêcher l'Evangile.

Paul devenu Apôtre des Gentils s'acquitta de ſon miniſtère avec tout le zéle, toute l'ardeur, & toute la fidélité dont il étoit capable; il ne négligeoit & n'épargnoit rien pour faire connoître & pour faire goûter aux hommes les vérités de l'Evangile. Rien ne lui coutoit pour avancer l'œuvre du Seigneur: *2. Cor. 11. 23. &c.* il ſupportoit avec courage & avec joie les travaux, les fatigues & les dangers des voyages, le froid & le chaud, la faim & la ſoif, les outrages & les mauvais traitemens, les fouets & les priſons. Outre toutes les peines & les incommodités corporelles, il étoit accablé d'une foule d'affaires que lui attiroit le ſoin de toutes les Egliſes; il reſſentoit vivement les ſcandales, les tentations & tous les maux auxquels les fidéles étoient *Gal. 4. 19. & alibi.* expoſés. Il ſouffroit pour eux les douleurs de l'enfantement, & il avoit pour eux toute la tendreſſe d'une nourrice: enfin il ſe faiſoit tout à tous pour gagner tout le monde à Jeſus-Chriſt, aimant mieux travailler de ſes mains jour & nuit pour gagner ſon néceſſaire que d'être à charge à quelqu'un, étant diſpoſé à tout faire & à tout ſouffrir, pour contribuer, ou ne pas mettre d'obſtacle au progrès de l'Evangile. Avec cela il traitoit rudement ſon corps, & le réduiſoit en ſervitude par une exacte mortification

mortification & par les exercices d'une rigoureuſe pénitence: ſa vie étoit telle en un mot, que ſans l'eſpérance d'une autre vie il auroit été le plus miſérable de tous les hommes.

D'un autre côté Dieu ſe plaiſoit à relever & honorer ſon ſerviteur par une foule de miracles de toute eſpéce, & à le ſoutenir par les faveurs les plus conſolantes, par les viſions & les révélations céleſtes. Mais de peur que la grandeur des graces qu'il avoit reçues ne lui causât de l'orgueil, Dieu permit qu'il éprouvât des tentations pénibles & humiliantes; & au lieu d'en accorder la délivrance à ſes inſtantes priéres, il ſe contenta de lui dire: *Ma grace vous ſuffit: car ma puiſſance éclate davantage dans la foibleſſe* de l'homme. Inſtruit par une telle leçon, Paul ſe ſoutint juſqu'à la fin dans les ſentimens d'une profonde humilité. Quoique ſa conſcience ne lui reprochât rien, il ne ſe croyoit pas pour cela juſtifié: il comptoit toujours n'avoir rien fait, & il faiſoit ſans ceſſe de nouveaux efforts pour atteindre au but auquel Dieu l'avoit appellé par Jeſus-Chriſt; & il ne ſe ſouvenoit du paſſé que pour s'en humilier, & ſe reprocher les excès qu'il avoit commis contre Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe. 2. Cor. 12. 1. &c.

Après avoir travaillé dans ces ſentimens pendant un nombre d'années, & avoir porté l'Evangile dans une multitude de provinces & de nations, notre S. Apôtre fut arrêté à Jeruſalem par les Juifs incrédules, à la Fête de la Pentecôte, vers l'an 58. de Jeſus-Chriſt. Les Romains qui exerçoient l'autorité ſouveraine, l'arracherent d'entre les mains de ces furieux qui vouloient lui ôter la vie. Mais Paul voyant que le Grand-Prêtre & le Conſeil ſuprême de ſa nation, dont il reconnoiſſoit toujours l'autorité, violoient toutes les régles à ſon égard, & ne ſuivoient d'autre loi que la paſſion & la violence, il ſe crut obligé d'implorer la protection du Prince, & appella au tribunal de l'Empereur idolâtre. Il fut donc conduit priſonnier à Rome, où il demeura deux ans ſous la garde d'un ſoldat, ſans ceſſer de prêcher l'Evangile à tous ceux qui venoient le trouver. Act. 21. 30. &c. Act. 25. 11. Act. 28. 30.

Ayant été mis en liberté, il retourna en Orient, & il s'engagea dans de nouveaux travaux & de nouveaux combats,

pour affermir & étendre de plus en plus le Royaume de Jeſus-Chriſt : enfin Dieu couronna tant de travaux par un glorieux martyre. S. Paul étant revenu à Rome, continua d'y annoncer l'Evangile, & convertit à la foi pluſieurs perſonnes, entr'autres un Echanſon & une concubine de Néron. Ce Prince qui ſe livroit alors aux plus grands excès de cruauté & de débauche, fit mettre S. Paul dans les liens, qui ne l'empêcherent pas de prêcher la foi & de former beaucoup de Chrétiens. Après qu'il y eut paſſé environ une année, il eut la tête tranchée le même jour auquel S. Pierre fut crucifié. Nous avons de cet Apôtre dans les Livres ſacrés du Nouveau Teſtament quatorze Epîtres ou Lettres qui ſeront toujours la force, la conſolation & l'édification des Chrétiens.

Nous nous eſtimerions bien riches, ſans doute, & avec raiſon, ſi nous poſſédions quelques Reliques des bienheureux Apôtres dont nous célébrons aujourd'hui la Fête : nous nous ferions un devoir de viſiter les lieux où repoſeroient ces précieuſes Reliques : nous les baiſerions avec reſpect : nous nous rappellerions avec joie & avec reconnoiſſance en les honorant, les actions de ces Saints du premier ordre, qui ont fondé l'Egliſe par leurs travaux, & qui nous ont acquis la foi au prix de leur ſang. Mais ce qui nous reſte de leur eſprit & de leurs vertus nous doit être beaucoup plus précieux que ce qui nous reſte de leurs corps ; & c'eſt dans l'Evangile, c'eſt dans le livre des Actes, c'eſt dans les Epîtres de ces deux Princes des Apôtres, que nous trouverons leur eſprit & leurs vertus : c'eſt là que nous verrons la foi, l'humilité, la pénitence de S. Pierre, ſon zéle ardent pour Jeſus-Chriſt, ſa tranquillité & ſa conſtance dans les priſons & dans les tourmens : c'eſt là que nous admirerons dans ſaint Paul ce cœur qui, ſuivant l'expreſſion d'un S. Docteur, n'étoit pas tant le cœur de Paul, que celui de Jeſus Chriſt ; cœur plein de tendreſſe pour ce divin Sauveur, de zéle pour le ſalut des ames, de force dans les dangers & dans les travaux ; cœur étendu qui renfermoit tout l'univers qu'il vouloit gagner à Jeſus-Chriſt ; cœur compatiſſant qui ſe faiſoit tout à tous ; cœur généreux, que rien n'abbattoit ni n'intimidoit ; cœur pur, qui ne cherchoit point

S. Chryſoſt.

ſes propres intérêts, mais ceux des autres, & ceux de Jeſus-Chriſt; cœur enfin que ni la vie, ni la mort, ni aucune créature n'a pu ſéparer de l'amour de Dieu.

Renouvellons-nous donc aujourd'hui dans l'eſtime, le reſpect & l'amour pour les Epîtres de nos deux ſaints Apôtres. Liſons-les avec foi, avec docilité & avec un vrai déſir d'en profiter. Les deux Epîtres de S. Pierre renferment d'excellentes inſtructions : la premiere ſur-tout, eſt un abrégé de la vie & de la piété chrétienne. Celles de S. Paul ſont un fidéle commentaire de l'Evangile ; S. Chryſoſtôme ne pouvoit ſe laſſer de les lire & de les admirer. Il attribuoit ce qu'il ſçavoit, non à la pénétration de ſon eſprit, mais à la lecture très-fréquente qu'il faiſoit de ces Lettres : il en conſeilloit ſouvent la lecture aux fidéles : il témoignoit la douleur dont ſon cœur étoit pénétré de ce qu'il y en avoit qui ne ſçavoient pas même le nombre des Epîtres du S. Apôtre, & de ce que tous ne les avoient pas continuellement entre les mains. Si l'éducation de vos enfans, diſoit-il aux perſonnes mariées, ſi le ſoin de pourvoir aux beſoins de votre famille, ne vous permettent pas de vous donner tout entiers à ce ſaint exercice, ayez au moins pour les Ecrits de S. Paul la même ardeur que vous avez pour l'argent.

Les Fidéles ne doivent point ſe diſpenſer de lire les Epîtres de Saint Paul, ſous prétexte qu'il s'y trouve, de l'aveu de S. Pierre même, quelques endroits difficiles à entendre. Il eſt vrai qu'il commence pour l'ordinaire par y établir les vérités les plus ſublimes de notre ſainte Religion ; mais auſſi il a ſoin d'en tirer des régles de conduite pour tous les états, & de les mettre à la portée de tout le monde. Adorons-y ce que nous n'y comprenons pas ; profitons de ce que nous comprenons, & méritons par là de comprendre ce qui nous eſt encore caché. Si nous les liſons dans le même eſprit que S. Paul les a écrites, elles nous porteront à adorer la grandeur & la majeſté de Dieu, à craindre ſes jugemens, à reſpecter ſes decrets, à révérer la puiſſance de notre divin Rédempteur, à aimer ſa bonté, à admirer ſa ſageſſe : elles éclaireront de plus en plus notre eſprit, elles échaufferont notre cœur, elles

2. Petr. 3. 15. 16.

nous inſpireront une ſainte ardeur pour faire toujours de nouveaux progrès dans la connoiſſance, dans l'amour & dans la pratique de nos devoirs, & pour perſévérer juſqu'à la fin dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes.

PRIERE.

GRAND Saint, premier Apôtre & premier Vicaire de Jeſus-Chriſt, chef de tous les Evêques, modéle de tous les Paſteurs, pere de tous les Chrétiens, nous vous honorons dans toutes les qualités, & dans toutes les graces, les dons & les priviléges que vous avez reçus de Dieu : nous révérons votre autorité & votre primauté dans tous vos ſucceſſeurs : nous voulons vivre & mourir dans la communion du ſiége que vous avez arroſé de vos larmes, de vos ſueurs & de votre ſang.

En nous obtenant cette grace, grand Apôtre, obtenez-nous auſſi celle de profiter de vos inſtructions, & d'imiter vos vertus, votre foi, votre humilité, votre amour pour Dieu, pour Jeſus-Chriſt & pour l'Egliſe. Que nous apprenions à ne nous attacher à rien qui puiſſe nous empêcher de ſuivre Jeſus-Chriſt, à nous défier de nous-mêmes & de nos propres forces, à nous relever de nos chutes avec confiance, à quitter ſans délai les occaſions de péché ou d'affoibliſſement, à pleurer nos péchés avec des larmes d'une véritable douleur, à ſouffrir humblement d'être repris de nos fautes, & à nous attacher inviolablement à celui qui a les paroles de la vie éternelle.

Paſteur charitable, employez auprès de Dieu pour l'Egliſe qu'il a confiée à vos ſoins, le crédit qu'il vous a donné ; défendez-la auprès du ſouverain Paſteur & de l'Evêque de nos ames contre les ennemis du dehors & du dedans. Attirez ſur notre ſaint Pere le Pape, ſur Monſeigneur notre Evêque, & ſur tous ceux que le Saint-Eſprit a établis pour gouverner l'Egliſe de Dieu, les lumieres & les graces dont ils ont beſoin pour remplir leur miniſtère, & pour nous faire arriver avec eux au Royaume des cieux.

Bienheureux Paul, le Seigneur Jeſus vous appelle à la foi & à l'Apoſtolat, lorſque le faux zéle vous inſpire plus d'emportement & de fureur contre ſon Egliſe. En un moment il fait d'un loup un agneau, d'un perſécuteur un Chrétien, le maître, le Docteur & l'Apôtre des Gentils. Nous adorons dans votre converſion toutes les miſéricordes de Dieu ſur vous & ſur ſon Egliſe, & plus encore ſur ſon Egliſe que ſur vous : car c'eſt pour elle, c'eſt pour nous qu'il a changé votre cœur ; il eſt donc bien juſte que nous lui en rendions nos actions de graces.

Demandez-lui, grand Apôtre, que la grace qu'il vous a faite s'étende auſſi ſur nous ; que notre converſion ſoit prompte, ſincére, entiere & perſévérante, & que nous lui rendions toujours toute la gloire du bien qui eſt en nous. Qu'il lui plaiſe faire croître en nous la foi que vous avez plantée par vos travaux ; que vous avez arroſée de vos paroles, de vos larmes & de votre ſang ; afin qu'elle produiſe en nous ici-bas les fruits d'une converſion ſincére & véritable, & d'une vie tout-à-fait chrétienne, & dans le ciel le fruit éternel de la vie bienheureuſe en la ſociété des Anges & des Saints. Amen.

Le 15. Aoust.

FESTE DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE.

Lecture de l'Apocalypſe, Ch. 11. v. 19. & 12. v. 1.

LE temple de Dieu fut ouvert dans le ciel ; on y vit l'Arche de ſon alliance, & il ſe fit des éclairs, de grands bruits, des tonnerres, un tremblement de terre & une grêle effroyable. Il parut encore un grand prodige dans le ciel : une femme qui étoit

environnée du ſoleil, qui avoit la lune ſous ſes pieds, & ſur ſa tête une couronne de douze étoiles.

Evangile ſelon Saint Luc, Ch. 1. v. 41-49.

ELISABETH fut remplie du Saint-Eſprit; & élevant ſa voix, elle s'écria: Vous êtes bénie entre *toutes* les femmes, & le fruit de vos entrailles eſt béni. Et d'où me vient ce bonheur, que la mere de mon Seigneur vienne vers moi? Car votre voix n'a pas plutôt frappé mon oreille lorſque vous m'avez ſaluée, que mon enfant a treſſailli de joie dans mon ſein. Et vous êtes bienheureuſe d'avoir cru, parce que ce qui vous a été dit de la part du Seigneur ſera accompli. Alors Marie dit ces paroles: Mon ame glorifie le Seigneur, & mon eſprit eſt ravi de joie en Dieu mon Sauveur; parce qu'il a regardé la baſſeſſe de ſa ſervante: & déſormais je ſerai appellée bienheureuſe dans la ſucceſſion de tous les ſiécles. Car le Tout-puiſſant a fait en moi de grandes choſes, & ſon nom eſt ſaint.

INSTRUCTION.

L'EGLISE nous met aujourd'hui devant les yeux, mes Freres, la mort bienheureuſe de Marie, & le comble de la gloire auquel elle a été élevée dans le ciel. Mais ſon deſſein n'eſt pas que nous nous contentions d'une admiration ſtérile de ces grands objets qu'elle préſente à notre piété: ce qu'elle demande de nous principalement, c'eſt que nous nous efforcions d'imiter les vertus dont la ſainte Vierge nous a donné l'exemple, & d'arriver au bonheur dont elle jouit, en ſuivant le chemin qu'elle nous a tracé par ſes actions. Entrons dans les vûes de l'Egliſe notre mere, & arrêtons-nous à conſidérer, 1°. L'éminence de la gloire dans laquelle Marie eſt en-

trée aujourd'hui ; 2°. L'humilité par laquelle elle y eſt arrivée.

Trois choſes contribuent à relever le triomphe glorieux de la ſainte Vierge ; 1°. l'honneur qu'elle reçoit en entrant dans le ciel, 2°. le bonheur dont elle y jouit, 3°. la fonction qu'elle y exerce pour nous.

1°. A peine eſt-elle délivrée des miſéres de cette vie, que les cieux lui ſont ouverts : elle eſt revêtue d'une robe de gloire & d'immortalité : elle fait ſon entrée triomphante dans la céleſte Jeruſalem, & va prendre ſéance ſur le trône que lui a préparé ſon Fils adorable, au milieu des acclamations des Eſprits bienheureux & de tous les Saints, qui honorent en elle l'auguſte qualité de Mere de Dieu, & le degré d'élévation qui répond à cette dignité. Ne ſoyons pas inſenſibles à l'élévation de notre Mere : conſidérons avec le plus profond reſpect & avec une admiration pleine de joie la gloire dont elle eſt environnée : joignons nos voix à celles des Bienheureux : béniſſons de tout notre cœur le Dieu de miſéricorde qui a jetté un regard favorable ſur la baſſeſſe de ſa ſervante, & qui déployant la force de ſon bras a opéré en ſa faveur les choſes les plus grandes & les plus admirables.

2°. Un ſecond avantage du triomphe de Marie, c'eſt qu'il eſt accompagné d'un ſouverain bonheur : ſon ame ſainte eſt toute pénétrée de la divinité même, & comme inondée d'un torrent de délices : ſon eſprit eſt éclairé des plus vives lumieres de la vérité, & ſon cœur enivré d'une ſource indicible de joie & de conſolation. C'eſt là que dédommagée de ſes humiliations paſſées, elle goûte à longs traits les douceurs ineffables de la juſtice : c'eſt là que Jeſus-Chriſt eſſuie les larmes que lui ont fait répandre ſon amour tendre pour lui, & le déſir de lui être réunie : c'eſt là que ce cher Fils répand ſur elle avec profuſion toutes les richeſſes de ſa gloire. N'eſt-il pas juſte que nous prenions part au bonheur d'une mere qui eſt pleine de tendreſſe & de bonté pour nous ; que nous la ſuivions dans le ſéjour de la gloire, au moins par les déſirs de notre cœur, & que nous apprenions à ſoupirer après le

ſéjour de la paix & de la félicité où elle eſt entrée aujourd'hui. En effet, ce n'eſt pas une choſe de conſeil ou de ſurérogation, comme bien des gens ſe l'imaginent, c'eſt un devoir indiſpenſable, de nous regarder dans cette vie comme des voyageurs & des étrangers, de vivre dans le détachement de toutes choſes, d'uſer du monde comme n'en uſant point, de nous trouver mal ici-bas, & de déſirer une autre vie. A voir cette activité, cette ardeur, cet empreſſement que la plupart des Chrétiens ont pour les biens périſſables de cette vie, peut-on dire que le déſir des biens éternels régne dans leur cœur? Et ſi ce déſir eſſentiel à tout Chrétien n'y regne pas, que penſer de leur triſte ſituation, ſinon qu'ils ſont dans un état de mort aux yeux de Dieu, & qu'ils ne peuvent eſpérer d'entrer dans le ſéjour des bienheureux? « Celui, dit S. Auguſtin, qui ne gémit point ici-bas comme étranger, ne ſe réjouira point dans le ciel comme citoyen. » Et quiconque, dit encore ce S. Docteur, ſe contentant d'avoir pour partage en abondance les biens de cette vie, conſentiroit d'être privé pour toujours de la vûe de Dieu; dès-lors il mériteroit ſa diſgrace & ſon indignation. » Auſſi voyons-nous que les Apôtres nous recommandent par-tout cette diſpoſition. *Je vous ſupplie*, dit S. Pierre, *de vous regarder ici-bas comme des voyageurs & des étrangers, & de vous abſtenir des déſirs de la chair qui combattent contre l'ame.* S. Paul définit un Chrétien, celui qui fait profeſſion d'attendre Jeſus-Chriſt, & qui ſoupire continuellement après ſon dernier avenement. Et comme le caractère des véritables Juſtes de l'ancien Teſtament conſiſtoit à attendre le premier avenement de Jeſus-Chriſt, le caractère des vrais Chrétiens eſt de déſirer ſon avenement glorieux. C'eſt dans cette diſpoſition qu'ont vécu tous les Saints: & pour ne point perdre de vûe celle dont nous honorons aujourd'hui le triomphe, ce déſir d'être réunie à Jeſus-Chriſt a été éminent dans la ſainte Vierge. Depuis l'Aſcenſion de ſon cher Fils, elle ne regarda plus la terre que comme un lieu d'exil: tous ſes regards, ſes déſirs, ſes penſées, & ſes affections ſuivirent Jeſus-Chriſt dans le ciel. Voulons-nous arriver au bonheur dont elle jouit? marchons dans la voie qu'elle nous a tracée.

In Pſ. 148. n. 4.
In Pſ. 85. n. 11.
1. *Petr.* 2. 11.
Phil. 3. 20.
Tit. 2. 13.

tracée. Nous trouvons en elle non-ſeulement un modéle ſur lequel nous devons nous régler, mais encore un puiſſant ſecours capable de ſoutenir notre foibleſſe.

3°. Ce qui met le comble à la gloire & au bonheur de Marie, c'eſt qu'elle reçoit aujourd'hui une puiſſance proportionnée à la grandeur de la grace dont elle a été favoriſée, & à l'excellence de la gloire dont elle jouit ; & cette puiſſance, elle l'exerce toute entiere en notre faveur. Car cette tendre Mere n'eſt pas tellement occupée de ſon bonheur, qu'elle oublie ſes chers enfans : elle nous porte tous dans ſon ſein. Aſſiſe dans le ciel auprès de Jeſus-Chriſt ſon Fils, elle y eſt établie déſormais le réfuge des pécheurs, l'eſpérance des affligés, le ſoutien de l'Egliſe, la Reine du ciel & de la terre. Qu'il eſt conſolant pour nous de ſçavoir que celle que Jeſus-Chriſt nous a laiſſée pour Mere comme le gage le plus précieux qu'il pût nous donner en mourant, eſt montée au ciel pleine de gloire ; & que, comme, ſelon S. Auguſtin, elle a coopéré durant ſa vie mortelle par ſa charité à la formation des Fidéles ; de même à préſent que ſa charité a ſa perfection, elle contribue d'une maniere plus parfaite à la ſanctification des membres de ſon Fils : elle exerce pour nous auprès de lui les fonctions de protectrice & d'avocate. C'eſt là où nous devons l'invoquer, & recourir à elle dans tous nos maux comme à une mere également tendre & puiſſante. Mais afin que notre dévotion envers elle puiſſe lui être agréable & nous être avantageuſe, ayons ſoin d'éviter deux abus qui ne ſont que trop communs. Le premier eſt de ne s'adreſſer à la ſainte Vierge que pour obtenir des biens temporels. On demande à Dieu par ſon interceſſion la ſanté d'un enfant, le gain d'un procès, la réuſſite d'une affaire, & le ſuccès d'une entrepriſe purement temporelle ; voilà ce qui fait très-ſouvent la matiere des priéres qu'on adreſſe à cette divine Mere. Mais a-t-on également recours à elle pour obtenir la converſion du cœur, la délivrance du péché, la victoire ſur ſes paſſions ? a-t-on recours à elle pour obtenir l'humilité, la chaſteté, l'obéiſſance à Dieu ? vertus qu'elle peut nous obtenir d'autant plus facilement, qu'elle les a pratiquées d'une maniere admirable. Il faut

De Sta. Virg. c. 6.

l'avouer, il eſt rare qu'on implore le ſecours de la ſainte Vierge pour ces biens ſpirituels; & ſi cela arrive, on n'a pas toujours la conſolation de ſe voir exaucé, parce que l'on ſe contente d'invoquer Marie ſans travailler à l'imiter & à pratiquer l'Evangile de Jeſus-Chriſt, & c'eſt le ſecond abus qui ſe gliſſe dans la dévotion à l'égard de la ſainte Vierge. Ne nous y trompons pas : la piété envers Marie ne conſiſte pas dans certaines pratiques extérieures, à réciter quelques priéres, à porter un ſcapulaire, à dire ſon chapelet, à entreprendre des pélerinages, ſource trop commune de diſſipation, quelquefois même de débauche; toutes ces pratiques peuvent être utiles, ſi on en uſe ſelon l'eſprit de l'Egliſe : mais de ſe borner à ces pratiques & d'y mettre toute ſa confiance, ce ſeroit une illuſion dangereuſe. La dévotion envers Marie, pour être ſolide, doit être fondée ſur l'imitation de ſes vertus & ſur la pratique des commandemens de Dieu; car envain celui qui aime le monde, qui vit ſelon ſes ſens & qui ne travaille pas à vaincre ſes paſſions, ſe déclare-t-il ſerviteur de Marie, elle ne le connoît point : elle rejette ſes hommages comme indignes d'elle : elle nous dit encore ce qu'elle dit autrefois aux nôces de Cana : Si vous voulez que mes priéres vous ſervent, *faites tout ce que mon Fils vous dira.* Allons donc avec confiance au trône de Marie; implorons ſa puiſſante protection : mais que ce ſoit ſur-tout pour les biens de l'ame; que ce ſoit en travaillant à imiter les vertus dont elle nous a laiſſé l'exemple, & principalement ſon humilité qui a été le fondement de la gloire incomparable à laquelle elle a été élevée. C'eſt le ſujet d'une ſeconde réflexion.

Nous pouvons remarquer dans l'humilité de Marie, trois qualités qui répondent à celles de ſon triomphe. 1°. Le mépris d'elle-même & le ſentiment de ſa baſſeſſe, diſpoſition dans laquelle elle a vécu & par laquelle elle a mérité cet honneur dont elle a été comblée en entrant dans le ciel. 2°. Une grande patience au milieu des maux & des épreuves de cette vie, qui lui a procuré ce bonheur & cette paix infinie dont elle jouit. 3°. Enfin une parfaite obéiſſance & une entiere dépendance à l'égard de Dieu & des hommes, qui

a été recompenſée par cette grande puiſſance qu'elle poſſéde dans le ciel.

1°. Qu'y a-t-il de plus admirable que l'humilité qu'elle fait paroître au moment de l'Incarnation ? Un Ange lui annonce qu'elle eſt deſtinée à être la mere de Dieu ; & elle ne ſe regarde que comme ſa ſervante. *Je ſuis*, dit-elle à l'Ange, *la ſervante du Seigneur : qu'il me ſoit fait ſelon votre parole.* Que ce trait nous fait bien connoître l'humilité de Marie ! qu'il nous fait bien voir combien elle étoit perſuadée de ſa foibleſſe, & dans quels ſentimens d'anéantiſſement elle ſe tenoit continuellement devant Dieu ! Mais ſi une créature ſi ſainte, ſi pure, ſi favoriſée des graces de Dieu, a vécu dans un ſi grand ſentiment de ſa baſſeſſe, que devons-nous faire, miſérables pécheurs que nous ſommes ? dans quel mépris de nous-mêmes devons-nous vivre ? A la vûe d'un tel exemple oſerons-nous encore nous élever dans le fond de notre cœur au deſſus de nos freres, tirer vanité des moindres avantages, & chercher en toute occaſion l'eſtime, les louanges & l'approbation des hommes, nous qui n'avons de nous-mêmes que le menſonge & le péché ; qui portons en nous une furieuſe pente au mal, une oppoſition générale à la vertu, & une entiere indignité à l'égard de toutes les graces de Dieu ? Voilà nos biens, voilà l'héritage infortuné que nous avons reçu de nos peres. Mais qui eſt-ce qui ſent ces maux, qui y penſe, qui s'en occupe ? où ſont ces vrais humbles, ces pauvres d'eſprit & de cœur, qui pénétrés du fond de leur corruption & du beſoin infini qu'ils ont de la grace dans leurs moindres actions, s'abaiſſent continuellement aux yeux de Dieu, & s'anéantiſſent ſans ceſſe à la vûe de cette dépendance totale & entiere où ils ſont par rapport à lui ? C'eſt cette diſpoſition qui fait l'eſſentiel de l'humilité, & non pas certains abaiſſemens extérieurs, certains complimens affectés, certaines pratiques humiliantes qui peuvent fort bien s'allier, & qui ne s'allient que trop ſouvent avec un grand orgueil. *Sur qui jetterai-je un regard favorable*, dit le Seigneur, *ſinon ſur le pauvre d'eſprit, ſur celui qui a le cœur contrit, & qui eſt plein de reſpect pour ma parole ?* Iſai. 66. 2.

Ce ſentiment que la ſainte Vierge avoit de ſa baſſeſſe ne la portoit pas ſeulement à ſe cacher à ſes propres yeux ; mais encore à ſe dérober à la vûe des hommes pour vivre ſous les yeux de Dieu dans la retraite & le ſilence. L'Ange Gabriel la trouva ſeule dans ſa chambre ; & ſa modeſtie & ſa pudeur ne lui permirent pas d'être exempte de trouble & de crainte en ſe voyant ſeule avec un Ange qu'elle croyoit être un homme ordinaire. Les Vierges chrétiennes ſur-tout, doivent apprendre de-là à établir leur ſureté dans la fuite des occaſions, & dans la défiance d'elles mêmes, dans l'éloignement des compagnies d'un ſexe différent, & particulierement de ces aſſemblées profanes de danſes pleines de piéges pour la pureté & la modeſtie. Qu'elles ſe demandent à elles-mêmes ſi la ſainte Vierge eût voulu y aſſiſter, elle qui fut troublée à la vûe de l'Ange ? Or toute fille chrétienne doit ſe faire un devoir d'imiter la ſainte Vierge, qu'elle doit regarder comme ſa Mere & comme ſon modéle.

2°. Le ſecond caractère de l'humilité de Marie, c'eſt une grande patience au milieu des maux & des afflictions de cette vie. Sans parler des rigueurs, des délaiſſemens, & des rebuts apparens par leſquels Jeſus-Chriſt a voulu éprouver ſa foi ; arrêtons-nous à la ſeule circonſtance de la paſſion & de la mort de notre Seigneur. Quel ſujet de douleur ne fut-ce pas pour Marie ? Elle en eut le *cœur percé comme d'un glaive.* Mais ſa foi vive lui fit recevoir cette épreuve la plus ſenſible qui fut jamais, avec tous les ſentimens de reſpect & de ſoumiſſion pour les ordres de Dieu. Eſt-ce ainſi que nous recevons les châtimens par leſquels Dieu nous purifie ? Quand il nous afflige par quelque perte de biens & de parens, par quelque renverſement de fortune, ou par quelque maladie, nous voit-on ſouffrir en eſprit de pénitence & avec une ſoumiſſion entiere à ſa ſainte volonté ? ne nous voit-on pas, au contraire, nous abandonner aux plaintes & aux murmures, & nous en prendre à Dieu même, au lieu de regarder nos péchés comme la vraie caûſe des maux que nous ſouffrons ? Nous devons nous appliquer à imiter avec d'autant plus de fidélité cette patience de Marie, que nous ſçavons par la foi que c'eſt le

Luc. 2. 35.

ſort des Chrétiens & des ſerviteurs de Dieu d'être éprouvés par beaucoup de tribulations en cette vie, & que notre ſalut dépend principalement du bon uſage que nous ferons de ces épreuves.

3°. Enfin un troiſiéme caractère de l'humilité de la ſainte Vierge, c'eſt une obéiſſance parfaite aux ordres de Dieu & de ceux de qui elle dépendoit. Avec quelle promptitude cette ſainte Mere de Dieu obéit elle aux ordres d'Auguſte qui l'obligent d'aller ſe faire enregiſtrer à Bethléem? avec quelle ſimplicité ne ſe conforme-t-elle pas à tout ce que Dieu lui fait connoître de ſes deſſeins & de ſes volontés ſur Jeſus-Chriſt ſon Fils & ſur elle-même? Elle ſe purifie dans le tems & avec les cérémonies preſcrites par la loi; & par là elle ſe confond avec les perſonnes de ſon ſexe qui ſont devenues meres par la voie ordinaire. Dans le même eſprit elle préſente au temple ce Fils adorable; elle le tranſporte en Egypte pour le ſouſtraire à la fureur d'Hérode: enfin elle vit dans une entiere dépendance à l'égard de S. Joſeph ſon époux. Que nous ſommes éloignés de ce beau modéle d'une parfaite obéiſſance! & combien n'eſt-il pas affligeant de voir un très-grand nombre de Chrétiens qui ſe picquent d'avoir de la dévotion envers la ſainte Vierge, & qui avec cela tranſgreſſent ſans ſcrupule la loi de Dieu dans les points les plus importans, & manquent en mille occaſions à l'obéiſſance qu'ils doivent aux différentes perſonnes de qui ils dépendent!

PRIERE.

TRES-SAINTE VIERGE, Mere de Dieu, la plus ſainte des créatures par l'éminence de votre grace, & la plus élevée entre les bienheureux par l'excellence de votre gloire, quel honneur & quels hommages ne vous devons-nous point dans ce jour de votre triomphe; où délivrée des miſéres de cette vie vous êtes élevée à une ſouveraine grandeur & couronnée d'une gloire immortelle, où vous jouiſſez d'un bonheur ineffable qui eſt la récompenſe de vos larmes & de vos douleurs? Vous avez long-tems langui & ſoupiré ſur la terre, après cet heureux moment qui devoit vous réunir à votre Fils.

Mais enfin vos liens ſont rompus, ô Vierge fidéle, & vous paſſez de la terre au ciel par une mort heureuſe. Que Dieu ſoit adoré & loué à jamais pour toutes les graces par leſquelles il vous a conduite à cet heureux terme de votre pélerinage. Jouiſſez, ô bienheureuſe Marie, des richeſſes de la gloire dont il fait aujourd'hui une effuſion ſi abondante dans votre cœur.

Mais dans ce haut degré de gloire, vous n'êtes, ni inſenſible à nos beſoins, ni hors d'état de nous ſoulager dans nos miſéres. Souvenez-vous donc, ô Mere du Sauveur du monde, que vous êtes la Mere des membres auſſi bien que du Chef: obtenez-nous par votre puiſſante interceſſion la grace de ne nous regarder ſur la terre que comme des voyageurs & des étrangers, & de porter à votre exemple toutes nos penſées, tous nos déſirs & toutes nos affections vers le ciel notre chere patrie. Faites voir que vous êtes notre Mere en nous obtenant la grace d'être de dignes membres de votre Fils: obtenez-nous la force d'imiter la vie ſi ſainte & ſi chrétienne dont vous nous laiſſez l'exemple en nous quittant; & principalement cette profonde humilité qui vous a tenue continuellement anéantie devant Dieu par le ſentiment de votre baſſeſſe; cette patience à toute épreuve au milieu des peines, des afflictions & des contradictions auxquelles vous avez été expoſée; & enfin cette obéiſſance & cette ſoumiſſion parfaite à l'égard de Dieu & de ceux de qui vous dépendiez; afin que la pratique de ces vertus nous mérite comme à vous une élévation, une gloire & une félicité éternelle. Amen.

Le 25. Aoust.

FESTE DE S. LOUIS ROI DE FRANCE.

Lecture de l'Eccléſiaſtique, Ch. 31. v. 8-11.

HEUREUX le riche qui a été trouvé ſans tache, qui n'a point couru après l'or, & qui n'a point mis ſon eſpérance dans l'argent ni dans les tréſors. Qui eſt celui-là, & nous le louerons? parce qu'il a fait des choſes merveilleuſes pendant ſa vie. Il a été éprouvé par l'or, & trouvé parfait; ſa gloire ſera éternelle : il a pû violer le commandement de Dieu, & il ne l'a point violé; il a pû faire le mal, & il ne l'a point fait. C'eſt pourquoi ſes biens ont été affermis dans le Seigneur, & toute l'aſſemblée des Saints publiera les aumônes qu'il a faites.

Evangile ſelon Saint Luc, Ch. 18. v. 18-27.

UN jeune homme de qualité vint faire cette demande à Jeſus : Bon Maître, que faut-il que je faſſe pour acquérir la vie éternelle? Jeſus lui répondit : Pourquoi m'appellez-vous bon? Il n'y a que Dieu ſeul qui ſoit bon. Sçavez-vous les Commandemens? Vous ne tuerez point; vous ne commettrez point d'adultère; vous ne déroberez point; vous ne porterez point de faux témoignage; honorez votre pere & votre mere. Il lui répondit: J'ai gardé tous ces commandemens dès ma jeuneſſe. Ce que Jeſus ayant entendu, il lui dit: Il vous manque encore une choſe:

vendez tout ce que vous avez, & le donnez aux pauvres, & vous aurez un tréſor dans le ciel ; puis venez, & me ſuivez. Mais lui ayant entendu ceci, devint tout triſte, parce qu'il étoit extrêmement riche. Et Jeſus voyant qu'il étoit devenu triſte, Qu'il eſt difficile, dit-il, que ceux qui ont beaucoup de biens entrent dans le royaume de Dieu ! Il eſt plus aiſé qu'un chameau paſſe par le trou d'une aiguille, que non pas qu'un riche entre dans le royaume de Dieu. Et ceux qui l'écoutoient lui dirent : Qui pourra donc être ſauvé ? Jeſus leur répondit : Ce qui eſt impoſſible aux hommes, eſt poſſible à Dieu.

INSTRUCTION.

LOUIS neuviéme du nom, & le quarante-troiſiéme Roi de France, vint au monde le 15. Avril 1215. Il y a lieu de croire qu'il naquit à la Neuville-en-Hez village du Beauvoiſis, dans un vieux Château qui ne ſubſiſte plus : tous les Hiſtoriens conviennent qu'il fut baptiſé à Poiſſy. Il étoit fils de Louis VIII. & de Blanche de Caſtille, Princeſſe vraîment digne de régner. Dès l'enfance elle lui inſpira le goût de la piété & l'amour de la vertu ; & pluſieurs fois elle lui répéta ces belles paroles ſi dignes d'une mere chrétienne : « J'aimerois mieux, mon fils, vous voir privé du trône & de » la vie, que ſouillé d'aucun péché mortel. » Il avoit environ douze ans lorſqu'il ſuccéda à ſon pere le 8. de Novembre 1226.

Louis formé par des mains que la ſageſſe conduiſoit, apprit de bonne heure que tout eſt grand dans le Chriſtianiſme, & infiniment au-deſſus de ce que le monde appelle grand ; que tout ce qui n'eſt point Dieu, ou qui ne ſe rapporte point à lui, n'eſt que miſére, que vanité & que néant. Réduiſant en pratique cette ſcience divine, on le vit à l'âge de vingt ans auſſi

auſſi ſérieux & auſſi appliqué à ſes devoirs que s'il n'eût point eu de paſſions ; auſſi pieux & auſſi vertueux que ſi la piété & la vertu fuſſent nées avec lui. Simple dans ſes habits, il ne chercha pas à éblouir ſon peuple par un dehors faſtueux, mais à s'en faire aimer. Ami de la vérité, il ne connoiſſoit point ces ruſes & ces déguiſemens que le monde appelle prudence, & qu'on nomme politique à la Cour ; & il aimoit mieux perdre quelque choſe, pour ne point bleſſer la vérité, que de gagner beaucoup par le moindre menſonge : c'eſt ainſi qu'on forma le cœur de ce jeune Prince. A l'égard de ſon eſprit on le cultiva, autant qu'on le put dans un ſiécle qui n'étoit pas celui des ſciences : on lui apprit néanmoins la langue latine ; & il la poſſédoit aſſez pour entendre l'Ecriture & les ouvrages des Peres de l'Egliſe, qu'il liſoit avec goût, & qu'il aimoit à faire lire à ceux qui l'approchoient.

Quand Louis eut 21. ans accomplis, il fut déclaré majeur ſelon la coutume de ce tems-là, qui fixoit la majorité à cet âge. Ceux qui ne ſçavoient pas combien on goûte de plaiſir à vivre chrétiennement, s'imaginoient que le Roi n'étant plus ſous le joug de la Reine Blanche ſa mere, s'abandonneroit plus volontiers aux plaiſirs & au luxe : mais le ſaint Roi trompa leur attente. Comme il n'avoit pas été pieux par contrainte, il continua de l'être quand il eut toute ſa liberté. Il regarda toujours ſa mere avec le même reſpect ; il l'écouta avec la même attention, & ſuivit ſes conſeils avec la même docilité ; & quoiqu'elle uſât quelquefois durement de l'autorité qu'il lui laiſſoit ſur ſon eſprit, il lui fut toujours ſoumis dans tout ce qui ne pouvoit nuire au bien de ſon Etat.

Ce Prince ne laiſſoit jamais le mérite ſans récompenſe, dès qu'il lui étoit connu : mais d'un autre côté il ne donnoit rien à la cupidité de ceux qui s'empreſſoient de lui demander Il obſervoit cette régle principalement envers les Eccléſiaſtiques, à qui il ne donnoit jamais un ſecond bénéfice, qu'il ne les eût obligés à ſe défaire du premier. Il approuva la déciſion d'une aſſemblée tenue à Paris l'an 1238. à ce ſujet. Ce fut Guillaume III. Evêque de cette ville, qui la fit tenir pour remédier aux déſordres que la cupidité avoit fait naître entre

les Eccléſiaſtiques. L'aſſemblée décida, à l'exception de deux aſſiſtans, qu'on ne peut en conſcience poſſéder deux bénéfices quand un ſeul ſuffit pour vivre.

Baudouin II. qui fut Empereur de Conſtantinople, étant venu en France implorer le ſecours des Latins contre les Grecs, en demanda au Roi, & lui offrit la ſainte Couronne d'épines qui étoit engagée aux Vénitiens. Louis réjoui de poſſéder ce tréſor, & de trouver une occaſion de faire plaiſir à Baudouin, aſſiſta ce Prince de troupes & d'argent, retira la ſainte Couronne d'épines des Vénitiens, & alla la recevoir à cinq lieues de Sens, ſuivi de toute la Cour & du Clergé. Ayant reçu encore depuis, un morceau de la vraie Croix & quelques autres Reliques, il fit bâtir à Paris ce qu'on appelle aujourd'hui *la Sainte Chapelle*, pour les y dépoſer.

La vûe de ces précieux monumens de la Paſſion, lui fit naître le déſir d'aller viſiter les ſaints Lieux, c'eſt-à-dire, Jeruſalem & le pays voiſin, & de les délivrer de la puiſſance des Infidéles : c'étoit une dévotion qui étoit devenue alors fort commune. Louis s'étant déterminé à ce grand voyage ; après avoir mis ordre à toutes choſes, s'embarqua, & vint aborder en Egypte, où il trouva les Sarraſins qui l'attendoient en armes ſur le rivage. La vûe de l'armée ennemie ne fit qu'enflammer ſon ardeur. Après avoir animé ſes troupes par un diſcours plein de foi & de courage ; il ſauta le premier dans la mer tout armé, & ayant mis en fuite les ennemis, il ſe rendit maître de Damiette qui étoit une place très conſidérable. Il s'avança enſuite pour pénétrer juſqu'au grand Caire qui eſt la capitale de l'Egypte : mais une maladie contagieuſe qui ſe mit dans ſon armée, & dont il fut lui-même attaqué, donna le moyen aux ennemis de ſe rendre les maîtres de ſa perſonne & de toutes ſes troupes.

Jamais notre pieux Roi ne parut plus tendre, plus compatiſſant, plus attentif aux beſoins de ſes ſoldats, plus rempli d'une foi inébranlable, plus ſoumis à Dieu, que dans cette calamité. Jamais il ne parut plus grand que dans la captivité. Il ſe montra toujours Roi & Chrétien. Sa priſon ne changea rien à ſa maniere de vivre dans tout ce qui dépendit de lui :

il ne ceſſa point de réciter tous les jours l'Office divin avec deux Freres Prêcheurs qu'on lui avoit laiſſés pour compagnie : il n'interrompit ni ſes jeûnes, ni ſes auſtérités. Ses gardes admiroient ſa patience à ſouffrir les incommodités de ſa priſon & leurs inſultes, ſon égalité d'ame, & ſa fermeté à refuſer tout ce qu'on lui propoſa pour ſa délivrance, & qu'il crut déraiſonnable. Les Sarraſins lui dirent un jour : » Tu es notre priſonnier & notre eſclave, & tu nous traites comme ſi nous » étions nous-mêmes tes priſonniers ! » Comme on lui eut demandé pour ſa rançon dix millions d'argent, & la ville de Damiette, il répondit aux envoyés du Sultan : « Allez dire » à votre Maître, qu'un Roi de France ne ſe rachete point » pour de l'argent : je donnerai les dix millions pour mes » gens, & la ville de Damiette pour ma perſonne. » Les Sarraſins lui ayant propoſé pour aſſurer le traité, une formule de ſerment, qui lui parut contraire au reſpect dû à Dieu, il refuſa de le faire ; & comme ſes parens & ſes amis le preſſoient d'y acquieſcer, il leur dit : « Dieu m'eſt témoin que je vous » aime comme je le dois, & que je ne hais point ma vie : mais » j'aime encore mieux Jeſus-Chriſt & ſa croix ; & j'offenſerois » mon Dieu, ſi je faiſois ce qu'on me propoſe. » Les Sarraſins furieux de ſon refus, lui porterent le ſabre à la gorge, & le menacerent de le mettre en croix lui & tous les autres. « Vous le pouvez, leur dit-il, Dieu vous a rendus maîtres de » mon corps ; mais mon ame eſt entre ſes mains, & vous ne » pouvez rien ſur elle. » Enfin on lui rendit la liberté, & il revint en France.

Quelque tems après ſon retour, le ſaint Roi entreprit de viſiter ſes Etats ; & par-tout il laiſſa des marques de ſa généroſité, de ſa bonté & de ſa grande piété. Il veilloit avec ſoin pour faire rendre la juſtice à ceux qui avoient droit : & quand il étoit lui-même en cauſe, il ſe dépouilloit ſi bien de tout intérêt propre, qu'il vouloit qu'on le jugeât à la rigueur, plutôt que de faire perdre la moindre choſe à celui qui avoit raiſon. Il donna des Edits ſévéres contre les blaſphémateurs, les condamnant à avoir la langue percée d'un fer chaud, & il diſoit à cette occaſion : « Je ſouffrirois moi-même ce ſup-

» plice avec plaiſir, ſi je pouvois par ce moyen bannir de mon » Royaume, les juremens & les blaſphêmes. » Quelqu'un diſant un jour à ce ſaint Roi, qu'il donnoit trop de tems à ſes exercices de piété, il répondit : « Si j'en employois encore » plus à tous les divertiſſemens que ſe permettent les perſon- » nes de mon rang, qui que ce ſoit n'y trouveroit à redire. »

Le mauvais ſuccès de ſon premier voyage à la Terre-Sainte ne lui ôta pas le déſir d'y retourner. On jugea à propos d'aller en Afrique & d'attaquer Tunis : mais avant que le ſiége de cette ville fût formé, les maladies ſe mirent dans le camp, & le ravagerent plus que n'eût fait l'épée d'un ennemi victorieux. Jean Comte de Nevers, ſurnommé Triſtan, fils aîné du Roi, en mourut : le Roi en fut lui-même atteint ; & comme le mal étoit contagieux, il jugea bien qu'il n'en guériroit point : il employa ſes dernieres heures à dreſſer en forme de teſtament, une longue inſtruction pour ſon fils Philippe qui devoit lui ſuccéder. Voici entr'autres inſtructions les avis qu'il lui donne. « Mon fils, la premiere choſe que je vous » recommande, c'eſt d'aimer Dieu de tout votre cœur ; ſans » cela perſonne ne ſera ſauvé. Et donnez-vous bien de garde » de rien faire qui lui déplaiſe, c'eſt-à-dire, de pécher : car » vous devez déſirer de ſouffrir plutôt toute ſorte de tour- » mens, que de pécher mortellement. Si Dieu vous envoye » quelque adverſité, ſouffrez la avec patience & actions de » graces ; penſez que vous l'avez toujours mérité, & qu'elle » tournera à votre avantage. S'il vous envoye de la proſpéri- » té, remerciez le ; ne vous en attribuez rien, & n'en deve- » nez point orgueilleux : car on ne doit pas tourner les dons » de Dieu contre lui. Choiſiſſez des Confeſſeurs vertueux & » ſçavans ; donnez leur la liberté de vous avertir & de vous » reprendre. Entendez avec piété le ſervice de l'Egliſe, ſans » y parler, ni regarder ça & là : mais priez Dieu de bouche » & de cœur. Soyez plein de charité pour les pauvres, & » conſolez les ſelon votre pouvoir. Ne vous liez qu'avec des » gens de bien. Que perſonne ne ſoit aſſez hardi de rien dire » devant vous qui excite au péché, ou pour médire d'autrui. » Aimez tout ce qui eſt bien, & haïſſez tout mal. Puniſſez

» les blaſphémateurs. Rendez ſouvent graces à Dieu des biens » que vous en aurez reçus, & méritez par-là d'en recevoir » davantage. Soyez équitable en tout, même contre vous : » mettez votre application à faire régner la paix & la juſtice » parmi vos ſujets. Aimez l'Egliſe, & ceux qui la ſervent avec » zéle & avec édification : donnez les bénéfices à des perſon- » nes dignes de les poſſéder & capables de les remplir, & n'en » donnez point à ceux qui en ont déja. N'entreprenez point » de guerre ſans néceſſité, & appaiſez volontiers toute con- » teſtation. Que votre dépenſe ſoit toujours raiſonnable & » modérée : retranchez-en tout excès. Mon fils, je vous prie » de vous ſouvenir de moi, & de ſecourir mon ame par des » Meſſes, des prieres, des aumônes, & d'autres bonnes œu- » vres. Je vous donne toutes les bénédictions qu'un pere peut » donner à ſon fils : & je prie la très-ſainte Trinité, le Pere, » le Fils, & le Saint-Eſprit, de vous garder & de vous préſer- » ver de tout mal, & principalement de mourir en péché mor- » tel ; je le prie de vous accorder la grace de faire toujours ſa » volonté ; afin que nous puiſſions après cette vie le louer » enſemble éternellement dans le Royaume du ciel. Amen. »

Le Roi donna une pareille inſtruction à ſa fille Iſabelle Reine de Navarre : il lui recommanda d'obéir à ſon mari ; de n'avoir point trop d'habits à la fois, ni trop de joyaux ; mais de faire des aumônes, au moins du ſuperflu ; de n'employer pas trop de tems ni de ſoin à ſe parer ; de ne point donner dans l'excès des ornemens, & plutôt d'en diminuer tous les jours.

La maladie continuant d'augmenter, le ſaint Roi reçut les Sacremens avec beaucoup de piété ; & quand il ſe ſentit près de ſa fin, il ſe fit mettre ſur un lit couvert de cendres où les bras croiſés ſur la poitrine, & les yeux élevés au ciel il rendit l'eſprit ſur les trois heures après midi, le Lundi 25. d'Aouſt 1270. ayant vécu plus de cinquante-cinq ans, & régné près de quarante-quatre. Il avoit fondé beaucoup d'Egliſes & de Monaſtères, entr'autres l'Abbaye de Royaumont dans le Diocèſe de Beauvais où il ſe retiroit ſouvent, pour prier avec plus de recueillement ; & l'Hôpital des Quinze-Vingts à Paris, pour y loger ceux qui auroient perdu la vûe au nombre de

trois cens. Il ne faut pas oublier que ce Prince ſi religieux faiſoit tant d'état de la qualité de Chrétien, qu'il avoit coutume de dire, que le lieu où il avoit reçu le plus grand bonheur n'étoit pas Reims où il avoit reçu la Couronne royale, mais Poiſſy, où il avoit été baptiſé. C'étoit pour cette raiſon que quelquefois il ſignoit, LOUIS DE POISSY.

Que d'inſtructions, mes Freres, que de ſujets d'édification dans la vie de notre ſaint Roi! Un des plus frappans & des plus inſtructifs, c'eſt l'application que la Reine Blanche eut à donner à ſon Fils une bonne éducation. Vous avez vû que dès l'enfance elle lui inſpira le goût de la piété & l'amour de la vertu, lui répétant ſouvent ces paroles : « J'aimerois mieux, » mon fils, vous voir privé du trône & de la vie même, que » ſouillé d'aucun péché mortel. » Ces paroles firent ſur ce jeune Prince de ſi fortes impreſſions qu'il ne les oublia jamais : il en fut toujours ſi pénétré, qu'un jour ayant demandé au Sire de Joinville, un des Seigneurs de ſa Cour, lequel il aimeroit mieux ou d'être lepreux, ou d'avoir commis un péché mortel; & Joinville ayant répondu qu'il aimeroit mieux avoir fait trente péchés mortels, que d'être lepreux; Saint Louis lui dit : « Vous ne ſçavez guères, Joinville, ce que c'eſt que d'a- » voir offenſé Dieu. Apprenez qu'il n'y a point de plus grand » malheur que d'être en péché mortel : car quelque repentir » qu'on puiſſe en avoir enſuite, on n'eſt point aſſuré, quand on » eſt près de mourir, que Dieu veuille encore le pardonner. » Qu'il y a peu de Chrétiens qui ayent pour le péché la même horreur que notre Saint! mais auſſi qu'il eſt rare de trouver des peres & des meres qui inſpirent à leurs enfans des ſentimens ſi Chrétiens! Où ſont ceux qui tiennent à leurs enfans le langage Chrétien que la pieuſe Reine Blanche avoit tenu tant de fois à notre ſaint Roi? A en juger par les mœurs & par la conduite des enfans, il n'y a preſque point de peres & meres aujourd'hui qui s'acquittent comme il faut de ce devoir capital, d'où dépend leur ſalut & celui de leurs enfans. La plupart des parens ne connoiſſent point leurs obligations à cet égard, ou ne veulent pas ſe contraindre pour s'en acquitter. Combien même dont la vie eſt une oppoſition formelle

aux maximes de l'Evangile, & un ſcandale perpétuel pour leurs enfans, dont ils ſont les parricides par les mauvais exemples qu'ils leur donnent : *Si quelqu'un*, dit Jeſus-Chriſt, *ſcandaliſe un de ces petits qui croient en moi, il vaudroit mieux pour lui, qu'on lui pendit au cou une meule de moulin, & qu'on le jettât au fond de la mer.... Malheur à l'homme par qui le ſcandale arrive.* « Servez vous-même de maîtreſſe & de modéle à » votre fille, diſoit S. Jérôme à une mere chrétienne : qu'elle » ne voie rien de mal en vous, ni en ſon pere : inſtruiſez-la » l'un & l'autre par votre exemple encore plus que par vos » diſcours. » Que les peres & meres ſe réforment donc aujourd'hui ; & qu'ils ſoient bien perſuadés qu'ils ne réuſſiront jamais à inſpirer à leurs enfans l'amour de Dieu & l'horreur du péché, s'ils ne ſont eux-mêmes bien pénétrés de ces ſentimens.

Matth. 18. 8. 7.

Ep. 7. *ad Latam.*

PRIERE.

GRAND Saint, qui avez été prévenu des bénédictions du ciel, & qui avez marché juſqu'à la mort dans les ſentiers de la juſtice & de la ſainteté ; nous adorons la main du Roi des Rois qui vous a mis la couronne ſur la tête, & qui malgré les obſtacles du ſalut dont les Princes ſont environnés, vous a conduit au Royaume éternel. Nous adorons la force de la grace divine qui vous a conſervé dans la pureté parmi les écueils de la jeuneſſe, & au milieu de la corruption de la Cour ; qui vous a fait vivre en pénitent parmi les délices, qui vous a fait aimer la pauvreté dans l'abondance, & pratiquer l'humilité ſur le trône ; qui vous a appris à reſpecter Dieu comme votre ſouverain, & à chérir vos peuples comme vos enfans & vos freres. Nous reconnoiſſons avec vous que tant de vertus ont été les bienheureux fruits des priéres & des ſoins de votre pieuſe mere, & de la docilité avec laquelle vous avez écouté & pratiqué ſes inſtructions juſques ſur le trône.

Obtenez-nous la grace de profiter de vos exemples ; que les enfans apprennent de vous à écouter avec docilité & à pratiquer avec fidélité les inſtructions qu'ils reçoivent de

leurs parens. Obtenez-nous à tous un cœur docile & un reſpect filial pour nos ſupérieurs ; qu'à votre exemple nous aimions mieux mille fois perdre la vie du corps, que de mourir à Dieu par la perte de l'innocence ; que nous recevions de la main de Dieu avec une égale ſoumiſſion tout ce qu'il lui plaira de nous envoyer ; que nous ne nous laiſſions point éblouir par la proſpérité ni abbattre par l'adverſité.

O grand Saint, qui avez préféré la qualité de Chrétien à celle de Roi de France, priez Jeſus-Chriſt notre Seigneur de nous remplir d'une eſtime toujours nouvelle pour cette auguſte qualité, & de nous la faire ſoutenir par une ſainteté de vie qui y réponde. Vous avez eu le courage de vous expoſer à perdre la vie plutôt que de faire un ſerment contraire à la ſainteté de la Religion : qu'il ne nous arrive jamais d'en faire aucun qui bleſſe l'honneur de Dieu. Vous avez fait des Edits ſévéres contre les jureurs & les blaſphémateurs : que nous ſoyons ſaiſis d'horreur quand nous entendons proférer quelque parole contraire au reſpect dû à ſon ſaint nom. O Roi très-Chrétien, qui avez banni de votre Cour & de votre Royaume tout ce qui pouvoit en corrompre les mœurs, & qui y avez fait régner Jeſus-Chriſt ; obtenez-nous la grace de bannir de notre cœur tout ce qui eſt capable de ternir ſa pureté ; que le ſouverain Roi des Rois y régne ſeul.

Mais vous ſcavez, grand Saint, ce que la France a de plus cher, & ce que ſon Egliſe offre ſans ceſſe à Dieu avec plus d'inſtance & de ferveur ; c'eſt la ſacrée perſonne du Roi & ſon auguſte famille. Daignez par vos priéres attirer ſur eux les graces néceſſaires pour remplir tous les devoirs d'une condition environnée de tant de périls & expoſée à tant de piéges. Obtenez à notre auguſte Monarque qui fait gloire de vous reconnoître pour ſon Patron, comme d'être votre fils & votre ſucceſſeur, la grace de marcher fidélement ſur vos traces, & d'être comme vous un Prince vraîment ſelon le cœur de Dieu. Enfin favoriſez de votre protection le Royaume de France ; afin que ceux qui le compoſent ſe conformant aux loix ſalutaires que vous y avez établies, & profitant des ſaints exemples que vous y avez donnés, puiſſent mériter d'avoir

d'avoir part un jour avec vous à la gloire du Roi des Rois dans la béatitude éternelle du ciel. Amen.

Le 8. Septembre.

FESTE DE LA NATIVITE' DE LA SAINTE VIERGE.

Lecture d'Iſaïe, Ch. 11. v. 1-5.

IL ſortira un rejetton de la tige de Jeſſé, & une fleur s'élevera de ſa racine, & l'eſprit du Seigneur s'y repoſera, l'eſprit de ſageſſe & d'intelligence, l'eſprit de conſeil & de force, l'eſprit de ſcience & de piété; & il ſera rempli de l'eſprit de la crainte du Seigneur. Il ne jugera point ſelon que l'œil aura vû, & il ne reprendra point ſelon que l'oreille aura entendu: mais il jugera les pauvres dans la juſtice, & il ſera le vengeur équitable de ceux qui ſont doux ſur la terre. Il frappera la terre par la verge de ſa bouche, & il tuera l'impie par le ſouffle de ſes lévres. La juſtice lui ceindra les reins, & la fidélité les environnera comme une ceinture.

Evangile ſelon S. Matthieu. Ch. 1. v. 1-16.

LA généalogie de Jeſus-Chriſt, fils de David, fils d'Abraham. Abraham engendra Iſaac. Iſaac engendra Jacob. Jacob engendra Juda & ſes freres. Juda engendra de Thamar Pharès & Zara. Pharès en-

gendra Eſron. Eſron engendra Aram. Aram engendra Aminadab. Aminadab engendra Naaſſon. Naaſſon engendra Salmon. Salmon engendra Booz de Rahab. Booz engendra Obed de Ruth. Obed engendra Jeſſé : & Jeſſé engendra David *qui fut* Roi. Le Roi David engendra Salomon, de celle qui avoit été femme d'Urie. Salomon engendra Roboam. Roboam engendra Abias. Abias engendra Aſa. Aſa engendra Joſaphat. Joſaphat engendra Joram. Joram engendra Ozias. Ozias engendra Joathan. Joathan engendra Achaz. Achaz engendra Ezéchias. Ezéchias engendra Manaſſé. Manaſſé engendra Amon. Amon engendra Joſias. Joſias engendra Jechonias & ſes freres vers le tems où les Juifs furent tranſportés à Babylone. Et depuis qu'ils furent tranſportés à Babylone, Jechonias engendra Salathiel. Salathiel engendra Zorobabel. Zorobabel engendra Abiud. Abiud engendra Eliacim. Eliacim engendra Azor. Azor engendra Sadoc. Sadoc engendra Achim. Achim engendra Eliud. Eliud engendra Eleazar. Eleazar engendra Mathan. Mathan engendra Jacob. Et Jacob engendra Joſeph l'époux de Marie, de laquelle eſt né Jeſus qui eſt appellé Chriſt.

INSTRUCTION.

L'ECRITURE ne nous dit rien, mes Freres, touchant les parens de la ſainte Vierge : elle ne nous marque point les noms de ſon pere & de ſa mere, ni les circonſtances de ſa naiſſance & de la vie qu'elle a menée ſur la terre, juſqu'au moment de l'Incarnation. On croit que par un privilége ſemblable à celui du ſaint Précurſeur, l'uſage de la raiſon a devancé en elle l'âge ordinaire ; & l'on ne doute pas qu'elle n'en ait employé le premier moment pour honorer ſon Dieu &

ſon Créateur, en s'élevant vers lui, en s'attachant à lui par un ardent amour, en ſe conſacrant à ſon ſervice, & en ſe ſéparant de toute la corruption du monde. Voilà le devoir de toute créature raiſonnable; voilà ce que nous aurions dû faire, lorſque nous ſommes parvenus à faire quelque uſage de notre raiſon. Mais qui de nous peut ſe rendre témoignage qu'il a été fidéle à remplir ce grand devoir ? Commençons du moins à préſent ce que nous aurions dû faire alors : faiſons-le maintenant & tout le reſte de notre vie : employons-la déſormais toute entiere à faire la volonté de notre Dieu, & à nous préparer aux deſſeins de miſéricorde qu'il a formés ſur nous. Mais quel moyen plus propre à nous y préparer qu'une vie obſcure, & inconnue au monde, une vie de retraite, de ſilence, d'humiliation dont Marie nous donne l'exemple ? Le ſilence que gardent les Ecrivains ſacrés ſur ſa famille, ſur les circonſtances de ſa naiſſance & de ſa vie, ne nous dit-il pas qu'il eſt indigne d'un Chrétien de chercher à ſe relever par des avantages temporels, par les qualités du corps ou de l'eſprit, de ſe prévaloir d'une nobleſſe qu'il n'a reçue que par une naiſſance criminelle, & qui pour l'ordinaire ne ſert qu'à multiplier les difficultés & les obſtacles qui ſe rencontrent dans la voie du ſalut; & qu'au contraire, toute la gloire du Chrétien conſiſte à ſe rendre conforme à Jeſus-Chriſt, à entrer dans ſes ſentimens & dans ſes diſpoſitions d'abaiſſement & d'anéantiſſement, en un mot, à porter la reſſemblance & les livrées d'un Dieu anéanti pour l'amour de nous.

C'eſt cette conformité avec Jeſus-Chriſt, qui fait la grandeur des Saints. Celui qui approche davantage de ce divin modéle eſt le plus grand aux yeux de la vérité : c'eſt pour cela que Marie que Dieu avoit deſtinée à la plus haute dignité & à un degré éminent de ſainteté & de gloire, a porté les traits les plus marqués de reſſemblance avec le Fils de Dieu qui devoit prendre un corps dans ſon chaſte ſein. Réverons en elle les graces & les faveurs ſingulieres qui l'ont préparée à être la Mere du Verbe incarné. Propoſons-nous ſa vie & ſes vertus comme un modéle plus proportionné à notre foibleſſe, & implorons ſon interceſſion pour obtenir de Jeſus-Chriſt

par ſon moyen les ſecours dont nous avons beſoin.

Marie dont l'Egliſe célébre aujourd'hui la naiſſance, eſt 1°. la Mere de Dieu; nous devons donc l'honorer & la reſpecter en cette auguſte qualité. 2°. Elle eſt notre Mere; nous devons donc l'invoquer, & recourir à ſa puiſſante interceſſion. 3°. Elle eſt un modéle parfait de toutes ſortes de vertus; nous devons donc l'imiter.

1°. Marie eſt cette femme promiſe dès le commencement
Gen. 3. 14. du monde, dont le Fils devoit briſer la tête du ſerpent infernal qui avoit ſéduit l'homme, & l'avoit porté à la révolte contre ſon Créateur, ſon Seigneur & ſon Dieu. Elle eſt la Mere du Libérateur déſiré & attendu par tous les Saints de
Gen. 22. 18. l'ancien Teſtament; promis à Abraham & aux Patriarches, comme celui en qui toutes les nations devoient être bénies;
Iſai 45. 8 annoncé par les Prophétes comme le Juſte par excellence, comme l'unique Sauveur des hommes; dont un Ange avoit
Matth. 1. 21. dit à ſaint Joſeph: *Vous l'appellerez* JESUS, *parce que ce ſera lui qui ſauvera ſon peuple en le délivrant de ſes péchés.* Quel
Matth. 1. 16 honneur pour Marie d'avoir été la Mere d'un tel Fils! *Marie de laquelle eſt né Jeſus qui eſt appellé Chriſt*, dit le ſaint Evangile.

Elle eſt devenue Mere par un miracle dont on n'avoit jamais entendu parler, & qui n'aura jamais d'exemple: car elle avoit conſacré à Dieu ſa virginité. De-là ſon étonnement, lorſqu'un Ange en la ſaluant lui annonça que Dieu l'avoit choiſie
Luc. 1. 34. *& ſeqq.* pour être la Mere de ſon Fils. *Comment*, dit cette ſainte Vierge, la plus pure, la plus chaſte, & la plus remplie de pudeur qui fût jamais, *comment cela ſe fera-t-il?* puiſque je me ſuis conſacrée au Seigneur pour être Vierge pendant toute ma vie. L'Ange la raſſura en lui diſant, que ce miracle ſeroit l'ouvrage de la toute-puiſſance de Dieu, à qui il n'y a rien d'impoſſible. Marie eſt devenue Mere ſans ceſſer d'être Vierge; c'eſt ce prodige ſurprenant que Dieu avoit révélé à ſes Prophétes. Iſaïe animé de ſon eſprit a annoncé comme un grand
Iſai. 7. 14. prodige, qu'*une Vierge concevra* & qu'elle *enfantera un Fils à qui on donnera le nom d'*EMMANUEL, c'eſt-à-dire, Dieu avec nous. La merveille s'eſt accomplie: nous l'avons vûe, nous

l'avons admirée. Marie Vierge eſt devenue Mere, & Mere de Jeſus-Chriſt, Dieu & homme & Rédempteur des hommes.

L'Ange Gabriel envoyé de Dieu à cette Vierge incomparable, lui avoit dit, en lui annonçant le miſtère d'un Dieu fait homme : *Vous concevrez dans votre ſein, & vous enfanterez un Fils, à qui vous donnerez le nom de* JESUS. *Il ſera grand, & ſera appellé le Fils du Très-haut : le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David ſon pere : il régnera éternellement ſur la maiſon de Jacob ; & ſon regne n'aura point de fin.... Le Saint-Eſprit ſurviendra en vous, & la vertu du Très-haut vous couvrira de ſon ombre : c'eſt pourquoi le fruit ſaint qui naîtra de vous, ſera appellé le Fils de Dieu.* Marie peut donc être appellée, & elle eſt véritablement Mere de Dieu. La gloire du fils rejaillit ſur la mere : auſſi Marie en devenant Mere de Jeſus-Chriſt acquiert une gloire qui l'éleve au-deſſus de toutes les créatures : c'eſt ce bonheur dont elle eſt occupée dans ſon admirable Cantique, & dont elle rend à Dieu de ſi humbles actions de graces. *Toutes les nations*, s'écrie-t-elle, *m'appelleront bienheureuſe, parce que celui qui eſt tout-puiſſant a fait en moi de grandes choſes.* Oui, Vierge ſainte, votre nom ſera célébré dans tout le monde : votre bonheur ſera connu ; votre maternité ſera honorée. Par-tout on vous reconnoîtra pour Mere de Jeſus : par-tout on publiera que ce que le Tout-puiſſant a fait pour vous, vous rend la plus glorieuſe & la plus élevée de toutes les créatures. Tous les fidéles vous ſalueront comme pleine de grace, & comme benie entre toutes les femmes : tous béniront Jeſus votre Fils des faveurs dont il vous a comblée.

Luc. 1. 31. & ſeqq.

Luc. 1. 48. 49.

L'auguſte qualité de Mere de Dieu dont Marie eſt honorée eſt donc bien digne de nos reſpects ; puiſque c'eſt la qualité la plus ſublime, la plus ſainte, la plus divine qui puiſſe être donnée à une créature, & qu'elle eſt en quelque façon du nombre des choſes incompréhenſibles. Ne paſſons aucun jour ſans rendre à cette auguſte Mere de Dieu quelque hommage & quelque témoignage particulier de notre dépendance, & ſans l'invoquer avec confiance comme notre Mere. C'eſt

la ſeconde qualité ſous laquelle nous allons la conſidérer.

2°. Les Peres de l'Egliſe diſent que la ſainte Vierge nous a été donnée pour Mere, & que nous lui avons été donnés pour ſes enfans en la perſonne de ſaint Jean, lorſque Jeſus-Chriſt attaché à la croix, *ayant vû ſa Mere & près d'elle le Diſciple qu'il aimoit, il dit à ſa Mere : Femme, voilà votre Fils ; & au Diſciple : Voilà votre Mere.* C'eſt Jeſus-Chriſt même près d'expirer qui recommande à ſa Mere de nous regarder comme ſes enfans, & qui nous donne la confiance de nous adreſſer à elle comme à notre Mere. Convaincus de notre miſére & de nos beſoins, ayons recours à cette ſainte Mere de Dieu devenue la nôtre : elle eſt pleine de tendreſſe pour ſes enfans, & nous avons le bonheur de lui appartenir en cette qualité : ce que nous n'obtiendrions point par nous-mêmes, nous ſera accordé par ſon crédit auprès de ſon divin Fils. Comme c'eſt par elle qu'il s'eſt communiqué au monde, nous ne devons point douter que par elle auſſi il ne nous communique de grandes graces. Dieu ſeul eſt l'auteur & le ſouverain diſpenſateur des graces : & la ſainte Vierge a autant de pouvoir de nous obtenir celles que nous demandons par ſon interceſſion, que doit en avoir la Mere de Dieu auprès de ſon Fils qui eſt Dieu. « Dans les périls, dit S. Bernard, dans les » afflictions, dans les troubles & les inquiétudes de cette vie, » penſez à Marie, invoquez Marie. Quand elle vous ſoutiendra, vous ne tomberez point ; quand elle vous protegera, » vous ne craindrez point ; quand elle vous conduira, vous ne » vous laſſerez point. »

Joan. 19. 26. 27.

S. Bern. hom. in Miſſus eſt.

On ne peut que louer & approuver l'empreſſement avec lequel les Fidéles s'adreſſent ſouvent à Marie dans leurs beſoins : mais ils ne doivent pas ſe borner aux biens & aux maux temporels ; c'eſt ſur-tout pour les biens ſpirituels que nous devons employer ſa puiſſante interceſſion auprès de Dieu. Demandons par ſon entremiſe les vertus chrétiennes, la déteſtation & la haine du péché, l'augmentation de la foi, de l'eſpérance & de la charité, une piété ſolide & ſincére, & tout ce qui eſt néceſſaire pour plaire à Dieu. Mais il faut bien nous ſouvenir que pour reſſentir les effets de l'interceſſion de

Marie, il faut avoir ſoin de conformer notre vie à la ſienne, au moins ſelon notre foibleſſe : c'eſt ce que S. Bernard ajoute auſſitôt par ces excellentes paroles : » Si vous voulez, dit ce » ſaint Docteur, obtenir des graces par ſa priére ; ne vous éloi- » gnez pas du modéle de ſa conduite. » Si vous avez du reſpect pour elle, faites-le voir en vivant comme elle. Que ſon nom ſoit dans votre bouche, ſon exemple dans votre eſprit, ſon imitation dans votre cœur & dans vos actions. La principale diſpoſition pour honorer Marie & pour obtenir ſa protection, c'eſt donc d'imiter les vertus dont elle eſt un parfait modéle. C'eſt le ſujet d'une troiſiéme réflexion.

3°. Après Jeſus-Chriſt, le modéle le plus accompli que nous puiſſions imiter, eſt celui de la ſainte Vierge ſa Mere. Le culte qu'elle a pour agréable, eſt celui par lequel les Fidéles la conſidérent & l'honorent comme leur exemple & leur modéle dans leurs entretiens, dans leur maniere d'agir les uns envers les autres, dans la charité, dans la foi, dans l'humilité, dans la chaſteté, & dans la pratique des autres vertus chrétiennes. C'eſt principalement ce culte d'imitation, que l'Egliſe recommande & ordonne à ſes enfans : & ce culte ne peut être véritable ſi l'on ne travaille ſérieuſement à détruire en ſoi le péché, & à ſe rendre agréable à Dieu par une vie qui ſoit réglée ſur les maximes de l'Evangile.

Si nous conſidérons la ſainte Vierge comme notre modéle dans nos converſations, non-ſeulement nous en bannirons les paroles contraires à l'humilité, à la vérité, à la pureté, & à l'eſprit de douceur & de charité : mais nos entretiens ſeront raiſonnables, ſolides & édifians ; nous parlerons de façon qu'*il paroiſſe que c'eſt Dieu qui parle par notre bouche* : nos diſcours ſeront aſſaiſonnés du ſel de la ſageſſe & de la prudence ; nous nous y répandrons, même à l'imitation de la ſainte Vierge, en louanges & en actions de graces envers Dieu ſelon que les différens évenemens nous en fourniront l'occaſion. 1. *Petr.* 4. 11.

Si nous la regardons comme notre exemple dans notre maniere de vivre, l'équité, la bonne foi, la ſincérité, la retenue, la modération, l'uniformité régneront dans toutes nos actions ;

nous garderons la retraite autant que notre état pourra le permettre ; nous ſerons modeſtes dans notre maniere de nous habiller ; les femmes ne ſe pareront point d'une maniere contraire à la pudeur ; elles n'auront point de cheveux friſés, ni de parures d'or, ni des perles, ni des habits ſomptueux. Les deux Princes des Apôtres leur interdiſent abſolument toutes ces choſes. Mais *elles orneront l'homme inviſible caché dans le cœur par la pureté incorruptible d'un eſprit de douceur & de paix ; ce qui eſt un riche ornement aux yeux de Dieu : car c'eſt ainſi que ſe paroient autrefois les ſaintes femmes qui eſpéroient en Dieu.*

1. *Tim.* 2. 9. 1. *Petr.* 3. 3. 4. 5.

Si nous nous propoſons la ſainte Vierge comme notre modéle en ce qui regarde la charité, nous ſerons prompts à rendre ſervice au prochain & à le ſecourir dans ſes beſoins. Rien n'eſt ſi libéral, ſi généreux, ſi officieux que la charité. Si nous en ſommes animés, nous ſerons ſenſibles aux maux & aux néceſſités de nos freres, & nous mettrons tout en œuvre pour les aſſiſter. L'inſenſibilité & la dureté envers les pauvres & les miſérables ne peuvent venir que d'un réfroidiſſement entier de la charité.

Si nous nous propoſons l'humilité de Marie pour modéle, nous ne chercherons point à paroître grands dans le monde ; nous ne nous laiſſerons point enfler d'orgueil dans la proſpérité, ni abbattre par l'adverſité ; petits à nos propres yeux & anéantis devant Dieu, nous ſerons fidéles à le glorifier de tout le bien qu'il fait en nous & par nous, ſans jamais rien nous en attribuer, ſans nous en élever au-dedans de nous-mêmes par une vaine complaiſance, ſans en tirer vanité devant les hommes, ſans jamais nous préférer à qui que ce ſoit.

Rien n'eſt plus admirable que la foi que la ſainte Vierge a fait paroître en croyant à la parole de Dieu, & en y rendant une obéiſſance prompte & entiere. C'étoit cette divine lumiere de la foi qui conduiſoit tous ſes pas & toutes ſes démarches. Nous l'imiterons donc ſi nous prenons la foi pour la regle de notre conduite ; ſi nous avons ſoin d'y conformer nos penſées, nos déſirs, nos actions, & même notre langage. Il eſt écrit, *Le Juſte vit de la foi.*

Rom. 1. 17.

Si

Si nous conſidérons la ſainte Vierge comme un exemple de chaſteté, nous aurons ſoin d'en obſerver les régles les plus exactes chacun dans notre état. Les Vierges garderont une pureté inviolable à l'imitation de Marie, qui fut troublée des paroles de l'Ange ; & elles aſpireront par cette vertu dans une chair corruptible à une éternelle incorruption. Les perſonnes engagées dans le mariage, penſeront à avoir des enfans, & non pas à ſatisfaire leurs paſſions ; & ils conſacreront les fruits de leur mariage non pas au monde, mais à Dieu. Les veuves ſe conſidéreront en cette vie comme dans un état de miſére & de déſolation : elles mettront leur eſpérance en Dieu ; elles perſévéreront jour & nuit dans la priére, & elles eſtimeront que les délices du corps ſont la mort de l'ame. *1. Tim. 5. 5. 6.*

Si nous ſommes bien convaincus que ſelon la parole de Jeſus-Chriſt même, c'eſt un plus grand bonheur pour ſa ſainte Mere d'avoir écouté la parole de Dieu, & de l'avoir pratiquée, que de l'avoir porté lui-même dans ſes entrailles ; nous ferons nos chaſtes délices d'entendre & de lire cette divine parole, nous la conſerverons avec ſoin en nous-mêmes à ſon exemple, nous la repaſſerons dans notre cœur, & nous la mettrons en pratique. C'eſt là le culte véritable que nous devons rendre à Marie : c'eſt celui que l'Egliſe nous recommande principalement, & que la ſainte Vierge nous preſcrit elle-même, en nous diſant : *Faites tout ce que mon Fils vous dira.* Invoquons Marie dans nos tribulations, dans nos beſoins, dans nos miſéres ; c'eſt une dévotion ſolide, ſainte & utile : mais travaillons en même-tems à nous rendre dignes de ſa protection, & ſoyons bien perſuadés que le vrai moyen pour l'obtenir, c'eſt d'obéir exactement à Jeſus-Chriſt, & d'imiter les vertus dont la ſainte Vierge nous a donné l'exemple. *Luc. 11. 27. 28.* *Luc. 2. 19. 51.* *Joan. 2. 4.*

PRIERE.

SAINTE MARIE, Mere de Dieu, (car c'eſt votre plus belle qualité :) que ce nom comprend de grandeurs, que de graces, que de puiſſance ! Vous avez conçu dans vous-même le même Fils que Dieu engendre auſſi dans ſon ſein

& de ſa propre ſubſtance de toute éternité : vous êtes Mere d'un Fils qui eſt Fils de Dieu, & Dieu lui-même. Nous honorons & nous révérons cette éminente dignité qui n'a jamais eu d'exemple & qui n'en aura jamais : dignité qui vous éleve au-deſſus de toutes les pures créatures.

Mais ſouvenez-vous, ô Mere de Dieu, que vous êtes la Mere des membres auſſi bien que du Chef. En qualité de Mere de Dieu vous avez du pouvoir auprès de lui : en qualité de Mere des Fidéles, vous avez de la bonté pour nous. Que nous puiſſions donc obtenir par votre interceſſion puiſſante & par l'honneur que nous avons de vous appartenir, les graces & les miſéricordes que nos péchés nous rendent indignes de recevoir ; & à la derniere heure de notre vie, à ce moment déciſif de notre éternité, daignez par vos charitables ſoins, & par votre ſollicitude maternelle pour notre ſalut, montrer que vous êtes notre Mere. Nous vous en conjurons, Vierge ſainte, par la charité de celui qui en mourant pour nous ſur la croix, vous a donnée à nous en la perſonne de ſaint Jean, comme notre Mere, & nous a donnés à vous comme vos enfans, pour vous honorer & vous ſervir ſur la terre en toutes les maniéres qui nous ſont poſſibles ſelon l'ordre de Dieu, & l'eſprit de ce Fils adorable. Nous voulons ne paſſer aucun jour de notre vie ſans vous rendre quelque hommage & quelque témoignage particulier de notre dépendance & de nos reſpects.

Obtenez-nous, s'il vous plaît, la grace de vous honorer, ſur-tout en imitant les vertus dont votre vie a été un modéle ſi parfait ; votre eſprit de retraite, de ſilence & de recueillement ; votre pauvreté d'eſprit & de cœur, votre ardente charité, votre patience à toute épreuve, votre ſoumiſſion parfaite aux ordres de Dieu, votre fidélité à écouter ſa parole, à la repaſſer dans votre cœur & à la mettre exactement en pratique : obtenez-nous enfin cette humilité profonde qui a attiré ſur vous les regards favorables de la divine bonté, & cette pureté ſinguliere qui a conſacré votre chaſte ſein pour en faire le temple & le ſanctuaire de la divinité ; afin qu'après avoir été ici-bas les fidéles imitateurs de vos vertus, nous ayons le

bonheur de participer un jour à la gloire dont Dieu les récompense dans le ciel. Amen.

Le 25. Octobre.

FESTE DE S. CRE'PIN ET S. CRE'PINIEN, Martyrs a Soissons.

Lecture d'Iſaïe, Ch. *66.* v. 18 - 23.

VOICI ce que dit le Seigneur : Voici le tems où je vais raſſembler tous les peuples de toutes les langues : ils viendront *à moi*, & ils verront ma gloire. J'éleverai un étendard parmi eux, & j'enverrai ceux d'entr'eux qui auront été ſauvés, vers les nations *qui ſont* au-delà des mets, dans l'Afrique, dans la Lydie *dont les peuples ſont* armés de fléches, dans l'Italie, dans la Gréce, dans les Iſles les plus reculées, vers ceux qui n'ont jamais entendu parler de moi, & qui n'ont point vû ma gloire : & ils annonceront ma gloire aux Gentils. Il feront venir tous vos freres de toutes les nations, comme un préſent pour le Seigneur ; *ils les feront venir* ſur des chevaux, ſur des chars, ſur des litieres, ſur des mulets & ſur des chariots, à ma montagne ſainte de Jeruſalem, dit le Seigneur, comme lorſque les enfans d'Iſraël portent un préſent au temple du Seigneur dans un vaſe pur. Et j'en choiſirai d'entr'eux pour les faire Prêtres & Lévites, dit le Seigneur. Car comme les cieux nouveaux & la terre nouvelle que je vais créer, ſubſiſteront toujours devant

moi, dit le Seigneur ; ainſi votre nom & votre race ſubſiſtera éternellement. Les *fêtes du premier jour de chaque* mois ſe changeront en d'autres *fêtes* ſemblables, & les ſabbats en un autre ſabbat : alors toute chair viendra ſe proſterner devant moi, & m'adorer, dit le Seigneur.

Evangile ſelon Saint Marc, Ch. 16. v. 15-18.

JESUS dit à ſes Diſciples : Allez par tout le monde ; prêchez l'Evangile à toutes les créatures. Celui qui croira & ſera baptiſé, ſera ſauvé ; & celui qui ne croira point, ſera condamné Et ces miracles accompagneront ceux qui auront cru : ils chaſſeront les démons en mon nom ; ils parleront de nouvelles langues, ils prendront les ſerpens *avec la main* ; & s'ils boivent quelque breuvage morrel, il ne leur fera point de mal : ils impoſeront les mains ſur les malades, & les malades ſeront guéris.

INSTRUCTION.

LES noms de ſaint Crépin & ſaint Crépinien ſont très-célébres dans l'Egliſe de France. On dit qu'ils étoient freres, & qu'ils vinrent de Rome au milieu du troiſiéme ſiécle, avec ſaint Denis, ſaint Quentin, ſaint Lucien, ſaint Piat, & d'autres Miſſionnaires Apoſtoliques, pour prêcher la foi dans les Gaules : ils s'arrêterent dans la ville de Soiſſons, où ils annoncerent avec beaucoup de zéle l'Evangile du ſalut. A l'exemple de l'Apôtre, qui prêchoit le jour, & qui la nuit travailloit des mains pour n'être à charge à perſonne, ils firent du lieu de leur retraite, non-ſeulement une école d'inſtruction, mais encore une boutique de travail : ils choiſirent le métier de cordonnier comme une occupation tranquille, & propre à

entretenir l'humilité & la douceur qui convient à des Miniſtres de l'Egliſe & à des Prédicateurs de l'Evangile. Il y avoit un tems conſidérable qu'ils vivoient de la ſorte, & qu'ils faiſoient fructifier en paix la ſemence de la divine parole, lorſqu'ils furent dénoncés à l'Empereur Maximien Hercule. Ce Prince l'un des plus cruels ennemis de la Religion chrétienne, après avoir fait arrêter nos deux Saints, eſſaya de leur faire abandonner le culte du vrai Dieu : mais voyant leur conſtance inébranlable, il les remit entre les mains d'un fidéle miniſtre de ſa cruauté ; c'étoit le fameux Rictius Varus, que nous appellons vulgairement Rictiovare. Celui-ci s'acquitta exactement de la commiſſion que Maximien lui avoit donnée : il employa pour abbattre les ſaints Martyrs tous les tourmens que ſa malice & ſa haine contre le nom Chrétien put lui ſuggerer : enfin laſſé de voir l'inutilité de ſes efforts, il leur fit couper la tête. On croit qu'ils conſommerent leur glorieux martyre vers l'an 287. ou 288.

Nos peres ſe hâterent de témoigner leur vénération envers ſaint Crépin & ſaint Crépinien auſſitôt que le tems le leur permit. Nous voyons dans cette ville trois Egliſes dédiées ſous leur nom : la premiere proche le bord de la riviere d'Aixne, près le lieu où ils ont ſouffert, & qui au douziéme ſiécle fut érigée en Abbaye, qu'on appelle de Saint Crépin en chaye : la ſeconde où furent d'abord cachés & enterrés les corps des ſaints Martyrs, & qui eſt occupée aujourd'hui par les Religieuſes de la Congrégation de Notre-Dame : & la derniere qui eſt l'Abbaye de ſaint Crépin le grand, qui ſubſiſtoit déja au ſixiéme ſiécle. Les reliques des ſaints Martyrs qui y avoient été tranſférées & miſes dans un caveau, en furent tirées au ſeptiéme ſiécle avec beaucoup de ſolemnité par ſaint Anſéric qui appella pluſieurs Evêques à cette cérémonie : au rapport de ſaint Ouein, ſaint Eloi Evêque de Noyon enrichit leur châſſe d'un fort bel ornement. Les corps des deux ſaints Freres Martyrs ſe gardoient encore dans l'Egliſe de leur nom en cette ville au ſeiziéme ſiécle ; ils furent heureuſement ſauvés l'an 1567. de la fureur des Hérétiques, & tranſportés à l'Abbaye de Notre-Dame de Soiſſons.

où ils ſont encore aujourd'hui.

Si nous avons le bonheur, mes chers Freres, d'être éclairés des lumieres de la foi, après Dieu, nous en ſommes redevables à ſaint Crépin & à ſaint Crépinien : ce ſont eux qui l'ont plantée dans ce pays par leurs prédications & leurs travaux, arroſée de leurs ſueurs, & ſcellée de leur propre ſang : voilà ce qui fait le ſujet principal de la Fête que nous célebrons aujourd'hui, & qui demande de nous les ſentimens de la reconnoiſſance la plus vive. En effet quelles actions de graces ne devons nous pas rendre au Seigneur de ce qu'il a bien voulu par une bonté toute gratuite nous tirer des ténébres du paganiſme pour nous faire paſſer dans la lumiere admirable de l'Evangile ? Qu'avons-nous fait à Dieu pour mériter d'être préférés à tant de peuples qui ont vécu, qui vivent & qui meurent dans l'idolâtrie & dans l'infidélité ? Si nous recevons une nouvelle naiſſance dans l'Egliſe pendant que tant d'autres périſſent hors de ſon ſein, c'eſt un effet de la juſtice de Dieu à leur égard, & d'une miſéricorde infinie envers nous : miſéricorde dont nous ne devons jamais perdre le ſouvenir, & qui eſt le fondement de notre bonheur éternel. Réjoüiſſons-nous donc en ce jour deſtiné à célébrer la gloire des Saints qui nous ont apporté le flambeau de la foi, & qui ſont nos Apôtres, nous ayant fait entrer dans la voie du ſalut, en la perſonne de nos ancêtres : béniſſons Dieu de toutes les graces qu'il leur a faites tant pour leur propre ſanctification, que pour l'accompliſſement de leur miniſtère à notre égard : tâchons de porter durant toute cette Octave un vif ſentiment de reconnoiſſance dans le fond de notre cœur, & renouvellons-le de tems en tems par des actes fervens d'actions de graces. Diſons avec S. Paul : *Béni ſoit Dieu & le Pere de notre Seigneur Jeſus-Chriſt qui nous a comblés en Jeſus-Chriſt même de toutes ſortes de bénédictions ſpirituelles pour le ciel, ... nous ayant prédeſtinés par un pur effet de ſa bonne volonté, pour nous rendre ſes enfans adoptifs par Jeſus-Chriſt & en Jeſus-Chriſt, afin que la louange & la gloire de notre foi ſoit donnée à ſa grace ; car c'eſt par elle qu'il nous a rendus agréables à ſes yeux en ſon Fils bien-aimé.*

Eph. 1. 3. & ſ. 14.

Pour entrer de plus en plus dans ces ſentimens de reconnoiſſance envers Dieu pour le précieux don de la foi, & pour nous animer à en ſuivre les lumieres, il eſt important de conſidérer, 1°. le triſte état où nous étions avant que d'être éclairés des lumieres de la foi, 2°. les avantages que la foi nous a procurés.

Avant que Dieu eût fait luire ſur nous les premiers rayons de la foi, nous étions 1. ennemis de Dieu, 2. eſclaves du démon, 3. victimes deſtinées à l'enfer.

1°. Nous étions ennemis de Dieu, les objets de ſa colère & de ſon indignation : nous méritions qu'il déchargeât ſur nous tous les traits de ſa vengeance. *Nous étions enfans de colère par notre naiſſance*, dit l'Apôtre S. Paul. Criminels par notre origine, nous ne pouvions avoir d'accès auprès de Dieu que par Jeſus-Chriſt l'unique médiateur entre Dieu & les hommes; nous n'avions de reſſource & d'eſpérance qu'en lui : mais par un malheur infiniment déplorable nous n'avions *point de part à Jeſus-Chriſt*; nous étions *entierement ſéparés de la ſociété d'Iſraël*; nous étions *étrangers à l'égard des alliances divines*; nous n'avions *point l'eſpérance des biens promis*; nous étions *ſans Dieu dans ce monde.* Le culte ſouverain qui n'eſt dû qu'à Dieu ſeul, nous l'aurions rendu, comme nos peres, aux créatures les plus viles & les plus miſérables. L'Apôtre parlant des plus ſages mêmes d'entre les Païens, dit: *Ils ont transféré l'honneur qui n'eſt dû qu'au Dieu incorruptible, à l'image d'un homme corruptible, & à des figures d'oiſeaux, de bêtes à quatre pieds & de ſerpens..... Ils ont rendu à la créature l'adoration & le culte ſouverain, au lieu de le rendre au Créateur, qui eſt béni dans tous les ſiécles.* En punition de ce crime d'idolâtrie, Dieu livra les hommes aux déſirs de leurs cœurs. Delà ce déluge d'iniquités qu'on remarquoit autrefois dans nos ancêtres, l'impiété, l'injuſtice, l'avarice, l'impureté, les trahiſons. Ils étoient *inſenſés, déſobéiſſans, égarés du chemin de la vérité, aſſervis à une infinité de paſſions & de voluptés, menant une vie toute pleine de malignité & d'envie, dignes d'être haïs, & ſe haïſſant les uns les autres.*

Eph. 2. 3.

Eph. 2. 12.

Rom. 1. 23. 25.

Tit. 3. 3.

2°. Pécheurs dès notre naiſſance, nous étions eſclaves du

Joan. 8. 34. 2. Tim. 2. 26. démon, ſelon cette parole du Sauveur : *Quiconque commet le péché eſt eſclave du péché.* Et S. Paul nous aſſure que le *diable tient* les pécheurs *captifs pour en faire ce qu'il lui plait.* Comment devons-nous nous repréſenter ce pays avant l'arrivée de nos ſaints Apôtres ? comme une priſon affreuſe dans laquelle gémiſſoit ſous la ſervitude du péché & du démon une multitude innombrable de criminels, qui renfermoit autant d'eſclaves de ce cruel tyran, qu'il y avoit d'hommes, qui animés de ſon eſprit ſuivoient ſes ſuggeſtions & accompliſſoient ſes œuvres. Telle eſt l'idée que nous devons avoir de nos ancêtres qui ont habité ces lieux, avant qu'ils fuſſent éclairés des lumieres de la foi. Hélas ! nous ſerions encore nous-mêmes dans cette dure captivité, ſi Dieu ne nous eût envoyé des Prédicateurs de l'Evangile pour nous délivrer. Diſons donc en eſprit Pſ. 115. 7. 8. de reconnoiſſance avec le Roi Prophéte : *Seigneur, vous avez rompu mes liens ; je vous offrirai un ſacrifice de louanges.*

3°. Nous étions avant notre vocation à la foi, de malheureuſes victimes deſtinées à être punies éternellement pour ſatisfaire à la juſtice divine. Jean. 3. 18. 36. *Celui qui ne croit pas*, dit Jeſus-Chriſt lui-même, *eſt déja condamné, parce qu'il ne croit pas au* 2. Theſſ. 1. 8. 9. *nom du Fils unique de Dieu .... Il ne verra point la vie ; mais la colère de Dieu demeure ſur lui.* Jeſus-Chriſt *viendra au milieu des flammes*, dit l'Apôtre, *ſe venger de ceux qui ne connoiſſent point Dieu, & qui n'obéiſſent point à l'Evangile de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui ſouffriront la peine d'une éternelle damnation*, étant confondus *par la face du Seigneur, & par la gloire de ſa puiſſance.* Voilà quel eſt le malheureux ſort de tous ceux qui ont été & qui ſont hors du ſein de l'Egliſe : c'eſt qu'après leur mort ils ſont précipités dans les flammes éternelles de l'enfer. Etre exclus pour jamais du grand ſouper de Dieu, & être jetté pieds & mains liées dans les ténébres extérieures où il y aura des pleurs & des grincemens de dents : quelle dé- Pſ. 85. 11. 12. plorable deſtinée ! *Je vous louerai, Seigneur mon Dieu*, doit dire encore chacun de nous avec le Prophéte Roi, *je vous louerai de tout mon cœur, & je glorifierai éternellement votre nom ; parce que vous avez uſé d'une grande miſéricorde envers moi, & que vous avez retiré mon ame de l'enfer le plus profond.*

Conſidérons

Conſidérons maintenant les avantages que la foi nous a procurés. 1°. Elle nous a conſacrés à Dieu. 2°. Elle nous a fait devenir les enfans de l'Egliſe. 3°. Elle nous a donné droit à la vie éternelle.

1°. La foi nous a conſacrés à Dieu. *Vous avez été ſéparés des idoles*, dit S. Paul aux Fidéles de Theſſalonique, c'eſt-à-dire, tirés de la main profane du démon, *pour être conſacrés au ſervice du Dieu vivant & véritable. Le ſang de Jeſus-Chriſt*, dit ailleurs ce ſaint Apôtre, *qui par le Saint-Eſprit s'eſt offert lui-même à Dieu comme une victime ſans tache, purifie notre conſcience des œuvres mortes* du péché, *pour nous conſacrer au ſervice du Dieu vivant.* Le même Apôtre écrivant aux Corinthiens, après avoir rapporté les crimes les plus ordinaires à ceux qui ne connoiſſent point Dieu, ajoute : *Mais vous avez été lavés* & baptiſés, *vous avez été ſanctifiés, vous avez été juſtifiés au nom de notre Seigneur Jeſus-Chriſt & par l'Eſprit de notre Dieu. Ne ſçavez-vous pas*, dit-il à ces nouveaux Chrétiens, *que vos corps ſont les membres de Jeſus-Chriſt, les temples du Saint-Eſprit qui réſide en vous, & qui vous a été donné de Dieu, & que vous n'êtes plus à vous-mêmes? car vous avez été achetés d'un grand prix. Glorifiez donc & portez Dieu dans votre corps (& dans votre eſprit, puiſque l'un & l'autre eſt à Dieu.)*

1. *Theſſ.* 1. 9.

Hebr. 9. 14.

1. *Cor.* 6. 11.

Ibid. v. 15. 19. 20.

Le Grec ajoûte ce qui eſt en parenthèſe.

Par le Baptême, de vaſes profanes & impures, de vaſes de colère que nous étions par le péché, de vaſes qui n'étoient bons qu'à être briſés, nous avons été faits des vaſes de miſéricorde, des vaſes purifiés par le ſang de Jeſus-Chriſt, & préparés pour la gloire, des vaſes d'honneur, ſanctifiés & conſacrés au Seigneur pour toutes ſortes de bonnes œuvres, conſacrés au Seigneur comme les membres du corps de ſon Fils, conſacrés au Seigneur comme les temples de ſon Eſprit, conſacrés au Seigneur comme ſes Prêtres & des Prêtres Rois, comme un ordre de ſaints Prêtres. La double onction que l'Egliſe fait ſur les Catéchuménes & ſur les baptiſés, les plus anciens Peres l'ont appellée une onction Royale & Sacerdotale. « Nous re-» cevons tous l'onction ſpirituelle de la grace, dit S. Ambroiſe, » pour être participans du Royaume de Dieu & du Sacerdoce.»

2°. Le ſecond avantage que la foi nous a procuré, a été

de nous rendre fidéles enfans de l'Egliſe & participans de tous ſes biens ſpirituels. Le Baptême qui eſt le Sacrement de la foi, eſt auſſi comme la porte pour entrer dans l'Egliſe : c'eſt ce Sacrement qui nous uniſſant au corps myſtique de Jeſus-Chriſt nous applique ſes mérites, nous rend propres ſes miſtères,& nous fait participer aux avantages de l'Egliſe, à tout le bien qui s'y fait, aux ſacrifices, aux priéres, aux pénitences & aux bonnes œuvres de chaque fidéle ; en ſorte que cha-
Pſ. 118. 63. cun de nous peut dire avec le Prophéte : *Seigneur, je ſuis participant* de tous les biens *de ceux qui vous craignent & qui gardent vos Commandemens.* Quelle conſolation, quel ſujet de joie d'être d'une ſociété où l'on eſt enivré de la grace de Jeſus-Chriſt, nourri de ſon corps, fortifié de ſa parole ! Quel bonheur de pouvoir puiſer par la confiance dans les fontaines du Sauveur, les eaux ſalutaires de la grace, d'être renfermé dans cette bergerie myſtérieuſe où l'on trouve des paturages ſi abondans, & dont Jeſus-Chriſt même eſt le bon Paſteur ! Enfin par la foi nous ſommes unis de communion avec l'Egliſe du ciel : nous honorons & nous invoquons les Saints, & ils
Hebr. 12. 22. 23. intercédent pour nous auprès de Dieu. *Vous vous êtes approchés.... de la Jeruſalem céleſte*, dit S. Paul, *d'une troupe innombrable d'Anges, de l'aſſemblée & de l'Egliſe des premiers nés, qui ſont écrits dans le ciel.... des eſprits des Juſtes qui ſont dans la gloire.*

3°. Le dernier avantage que nous procure la grace de la foi, c'eſt de nous donner droit à la vie éternelle : il eſt écrit dans
Joan. 3. 36. l'Evangile : *Celui qui croit au Fils a la vie éternelle.* La foi qui nous procure cet avantage eſt une foi qui opére par la charité, une foi qui conſiſte non-ſeulement à croire ce que Dieu nous a révelé, mais encore à mettre notre confiance en Jeſus-Chriſt, comme dans l'unique Médiateur du ſalut. Cette foi eſt le germe & le prix de la vie éternelle, ſelon ces paroles de
Marc. 16. 16. notre divin Sauveur : *Celui qui croira, & ſera baptiſé, ſera*
Joan. 3. 14 15. *ſauvé.* Et ailleurs : *Comme Moyſe éleva le ſerpent d'airain, il faut de même que le Fils de l'homme ſoit élevé en haut ; afin que tout homme qui croit en lui ne périſſe point, mais qu'il ait la vie éternelle.* Un véritable Chrétien doit ſe regarder comme déja

reſſuſcité avec Jeſus-Chriſt, & comme aſſis avec lui au plus haut des cieux. *Dieu*, dit S. Paul, *nous a reſſuſcités avec Jeſus-Chriſt, & nous a fait aſſeoir dans le ciel en Jeſus-Chriſt.* La grace qui nous rend Chrétiens eſt une application & une appropriation de ſa mort, de ſa réſurrection, & de ſon aſcenſion, qui opére en nous la mort au péché, une vie nouvelle, une ſéparation de la terre en eſprit, & un déſir de nous réunir à Jeſus-Chriſt notre chef dans le ciel. *L'Eſprit de Dieu*, ſelon S. Paul, *rend témoignage à notre eſprit que nous ſommes les enfans de Dieu. Si nous ſommes enfans, nous ſommes auſſi héritiers; héritiers de Dieu, & cohéritiers de Jeſus-Chriſt.* Un vrai Chrétien a droit au bonheur éternel, comme un fils a droit à l'héritage de ſon pere : l'habitation du Saint-Eſprit dans ſon cœur en eſt pour lui le gage. Le Saint-Eſprit *eſt le gage de notre héritage*, dit encore le ſaint Apôtre; ainſi un fidéle qui eſt animé d'une foi vive, a la vie éternelle, non-ſeulement parce que la vie de la grace eſt de même nature que celle de la gloire, mais auſſi parce qu'il a le germe, le mérite & le gage de la vie éternelle. Tels ſont les précieux avantages que la grace de la foi nous a procurés : mille & mille fois heureux ſi nous ne les avons pas perdus par le péché.

Eph. 2. 6.

Rom. 8. 16. 17.

Eph. 1. 14.

PRIERE.

NOUS vous adorons, ô Jeſus notre Seigneur & notre Dieu, comme l'Apôtre de la Religion dont nous faiſons profeſſion, comme l'auteur & le conſommateur de la foi. Oui, Seigneur, la foi eſt votre ouvrage : vous l'avez annoncée au monde par votre parole; vous l'avez confirmée par vos miracles; vous nous l'avez méritée par votre ſacrifice; vous l'imprimez dans nos cœurs par votre Eſprit; vous en faites le principe de toute juſtice, la racine de toutes les vertus, la ſource de tous les biens qui peuvent nous ſanctifier ici-bas, & nous rendre éternellement heureux dans le ciel.

Mais pour planter dans votre champ cette céleſte racine, vous daignez honorer les hommes, en les faiſant coopérer

aux œuvres de votre miſéricorde : vous nous avez envoyé vos ſerviteurs Crépin & Crépinien pour nous rendre par leur prédication, fidéles, nous qui étions infidéles ; vaſes de miſéricorde, nous qui étions vaſes de colère ; juſtes, nous qui avions toujours été pécheurs ; enfans de Dieu & objet de ſon amour, nous qui ſommes par notre origine enfans d'Adam & objet de la colère de Dieu ; membres de votre corps & cohéritiers de votre gloire, nous qui enfans & héritiers d'Adam prévaricateur, n'avions d'autre ſort à attendre que la malédiction due à l'homme pécheur, & le feu éternel de l'enfer préparé pour le diable & pour ſes anges.

C'eſt par le ſentiment du don ineſtimable de la foi & de toutes ſes ſuites, dont ſaint Crépin & ſaint Crépinien ont été pour nous les premiers miniſtres, que nous nous préſentons aujourd'hui à vous, ô mon Dieu, pour vous en faire hommage, & vous offrir le ſacrifice de notre reconnoiſſance & de notre amour : nous vous en remercions par Jeſus-Chriſt votre Fils, auſſi-bien que de toutes les autres graces que nos ancêtres & nous avons reçues de votre bonté par le miniſtère de nos ſaints Apôtres, & de celles que vous leur avez faites à eux-mêmes pour établir en nous votre Royaume, & nous communiquer la vie de la grace. Vous avez béni dans leur bouche votre parole, & vous avez fait fructifier cette divine ſemence par votre eſprit : & après leur avoir fait la grace de l'arroſer par leurs ſueurs, par leurs larmes & par leur ſang, vous avez fait paſſer juſqu'à nous cette parole de vie & de ſalut par une ſucceſſion perpétuelle, & nous l'avez fait recevoir comme par héritage, en nous y faiſant rendre l'obéiſſance de la foi par votre grace toute-puiſſante.

Vous êtes donc nos Apôtres, ô grands Saints, & nous ſommes votre acquiſition & votre conquête pour Dieu : vous êtes nos peres, & nous ſommes vos enfans : nous ſommes votre ouvrage dans le Seigneur, la récompenſe de vos travaux, le fruit de votre martyre. Aidez-nous à en louer ici-bas le Dieu des miſéricordes, comme vous l'en louez vous-mêmes dans le ciel : que nos beſoins vous ſoient auſſi préſens devant Dieu : offrez-nous à lui, & lui demandez qu'il lui plaiſe

conſerver le précieux don de la foi dans nous tous, dans cette Paroiſſe, dans tout le Diocèſe, & dans tous ceux qui ont recours à votre protection. Demandez auſſi à Dieu qu'il lui plaiſe rendre notre foi efficace & féconde en bonnes œuvres; afin que nous vivions tellement de notre foi, que nous affermiſſions par les bonnes œuvres notre vocation & notre élection, & que nous méritions d'avoir part au ſort & à l'héritage des Saints dans la bienheureuſe éternité. Amen.

LE 1. NOVEMBRE.

FESTE DE TOUS LES SAINTS.

Lecture de l'Apocalypſe, Ch. 7. v. 2-12.

MOI Jean je vis un autre Ange qui montoit du côté de l'Orient, ayant le ſceau du Dieu vivant, & il cria à haute voix aux quatre Anges qui avoient reçu le pouvoir de frapper de playes la terre & la mer, en diſant: Ne frappez point la terre, ni la mer, ni les arbres, juſqu'à ce que nous ayons marqué au front les ſerviteurs de notre Dieu. Et j'entendis que le nombre de ceux qui avoient été marqués, étoit de cent quarante-quatre mille de toutes les tribus des enfans d'Iſraël. Il y en avoit douze mille de marqués de la tribu de Juda; douze mille de la tribu de Ruben; douze mille de la tribu de Gad; douze mille de la tribu d'Aſer; douze mille de la tribu de Nephthali; douze mille de la tribu de Manaſſé; douze mille de la tribu de Simeon; douze mille de la tribu de Levi; douze mille de la tribu d'Iſſachar; douze mille de la tribu de Zabulon; douze mille de la tribu de Joſeph; douze mille de la.

tribu de Benjamin. Je vis enſuite une grande multitude, que perſonne ne pouvoit compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple & de toute langue. Ils étoient debout devant le trône & devant l'Agneau, vêtus de robes blanches, & tenant des palmes dans leurs mains; ils chantoient à haute voix : Graces à notre Dieu qui eſt aſſis ſur le trône, & à l'Agneau, qui nous ont ſauvés. Et tous les Anges étoient debout autour du trône, & des vieillards & des quatre animaux, & s'étant proſternés ſur le viſage devant le trône, ils adorerent Dieu, en diſant : Amen, bénédiction, gloire, ſageſſe, action de graces, honneur, puiſſance & force à notre Dieu dans les ſiécles des ſiécles. Amen.

Evangile ſelon Saint Matthieu, Ch. 5. v. 1-12.

JESUS voyant la troupe du peuple, monta ſur une montagne, où s'étant aſſis, ſes Diſciples s'approcherent de lui; & ouvrant ſa bouche il les enſeignoit, en diſant : Bienheureux les pauvres d'eſprit, parce que le royaume du ciel eſt à eux. Bienheureux ceux qui ſont doux, parce qu'ils poſſederont la terre. Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils ſeront conſolés. Bienheureux ceux qui ſont affamés & alterés de la juſtice, parce qu'ils ſeront raſſaſiés. Bienheureux ceux qui ſont miſéricordieux, parce qu'ils ſeront traités avec miſéricorde. Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. Bienheureux ſont les pacifiques, parce qu'ils ſeront appellés enfans de Dieu. Bienheureux ceux qui ſouffrent perſécution

pour la juſtice, parce que le royaume du ciel eſt à eux. Vous ſerez bienheureux lorſque les hommes vous chargeront d'injures & de reproches, qu'ils vous perſécuteront, & qu'à cauſe de moi ils diront fauſſement toute ſorte de mal contre vous. Réjoüiſſez-vous *alors*, & ſoyez ravis de joie ; parce qu'une grande récompenſe vous eſt réſervée dans le ciel.

INSTRUCTION.

L'ESSENTIEL de la Religion, mes Freres, c'eſt d'imiter ce que nous honorons. Nous adorons Dieu comme le Saint des Saints, la ſource & le principe de toute ſainteté : nous honorons les Anges & les Saints comme étant les ouvrages de Dieu les plus excellens, & qu'il a rendus des images vivantes de ſa ſainteté infinie. Mais ſoit que nous conſidérions cette ſainteté divine dans ſa ſource, c'eſt-à-dire, en Dieu même ; ſoit que nous la conſidérions dans ſes écoulemens & dans ſes ruiſſeaux, c'eſt-à-dire, dans les Anges & dans les Saints, nous ne pouvons l'honorer véritablement qu'en travaillant de toutes nos forces à la retracer en nous. En effet, ſi nous l'honorons ſincérement, nous ſerons portés à la déſirer, à la rechercher & à prendre tous les moyens néceſſaires pour nous procurer ce tréſor ineſtimable. C'eſt à quoi l'Egliſe veut nous exciter dans la ſolemnité qu'elle nous fait célébrer en ce jour, où elle préſente à la piété des Fidéles un Dieu infiniment ſaint, & qui ſanctifie une multitude innombrable de purs eſprits, & d'ames qui ont été unies à des corps mortels : c'eſt comme ſi elle nous diſoit d'une voix forte : Souvenez-vous que vous êtes deſtinés à poſſéder Dieu & à lui être parfaitement unis pour l'éternité : mais ſouvenez-vous auſſi que vous ne parviendrez à cette union ineffable avec Dieu, qu'autant que dans le cours de cette vie mortelle vous aurez retracé en vous ſon image, ſes divines perfections, & principalement *la ſainteté ſans laquelle nul ne verra Dieu.* En effet c'eſt pour nous non un conſeil, mais un précepte indiſpenſable d'être ſaints. Si la

Summa Religionis eſt imitari quod colis. S. Aug.

Hebr. 12. 14.

ſainteté infinie de Dieu nous paroît un modéle trop diſproportionné à notre foibleſſe, & capable de nous décourager & de nous effrayer, conſidérons ces créatures bienheureuſes qui rempliſſent la cour céleſte : arrêtons les yeux en particulier ſur cette multitude d'hommes de tout âge, de tout ſexe, & de toute condition, qui ont été aſſujettis aux mêmes miſéres que nous, expoſés aux mêmes dangers, ſujets aux mêmes péchés, attaqués par les mêmes ennemis, & environnés des mêmes obſtacles. Ce qu'ils ont pû faire, nous le pouvons auſſi : *Cur non poteris quod iſti & iſtæ?* & nous n'avons aucune excuſe pour nous diſpenſer d'entrer dans le chemin qu'ils nous ont frayé. Nous n'avons donc autre choſe à faire pour entrer dans l'eſprit de l'Egliſe, & pour développer les vûes qu'elle a eûes dans l'établiſſement de cette Fête, que de vous faire voir par quelques réflexions ; 1°. que c'eſt une obligation indiſpenſable aux Chrétiens d'être ſaints ; 2°. en quoi conſiſte cette ſainteté qui leur eſt commandée.

S. Auguſt. Confeſſ.

Comme Dieu eſt infiniment ſaint, & la ſource de la ſainteté ; une choſe eſt ſainte, dès qu'elle eſt conſacrée à ſon ſervice, & qu'elle eſt ſéparée de l'uſage ordinaire de la vie, pour être uniquement employée dans le culte que l'on rend à Dieu : ainſi les Egliſes ſont des lieux ſaints, parce qu'elles ſont uniquement deſtinées aux exercices de la Religion : les Calices, les Ciboires ſont des choſes ſaintes, parce qu'ils doivent être employés au ſaint ſacrifice de l'Autel, & à recevoir le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ; & ce ſeroit un crime de s'en ſervir dans un repas ordinaire. Or en ſuivant cette idée de la ſainteté, il eſt aiſé de comprendre quelle doit être la ſainteté du Chrétien, c'eſt-à-dire, d'un homme qui a été créé pour connoître, aimer & ſervir Dieu, & le poſſéder éternellement ; qui a été racheté par le prix infini du ſang de Jeſus-Chriſt le Verbe incarné, & qui a été conſacré au ſervice de Dieu dans le Baptême par les engagemens & les vœux les plus ſolemnels. Ces trois différens titres par leſquels nous appartenons à Dieu, & nous lui ſommes entierement conſacrés, ſont autant de motifs preſſans qui nous impoſent l'obligation indiſpenſable d'être ſaints, ſelon ces paroles

paroles de S. Bernard : « Tout ce que vous avez, tout ce que » vous êtes, tout ce que vous pouvez, doit être consacré à » Dieu qui vous a créé, qui vous a racheté, & qui vous a ap- » pellé à son service. » *Serm. 2. de verbis Apost.*

1°. Par le bienfait de la création nous sommes une chose sainte uniquement destinée au service & à la gloire de Dieu. Nous sommes l'ouvrage de ses mains : il nous a faits pour lui-même & pour sa gloire ; nous lui appartenons en toutes manieres. « Celui, dit S. Augustin, qui nous a faits tout ce que » nous sommes, a droit d'exiger que nous soyons à lui tout » entiers. » Et ce n'est pas une chose laissée à notre choix & à notre liberté, que de dépendre de son souverain pouvoir, ou de nous soustraire à son empire : nous sommes ses serviteurs & ses esclaves par notre origine ; & l'obligation que la loi éternelle nous a imposée de ne vivre que pour notre Dieu, & de rapporter à sa gloire tout l'usage que nous faisons de notre ame & de notre corps, est gravée dans le fond de notre être, dans le plus intime de notre ame, avec des caractères que toutes nos révoltes & la corruption de notre cœur ne pourront jamais entierement effacer. Nos premiers parens avoient été créés de Dieu dans la justice & dans la sainteté. Leur devoir étoit de conserver soigneusement ce précieux trésor pour le transmettre à leurs descendans. Mais ayant violé le commandement de Dieu par une désobéissance criminelle, de justes & de saints qu'ils étoient, ils devinrent impurs & criminels, & ils infecterent toute leur postérité des souillures du péché. Depuis cette chute déplorable, tous les hommes étoient comme autant de vases qui avoient été profanés & qui n'étoient plus propres qu'à être brisés & mis au feu. C'est tout ce qu'ils auroient eu à attendre si le Fils unique de Dieu, le Saint des Saints, n'étoit venu sur la terre pour purifier ces vases, pour délivrer le genre humain de la servitude du péché, & pour nous rendre purs, saints & agréables aux yeux de son Pere. *Totum te exigit, qui totum te fecit.*

Jesus-Christ s'est livré lui même, dit S. Paul, *afin de nous racheter de toute iniquité, & de nous purifier, pour se faire un peuple particulierement consacré à son service, & fervent dans les bonnes œuvres.* *Ad Tit. 2. 13. 14.*

2°. Mais par cette miſéricorde ineſtimable, quelle obligation ne nous a-t-il pas impoſée de vivre dans la ſainteté, & de travailler ſans ceſſe à y avancer ? En effet Jeſus-Chriſt par le miſtère de l'Incarnation n'a pas ſeulement effacé nos péchés ; il ne nous a pas ſeulement réconciliés avec Dieu : mais il nous a unis étroitement à lui ; il nous a rendus les membres du
Coloſſ. 1. 18. *corps* miſtique *dont il eſt le chef* & la tête ; & pour tout dire en un mot, il nous a rendus participans de la nature divine,
2. Petr. 1. 4. *divinæ conſortes naturæ*, & il nous a aſſociés à ſa qualité de Roi, de Prêtre & de victime : car nous ſommes, ſuivant
1. Petr. 2. 5. le Prince des Apôtres, *un ordre de ſaints Prêtres.* Tout le monde ſçait aſſez quelle doit être la ſainteté d'un Prêtre qui eſt pris d'entre les hommes pour être leur entremetteur auprès de la ſouveraine majeſté. On comprend aiſément qu'une choſe qui a été offerte en ſacrifice au Seigneur, eſt ſainte, & qu'on ne pourroit en violer la ſainteté ſans ſe rendre cou-
1. Cor. 3. 17. pable d'une profanation ſacrilége. *Si quelqu'un*, dit S. Paul, *profane le temple de Dieu, Dieu le perdra : car le temple de Dieu eſt ſaint.* Quel eſt donc le crime d'un Chrétien qui, au lieu d'offrir à Dieu ſon corps & ſon ame, comme des hoſties ſpirituelles, en lui rapportant par Jeſus-Chriſt ſes penſées, ſes amours, & ſes actions, tourne ſon eſprit & ſon cœur vers les choſes de la terre, y met ſon affection, & fait ſon capital ou ſon unique occupation de courir après les biens, les honneurs
1. Cor. 6. 19. 20. & les plaiſirs ſenſibles ? *Vous n'êtes plus à vous-mêmes*, nous dit l'Apôtre ; il ne vous eſt pas permis de vivre au gré de vos déſirs & de vos inclinations : vous avez un maître à qui vous appartenez, qui vous a *achetés* pour être ſes eſclaves, & qui eſt d'autant plus jaloux des droits qu'il a ſur vous, qu'il a payé pour vous *un prix infini.* Appliquez-vous donc à ſervir ce grand maître. *Glorifiez Dieu & portez-le dans votre corps & dans votre eſprit, puiſque l'un & l'autre lui appartiennent*, & que vous les lui avez remis & conſacrés, lorſqu'étant lavés & baptiſés dans ſon ſang, vous vous êtes engagés volontairement au ſervice de votre Libérateur.

Rom. 1. 7. 1. Cor. 1. 2. & Voi paſſim. 3°. Nous ſommes appellés à la ſainteté par notre Baptême : de-là vient que l'Apôtre parlant aux Fidéles, leur diſoit : Mes

ſaints freres, vous qui avez été *appellés pour être ſaints*. C'eſt donc pour nous une néceſſité indiſpenſable de correſpondre fidellement à cette vocation, ſi nous ne voulons pas périr éternellement. Rien n'eſt plus ſacré parmi les hommes que des promeſſes ſolemnelles, que des engagemens contractés en public, en préſence de témoins reſpectables, avec beaucoup de formalités & de cérémonies, ſur-tout quand ces promeſſes tournent à l'avantage de celui qui les fait. Or dans le ſaint Baptême nous nous ſommes voués & conſacrés à Dieu : nous nous ſommes engagés à vivre dans la ſainteté & la juſtice : nous avons pris cet engagement en préſence des ſaints Autels, à la face de l'Egliſe : notre promeſſe a été reçûe par le miniſtre du Seigneur : l'engagement réciproque que nous avons contracté avec Jeſus-Chriſt, a été ſcellé par ſon ſang adorable : nous y avons reçu les arrhes & les gages les plus précieux des biens ineffables qui doivent nous revenir de cette divine alliance. En un mot nous avons fait hautement profeſſion de renoncer à ſatan, à toutes ſes pompes, & à toutes ſes œuvres, c'eſt-à-dire, à tous les péchés, & de nous attacher à Dieu & à Jeſus-Chriſt par une foi vive, par une ferme eſpérance & par un amour ſincére, courageux & agiſſant : & par-là qu'avons-nous fait autre choſe ſinon un vœu de ſainteté, & une promeſſe ſolemnelle de travailler fidellement à conſerver & à faire croître juſqu'à la fin la grace ſanctifiante que nous venions de recevoir ?

Car (pour paſſer à notre ſeconde réflexion) qu'eſt-ce qu'être ſaint ? ſinon renoncer aux péchés dont le démon eſt le premier auteur, aux ſouillures de l'iniquité, à l'amour déréglé des créatures, & s'attacher à Dieu, tourner vers lui les affections & les déſirs de notre cœur, chercher en lui ſeul notre ſouverain bien, notre joie, notre plaiſir & notre conſolation. Il n'eſt donc pas néceſſaire pour être ſaint, de faire des actions éclatantes, de s'appliquer à des pratiques de dévotion extraordinaires, d'embraſſer de grandes auſtérités & de longs jeûnes, de s'enfoncer dans une profonde retraite, de paſſer les jours & les nuits en priéres, ni de mener une vie qui ſoit à l'extérieur bien différente de celle du commun des bons

Chrétiens. Tout cela eſt excellent ; & quand on le fait dans l'ordre & par l'eſprit de Dieu, ce ſont autant de moyens très-propres à notre ſanctification. Mais la ſainteté ne conſiſte point dans ces choſes extérieures & ſenſibles : on peut faire tout cela, & être très-éloigné de la véritable ſainteté : la vraie ſainteté eſt une choſe qui eſt cachée dans l'ame, qui réſide dans le cœur, & qui de-là ſe répand dans les actions qui rempliſſent le cours de la vie. Etre ſaint, ce n'eſt autre choſe que d'être juſte, d'être pieux, d'être un vrai Chrétien : c'eſt, comme le Saint-Eſprit nous l'apprend, de *s'éloigner du mal & faire le bien* ; car voilà en deux mots à quoi ſe réduit la ſainteté qui nous eſt commandée.

Pſ. 33. 15. 1. Petr. 3. 11.

Un Chrétien qui veut remplir ce devoir indiſpenſable, doit donc 1°. s'éloigner de toute action criminelle, de tous ces péchés qui tuent l'ame d'un ſeul coup, non-ſeulement de ceux qui ſont groſſiers & extérieurs, qui peuvent révolter l'honnêteté & la probité humaine ; mais encore de ceux que les honnêtes mondains regardent comme innocens, tels que le déſir de s'avancer dans le monde, d'y acquerir de la réputation, d'y faire fortune. Ce renoncement eſt le premier pas vers la ſainteté ; c'eſt le premier degré de la liberté chrétienne. Sans cette exemption de crimes on ne peut mériter le titre de bon Chrétien. Car, dit S. Auguſtin, « Un Chrétien qui a » une foi & une eſpérance ſincére & véritable, ne commet » point de péchés qui tuent l'ame d'un ſeul coup. »

Serm. 29. de verbis Apoſt.

Mais ſuffira t il à un Chrétien de s'abſtenir des grands péchés & des fautes mortelles ? & croira-t-il qu'il lui ſoit permis de ſatisfaire ſes inclinations & ſes penchans déréglés, dès qu'il s'imaginera n'avoir point à craindre d'encourir la haine du Seigneur ? Dieu nous garde d'une pareille illuſion & d'une diſpoſition ſi funeſte ! Un véritable Chrétien qui ſçait qu'il doit être ſaint, ne ſe borne pas à éviter les actions criminelles : il craint de tomber dans les flammes éternelles ; mais il craint encore plus de déplaire à ſon Dieu : il ne ſe permet aucune faute de propos délibéré ; il fuit celles mêmes qui lui paroiſſent vénielles : & quoiqu'il ſçache que pendant cette vie pleine de tentations & de miſéres, il ne pourra jamais par-

venir à être entierement exempt de tout péché, il s'efforce au moins de tout ſon pouvoir d'en diminuer le nombre, & d'affoiblir en lui la concupiſcence, cette inclination malheureuſe qui nous porte ſans ceſſe vers les biens préſens, & qui eſt la racine de tous nos péchés.

2°. Après qu'un Chrétien a renoncé de cette ſorte au péché, & qu'il s'eſt *éloigné du mal*, il lui reſte encore à accomplir cette autre partie de l'oracle divin, qui lui ordonne de *faire le bien*: c'eſt la fidélité à remplir ce devoir, qui fait la portion principale de la ſainteté que Dieu exige du Chrétien, & à laquelle il ſe diſpoſe en s'éloignant du mal. Car s'il lui eſt ordonné de renoncer aux paſſions criminelles & aux affections déréglées, & de vuider ſon cœur des ſouillures du péché, c'eſt afin d'y préparer une place à la divine charité & au ſaint amour, qui étant parvenu à régner dans notre ame eſt le principe de la ſainteté, ou plutôt dans lequel conſiſte la vraie ſainteté. C'eſt ce divin amour qui étant répandu dans nos cœurs *Rom. 5. 5.* par le Saint-Eſprit, les unit à Dieu par des liens pleins de douceur & de force, les ſoumet à ſa loi & à toutes ſes ſaintes volontés, les ſanctifie & les conſacre à ſa gloire : c'eſt cet amour qui eſt le principe fécond de toutes les bonnes œuvres qui rempliſſent la vie des juſtes : il eſt l'ame de toutes les pratiques de piété & de tous les exercices de religion : c'eſt de lui qu'ils tirent tout leur prix & leur mérite, & ſans lui ils ſont comptés pour rien aux yeux de Dieu.

Celui dont le cœur eſt gouverné, fixé & conduit par cet amour, non-ſeulement s'acquittera exactement de tous les devoirs généraux du Chriſtianiſme ; mais il remplira avec la même fidélité les obligations particulieres de l'état où la Providence l'a placé. Il ne négligera pas les devoirs extérieurs du Chrétien ; il aſſiſtera aſſiduement aux Offices divins ; il s'approchera des Sacremens que Jeſus-Chriſt a établis pour être les canaux de ſes graces : mais il fera tout cela avec les ſentimens de foi, de piété & de religion que Dieu demande de lui : il s'appliquera ſur-tout, à affermir en lui les vertus & les diſpoſitions intérieures qui ſont eſſentielles au Chriſtianiſme, à renoncer de plus en plus à lui-même & à ſes incli-

nations naturelles, à ſe faire violence, à croître en humilité par un mépris ſincére de lui-même, par un vif & continuel ſentiment de ſon néant, de ſa baſſeſſe & de ſa corruption : il s'efforcera de régler toute ſa conduite ſelon les vûes & les lumieres de la foi, de marcher comme étant ſous les yeux & en la préſence de Dieu. La vûe de ſon indignité & de ſa foibleſſe le tient abbattu devant Dieu ; elle lui fait opérer ſon ſalut avec crainte & tremblement, & le porte à veiller, à prier & à travailler : mais la confiance qu'il a dans ſon Sauveur le conſole, le ſoutient, le remplit de courage, l'empêche de tomber dans l'abbattement, & le conſerve dans la paix & dans la patience au milieu des agitations & des afflictions de cette vie, & des tentations les plus violentes. Un tel homme fait ſon capital de connoître la volonté de Dieu, de l'étudier dans les divines Ecritures & par la lecture des bons livres de piété, & de l'accomplir avec toute la fidélité poſſible : il a les yeux arrêtés ſur Jeſus-Chriſt comme ſur le modéle qu'il doit imiter, & dans lequel il voit ce que Dieu demande de lui. Il conſulte cette divine volonté ; il ſe la propoſe pour régle dans toutes ſes actions ; il s'applique à les faire toutes dans l'ordre qu'elle lui preſcrit, en préférant celles qui lui ſont commandées à celles qui ne le ſont pas : il travaille à rendre ce qu'il doit à ſes freres, & à procurer ſelon Dieu leur véritable utilité : il a ſoin de ſe cacher à lui-même & aux autres ce qu'il fait de bien, & il s'occupe beaucoup de ce qui manque à ſa piété, à ſon amour pour Dieu, à ſa reconnoiſſance envers Jeſus-Chriſt, à ſa fidélité ; afin d'éviter le poiſon ſubtil de la vaine complaiſance, & de ſe conſerver dans de bas ſentimens de lui-même, dans le gémiſſement intérieur & dans la componction du cœur. Enfin, comme il voit que malgré tous ſes ſoins il lui échappe une multitude innombrable de fautes, dont une partie même ſe dérobe à ſes yeux, il a ſoin de ſe purifier ſans ceſſe de toutes les ſouillures qu'il contracte dans le commerce de la vie ; & il fait enſorte que ſa vie ſoit une pénitence continuelle en ſupportant avec une humble patience les défauts & les biſarreries du prochain, les calomnies, les médiſances, les chagrins, les maladies, & toutes

les épreuves auxquelles Dieu veut qu'il ſoit expoſé.

Voilà ce que c'eſt qu'être ſaint ou Chrétien : voilà en quoi conſiſte la ſainteté qui nous eſt commandée à tous, & à laquelle nous devons tendre ſans ceſſe en faiſant de continuels efforts pour y parvenir, ſi nous voulons avoir part à la gloire des Saints. C'eſt ainſi qu'ont vécu les Saints de tous les tems, dont l'Egliſe raſſemble la mémoire dans la ſolemnité de ce jour. Nous voyons dans cette nombreuſe aſſemblée non-ſeulement des pauvres & des petits, des Anachoretes & des Solitaires, des Vierges & des Veuves ; mais encore des riches & des Grands, des Princes & des Rois, des hommes & des femmes engagés dans le mariage, & qui ont rempli les différentes conditions qui partagent la ſociété. En quelque âge & en quelque état que nous ſoyons, nous trouvons parmi eux des modéles & des exemples à ſuivre. Pluſieurs d'entre eux ont vécu dans l'opulence & dans l'élévation : mais nul d'entre eux ne les a aimées ; nul n'y a mis ſon cœur & ſon affection ; tous les ont mépriſées : tous ont été pauvres d'eſprit & détachés de toutes les choſes ſenſibles ; tous ont mis leur joie & leur bonheur en Dieu ſeul & dans les biens qu'il nous promet ; tous ont cherché à lui plaire ; tous ont fait leur principale dévotion de connoître & de pratiquer ſa volonté, de dépendre de lui, de ſe ſoumettre à lui dans les ſouffrances & les humiliations par leſquelles il les châtioit & les purifioit : & ils nous diſent tous par toute leur vie comme par un langage puiſſant & éloquent : *Allez & faites de même* : Voulez-vous arriver au même bonheur ? entrez dans le chemin qui vous eſt ouvert ; marchez-y avec courage, & perſéverez-y juſqu'à la fin. *Luc.* 10. 37.

PRIERE.

GRAND Dieu, nous nous uniſſons en ce ſaint jour aux bienheureux Séraphins, pour vous adorer & vous louer avec eux comme ſaint & trois fois ſaint, comme la ſource de toute ſainteté & la ſainteté même.

Puiſque vous honorez vous-mêmes vos Saints en les faiſant participer à votre gloire ineffable ; il eſt bien juſte, & c'eſt

votre volonté, ô mon Dieu, que nous leur rendions nos devoirs, & que nous les honorions comme vos ouvrages les plus excellens. Mais l'honneur que nous leur rendrons ne vous ſera agréable qu'autant que nous travaillerons à imiter leur ſainteté, & que nous ſerons ſaints ſur la terre dans toute la conduite de notre vie, ſelon le précepte que vous nous en faites
Lev. 11. 44 en nous diſant : *Soyez ſaints, parce que je ſuis ſaint.*

C'eſt à quoi votre Egliſe notre mere veut nous exciter en nous faiſant enviſager aujourd'hui dans la gloire cette multitude innombrable de Bienheureux de tout âge, de tout ſexe & de toute condition, qui regnent avec vous. Ils étoient auſſi foibles que nous ; ils avoient les mêmes paſſions & les mêmes ennemis à combattre, les mêmes obſtacles à ſurmonter : mais votre grace toute-puiſſante les a rendus victorieux de la chair, de l'enfer & du monde. Daignez, Seigneur, nous faire ſentir les effets ſalutaires de cette même grace ; afin que ſoutenus de ſon ſecours nous puiſſions triompher comme eux de ces ennemis de notre ſalut.

Nous enviſageons dans la gloire de vos Saints, ô mon Dieu, la fin où nous devons tendre par tous les déſirs de notre cœur ; & dans la vie ſainte qu'ils ont menée ſur la terre, la route que nous devons prendre pour y arriver un jour. Faites, Seigneur, que nous n'ayons jamais dans le cœur que ces deux déſirs, d'être ſaints ſur la terre & bienheureux dans le ciel. Ne permettez pas que nous perdions de vûe les titres auguſtes qui nous conſacrent à vous & qui nous obligent d'être ſaints. Vous nous avez faits pour vous : faites, s'il vous plaît, que nous rempliſſions une deſtination ſi glorieuſe, en nous conſacrant entierement à vous, & en ne vivant que pour vous. Nous avons été rachetés au prix du ſang de votre Fils unique : faites que nous vous glorifiions par toutes les penſées & tous les déſirs de notre ame, & par toutes les actions de notre corps. Enfin par le Baptême nous nous ſommes engagés à la ſainteté par le plus grand & le plus indiſpenſable de tous les vœux : donnez nous la grace d'accomplir cette promeſſe ſolemnelle. Qu'à l'imitation de vos Saints nous évitions le mal ; que nous nous abſtenions de tout ce qui en a même l'apparence ;

rence ; & que nous combattions ſans relâche le funeſte penchant qui nous y porte ſans ceſſe : que comme eux nous faſſions le bien, & tout le bien que vous demandez de nous dans l'état & la condition où vous nous avez placés.

Grands Saints dont nous honorons aujourd'hui les mérites & la gloire, obtenez-nous la grace d'arriver au bonheur dont vous joüiſſez, en marchant ſur vos pas, & en pratiquant les vertus par leſquelles vous vous êtes ſanctifiés. Que par votre puiſſante interceſſion nous comprenions la grandeur des biens qui nous ſont promis ; que nous les déſirions ardemment, & que nous travaillions de toutes nos forces pour nous en rendre dignes. Enfin qu'à votre exemple nous faſſions ici-bas notre béatitude de toutes les vertus chrétiennes, afin que nous puiſſions arriver comme vous à la béatitude du ciel, pour y vivre & y régner éternellement avec vous. Amen.

Le 2. Novembre.

COMMEMORATION DES MORTS.

I. Epître de S. Paul aux Cor. Ch. 15. v. 51-61.

MES freres ; Voici un ſecret & un miſtère que je vais vous dire. Nous reſſuſciterons tous ; mais nous ne ſerons pas tous changés. En un moment, en un clin d'œil, au ſon de la derniere trompette, (car la trompette ſonnera,) les morts reſſuſciteront en un état incorruptible, & alors nous ſerons changés. Car il faut que ce corps corruptible ſoit revêtu de l'incorruptibilité ; & que ce corps mortel ſoit revêtu de l'immortalité ; & quand ce corps corruptible aura été revêtu de l'incorruptibilité, & que ce corps mortel aura été revêtu de l'immortalité, alors cette

parole de l'Ecriture ſera accomplie : La mort a été abſorbée par la victoire. O mort, où eſt ta victoire ? ô mort, où eſt ton aiguillon ? Or le péché eſt l'aiguillon de la mort ; & la loi eſt la force du péché. C'eſt pourquoi rendons graces à Dieu, qui nous donne la victoire par notre Seigneur Jeſus-Chriſt.

Evangile ſelon Saint Jean, Ch. 5. v. 25 - 29.

JESUS dit aux Juifs : En vérité, en vérité je vous le dis, que l'heure vient, & qu'elle eſt déja venue où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, & ceux qui l'entendront vivront. Car comme le Pere a la vie en lui-même, il a auſſi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même ; & il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il eſt Fils de l'homme. Ne vous étonnez pas de ceci : car le tems viendra où tous ceux qui ſont dans les ſépulchres entendront la voix du Fils de Dieu ; & ceux qui auront fait de bonnes œuvres, ſortiront *des tombeaux* pour reſſuſciter à la vie, comme ceux qui en auront fait de mauvaiſes, *en ſortiront* pour reſſuſciter à leur condamnation.

INSTRUCTION.

L'EGLISE, mes Freres, a marqué un jour pour faire une mémoire générale de tous ceux qui ſont *morts dans le Seigneur*, c'eſt-à-dire, avec ſa grace, mais dont la vertu ne s'eſt pas trouvée aſſez pure au ſortir de cette vie, pour entrer tout d'un coup dans la joüiſſance de l'héritage céleſte. On en fait tous les jours mémoire dans le ſacrifice de la Meſſe : on y prie pour tous en général, & même en particulier pour ſes proches, pour ſes amis, & pour ceux qui ſont recommandés aux Prêtres. Mais l'Egliſe a jugé à propos de choiſir de plus

Apoc. 14. 13.

un jour particulier pour exciter les Fidéles à prier ſpécialement pour tous les Fidéles qui ſont morts avec la grace du Seigneur, & qui ayant encore quelque tache à expier n'ont pû être admis au ciel, où rien de ſouillé ne peut entrer. Ces ames ont cela de commun avec les Saints du ciel, qu'elles ſont aſſurées du bonheur éternel; & avec ceux de la terre, qu'elles ne le poſſédent pas encore : elles ſont aſſurées de leur bonheur, parce qu'elles ſont mortes en état de grace & d'amour de Dieu, qui les rend ſes enfans; elles n'en joüiſſent pas encore, parce qu'elles ſont ſorties de cette vie, redevables des peines que la juſtice divine a réſervées.

Nous ſçavons par l'Ecriture ſainte & par la tradition, qu'il y a un purgatoire, c'eſt-à-dire, un lieu de peines où les ames des Juſtes achevent de ſe purifier avant que d'entrer au ciel. Il eſt dit dans le ſecond livre des Maccabées, que *Judas Maccabée ayant recueilli d'une quête qu'il fit faire, dix mille dragmes d'argent, les envoya à Jeruſalem afin qu'on offrît un ſacrifice pour les péchés des Juifs qui avoient été tués* à l'armée .... *Il conſidéroit qu'une grande miſéricorde étoit réſervée à ceux qui étoient morts dans la piété. C'eſt donc une ſainte & ſalutaire penſée de prier pour les défunts, afin qu'ils ſoient délivrés de leurs péchés*, dit le Saint-Eſprit. Or on ne peut prier pour les morts, qu'en ſuppoſant le purgatoire : ceux qui ſont dans le ciel n'ont pas beſoin de priéres; & les priéres ne peuvent délivrer les ames qui ſont dans l'enfer. Jeſus-Chriſt dit qu'il y a *des péchés qui ne ſeront remis, ni dans ce monde, ni dans l'autre*; d'où l'on conclut avec raiſon, qu'il y a des péchés qui ſeront remis dans l'autre, & ce ne peut être que dans le purgatoire. C'eſt de ce lieu de ſouffrance que pluſieurs Peres de l'Egliſe entendent ce que dit S. Paul, *qu'il y a des Fidéles qui ne ſeront ſauvés que comme en paſſant par le feu.*

2. Macc. 12. 43.

Matt. 12. 31.

1. Corinth 3. 12. 13.

La tradition du purgatoire eſt inconteſtable : c'eſt & ç'a toujours été la doctrine de toutes les Egliſes du monde depuis Jeſus-Chriſt. Tous les ſaints Peres enſeignent qu'il faut prier pour les morts, non comme une opinion qui leur ſoit particuliere, mais comme une doctrine appuyée & confirmée par l'autorité & par la pratique de toute l'Egliſe. » C'eſt une

Serm. 32. de verb. apoſt.

» pratique qui a paſſé de nos peres juſqu'à nous, dit S. Au-» guſtin, & que toute l'Egliſe obſerve, de prier pour ceux » qui ſont morts dans la communion du corps & du ſang de » Jeſus-Chriſt, & de le faire même dans le Sacrifice à l'endroit » où l'on fait mémoire d'eux, & où l'on marque qu'il eſt offert » pour eux comme pour les vivans. » Tertullien dès le ſecond ſiécle de l'Egliſe, met cette pratique au nombre des traditions Apoſtoliques ; & parlant d'une Veuve dit, qu'elle prie pour l'ame de ſon mari, & qu'elle demande à Dieu pour lui *le rafraîchiſſement*. S. Paulin implore les priéres des autres pour l'ame de ſon frere, en ſe ſervant du même terme de *rafraîchiſſement*. Sainte Monique, ſur le point de mourir, recommanda à S. Auguſtin ſon fils, qu'il ſe ſouvînt d'elle au ſaint Autel, au miſtère duquel, ajoute ce pieux fils, elle avoit aſſiſté tous les jours de ſa vie.

Il eſt du devoir d'un Chrétien de s'inſtruire ſoigneuſement de ce qu'il doit aux morts qui peuvent recevoir par ſon moyen quelque ſoulagement. Ce ſont des Juſtes ; ce ſont des ames remplies de l'amour de Dieu & de charité pour nous : ce ſont des enfans de Dieu & des membres de Jeſus-Chriſt ; ce ſont des Rois & des Rois éternels à qui le royaume de Dieu eſt aſſuré, & qui ſeront bientôt en état de reconnoître au centuple les ſervices que nous leur aurons rendus dans cet état de miſére, où ils ſont encore détenus ; ce ſont des ames ſaintes avec leſquelles nous eſpérons d'être éternellement liés & unis : tous ces titres méritent ſans doute que nous faſſions tout ce qui eſt en nous pour les ſecourir. Or il eſt conſtant par la foi & la créance de toute l'Egliſe, qu'unis avec eux par les liens d'une charité ſincére, nous pouvons contribuer à la conſommation de leur bonheur éternel : il n'eſt pas moins certain que nous y ſommes obligés, puiſqu'ils ſont dans la même communion des Saints que nous ; & que chacun d'eux eſt ce prochain que nous devons aimer comme nous-mêmes. Or ſi nous étions dans les mêmes peines, nous voudrions ſans doute qu'on nous rendît cette aſſiſtance ; & par conſéquent nous ſommes dans une étroite obligation d'en uſer ainſi à leur égard. Les *membres d'un même corps doivent conſpirer mutuel-*

lement à s'entraider les uns les autres, ſelon la parole de l'Apôtre, *de ſorte que ſi l'un des membres ſouffre, les autres ſouffrent avec lui; ou ſi l'un des membres reçoit de l'honneur, tous les autres s'en réjoüiſſent avec lui.* Les moyens que l'Egliſe nous propoſe pour ſecourir ces ames que Dieu acheve de purifier par les ſouffrances, ſont la priére, le ſacrifice de la Meſſe, le jeûne, les mortifications, les aumônes, & les autres bonnes œuvres faites dans l'eſprit de charité, & offertes à Dieu à leur intention. 1 *Corinth.* 12. 25. 26.

Cette aſſiſtance que l'Egliſe rend aux morts eſt digne de la charité Catholique qui embraſſe tous les membres de l'Egliſe. Notre amour pour Jeſus-Chriſt nous doit lier à tout ſon corps, & nous faire prendre part à tous ſes biens & à tous ſes maux. Comme nous devons donc nous intéreſſer à la gloire des Saints, en nous réjoüiſſant de leur bonheur & de leur triomphe, nous devons prendre part aux peines de l'Egliſe ſouffrante en l'aſſiſtant: ſes douleurs ſont extrêmes, le mérite nul; & il faut payer avec une extrême rigueur tout ce qui eſt dû à la juſtice de Dieu: nous devons donc être bien aiſes de communiquer à ces ames tout ce que nous avons de bien, qui eſt le pouvoir de mériter par nos œuvres.

En travaillant pour elles, nous travaillons auſſi pour nous-mêmes: & nous reſſentirons des effets de notre charité, & dès maintenant, & dans le tems que nous ſerons dans l'état où elles ſe trouvent; car nous n'y recevrons de l'aſſiſtance des vivans, qu'à proportion que nous aurons nous-mêmes pratiqué la charité, dont celle qui s'exerce envers les morts fait une partie conſidérable: c'eſt ce que ſaint Auguſtin enſeigne conſtamment. Ne nous imaginons pas, dit ce ſaint Docteur, que les morts reſſentent aucun avantage de tous les ſoins que l'on prend pour eux; ſinon lorſque nous offrons en leur faveur les ſacrifices, ſoit de l'autel, ſoit des priéres, ſoit des aumônes; quoique d'ailleurs il ſoit vrai que ces choſes mêmes ne ſont pas utiles à tous ceux pour qui on les fait, mais à ceux-là ſeulement qui ont mérité durant leur vie qu'elles leur fuſſent utiles: mais comme nous ne pouvons pas ſçavoir quels ils ſont, il faut rendre ces devoirs en faveur de tous ceux qui ont été régénérés par le baptême, & ſont morts *Serm.* 32.

dans le ſein de l'Egliſe, afin de n'omettre aucun de ceux qui peuvent & doivent en recevoir quelque avantage.

En aſſiſtant les Juſtes qui ſont dans les ſouffrances, tâchons de ranimer en ce jour notre foi & notre piété; & entretenons-nous de ces importantes vérités: 1°. Qu'il faut que le péché ſoit un mal infiniment plus grand que la plupart des hommes ne s'imaginent, puiſqu'une faute même légére qui ſe trouve dans un Juſte mourant, mérite de ſi terribles châtimens après ſa mort: 2°. Que la pureté & ſainteté de Dieu ſont bien incompréhenſibles, puiſqu'il eſt impoſſible d'approcher de lui avec la moindre tache du péché: 3°. Que le tems de cette vie ne nous étant donné que pour nous purifier, & nous rendre dignes de poſſéder Dieu, il eſt important d'en ménager précieuſement les momens; de peur que l'ennemi ne nous l'enléve, ſi nous négligeons de le bien remplir: 4°. Que nous ignorons combien il plaira à Dieu de nous donner de tems pour travailler à cette importante affaire, & pour achever en nous ſon œuvre: 5°. Que le dernier moment de notre vie, dont nous ignorons le tems, décidera de notre ſort pour l'éternité, & qu'alors chacun de nous ſera jugé ſelon ſes œuvres, & ſur l'état de ſa conſcience; que l'éterniré bienheureuſe ſera la récompenſe infiniment grande de ceux qui auront perſévéré juſqu'à la fin dans la fidélité qu'ils doivent à Dieu; & l'éternité malheureuſe, le partage de ceux que la mort aura ſurpris avec le péché & l'amour dominant des choſes créées: 6°. Que *le Juſte même*, ſelon S. Pierre, *ſera ſauvé à peine*, & qu'il rendra compte de la moindre attache aux créatures & à ſoi-même, d'une parole, d'une penſée, d'une action inutile; que tout ce qui ne ſera pas parfaitement pur, paſſera par le feu, & qu'il n'en ſortira pas qu'il n'ait payé *juſqu'à la derniere obole*, comme dit l'Ecriture: 7°. Que ſur ce principe, la vie même des plus innocens doit être, comme l'Egliſe le déclare dans le Concile de Trente, *une pénitence continuelle*, afin d'expier chaque jour les péchés légers que l'on commet chaque jour. Voilà les réflexions que nous devons faire, & les vérités que nous devons méditer continuellement.

1. Petr. 4. 18.

Matth. 5. 26.

Dans les priéres que nous faiſons pour les morts, & dont la pratique étoit en uſage dans l'ancienne loi, comme nous venons de le voir, il faut éviter pluſieurs abus & pluſieurs erreurs qui déshonorent le Chriſtianiſme. C'eſt un abus, par exemple, de prier pour les morts d'un ton confus & ſi précipité, que celui qui prie ne s'entend pas lui-même, & montre qu'il ne reſpecte pas la priére qui eſt le plus ſaint de tous les exercices de la piété chrétienne. C'eſt un abus de faire trafic de ces priéres pour en tirer le plus d'argent qu'on peut, & de les réciter enſuite ſans dévotion, ſans attention, les entaſſant les unes ſur les autres avec une précipitation plus capable d'irriter Dieu que de l'appaiſer. C'eſt une erreur de s'imaginer qu'il y a des ames plus délaiſſées de la part de Dieu les unes que les autres; il eſt également le pere de toutes, & il ne peut en oublier aucune. Ç'en eſt une également groſſiere de croire qu'on ne doit célébrer le ſacrifice de la Meſſe qu'on offre pour le ſoulagement des morts, qu'à un autel particulier; comme ſi Dieu avoit attaché ſes graces à certains lieux à l'excluſion des autres qui ſont également deſtinés à être des lieux de priére. C'eſt un abus de faire conſiſter ſa dévotion envers les morts le jour de la Commémoration, à courir de côté & d'autre plutôt que d'aſſiſter à l'office de ſa Paroiſſe, & de s'unir avec les autres pour faire une ſainte violence au ciel en faveur de ceux pour qui l'on adreſſe ces priéres à Dieu. C'eſt encore un abus très-commun parmi le peuple de ne prier que pour leurs parens, & ceux de leur connoiſſance: l'intention de l'Egliſe en ce jour, eſt que l'on faſſe des priéres générales pour tous ceux à qui il plaira à Dieu de les appliquer. L'Egliſe dans la Collecte qui ſe dit à la fin de chaque Office, & à la Meſſe, ne prie pour les ames qui ſont dans le purgatoire, qu'en commun, ſans diſtinction & ſans en marquer aucune en détail. C'eſt à quoi tous les Fidéles devroient ſe conformer pour entrer dans l'eſprit & dans les vûes de l'Egliſe; s'ils veulent prier pour leurs parens & leurs amis, ils peuvent le faire en d'autres jours. S. Odilon Abbé de Cluni, fut le premier qui établit cette Fête ſur la fin du dixiéme ſiécle, ſeulement pour ſon Ordre. Cet établiſſement ayant été trouvé utile & con-

forme à l'eſprit de l'Egliſe, il ne tarda pas à s'étendre dans toute l'Egliſe latine ; & il n'y a point aujourd'hui de Diocèſe où cette Fête ne ſoit célébrée plus ou moins ſolemnellement ſelon les uſages des lieux.

PRIERE.

INFINIMENT juſte comme vous l'êtes, Seigneur, vous ne ſçauriez ne pas punir un coupable, ni refuſer à votre juſtice la vengeance que la loi éternelle de l'ordre veut qu'elle tire du péché : mais quel pécheur pourroit ſubſiſter devant une juſtice ſi terrible, ſi votre miſéricorde ne vous avoit fait trouver le ſecret d'épargner votre créature criminelle en mettant à ſa place votre propre Fils, afin de ſauver auſſi le pécheur ſans que votre juſtice perde rien de ſes droits ? Qu'il eſt inſenſé ce pécheur, s'il néglige les moyens que vous lui avez marqués pour s'appliquer les mérites infinis des ſouffrances & de la mort de Jeſus-Chriſt, & ſi par des peines aſſez proportionnées à ſes péchés, il ne ſe rend pas propres celles de cette victime adorable, en s'uniſſant & en ſe conformant à elle ! Cependant vous ne l'abandonnez pas, Seigneur, en cet état ; & s'il ſort de cette vie avec votre amour dans le cœur, votre miſéricorde lui a encore ménagé un moyen pour être purifié & rendu digne de vous. Votre miſéricorde & votre juſtice s'uniſſent dans le purgatoire pour ſauver le pécheur en achevant de détruire le péché ; & par un ſurcroît de bonté vous donnez encore aux vivans un moyen de ſoulager ces ames ſouffrantes, & d'avancer leur bonheur, en recevant pour elles le ſacrifice, les priéres & les bonnes œuvres de l'Egliſe.

Nous adorons, ô mon Dieu, l'union aimable & conſolante de la miſéricorde & de la juſtice que vous exercez dans le purgatoire pour achever de purifier vos Elus. Nous vous conjurons par l'amour que vous leur portez de toute éternité & par les mérites infinis de notre divin Sauveur, d'adoucir la rigueur des peines qu'ils endurent, & d'abreger la durée de leur priſon. O Pere de miſéricordes, ô Dieu de toute conſolation,

tion, ſouvenez-vous que ces ames ſaintes ſont l'ouvrage de vos mains, & le prix du ſang adorable de votre Fils; recevez ce ſang que votre Egliſe vous offre pour l'entier payement de leurs dettes; recevez les priéres que tous ſes membres vous préſentent aujourd'hui de tous les coins de la terre, pour le ſoulagement & la délivrance de ces ames: écoutez leurs gémiſſemens, rempliſſez leurs déſirs, raſſaſiez leur faim, & prenez, ô mon Dieu, dans le tréſor infini des mérites de votre Fils, ce qui leur reſte à payer à votre juſtice inflexible.

Mais faites auſſi, Seigneur, qu'en vous priant pour elles, nous faſſions de ſérieuſes réflexions ſur la briéveté de la vie préſente, & ſur l'incertitude du moment qui doit la terminer; que nous nous mettions en état de pouvoir profiter des priéres que l'on fera pour nous après notre mort, en pratiquant votre loi, & expiant nos infidélités. Le plus grand regret des ames pour qui nous vous prions, eſt de n'avoir pas prévenu leur mort par des fruits de pénitence aſſez proportionnés, & de ſe voir par leur faute privées pour un tems de votre vûe & de votre gloire. Faites-nous la grace, ô mon Dieu, de vivre & de mourir dans l'eſprit de pénitence: rendez-nous tels, que nous n'ayons pas beſoin d'être purifiés dans le purgatoire; afin qu'au ſortir de ce monde rien ne retarde pour nous la joüiſſance de ce bien ſouverain qui eſt vous-même, dont vous voulez nous faire vivre dans votre éternité glorieuſe. **Amen.**

Le 30. Novembre.

FESTE DE S. ANDRE', APOSTRE.

Epître de Saint Paul aux Rom. Ch. 10. v. 10-18.

MES Freres; on croit de cœur pour obtenir la juſtice, & on confeſſe *ſa foi* par ſes paroles pour obtenir le ſalut. C'eſt pourquoi l'Ecriture dit:

Tous ceux qui croyent en lui ne ſeront point confondus *dans leur eſpérance*. Il n'y a point en cela de diſtinction entre les Juifs & les Gentils; mais tous n'ont qu'un même Seigneur, qui répand ſes richeſſes ſur tous ceux qui l'invoquent: car tous ceux qui invoqueront le nom du Seigneur, ſeront ſauvés. Mais comment l'invoqueront-ils, s'ils ne croyent point en lui? Et comment croiront-ils en lui, s'ils n'en ont point entendu parler? Et comment en entendront-ils parler, ſi perſonne ne leur prêche? Et comment *les prédicateurs* leur prêcheront-ils, s'ils ne ſont envoyés? Selon ce qui eſt écrit: Que les pieds de ceux qui annoncent l'Evangile de paix, ſont beaux, de ceux qui annoncent les *vrais* biens! Mais tous n'obéiſſent pas à l'Evangile. C'eſt ce qui a fait dire à Iſaïe: Seigneur, qui a cru ce qu'il nous a entendu prêcher? La foi donc vient de ce qu'on a entendu; & on a entendu, *parce que* la parole de *Jeſus*-Chriſt *a été prêchée*. Mais ne l'ont-ils pas déja entendue? Oui certes: leur voix a retenti par toute la terre, & leur parole *s'eſt fait entendre* juſqu'aux extrémités du monde.

Evangile ſelon S. Matthieu, Ch. 4. v. 18-22.

JESUS marchant le long de la mer de Galilée vit deux freres, Simon appellé Pierre, & André ſon frere, qui jettoient leur filet dans la mer; car ils étoient pêcheurs: & il leur dit: Suivez-moi, & je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes. Auſſitôt ils quitterent leurs filets, & ils le ſuivirent. Delà s'avançant, il vit dans une barque deux autres freres, Jacques fils de

Zébédée, & Jean ſon frere, avec leur pere Zébédée, qui raccommodoient leurs filets ; & il les appella. En même-tems ils quitterent leurs filets & leur pere, & ils le ſuivirent.

INSTRUCTION.

SAINT ANDRE' étoit de la ville de Bethſaïde en Galilée, fils d'un Juif nommé Jonas ou Jean, & frere de Pierre : ils avoient une maiſon à Capharnaüm, & leur exercice ordinaire étoit la pêche. Saint Jean-Baptiſte ayant commencé à prêcher dans le déſert, André couroit avec une ſainte avidité pour entendre ſes inſtructions, & il voulut ſe rendre ſon Diſciple, ſans néanmoins s'engager à demeurer toujours avec lui. Il alloit donc l'écouter fréquemment ; & après avoir rempli ſon eſprit & ſon cœur des paroles ſaintes qui ſortoient de la bouche du Précurſeur de Jeſus-Chriſt, il revenoit à ſon occupation innocente de la pêche. Un jour ayant entendu dire à ſaint Jean, que Jeſus-Chriſt qui revenoit alors du déſert où il avoit demeuré quarante jours, étoit l'Agneau de Dieu ; & ſa foi lui faiſant comprendre le ſens de cette parole myſtérieuſe, il ſuivit ce divin Sauveur avec un autre Diſciple de ſaint Jean que l'Evangile n'a point nommé. Ils allerent pleins d'ardeur au lieu où logeoit Jeſus ; ils paſſerent avec lui le reſte du jour & toute la nuit. André à ſon retour, rencontra Simon ſon frere, & lui fit part de la joie dont ſon cœur étoit rempli. *Nous avons trouvé le Meſſie*, lui dit-il, c'eſt-à-dire, le Chriſt promis par les Prophétes. Simon voulut auſſi avoir le bonheur de voir Jeſus-Chriſt & de lui parler : André l'amena au lieu où il l'avoit trouvé ; & dès-lors ils ſe rendirent ſes Diſciples : cependant ils ne s'attacherent point à lui entierement, ſe contentant de l'aller trouver ſouvent, & de revenir enſuite à leur pêche. Comme ils étoient fréquemment à ſa ſuite, ils eurent lieu d'admirer ſa ſageſſe, & de profiter des inſtructions qu'il donnoit en toute rencontre, & l'on croit qu'ils ſe trouverent avec lui aux nôces de Cana.

Jean. 1. 35. & ſeqq.

Vers la fin de la même année, qui étoit la trentiéme de Jeſus-Chriſt, le Seigneur les ayant rencontrés qui pêchoient enſemble, il les appella tous deux en leur promettant de les faire devenir *pêcheurs d'hommes*. Auſſitôt ils quitterent leurs filets, pour s'attacher uniquement à Jeſus-Chriſt. Peu de tems après, le Sauveur alla en leur maiſon de Capharnaüm, où ils lui demanderent la guériſon de la belle-mere de S. Pierre, & il la leur accorda. L'année ſuivante, Jeſus-Chriſt qui avoit été paſſer la fête de Pâque à Jeruſalem, revint dans la Galilée où il fit l'élection de ſes douze Apôtres, à la tête deſquels ſaint Matthieu & ſaint Luc nomment Pierre & André. Quelques mois après, Jeſus-Chriſt qui étoit allé dans le déſert, demandant à ſes Diſciples comment on pourroit donner à manger à cinq mille perſonnes qui l'y avoient ſuivi, André prit le premier la parole, & dit à Jeſus-Chriſt : *Seigneur, il y a ici cinq pains d'orge & deux poiſſons ; mais qu'eſt-ce que cela pour tant de monde ?* Et il fut témoin avec les autres du miracle que Jeſus Chriſt opéra en cette rencontre. André toujours zélé pour faire connoître Jeſus-Chriſt, lui préſenta quelques Gentils qui lui avoient été adreſſés par ſaint Philippe : c'étoit peu de jours avant que le Sauveur du monde s'immolât pour nous réconcilier à ſon Pere. André qui lui avoit entendu prédire la ruine du temple de Jeruſalem, lui demanda quand arriveroit la deſtruction de cet édifice : & Jeſus-Chriſt lui fit la réponſe qui convenoit à ſa ſageſſe & à ſes deſſeins. C'eſt tout ce que l'Ecriture nous apprend de ſaint André.

Matt. 4. 18. *& ſeqq.*
Marc. 1. 16. *& ſeqq.*
Marc. 1. 29. *& ſeqq.*
Matth. 10. 2. *Luc.* 6. 14.
Joan. 6. 8. *& ſeqq.*
Joan. 12. 22.
Marc. 13. 3.

Après l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt, il alla, comme les autres Apôtres, annoncer l'Evangile du Royaume de Dieu, d'abord aux Juifs & enſuite aux Gentils. Il parcourut la Scythie, l'Achaïe, & beaucoup d'autres Provinces : mais l'hiſtoire ne nous a pas conſervé le détail du ſuccès de ſes prédications. On ne peut guère douter qu'il n'ait ſcellé de ſon ſang les vérités qu'il avoit prêchées : l'opinion la plus commune eſt qu'il fut crucifié à Patras en Achaïe.

Saint André quitte ſes filets pour ſuivre Jeſus-Chriſt : ſur quoi ſaint Grégoire dit ces paroles remarquables : » Peut-» être que quelqu'un dira en ſoi-même : Qu'eſt-ce que ce pê-

» cheur a donc quitté de ſi conſidérable, puiſqu'il poſſédoit » peu de choſe ? Mais, répond ce ſaint Pape, nous devons » dans ce renoncement avoir moins d'égard à la valeur de ce » qu'il quitte, qu'à la diſpoſition du cœur qui le lui fait quit- » ter. C'eſt quitter beaucoup que de ne ſe rien réſerver. » Ainſi ſaint André a quitté beaucoup, puiſqu'il a renoncé à » tout ce qu'il poſſédoit, & à tout ce qu'il pouvoit eſpérer. » « C'eſt quitter tout le monde, dit S. Auguſtin, que de quitter » non-ſeulement ce qu'on a, mais encore la volonté & le déſir » d'avoir. » Puis donc, mes chers Freres, ajoute S. Grégoire, » que nous célébrons la fête de S. André, nous devons imiter » celui que nous honorons, & donner des marques d'une pié- » té ſincére par le mépris & le renoncement à toutes les cho- » ſes de la terre. » *Quiconque d'entre vous*, dit Jeſus-Chriſt, *ne renonce pas à tout ce qu'il poſſéde, ne peut être mon Diſciple.* Les termes de la loi ſont généraux : perſonne n'eſt excepté : *Quiconque d'entre vous.* Le renoncement eſt total : *qui ne renonce pas à tout ce qu'il poſſéde.* L'excluſion du nombre des Diſciples de Jeſus-Chriſt eſt prononcée nettement : *il ne peut être mon Diſciple.* Les comparaiſons qui précédent cette parole dans l'Evangile, ſont une preuve qu'elle renferme une loi indiſpenſable : car Jeſus-Chriſt nous compare à un homme qui avant que de bâtir une tour, ſuppute à loiſir s'il aura de quoi l'achever ; & à un Prince qui étant en guerre avec un autre, examine avec ſoin s'il peut la ſoutenir, ou s'il ne feroit pas mieux de la terminer par une négociation de paix. Après quoi il ajoûte : *C'eſt ainſi que quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il poſſéde, ne peut être mon Diſciple.* Qu'il examine avant que d'en prendre la qualité, s'il aura de quoi la ſoutenir : pour moi j'exige tout ; je veux un ſacrifice plein & parfait. Voilà la loi clairement établie.

Ep. 87. ad Hilar.

Luc. 14. 33.

Ibid. v. 28-32.

Mais en quoi conſiſte ce renoncement univerſel, & dont aucun Diſciple de Jeſus-Chriſt n'eſt diſpenſé ? Il conſiſte 1°. à renoncer à tout, d'eſprit & de cœur ; à vivre au milieu du monde ſans s'attacher aux plaiſirs, aux honneurs & aux richeſſes du monde. *N'aimez point le monde*, nous dit l'Apôtre S. Jean, *ni rien de ce qui eſt dans le monde. Si quelqu'un aime*

1. Joan. 2. 15-17.

le monde, l'amour du Pere n'eſt point en lui : car tout ce qui eſt dans le monde eſt ou concupiſcence de la chair, ou concupiſcence des yeux, ou orgueil de la vie ; ce qui ne vient point du Pere, mais du monde. Or le monde paſſe, & la concupiſcence du monde paſſe avec lui. La vraie vertu conſiſte, ſelon ſaint Auguſtin, à joüir des choſes dont on doit joüir, & à uſer ſeulement de celles dont il eſt permis d'uſer. Or Dieu ſeul eſt l'unique objet dont il ſoit permis de joüir : Dieu ſeul mérite que nous nous attachions à lui comme à notre fin derniere. Pour tout le reſte il eſt ſeulement permis d'en uſer, c'eſt-à-dire, de nous en ſervir avec la modération de celui qui en uſe ſimplement & non avec l'affection de celui qui s'y attache, ſelon ces paroles de S. Paul aux Fidéles de Corinthe : *Voici, mes Freres, ce que j'ai à vous dire : le tems eſt court ; ainſi il faut que ceux mêmes qui ont des femmes, ſoient comme n'en ayant point ; ceux qui pleurent, comme ne pleurant point ; ceux qui ſe réjoüiſſent, comme ne ſe réjoüiſſant point ; ceux qui achettent, comme ne poſſédant point ; enfin ceux qui uſent de ce monde, comme n'en uſant point : car la figure de ce monde paſſe.* Delà la néceſſité de vivre ici-bas comme des voyageurs & des étrangers, qui ſe hâtent d'arriver à leur bienheureuſe patrie. *Je vous exhorte*, mes bien-aimés, dit le Prince des Apôtres, *de vous abſtenir comme étrangers & voyageurs que vous êtes, des déſirs charnels qui combattent contre l'ame.*

1. Cor. 7. 29-31.

1. Petr. 2. 11.

2°. Ce renoncement conſiſte en ſecond lieu, à être dans la diſpoſition de perdre tout plutôt que d'offenſer Dieu. *Si votre œil droit vous ſcandaliſe*, dit Jeſus-Chriſt à ſes Diſciples, *arrachez le, & jettez-le loin de vous.... & ſi votre main droite vous ſcandaliſe, coupez-la, & jettez la loin de vous ; car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de votre corps périſſe, que ſi tout votre corps étoit jetté dans l'enfer* : c'eſt-à-dire, que ſi les choſes qui nous ſont les plus cheres & les plus néceſſaires, ſont pour nous des ſujets d'offenſer Dieu, ſi elles nous mettent en danger de perdre ſa grace & ſon amour, ſi elles ſont des obſtacles à notre ſalut, nous devons y renoncer & nous en ſéparer entierement. « Il peut, ſelon S. Auguſtin, arriver des » circonſtances où il faudra néceſſairement perdre Dieu par

Matt. 5. 29. 30.

Ep. 80. ad Infar.

» le péché, ou perdre & abandonner tout pour conſerver ſon » amour & ſa grace. Que doit faire un Chrétien dans ces » rencontres ? Certes, dit ce ſaint Docteur, il n'y a pas à dé- » libérer : il eſt obligé de tout perdre & de tout quitter pour » conſerver Jeſus-Chriſt, comme il s'y eſt engagé lorſqu'il a » reçu le Sacrement de la foi. » C'eſt cette diſpoſition qui a fait tant de généreux Martyrs, qui dans les plus cruelles perſécutions ont abandonné leurs biens, leurs proches, leurs amis, & ont paſſé par-deſſus toutes les conſidérations de la chair & du ſang, juſqu'à donner leur vie plutôt que de renoncer Jeſus-Chriſt & de perdre la foi. D'où il ſuit que quoique le renoncement effectif aux choſes qui paſſent, ne ſoit que de conſeil ; il y a cependant des perſonnes pour qui il devient un précepte eu égard à leur caractère, à leurs diſpoſitions intérieures & à la facilité avec laquelle elles ſe laiſſent entraîner par le torrent des paſſions du monde. « Il y en a pluſieurs, » dit ſaint Grégoire le Grand, qui ne peuvent abſolument ſe » ſauver s'ils n'abandonnent tout. » *Plerique ſunt qui niſi omnia reliquerint, ſalvari nullatenùs poſſunt.*

Et lib. 21. de civ. Dei, c. 26.

Ep. 61. ad imp. Maur.

Une ancienne tradition nous apprend que ſaint André a conſommé ſa bienheureuſe vie par le martyre de la croix. Comme l'amour de la croix eſt un des principaux caractères de ſa ſainteté ; c'eſt auſſi un des principaux fruits que nous devons retirer de ſa Fête. Nul n'entrera dans le ciel que par la voie de la croix : le ciel eſt le terme où nous devons tendre ; la croix eſt le chemin qui y conduit. Nous ſommes les enfans de la croix ; puiſque c'eſt ſur la croix que Jeſus-Chriſt nous a engendrés : toute notre vie doit être marquée au ſceau de la croix. C'eſt à tous les Chrétiens que Jeſus-Chriſt dit : *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à ſoi-même ; qu'il porte ſa croix tous les jours, & qu'il me ſuive.* Ainſi tous les Diſciples de Jeſus-Chriſt doivent porter leur croix, & ſont obligés de le ſuivre. Cette loi eſt eſſentielle au Chriſtianiſme, & c'eſt y renoncer que de refuſer de ſouffrir. Jeſus-Chriſt lui-même n'eſt entré dans ſa gloire que par les ſouffrances. *Ne falloit-il pas*, dit-il à ſes Diſciples, *que le Chriſt ſouffrit toutes ces choſes, & qu'il entrât ainſi dans ſa gloire.* S. Paul nous avertit

Luc. 9. 23.

Luc. 24. 26.

Act. 14. 21. 1. Theſſ. 3. 3. que *c'eſt par beaucoup d'afflictions & de ſouffrances que nous entrerons dans le Royaume de Dieu*, & que *c'eſt à quoi nous avons été appellés* par notre vocation au Chriſtianiſme.

Mais quelle eſt cette croix que Jeſus-Chriſt nous ordonne de porter? Ce ſont toutes les ſouffrances que Dieu nous impoſe par ſa Providence: ce ſont les adverſités, les afflictions, les traverſes, les diſgraces, les calomnies, le mépris, l'humiliation, la confuſion, les perſécutions auxquelles nous ſommes expoſés; les défauts & les humeurs des perſonnes avec leſquelles nous avons à vivre, que nous devons ſupporter; la perte de nos proches, de nos amis ou de nos biens; un travail rude & pénible, la pauvreté dans laquelle nous naiſſons ou à laquelle nous ſommes réduits par des revers de fortune; l'infirmité, les douleurs & les maladies par leſquelles Dieu nous éprouve; la triſteſſe, l'ennui, les dégouts, les ſéchereſſes ſpirituelles par leſquelles il fait paſſer les ames les plus pures & les plus innocentes; enfin toutes les peines qui ſont inſéparables de l'attachement fidéle à tous nos devoirs. Voilà les croix & les ſouffrances que Dieu nous impoſe.

Mais afin que ces différentes croix nous deviennent ſalutaires, il faut que nous ſoyons fidéles à les accepter de la main de Dieu, & à les porter avec patience, en eſprit de pénitence, en union avec Jeſus-Chriſt, avec amour & avec joie.

1°. Avec patience & avec ſoumiſſion aux ordres de Dieu qui Luc. 21. 19. nous les envoye, ſans murmurer & ſans nous plaindre. *C'eſt par la patience*, nous dit Jeſus-Chriſt, *que vous poſſéderez vos* Tob. 12. 13. *ames. Parce que vous étiez agréable à Dieu*, diſoit l'Ange Raphaël au ſaint homme Tobie, *il a été néceſſaire que la tentation* Tob. 2. 12. 13. 14. *vous éprouvât. Dieu* en effet *permit que ce ſaint homme devint aveugle, afin que ſa patience ſervît d'exemple à la poſtérité. Car.... il ne s'attriſta & ne murmura point contre Dieu de ce qu'il l'avoit affligé par cet aveuglement. Mais il demeura ferme & immobile dans la crainte du Seigneur, rendant graces à Dieu tous* Job c. 1. *les jours de ſa vie.* Le démon ôte en un même jour à Job tous ſes grands biens & tous ſes enfans: il couvre tout ſon corps d'une plaie horrible depuis la plante des pieds juſqu'au ſommet de la tête; & cet admirable modéle de patience ſe contente

tente de dire : *Le Seigneur m'avoit donné tous ces biens ; le Seigneur me les a ôtés : que le nom du Seigneur ſoit béni. En tout cela*, ajoute le texte ſacré, *Job ne pécha point par ſes lévres, & il ne prononça contre Dieu aucune parole indiſcrete.* 2°. En eſprit de pénitence, pour ſatisfaire à la juſtice de Dieu, à laquelle nous ſommes ſi redevables pour les péchés que nous avons commis & que nous commettons tous les jours. « Tout » péché, petit ou grand, doit être puni, dit ſaint Auguſtin : » il faut que Dieu en faſſe le châtiment, ou que l'homme pé- » nitent le puniſſe lui-même. » Si nous n'avons pas aſſez de courage pour punir en nous le péché par des pénitences entierement proportionnées ; du moins ſoyons fidéles à recevoir avec les ſentimens d'un cœur contrit & humilié les différentes tribulations & afflictions qu'il plaît à Dieu de nous envoyer. Cette ſorte de ſatisfaction lui ſera d'autant plus agréable, que le choix de la volonté propre y aura moins de part. La bonté de Dieu eſt ſi grande, qu'il veut bien recevoir en ſatisfaction pour les peines dûes à nos péchés, les croix & les afflictions qu'il nous envoye. 3°. En union aux croix & aux ſouffrances de Jeſus-Chriſt de qui les nôtres tirent leur prix & leur mérite. Rien ne plaît à Dieu qu'en Jeſus-Chriſt ; rien n'eſt agréable au Pere, que ce qui lui eſt offert par ſon Fils bien-aimé : c'eſt donc en lui ſeul & par lui ſeul que tout ce que nous ſouffrons peut être agréé de Dieu ; c'eſt cette union qui donne tout le prix & toute la vertu à nos ſouffrances. Séparées de celles de Jeſus-Chriſt, elles ne ſont d'aucune valeur : mais unies à celles de ce divin Sauveur, & endurées dans ſon eſprit & avec ſes diſpoſitions, elles deviennent d'un mérite infini. 4°. Enfin il faut aimer la croix & la porter avec joie. Notre Seigneur Jeſus-Chriſt a porté la ſienne par amour, avec une joie extrême, parce que c'étoit la volonté de ſon Pere qui la lui avoit préſentée. Saint Paul trouvoit ſa joie dans les peines & les afflictions qu'il ſouffroit pour Jeſus-Chriſt. Saint Jacques veut que les Fidéles faſſent toute leur joie des diverſes afflictions qui leur arrivent. C'étoit auſſi la diſpoſition des Apôtres & des Martyrs. « C'eſt peu pour un Chrétien, dit ſaint » Auguſtin, de ſouffrir avec patience ; il doit ſouffrir avec

v. 21. v. 22. *In Pſ.* 58. *Serm.* 1. 2. *Cor.* 7 4. *Jac.* 1. 2.

» joie. » Les croix ſont pour un Chrétien le ſujet d'une véritable joie, parce qu'elles le rendent conforme à Jeſus-Chriſt ſouffrant : elles l'humilient & l'abaiſſent devant la majeſté divine : elles le détachent de l'amour des choſes préſentes : elles le purifient de plus en plus en lui donnant lieu de ſatisfaire à la juſtice divine : enfin elles le rendent digne de la vie éternelle.

PRIERE.

GRAND SAINT, qui avez paſſé de l'école du bienheureux Précurſeur dans celle de Jeſus-Chriſt, qui avez tout quitté pour vous attacher entierement à l'Agneau de Dieu, & dont les travaux Apoſtoliques ont été couronnés par la mort & par la mort de la croix ; obtenez-nous, s'il vous plaît, la grace de ne nous attacher qu'au divin Maître qui a les paroles de la vie éternelle, de devenir ſes Diſciples, de l'écouter aſſiduement, & de profiter des divines leçons qu'il nous donne, ſoit dans le ſaint Evangile, ſoit par la bouche de nos Paſteurs. Qu'à votre exemple & par votre puiſſante interceſſion, nous renoncions à tout, d'eſprit & de cœur : que nous uſions du monde comme n'en uſant point : que nous paſſions de telle ſorte par les biens temporels & périſſables, que nous ne perdions pas les éternels : que nous vivions icibas comme des voyageurs & des étrangers : que nous ſoyons dans la diſpoſition de tout perdre plutôt que d'offenſer Dieu : & enfin que nous quittions en effet tout ce qui eſt pour nous un ſujet de chute & de ſcandale, quelque cher & quelque néceſſaire qu'il nous paroiſſe.

O bienheureux Diſciple de la croix, qui avez treſſailli de joie à la vûe de celle où vous deviez être attaché ; que cet ardent amour pour les ſouffrances nous faſſe rougir de notre peu de courage dans les peines les plus légeres ; qu'il nous anime à embraſſer de bon cœur toutes les occaſions de ſouffrir, & à ſupporter avec patience, en eſprit de pénitence, en union avec Jeſus-Chriſt, & même avec joie, les différentes croix que Dieu nous envoye. Fidéle imitateur de Jeſus crucifié, que votre exemple & vos priéres, ſoutiennent notre foibleſſe, enſorte que notre unique déſir ſoit de vivre & de mourir crucifiés avec Jeſus, pour mériter d'avoir part à la gloire qu'il nous a acquiſe par ſa croix. Amen.

TABLE DES MATIERES,

OU

PLAN DE CES INSTRUCTIONS.

PREMIERE PARTIE.

Inſtructions pour les Dimanches & Fêtes de l'année, depuis le commencement de l'Avent juſqu'à la Fête de la Sainte Trinité.

INSTRUCTIONS *pour les Dimanches & pour les Fêtes Mobiles.* pag. 1 *& ſuiv.*

I. Dimanche de l'Avent. Exorde : la conſidération du ſecond avenement de J. C. nous diſpoſe à célébrer avec fruit la mémoire de ſon premier avenement. 3, 4

Inſtructions ſur le beſoin que nous avons d'un Libérateur : précis de l'hiſtoire du monde depuis Adam juſqu'à J. C. 4 *& ſuiv.*

Création de l'univers. 5

Création de l'homme. *Ibid.*

Comment l'homme eſt fait à l'image de Dieu. *Ibid.*

Félicité éternelle pour laquelle il a été créé. 5, 6

Création de la femme. 6

Union d'Adam & d'Eve, figure de l'union de J.C. avec ſon Egliſe. 6

Adam & Eve dans le Paradis terreſtre : commandement que Dieu leur fit. *Ibid.*

Etat d'innocence d'Adam & d'Eve. 6, 7

Leur chûte, & ſes ſuites ſur eux & ſur leur poſtérité. 7

Peines du corps. *Ibid.*

Peines de l'ame. 7 *& ſuiv.*

1° Ignorance. 7, 8

2° Concupiſcence. 8

3° Etat d'eſclavage. 8, 9

4° Affoiblifſement du libre arbitre. 9

5° Damnation éternelle. 9, 10

Tranſmiſſion du péché originel. 10

Promeſſe du Libérateur. 10, 11

Priére, ou Elévation à Dieu ſur le péché du premier homme & ſur

la promeſſe du Libérateur ; invocation au Fils de Dieu. 11, 12
II. Dimanche de l'Avent. Exorde : rien de plus important que de connoître le Sauveur promis ; ce Sauveur eſt J. C. 14, 15
Suite des Inſtructions ſur le beſoin que nous avons d'un Libérateur : ſuite du précis de l'hiſtoire du monde avant J. C. 15 *& ſuiv.*
Caïn tue ſon frere Abel. 15
Abel figure de J. C. Caïn figure des Juifs. 15, 16
Poſtérité de Seth & de Caïn : corruption des hommes. 16
Déluge : Noé ſauvé dans l'arche. *Ibid.*
Arche de Noé, figure de l'Egliſe. 16, 17
Poſtérité des enfans de Noé : tour de Babel. 17
Naiſſance & progrès de l'idolâtrie. *Ibid.*
Vocation d'Abraham : circonciſion. 17
Promeſſes faites à Abraham : leur double accompliſſement. 17, 18
Iſaac & Jacob dépoſitaires des mêmes promeſſes. 18
Deſcente de Jacob en Egypte. 18, 19
Joſeph figure de J. C. 19, 20
Prophétie de Jacob touchant l'avenement du Meſſie : ſon accompliſſement. 20 *& ſuiv.*
Priére, ou Elévation à J. C. ſur la corruption du cœur humain, & ſur le don précieux de la foi. 22, 23
III. Dimanche de l'Avent. Exorde : la principale diſpoſition pour nous préparer à célébrer la naiſſance de J. C. eſt l'humilité, dont l'Egliſe nous préſente un modéle dans S. Jean. 24 *& ſuiv.*
Suite des Inſtructions ſur le beſoin que nous avons d'un Libérateur : ſuite du précis de l'hiſtoire du monde avant J. C. 26 *& ſuiv.*
Multiplication des Iſraélites dans l'Egypte : leur ſervitude. 26
Naiſſance & éducation de Moyſe : ſa miſſion. 26, 27
Plaies d'Egypte : endurciſſement de Pharaon. 27, 28
Manducation de l'agneau : mort des premiers-nés Égyptiens. 28
Agneau Paſchal, figure de J. C. 28, 29
Départ des Iſraélites : paſſage de la mer rouge : Pharaon ſubmergé. 29
Marche des Iſraélites dans le déſert : publication de la loi. 29, 30
Merveilles faites en faveur des Iſraélites, figure de celles que Dieu fait en faveur de ſes élus. 30, 31
Veau d'or adoré par les Iſraélites. 31
Œconomie du plan de Dieu pour la délivrance des hommes : diſtinction des trois états du genre humain, avant la loi, ſous la loi, & ſous la grace. 31, 32
Vraie juſtice rare ſur la terre avant Jeſus-Chriſt. 32
Etabliſſement des cérémonies légales. *Ibid.*
Inſuffiſance du Sacerdoce Lévitique & de la loi morale & cérémonielle. 32, 33
Peuple Juif figuratif du peuple Chrétien. 33
Priére, ou Elévation à J. C. préſent

au milieu de nous, & ſouvent méconnu de nous. 33, 34
IV. Dimanche de l'Avent. Exorde ſur les *O* de l'Avent, & ſur ce que nous devons faire pour préparer les voies à J. C. 36
Suite des Inſtructions ſur le beſoin que nous avons d'un Libérateur: ſuite du précis de l'hiſtoire du monde avant J. C. 37 *& ſuiv.*
Entrée des Iſraélites dans la terre promiſe. 37
Joſué figure de J. C. *Ibid.*
Etat des Iſraélites ſous les Juges. *Ibid.*
Saül & David. *Ibid.*
David prophete & figure de J. C. 37, 38
Regne de Salomon. 38
Temple de Salomon, figure de l'Egliſe. *Ibid.*
Schiſme des dix tribus : royaumes d'Iſraël & de Juda. *Ibid.*
Captivité des enfans d'Iſraël chez les Aſſyriens. 38, 39
Captivité des enfans de Juda chez les Babyloniens. 39
Liberté rendue aux Juifs par Cyrus. *Ibid.*
Cyrus figure de J. C. *Ibid.*
Rétabliſſement du temple ſous Darius, & des murailles de Jeruſalem ſous Artaxerxès. *Ibid.*
Infidélités des Juifs, même depuis leur captivité. 39, 40
Perſécution qu'ils éprouvent ſous Antiochus. 40
Leur aſſujettiſſement à la domination d'Hérodes. *Ibid.*
Miniſtère des Prophetes : objet de leurs prophéties. 40 *& ſuiv.*
Sectes qui s'éleverent chez les Juifs : caractère des Sadducéens & des Phariſiens. 42
Diſpoſition des Juifs au tems où parut J. C. 42, 43
Diſpoſition de tous les autres peuples avant la prédication de l'Evangile. 43
Priére, ou Elévation à J. C. ſur le beſoin que nous avons de lui & de ſa grace, & ſur les diſpoſitions qui nous préparent à le recevoir. 44, 45
Dimanche dans l'Octave de Noël. Exorde : J. C. devant être ou notre réſurrection ou notre ruine, rien n'eſt plus important que de le bien connoître. 46
Inſtructions ſur la connoiſſance de J. C. & ſur les qualités qu'il a bien voulu prendre à notre égard. 46 *& ſuiv.*
De toutes les connoiſſances, celle de J. C. eſt
1° La plus ſublime. 47
2° La plus néceſſaire. *Ibid.*
3° La plus ſalutaire. 47, 48
4° La plus conſolante. 48
5°. La plus à la portée de tout le monde. 48, 49
Secours que la Religion nous fournit pour avancer dans cette connoiſſance. 49
Qu'eſt-ce que J. C. 49, 50
Qualités que J. C. a bien voulu prendre à notre égard, & devoirs qu'elles exigent de nous. 50 *& ſ.*
1° J. C. eſt notre Victime. Nous devons l'offrir, & nous offrir avec lui. 50-52
2° J. C. eſt notre Prêtre. Nous ne devons nous approcher de Dieu que par lui. 52, 53

3° J. C. eſt notre Sauveur. Nous devons lui rendre amour pour amour. 53, 54
Priére, ou Elévation à J. C. ſur l'importante obligation de le connoître, & ſur ſes qualités de Victime, Prêtre & Sauveur. 54, 55
Dimanche entre la Circonciſion & l'Epiphanie. Exorde: J. C. porté en Egypte, y fut inconnu, & ſouvent il eſt inconnu au milieu des Chrétiens mêmes. 57
Suite des Inſtructions ſur les qualités de J. C. à notre égard, & ſur les devoirs qu'elles exigent de nous. 57 *& ſuiv.*
4° J. C. eſt notre Médiateur. Nous lui devons amour, confiance, fidélité à garder ſon alliance. 57-60
5° J. C. eſt notre Rédemptenr. Nous devons nous conſacrer à Dieu, pour qui il nous a rachetés. 60, 61
6° J. C. eſt notre Médecin. Nous devons aller à lui avec confiance, & ne jamais repouſſer ſa main. 61 *& ſuiv.*
7° J C. eſt notre Paſteur. Nous lui devons amour, confiance, fidélité à l'écouter & à le ſuivre. 63 *& ſuiv.*
Priére, ou Elévation à J. C. conſideré ſous les qualités de Médiateur, Redempteur, Médecin & Paſteur. 65, 66
Dimanche dans l'Octave de l'Epiphanie. Exorde: J. C. écoutant & interrogeant les Docteurs de la Loi, apprend à tous les Chrétiens le ſoin qu'ils doivent avoir de s'inſtruire. 68, 69
Suite des Inſtructions ſur les qualités de J. C. à notre égard, & ſur les devoirs qu'elles exigent de nous. 69 *& ſuiv.*
8° J. C. eſt notre Roi. Nous lui devons une entiere dépendance. 69, 70
9° J. C. eſt notre Maître. Nous devons l'écouter avec une parfaite docilité. 70 *& ſuiv.*
Qu'eſt-ce qu'écouter J. C. 72, 73
10° J. C. eſt notre Modéle. Nous devons travailler ſans ceſſe à l'imiter. 73, 74
11° J. C. eſt notre Chef. Nous devons lui demeurer unis par la foi, l'eſpérance & la charité, pour recevoir de lui la vie. 75
Grandeur & dignité du Chrétien. 75, 76
Priére, ou Elévation à J. C. conſidéré ſous les qualités de Roi, Maître, Modéle & Chef. 76, 77
II. Dimanche après l'Epiphanie. Exorde: pourquoi l'Egliſe propoſe à ſes enfans en ce jour le ſouvenir des Nôces de Cana. 80
Inſtructions ſur le Sacrement de Mariage. 80 *& ſuiv.*
1° Qu'eſt-ce que le Mariage. 81 *& ſ.*
Ce que c'eſt que le Mariage dans l'intention du Créateur. 81
Ce que c'eſt que le Mariage conſidéré comme Sacrement. 81 *& ſ.*
Le Sacrement de Mariage eſt le ſymbole de l'union de J. C. avec ſon Egliſe. 82
Le Sacrement de Mariage eſt le canal des graces que Dieu répand ſur ceux qui le reçoivent avec des diſpoſitions chrétiennes. 82, 83
2° Quelles vûes on doit ſe propoſer en entrant dans l'état du Ma-

riage. 83 & *ſuiv.*
Quelles ſont les vûes des infidéles. 84
Quelles doivent être les vûes des Chrétiens. 84, 85
3° Ce qui doit précéder, accompagner & ſuivre la réception du Sacrement de Mariage. 85 & *ſuiv.*
Préparation que l'on doit apporter au Sacrement de Mariage. 85, 86
Publication des bans. 86
Cérémonie des fiançailles : devoirs des fiancés. 86, 87
Célébration du Mariage. 87
Comment les nouveaux mariés doivent paſſer le jour de leurs nôces. 87, 88
Priére à Dieu, pour les perſonnes qui ſont appellées au Mariage, ou qui y ſont engagées. 88, 89
III. Dimanche après l'Epiphanie. Exorde : la guériſon du lépreux & du paralytique, nous montre ce que nous ſommes par le péché, & ce que le pécheur doit faire pour obtenir ſa guériſon. 91, 92
Suite des Inſtructions ſur le Sacrement de Mariage.
4° Devoir des perſonnes mariées. 92 & *ſuiv.*
Devoirs réciproques entre le mari & la femme. 92, 93
Devoirs des peres & meres envers leurs enfans. 93 & *ſuiv.*
Avis aux peres & meres ſur l'éducation des enfans. 97 & *ſuiv.*
Devoirs des peres & meres par rapport à la vocation de leurs enfans. 100
Priére à Dieu, pour attirer ſur les peres & meres la grace de remplir leurs devoirs à l'égard de leurs enfans. 100, 101
IV. Dimanche après l'Epiphanie. Exorde : la tempête qu'éprouvent les Apôtres eſt l'image des tribulations qui arrivent aux juſtes mêmes. 103, 104
Inſtructions ſur les devoirs des Chrétiens dans leurs maladies, & ſur le Sacrement de l'Extrême-Onction. 104 & *ſuiv.*
1° Du bon uſage des maladies. 104-108
Comment le Chrétien doit regarder les maladies. 104 & *ſuiv.*
Devoirs du Chrétien dans la maladie. 106 & *ſuiv.*
Devoirs du Chrétien dans l'état de convaleſcence. 107, 108
2° Du Sacrement de l'Extrême-Onction. 108 & *ſuiv.*
Qu'eſt-ce que l'Extrême-Onction, 108, 109
Effets de ce Sacrement. 109, 110
On ne doit pas négliger d'y recourir. 110
Comment on doit le recevoir. *Ibid.*
On ne doit pas attendre l'extrémité pour le donner. 110, 111
Priére, ou Elévation à Dieu ſur le Sacrement de l'Extrême-Onction, & pour lui demander le bon uſage des maladies. 111 & *ſuiv.*
V. Dimanche après l'Epiphanie. Exorde : explication de la parabole du bon grain & de l'ivraie. 114 & *ſuiv.*
Inſtruction ſur la foi. 116 & *ſuiv.*
En quoi conſiſte la foi. 116
1° Caractères de la foi. 116 & *ſuiv.*
2° Principe de la foi. 118, 119
3° Avantages de la foi. 119, 120
4° Uſage de la foi. 120, 121

5° Péchés contre la foi. 121, 122
Avis pour les perſonnes éprouvées par des doutes ſur la foi. 122, 123
Priére, ou Elévation à Dieu ſur le don précieux de la foi. 123 & ſ.
VI. Dimanche après l'Epiphanie. Exorde : le petit grain qui devient un grand arbre, c'eſt l'Egliſe. 127
Inſtruction ſur l'Egliſe. 127 *& ſuiv.*
Prédication de l'Evangile par les Apôtres. 127
Fondation des principales Egliſes par S. Pierre. *Ibid.*
Etabliſſement des divers ordres de la Hierarchie. 127, 128
Dépôt de la Tradition. 128
Saintes Ecritures du Nouveau Teſtament. 128, 129
Caractère des Traditions Apoſtoliques. 129
Concile de Jeruſalem : forme & autorité des Conciles. 129, 130
Définition de l'Egliſe : Egliſe triomphante, militante, ſouffrante. 130
Marques de la vraie Egliſe : elle eſt une, ſainte, catholique, Apoſtolique & Romaine. 130, 131
Combien étoit vaſte & difficile le projet de l'établiſſement de l'Egliſe. 131, 132
Moyens que Dieu a employés pour l'exécution de ce deſſein. 132 *& ſuiv.*
Protection particuliere par laquelle il conſerve l'Egliſe qu'il a fondée. 134 *& ſuiv.*
Précis de l'hiſtoire de l'Egliſe depuis ſon établiſſement. *Ibid.*
1° Perſécutions des trois premiers ſiécles. 134, 135
2° Triomphe de l'Egliſe ſous Conſtantin. 135
3° Grandes héréſies : Ariens, Pélagiens, Neſtoriens, Eutychiens, &c. *Ibid.*
4° Inondation des Barbares : converſion de ces peuples. 135
5° Empire Antichrétien de Mahomet : ſes progrès. 135, 136
6° Schiſme des Grecs : leur aſſujettiſſement aux Mahométans. 136
7° Dernieres héréſies de Luther & de Calvin. *Ibid.*
Indefectibilité de l'Egliſe. *Ibid.*
Diſpoſitions qu'exige de nous la grace que Dieu nous a faite de nous introduire & de nous conſerver dans ſon Egliſe. 136, 137
Priére, ou Elévation à Dieu ſur l'Egliſe conſidérée comme l'ouvrage de ſa puiſſance. 137, 138
Dimanche de la Septuageſime. Exorde : Il y a peu d'élus : vérité terrible dont la preuve eſt ſenſible par le petit nombre de Chrétiens qui ayent conſervé l'innocence du baptême, ou qui l'ayent réparée par une vraie pénitence. 141
Inſtructions ſur le Sacrement de Pénitence. 141 *& ſuiv.*
Qu'eſt-ce que la Pénitence ? 141, 142
Néceſſité de la vertu de Pénitence. 143, 144
En quoi le Sacrement de Pénitence différe du Baptême. 144 *& ſuiv.*
1° Le Miniſtre du Sacrement eſt juge dans la Pénitence, & non dans le Baptême. 144
2° Le Baptême ne peut ſe réiterer; la

la Pénitence ſe réitére : abus que l'on fait de cette vérité. 144 & ſ.
3° La Pénitence eſt un Baptême pénible & laborieux : pourquoi ? 146, 147
Les péchés mortels ne peuvent être remis qu'en vertu du Sacrement de Pénitence. 147
Quiconque ſe ſent coupable de péché mortel, ne doit pas différer de revenir à Dieu par une converſion ſincére. 147, 148
Combien l'on doit peu compter ſur les converſions à la mort. *Ibid.*
Etat dangereux & très-commun de ceux qui n'ont jamais ſolidement réparé leur innocence. 148, 149
Innocence réparée on non réparée : obligation preſſante dans l'un & l'autre cas. 149
Abus criminel des divertiſſemens du carnaval. 149, 150
Priére à Dieu, pour lui demander la grace d'une converſion ſincére. 150
Dimanche de la Sexageſime. Exorde : l'effet propre de la parole de Dieu repréſentée par la ſemence, eſt de convertir les ames ; mais elle ne produit cet effet que lorſqu'elle prend racine dans le cœur, & qu'elle y fructifie. 154, 155
Suite des Inſtructions ſur le Sacrement de Pénitence. 155 & *ſuiv.*
Trois conditions néceſſaires pour recevoir ce Sacrement. 155
Premiere condition : la Contrition. 155 & *ſuiv.*
Qu'eſt-ce que la Contrition ? ſa néceſſité. 155
La contrition eſt une douleur de l'ame : caractères de cette douleur. 156 & *ſuiv.*
1° Elle doit être interieure. 156
2° Elle doit être ſurnaturelle. 156, 157
3° Elle doit être ſouveraine. 157, 158
4° Elle doit être univerſelle. 158
Dégrés par leſquels l'Eſprit-Saint conduit ordinairement le pécheur à la juſtice, ſelon la doctrine du Concile de Trente. 159 & *ſuiv.*
Premier degré : la foi. 159, 160
Second degré : la crainte. 160
Troiſieme degré : l'eſpérance. *Ibid.*
Quatrieme degré : l'amour de Dieu. 161
Cinquieme degré : la haine du péché : combats qui en ſont la ſuite. 161, 162
Sixieme degré : la réſolution efficace de vivre chrétiennement. 162, 163
Importance de ces principes : conſéquences qui en réſultent. 163
Priére à Dieu, pour lui demander des Miniſtres fidéles obſervateurs des ſaintes régles de la Pénitence, l'eſprit de docilité qui caracteriſe les vrais pénitens, & le don d'un cœur contrit. 163, 164
Dimanche de la Quinquageſime. Exorde : l'aveugle gueri par J. C. eſt l'image du pécheur gueri par la grace du Sauveur. 167
Suite des Inſtructions ſur le Sacrement de Pénitence. 167 & *ſuiv.*
Seconde condition néceſſaire pour être réconcilié par ce Sacrement : la Confeſſion. *Ibid.*
Qu'eſt-ce que la Confeſſion ? ſa néceſſité : ſon utilité. 167, 168
1° Comment on doit ſe préparer à

la Confeſſion : comment ſe doit faire l'examen de la conſcience. 168 & *ſuiv.*
2° A qui l'on doit ſe confeſſer : importance & difficulté de trouver un guide sûr & fidéle. 170, 171
3° Comment on doit ſe confeſſer. 171 & *ſuiv.*
La déclaration des péchés doit être entiere. 171 - 173
Elle doit être humble, ſimple, & prudente. 173, 174
Cas où il eſt néceſſaire de réiterer les confeſſions. 174
Cas où il eſt néceſſaire ou utile de faire une confeſſion générale : comment on doit la faire. 174, 175
Priere à J. C. pour lui demander qu'il diſſipe par ſa lumiere les ténebres où le péché nous a plongés. 175, 176
Mercredi des Cendres. Inſtruction ſur la Cérémonie des Cendres. 178 & *ſuiv.*
Ancienne conduite de l'Egliſe envers les pécheurs qu'elle ſoumettoit à la pénitence publique. 178-181
Intention de l'Egliſe dans la cérémonie de l'impoſition des Cendres. 181
Dans quel eſprit les pécheurs, les pénitens & les juſtes doivent recevoir l'impoſition des Cendres. 181, 182
Néceſſité & utilité de recourir à la Confeſſion avant le Carême ou dans les premiers jours de cette quarantaine. 183
Priere à Dieu, pour lui demander la grace d'embraſſer avec amour & avec ferveur les œuvres de la Pénitence. 183 & *ſuiv.*
I. Dimanche du Carême. Exorde : le ſaint tems du Carême eſt un tems favorable pour le ſalut : dans quelles diſpoſitions on doit y entrer. 187, 188
Inſtruction ſur le jeûne du Carême. 188 & *ſuiv.*
Antiquité de ce jeûne : comment on l'a obſervé juſqu'au X. ſiécle. 188-190
Relâchemens introduits à l'égard du jeûne & de l'abſtinence du Carême depuis le X. ſiecle. 190 & *ſuiv.*
Principes de conduite touchant le jeûne du Carême. 192 & *ſuiv.*
Conſéquences qui en réſultent :
1° Sur l'obligation de jeûner pendant le Carême. 194, 195
2° Sur la maniere dont on doit obſerver ce jeûne. 195
3° Sur les œuvres qui doivent l'accompagner. 196
Priere, ou Elévation à J. C. ſur le jeûne du Carême. 197
II. Dimanche du Carême. Exorde : la gloire que J. C. fait éclater dans ſa transfiguration nous eſt propoſée par l'Egliſe pour nous animer à ſoutenir les exercices de la pénitence. 200
Suite des Inſtructions ſur le Sacrement de Pénitence. 200 & *ſuiv.*
Troiſieme condition néceſſaire pour être juſtifié par ce Sacrement : la Satisfaction. *Ibid.*
Qu'eſt-ce que la Satisfaction ? 200, 201
Tout péché demande ſatisfaction : mais l'homme eſt par lui-même incapable de ſatisfaire à la majeſté de Dieu offenſée. 201

J. C. ſeul pouvoit ſatisfaire pour nous, & il l'a fait. 201, 202
La ſatisfaction de J. C. ne nous diſpenſe pas de ſatisfaire : mais nos ſatisfactions tirent de lui tout leur mérite. 202, 203
Il eſt faux que Dieu ne remette jamais la faute ſans remettre la peine. 203
Les œuvres de la ſatisfaction doivent être proportionnées au nombre & à la qualité des péchés. 203 *& ſuiv.*
1° Cette regle eſt invariable & impreſcriptible. 204
2° Le Concile de Trente en recommande la pratique. 205
3° S. Charles inſiſte ſur ce point dans les Inſtructions qu'il adreſſe aux Confeſſeurs de ſon Diocèſe. 205, 206
4° L'Aſſemblée du Clergé de France de 1655. a fait diſtribuer ces Inſtructions dans tous les Diocèſes de France. 206
Les œuvres de ſatisfaction doivent être expiatoires & médicinales. *Ibid.*
Œuvres de ſatisfaction : priere, jeûne, aumône, patience dans les afflictions. 207
Néceſſité de l'eſprit de pénitence, pour donner le prix à nos ſatisfactions. 207, 208
Satisfaction due au prochain : réparation du ſcandale. 208
Priere, ou Elévation à Dieu pour reconnoître la juſtice de la ſatisfaction que nous lui devons, & pour lui demander la grace d'en pratiquer fidélement les œuvres. 208, 209
III. Dimanche du Carême. Exorde : rien de plus à craindre que la rechûte dans le péché ; c'eſt s'y expoſer que de ſecouer le joug de la pénitence. 212
Suite des Inſtructions ſur le Sacrement de Pénitence. 212 *& ſuiv.*
Des Indulgences que l'Egliſe accorde aux pécheurs pénitens. *Ibid.*
Deux excès à éviter ſur ce point : le mépris & une confiance aveugle. 212, 213
1° Qu'eſt-ce que l'Indulgence ? Decret du Concile de Trente ſur ce point. 213
2° L'Indulgence eſt la rélaxation d'une partie des peines temporelles dues au péché. 213 *& ſuiv.*
3° L'Egliſe a reçu de J. C. le pouvoir d'accorder l'Indulgence. 215 *& ſuiv.*
Preuve par l'Evangile. 215
Preuve par la pratique de l'Egliſe depuis les Apôtres. 215 *& ſuiv.*
Indulgence accordée par S. Paul à l'inceſtueux de Corinthe. 216
Indulgences accordées par l'Egliſe à l'interceſſion des Martyrs. 216, 217
Canon du Concile d'Ancyre qui laiſſe aux Evêques le pouvoir d'abreger ou prolonger la pénitence. 217
Exemple d'Indulgence générale accordée par les Evêques d'Afrique au tems de S. Cyprien. 217, 218
Eſprit de l'Egliſe dans la conceſſion des Indulgences. 218
4° Qui ſont ceux qui peuvent profiter des Indulgences, & en quoi conſiſte leur utilité. 218 *& ſuiv.*
5° L'Egliſe en accordant des Indul-

gences, ne prétend pas diſpenſer les pécheurs de faire pénitence. 220 *& ſuiv.*
Néceſſité indiſpenſable de faire pénitence, au moins pour prévenir la rechute. 220, 221
Principes de S. Cyprien & du Clergé de Rome ſur la néceſſité de faire une pénitence proportionnée aux crimes. 221 *& ſuiv.*
L'Egliſe Romaine n'a pas changé de doctrine ſur ce point. 223
L'Indulgence ne diſpenſe ni de reſtitution envers le prochain, ni de ſatisfaction envers Dieu. 223, 224
Priere, ou Elévation à Dieu pour reconnoître l'inſuffiſance de nos ſatisfactions, & pour lui demander la grace de recevoir avec fruit les Indulgences de l'Egliſe. 224, 225
IV. Dimanche du Carême. Exorde : le miracle de la multiplication des pains eſt l'image de la ſainte Euchariſtie ; diſpoſitions que l'on doit apporter à ce banquet ſacré. 228
Suite des Inſtructions ſur le Sacrement de Pénitence. 228 *& ſuiv.*
De l'Abſolution qui eſt la derniere partie de la Pénitence. *Ibid.*
Ancien uſage de l'Egliſe de n'accorder l'abſolution qu'après que le pécheur avoit ſatisfait aux peines en tout ou en partie. 228, 229
L'abſolution eſt une ſentence que le Prêtre prononce au nom & par l'autorité de J. C. conſéquences qui réſultent de-là. 229 *& ſuiv.*
L'abſolution n'eſt pas ſimplement déclaratoire. 229
Le pouvoir des Prêtres dans la diſpenſation de l'abſolution n'eſt pas arbitraire. 229, 230
Qui ſont ceux à qui le Prêtre doit refuſer ou différer l'abſolution. 230 *& ſuiv.*
Amour de Dieu dominant dans le cœur, néceſſaire pour être réconcilié : effets de cet amour. 231 *& ſuiv.*
Marques particulieres par leſquelles on peut reconnoître ſi le pénitent eſt ſuffiſamment diſpoſé pour recevoir la grace de la réconciliation. 233, 234
N'y a-t-il point de dureté à différer l'abſolution ? 234, 235
N'y a-t-il point de danger à différer l'abſolution ? 235, 236
Priere, ou Elévation à Dieu pour reconnoître la grandeur du bienfait de l'abſolution, & lui demander les diſpoſitions néceſſaires pour l'obtenir. 236, 237
Dimanche de la Paſſion. Exorde : l'intention de l'Egliſe eſt qu'en ce tems ſes enfans s'occupent des myſtères de la paſſion & de la mort de J. C. 240
Réflexions ſur les myſtères de la paſſion & de la mort de J. C. 240 *& ſuiv.*
Le ſouvenir de ces myſtères exige de nous
1° Une haine ſouveraine pour le péché. 240
2° Une ferme confiance dans la vertu du ſang de J. C. 241
3° Un renouvellement de l'amour le plus tendre & le plus vif pour Jeſus-Chriſt. 241, 242
4° Une humilité profonde. 242, 243

5° Une patience à l'épreuve de tout. 243
Inſtruction ſur le ſacrifice en général, & en particulier ſur le ſacrifice de la croix. 243 *& ſuiv.*
Néceſſité du ſacrifice intérieur & extérieur. 244, 245
L'homme pécheur ne pouvoit rien offrir à Dieu qui fût digne de lui : Dieu réſolut de lui donner pour victime ſon propre Fils. 245
Sacrifices offerts ſous la loi naturelle & ſous la loi écrite. 245, 246
Néceſſité & vertu du ſacrifice de Jeſus-Chriſt. 246
J. C. s'eſt rendu victime pour nous : toute ſa vie a été un ſacrifice. *Ibid.*
Son grand ſacrifice eſt celui qu'il a offert ſur la croix. 246, 247
Effets du ſacrifice de la croix. 247
Priere, ou Elévation à J. C. ſur le ſacrifice de la croix. 247, 248
Dimanche des Rameaux. Exorde : J. C. nous annonce qu'il va venir en nous pour y célébrer la Pâque : Pâque des Iſraélites ſymbole de la Pâque des Chrétiens. 250, 251
Inſtruction ſur les diſpoſitions avec leſquelles les Chrétiens doivent célébrer la Pâque. 251 *& ſuiv.*
Ces diſpoſitions ſe réduiſent à trois. 251
1° Se purifier du péché. 251-255
Le levain qui nous ſouille, c'eſt la triple concupiſcence. 252, 253
Néceſſité de l'amour de Dieu dominant, qui ſeul nous purifie de ce levain. 253 *& ſuiv.*
2° Pratiquer les exercices de la Pénitence. 255 *& ſuiv.*
Le pécheur ne peut recouvrer la juſtice ſans travail & ſans effort. 255
Il faut qu'il ſe détache de tous les objets qui ont ſeduit ſon cœur. *Ibid.*
Il faut qu'il s'aſſujettiſſe aux œuvres de la pénitence & aux exercices de la piété. 256
3° Vivre ſur la terre comme voyageur. 257 *& ſuiv.*
Qu'eſt-ce que cette diſpoſition ? 257, 258
Cette diſpoſition ne peut naître que de l'amour de Dieu dominant. 258
Importance de ces trois diſpoſitions. 258, 259
Les Juſtes mêmes doivent s'appliquer cette Inſtruction. 259
Priere, ou Elévation à J. C. ſur la Pâque à laquelle il nous invite, & ſur les diſpoſitions que nous devons y apporter. 259, 260
Jeudi Saint. Inſtruction ſur les trois bienfaits dont l'Egliſe célébre la mémoire, & ſur les quatre cérémonies qu'elle pratique en ce jour. 263 *& ſuiv.*
Ces trois bienfaits ſont l'inſtitution du Sacerdoce, du Sacrifice, & du grand Sacrement de la Loi nouvelle. 263, 264
Ces quatre cérémonies ſont :
1° L'abſoute ſolemnelle. 264, 265
2° La conſécration des huiles. 265, 266
3° Le lavement des pieds. 266, 267
4° Le dépouillement des autels. 267
Préparation à l'office du jour ſuivant. 267, 268
Priere, ou Elévation à J. C. ſur ces trois bienfaits, & ſur ces quatre cérémonies. 268, 269
Vendredi Saint. Inſtruction ſur l'Of-

fice de ce jour, & ſur la mort de Jeſus-Chriſt. 269 *& ſuiv.*
Inſtruction ſur l'Office de ce jour. 269-271
Inſtruction ſur la mort de Jeſus-Chriſt. 271 *& ſuiv.*
Pour célébrer avec fruit le myſtère de la mort de J. C. il faut :
1° Mourir au péché. 271, 272
2° Mourir au monde. 272
3° Mourir à nous-mêmes. *Ibid.*
Priere, ou Elévation à J. C. ſur le myſtère de ſa mort. 273, 274
Samedi Saint. Inſtruction ſur l'Office de ce jour, & ſur la ſépulture de J. C. & la deſcente de ſon ame aux enfers. 275 *& ſuiv.*
Réflexions ſur la ſépulture de J. C. dont l'Egliſe nous retrace l'image & nous applique la vertu par le Baptême. 276 *& ſuiv.*
Priere, ou Elévation à la ſainte Trinité ſur la grace du Baptême, & à J. C. ſur la deſcente de ſon ame aux enfers & la ſépulture de ſon corps. 279, 280
Saint Jour de Pâque. Inſtruction ſur le myſtère de ce jour. 282 *& ſuiv.*
Rien de plus convenable aux Chrétiens que d'entrer dans la joie de ce ſaint jour : mais on ne peut gouter cette joie pure qu'à proportion qu'on participe à la réſurrection de J. C. 282, 283
1° La réſurrection de J. C. eſt le principe de notre réſurrection ſpirituelle. 283-286
2° La réſurrection de J. C. eſt le modéle de notre réſurrection ſpirituelle. 286 *& ſuiv.*
Un Chrétien qui a participé à la réſurrection de J. C. par une vraie converſion, doit
1° Ne plus retomber dans la mort du péché. 286, 287
2° Avoir horreur des maximes & des convoitiſes du monde. 287, 288
3° S'occuper du royaume de Dieu. 289
Illuſion & danger des fauſſes converſions. 290
Priere, ou Elévation à J. C. ſur le myſtère de ſa réſurrection. 290, 291
Lundi de Pâque. Inſtructions ſur le Sacrement de Baptême. 294 *& ſuiv.*
Néceſſité du Baptême. 295
Différence du Baptême de J. C. d'avec celui de S. Jean. *Ibid.*
En quoi conſiſte ce Sacrement. 295, 296
Qui ſont ceux envers qui Dieu ſupplée par ſa miſéricorde au défaut de ce Sacrement. 296
Terrible diſcernement entre les enfans, dont les uns reçoivent la grace du Baptême, & les autres en ſont exclus. 296, 297
Combien la bonté de Dieu a rendu facile la réception de ce Sacrement. 297
Ancienne diſcipline de l'Egliſe dans l'adminiſtration du Baptême. 297 *& ſuiv.*
Baptême des adultes aux veilles de Pâque & de Pentecôte. 297-299
Baptême des enfans aux mêmes jours. 299
Le Rituel de ce Diocèſe exhorte les Curés à conſerver au moins quelque veſtige de cet ancien uſage. 300
Priere, ou Elévation à la ſainte Trinité ſur la grace du Baptê-

me. 300 *& ſuiv.*
Mardi de Pâque. Suite des Inſtructions ſur le Sacrement de Baptême. 304 *& ſuiv.*
Expoſition & explication des cérémonies du Baptême ſelon le Rituel de ce Diocèſe. 305 *& ſuiv.*
Réflexions ſur les trois vœux du Baptême. 312 *& ſuiv.*
Utilité du renouvellement des vœux du Baptême. 314
Priere, ou Elévation à la ſainte Trinité pour renouveller en ſa préſence les vœux du Baptême. 315, 316
Dimanche de Quaſimodo. Exorde : excellence de la paix que J. C. donne à ſes Diſciples. 319
Suite des Inſtructions ſur le Sacrement de Baptême. 319 *& ſuiv.*
En quel état eſt l'enfant avant le Baptême. 319-321
Preuve du péché originel : ſes effets. *Ibid.*
Peine des enfans morts ſans Baptême. 321
Effets du Baptême. *Ibid.*
Doctrine de S. Paul ſur les effets du Baptême. 321 *& ſuiv.*
Suites du péché qui reſtent encore en nous après le Baptême. 324, 325
Pourquoi Dieu laiſſe dans l'homme régénéré ces reſtes humilians. 325, 326
Priere, ou Elévation à Dieu ſur les effets du Baptême, & ſur la perte de l'innocence baptiſmale. 326. *& ſuiv.*
II. Dimanche après Pâque. Fête de la Dédicace des Egliſes dans le Diocèſe de Soiſſons. Inſtruction ſur la Dédicace des Egliſes. 329 *& ſ.*
Trois ſortes de Temples que l'Egliſe nous remet devant les yeux dans l'Office de cette ſolemnité. 330
1° Nos Egliſes ſont les Temples de Dieu. 330 *& ſuiv.*
Comment Dieu réſide dans nos Egliſes : merveilles qu'il y opére. 330, 331
Nous devons être pénétrés du plus profond reſpect dans nos Egliſes. 331
Nous devons y conſerver une religieuſe attention. 331, 332
Nous devons y venir avec un ſaint empreſſement. 332, 333
2° Nous ſommes nous-mêmes le Temple de Dieu. 333 *& ſuiv.*
Preuves de cette vérité. 333
Nous devons honorer & reſpecter ce Temple. 334
Nous devons l'orner par l'exercice des vertus. 334, 335
Nous devons faire de ce Temple une maiſon de priere. 335, 336
3° L'Egliſe du ciel eſt le Temple de Dieu. 336 *& ſuiv.*
Quelle idée nous devons avoir du bonheur du ciel. 336, 337
Nous devons avoir une foi vive de ce bonheur. 337, 338
Nous devons être animés d'une ferme eſpérance de poſſéder ce bonheur. 338
Nous devons par l'impreſſion de la charité, tout faire & tout ſouffrir pour parvenir à ce bonheur. 338, 339
Priere, ou Elévation à Dieu ſur ces trois Temples. 339, 340
III. Dimanche après Pâque. Fête des ſaints Sixte & Sinice, premiers Evêques de Soiſſons. Exorde : éta-

bliſſement de la foi dans le Soiſſonnois ; combien le don de la foi eſt précieux. 343, 344
Inſtruction ſur l'obligation où ſont les Fidéles d'étudier la Religion chrétienne. 344 *& ſuiv.*
Faux préjugés de la plupart des Fidéles ſur l'étude de la Religion. 344, 345
Qu'eſt-ce qu'étudier la Religion ? 345
Moyens d'avancer dans l'étude de la Religion. *Ibid.*
L'étude de la Religion eſt d'obligation pour tous les Chrétiens. 345, 346
Cette étude eſt le travail de toute la vie. 346, 347
Elle eſt de toutes les études la plus néceſſaire & la plus indiſpenſable. 347 *& ſuiv.*
En matiere de Religion, l'ignorance n'eſt bonne à rien : rien au contraire n'eſt plus funeſte dans ſes ſuites. 348 *& ſuiv.*
Réponſe à l'objection de ceux qui prétendent n'avoir pas le tems de s'appliquer à l'étude de la Religion. 350, 351
Réponſe à l'objection de ceux qui prétendent n'en avoir pas les moyens. 351, 352
Priere, ou Elévation à J. C. ſur le don précieux de la foi. 352, 353
IV. Dimanche après Pâque. Exorde : vif empreſſement que nous devons avoir pour recevoir l'Eſprit conſolateur ; rien de plus propre à l'attirer que le ſaint exercice de la priere. 355
Inſtructions ſur la priere. 355 *& ſ.*
Qu'eſt-ce que la priere. 355
Néceſſité de la priere, fondée 1° Sur ce que l'homme eſt réduit à une extrême pauvreté. 356
Preuves de cette vérité par les ſaintes Ecritures. *Ibid.*
Preuves de la même vérité par les prieres de l'Egliſe. *Ibid.*
2° Sur ce que Dieu n'accorde aucune grace qu'à la priere. 356, 357
3° Sur le commandement & l'exemple de J. C. 357
La priere a pour principe l'Eſprit de Dieu. 357, 358
Obſtacles que l'on doit éviter, & moyens que l'on doit employer pour attirer en ſoi l'eſprit de priere. 358, 359
L'ame de la priere eſt le gémiſſement intérieur ; & ce gémiſſement a ſon principe dans la faim & la ſoif de la juſtice. 359, 360
Comment on ſatisfait au devoir de prier ſans ceſſe. 360, 361
Priere, ou Elévation à Dieu ſur l'efficacité de la priere, & ſur le beſoin que nous avons de l'Eſprit de Dieu pour prier. 361 *& ſuiv.*
V. Dimanche après Pâque. Exorde : J. C. même nous aſſure que Dieu accorde tout à la priere. 365
Suite des Inſtructions ſur la Priere. 365 *& ſuiv.*
Deux ſortes de prieres. 365, 366
1° Priere intérieure, ou Oraiſon mentale. 366, 367
Elle eſt d'obligation pour tous les Chrétiens. 366
Comment on y ſatisfait. 366, 367
2° Priere extérieure ou vocale. 367 *& ſuiv.*
Avantages de la priere publique. 367, 368
Tout Chrétien eſt obligé de prendre part à la priere publique. 368 *& ſ.*

Soit

Soit en y assistant autant qu'il le peut. 368
Soit en s'y unissant d'esprit & de cœur, & par la récitation de quelques prieres. 368, 369
Exemples qui montrent qu'on a toujours cru que l'exercice actuel de la priere à différentes heures du jour est d'obligation pour tous les Fidéles. 369, 370
Utilité de la priere domestique faite en commun. 370
Avis sur la priere qui doit précéder & suivre le repas. 371
Priere, ou Elévation à Dieu sur l'utilité de la priere intérieure & de la priere publique. 371 *& suiv.*
Lundi des Rogations. Exorde sur les Processions des Rogations. 375
Suite des Instructions sur la Priere. 375 *& suiv.*
Qualités que doit avoir une bonne priere. *Ibid.*
1° Il faut prier avec attention. 376 *& suiv.*
Deux sortes de distractions dans la priere. 376
1° Distractions involontaires. 376 *& suiv.*
Ces distractions sont les effets de notre foiblesse ou de la malice du démon. 376, 377
Elles doivent nous humilier, mais non nous décourager. 377, 378
2° Distractions volontaires en elles-mêmes ou dans leur principe. 379, 380
Préparation qu'on doit apporter à la priere. 380
Priere à Dieu, pour lui demander la grace d'assister utilement aux Processions de ces trois jours, & d'avoir l'esprit & le cœur attentifs à toutes les prieres que nous lui offrons. 380, 381
Mardi des Rogations. Suite des Instructions sur les qualités d'une bonne priere. 382 *& suiv.*
2° Il faut prier avec humilité. 383, 384
3° Il faut prier avec confiance. 384 *& suiv.*
Priere à Dieu, pour lui demander la grace de le prier avec une humilité profonde & une ferme confiance. 386, 387
Mercredi des Rogations. Suite des Instructions sur les qualités d'une bonne priere. 389 *& suiv.*
4° Il faut prier avec persévérance. 389-392
Pourquoi Dieu différe souvent de nous exaucer. 390 *& suiv.*
5° Il faut prier au nom de J. C. 392, 393
Qu'est-ce que prier au nom de J. C. 393
Priere à Dieu, pour lui demander la grace de le prier avec persévérance, & toujours au nom de Jesus-Christ. 393 *& suiv.*
Ascension de Jesus-Christ. Instruction sur ce mistère. 397 *& suiv.*
Circonstances qui précédent & accompagnent l'Ascension de J. C. tirées des saints Evangiles & du Livre des Actes. 397, 398
L'Ascension de J. C. est un mistère de consolation & d'espérance pour les Chrétiens. 398, 399
Nous devons suivre d'esprit & de cœur J. C. montant au ciel, marcher sur ses traces, mettre en lui notre confiance, l'attendre comme notre Juge. 399 *& suiv.*

Comment nous devons paſſer les dix jours qui ſuivent depuis cette Fête juſqu'à la Pentecôte. 400, 401
Priere, ou Elévation à J. C. ſur le miſtère de ſon Aſcenſion. 401, 402
Dimanche dans l'Octave de l'Aſcenſion. Vénération des ſaintes Reliques. Exorde : nous ne ſçaurions trop penſer ni aſpirer au bonheur que Dieu réſerve à ſes élus dans l'éternité. 406, 407
Inſtruction ſur le culte & l'invocation des Saints, & ſur la vénération de leurs Reliques & de leurs Images. 407 *& ſuiv.*
En quoi conſiſte le culte que l'on rend aux Saints, & comment il différe de celui que l'on rend à Dieu. 407-409
Doctrine de l'Egliſe ſur l'invocation des Saints : juſte milieu entre le mépris qui eſt une impiété, & la dévotion mal reglée qui dégenere en ſuperſtition. 409 *& ſuiv.*
Vénération que l'Egliſe a toujours témoignée pour les Reliques des Saints. 410
Doctrine du Concile de Trente ſur l'utilité des ſaintes Images, & ſur le culte qu'on leur rend. 410 *& ſ.*
Les abus ne doivent point être imputés à l'Egliſe, qui en deſire & ordonne la correction. 413
Priere, ou Elévation à Dieu ſur le culte & l'invocation des Saints, & ſur la vénération de leurs Reliques & de leurs Images : invocation aux Saints. 413 *& ſuiv.*
Saint Jour de la Pentecôte. Inſtruction ſur le miſtère de ce jour. 417 *& ſuiv.*
Signification du nom de *Pentecôte* : celle des Chrétiens ſuccéde à celle des Juifs. 417
Pentecôte des Juifs : alliance ancienne dont Moyſe fut le médiateur. 417 *& ſuiv.*
Inſuffiſance de l'ancienne alliance : alliance nouvelle prédite par les Prophétes. 419, 420
Pentecôte des Chrétiens : effuſion du S. Eſprit ſur les Apôtres & ſur les Diſciples de J. C. 420 *& ſuiv.*
Accompliſſement des promeſſes : caractère de la nouvelle alliance : formation de l'Egliſe chrétienne. 422, 423
L'Eſprit-Saint habite-t-il en nous ? Ayons ſoin de l'attirer dans nos cœurs. Invoquons-le dans tous les tems. 423, 424
Priere, ou Elévation à l'Eſprit Saint ſur l'effuſion de ſes graces & ſur les caractères de l'alliance nouvelle. 424 *& ſuiv.*
Lundi de la Pentecôte. Exorde : le plus grand de tous les ouvrages de J. C. eſt le miſtère de la formation de ſon Egliſe par la deſcente du Saint-Eſprit. 428
Inſtruction ſur l'œuvre du S. Eſprit dans la formation de l'Egliſe Chrétienne. 428 *& ſuiv.*
Beſoin que nous avions que l'Eſprit de Dieu nous fût donné : promeſſe de ce don. 429
Effuſion du S. Eſprit : merveilleux changement qu'il opére dans les Apôtres. 429, 430
Succès de la prédication des Apôtres : progrès de l'Evangile : établiſſement des quatre principaux ſiéges Apoſtoliques, Jeruſalem,

Antioche, Rome, Alexandrie. 430
Evangile annoncé d'abord aux Juifs, puis aux Gentils : progrès de l'Evangile chez les Gentils : formation de l'Eglise. 430 *& ſuiv.*
Oppoſition des Juifs & des Gentils aux progrès de l'Evangile : perſécutions des trois premiers ſiécles ſous les Empereurs payens : triomphe de l'Egliſe ſous Conſtantin premier Empereur Chrétien. 432, 433
Vérité de la Religion Chrétienne prouvée par ſon établiſſement. La Religion Chrétienne dans ſon établiſſement eſt l'ouvrage de Dieu ; donc elle eſt la vraie Religion. 433 *& ſuiv.*
Priere, ou Elévation au Saint-Eſprit ſur la formation de l'Egliſe Chrétienne, & ſur le bonheur que nous avons d'en être les enfans. 438, 439
Mardi de la Pentecôte. Exorde : la Pentecôte a été la confirmation des Apôtres, & la confirmation eſt la Pentecôte des Chrétiens : de quelle conſéquence il eſt d'être bien inſtruit de ce Sacrement. 441, 442
Inſtruction ſur le Sacrement de Confirmation. 442 *& ſuiv.*
Qu'eſt-ce que le Sacrement de Confirmation ? quelle en eſt la grace propre. 442, 443
Explication des cérémonies qui accompagnent l'adminiſtration de ce Sacrement. 443, 444
Néceſſité de recevoir ce Sacrement. 444, 445
Diſpoſitions que l'on doit apporter à la réception de ce Sacrement. 445, 446
Comment il faut y diſpoſer les enfans. 446, 447
Il faut s'en approcher en état de grace, & s'y préparer par la retraite & la priere. 447
Priere, ou Elévation au Saint-Eſprit ſur le Sacrement de Confirmation, & ſur les ſept dons qui procédent de lui. 448 *& ſuiv.*
INSTRUCTIONS *pour les autres Fêtes de l'année.* 451 *& ſuiv.*
8. Décembre. *Conception de la ſainte Vierge.* Exorde : objet que l'Egliſe ſe propoſe dans les ſolemnités de la ſainte Vierge, & particulierement dans cette Fête : nous devons imiter les vertus de Marie pour avoir part à ſon bonheur. 453
Réflexions ſur la grace du Baptême qui répond en nous à la premiere grace qu'a reçue la ſainte Vierge. 453 *& ſuiv.*
Combien nous devons eſtimer la grace du Baptême, & comment nous devons la conſerver. 453, 454
Combien il eſt rare de conſerver l'innocence du Baptême, & de la réparer par une véritable pénitence. 454 *& ſuiv.*
Soin avec lequel nous devons travailler à conſerver le don précieux de la juſtice. 456
L'humilité & la pureté ſont les deux vertus qui ont plus éclaté dans la ſainte Vierge : c'eſt par ces vertus qu'il faut s'étudier à lui plaire. 456, 457
Zéle avec lequel nous devons travailler, à l'exemple de la ſainte Vierge, à croître ſans ceſſe dans la juſtice. 457 *& ſuiv.*

Priere, ou Elévation à la ſainte Vierge ſur ſa premiere ſanctification, & pour obtenir par elle la grace d'eſtimer, de conſerver & de faire croître en nous la juſtice que nous avons reçue dans le Baptême. 459, 460
25. Décembre. *Naiſſance de Jeſus-Chriſt.* Inſtructions ſur ce miſtère. 465 *& ſuiv.*
J. C. vient au monde dans l'humiliation, dans la pauvreté & dans la ſouffrance, pour appliquer des remedes efficaces aux bleſſures que nous avons reçues. 465, 466
1° J. C. en naiſſant prépare un remede à notre orgueil par ſes humiliations & ſon obéiſſance. 466 *& ſuiv.*
2° J. C. en naiſſant prépare un remede à notre amour pour les biens de ce monde, par ſon extrême pauvreté. 468 *& ſuiv.*
3° J. C. en naiſſant prépare un remede à notre amour pour les plaiſirs des ſens, par ſon état de ſouffrance & de mortification. 470 *& ſuiv.*
Priere, ou Elévation à J. C. naiſſant pour l'adorer & lui demander l'eſprit d'humilité, de pauvreté, & de mortification, qui eſt le fruit de ſa naiſſance. 472, 473
26. Décembre. *Fête de S. Etienne, premier Diacre & premier Martyr.*
Vertus & martyre de S. Etienne. 475 *& ſuiv.*
Réflexions ſur l'amour des ennemis, dont l'Egliſe nous propoſe un modele dans la perſonne de ce ſaint Martyr. 479 *& ſuiv.*
Doctrine de J. C. & de l'Apôtre ſaint Paul ſur l'amour des ennemis. 479, 480
J. C. nous donne l'exemple de cette vertu en ſa propre perſonne & en celle de ſon premier Martyr. 480, 481
Effets que doit produire l'amour des ennemis, & par leſquels on peut en reconnoître la ſincérité. 481 *& ſuiv.*
Priere, ou Elévation à J. C. pour lui demander qu'il donne à ſon Egliſe des Miniſtres remplis des vertus qui ont éclaté en S. Etienne, & qu'il nous rende nous-mêmes imitateurs de ce S. Martyr par l'amour de tous nos freres. 484, 485
27. Décembre. *Fête de S. Jean, Apôtre & Evangeliſte.*
Principales circonſtances de la vie de S. Jean tirées des Livres du Nouveau Teſtament. 487 *& ſuiv.*
Converſion remarquable d'un chef de voleurs que S. Jean ramena à Jeſus-Chriſt. 490 *& ſuiv.*
Dernieres circonſtances de la vie de S. Jean. 493
Réflexion ſur le grand précepte de la charité fraternelle ſi ſouvent recommandé par S. Jean. 493, 494
Priere, ou Elévation à S. Jean ſur les prérogatives qui le diſtinguent, & pour obtenir par lui la grace d'imiter ſes exemples, & ſpécialement d'être animés du feu de la charité. 495, 496
1. Janvier. *Circonciſion de J. C.* Inſtruction ſur les trois objets que l'Egliſe nous propoſe en ce jour. 497 *& ſuiv.*
1° Sur la Circonciſion de J. C. J. C. en nous diſpenſant de la

Circonciſion charnelle, nous impoſe l'obligation de la Circonciſion ſpirituelle, qui eſt celle du cœur. 497-499
2° Sur le nom adorable de JESUS. J. C. remplit à notre égard toute la ſignification de ce nom, que nous ne devons jamais prononcer qu'avec reſpect & confiance. 499 *& ſuiv.*
3° Sur les devoirs qu'exige de nous le commencement de la nouvelle année. 501, 502
Priere, ou Elévation à J. C. ſur ſa Circonciſion & ſur le nom de JESUS; élévation à Dieu ſur le commencement de la nouvelle année. 502 *& ſuiv.*
6. Janvier. *Epiphanie de Jeſus-Chriſt.* Inſtruction ſur les trois miſtères que l'Egliſe réunit en ce jour. 506 *& ſuiv.*
Les Mages ſont nos prémices & nos modéles : nous devons à leur exemple adorer J. C. avec foi, avec humilité, avec amour. 506, 507
L'Epiphanie eſt la Fête de notre vocation à la foi : nous devons la célébrer avec une ſainte joie & une vive reconnoiſſance. 508, 509
Notre reconnoiſſance doit être accompagnée de gémiſſemens ſur notre peu de foi, & de vives inſtances pour obtenir de Dieu la conſervation & l'accroiſſement de ce don précieux. 509 *& ſuiv.*
En célébrant les miſtères par leſquels J. C. a manifeſté ſa gloire, nous devons lui demander qu'il ſe faſſe connoître de plus en plus à nous. 511, 512
Nous ne pouvons mieux apprendre à connoître J. C. que dans le ſaint Evangile : quel reſpect & quel amour nous devons avoir pour ce divin Livre. 512 *& ſuiv.*
Priere, ou Elévation à J. C. ſur la vocation des Mages conſidérés comme nos prémices, & à Dieu ſur le don précieux de la foi & ſur la connoiſſance de J. C. 514, 515
20. Janvier. *Fête de S. Sébaſtien, Martyr*, dont la mémoire & les Reliques ſont particuliérement honorées à Soiſſons.
Principales circonſtances de la vie & du martyre de S. Sébaſtien. 517 *& ſuiv.*
Son culte : ſon invocation en tems de peſte : tranſlation de ſes Reliques à Soiſſons. 519, 520
S. Sébaſtien eſt un modéle pour les gens de guerre : on peut & on doit ſe ſanctifier dans la profeſſion des armes : en quoi conſiſte la ſainteté d'un homme de guerre. 520, 521
S. Sébaſtien eſt un modéle pour tous les Chrétiens. 521, 522
Priere à S. Sébaſtien, pour obtenir aux militaires & à tous les Chrétiens par ſon interceſſion la grace d'imiter ſes exemples. 522, 523
2. Février. *Préſentation de J. C. au temple, & Purification de la ſainte Vierge.* Exorde : rien de plus étonnant que le ſpectacle que l'Evangile de ce jour nous offre : conſidérations ſur le miſtère de ce jour. 524, 525
1° La ſainte Vierge préſente J. C. ſon Fils au Pere éternel : modéle de l'offrande que les parens Chrétiens doivent faire à Dieu de leurs enfans. 525, 526

2° J. C. préſenté au temple s'offre lui-même à Dieu ſon Pere : exemple du ſacrifice que chacun de nous doit faire en s'offrant lui-même à Dieu : néceſſité & étendue de ce devoir. 526 *& ſuiv.*

3° La ſainte Vierge en ſe ſoumettant à la loi de la Purification, nous apprend avec quelle fidélité nous devons remplir tous nos devoirs, & avec quel ſoin & de quelle maniere nous devons nous purifier. 529 *& ſuiv.*

Priere, ou Elévation à Dieu, pour s'offrir ſoi-même en ſacrifice. 531

25. Mars. *Annonciation & Incarnation de J. C.* Exorde : réflexions ſur les circonſtances du miſtère de ce jour. 533 *& ſuiv.*

Sentimens dans leſquels nous devons entrer pour célébrer dignement ce miſtère. 535 *& ſuiv.*

1° L'adoration. 535, 536

2° La reconnoiſſance. 536, 537

3° L'amour. 537, 538

4° La confiance. 538

Ce que Dieu demande principalement dans cette ſolemnité, c'eſt que nous travaillions à former J. C. en nous. 538, 539

C'eſt par une profonde humilité que nous nous diſpoſerons à former ainſi J. C. dans notre cœur. 539, 540

Priere, ou Elévation aux trois Perſonnes divines ſur le miſtère de l'Incarnation du Verbe. 540 *& ſ.*

25. Avril. *Fête de S. Marc : jour des grandes Litanies.* Inſtruction ſur les grandes & petites Litanies. 543 *& ſuiv.*

Signification du mot de *Litanies* : diſtinction des quatre jours de Litanies. 543

Origine des prieres appellées Litanies : objet des Litanies communes. 543, 544

Inſtitution des grandes Litanies du jour de S. Marc. 544

Inſtitution des petites Litanies des trois jours des Rogations : ferveur avec laquelle elles ont été célébrées. 544 *& ſuiv.*

Ce que nous devons faire pour nous conformer aux intentions de l'Egliſe en ces ſaints jours. 546, 547

Priere à Dieu, pour lui demander ce que l'Egliſe lui demande en ces ſaints jours. 548, 549

SECONDE PARTIE.

Inſtructions pour les Dimanches & Fêtes de l'année, depuis la Fête de la Sainte Trinité juſqu'à l'Avent.

INSTRUCTIONS *pour les Dimanches & pour les Fêtes Mobiles.* Pag. 1 *& ſuiv.*

I.e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la ſainte Trinité. Exorde : cette Fête eſt la plus grande ; pourquoi elle n'eſt pas la plus ſolemnelle. 2, 3

Inſtruction ſur le miſtère de la ſainte Trinité. 3 *& ſuiv.*

1° Qu'eſt-ce que ce miſtère. 3, 4

2° Quels ſont nos devoirs à l'égard de ce miſtère. 4 *& ſuiv.*

Croire ce miſtère d'une foi humble & ſoumiſe, ferme & inébranlable, vive & animée par la charité. 4-6

Adorer ce miſtère par un profond abbaiſſement d'eſprit & de cœur. 6, 7

Imiter ce que nous honorons dans ce miſtère. 7

3° Quels ſont les rapports que nous avons avec la ſainte Trinité. 7 *& ſuiv.*

Nous ſommes conſacrés en l'honneur de la ſainte Trinité, & particuliérement en l'honneur de chacune des trois perſonnes divines. 7-9

Nous ſommes les images de la ſainte Trinité. 9, 10

Priere, ou Elévation à la ſainte Trinité ſur le miſtère de la Trinité des perſonnes divines dans l'unité d'eſſence. 10, 11

Fête du S. Sacrement. Exorde, ſur l'inſtitution de cette Fête, & ſur la Proceſſion que l'on y fait. 13, 14

Inſtruction ſur le miſtère de l'Euchariſtie. 14 *& ſuiv.*

J. C. dans l'Euchariſtie eſt notre modéle. *Ibid.*

Il y eſt vivant & dans un état de mort : nous devons être morts au péché, au monde & à nous-mêmes, & vivans de la vie de la grace. 15

Il nous y donne l'exemple de toutes les vertus qui forment la vraie juſtice. 15 *& ſuiv.*

On peut y remarquer particuliérement,

1° Sa charité infinie. 15, 16

2° Son humilité profonde. 16, 17

3° Sa vie cachée & ſon ſilence. 17, 18

4° Sa pauvreté. 18

5° Sa douceur & ſa patience. 18, 19

6° Son obéiſſance. 19, 20

Avis aux Fidéles ſur les bénédictions du ſaint Sacrement. 20, 21

Priere, ou Elévation à J. C. ſur l'inſtitution de ce miſtère, & ſur le modéle qu'il nous y donne. 21 *& ſuiv.*

II. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : l'Euchariſtie nous eſt repréſentée ſous le ſymbole d'un feſtin auquel nous ſommes invités ; indifférence de la plupart des Chrétiens pour cette divine nourriture. 24 *& ſuiv.*
Inſtructions ſur le Sacrement de l'Euchariſtie. 26 *& ſuiv.*
Inſtitution de la ſainte Euchariſtie. 26, 27
Pratique conſtante de l'Egliſe dans la conſécration de l'Euchariſtie. 27
Qu'eſt-ce que l'Euchariſtie? *Ibid.*
Doctrine de l'Egliſe ſur ce point expoſée par le Concile de Trente. 27 *& ſuiv.*
Preuves de la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie. 29 *& ſ.*
Preuves de la Tranſſubſtantiation. 31, 32
Comment il faut répondre aux difficultés que l'on forme ſur ce miſtère. 32
Divers uſages de l'Egliſe par rapport à l'Euchariſtie. 32, 33
Communion ſacramentelle & ſpirituelle. 33
Priere, ou Elévation à J. C. ſur l'inſtitution de l'adorable Euchariſtie. 33 *& ſuiv.*
III. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : J. C. le ſouverain Paſteur nourrit ſes brebis de ſa chair & de ſon ſang dans l'Euchariſtie. 36, 37
Suite des Inſtructions ſur le Sacrement de l'Euchariſtie. 37 *& ſuiv.*
Effets que l'Euchariſtie produit dans les ames bien diſpoſées. 37-41
1° Elle nous unit & nous incorpore à J. C. 37, 38
2° Elle entretient la vie & la ſanté de l'ame, c'eſt-à-dire, la charité. 38
3° Elle donne à l'ame un accroiſſement de force & de courage. 38, 39
4° Elle eſt le gage de la vie éternelle & de la réſurrection glorieuſe. 39, 40
5° Elle eſt le lien qui forme & entretient entre les Fidéles l'union dont elle eſt le ſymbole, 40, 41
Beſoin extrême que nous avons de participer à l'Euchariſtie. 41, 42
Sainte ardeur des Fidéles des premiers tems pour la communion. 42
Le Concile de Trente exhorte les Fidéles à ſe mettre en état d'y participer ſouvent. 42, 43
Il ne faut pas en approcher indignement, mais travailler à être digne d'en approcher ſouvent. 43, 44
Priere, ou Elévation à J. C. ſur les effets de la ſainte Euchariſtie, & ſur le beſoin que nous avons d'y participer. 44, 45
IV. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : l'humilité dont S. Pierre nous donne l'exemple en s'abbaiſſant aux pieds de J. C. après la pêche, eſt la principale diſpoſition néceſſaire pour approcher dignement de l'Euchariſtie. 47, 48
Suite des Inſtructions ſur le Sacrement de l'Euchariſtie. 48 *& ſuiv.*
Diſpoſitions extérieures néceſſaires pour approcher de l'Euchariſtie. 48, 49
Diſpoſitions intérieures, éloignées & prochaines. 49 *& ſuiv.*
Diſpoſitions éloignées. 49-52
1° Etre

1° Etre vivant : la vie de l'ame eſt la charité. 49, 50
2° Etre en ſanté : la ſanté de l'ame eſt l'exemption des attaches criminelles. 50, 51
3° Avoir faim & ſoif de la juſtice, c'eſt-à-dire, un grand deſir d'être uni à Dieu par un accroiſſement de charité. 51, 52
Diſpoſitions prochaines, ou modéle d'exercices de piété pour le jour de la Communion. 52, 53
Priere à J. C. pour lui demander les diſpoſitions néceſſaires pour le recevoir dignement par la communion. 53, 54
V. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : la vraie juſtice conſiſte à aimer Dieu de tout notre cœur ; & c'eſt la diſpoſition eſſentielle pour communier dignement. 56 *& ſuiv.*
Suite des Inſtructions ſur le Sacrement de l'Euchariſtie. 58 *& ſuiv.*
Celui qui communie indignement reçoit le corps & le ſang de J. C. mais ne participe pas à ſon eſprit. 58, 59
Crime de la Communion indigne. 59, 60
Effet de la Communion indigne. 60, 61
Danger des Communions infructueuſes. 61, 62
Maxime générale ſur la Communion frequente. 62
Excellente régle de S. Bonaventure ſur l'uſage plus ou moins frequent de la Communion. 62, 63
Regle de conduite pour ceux qui ſe trouvent dans un état de ſéchereſſe & de tiédeur. 63, 64
Privation de la Communion, quelquefois utile aux ames les plus pures. 64
Avis du pieux Auteur de l'Imitation de J. C. ſur la pratique de la Communion. 64, 65
Priere, ou Elévation à Dieu ſur la Communion indigne, ſur la Communion infructueuſe & ſur la Communion fréquente. 65, 66
VI. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : la diſette du peuple qui ſuit J. C. dans le deſert eſt l'image de notre propre indigence à l'égard des biens ſpirituels & temporels. 68
Inſtruction ſur la Priere. 68 *& ſuiv.*
L'Oraiſon Dominicale eſt le modéle de nos prieres : l'ordre des demandes marque l'ordre des deſirs. 68, 69
Nous devons demander avant tout les biens ſpirituels. *Ibid.*
Comment nous devons demander les biens temporels. 69
Explication de l'Oraiſon Dominicale. 69 *& ſuiv.*
Notre Pere. Dieu eſt notre Pere ; & nous ſommes tous freres. 69, 70
Qui êtes dans les cieux. Le ciel eſt le trône de Dieu & notre patrie. 70, 71
Que votre nom ſoit ſanctifié. Deſir de la gloire de Dieu. 71
Que votre regne arrive. Regne de la charité. Perfection de ce regne dans l'éternité. 71, 72
Que votre volonté ſoit faite, &c. Volonté divine, cauſe des événemens, & regle des devoirs : profeſſion de foi ſur la grace. 72, 73
Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. Premier ſens de

cette demande par rapport à la nourriture corporelle. 73
Second ſens par rapport à la nourriture ſpirituelle. J. C. eſt notre pain dans l'Euchariſtie, dans ſa parole, dans ſa grace. 74
Pardonnez-nous nos offenſes, &c. Aveu de nos propres péchés : pardon des fautes de nos freres. 74, 75
Et ne nous abandonnez point à la tentation. Tentation de la part de la concupiſcence & de la part du démon : beſoin du ſecours de Dieu. 75 *& ſuiv.*
Mais délivrez-nous du mal. Maux dont nous ſommes environnés : deſir de notre parfaite délivrance. 77, 78
Demander à Dieu un cœur chrétien pour réciter utilement cette priere. 78
Priere à Dieu, ou Paraphraſe de l'Oraiſon Dominicale. 78 *& ſuiv.*
VII. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : la vraie juſtice conſiſte dans l'accompliſſement de la volonté de Dieu ; & cette volonté eſt que nous ſoyons ſaints & purs. 82, 83
Inſtruction ſur le jeûne & l'abſtinence. 83 *& ſuiv.*
L'abſtinence & le jeûne nous ſont impoſés comme peine & comme remede : l'un & l'autre nous eſt néceſſaire. 83, 84
1° Abſtinence du Vendredi & du Samedi : ſon origine & ſon motif. 84 *& ſuiv.*
Diverſité d'uſages ſur l'abſtinence & le jeûne : regle qu'on doit ſuivre. 85, 86
2° Jeûne des Quatre-Tems : ſon ancienneté & ſes motifs. 86 *& ſuiv.*
Motif général : l'obligation de faire pénitence. 86, 87
Motifs particuliers : l'état des biens de la terre dans chaque ſaiſon. 87
Motif principal : l'ordination des Miniſtres de l'Egliſe. 88
Comment on doit paſſer ces trois jours. 88, 89
3° Jeûne des Vigiles : ſon motif. 89
Comment on doit célébrer les Vigiles des Fêtes. 89, 90
Priere à Dieu pour lui demander la grace de pratiquer utilement l'abſtinence & le jeûne de ces ſaints jours. 90, 91
VIII. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : la parabole de l'œconome a pour but de nous porter à faire l'aumône. 93
Inſtruction ſur l'aumône. 93 *& ſuiv.*
Néceſſité de faire l'aumône fondée ſur le précepte de la charité. 94
Obligation de donner de notre ſuperflu à ceux qui manquent du néceſſaire. *Ibid.*
La même obligation fondée ſur ce que nous ne ſommes que les œconomes d'un bien qui appartient à Dieu. 95
Obligation de donner même quelquefois une partie de notre néceſſaire. 95, 96
Exemple des fidéles de Macedoine propoſé par S. Paul. 96, 97
Exemple des ſaints Evêques qui vendoient même les vaſes ſacrés pour aſſiſter les pauvres. 97
Qu'eſt-ce que le ſuperflu & le néceſſaire ? néceſſaire abſolu, néceſſaire d'état. 97, 98

Le néceſſaire d'état eſt celui dont il faut faire part aux pauvres dans les preſſans beſoins. 98, 99
Priere à Dieu, pour lui demander la grace de pratiquer utilement le précepte de l'aumône. 99, 100
IX. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : J. C. en pleurant ſur Jeruſalem pleure ſur nous : l'unique reſſource du pécheur pénitent eſt de mettre toute ſon eſpérance en Dieu. 102, 103
Inſtruction ſur l'Eſpérance chrétienne. 103 *& ſuiv.*
Définition de l'Eſpérance chrétienne. 103
1° Objet de l'Eſpérance chrétienne. 103 *& ſuiv.*
Premier objet : la vie éternelle. En quoi conſiſte la félicité dont nous y joüirons. 103-105
Nous verrons Dieu tel qu'il eſt. 104
Nous aimerons Dieu de tout le cœur. 104, 105
Nous louerons Dieu ſans fin. 105
Second objet : les ſecours néceſſaires pour parvenir à cette félicité. 106, 107
Secours exterieurs : inſtruction & graces de providence. 106
Secours intérieurs : graces d'entendement & de volonté, grace de perſéverance. 106, 107
2° Fondement de l'Eſpérance chrétienne. 107 *& ſuiv.*
Le fondement de notre eſpérance eſt en Dieu ſeul. 107
Cette doctrine eſt la foi de l'Egliſe : c'eſt la doctrine de S. Paul. *Ibid.*
Comment cette doctrine s'accorde avec la liberté de l'homme. 107, 108
Ce n'eſt ni par leur épée ni par leur courage, mais par le ſecours de Dieu, que les Iſraélites ont conquis la terre promiſe. 108
Notre eſpérance n'eſt fondée, ni ſur nos mérites, ni ſur nos forces, mais ſur la puiſſance, la bonté & la fidélité de Dieu, & ſur le commandement qu'il nous fait d'eſperer en lui : c'eſt ce qui fait notre ſûreté. 108, 109
Combien ſeroit dangereux un langage qui inſinueroit que le ſalut de l'homme eſt entre ſes mains. 109
3° Caractères de l'Eſperance chrétienne. 109 *& ſuiv.*
Premier caractère : le deſir des biens éternels que nous eſpérons. 109, 110
Ce deſir eſt eſſentiel à la vie chrétienne. 110
Second caractère : une ferme confiance de parvenir à la poſſeſſion de ces biens. 110 *& ſuiv.*
Cette confiance s'appuye :
Sur les promeſſes de Dieu. 110, 111
Sur le commandement qu'il nous fait d'éſperer. 111
Sur les preuves qu'il nous a données de ſon amour. 111, 112
Preuves générales : il nous a donné ſon Fils ; il nous a fait entrer dans ſon Egliſe. *Ibid.*
Preuves particulieres : les graces perſonnelles qu'il nous a faites. 112
Il n'eſt jamais permis de manquer de confiance. *Ibid.*
Cette confiance ne doit jamais être exempte de toute crainte. 112, 113

Priere, ou Elévation à Dieu, pour reconnoître que tout vient de lui, & lui demander la grace d'une vive & ferme confiance. 113, 114

X. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : quel eſt le crime du Phariſien qui prie dans le temple : diſpoſitions du Publicain, modéle de celles où nous devons entrer en aſſiſtant au ſacrifice de la Meſſe. 116, 117

Inſtructions ſur le ſacrifice de la Meſſe. 117 *& ſuiv.*

Nous avions beſoin d'un ſacrifice extérieur & ſenſible, qui renouvellât la mémoire du ſacrifice que J. C. a offert ſur la croix. J. C. nous l'a donné. 117, 118

Ce ſacrifice a été figuré & prédit dans l'Ancien Teſtament. 118, 119

J. C. l'a inſtitué la veille de ſa mort. Doctrine de l'Egliſe ſur ce point, expoſée par le Concile de Trente. 119, 120

Le ſacrifice de la Meſſe eſt la commemoration & la continuation du ſacrifice de la croix. 120, 121

Avantages de ce ſacrifice : en quelles diſpoſitions nous devons l'offrir. 121, 122

Le ſacrifice de la Meſſe nous applique par la Communion le fruit du ſacrifice de la croix. 122

Par la Communion le corps de J. C. devient le lien qui nous unit avec Dieu & avec nos freres. 122, 123

Excellence du ſacrifice de la Meſſe : il ne déroge point à la vertu du ſacrifice de la croix. 123, 124

Priere, ou Elévation à Dieu & à J. C. ſur le ſacrifice de la Meſſe, & ſur la Communion qui nous en applique le fruit. 124, 125

XI. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : le ſourd & muet de l'Evangile de ce jour eſt notre image : nous ſommes ſourds & muets; adreſſons-nous à J. C. pour obtenir notre guériſon. 127, 128

Suite de l'Inſtruction ſur le ſacrifice de la Meſſe. 128 *& ſuiv.*

1° A qui il eſt offert : c'eſt à Dieu ſeul : pourquoi l'on y fait mémoire des Saints. 128

2° Pour qui il eſt offert : on l'offre pour les vivans & pour les morts. 128 *& ſuiv.*

Doctrine de l'Egliſe touchant l'oblation du ſaint ſacrifice pour les morts. 129 *& ſuiv.*

3° Par qui il eſt offert : J. C. l'offre par les mains de ſes Miniſtres; & ſes Miniſtres l'offrent au nom de toute l'Egliſe. 131

L'Egliſe s'offre avec J. C. & chaque Fidéle s'offre avec J. C. & avec l'Egliſe. 131, 132

4° Pourquoi il eſt offert : l'Egliſe l'offre pour une fin ſpirituelle & par rapport aux biens futurs. 132

Pourquoi & comment elle l'offre pour des biens temporels. 132, 133

Comment on doit aſſiſter au ſacrifice de la Meſſe. 133, 134

Priere à Dieu, pour lui demander les diſpoſitions avec leſquelles nous devons aſſiſter au ſacrifice de la Meſſe. 134 *& ſuiv.*

XII. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : explication de la parabole du Samaritain : elle a pour

but de nous porter à l'amour du prochain. 138
Inſtruction ſur l'amour du prochain. 138 & *ſuiv.*
Excellence & importance du précepte qui nous oblige d'aimer notre prochain. 138 - 140
Etendue de ce précepte : le nom de *prochain* embraſſe tous les hommes. 140, 141
Liens qui uniſſent entr'eux tous les hommes, & particulierement les Chrétiens. 141
L'amour eſt dû à tous : motifs qui doivent regler l'exercice exterieur de cet amour. 141, 142
Devoirs que renferme le précepte de l'amour du prochain. 142 & *ſuiv.*
1° Ne faire ni deſirer aucun mal au prochain. 142, 143
2° Souhaiter au prochain le même bien qu'à nous. 144, 145
3° Faire au prochain le même bien que nous déſirons pour nous. 145, 146
Ce dernier devoir renferme l'inſtruction, l'édification & la correction. *Ibid.*
Priere, ou Elévation à J. C. ſur le précepte de l'amour du prochain. 147
XIII. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : la conduite des dix lépreux nous montre ce que doivent faire les pécheurs pour obtenir la guériſon de leur ame. 150, 151
Inſtructions ſur les dix préceptes du Décalogue. 151 & *ſuiv.*
Texte de la loi, qui contient les dix préceptes. 151 & *ſuiv.*
L'Inſtruction ſur le premier précepte eſt remiſe aux XVII. & XVIII. Dimanches. 152
Inſtruction ſur le ſecond précepte. 152 & *ſuiv.*
Qu'eſt-ce que prendre en vain le nom de Dieu ? 152, 153
Ce que c'eſt que le jurement. 153, 154
Le jurement eſt-il permis ? 154, 155
Trois conditions requiſes pour le ſerment. 155 & *ſuiv.*
Premiere condition : Vérité. 155, 156
Seconde condition : Jugement ou diſcrétion. 156 & *ſuiv.*
On ne doit jurer que dans la néceſſité. 156 - 158
On ne doit jurer qu'avec une entiere certitude. 159
Troiſieme condition : Juſtice. 159, 160
Priere pour demander à Dieu le pardon des péchés commis contre ce précepte, & la grace de l'accomplir. 160, 161
XIV. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : deux maîtres entre leſquels nous avons à choiſir ; Dieu & le monde : bonheur de ceux qui ſervent Dieu. 163, 164
Inſtruction ſur le troiſieme précepte du Décalogue. 164 & *ſuiv.*
Obligation de ſanctifier le jour du repos du Seigneur : motif de la ſanctification du Sabbat chez les Juifs, & du Dimanche chez les Chrétiens. 164, 165
Comment doit-on ſanctifier le Dimanche. 165 & *ſuiv.*
Le Dimanche doit être employé tout entier aux œuvres de piété. 165-168

On ne doit excepter de cette regle que ce qu'une vraie néceſſité ou la charité nous oblige de donner à d'autres occupations. 168 *& ſuiv.*
Principes que l'on doit ſuivre pour ne point abuſer de cette exception. 170, 171
Combien il nous eſt important de nous ſouvenir de l'obligation que nous impoſe ce précepte. 171, 172
Zéle de Néhémie pour la ſanctification du Sabbat. 172
Priere, ou Elévation à Dieu pour reconnoître la juſtice de ce précepte, s'humilier des tranſgreſſions, & demander la grace d'y être fidéle. 172, 173
XV. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : la veuve de Naïm qui pleure ſon fils, eſt la figure de l'Egliſe notre mere : ſommes-nous le ſujet de ſa joie ou de ſes larmes ? 175, 176
Suite de l'Inſtruction ſur le troiſieme précepte. 176 *& ſuiv.*
Obligation d'aſſiſter les Dimanches & Fêtes à la Meſſe Paroiſſiale. *Ibid.*
Loi de l'Egliſe, qui oblige les Fidéles à la Meſſe de Paroiſſe. 176-179
Raiſons ſur leſquelles cette loi eſt fondée. 179 *& ſuiv.*
Premiere raiſon, le bon ordre qui doit être obſervé en tout. 179, 180
Seconde raiſon, l'union que ces aſſemblées ſaintes repréſentent. 180
Troiſieme raiſon, l'utilité que les Fidéles retirent de ces aſſemblées. 181
On ne peut négliger ſans péché l'accompliſſement de ce devoir. 181, 182
L'obligation d'aſſiſter à la Meſſe de Paroiſſe, renferme celle d'entendre le Prône. 182, 183
Priere, ou Elévation à Dieu pour reconnoître l'obligation d'aſſiſter à la Meſſe de Paroiſſe, & pour demander la grace d'y ſatisfaire avec les diſpoſitions néceſſaires. 183, 184
XVI. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : dans les jours conſacrés à Dieu nous devons nous inſtruire de nos obligations & exercer les œuvres de charité. 186
Inſtruction ſur le quatrieme précepte du Décalogue. 187 *& ſuiv.*
Promeſſe attachée à l'accompliſſement de ce précepte. 187
Pour accomplir chrétiennement ce précepte, & en recevoir la récompenſe éternelle, il faut conſidérer dans nos peres & meres Dieu même notre vrai & unique Pere. 187 *& ſuiv.*
Quatre devoirs que ce précepte renferme. 189 *& ſuiv.*
Premier devoir : le reſpect. 189
Second devoir : l'amour. 189, 190
Troiſieme devoir : l'obéiſſance. 190, 191
Cas où l'on doit obéir à Dieu plutôt qu'aux peres & meres : conduite que l'on doit tenir alors. 191, 192
Quatrieme devoir : les ſecours. 192, 193
Priere, ou Elévation à Dieu ſur la promeſſe qu'il a attachée à ce précepte, & ſur les devoirs que ce précepte renferme. 193 *& ſuiv.*

XVII. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : précepte de l'amour divin auquel ſe rapporte le premier précepte du Décalogue. 196
Inſtruction ſur le premier précepte du Décalogue. 196 *& ſuiv.*
Culte que Dieu nous preſcrit par ce précepte : ce culte comprend la Foi, l'Eſpérance & la Charité. 196, 197
En quel ſens le précepte de l'amour divin eſt le premier & le grand commandement. 197
Rien de plus important que d'être bien inſtruit ſur le précepte de la Charité. 197, 198
1° Ce que c'eſt qu'aimer Dieu. 198 *& ſuiv.*
L'amour d'un fils pour ſon pere & d'une épouſe pour ſon époux nous apprend ce que c'eſt que l'amour que nous devons à Dieu. 198, 199
Motifs qui doivent nous porter à aimer Dieu. 199 *& ſuiv.*
2° Quel eſt le degré d'amour que nous devons à Dieu. 201 *& ſuiv.*
Nous devons aimer Dieu ſouverainement, uniquement & ſans meſure. 201
L'amour que nous devons à Dieu, ne ſera parfait que dans le ciel. 201, 202
Cet amour doit regner dans notre cœur en cette vie. 202, 203
Il faut croître de plus en plus dans cet amour. 203, 204
Priére à Dieu pour lui demander la grace d'accomplir fidelement le grand précepte de la Charité. 204, 205
XVIII. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : la ſituation du paralytique eſt l'image de l'état du pécheur, qui ne peut être guéri de ſa paralyſie ſpirituelle que par l'infuſion de la charité dans ſon cœur. 206, 207
Suite de l'Inſtruction ſur le grand précepte de la Charité. 207 *& ſ.*
3° Devoirs que ce précepte renferme. *Ibid.*
Premier devoir : rapporter à Dieu nos actions. 207-211
L'Ecriture & la Tradition conſpirent à établir ce devoir. 207 *& ſ.*
De quelle maniere on peut remplir ce devoir. 209 *& ſuiv.*
Second devoir, croître en vertu. 211 *& ſuiv.*
En quoi conſiſte ce devoir. 211, 212
Ce devoir n'eſt pas de ſimple conſeil, mais d'étroite obligation. 212, 213
Le progrès peut être réel ſans être apperçu. 213, 214
Priere à Dieu pour lui demander la grace de l'aimer ſans partage & de croître ſans ceſſe dans cet amour. 215, 216
XIX. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : nous ſommes invités à un feſtin céleſte : les Juifs invités avant nous ont attiré ſur eux par leur mépris la vengeance divine : nous ſommes entrés à leur place ; mais avons-nous la robe nuptiale qui eſt la charité ? 217 *& ſuiv.*
Inſtruction ſur le ſixieme & le neuvieme précepte du Décalogue. 219 *& ſuiv.*
1° Importance de ce double précepte, qui défend toute impureté. 219, 220
1° Fondement de ce double pré-

cepte. 220, 221
3° Etendue de ce précepte : il interdit toute impureté & tout ce qui y conduit. 221, 222
4° Cauſes ordinaires de l'impureté. 222
5° Suites funeſtes de l'impureté. *Ibid.*
6° Moyens de ſe garantir de ce vice : prévenir & fuir les tentations. 222, 223
Priere, ou Elévation à Dieu pour reconnoître l'énormité du crime de l'impureté & lui demander le don de la chaſteté. 224, 225
XX. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : c'eſt une néceſſité pour l'homme de paſſer par les afflictions & les peines de cette vie : uſage que doit en faire le Chrétien. 227 *& ſuiv.*
Inſtruction ſur le cinquieme précepte. 229 *& ſuiv.*
Il eſt défendu de donner la mort à ſoi-même ou aux autres. 229
Il eſt défendu de s'expoſer ſoi-même à la mort, ou d'y expoſer les autres, ſans néceſſité ou ſans une vraie utilité. 229, 230
Cas où l'on peut tuer ou cauſer la mort ſans être coupable d'homicide. 230
On eſt coupable d'homicide, lorſqu'on refuſe au prochain les ſecours néceſſaires. 230, 231
Homicide ſpirituel dont on ſe rend coupable par le ſcandale. 231
Etendue que J. C. donne au précepte qui défend l'homicide. 231 *& ſuiv.*
Priere, ou Elévation à Dieu pour reconnoître l'étendue de ce précepte, en confeſſer devant lui les tranſgreſſions, & lui demander la grace d'y être fidéle. 233, 234
XXI. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : en combien de manieres nous ſommes redevables à la juſtice divine : le moyen d'obtenir grace eſt de demander pardon à Dieu, & de pardonner à nos freres. 236 *& ſuiv.*
Inſtruction ſur le ſeptieme & le dixieme précepte. 239 *& ſuiv.*
Trois choſes défendues par le ſeptieme précepte. 239-241
1° Prendre injuſtement le bien d'autrui : éclairciſſement ſur l'uſure. 239, 240
2° Retenir injuſtement le bien d'autrui. 240, 241
3° Cauſer au prochain un dommage dont on eſt reſponſable. 241, 242
Deux choſes ordonnées par ce précepte : la reſtitution & la réparation. 242
Le dixieme précepte montre l'eſprit de la loi de Dieu qui s'étend juſqu'aux deſirs du cœur. 242, 243
Deſirs légitimes, ou défendus, à l'égard du bien d'autrui. 243
Acquiſitions préjudiciables, ou ventes forcées. 243, 244
Priere, ou Elévation à Dieu pour reconnoître la multitude de prévarications contre ces deux préceptes, & pour lui demander l'eſprit de déſintéreſſement & de détachement des biens de la terre. 244, 245
XXII. Dimanche après la Pentecôte. Exorde : J. C. nous montre lui-même ce que nous devons aux Princes qui nous gouvernent : négligence d'une infinité de Chrétiens à cet égard. 247, 248

Inſtruction

Inſtruction ſur les devoirs des ſujets envers leurs Souverains, & ſur les devoirs des ſerviteurs envers leurs maîtres, & des maîtres envers leurs ſerviteurs. 248 *& ſuiv.*
Origine de la puiſſance des Souverains : toute puiſſance vient de Dieu. 248, 249
Devoirs des ſujets envers leurs Souverains. 249 *& ſuiv.*
Premier devoir : Reſpecter les Souverains. 249, 250
Second devoir : Obéir aux Souverains. 250
Troiſieme devoir : Prier pour les Souverains. 250, 251
Quatrieme devoir : Payer le tribut aux Souverains. 251
Cinquieme devoir : Garder la fidélité aux Souverains. 251, 252
Devoirs des domeſtiques envers leurs maîtres. 252, 253
Devoirs des maîtres envers leurs domeſtiques. 253 *& ſuiv.*
Comment les maîtres doivent regarder leurs domeſtiques. 253, 254
Ce qu'ils doivent à leurs domeſtiques pour le temporel & pour le ſpirituel. 254, 255
Priere, ou Elévation à Dieu pour reconnoître que toute puiſſance vient de lui, & pour lui demander la grace de rendre aux puiſſances ce qui leur eſt dû : priere pour le Roi, & pour tous ceux qui ſont les dépoſitaires de ſon autorité. 255, 256
XXII. Dimanche après la Pentecôte.
Exorde : dans l'hémorrhoïſſe & dans la fille de Jaïr, J. C. nous montre l'état où le péché nous réduit, & les diſpoſitions néceſſaires pour en obtenir la délivrance. 258 *& ſuiv.*
Inſtruction ſur le huitieme précepte. 260 *& ſuiv.*
Ce précepte nous défend :
1° Le faux témoignage. 260
2° Le menſonge. 261 *& ſuiv.*
Qu'eſt-ce que le menſonge ? 261
Tout menſonge eſt défendu. 261, 262
Il n'eſt pas permis de mentir pour empêcher un mal ou pour procurer un bien. 262, 263
L'équivoque & la reſtriction mentale ne ſont auſſi que des menſonges défendus. 263, 264
3° La détraction. 264 *& ſuiv.*
Deux eſpéces de détraction : la calomnie, & la médiſance : en combien de manieres on s'en rend coupable. 264
Danger des rapports ſecrets, vrais ou faux. 264, 265
Devoir de ceux qui entendent médire. 265
Devoir de ceux qui ont médit. 265, 266
Cas où il peut être permis de dire le mal que l'on voit ou que l'on ſçait. 266
4° La flatterie. *Ibid.*
5° Les jugemens & les ſoupçons téméraires. 266, 267
Ce qui eſt ordonné par ce précepte,
Au ſujet du faux témoignage & du menſonge. 267
Au ſujet de la détraction & de la flatterie. *Ibid.*
Au ſujet du jugement & du ſoupçon téméraire. 267, 268
Priere, ou Elévation à Dieu pour lui confeſſer la multitude des

transgreſſions de ce précepte, & lui demander la grace de les éviter. 268, 269
Dernier Dimanche après la Pentecôte. Exorde : combien il eſt utile de rappeller aux Fidéles la penſée du jugement dernier : inſenſibilité de la plupart des Chrétiens à l'égard de cet objet effrayant. 272, 273
Inſtruction ſur le jugement dernier. 273 *& ſuiv.*
1° J. C. ſera notre Juge. Qualités de ce divin Juge. 273-275
C'eſt un Juge infiniment éclairé. 273, 274
C'eſt un Juge infiniment intégre. 274, 275
C'eſt le Juge ſouverain. 275
2° Quelle ſera la matiere du compte terrible que nous rendrons à ſon tribunal. 275 *& ſuiv.*
Nous y ſerons examinés & jugés,
Sur le mal que nous aurons commis. 275, 276
Sur le bien que nous aurons omis. 277
Sur le bien même que nous aurons fait. 277 *& ſuiv.*
Quelque innocente que paroiſſe notre vie, nous avons toujours ſujet de craindre les jugemens de Dieu. 279, 280
Séparation terrible qui ſuivra le dernier jugement : récompenſe éternelle des élus, ſupplice éternel des réprouvés. 280
Priere à J. C. pour lui demander qu'il nous préſerve de l'anathême de ce jour terrible, & qu'il nous diſpoſe à recevoir la récompenſe promiſe. 281, 282
INSTRUCTIONS *pour les autres Fêtes de l'année.* 283 *& ſuiv.*
19. Juin. *Fête de S. Gervais & S. Protais Martyrs, Patrons de l'Egliſe Cathedrale de Soiſſons.*
Martyre de S. Gervais & de ſaint Protais. 285
Invention de leurs Reliques. 285, 286
Le martyre que ces Saints ont ſouffert, doit nous exciter à imiter leur courage : diverſes ſortes de martyres : la vie chrétienne eſt elle-même un martyre continuel. 286, 287
Trois ennemis que nous avons à combattre. 287 *& ſuiv.*
1° La concupiſcence. 287, 288
2° Le démon. 288, 289
3° Le monde. 289, 290
La vie chrétienne eſt eſſentiellement une vie de travail & de combat : mais la grace qui nous ſoutient dans ce combat, eſt le principe d'une conſolation ineffable. 290 *& ſuiv.*
Priere, ou Elévation à Dieu ſur ce qu'il a mis les Soiſſonnois ſous l'interceſſion de S. Gervais & S. Protais : invocation à ces deux ſaints Martyrs au nom des Soiſſonnois. 292 *& ſuiv.*
24. Juin. *Naiſſance de S. Jean-Baptiſte.* Exorde : motif & antiquité de cette Fête. 296
Circonſtances qui précéderent & accompagnerent la naiſſance de S. Jean. 296 *& ſuiv.*
Sa retraite, ſa miſſion, ſa prédication, ſon empriſonnement & ſa mort. 298 *& ſuiv.*
Réflexions ſur les principales circonſtances de la vie de S. Jean. 301 *& ſuiv.*
1° Sur ſa retraite. 301, 302

2° Sur ſa miſſion. 302
3° Sur ſa prédication & ſon exemple. 302, 303
4° Sur ſa mort qui fut le prix d'une danſe. 303
5° Sur ſa mort par laquelle il fut le martyr de la chaſteté. 303, 304
Priere, ou Elévation à S. Jean-Baptiſte, pour honorer ſes prérogatives, & obtenir par ſon interceſſion la grace d'imiter ſes exemples. 304, 305
29. Juin. *Fête de S. Pierre & ſaint Paul, Apôtres.*
Principales circonſtances de la vie de S. Pierre. 307 *& ſuiv.*
Principales circonſtances de la vie de S. Paul. 310 *& ſuiv.*
Avec quel ſoin nous devons recueillir l'eſprit & les vertus de ces deux Apôtres, ſur-tout en liſant leurs Epîtres. 314 *& ſuiv.*
Priere, ou Elévation à S. Pierre & à S. Paul pour honorer leurs prérogatives, & obtenir la grace d'imiter leurs vertus : invocation à S. Pierre pour l'Egliſe & pour tous ſes Paſteurs. 316, 317
15. Août. *Aſſomption de la ſainte Vierge.* Exorde : l'intention de l'Egliſe dans cette ſolemnité eſt principalement que nous nous efforcions d'imiter les vertus de la ſainte Vierge, & d'arriver au bonheur dont elle joüit. 318
Conſidérations ſur le triomphe de la ſainte Vierge. 319 *& ſuiv.*
Premiere conſidération : Eminence de la gloire dans laquelle Marie eſt entrée. 319-322
Trois choſes contribuent à relever ſon triomphe :
1° L'honneur qu'elle reçoit en entrant dans le ciel : joignons nos hommages à ceux que lui rendent les Anges & les Saints. 319
2° Le bonheur dont elle joüit : ſuivons-la dans le ſéjour de la gloire, au moins par les deſirs de notre cœur. 319, 320
3° La fonction qu'elle exerce pour nous : ayons recours à elle dans tous nos beſoins. 321
Deux abus à éviter dans la dévotion à la ſainte Vierge : l'un de ne recourir à elle que pour obtenir des biens temporels ; l'autre de l'honorer & l'invoquer ſans travailler à imiter ſes vertus & à pratiquer l'Evangile. 321, 322
Seconde conſidération : Humilité par laquelle la ſainte Vierge eſt arrivée à la gloire éminente dont elle joüit. 322 *& ſuiv.*
On peut remarquer dans ſon humilité trois qualités qui répondent à celles de ſon triomphe.
1° Le mépris d'elle-même, par lequel elle a mérité l'honneur dont elle eſt comblée : apprenons de ſon exemple combien nous devons nous mépriſer nous-mêmes. 323
Ce ſentiment la portoit à ſe dérober à la vûe des hommes : importante leçon pour les vierges Chrétiennes. 324
2° Une grande patience, qui lui a procuré le bonheur dont elle joüit : apprenons d'elle comment nous devons recevoir les châtimens & les épreuves que Dieu nous envoye. 324, 325
3° Une parfaite obéiſſance, qui a été récompenſée par la grande puiſſance qu'elle poſſéde : que

nous ſommes éloignés d'imiter ce modéle d'une entiere dépendance ! 325
Priere, ou Elévation à la ſainte Vierge, pour rendre hommage à ſa grandeur, & obtenir par ſon interceſſion la grace d'imiter ſes vertus, & particuliérement ſon humilité, ſa patience, & ſa ſoumiſſion. 325, 326
25. Août. *Fête de S. Louis Roi de France.*
Principales circonſtances de la vie de S. Louis. 328 *& ſuiv.*
Réflexion ſur la bonne éducation que S. Louis avoit reçue de la Reine Blanche ſa mere : inſtruction importante pour les peres & meres. 334, 335
Priere, ou Elévation à S. Louis, pour reconnoître ce que la grace a fait en lui, & obtenir par ſon interceſſion la fidélité à ſuivre ſes exemples : invocation au même Saint pour le Roi & ſa famille, & pour le royaume de France. 335 *& ſuiv.*
8. Septembre. *Naiſſance de la ſainte Vierge.* Exorde : on ne doute point que la ſainte Vierge n'ait employé le premier uſage de ſa raiſon pour ſe conſacrer à Dieu, c'eſt ce que nous aurions dû faire : du reſte le ſilence de l'Ecriture ſur la ſainte Vierge eſt pour nous une grande leçon. 338, 339
Réflexions ſur les prérogatives qui diſtinguent la ſainte Vierge. 340 *& ſuiv.*
1° Marie eſt la Mere de Dieu : nous devons donc l'honorer & la reſpecter en cette auguſte qualité. 340, 341
2° Marie eſt notre Mere : nous devons donc l'invoquer & recourir à ſa puiſſante interceſſion. 342, 343
3° Marie eſt un parfait modéle de toutes ſortes de vertus : nous devons donc l'imiter. 343 *& ſuiv.*
Priere, ou Elévation à la ſainte Vierge conſidérée comme Mere de Dieu, comme notre Mere, & comme notre modéle. 345, *& ſuiv.*
25. Octobre. *Fête de S. Crépin & S. Crépinien, Martyrs & premiers Apôtres de Soiſſons.* Exorde : miſſion, prédication, & martyre de ces deux Saints : leur culte & leurs reliques à Soiſſons : ſentimens de reconnoiſſance que doit exciter en nous le ſouvenir de nos ſaints Apôtres. 348 *& ſuiv.*
Réflexions ſur le don précieux de la foi. 351 *& ſuiv.*
Premiere réflexion : triſte état où nous étions avant d'être éclairés des lumieres de la foi. 351, 352
1° Nous étions ennemis de Dieu. 351
2° Nous étions eſclaves du démon. 351, 352
3° Nous étions victimes deſtinées à l'enfer. 352
Seconde réflexion : avantages que la foi nous a procurés. 353 *& ſuiv.*
1° Elle nous a conſacrés à Dieu. 353
2° Elle nous a fait devenir les enfans de l'Egliſe. 353, 354
3° Elle nous a donné droit à la vie éternelle. 354, 355
Priere, ou Elévation à J. C. conſidéré comme l'auteur & le conſommateur de la foi : actions de

graces à Dieu pour le don précieux de la foi : invocation aux deux ſaints Apôtres du Soiſſonnois. 355 *& ſuiv.*
1. Novembre. *Fête de tous les Saints.* Exorde : l'eſſentiel de la Religion, c'eſt d'imiter ce que nous honorons. 359, 360
Réflexions ſur l'obligation où nous ſommes d'être ſaints. 360 *& ſuiv.*
Premiere réflexion : c'eſt une obligation indiſpenſable aux Chrétiens d'être ſaints. 360-363
Trois motifs fondent cette obligation. 360, 361
1° Le bienfait de la création. 361
2° La grace de la rédemption. 362
3° La conſécration du Baptême. 362, 363
Seconde réflexion : en quoi conſiſte la ſainteté qui nous eſt commandée. 363 *& ſuiv.*
Qu'eſt ce qu'être ſaint. 363, 364
1° C'eſt s'éloigner du mal. 364, 365
2° C'eſt faire le bien. 365, 366
C'eſt ainſi qu'ont vécu tous les Saints : ils nous invitent à ſuivre leur exemple pour parvenir à leur gloire. 367
Priere, ou Elévation à Dieu, pour l'adorer comme infiniment ſaint & ſource de toute ſainteté, & pour lui demander la grace de joindre à l'honneur que nous devons rendre aux Saints, l'imitation de leurs vertus : invocation aux Saints pour obtenir cette grace par leur interceſſion. 367 *& ſuiv.*
2. Novembre. *Commémoration des Morts.* Exorde : l'intention de l'Egliſe eſt de nous exciter en ce jour à prier ſpécialement pour tous les Fidéles qui ſont morts dans la grace du Seigneur, & qui peuvent avoir encore quelque tache à expier. 370, 371
Certitude du Purgatoire prouvée par l'Ecriture & par la Tradition. 371, 372
Motifs qui nous preſſent de ſoulager les morts : moyens que l'Egliſe nous propoſe pour les ſecourir. 372 *& ſuiv.*
Réflexions que doit faire naître en nous l'aſſiſtance que nous rendons aux morts. 374
Abus que l'on doit éviter dans les prieres que l'on fait pour les morts. 375
Origine de cette Fête. 375, 376
Priere, ou Elévation à Dieu pour reconnoître la juſtice & la miſéricorde qu'il exerce à l'égard des ames qui ſont dans le Purgatoire, & pour lui demander leur ſoulagement & leur délivrance, & obtenir pour nous la grace de prévenir ſa juſtice par de dignes fruits de pénitence. 376, 377
30. Novembre. *Fête de S. André, Apôtre.*
Principales circonſtances de la vie de S. André. 379, 380
Réflexions ſur les principales circonſtances de la vie de cet Apôtre. 380 *& ſuiv.*
1° Sur ſon renoncement à tout pour ſuivre J. C. 380-383
Loi indiſpenſable de l'abnégation Chrétienne. 381
Cette abnégation conſiſte à renoncer à tout d'eſprit & de cœur. 381, 382
Cette abnégation conſiſte à être

dans la diſpoſition de perdre tout plutôt que d'offenſer Dieu. 382, 383
2° Sur le martyre de ce ſaint Apôtre par la croix. 383 *& ſuiv.*
Tous les Diſciples de J. C. doivent porter leur croix. 383, 384
Quelle eſt cette croix que J. C. nous ordonne de porter ? 384
Dans quelles diſpoſitions nous devons recevoir les croix que Dieu nous envoye. 384 *& ſuiv.*
Priere à S. André, pour obtenir par ſon interceſſion la grace d'imiter ſes vertus, & ſur-tout ſon renoncement à tout pour Jeſus-Chriſt, & ſon amour pour la croix. 386

TABLE

Des principaux points de la Doctrine Chrétienne, distribués dans ces Instructions.

I. Sur les articles du Symbole.

DIEU. Expoſition du miſtère de la ſainte Trinité, & conſidérations ſur ce miſtère. *Tome IV. pag. 3 & ſuiv.*

Jeſus-Chriſt. Beſoin que nous avons d'un Libérateur : précis de l'hiſtoire du monde depuis Adam juſqu'à J. C. *III.* 4 *& ſuiv.*

Suite du même ſujet. 15 *& ſuiv.*

Suite du même ſujet. 26 *& ſuiv.*

Suite du même ſujet. 37 *& ſuiv.*

Connoiſſance de J. C. 46 *& ſuiv.*

Qualités de J. C. à notre égard. 50 *& ſuiv.*

Suite du même ſujet. 57 *& ſuiv.*

Suite du même ſujet. 69 *& ſuiv.*

Incarnation du Verbe. 533 *& ſuiv.*

Naiſſance de J. C. 465 *& ſuiv.*

Circonciſion de J. C. 497 *& ſuiv.*

Nom de JESUS. 499 *& ſuiv.*

Epiphanie de J. C. 506 *& ſuiv.*

Préſentation de J. C. au temple. 524 *& ſuiv.*

Prédication & Miracles de J. C. *Voyez les Exordes de la plupart des Inſtructions pour les Dimanches.*

Paſſion de J. C. *III.* 240 *& ſuiv.*

Mort de J. C. 271 *& ſuiv.*

Sepulture de J. C. 275 *& ſuiv.*

Deſcente de J. C. aux enfers. *Ibid.*

Réſurrection de J. C. 282 *& ſuiv.*

Aſcenſion de J. C. 397 *& ſuiv.*

Dernier avenement de Jeſus-Chriſt. *IV.* 272 *& ſuiv.*

Saint Eſprit. Effuſion du S. Eſprit ſur les Apôtres & les Diſciples de Jeſus-Chriſt. *III.* 417 *& ſuiv.*

Œuvre du S. Eſprit dans la formation de l'Egliſe chrétienne. 428 *& ſuiv.*

Egliſe Catholique. Son établiſſement : ſes caractères : précis de ſon hiſtoire. *III.* 127 *& ſuiv.*

Communion des Saints. Culte & invocation des Saints : vénération de leurs Images & de leurs Reliques. *III.* 408 *& ſuiv.*

Objet que l'Egliſe ſe propoſe dans les ſolemnités qu'elle célébre en l'honneur de la ſainte Vierge. *III.* 453

Conſidérations ſur la ſainte Vierge, au jour de ſa Conception. *III.* 453 *& ſuiv.*

— Au jour de ſa Naiſſance. *IV.* 338 *& ſuiv.*
— Au jour de ſa Purification. *III.* 524 *& ſuiv.*
— Au jour de ſon Aſſomption. *IV.* 318 *& ſuiv.*
Conſidérations ſur S. Jean-Baptiſte. 296 *& ſuiv.*
— Sur S. Pierre & S. Paul, Apôtres. 307 *& ſuiv.*
— Sur S. Jean l'Evangéliſte. *III.* 487 *& ſuiv.*
— Sur S. André, Apôtre. *IV.* 379 *& ſuiv.*
— Sur S. Etienne, premier Martyr. *III.* 475 *& ſuiv.*
— Sur S. Crépin & S. Crépinien, premiers Apôtres du Soiſſonnois. *IV.* 348 *& ſuiv.*
— Sur S. Sixte & S. Sinice, premiers Evêques de Soiſſons. *III.* 343 *& ſuiv.*
— Sur S. Gervais & S. Protais, Patrons de l'Egliſe Cathédrale de Soiſſons. *IV.* 285 *& ſuiv.*
— Sur S. Sébaſtien, Martyr, dont la mémoire & les Reliques ſont particulierement honorées à Soiſſons. *III.* 517 *& ſuiv.*
— Sur S. Louis, Roi de France. *IV.* 328 *& ſuiv.*
Conſidérations pour la Fête de tous les Saints. 359 *& ſuiv.*
— Pour le jour de la Commemoration des Morts. 370 *& ſuiv.*
Rémiſſion des péchés. Degrés de la juſtification du pécheur. *III.* 159 *& ſuiv.*
Réſurrection de la chair. 406, 407
Vie éternelle. *IV.* 103 - 105

II. Sur les Sacremens.

Sacrement de Baptême. *III.* 294 *& ſuiv.*
Suite du même ſujet. 304 *& ſuiv.*
Suite du même ſujet. 319 *& ſuiv.*
Suite du même ſujet. 454 *& ſuiv.*
Sacrement de Confirmation. 442 *& ſuiv.*
Sacrement & ſacrifice de l'Euchariſtie. 263, 264
Sacrifice de la Croix. 243 *& ſuiv.*
Sacrifice de la Meſſe. *IV.* 117 *& ſuiv.*
Suite du même ſujet. 128 *& ſuiv.*
Sacrement de l'Euchariſtie. 26 *& ſuiv.*
Suite du même ſujet. 37 *& ſuiv.*
Suite du même ſujet. 48 *& ſuiv.*
Suite du même ſujet. 58 *& ſuiv.*
Suite du même ſujet. *III.* 251 *& ſ.*
Suite du même ſujet. *IV.* 14 *& ſuiv.*
Sacrement de Pénitence. *III.* 141 *& ſuiv.*
Contrition, premiere partie de la Pénitence. 155 *& ſuiv.*
Confeſſion, ſeconde partie de la Pénitence. 167 *& ſuiv.*
Satisfaction, troiſieme partie de la Pénitence. 201 *& ſuiv.*
Œuvres de ſatisfaction : priere, jeûne, aumônes, ſouffrances. *III.* 207. *IV.* 83
Grandes & petites Litanies que l'Egliſe célébre au jour de S. Marc & aux trois jours des Rogations. *III.* 543 *& ſuiv.*
Abſtinence du Vendredi & du Samedi.

medi. *IV.* 84 *& ſuiv.*
Jeûne des Quatre-tems & des Vigiles. 86 *& ſuiv.*
Jeûne du Carême. *III.* 188 *& ſuiv.*
Aumône. *IV.* 93 *& ſuiv.*
Amour de la Croix. 383 *& ſuiv.*
Bon uſage des maladies. *III.* 104 *& ſuiv.*
Indulgences de l'Egliſe. 212 *& ſ.*
Abſolution, derniere partie de la Pénitence. 228 *& ſuiv.*
Sacrement de l'Extrême-Onction. 108 *& ſuiv.*
Sacrement de l'Ordre. Ce Sacrement n'eſt ici le ſujet d'aucune Inſtruction particuliere : mais on y trouvera au moins l'inſtitution du Sacerdoce Chrétien, *III.* 263, 264. & l'établiſſement de la Hierarchie Eccléſiaſtique. *III.* 127, 128
Sacrement de Mariage. III. 80 *& ſuiv.*
Suite du même ſujet. 92 *& ſuiv.*

III. Sur les préceptes du Décalogue.

Préceptes du Décalogue. *IV.* 151, 152
Premier précepte. 196, 197
Foi, premiere vertu Théologale. *III.* 116 *& ſuiv.*
Eſperance, ſeconde vertu Théologale. *IV.* 103 *& ſuiv.*
Charité, ou amour de Dieu, troiſiéme vertu Théologale. 197 *& ſuiv.*
Suite du même ſujet. 207 *& ſuiv.*
Second précepte. 152 *& ſuiv.*
Troiſieme précepte. 164 *& ſuiv.*
Suite du même ſujet. 176 *& ſuiv.*
Quatrieme précepte. 187 *& ſuiv.*
Suite du même ſujet. 248 *& ſuiv.*
Cinquieme précepte. 229 *& ſuiv.*
Sixieme précepte. 219 *& ſuiv.*
Septieme précepte. 239 *& ſuiv.*
Huitieme précepte. 260 *& ſuiv.*
Neuvieme précepte. 219 *& ſuiv.*
Dixieme précepte. 242 *& ſuiv.*
Amour du prochain. 138 *& ſuiv.*
Amour des ennemis. *III.* 479 *& ſ.*

IV. Sur la Priere.

Néceſſité, principe & caractère de la Priere. *III.* 355 *& ſuiv.*
Priere intérieure ou mentale, & extérieure ou vocale. 365 *& ſuiv.*
Qualités que doit avoir la Priere. 375 *& ſuiv.*
Suite du même ſujet. 382 *& ſuiv.*
Suite du même ſujet. 389 *& ſuiv.*
Explication de l'Oraiſon Dominicale. *IV.* 68 *& ſuiv.*
Cérémonies du Mercredi des Cendres. *III.* 178 *& ſuiv.*
Cérémonies du Jeudi Saint. 264 *& ſuiv.*
Cérémonies du Vendredi Saint. 269 *& ſuiv.*
Cérémonie de la Proceſſion du ſaint Sacrement. *IV.* 14
Cérémonie de la Dédicace des Egliſes. *III.* 329 *& ſuiv.*

Conclusion.

Obligation où ſont les Fidéles de s'appliquer à connoître de plus en plus la Religion Chrétienne. *III.* 344 *& ſuiv.*
Vérité de la Religion Chrétienne prouvée par ſon établiſſement. *III.* 433 *& ſuiv.*
Avantages du don précieux de la foi. *IV.* 351 *& ſuiv.*

BENEDICTIONS

SOLEMNELLES.

Digitized by Google

BENEDICTIONS SOLEMNELLES

*Que l'Evêque prononce ſur le peuple avant l'*Agnus Dei, *ſelon la Rubrique du Miſſel.*

Dans l'Avent.

DEus, qui vos & prióris adventûs grátiâ reparávit, & in ſecundo datúrum ſe vobis regnum cum ſanctis Angelis repromíſit, adventûs ſui vos illuſtratióne ſanctíficet. ℟. Amen.

Víncula veſtra diſſolvat, ántequam véniat; ut liberáti à vínculis peccatórum, intérriti tremendum ejus expectétis adventum. ℟. Amen.

Et quem veniſſe in terris pro veſtra ſalúte créditis, venturumque ad judícium ſuſtinétis, ejus adventûs glóriam impávidi mereámini contuéri. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe præſtáre dignétur, cujus regnum & impérium ſine fine pérmanet in ſécula ſeculórum. ℟. Amen.

Et benedíctio Dei omnipotentis Patris †, & Fílii †, & Spíritûs † Sancti, deſcendat ſuper vos, & máneat ſemper. ℟. Amen.

Dans le Carême.

BEnedícat vos Deus, qui ob animárum medélam jejúnii devotióne caſtigáti córpora præcépit, ℟. Amen.

Ita ſit vobis ſanctificátum in divíno timóre jejúnium, ut vítiis páriter atque corpóribus frœna imponátis. ℟. Amen.

Ut ſicut per illícitos appetítus à beáta regióne decidiſtis, ſic ad æternam pátriam per abſtinéntiam redeátis. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe, &c.

Au Jeudi Saint.

BEnedícat vos Deus, qui per unigéniti Fílii ſui paſſiónem vetus Paſcha in novum vóluit converti; concedatque vobis ut expurgáto véteris fermenti contágio, nova in vobis perſevéret conſpérſio. ℟. Amen.

Et qui ad celebrandam Redemptóris cœnam mente devótâ conveniſtis, æternárum dapum vobiſcum épulas reportétis. ℟. Amen.

Ipsíus quoque opitulante grátiâ mundémini à ſórdibus peccatórum, qui ad inſinuandum humilitátis exemplum, pedes vóluit laváre diſcipulórum. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe, &c.

Au Samedi Saint.

DEus, qui Eccléſiæ ſuæ intemeráto útero novos pópulos produ̇cens, eam virginitáte manente novâ ſemper prole fœcundat; fídei, ſpei & charitátis

vos múnere répleat, & ſuæ in vos benedictiónis dona infundat. ℟. Amen.

Et qui hanc ſacratíſſimam noctem Redemptóris noſtri Reſurrectióne vóluit illuſtráre, mentes veſtras à peccatórum ténebris mundátas virtútum cópiis fáciat coruſcáre. ℟. Amen.

Quò eorum, qui modò renáti ſunt, innocéntiam imitári certétis, & váſcula méntium veſtrárum exemplo præſéntium lúminum illuſtrétis; ut cum bonórum óperum lampádibus, ad ejus Sponſi thálamum cujus Reſurrectiónem celebrátis, cum prudéntibus virgínibus intráre poſsítis. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe, &c.

Au ſaint jour de Pâque.

BEnedícat vos omnípotens Deus, hodiernâ interveniente Paſcháli ſolemnitáte, & ab omni miſerátus dignétur deféndere pravitáte. ℟. Amen.

Et qui ad æternam vitam in Unigéniti ſui Reſurrectióne vos réparat, in ipsíus adventu immortalitátis vos gáudiis véſtiat. ℟. Amen.

Et qui explétis jejuniórum ſive Paſſiónis Domínicæ diébus, Paſchális feſti gáudia celebrátis, ad ea feſta quæ non ſunt ánnua ſed contínua, ipſo opitulante, exultántibus ánimis veniátis. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe, &c.

Au Temps Paſchal.

OMnipotentis Dei & Dómini noſtri benedictiónibus repleámini, cujus eſtis pretióſo ſánguine redempti. ℟. Amen.

Vitam ſuam Dóminus vobis tríbuat, qui mortem veſtram ſuſcépit & pérdidit. ℟. Amen.

Detque vobis vetuſtátem vitæ relínquere, & in novitáte ſpíritûs ambuláre. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe, &c.

Pour l'Anniverſaire de la Dédicace d'une Egliſe.

OMnípotens Deus, qui vos ánnuâ hujus templi dedicatióne dignátus eſt lætificáre, ipſe vos æternâ benedictióne dignétur ſanctificáre. ℟. Amen.

Concedatque vobis mente & córpore caſtigátis fieri templum próprium, & habitáculum Spíritûs ſancti ſempiternum. ℟. Amen.

Quátenùs tali habitatóre gaudentes, & Spíritu ſancto ferventes, inter mundána diſcrímina ſemper cœléſtia deſiderétis, & ad hæc quandóque poſſidenda pervenire poſsítis. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe, &c.

Pour le jour de la Dédicace d'une Egliſe.

BEnedícat & cuſtódiat vos omnípotens Deus, & ſuæ pietátis óculos ſuper hanc domum die ac nocte dignétur aperíre. ℟. Amen.

Concedatque propítius, ut omnes qui ad dedicatiónem hujus Eccléſiæ devótè conveniſtis, intercedéntibus Sanctis, quorum Relíquiæ hìc ſervantur, véniam peccatórum veſtrórum cónſequi valeátis. ℟. Amen.

Quátenùs eorumdem Sanctórum interventu, templum ſancti Spíritûs efficiámini, & poſt hanc vitam

in

in templo glóriæ habitáre mereámini. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe, &c.

Pour la Fête de S. Sixte & S. Sinice.

SAnctórum ſuórum Pontíficum Sixti & Sinícii méritis vos fáciat Dóminus benedíci, & eórum defendi præsídio, quorum eſtis edocti præcepto. ℟. Amen.

Concedatque ut quod ab eórum ore didiciſtis, grátiâ ipsíus adjúti operári valeátis. ℟. Amen.

Quò eórum imitantes exempla, ad cœléſtia pervenire poſsítis promiſſa. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe, &c.

Pour l'Aſcenſion de Notre Seigneur.

BEnedícat vobis Deus, cujus Unigénitus hodiernâ die cœlórum alta penetrávit, & vobis ubi ille eſt, aſcendendi áditum patefécit. ℟. Amen.

Concédat propítius, ut ſicut poſt reſurrectiónem ſuam diſcípulis viſus eſt manifeſtus, ita vobis in judícium véniens videátur placátus. ℟. Amen.

Et qui eum conſedére Patri in ſua majeſtáte créditis, vobiſcum manére uſque in finem ſéculi ſecundùm ſuam promiſſiónem ſentiátis. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe, &c.

Pour la veille de la Pentecôte.

BEnedícat vobis omnípotens Deus, ob cujus Paracléti Spíritûs adventum, mentes veſtras jejúnii obſervántiâ præparátis. ℟. Amen.

Inſtar modò renatórum infántium, talem innocén-

tiam habeátis, ut templum ſancti Spíritûs, ipſo tribuente, eſſe poſsítis. ℟. Amen.

Atque idem Spíritus ſanctus ita vos hódie ſuâ habitatióne dignos efficiat, ut cras ſe veſtris méntibus vobiſcum pérpetim habitatúrus infundat, & peracto præſentis vitæ currículo vos ad cœléſtia dona perdúcat. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe, &c.

Pour le ſaint jour de la Pentecôte.

DEus, qui hodiernâ die diſcipulórum mentes Spíritûs Paracléti infuſióne dignátus eſt illuſtráre, fáciat vos ejuſdem Spíritûs donis abundáre. ℟. Amen.

Ille ignis qui ſuper diſcípulos appáruit, peccatórum veſtrórum ſordes expurget, & charitátis ignem in vobis accendat. ℟. Amen.

Quique diverſitátem linguárum dignátus eſt in uníus fídei confeſſióne adunáre, in eâdem vos fáciat fide perſeveráre, & per hanc à ſpe ad ſpéciem pervenire. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe, &c.

Pour la Fête de la très-ſainte Trinité.

BEnedícat vos Trínitas ſancta, unaque & indivídua Déitas Patris, & Fílii, & Spíritûs ſancti, & tríbuat vobis remiſſiónem ómnium peccatórum. ℟. Amen.

Corda veſtra répleat ſacræ fídei documentis, & informet vos ad viam æternæ ſalútis. ℟. Amen.

Quátenùs à cunctis vítiis emundáti, ipſiusque protectióne muníti, ad cœleſtem glóriam pervenire mereámini. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe, &c.

Pour la Fête du S. Sacrement.

DEt vobis Agnus occíſus ab orígine mundi Paſſiónis ſuæ memóriam dignè recólere, qui córpore ſuo vos dignátur páſcere. ℟. Amen.

Et qui per sánguinem carnis ſuæ pacificávit ómnia, exhíbeat vos ſanctos, immaculátos & irreprehensíbiles in adventu ſuo. ℟. Amen.

Quátenùs córpore & sánguine ejus nutríti, & morti ejus configuráti, ad ipsíus nuptiárum cœnam admitti mereámini. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe, &c.

Pour le jour de Noël, à la Meſſe de minuit.

DEus, qui ídeò appáruit in carne, ut electos ſuos adſcríberet in æternitáte, ſuâ vos ſanctíficans benedictióne, nómina veſtra ſcribat in libro vitæ. ℟. Amen.

Quique ex María vírgine naſcì dignátus eſt in civitáte Béthlehem, vos fáciat pervenire poſt mortem in cœleſtem Jerúſalem. ℟. Amen.

Ut ibi glóriam Deo in excelſis cum Angelis decantétis, & cœleſti pace promiſsâ homínibus bonæ voluntátis pérfrui valeátis. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour le jour de Noël, à la Meſſe du jour.

OMnípotens Deus veſtros ad cœléſtia érigat ánimos, qui hanc ſacratíſſimam diem Nativitáte Fílii ſui vóluit eſſe ſolemnem. ℟. Amen.

Et qui per eamdem Nativitátem nova fecit ómnia, vos à véteris hóminis corruptióne expurget. ℟. Amen.

Quique eumdem Fílium ſuum, cùm naſcerétur, vílibus vóluit índui pannis, ipſe vos cœléſtium virtútum índuat ornamentis. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour la Fête de S. Etienne premier Martyr.

DEus, qui beátum Stéphanum protomártyrem coronávit, & confeſſióne fídei, & agóne martyrii; mentes veſtras circumdet, & in præſenti ſéculo corónâ juſtítiæ, & in futúro perdúcat vos ad corónam glóriæ. ℟. Amen.

Illíus obtentu tríbuat vobis Dei & próximi charitáte ſemper exuberáre, qui hanc ſtúduit étiam inter lapidántium ímpetus obtinére. ℟. Amen.

Quò ejus exemplo roboráti, & interceſſióne munúti, ab eo quem ille à dextris Dei vidit ſtantem, mereámini benedíci. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour la Fête des SS. Innocens.

OMnípotens Deus, pro cujus Unigéniti veneranda infántia, Infántium innocéntium catervas Heródis funeſti perémit ſævítia, ſuæ vobis bene-

dictiónis tríbuat dona gratíſſima. ℟. Amen.

Et qui eis conceſſit, ut únicum Fílium ejus Dóminum noſtrum, non loquendo ſed moriendo, confiterentur, concédat vobis, ut fidem veram quam lingua veſtra fatétur, étiam mores probi & vita inculpábilis fateantur. ℟. Amen.

Quique eos primitívum fructum ſanctæ ſuæ ſuſcépit Eccléſiæ, cum fructu bonórum óperum vos fáciat pervenire ad gáudia æterna pátriæ. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour la Fête de la Circonciſion.

OMnípotens Deus, cujus Unigénitus hodiernâ die, ne legem sólveret quam adimplére vénerat, corporálem ſuſcépit circumciſiónem, ſpiritáli circumciſióne mentes veſtras ab ómnibus vitiórum incentívis expurget, & ſuam in vos infundat benedictiónem. ℟. Amen.

Et qui Legem per Móyſen dedit, ut per Mediatórem noſtrum benedictiónem daret, éxuat vos mortificatióne vitiórum, & fáciat perſeveráre in novitáte virtútum. ℟. Amen.

Quò ſic in hoc ſéculo vivátis, ut ad gáudia ſine fine mansúra perveniátis. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour l'Epiphanie de Notre Seigneur.

DEus, lumen verum, qui Unigénitum ſuum Géntibus ſtellâ duce revelávit, ſuâ vos grátiâ ita illúminet, ut Magórum exemplo, qui relictâ pátriâ

ad Chriſtum adorandum ſunt profecti, poſthábitis ómnibus Chriſtum ſequámini. ℟. Amen.

Detque vobis veram mentis innocéntiam, qui ſuper Unigénitum ſuum, cùm baptiſarétur, Spíritum ſanctum in columbæ ſpécie demonſtráre vóluit. ℟. Amen.

Ac ſicut in Cana Galilææ aqua vinum facta eſt per ipsíus omnipoténtiam, ita & per ejus grátiam corda veſtra ex lapídeis fiant cárnea, ut poſtquam in præceptis divínis ambulavéritis, Deum in æternum vidére & amáre poſsítis. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour la Préſentation de Notre Seigneur, & la Purification de la ſainte Vierge.

OMnípotens Deus, qui Unigénitum ſuum hodiernâ die in aſſumpta carne in templo vóluit præſentári, ſuam in vos infundat benedictiónem. ℟. Amen.

Et qui eum, ut legem adimpléret, miniſtrum vóluit éſſici legis, mentes veſtras inſtruat legis ſuæ ſpirituálibus documentis. ℟. Amen.

Quò ei purificátis méntibus præſentáti, boniſque opéribus fulti, ad gáudia æterna pertíngere valeátis. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour l'Annonciation & Incarnation de Notre Seigneur.

BEnedícat vos ineffábilis grátia Dei vivi, qui hodiernâ die Verbum ſuum in Vírginis útero incarnári vóluit. ℟. Amen.

Unigéniti ſui incarnatióne vos ſanctíficet, atque à peccatórum veſtrórum máculis emundet. ℟. Amen.

Ut qui conceptum de Vírgine Deum verum & hóminem confitémini, per ejus ſalutíferæ reſurrectiónis poténtiam ad æternam mereámini pervenire lætítiam. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour la Fête de S. Gervais & S. Protais.

DEus, cujus ditióni ſubjecta ſunt cuncta, quique dedit vobis ſanctórum Gervásii & Protáſii glorióſa ſolémnia celebráre, ipſórum juvámine répleat vos ómnium beatórum virtútum incrementis, & ſuæ grátiâ benedictiónis. ℟. Amen.

Et qui illos dignátus eſt confortáre inter manus percutiéntium, & in cárcere póſitis ſálubre dedit conſílium, vos ſequi fáciat eórum exemplum, & per illud évehi ad cœleſtis regni palátium. ℟. Amen.

Quique eos ſánguinis effuſióne cum palma martyrii ad ſe vóluit pervenire, vos permittat ſub pédibus veſtris calliditátem diri leónis conculcáre, & à ténebris vitiórum declináre, ad ipsórum quoque conſórtium felíciter pervenire. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour la Fête de S. Jean-Baptiſte.

BEnedícat vobis omnípotens Deus, beáti Joannis Baptiſtæ interceſſióne, cujus hódie ſolémnia celebrátis; concedatque ut cujus ſolémnia cólitis, patrocínia ſentiátis. ℟. Amen.

Illíus obtentu ab ómnibus adverſis tueámini, & bonis ómnibus perfruámini, qui adventum Redemptóris mundi necdum natus cognóvit, matris ſterilitátem naſcendo ábſtulit, patris linguam natus abſolvit. ℟. Amen.

Quátenùs ipſíus Agni quem ille dígito oſtendit, cujus immolatióne eſtis redempti, ita innocéntiam valeátis imitári, ut ei in æternæ pátriæ felicitáte poſſítis adjungi. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour la Fête de S. Pierre & S. Paul.

BEnedícat vobis Dóminus, qui vos beáti Petri ſalubérrimâ confeſſióne in Eccleſiáſticæ fídei fundávit ſoliditáte. ℟. Amen.

Et quos beáti Pauli ſanctíſſimâ inſtruxit prædicatióne, ſuâ tueátur gratíſſimâ defenſióne. ℟. Amen.

Quátenùs utríque interceſſióne ad illam nos certent pátriam introdúcere, ad quam illi, alter cruce, alter gládio, hodiernâ die pervenêre. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour la Fête de la Transfiguration de Notre Seigneur.

BEnedícat vos Deus, qui in glorióſa Unigéniti ſui Transfiguratióne adoptiónem veſtram perfectam præſignávit, & futúræ glóriæ certa dedit vobis pígnora. ℟. Amen.

In ſuî fide, ſpe & charitáte vos perſeveráre concédat. ℟. Amen.

Quò ipſíus Regis glóriæ vos cohærédes efficiat, &

æternæ

æternæ glóriæ tríbuat eſſe conſortes. ℟. Amen.
Quod vobis, &c.

Pour l'Aſſomption de la ſainte Vierge.

OMnípotens ſempiterne Deus, qui unigénitum Fílium tuum Dóminum noſtrum Jeſum Chriſtum, quem omnes cœli terræque vix cápere valuérunt, intra alvum Vírginis Maríæ continéri voluiſti, præſta, quæſumus, ut ipſam pro nobis apud te intercédere ſentiámus, per quam merúimus autórem vitæ ſuſcípere. ℟. Amen.

Dignáre, Jeſu Chriſte Dómine, ſuper hanc famíliam tuam lumen miſericórdiæ tuæ oſténdere, qui non es dedignátus naſci per Vírginem; ut qui tuo ſancto sánguine ſunt redempti, tuâ ſemper déxterâ ſint protecti, & in præſenti vita póſiti, tuâ jugi miſericórdiâ ſint defenſi, atque ad æternam beatitúdinem, te præveniente, ſint perducti. ℟. Amen.

Et qui hâc die Aſſumptiónem ſacratíſſimæ Vírginis tuæ genitrícis beátæ Maríæ celebrámus devóti; qui eam ſupra choros Angelórum in Paradíſi ſédibus collocaſti, ejuſdem ſuffrágiis nos, abjectâ carnis sárcinâ, ad æterna júbeas regna perdúci. ℟. Amen.
Quod vobis, &c.

Pour la Fête de S. Crépin & S. Crépinien.

DEus, pro cujus nómine beáti Mártyres Criſpínus & Criſpiniánus sánguinem ſuum fudérunt, ſuam in vos infundat benedictiónem. ℟. Amen.

Et qui per eórum prædicatiónem vos ad ſui nómi-

nis agnitiónem veníre tríbuit, vos fídei ſtabilitáte confirmet. ℟. Amen.

Quátenùs eórum intuentes éxitum converſatiónis, imitémini & fidem. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour la Fête de tous les Saints.

SAnctórum ſuórum méritis vos Dóminus fáciat benedíci, & contra adverſa ómnia eórum interceſſióne muníri. ℟. Amen.

Et quorum in terris glorióſum celebrátis triumphum, eórum in cœlis mereámini habére consórtium. ℟. Amen.

Quò eórum imitantes exempla, cum eiſdem ad cœléſtia poſsítis pervenire promiſſa. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour les Fêtes de la ſainte Croix.

BEnedícat vobis omnípotens Deus, qui per unigéniti ſui Dómini noſtri Jeſu Chriſti paſſiónem & crucis patíbulum genus redémit humánum. ℟. Amen.

Concedatque vobis, ut cum ómnibus Sanctis quæ ſit ejuſdem Crucis longitúdo, latitúdo, ſublímitas & profundum, mente devótâ compreháendere poſsítis. ℟. Amen.

Quátenùs voſmetipſos abnegando, crucemque geſtando, Redemptórem veſtrum ſequi poſsítis, & poſt hanc vitam cum ipſo regnétis in cœlis. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour les Fêtes de la ſainte-Vierge.

DEus, qui per beátæ Maríæ Vírginis partum genus humánum dignátus eſt redímere, ſuâ vos dignétur benedictióne donáre. ℟. Amen.

Ejuſque ſemper & ubíque patrocínia ſentiátis, ex cujus intemeráto útero autórem vitæ ſuſcepiſtis. ℟. Amen.

Et qui ad hujus ſanctíſſimæ Vírginis celebrandam (Nativitátem, *vel* Conceptiónem, *vel* ſolemnitátem) conveniſtis, ſpirituálium gaudiórum & æternórum præmiórum múnera accipiátis. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour les Fêtes des SS. Anges.

DEus, qui ad ſalúrem noſtram Angelórum ſuórum útitur miniſtério, eórum vos munímine cuſtódiat. ℟. Amen.

Det vobis méntium puritátem, & jugem córporum caſtitátem, qui eórum Electis ómnibus repromíſit æqualitátem. ℟. Amen.

Quique illis certíſſimam ſuæ permanſiónis tríbuit fidúciam, ipſe vos fídei, ſpei, charitatiſque perſeverábili virtúte confirmet, atque ad eórum beatitúdinis ſocietátem perdúcat. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour les Fêtes des Apôtres.

BEnedícat vos omnípotens Deus, qui vos in Apoſtólicis tríbuit conſíſtere fundamentis. ℟. Amen.

Defendatque vos à cunctis adverſis, qui vos Apoſtolórum vóluit* ínſtrui exemplis & documentis. ℟. Amen.

Quò per eórum interceſſiónem perveniátis ad æternæ pátriæ hæreditátem, per quorum doctrínam tenétis fídei integritátem. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour les Fêtes des Martyrs.

BEnedícat vobis Dóminus beatórum Mártyrum ſuórum *N.* & *N.* ſuffrágiis, & líberet ab adverſitátibus cunctis. ℟. Amen.

Commendet vos eórum intercéſſio glorióſa, quorum in conſpectu ejus eſt mors pretióſa. ℟. Amen.

Ut ſicut illi per diverſa génera tormentórum cœleſtis regni ſunt ſortíti hæreditátem, ita vos eórum mereámini conſórtium per bonórum óperum exhibitiónem. ℟. Amen. Quod vobis, &c.

Pour les Fêtes des Pontifes ou Confeſſeurs.

SAncti ſui *N.* (*vel* Sanctórum ſuórum *N.* & *N.*) interceſſiónibus vos Dóminus benedícat, & grátiæ ſuæ múnere corda veſtra ſanctíficet. ℟. Amen.

Et qui Sanctum ſuum (*vel* Sanctos ſuos) fecit coruſcáre miráculis, vos exornet bonórum óperum incrementis. ℟. Amen.

Quò ejus (*vel* eórum) exemplis erudíti, & interceſſióne muníti, cum eo (*vel* iiſdem) æternâ beatitúdine pérfrui poſsítis. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour les Fêtes des Vierges Martyres.

BEnedícat vobis Dóminus, qui beátæ Vírgini *N.* conceſſit & decórem virginitátis, & glóriam palliónis. ℟. Amen.

Et cujus ope ſancta *N.* méruit ſexûs fragilitátem & perſequéntium rábiem víncere, poſsítis mundi illécebras & dæmonum ímpetus ſuperáre. ℟. Amen.

Quò ſicut illa in ſexu frágili de hóſtibus triumphávit, ita vos in carne valeátis hoſtem antíquum víncere, & ad cœléſtia regna pervenire. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour les Fêtes des Vierges non Martyres.

BEnedícat vos Deus, qui de antíquo hoſte, non ſolùm per viros, ſed étiam per féminas vóluit triumpháre. ℟. Amen.

Et qui ſanctæ *N.* vóluit decórem virginitátis conferre, vos dignétur virtútibus exornáre. ℟. Amen.

Quátenùs virtútum óleo lámpades veſtræ poſſint impléri, & cum ſanctis virgínibus cœleſtis Sponſi thálamum valeátis íngredi. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour les Fêtes des ſaintes Femmes.

BEnedícat vos Deus, qui de antíquo hoſte, non ſolùm per viros, ſed étiam per féminas vóluit triumpháre. ℟. Amen.

Et cujus ope ſancta *N.* váluit ſexûs fragilitátem víncere, mundi illécebras valeátis ſuperáre. ℟. Amen.

Ut poſtquam Deo caſto córpore & mundo corde ſerviéritis, ad regna cœléſtia perveniátis. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour l'Ordination d'un Evêque.

OMnípotens Deus, qui Eccléſiam ſuam Epíſcopis regendam commíſit, te Spíritu ſancto ſuo répleat, ut gregem tibi commiſſum ſecundùm ejus voluntátem regas. ℟. Amen.

Te per grátiam ſuam efficiat ſanctis ſuis altáribus ſtrénuum dignumque miniſtrum, ac ſuæ famíliæ fidélem & prudentem diſpenſatórem. ℟. Amen.

Quátenùs per exempla ſanctórum ſacerdótum qui in ſede quam occupatúrus es, & in miniſtério quo functúrus es, ei placuérunt, ſic gradiáris, ut cum óvibus tuis præmia Sanctis promiſſa percípere mereáris. ℟. Amen.

Quod ipſe præſtáre, &c.

Pour l'Ordination des Clercs.

OMnípotens Deus, qui ſupra famíliam ſuam miniſtros vos conſtítuit, vos benedícat, fidelitatemque & prudéntiam vobis concédat. ℟. Amen.

Ut immaculátos vos cuſtodientes, dignè miniſtérium veſtrum impleátis, & in ómnibus ſicut Dei miniſtros voſmetipſos exhibeátis. ℟. Amen.

Sicque ómnium corda ipſe dírigat, ut nec paſtóribus obediéntia gregis, nec grégibus deſit cura paſtóris. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Digitized by Google

Pour la Bénédiction d'une Abbeſſe.

DEus, incorruptárum amátor animárum, cœleſtem ſuper te effundat benedictiónem, ut gregi tuo proſis pótiùs quàm præſis. ℟. Amen.

Det tibi per ſuam miſericórdiam cum prudéntia modéſtiam, cum ſapiéntia benignitátem, cum gravitáte lenitátem, & cum humilitáte & charitáte poteſtátem. ℟. Amen.

Quátenùs tibi súbditas & commendátas oves ſic regas, ut cum illis ómnibus regna cœlórum adipiſci mereáris. ℟. Amen.

Quod ipſe præſtare, &c.

Pour la priſe d'habit ou la Profeſſion d'une Religieuſe.

DEus, caſtórum inhabitátor córporum, præſtet per ſuam miſericórdiam ut ſanctæ continéntiæ propóſitum, quod ipſo inſpirante ſuſcepiſti, inviolátum cuſtódias. ℟. Amen.

Faciatque per ſuam grátiam, ut nihil extra ipſum díligens, temetipſam ábneges, & paupertátem amplectáris. ℟. Amen.

Quátenùs virtútum lampádibus exornáta, cum prudéntibus & ſanctis virgínibus ad Agni immaculáti núptias admitti mereáris. ℟. Amen.

Quod ipſe præſtáre, &c.

Pour le Roi.

EXtendat omnípotens Deus ſuper chriſtianíſſimum Regem noſtrum *N.* déxteram ſuæ bene-

dictiónis, & circumdet eum muro ſuæ protectiónis. ℟. Amen.

Victórem de inviſibílibus & viſibílibus hóſtibus eum effíciat, & ſancti nóminis ſui timórem & amórem in cor ejus infundat. ℟. Amen.

Ut poſtquam in ſapiéntia & juſtítia per multos annos pópulum ſuum gubernáverit, de temporáli regno ad æternum regnum transíre poſſit. ℟. Amen.

Quod ipſe præſtáre, &c.

Pour la Paix.

DEus, autor pacis & amátor, tranquillitátem pacis his concédat tempóribus. ℟. Amen.

Faciatque per ſuam miſericórdiam, ut omni terróre hoſtíli ſubláto, in ſanctitáte & juſtítia illi ſerviátis. ℟. Amen.

Quátenùs hìc vitâ quiétè & ſanctè tranſactâ, ad quiétem æternam aliquando pervenire poſsítis. ℟. Amen.

Quod vobis, &c.

Pour quelque néceſſité que ce ſoit.

DEus patiéntiæ & ſolátii, qui córripit quos díligit, iram ſuam à vobis propitiátus avertat. ℟. Amen.

Non ſecundùm peccáta veſtra retríbuat vobis, neque patiátur vos tentári ſupra id quod poteſtis. ℟. Amen.

Ut poſtquam fécerit in vobis étiam cum tentatióne proventum, per fidem & patiéntiam promiſſiónes hæreditétis.

hæreditátis. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe, &c.

Pour tous les Jours.

OMnípotens Deus univerſa à vobis adverſa exclúdat, & ſuæ ſuper vos benedictiónis dona propitiátus infundat. ℟. Amen.

Sic corda veſtra ſanctificando benedícat, & benedicendo ſanctíficet, ut vobiſcum, imò in vobis, eum júgiter habitáre delectet. ℟. Amen.

Omnium peccatórum veſtrórum víncula ſolvat, & ad glóriam ſempiternam pervenire vos fáciat. ℟. Amen.

Quod vobis ipſe, &c.

SUPPLEMENT AU RITUEL.

Formules pour appliquer dans le tribunal de la Pénitence, la diſpenſe des empêchemens occultes de Mariage.

LE Confeſſeur, auquel aura été préſenté un Bref de la Pénitencerie de Rome, ou qui aura reçû de nous une commiſſion ſpéciale pour diſpenſer dans le tribunal de la Pénitence d'un empêchement occulte de Mariage, *ad contrahendum*, ou *ad remanendum in contracto*, après avoir exactement obſervé tout ce qui eſt preſcrit par le Bref, ou par notre Commiſſion, ſe ſervira des Formules ſuivantes, qu'il prononcera après la forme ordinaire de l'abſolution Sacramentelle, & avant que de dire *Paſſio Domini*, &c. dans les cas qui ne ſont pas ci-après ſpécifiés, on ſe ſervira des mêmes Formules, en ſupprimant ce qui n'eſt pas des cas dont il s'agit, & en y inſerant ce qui les concerne, & qu'on doit exprimer.

Pour diſpenſer d'un empêchement occulte d'affinité provenante, ex copulâ illicitâ.

1° Ad contrahendum.

Inſuper autoritáte Apoſtólicâ mihi ſpeciáliter delegátâ, (*ou* autoritáte mihi ab Illuſtríſſimo ac Reverendíſſimo D. D. Epíſcopo Sueſſionenſi tráditâ,) diſpenſo tecum ſuper impedimento primi (*ou* ſecundi) affinitátis gradûs, ex cópulâ à te illícitè hábitâ cum matre, (*ou* ſoróre, *ou* ámitâ, *tante paternelle*, *ou* matérterâ, *tante maternelle*, *ou* conſanguíneâ in ſecundo gradu,) mulíeris cum quâ contráhere intendis, proveniente; ut præfáto impedimento non obſtante,

matrimónium cum dictâ muliere públicè, ſervátâ formâ Concílii Tridentíni, contráhere, conſummáre, & in eô remanére lícitè poſſis & váleas : In nómine Patris, † & Fílii, & Spíritûs Sancti. Amen.

Páriter eâdem autoritáte, prolem, quam ex Matrimónio ſuſcéperis, legítimam fore núntio & decláro : In nómine Patris, &c.

Páſſio Dómini, &c.

¶ *Si c'eſt une femme que l'on diſpenſe, on changera le genre où il ſera néceſſaire, & ainſi dans les Formules ſuivantes.*

2° Ad remanendum in contracto.

Inſuper autoritáte, &c. *comme ci-deſſus*, diſpenſo tecum ſuper impedimento primi, (*ou* ſecundi,) affinitátis gradûs ex cópulâ illícitâ, quam cum matre, (*ou* ſoróre, *ou* ámitâ, *ou* matérterâ, *ou* conſanguíneâ in ſecundo gradu,) putátæ cónjugis ánteà habuiſti, proveniente ; ut illo non obſtante, renováto conſenſu cum præfátâ cónjuge, matrimónium cum illâ contráhere, conſummáre, & in eo remanére lícitè poſſis & váleas : In nómine Patris, &c.

Páriter eâdem autoritáte, prolem, ſi quam ſuſcepiſti, & ſuſcéperis, legítimam fore decerno & decláro : In nómine Patris, &c.

Páſſio Dómini, &c.

Pour diſpenſer de l'empêchement du crime.

1° Ad contrahendum.

Inſuper autoritáte, &c. *comme ci-deſſus*, diſpenſo

tecum ſuper impedimento críminis ex adultério, & fide datâ, proveniente; ut illo non obſtante, cum muliere cómplici Matrimónium públicè, ſervátâ formâ Concílii Tridentíni, contráhere, & conſummáre, debitumque conjugále exígere & réddere, lícitè poſſis & váleas: In nómine Patris, &c.

Páriter eâdem autoritáte, prolem ſuſceptam, non tamen in adultério conceptam, & ſuſcipiendam, legítimam fore núntio, & decláro: In nómine Patris, &c.

Páſſio Dómini, &c.

2° Ad remanendum in contracto.

Inſuper autoritáte, &c. *comme ci-deſſus*, diſpenſo tecum ſuper impedimento críminis ex adultério, & fide datâ, proveniente; ut illo non obſtante, renováto conſenſu cum tuâ putátâ cónjuge, Matrimónium cum illâ contráhere, conſummáre, ac débitum conjugále exígere & réddere poſſis, & váleas: In nómine Patris, &c.

Páriter eâdem autoritáte, prolem ſi quam ſuſcepiſti, non tamen ex adultério conceptam, & quam ſuſceptúrus es, legítimam eſſe & fore decerno & decláro: In nómine Patris, &c.

Páſſio Dómini, &c.

Pour diſpenſer lorſqu'ayant obtenu diſpenſe d'un empêchement public, on n'a point expoſé dans la ſupplique, copulâ carnalis inter Oratores habitâ.

1° Ad contrahendum.

Le Confeſſeur ne peut exécuter la diſpenſe qu'après la ful-

mination de celle qui a été accordée pour l'empêchement public.

Insuper autoritáte, &c. *comme ci-dessus*, dispenso tecum super impedimento ex incestuósâ cópulâ, quam cum tuâ consanguíneâ, (*ou* affíne,) habuísti, proveniente; ut præfáto impedimento non obstante, Matrimónium cum illâ, ad formam litterárum dispensatiónis, quam à Sede Apostólicâ, (*ou* ab Illustríssimo ac Reverendíssimo D. D. Epíscopo Suessionensi,) obtinuísti, contráhere lícitè possis & váleas: In nómine Patris, &c.

Páriter eâdem autoritáte, prolem suscipiendam legítimam fore núntio & decláro: In nómine Patris, &c.

Pássio Dómini, &c.

2° Ad remanendum in contracto.

Insuper autoritáte, &c. *comme ci-dessus*, dispenso tecum super impedimento ex incestuósâ cognitióne, in lítteris dispensatiónis, cujus vigóre contraxísti, non expressâ, proveniente; ut illo non obstante, renováto consensu cum tuâ putátâ cónjuge, Matrimónium cum illâ contráhere, consummáre, ac in eo remanére lícitè possis & váleas: In nómine Patris, &c.

Pássio Dómini, &c.

Pour dispenser du vœu de chasteté, ou d'entrée en religion.

1° Ad contrahendum.

Insuper autoritáte, &c. *comme ci-dessus*, tibi votum castitátis, (*ou* religiónis,) quod emisísti, ad effectum

ut matrimónium legítimè contráhere, & débitum conjugále réddere & exígere lícitè poſſis & váleas, in ópera quæ tibi præſcripſi, diſpenſando commúto : In nómine Patris, &c.

Páſſio Dómini, &c.

2° In contracto.

Inſuper autoritáte, &c. *comme ci-deſſus*, te non obſtante caſtitátis, (*ou* religiónis,) voto, quod emiſiſti & tranſgreſſus fuiſti, in contracto Matrimónio remanére, & débitum conjugále réddere poſſe & debére decláro : & ut idem débitum étiam exígere lícitè poſſis & váleas, tecum eâdem autoritáte diſpenſo : In nómine Patris, &c.

Páſſio Dómini, &c.

Pour diſpenſer de l'affinité contractée pendant le Mariage, ex copulâ carnali habitâ cum perſonâ conſanguineâ alterius conjugis in primo vel ſecundo gradu.

Inſuper autoritáte, &c. *comme ci-deſſus*, diſpenſo tecum, ut non obſtante affinitáte, quam contraxiſti cum tuâ uxóre ex illícitâ cópulâ à te hábitâ cum ejus matre, (*ou* ſoróre, *ou* ámitâ, *ou* matérterâ, *ou* conſanguíneâ in ſecundo gradu,) débitum conjugále à tuâ uxóre étiam exígere lícitè poſſis & váleas : In nómine Patris, &c.

Páriter eádem autoritáte, decláro te non obſtante præfátâ affinitáte ſuperveniente, in matrimónium cum tuâ uxóre remanére, illíque débitum conjugále réddere poſſe & debére : In nómine Patris, &c.

Páſſio Dómini, &c.

CORRECTIONS.

Pour le Tome I.

Page 20 *Après ces mots*, en écrira l'Acte sur son Registre, *supprimez le reste de l'Article, & ajoutez* : & délivrera au Pere, ou au Parrain en l'absence du Pere, une copie de l'Acte du Baptême signée de lui, qui sera portée au propre Curé des Peres & Meres, afin que ce Curé le rapporte sur les Registres de Baptême de sa Paroisse.

Page 193 *Après ces mots*; Quod avertat Deus, *supprimez le mot* numquam.

Page 259 *Après ces mots*; le Curé qui doit faire le Mariage ne procédera point à la célébration, qu'il n'ait reçu, *ajoutez*, le consentement par écrit du Curé de l'autre Paroisse, dont l'écriture lui soit connue; ensemble un Certificat qui atteste, &c.

Pour le Tome II.

Page 14 *Au lieu de ces mots*, *N.* Si non es baptisátus, *mettez*, *N.* Non te rebaptíso; sed si non es baptisátus, *&c.*

Page 156 *Supprimez cette demande* : N'êtes-vous point parens ou alliés l'un de l'autre?

Page 157 Après ces mots, *faisant sur eux le signe de la Croix*, ajoutez, *& leur jettant de l'eau bénite.*

Page 190 Après ces mots, *ayant le Thuriferaire au milieu d'eux*, ajoutez, *& les deux personnes choisies pour donner le nom à la cloche s'en étant approchées, le Célébrant debout & découvert leur dira* :

Sous l'invocation de quel Saint ou de quelle Sainte souhaitez vous qu'on beniſſe cette cloche?

Ils répondront : Sous l'invocation de S. *N.*

Puis ils salueront le Célébrant, & retourneront à leur place. Ensuite le Célébrant assis, &c.

Page 292 Après ces mots, *ce Certificat doit être délivré sur du papier marqué*, ajoutez, *s'il est dans le cas d'être légalisé.*

Page 298 Au lieu de ces mots, *S'il y a eu permission*, &c. lisez, *S'il y a eu permission de publier les Bans avant les Fiançailles, on mettra*; La publication des Bans ayant été faite avant les Fiançailles suivant la permission, *&c.*

YA1 152886

180. e. 5

Digitized by Google

Digitized by Google